

# Les universités en Europe

(1450-1814)

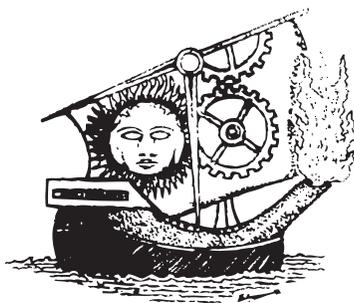
PDF complet – 979-10-231-2232-9





LES UNIVERSITÉS EN EUROPE

1450-1814



Bulletin de l'Association des historiens modernistes  
des universités françaises  
dirigé par Lucien Bély

**DANS LA MÊME COLLECTION**

*L'Information à l'époque moderne*

*La Renaissance*

*Révoltes et révolutions  
en Amérique et en Europe (1773-1802)*

*Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*

*Les Paysages à l'époque moderne*

*Les Affrontements religieux en Europe  
1500-1650*

*Turcs et Turqueries  
(XVI-XVIII siècles)*

*L'Opinion publique en Europe  
1600-1800*

*Les Circulations internationales en Europe  
(1680-1780)*

# Les universités en Europe

(1450-1814)



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013  
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN : 978-2-84050-897-7

**PDF complet – 979-10-231-2232-9**

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2233-6

I Dominique Julia – 979-10-231-2234-3

I Jacques Verger – 979-10-231-2235-0

I Thierry Amalou – 979-10-231-2236-7

I Boris Noguès – 979-10-231-2237-4

I Patrick Ferté – 979-10-231-2238-1

II Willem Frijhoff – 979-10-231-2239-8

II Francesco Beretta – 979-10-231-2240-4

II Jean-Luc Le Cam – 979-10-231-2241-1

Composition : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN  
Adaptation numérique : Emmanuel Mard Dubois/3d2s

**SUP**

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

## PRÉFACE

En choisissant l'histoire des universités comme thème de leur rencontre annuelle, les historiens modernistes ont eu sans doute à l'esprit les réformes radicales qui les touchent en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est surtout l'occasion d'appeler l'attention sur une réalité historique qui ne s'inscrit pas forcément au cœur des interrogations actuelles de l'histoire. On pourrait s'en étonner car, au fond, il est toujours enrichissant et passionnant de partir à la quête des origines en découvrant des hommes et des institutions qui ont eu la mission de créer, de rassembler et de diffuser les savoirs, ce qui reste le devoir de l'enseignement supérieur. Les universités d'Ancien Régime souffrent néanmoins en France d'une légende sinon noire, en tout cas un peu grise. L'idée s'est enracinée que le progrès, en matière de sciences en particulier, se serait fait plutôt en marge des universités, en dehors d'elles, voire contre elles. Les contemporains ont laissé aussi des jugements cruels, dénonçant des formes de connivence ou des procédures d'une grande lourdeur. Dès l'époque moderne, une tension s'opère entre les collèges de l'université et d'autres lieux où s'élaborent des méthodes nouvelles, par exemple à Paris le collège des jésuites, puis plus tard au XVIII<sup>e</sup> siècle les premières écoles techniques, ancêtres de nos « grandes écoles ». En France, les ruptures historiques et les bouleversements réformateurs ont affaibli, et peut-être coupé, le lien entre les structures du passé et celles du présent, alors qu'ailleurs en Europe la continuité est à l'honneur, avec un soin jaloux de la célébrer par des cérémonies mémorielles. Les règles et les pratiques complexes de l'antique université sont moins familières à un historien français qui connaît des réalités très différentes. Cette distance se renforce sans doute parce que la Faculté de Théologie avait une place essentielle dans le microcosme universitaire et renvoyait à l'univers ecclésiastique

avec lequel le monde savant d'aujourd'hui n'a plus de lien direct. L'université d'alors apparaît dominée par les clercs et la théologie y demeure la science par excellence. Ajoutons que l'utilisation du latin, les traditions subtiles, les thèses difficiles ajoutent autant d'obstacles à la connaissance d'un pan important des sociétés anciennes.

8

Cet ouvrage s'est donc donné pour ambition de faire le point sur nos connaissances et de dévoiler les nouveaux chemins qu'emprunte la recherche dans ce champ finalement peu fréquenté. Dominique Julia nous offre des clefs utiles pour comprendre les choix et les acquis récents de l'historiographie. Nous pouvons désormais mieux situer ces travaux importants. L'université est née au Moyen Âge et, à travers la réforme du cardinal d'Estouteville, Jacques Verger nous permet de mieux appréhender le passage vers les Temps modernes et nous révèle cette préoccupation de réforme qui marque bien le rapport entre les gouvernements et le milieu des savants. En tout cas, les historiens des conflits religieux n'ont jamais perdu de vue le rôle éminent de la Faculté de Théologie de Paris et Thierry Amalou permet de mesurer cette place au temps de la Ligue. Les degrés universitaires permettent aux gradués d'accéder aux bénéfices ecclésiastiques à travers des cheminements très élaborés. Nous pénétrons plus avant dans ce système à travers l'article de Boris Noguès sur la fonction sociale des degrés universitaires. Patrick Ferté nous permet de faire un saut dans le temps en s'intéressant aux approches de la Révolution française et il s'interroge sur ceux que l'on a parfois considérés comme des intellectuels frustrés.

L'histoire des universités s'est développée par de nouvelles analyses comparatives à travers l'Europe car elles échappent au cadre régional ou national, et elles cherchent à attirer des étudiants venus de loin. Les établissements européens ont donc toute leur place dans ce recueil. Willem Frijhoff se penche sur les critères qui prévalent pour le choix des professeurs dans les Provinces-Unies : excellence, amitié ou patronage ? Francisco Beretta nous fait découvrir la situation en Italie et il suffit d'évoquer la figure de Galilée pour comprendre l'importance de la censure dans le domaine de la science. Jean-Luc Le Cam décrit la diversité des universités allemandes dans un Empire qui se caractérise aussi par sa diversité politique.

Au nom de notre association, je remercie ces savants qui ont su évoquer d'autres savants, nos semblables, nos frères, et j'exprime notre gratitude à Nicolas Le Roux qui a organisé cette rencontre scientifique d'une grande richesse et à Françoise Dartois-Lapeyre qui a permis la publication de ce recueil.

Lucien Bély



PREMIÈRE PARTIE

**L'université française :  
nouvelles approches**



## L'HISTORIOGRAPHIE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES À L'ÉPOQUE MODERNE

*Dominique Julia*  
CNRS / EHESS

Les universités françaises souffrent-elles d'un déficit de mémoire ? On a pu le penser il y a une quinzaine d'années, lorsque le ministre de l'Éducation nationale Claude Allègre organisa en 1998 un colloque intitulé *Vers une université européenne* ? qui était destiné à commémorer le huitième centenaire de l'université de Paris<sup>1</sup>. Tous les médiévistes – et pas seulement eux – s'interrogèrent sur le choix étrange de cette date qui ne correspondait à aucun événement marquant qui fût connu. S'agissait-il simplement de commémorer la rédaction des statuts de 1598 ? Mais alors pourquoi parler d'un *huitième* centenaire ? L'épisode serait purement anecdotique s'il n'était récurrent. Éditant en 1966 le cartulaire du collège de Sorbonne, Mgr Palémon Glorieux faisait à juste titre observer que le septième centenaire du collège de Sorbonne avait été célébré au moins trois fois dans les universités américaines : une première fois en 1953 à l'Université de Caroline du Nord (Chapel Hill), une deuxième fois en 1954 à l'Université de Columbia à New York, et une troisième fois en 1957 à la Pierpont Morgan Library à New York également, la succession des anniversaires correspondant à l'incertitude relative aux dates à retenir. Fallait-il choisir celle des achats de terrain par Robert de Sorbon ou celle de la reconnaissance du collège par le roi ? Toujours est-il qu'au même moment en France, aucun colloque ni

1 *Vers une université européenne : actes du colloque [du] 800<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Paris, 24-25 mai 1998, La Sorbonne* / [organisé par la Conférence des présidents des universités de Paris], [Paris, Mazarine], 1998, 147 p.

cérémonie n'a marqué ce centenaire<sup>2</sup>. Ce déficit de mémoire pourrait bien marquer une différence essentielle des universités françaises par rapport à leurs homologues européennes<sup>3</sup>. Leur histoire comporte une forte rupture de tradition, constituée par la Révolution française : celle-ci a brisé net et supprimé des institutions pluriséculaires, inventé des formes nouvelles d'enseignement avec l'École polytechnique et les écoles centrales et lorsque Napoléon fonda l'Université impériale, le système unitaire qu'il instaura s'élabora sur des bases nouvelles, même si des pratiques anciennes ont pu s'insinuer et s'insérer dans le dispositif, assurant des continuités souterraines.

14

La Troisième République a paradoxalement contribué à cette perte de mémoire. Si l'on se limite à l'historiographie de l'Université de Paris, il est significatif que la monumentale *Histoire de l'université de Paris au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle* de Charles Jourdain date des années 1862-1866, soit le Second Empire : elle s'établit dans un strict *continuum* avec l'*Historia Universitatis Parisiensis* de César-Egasse Du Boulay, qui avait conduit la chronique jusqu'à la fin du seizième siècle<sup>4</sup>. Jean-Baptiste Crevier avait abrégé, traduit et agrémenté cette histoire de remarques personnelles en 1761, mais ne l'avait pas prolongée<sup>5</sup>. Chef de division au ministère de l'Instruction publique, Charles Jourdain est officiellement encouragé dans son dessein par son ministre de tutelle, Gustave Rouland, qui « a jugé que dans l'intérêt des études historiques, et pour l'honneur même de l'Université de France, héritière de l'Université de Paris, il était bon que l'œuvre commencée par Du Boulay reçût son achèvement »<sup>6</sup> : il reprend

---

2 Mgr. Palémon Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, t. 1, *Robert de Sorbon, l'homme, le collège, les documents*, Paris, J. Vrin, 1966, p. 7.

3 Comme pour démentir mon propos, la Faculté de Droit et de Sciences politiques d'Aix-Marseille fait paraître un ouvrage *Six siècles de droit à Aix 1409-2009. Mémorial de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille à l'occasion du 6<sup>e</sup> centenaire de sa fondation*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université d'Aix-Marseille, 2009.

4 César-Egasse Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, F. Noël-P. de Bresche, 1665-1673, 6 vol. in folio.

5 Jean-Baptiste Crevier, *Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, Paris, Desaint et Saillant, 1761, 7 vol. in-12.

6 Charles Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L. Hachette, 1862-1866, 2 parties en 1 vol., p. III.

donc la chronique universitaire au terme où ses prédécesseurs l'avaient amenée pour couvrir, dans un ordre strictement chronologique, les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Mais la génération qui entre dans la carrière universitaire avec l'avènement du régime républicain, nourrie de positivisme, entend enseigner la science qui se fait et ne retenir de l'héritage universitaire ancien que ce qui peut s'inscrire dans une généalogie de l'esprit scientifique. Lors de la construction de la nouvelle Sorbonne, la première tranche de travaux qui comprend la chancellerie, le rectorat et le grand amphithéâtre est significativement inaugurée le 5 août 1889, centenaire de la nuit du 4 août. Si l'architecte Nénot – présence de la chapelle de l'ancien collège oblige – a bien respecté le pivot visuel qu'elle représente et organisé le bâtiment suivant un axe longitudinal qui fait coïncider les nouvelles circulations fonctionnelles et l'articulation visuelle ancienne en maintenant autour de la cour un dispositif en volumes proche de ceux de l'ancien collège, il est clair que la magnificence est passée de l'espace religieux, désormais désaffecté, à l'espace civil, particulièrement à celui réservé à l'administration académique, dans une sorte d'autoglorification de la République, rectrice de l'intelligence qui préside aux deux Facultés des Lettres et des Sciences<sup>7</sup>. De la théologie qui était au cœur des activités du collège et de la société de Sorbonne, il n'est alors plus question<sup>8</sup>.

Un bon point de départ pour cette communication me paraît être la monumentale *Bibliographie de l'histoire des universités françaises des*

7 Voir Philippe Rivé (dir.), *La Sorbonne et sa reconstruction*, Lyon, La Manufacture, 1987. On notera aussi la rigoureuse symétrie qui associe les sciences et les lettres dans les « couples » de grands hommes statufiés : Archimède et Homère encadrant l'entrée du grand escalier d'honneur, Louis Pasteur et Victor Hugo dans la cour d'honneur. Dans le grand amphithéâtre, Robert de Sorbon est la figure du fondateur et Richelieu celle du réformateur de l'ancien collège de Sorbonne, par ailleurs homme d'État ; Descartes, philosophe côtoie le chimiste Lavoisier, tandis que Rollin, honoré ici pour son *Traité des études*, est le voisin de Pascal, présent pour ses œuvres mathématiques, plutôt que pour ses *Pensées*.

8 Les crédits alloués aux Faculté de Théologie d'État ont été supprimés quatre ans plus tôt lors du débat budgétaire, le 21 mars 1885. Une loi du 27 juin suivant fixe les dispositions relatives au personnel des Facultés supprimées. Sur les facultés de théologie de l'Université de France au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Bruno Neveu, *Les Facultés de théologie catholique de l'Université de France, 1808-1885*, Paris, Klincksieck, 1998.

*origines à la Révolution* publiée, sous le patronage de trois institutions scientifiques (Institut de recherche et d'histoire des textes, Institut national de recherche pédagogique, Commission internationale pour l'histoire des universités) en deux volumes en 1978 et 1981 par Madame Simonne Guenée, le premier étant consacré tout à la fois aux généralités et à l'Université de Paris tandis que le second recense la bibliographie des universités depuis celle d'Aix-en-Provence jusqu'à celle de Valence et ajoute à cette liste douze académies protestantes nées dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ou au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Les références y sont classées par universités précédées d'une notice descriptive qui retrace l'évolution des structures de l'institution jusqu'à sa fermeture (le terme assigné étant, en tout état de cause, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), et regroupées suivant un certain nombre de rubriques correspondant aux thématiques de la recherche conduite par les érudits des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles jusqu'à 1975, date où le recensement de la bibliographie s'est arrêté.

Les intitulés de ces rubriques concernent : sources et bibliographie de l'université concernée ; travaux d'ensemble (« généralités ») ; structures (organisation de l'université, histoire des diverses facultés, collèges, couvents et ordres religieux) ; topographie et bâtiments ; maîtres, étudiants, œuvres ; après les travaux généraux une rubrique particulière est consacrée aux étrangers puis viennent les biographies individuelles classées par Facultés et subdivisées en deux sous-rubriques chronologiques l'une consacrée au Moyen Âge, l'autre à la période XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle ; enseignement, méthodes et doctrines répartis suivant les Facultés, cette section étant suivie de deux sous-sections, l'une consacrée à la production ou à la diffusion d'écrits incluant manuscrits, livres, bibliothèques, librairies et imprimeries, l'autre dédiée aux examens, concours, thèses, diplômes, titres et grades académiques ; une section « vie quotidienne » inclut les témoignages de particuliers, les récits de voyageurs étrangers ; la dernière section intitulée de manière générique « problèmes de l'université » est une sorte de voiture-balai qui regroupe

9 Simonne Guenée, *Bibliographie de l'histoire des universités françaises, des origines à la Révolution*, Paris, A. et J. Picard, 1978-1981, 2 vol. (t. I, *Généralités Université de Paris* ; t. II, *D'Aix-en Provence à Valence et académies protestantes*).

les travaux sur les rapports entre Université, Église et État, et ceux qui étudient la participation de l'université aux débats scientifiques et aux controverses doctrinales.

L'auteur de ce monument confesse elle-même combien le classement thématique avait été difficile à établir, certaines des références pouvant se rattacher à plusieurs des rubriques retenues. Telle quelle, cette bibliographie demeure un outil de travail irremplaçable, un point d'arrivée, dressé à la gloire de l'érudition chartiste qui s'est penchée sur l'histoire institutionnelle et intellectuelle des universités. Car, à maintenant près de trente ans de la publication, nous pouvons aussi considérer cet ouvrage comme une butte-témoin qui nous fournit un état précis des lieux essentiels de la recherche, au moment où de nouvelles approches commencent justement à se faire jour. Or, ce que révèle ce répertoire, c'est une triple prépondérance massive. Prépondérance d'abord de l'histoire médiévale étirée jusqu'à l'âge de l'humanisme : tout se passe comme si, dans l'historiographie des universités, l'âge moderne avait été considéré comme une période de décadence par rapport à un Moyen Âge constitué en âge d'or dans son ensemble, le point de référence étant le premier apogée du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour ne prendre qu'un exemple ici, 40 % des notices de l'Université de Paris concernent des maîtres en théologie (ou des étudiants promis à la célébrité), le Moyen Âge recueillant treize fois plus d'occurrences que la période moderne. Il est vrai que cette proposition s'efface si l'on déporte son regard sur certaines universités de province. Le chanoine Uzureau qui écrit 105 des 222 notices consacrées à l'université d'Angers (soit 47 %) s'intéresse davantage à la période moderne qu'à l'époque médiévale. Pour l'Université de Montpellier, on compte seulement 127 biographies de professeurs médiévaux contre 260 pour les XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : mais ici nous nous trouvons face à une érudition médicale attachée à célébrer la gloire des maîtres de l'ancienne Faculté, un quart des notices étant d'ailleurs rédigé par le seul docteur Louis Dulieu, infatigable historien du *studium* montpelliérain, et directeur de la revue *Monspeliensis Hippocrates*.<sup>10</sup>

<sup>10</sup> La revue parut de 1958 à 1970.

Le second trait de cette bibliographie est l'insistance mise sur les aspects institutionnels : statuts, privilèges, facultés, nations. Tout se passe comme si, alors même que, dans le cadre napoléonien, les universités ont perdu leur indépendance vis-à-vis de l'État, les universitaires éprouvaient la nécessité de consacrer leur érudition à l'autonomie ancienne de leur corps, allant même jusqu'à une pointilleuse sigillographie. Du même coup c'est une conception close, quasi autarcique, de l'enseignement supérieur qui l'emporte. Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui de l'Université de Caen, la bibliographie ne mentionne que deux articles consacrés aux étudiants, alors que les registres d'immatriculation et de grades sont conservés pour toute la période moderne et que la récente thèse de Lyse Roy nous a montré tout le parti que l'on pouvait en tirer pour les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles<sup>11</sup>. Surtout cette conception, étroitement institutionnelle, aboutit à des interrogations majeures sur les délimitations qu'elle opère. Le moindre *studium* médiéval se trouve répertorié : ainsi des *studia* d'Alès, Billom, Gray, Issoire, Lunel, Saint-Germain de Calberte, Saint-Roman de l'Aiguille ou Trets – ou encore la très éphémère Université de Corte de Pasquale Paoli (1765-1768), qui disparut avec la conquête française. En revanche, toute une série d'institutions périphériques se trouvait délibérément exclue, alors qu'elle participe bien d'un enseignement supérieur au sens large. S'il est fait mention et du Collège de France et du collège de Clermont qui, à un moment ou à un autre de leur histoire, ont relevé de l'Université, il n'est à aucun moment question ici du Jardin du Roi, ni du Jardin des apothicaires, ni des divers séminaires qui accueillent pourtant dans leurs murs les étudiants aussi bien de la Faculté des Arts que de celle de théologie, à commencer par les quatre communautés parisiennes régies par la Compagnie de Saint-Sulpice, à plus forte raison encore des écoles techniques ou militaires qui se créent dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. Du même coup, la reconfiguration des savoirs scientifiques qui s'opère à la période moderne, et qui trouve son champ d'action dans des établissements périphériques par rapport aux anciens *studia*, n'est

11 Lyse Roy, *L'Université de Caen aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Identité et représentation*, Leyde, Brill, 2006, notamment p. 119-146 et p. 283-292.

pas non plus interrogée pour elle-même. Cette vision institutionnelle qui définit les universités selon des critères médiévaux immuables rétrécit singulièrement le champ de l'observation et laisse échapper les mutations structurelles fortes qui font perdre aux institutions une bonne partie de leurs étudiants ès arts (et même en théologie) au profit de collèges de plein exercice non universitaires.

Le dernier trait majeur de cette historiographie est la prédominance d'une histoire des idées qui entend mesurer apogées et déclin à l'aune du renouvellement universitaire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'époque de la fondation de l'université est considérée comme un âge d'or parce que la scolastique procurait aux universitaires du Moyen Âge un outil rationnel de connaissance que la Renaissance est venue briser : Louis Liard n'hésite pas à écrire en 1909 à propos de l'Université de Paris : « À ces trois siècles de vie intense, d'éclat et de puissance succèdent trois siècles d'engourdissement, de déclin, de ruine lente et continue »<sup>12</sup>. L'Université serait-elle devenue, à l'époque moderne, un conservatoire des pensées mortes ? Au-delà du fait qu'un jugement aussi péremptoire demande à être vérifié, force est de reconnaître que le primat a toujours été donné aux idées sur les pratiques (ainsi à propos du XVI<sup>e</sup> siècle et de l'humanisme) et que peu nombreux étaient les travaux qui s'interrogeaient sur les fonctions sociales des savoirs enseignés, même si toute une série de travaux novateurs comme ceux du Père François de Dainville, de Jean Favier, du chanoine Astrik Gabriel ou de Jacques Verger – je pense en particulier au grand article sur le recrutement géographique des universités françaises au début du XV<sup>e</sup> siècle paru dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome* dès 1970 – ces travaux sont déjà cités dans cette bibliographie. Au total, le répertoire édité dans les années 1978-1981 par Simonne Guinée offre un témoignage assez saisissant d'un certain idéalisme de la recherche érudite, ou comme l'écrivait assez justement Willem Frijhoff dans une recension de l'ouvrage, un « constat de l'autosuffisance du monde clos des savants, où la glorification des hommes et des valeurs du passé

12 Louis Liard, *L'Université de Paris*, Paris, H. Laurens, 1909, 2 t. en 1 vol., t. I, *La vieille Université. La nouvelle Université. La nouvelle Sorbonne*, p. 14.

est censée rejaillir sur ceux du présent », celui aussi « d'une terrifiante inconscience des universitaires [...] à l'égard de leur propre rôle dans la société qui se manifeste dans l'absence de toute interrogation sur les fondements historiques de la fraction sociale de leurs institutions »<sup>13</sup>.

Jugement à coup sûr trop sévère, en ce qu'il ne fait pas assez de place aux travaux, certes isolés, qui offrent déjà un renouvellement des perspectives. Il suffit de songer, par exemple, aux communications de Jacques Le Goff qui s'interroge, dès 1964, sur la formulation intellectuelle du rôle des universitaires par rapport aux autres groupes de la société et qui, au Congrès international des sciences historiques de 1965, propose un programme d'études et de recherches très stimulant sur les rapports des universités avec les pouvoirs publics du Moyen Âge à la Renaissance, articles repris dans le volume *Pour un autre Moyen Âge* (1977)<sup>14</sup>. On peut aussi – c'est le second exemple que je prendrai – songer aux études exactement contemporaines de la publication de cette bibliographie, menées par Hilde De Ridder-Symoens sur les livres des procureurs de la nation germanique de 1444 à 1546 : après l'édition de la matricule elle-même qui avait paru en 1971 et qui appartenait à un genre classique, au moins dans l'historiographie germanique<sup>15</sup>, les biographies des étudiants rangées par ordre chronologique d'entrée dans la nation constituaient un modèle du genre prosopographique recensant l'ensemble du curriculum universitaire de l'étudiant, ses origines sociales, sa carrière ultérieure et sa descendance<sup>16</sup>. Avec ce livre, on tient les prolégomènes à une analyse

20

---

13 Willem Frijhoff, recension des deux tomes de l'ouvrage de Simonne Guenée, *Histoire de l'éducation*, n° 14, avril 1982, p. 87-91.

14 Jacques Le Goff, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, Paris, Gallimard, 1977, p. 181-222.

15 *Les Livres des Procureurs de la Nation Germanique de l'ancienne Université d'Orléans, 1444-1602, publiés par le Comité international pour l'histoire de la nation germanique de l'Université d'Orléans* : Cornelia M. Ridderikhoff, avec la collaboration de Hilde De Ridder-Symoens (éd.), t. I, partie 1 : *Premier livre des procureurs de la nation germanique de l'ancienne Université d'Orléans, 1444-1546 : texte des rapports des procureurs*, Leyde, Brill, 1971.

16 Cornelia M. Ridderikhoff, avec la collaboration de Hilde De Ridder-Symoens (éd.), t. I, partie 2, vol. 1 : *Premier livre des procureurs : 1444-1546, biographie des étudiants : introduction, sources et bibliographie, biographies des étudiants 1444-1515*, Leyde, Brill, 1978 ; t. 1, partie 2, vol. 2 : *Premier livre des procureurs : 1444-*

fouillée tant de la pérégrination académique en Europe que du rôle joué par les universités dans la formation des élites. On ne saurait enfin négliger le rôle de la Commission internationale d'Histoire des Universités, organe associé au Congrès international des sciences historiques, ni celui de la Conférence des recteurs, présidents et vice-chanceliers des universités européennes. L'une et l'autre, sous des formes diverses, ont soutenu des programmes d'études et de recherches internationaux, appuyé des entreprises communes, favorisé des échanges. Des expériences et des itinéraires historiographiques ont pu ainsi se confronter régulièrement au moment même où en Angleterre est publié l'un des modèles d'histoire monographique qu'est la monumentale *History of the University of Oxford*, parue en huit volumes de 1984 à 1997<sup>17</sup>. Ce n'est donc pas par hasard qu'a pu paraître en 1996 le deuxième volume de la *History of the University in Europe* sous la direction de Hilde De Ridder-Symoens, publiée simultanément en langue anglaise et allemande et qui constitue une remarquable synthèse du renouvellement de la recherche dans ce secteur pour la période qui va de 1500 à 1800<sup>18</sup>. Ce volume avait d'ailleurs été précédé de la série des six volumes dirigés par Gian-Paolo Brizzi et Jacques Verger et richement illustrés : *Le Università dell'Europa* publiés de 1990 à 1995, dont quatre volumes concernent l'époque moderne<sup>19</sup>. Signes d'ailleurs de renouvellement de la discipline, naissent des périodiques spécifiquement consacrés à l'histoire des universités : *History of the Universities* commence à Oxford en 1981, les *Annales* – devenues

---

1546, biographies des étudiants : 1516-1546, *ibid.*, 1980 ; t. 1, partie 2, vol. 3 : Premier livre des procureurs..., 1444-1546 : biographies des étudiants : tables, additions et corrections, illustrations, *ibid.*, 1985. Sont parus depuis : Cornelia M. Ridderikhoff, avec la collaboration de Chris L. Heesakkers (éd.), t. 2, partie 1, vol. 1 : Deuxième livre des procureurs..., 1546-1567 : texte des rapports des procureurs : 1546-1560, *ibid.*, 1988 ; t. II, partie 1, vol. 2 : Deuxième livre des procureurs..., 1546-1567 : texte des rapports des procureurs : 1561-1567, *ibid.*, 1988.

- 17 T. H. Aston (dir.), *The History of the University of Oxford*, Oxford, Clarendon Press, 1984-1997, 8 vol.
- 18 Walter Rugg (dir.), *A History of the University in Europe*, t. 2, H. De Ridder-Symoens (dir.), *Universities in Early Modern Europe (1500-1800)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- 19 Gian Paolo Brizzi, Jacques Verger (dir.), *Le Università dell'Europa*, Cinisello Balsamo, Silvana, 1990-1995, 6 vol.

bientôt *Revue de l'Histoire des Facultés de Droit* est fondée à Paris en 1984 ; les *Annali di Storia delle Università italiane* paraissent à partir de 1997 sous la direction de Gian Paolo Brizzi à Bologne ; le *Jahrbuch für Universitätsgeschichte* naît en 1998 à Berlin, davantage centré sur l'histoire de l'université à l'époque contemporaine. Ces fondations disent la vitalité actuelle de ce domaine de recherches.

## HISTOIRE QUANTITATIVE ET SOCIALE

22 Le renouvellement des questionnaires dans l'historiographie des universités est passé d'abord par une histoire quantitative et sociale. On sait qu'il est parti du renouvellement de l'historiographie anglaise. Les sources publiées entre 1880 et 1914 – matricules des universités et registres d'admission dans les divers collèges d'Oxford ou de Cambridge – ont été réemployées pour établir des comptages et dresser des courbes, s'interroger aussi sur le jeu des facteurs qui modifient le volume et la composition du recrutement universitaire : variables internes (comme les statuts, les règlements, les capacités d'accueil des collèges), variables externes comme l'essor ou le recul démographique, les possibilités d'absorption des diplômés fabriqués par les universités dans les bureaucraties d'Église ou d'État, les diplômes requis pour exercer certaines professions (barreau, magistrature, médecine), le degré d'estime que les différentes unités portent à la valeur de l'éducation universitaire. La construction de ce modèle où les différents facteurs covariaient de manière différentielle selon les périodes, a permis à Lawrence Stone de proposer dès 1974 (et dès même ses premiers articles de 1964 dans *Past and Present*) d'établir une conjoncture d'une véritable révolution éducative entre 1560 et 1640 : une première montée entre 1550 et 1580, suivie d'un recul de 1580 à 1610 ou 1620 puis d'une expansion considérable dans les décennies 1620-1640, croissance brutalement interrompue par la Révolution et suivie d'un déclin ininterrompu jusqu'à l'étiage des années 1750<sup>20</sup>.

---

20 Lawrence Stone (dir.), *The University in Society*, t. 1, *Oxford and Cambridge from the 14th to the Early 19th Century* ; t. 2, *Europe, Scotland and the United States*

La conjoncture décrite par Lawrence Stone pouvait-elle avoir une valeur « européenne » ? C'est en tous les cas à partir de son questionnaire que s'est développée de manière concomitante toute une série de travaux où les historiens français ne se sont engagés que tardivement : ceux de Richard Kagan sur les universités de Castille<sup>21</sup>, de Laurence Brockliss sur les modèles de fréquentation à l'Université de Paris de 1400 à 1800<sup>22</sup>, de Willem Frijhoff sur la révision des courbes de fréquentation des universités de l'Empire entre 1576 et 1815 proposées dès 1897 Fritz Eulenburg<sup>23</sup>, et sur les gradués néerlandais de 1575 à 1815. Tous ces travaux ont apporté tout à la fois des méthodes et des hypothèses qui ont renouvelé en profondeur notre manière d'aborder la fréquentation universitaire à l'époque moderne. Ils ont proposé des taux de scolarisation et de gradations universitaires en rapport avec le taux de survie et le taux de masculinité, des coefficients correcteurs des immatriculations et des graduations en relation avec les taux, variables eux-mêmes selon les décennies, de la mobilité interuniversitaire, des calculs mesurant de manière approximative et avec une marge d'incertitude raisonnable les déficits d'immatriculation ou de gradation existant dans les sources pour introduire des coefficients de correction. D'où la possibilité d'établir des conjonctures corrigées, de repérer des rythmes régionaux d'évolution (la courbe globale des gradations des Provinces-Unies cache, par exemple, des rythmes de croissance divergents selon les provinces : il n'y a pas au XVIII<sup>e</sup> siècle de croissance dans les provinces côtières alors que les pôles de recrutement se déplacent vers les terres de l'intérieur). C'est sans

---

*from the 16th to the 20th Century*, Princeton, Princeton University Press, 1974. Voir aussi l'article fondateur de Lawrence Stone, « The Educational Revolution in England 1560-1640 », *Past and Present*, n° 28, 1964, p. 41-80.

- 21 Richard Kagan, *Students and Society in Early Modern Spain*, Baltimore/London, The Johns Hopkins University Press, 1974.
- 22 Laurence W.B. Brockliss, « Patterns of Attendance at the University of Paris 1400-1800 », *The Historical Journal*, t. 21, 1978, p. 503-544.
- 23 Willem Frijhoff, « Surplus ou déficit. Hypothèses sur le nombre réel des étudiants en Allemagne à l'époque moderne (1576-1815) », *Francia Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, t. VII, 1979, p. 173-218 ; contribution reprise et remaniée dans Dominique Julia, Jacques Revel et Roger Chartier (dir.), *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1986, t. I, p. 23-63.

doute W. Frijhoff qui a poussé le plus loin la recherche sérieuse à propos de l'ensemble des Provinces-Unies : il établit en effet la conjoncture de la distribution entre études juridiques et études médicales, manifestant ainsi la relative décroissance de la faveur accordée à ces dernières dans la province de Hollande par rapport à sa montée dans les autres provinces ; il dresse une évolution de la hiérarchie socioculturelle de trente-huit villes des Provinces-Unies d'après leur taux respectif de gradués par période de vingt-cinq ans ; il examine la part des gradués dans les différents conseils de ville, les principales fonctions de la République, dans les colonies comme aussi les débouchés des grades universitaires au prisme de trois professions principales : les docteurs en médecine, les avocats, les ministres du culte qui, s'ils n'étaient pas astreints à acquérir un diplôme universitaire, devaient subir comme postulants dans l'Église réformée, un examen ecclésiastique qui jouait le rôle que le baccalauréat en théologie jouait en France<sup>24</sup>.

On comprend, devant les résultats apportés par ces travaux, que les médiévistes soient envieux des modernistes. Jacques Verger a souvent rappelé la difficulté de parvenir à des résultats fiables à partir des méthodes quantitatives pour le Moyen Âge soulignant la difficulté d'établir des effectifs totaux d'étudiants, mais démontrant de manière exemplaire que l'on peut présenter des hypothèses fiables sur la répartition des gradués entre facultés à l'intérieur d'une même université, comme sur le rayonnement géographique des universités à partir des *rotuli* de suppliques<sup>25</sup>. Les résultats qu'il a obtenus pour le début du xv<sup>e</sup> siècle sont d'autant plus intéressants pour les modernistes qu'ils ont permis de saisir les traits de longue durée qui perdurent au cours de l'époque moderne comme aussi les modifications qui s'opèrent en fonction des transformations institutionnelles qui affectent les universités : ainsi l'apparition du droit civil à la Faculté de Droit de Paris

24 Willem Frijhoff, *La Société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814. Une recherche sérieuse sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires*, Amsterdam Maarssen, APA Holland University Press, 1981.

25 Jacques Verger, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Leyde, Brill, 1995, étude VI : « Le recrutement géographique des universités françaises au début du xv<sup>e</sup> siècle d'après les Suppliques de 1403 », p. 122-173.

réduit-elle l'aire géographique des étudiants d'Orléans à une dimension locale à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle alors que la Faculté disposait d'une audience beaucoup plus large lorsque seul le droit canon était enseigné dans la capitale. Mais surtout Jacques Verger a plaidé avec ardeur pour une prosopographie des gradués : s'il sait bien l'impossibilité de reconstituer le cursus universitaire et la carrière de tous les anciens étudiants et gradués, et si tous ceux qui sortent de l'université sans grade nous restent très largement inconnus alors que les « ratés du système » intéressent aussi l'historien, la prosopographie demeure l'instrument le plus pertinent pour saisir en profondeur le rôle socioculturel de l'Université. De ce point de vue, la France se trouvait très en retard par rapport à nos voisins germaniques ou anglais puisque, dans leur très grande majorité, les matricules ou registres de gradués n'étaient pas imprimés en dehors de la matricule de l'Université de Médecine de Montpellier publiée en 1957 par Marcel Gouron<sup>26</sup> et des matricules de l'université protestante de Strasbourg édités par Gustav Knod en 1897<sup>27</sup>. Or c'est grâce à la prosopographie que des avancées décisives ont pu être faites, comme le montre l'usage qui est fait par tous les historiens européens de la monumentale Matricule de l'Université de Bâle publiée de 1951 à 1980, en cinq volumes, par Hans Georg Wackernagel et qui s'est efforcée de reconstituer le plus complètement possible la *peregrinatio academica* de chaque étudiant<sup>28</sup>. Au cours des trente dernières années, l'historiographie des universités françaises n'a peut-être pas comblé son retard, mais des éditions critiques de sources et des répertoires biographiques apportent des éléments précieux à nos connaissances : William Courtenay a publié les suppliques de l'Université de Paris pour le XIV<sup>e</sup> siècle *Rotuli Parisienses*, remplaçant ainsi l'édition fautive

26 Marcel Gouron, *Matricule de l'Université de médecine de Montpellier (1503-1599)*, Genève, Droz, 1957.

27 Gustav C. Knod, *Die alten Matrikeln der Universität Strassburg 1621 bis 1793*, Strassburg, Trübner, 1897-1902, 3 vol. (t. I, *Die allgemeinen Matrikeln und die Matrikeln der philosophischen und theologischen Facultät* ; t. II, *Die Matrikeln der medicinischen und juristischen Facultät* ; t. III, *Personen- und Ortsregister*).

28 Hans-Georg Wackernagel (éd.), *Die Matrikel der Universität Basel*, Basel, Verlag der Universitätsbibliothek, 1951-1980, 5 vol. (t. I, 1461-1529 ; t. II, 1532/1533-1600/1601 ; t. III, 1601/1602-1665/1666 ; t. IV, 1665/1666-1725/1726 ; t. V, 1726/1727-1817/1818).

de Denifle<sup>29</sup>. Thomas Sullivan a donné pour le dernier quart du xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle un répertoire biographique des licenciés en théologie dont le premier volume (*Ordres religieux*) a paru en 2004<sup>30</sup>. Le père James K. Farge a publié un très remarquable répertoire biographique des docteurs en théologie de l'Université de Paris de 1500 à 1536 où il recense les différents patronymes qui se rapportent à chaque individu, la date de leurs grades, leur origine géographique, leur cursus à l'intérieur de leur nation d'origine et dans l'université, les significations des grades qu'ils ont faites pour postuler des bénéfiques, leur carrière ultérieure et leurs publications<sup>31</sup>. C'est sur cette base extrêmement solide qu'il a pu ensuite proposer en 1985 un livre majeur sur orthodoxie et réforme à la Faculté de théologie de Paris entre 1500 et 1543. La prosopographie qu'il a construite révèle, au-delà de l'aire géographique de rayonnement (provinces ecclésiastiques de Reims, Sens, Rouen et Tours), la hiérarchie d'estime dont jouissaient les différents collèges. Pour leurs cours à la Faculté des Arts, les futurs docteurs en théologie séculiers se regroupent pour plus de la moitié dans trois collèges (Montaigu, Sainte-Barbe, Navarre) ; et pour l'enseignement de la théologie, si vingt-trois collèges ont accueilli les futurs docteurs, quatre d'entre eux seulement en regroupent plus des trois-quarts (Harcourt, Navarre, Cholet, la Sorbonne qui est toujours la plus recherchée). Au-delà du doctorat, c'est seulement une minorité qui continue à s'investir dans les activités de la Faculté<sup>32</sup>. En 2006, le même James K. Farge a publié l'édition de deux manuscrits des archives de l'université de Paris qui, de juillet 1512 à 1515, comporte les attestations d'études et de degrés pris à la Faculté des Arts, soit de *triennium* (trois ans pour obtenir la maîtrise ès arts) soit de *quinquennium* cinq années d'études (trois ans pour la maîtrise

29 William J. Courtenay (éd.), *Rotuli Parisienses: Supplications to the Pope from the University of Paris*, Leiden, Brill, 2002-2004, 2 vol. (t. I, 1316-1349 ; t. II, 1352-1378).

30 Thomas Sullivan, *Parisian licentiates in theology, A.D. 1373-1500: a biographical register*, t. I, *The religious orders*, Leiden, Brill, 2004.

31 James K. Farge, *Biographical Register of Paris Doctors of Theology 1500-1536*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980.

32 James K. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France*, Leiden, Brill, 1985.

ès arts et deux autres comme enseignant ou comme étudiant dans une Faculté supérieure) qui peuvent servir de preuve dans une supplique pour postuler un bénéfice ecclésiastique<sup>33</sup>. Ce document, intitulé « Génération 1512 » dans les *Mélanges offerts au chanoine Veissière*<sup>34</sup>, avait attiré, dès 1993, l'attention de Nicole Lemaitre. James K. Farge a repris cette même idée dans le sous-titre de l'ouvrage « Génération 1500 ». Il s'agit là d'une source tout à fait essentielle sur le fonctionnement des collèges artiens de la capitale : sur plus de mille étudiants qui ont passé leur maîtrise ès arts dans vingt-quatre des trente-six collèges artiens de la capitale, plus de la moitié l'ont fait à l'intérieur de six collèges seulement, ce qui là encore donne une hiérarchie de réputation des différents collèges (au premier chef Sainte-Barbe suivi par Montaigu, Navarre, Bourgogne et La Marche). La source permet également de savoir sous quel maître précis tel étudiant a poursuivi son cursus, ce qui offre l'opportunité de mesurer l'audience respective de chaque régent dans chaque collège et de percevoir la manière dont se construisent les réseaux intellectuels. Je reviendrai plus loin sur ce document mais une telle édition critique de sources manifeste à l'évidence que notre savoir ne peut se renouveler en profondeur sur le fonctionnement de la Faculté des Arts de la capitale que par des investissements lourds en temps de dépouillement mais féconds dans leurs résultats. Dans la même perspective d'instruments de travail, il faut signaler le répertoire biographique de la nation Belgique à l'Université de Dole dans le troisième quart du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup> ou le répertoire biographique des étudiants présents à l'Académie d'équitation

33 James K. Farge (éd.), *Students and Teachers at the University of Paris The Generation of 1500: A Critical Edition of Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne) Archives, Registres 89 and 90*, Leiden, Brill, 2006.

34 Nicole Lemaitre, « Génération 1512. Pour une étude des élites graduées parisiennes », dans Michèle Bardon, Gilbert-Robert Delahaye, Jean Jacquart, Nicole Lemaitre (dir.), *De l'histoire de la Brie à l'histoire des Réformes. Mélanges offerts au chanoine Michel Veissière*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1993, p. 29-47.

35 Willem Frijhoff, « L'«Album Inclytæ Nationis Belgicæ» de l'Université de Dole en Franche-Comté 1651-1674 », *Lias*, t. V, 1978, p. 87-151 ; voir aussi du même auteur, « Matricule de la Nation germano-néerlandaise de Bourges : le second registre (1642-1671) retrouvé et de nouveau transcrit », *Lias*, t. XI, 1984, p. 83-116.

d'Angers au xvii<sup>e</sup> siècle, qui, en l'absence de registres d'immatriculation ou de grades de l'Université pour cette période, offre un aperçu du rayonnement dont elle jouit au sein de *l'iter gallicum* des étudiants venus du nord de l'Europe<sup>36</sup>, le répertoire des clercs irlandais qui ont fait leurs études en France aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles<sup>37</sup>. Hélène Berlan, qui a consacré sa thèse à la formation des étudiants de médecine de Montpellier au xviii<sup>e</sup> siècle, a accompagné l'exemplaire dactylographié d'un volumineux répertoire biographique de chaque étudiant, notant la première inscription, les dates des grades et les sujets des thèses soutenues<sup>38</sup>. Je voudrais enfin signaler le répertoire géographique des étudiants du Midi de la France entrepris par Patrick Ferté, dont quatre volumes successifs ont déjà été publiés de 2002 à 2008<sup>39</sup>. L'auteur ici ne présente pas les listes d'inscrits ou de gradués par ordre chronologique, mais choisit délibérément de savoir combien chaque diocèse du Midi, et à l'intérieur de celui-ci chaque localité a produit d'étudiants et de gradués. Il s'agit ici d'une première étape vers une prosopographie des élites de toute une région à l'époque moderne et l'on pressent, à lire les mêmes patronymes qui viennent d'un même lieu, soit à la même génération, soit à une ou plusieurs générations de distance, la continuité que représentent ces dynasties de robins, moyens et petits officiers, avocats ou médecins.

36 Willem Frijhoff, « Étudiants étrangers à l'Académie d'équitation d'Angers au xvii<sup>e</sup> siècle », *Lias*, t. IV, 1977, p. 13-84.

37 Laurence W.B. Brockliss et Patrick Ferté « Prosopography of Irish Clerics in the Universities of Paris and Toulouse 1573-1792 », *Archivium Hibernicum*, vol. 58, 2004, p. 7-166.

38 Hélène Berlan, *Faire sa médecine au xviii<sup>e</sup> siècle. Recrutement et devenir des étudiants montpelliérains (1707-1789)*, thèse de doctorat, Université de Montpellier III-Paul-Valéry, 2000, ex. dactylographiés. Voir, à ce propos, Hélène Berlan, « Le recrutement étudiant à la Faculté de médecine de Montpellier du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, vol. 121, 2009, p. 523-544.

39 Patrick Ferté, *Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France : 1561-1793. Pour une prosopographie des élites*, Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2002-2008, 4 vol. (t. I, *Diocèses d'Albi, Castres, Lavaur, Montauban, Toulouse* ; t. II, *Diocèse de Cahors* ; t. III, *Rouergue, diocèses de Rodez et de Vabres* ; t. IV, *Diocèses pyrénéens : Bayonne, Comminges, Couserans, Lescaur, Mirepoix, Oloron, Pamiers, Rieux, Tarbes*).

J'ai insisté sur ces instruments de travail pour au moins deux raisons. D'abord, la production de ces outils n'est pas à la mode, si elle l'a jamais été, et le raccourcissement des délais de temps dans lesquels s'inscrivent thèses et habilitations ne favorise sûrement pas leur entreprise puisque, par définition, les dépouillements qu'ils exigent sont coûteux en énergie et en temps. Ensuite, seuls ces dépouillements nominaux offrent un point de référence solide pour donner aux comptages faits sur une grande échelle un contrôle et des coefficients de correction nécessaires. Dans la thèse de Willem Frijhoff déjà citée, l'une des colonnes d'appui est le dépouillement systématique de tous les étudiants et gradués produits par la ville de Zutphen, entre 1575 et 1815, et repérés dans le maximum de matricules et de listes de gradués des universités néerlandaises ou étrangères : c'est ce dépouillement qui lui permet ensuite de proposer des coefficients de correction, période par période, aux comptages globaux qu'il a établis. Dans l'enquête de l'École des Hautes Études en Sciences sociales consacrée à la France, c'est le Rouergue qui a servi de terrain d'expérience analogue à Patrick Ferté pour mesurer le degré d'ancrage universitaire de cette région auprès des diverses universités (Cahors, Toulouse, Paris, Montpellier), mais aussi par rapport aux registres du collège jésuite de Rodez et aux registres d'ordination. Il réexamine alors l'idée d'un Rouergue parfaitement illettré : le Rouergue est à la fois un désert de signatures et un gisement fertile en étudiants, tout à la fois « sous-alphabétisé et suruniversitarisé »<sup>40</sup>. Dans la même enquête sur les universités françaises, seuls les dépouillements nominaux ont permis également de prendre une mesure précise de la pérégrination académique d'un même étudiant à travers les sites où il séjourne. Les biographies des étudiants de la nation germanique d'Orléans, la matricule de l'Université de Bâle, les divers travaux de Willem Frijhoff sur les étudiants néerlandais en France (Angers, Caen, Orléans) ont offert la possibilité d'établir des taux moyens d'universités parcourues et par là même une périodisation

40 Patrick Ferté, « La population étudiante du Rouergue au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Dominique Julia et Jacques Revel (dir.), *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. II, France, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989, p. 527-575.

du phénomène qui s'épuise après la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle et s'effondre avec la révocation de l'édit de Nantes<sup>41</sup>.

Mais il convient certainement de se garder de toute généralisation prématurée. Dans un article récent consacré à la pérégrination des étudiants francophones dans les universités italiennes, Nicole Bingen souligne elle-même les limites de sa propre enquête parce qu'elle repose seulement sur des séries de matricules et des listes de gradués imprimés alors que les nombreuses séries manuscrites et inédites n'ont pu encore être consultées. En dépit de ces réserves, elle parvient à élaborer une hiérarchisation des universités visitées (Padoue, Pavie, Ferrare, Bologne et Parme étant les plus fréquentées), comme de celles où les grades sont pris (Ferrare venant cette fois en tête)<sup>42</sup>. *L'iter italicum* des Français pourrait être ici comparé à celui des Néerlandais à la même époque qui vient d'être étudié par Ad Tervoort<sup>43</sup>. Hilde De Ridder-Symoens, s'appuyant sur le travail de thèse de Thomas Cole, fait observer que la matricule de l'Université de Louvain n'enregistre, entre 1425 et 1569, que les deux tiers des étudiants espagnols et portugais qui ont pu être repérés pendant cette période aux Pays-Bas<sup>44</sup>. La migration des étudiants en médecine en provenance des Îles britanniques vers les universités françaises et tout particulièrement vers celle de Reims pour y obtenir à bas prix un doctorat, s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le maximum étant atteint dans les années 1710-1740,

30

---

41 D. Julia et J. Revel, « Les pérégrinations académiques xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, t. II, p. 33-105.

42 Nicole Bingen, « Les étudiants de langue française dans les universités italiennes à la Renaissance : mise à jour du recensement et analyse des données », dans Michel Bideaux et Marie-Madeleine Fragonard (dir.), *Les Échanges entre les universités européennes à la Renaissance. Colloque international organisé par la Société française d'étude du xvi<sup>e</sup> siècle et l'Association Renaissance-humanisme-Réforme, Valence, 15-18 mai 2002*, Genève, Droz, 2003, p. 25-43.

43 Ad Tervoort, *The Iter Italicum And The Northern Netherlands: Dutch Students At Italian Universities And Their Role In The Netherlands' Society (1426-1575)*, Leiden, Brill, 2005.

44 Hilde de Ridder-Symoens, « Les étudiants marranes aux Pays-Bas (xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles) », dans Patrick Ferté et Caroline Barrera (dir.), *Étudiants de l'exil. Migrations internationales et universités refuges (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> s.)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 21-35.

au moment où Boerhaave enseigne à Leyde. Le périple passe donc, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, par les universités de Leyde et Paris, avant de s'achever dans la capitale champenoise ; après 1740, et surtout 1760, les Anglais et les Écossais continuent à aller à Leyde, mais ne passent plus par la France et semblent s'être repliés sur la Faculté de médecine d'Édimbourg, tandis que les Irlandais sont désormais quasi les seuls à aller chercher, pour des raisons pécuniaires, leurs grades à Reims<sup>45</sup>. À l'inverse, la révocation de l'édit de Nantes a provoqué, à terme, une migration des étudiants calvinistes français en théologie, qui se proposent de devenir ministres, vers le séminaire de Lausanne, fondé en 1726 et qui devient le centre majeur de formation des pasteurs français, les deux tiers des séminaristes provenant du Languedoc<sup>46</sup>. Jean Hiernard a récemment repris, de manière fondamentale, le dossier de la pérégrination académique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à partir de l'observatoire que constitue l'Université de Poitiers – *iter gallicum* des étudiants néerlandais, et plus largement des *Germani* passant par Poitiers ; *iter hollandicum* des Poitevins et des Rochelais vers les Pays-Bas qui deviennent les Provinces-Unies<sup>47</sup> –, ces travaux se fondant sur un dépouillement nominal des registres de gradués de l'Université de Poitiers et sur celui des matricules imprimés des universités étrangères, mais aussi sur celui des *alba amicorum* qui permettent de reconstruire le réseau des relations de tel ou tel étudiant et ses passages dans les différentes universités. Il a lancé le projet d'une base de données

45 Laurence W. B. Brockliss, « Les étudiants en médecine des îles Britanniques en France sous l'Ancien Régime », dans P. Ferté et C. Barrera (dir.), *Étudiants de l'exil*, op. cit., p. 81-104.

46 Claude Lasserre, *Le Séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1997 ; Yves Krumenacker (dir.), *Dictionnaire des pasteurs de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.

47 Jean Hiernard, « *Iter Gallicum – iter Hollandicum* : des échanges universitaires peu connus entre le Poitou et les Provinces-Unies (fin XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.) », dans Claudine Auliard et Lydie Bodiou (dir.), *Au jardin des Hespérides. Histoire, société et épigraphie des mondes anciens. Mélanges offerts à Alain Tranoy*, Rennes, PUR, 2004, p. 25-73. Voir désormais Jean Hiernard, Denise Turrel, Yannis Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir : Vita Peregrinatio. Fin du Moyen Âge-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2011.

européenne, accessible en ligne sur les étudiants de l'Université de Poitiers : *Repertorium academicum pictaviense*<sup>48</sup>.

La très grande majorité des travaux que j'ai cités est antérieure à l'utilisation de l'ordinateur qui est désormais massive. Les ressources qu'offre désormais la numérisation, la mise en ligne des données et les moteurs de recherche font souhaiter que des bases de données homogènes et compatibles entre elles soient systématiquement établies. La progression des connaissances ne pourra se faire en ces domaines que par le croisement du maximum de données à la fois imprimées et manuscrites<sup>49</sup>. Si, à la différence des recherches menées outre-Rhin, aucun *Repertorium Academicum Gallicum* n'est, à ma connaissance, en cours de constitution pour la période moderne, en dehors des travaux déjà cités, il serait au moins envisageable, avec les ressources de l'informatique, de tenter d'établir un répertoire biographique des enseignants des Facultés supérieures à l'époque moderne, qu'ils aient été titulaires de chaires dans les Facultés professorales, ou docteurs-régents dans les Facultés doctorales<sup>50</sup>. L'érudition savante

32

---

48 Il s'agit, comme l'indique le site, « en partant des archives de l'Université de Poitiers, d'identifier les étudiants poitevins et de les suivre dans leur tour d'Europe ; à terme, de constituer un site web européen de référence sur la circulation des étudiants entre les universités aux <sup>xvi</sup>e et <sup>xvii</sup>e siècles » et de rassembler « en premier lieu les informations sur les étudiants étrangers (au Poitou et au royaume de France) venus s'inscrire et "prendre leurs grades" à l'Université de Poitiers ainsi que les étudiants poitevins ayant poursuivi leur cursus dans d'autres universités françaises et étrangères ». Voir Y. Delmas-Rigoutsos, E. Picard, T. Maurer, « Présentation de bases de données prosopographiques informatisées sur le monde universitaire », dans J. Hiernard, D. Turrel, Y. Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir, op. cit.*, p. 29-37.

49 Ainsi le projet en cours de réalisation du *Repertorium Academicum Germanicum*, qui recense l'ensemble des savants académiques de l'Empire romain germanique entre 1250 et 1550, c'est-à-dire les personnes ayant fréquenté les Facultés de Théologie, de Droit, ou de Médecine ou qui ont acquis au moins le grade de maître-ès-arts, englobant aussi les nobles qui n'ont acquis aucun diplôme, soit un répertoire biographique d'environ 40 000 individus : R. C. Schwinges, « *Repertorium Academicum Germanicum. Ein Who's Who der graduierten Gelehrten des Alten Reiches (1250-1550)* », dans P. Moraw (dir.), *Gesammelte Beiträge zur Deutschen und Europäischen Universitätsgeschichte. Strukturen-Personen-Entwicklungen*, Leiden, Brill, 2008, p. 577-602.

50 Il faut signaler ici l'article pionnier de Jacques Verger, « Les professeurs des universités françaises à la fin du Moyen Âge », dans *Les Universités françaises au Moyen Âge, op. cit.*, p. 174-198.

– en particulier médicale – a produit nombre de notices depuis un siècle et demi, mais aucune prosopographie sérieuse n'a réellement été tentée, et la mise en ligne des registres paroissiaux conservés dans les archives départementales permet aujourd'hui de rectifier de nombreuses erreurs indéfiniment recopiées. Il est bon, toutefois de mentionner le site *Scholasticon*, fondé en 1999 et coordonné par Jacob Schmutz, maître de conférences en philosophie à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), qui se donne pour vocation « d'offrir la meilleure documentation possible sur la culture scolastique moderne, c'est-à-dire la philosophie et la théologie des professeurs ayant enseigné en Europe et dans le Nouveau Monde, dans les collèges, couvents et universités, pour la période 1500-1800 » et qui a constitué une base biographique intitulée *Nomenclator*. J'ajoute que des sources non universitaires peuvent être riches en découvertes : Janine Driancourt-Girod a retrouvé dans le registre de la chapelle luthérienne de l'ambassade de Suède à Paris, des folios entiers couverts, à partir des années 1640, par les inscriptions d'étudiants d'Europe septentrionale qui viennent, à six ou sept, des villes hanséatiques (Riga, Stettin, Dantzig, Rostock, Lübeck, Hambourg, etc) et du Danemark, mais aussi de villes d'Allemagne du Sud (Tübingen, Heidelberg, Iena, Marburg), voire de Prague ou de Haute-Autriche<sup>51</sup>. Les documents d'origine privée, comme les *libri* ou les *alba amicorum* remplis et signés par les condisciples lors des années d'études et de la *peregrinatio academica*, d'un étudiant, sont des sources bien étudiées dans l'aire germanique et néerlandaise, mais encore assez négligées dans le cas français, du fait aussi qu'ils sont souvent conservés dans des collections privées<sup>52</sup>.

J'arrête ici les observations que je voulais faire sur le renouveau de l'histoire sociale des universités grâce aux méthodes quantitatives.

51 Janine Driancourt-Girod, *L'Insolite Histoire des luthériens de Paris. De Louis XIII à Napoléon*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 30-31.

52 On lira l'étude que Jean Hiernard et Pascal Rambeaud ont consacrée au *liber amicorum* de Jean Grenon, Rochelais qui étudia à Leyde entre 1599 et 1602 : Jean Hiernard et Pascal Rambeaud, « Les jeunes Rochelais sur les routes du savoir (1541-1685) », dans Hélène Say (dir.) *Le Voyage, un principe de formation, 130<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, La Rochelle, 2005*, édition électronique, p. 21-36 ; repris dans J. Hiernard, D. Turrel et Y. Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir, op. cit.*, p. 263-300.

Mon propos n'était à aucun moment d'exposer ici les résultats de l'enquête menée à l'École des Hautes Études sur les universités françaises, qui ont été publiés il y a une vingtaine d'années. Ils sont à la disposition de la communauté scientifique. Nous avons centré notre propos moins sur les conjonctures, les flux et les volumes des populations étudiantes (qui ont pourtant été analysés) que sur les cursus parcourus, les déperditions mais aussi sur les usages sociaux des grades obtenus. À ce moment-là, nous avons parfois ressenti la grave difficulté d'avancer des hypothèses en l'absence de travaux récents sur telle ou telle profession. Si les grands et moyens offices avaient été relativement bien étudiés, il n'en allait pas de même pour l'ensemble des débouchés s'offrant aux gradués. Le très grand livre de Laurence Brockliss et Colin Jones sur le monde médical dans la France moderne, paru à Oxford en 1997, est venu combler une grave lacune de notre historiographie. L'histoire des Facultés de médecine avait été longtemps monopolisée par des médecins érudits, qui, quels que soient leurs mérites, avaient cependant souvent une vision très partielle de leur champ. Brockliss et Jones nous ont offert un livre de référence qui esquisse non seulement une analyse des doctrines médicales enseignées et pratiquées, mais aussi une étude précise des corporations de médecins du royaume comme de l'émergence et de l'autonomie des chirurgiens qui prennent leur indépendance vis-à-vis du contrôle que veulent exercer sur eux les Facultés<sup>53</sup>. Le très récent livre d'Alexandre Lunel sur la maison médicale du roi et le contrôle du pouvoir royal sur les professions de santé aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles a bien mis en valeur par ailleurs l'importance croissante de la royauté dans la législation et la réglementation des professions tant médicales que chirurgicales et pharmaciennes. Entre Facultés et corporations, elle cherche à introduire une modernisation et des dispositifs d'organisation et de contours. C'est grâce au poids de cet arbitrage sous l'autorité du premier médecin du roi que sont fondés des établissements autonomes qui rivalisent et concurrencent

---

53 Laurence Brockliss et Colin Jones, *The Medical World in Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

l'Alma Mater, qu'il s'agisse du Jardin du Roi dès 1635 ou du Collège de chirurgie au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'un et l'autre cas, c'est la Faculté de médecine qui voit son champ d'action restreint et contesté et l'on sait l'oraison funèbre que Guy Patin, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, écrivait à propos de Guy de La Brosse en 1641 « un fourbe, un imposteur, un homicide et bourreau public, tel qu'il était, qui même en mourant n'a eu de sentiment de Dieu qu'un pourceau duquel il imitait la vie »<sup>54</sup>. Vis-à-vis des professions juridiques, un travail comme celui d'Hervé Leuwers sur l'invention du barreau français entre 1660 et 1830, analysant la construction nationale d'un groupe professionnel vient très heureusement enrichir et surplomber les études ponctuelles menées sur tel ou tel barreau local comme celle de Lenard Berlanstein sur le barreau de Toulouse qui a déjà trente années et sur laquelle l'enquête de l'EHESS s'était appuyée<sup>55</sup>. On pourrait encore citer les travaux menés sur les mécanismes du système bénéficial, comme celui consacré au diocèse de Bayeux au temps de Mgr de Nesmond, c'est-à-dire au temps de Louis XIV par Ludovic Balavoine, travail précieux pour l'analyse du devenir des gradués de théologie<sup>56</sup>. On aimerait disposer d'études similaires sur d'autres diocèses, d'autant plus que ce ne sont pas les sources qui manquent pour traiter cette question<sup>57</sup>.

54 Alexandre Lunel, *La maison médicale du roi, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 176.

55 Lenard R. Berlanstein, *The Barristers of Toulouse in Eighteenth century (1740-1790)*, Baltimore/London, The Johns Hopkins Press, 1975 ; Hervé Leuwers, *L'invention du barreau français, 1660-1830. La construction nationale d'un groupe professionnel*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2006.

56 Ludovic Balavoine, *Le Système bénéficial dans le diocèse de Bayeux sous l'épiscopat de Monseigneur François de Nesmond (1662-1715)*, thèse soutenue devant l'Université de Strasbourg, 2005, 4 vol., exemplaires dactylographiés. Une version allégée a paru sous le titre *Des hommes et des bénéfices. Le système bénéficial du diocèse de Bayeux au temps de Louis XIV*, Paris, Honoré Champion, 2011.

57 Dès 1965, Pierre Chaunu avait souligné l'intérêt qu'offrirait un dépouillement systématique des registres d'insinuations ecclésiastiques : « Une histoire religieuse sérielle. À propos du diocèse de La Rochelle et sur quelques exemples normands », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XII, 1965, p. 5-34.

Je voudrais insister maintenant sur un second renouvellement qui me paraît tout aussi essentiel que le premier : celui de l'histoire des institutions. Par delà la synthèse sur les universités européennes dirigée par Hilde De Ridder-Symoens déjà évoquée, qui avait été elle-même déjà précédée par la synthèse dirigée par Jacques Verger sur l'histoire des universités françaises<sup>58</sup>, toute une série de monographies érudites est venue approfondir nos connaissances du fonctionnement institutionnel des différents corps des Universités. Je laisse de côté ici l'*Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, rédigée par André Tuilier en 1994 qui a répondu à la commande du rectorat de Paris<sup>59</sup>. Cette monographie a délibérément opté pour une histoire de la continuité, en masquant les discontinuités, pour une histoire des Facultés en laissant de côté les collèges universitaires (à l'exception de celui de la Sorbonne), pour une thématique qui privilégie le contrôle progressif de l'État, la laïcisation et la défense d'une tradition intellectuelle d'enseignement qui serait spécifique à l'Université de Paris et qui, séparant strictement foi et raison, s'opposerait au thomisme orthodoxe. Cette synthèse ne dit rien du rôle social de l'université et s'intègre davantage à ses devancières qu'à la recherche en train de se faire.

Un premier volet de ce renouvellement des études institutionnelles est l'intérêt porté aux délibérations de la Faculté de théologie de Paris.

---

Dominique Dinet a proposé, à partir des registres d'insinuations ecclésiastiques du diocèse de Langres, conservés aux Archives départementales de la Haute-Marne, une grande enquête nationale sur les registres d'insinuations ecclésiastiques des chancelleries diocésaines. Voir son article « Les insinuations ecclésiastiques », *Histoire, économie et société*, t. VIII, 1989, p. 199-221. Il ne semble pas que cet appel ait été entendu en dehors du travail cité à la note précédente.

58 Jacques Verger, *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.

59 André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1994, 2 vol. Dans son introduction, l'auteur assure qu'un « enseignement supérieur est toujours le reflet de la société du temps et que sa structure est l'expression de cette dernière à tous égards ». Il affirme également que « l'Université de Paris reproduit dans son développement historique les principales étapes de la pensée humaine ». L'institution universitaire « est donc le reflet des connaissances de l'époque à laquelle elle appartient » (t. I, p. 20).

James K. Farge, déjà cité, a publié les procès-verbaux des délibérations et conclusions de la Faculté de théologie de 1526 à 1550<sup>60</sup> (2 volumes), reprenant le travail qu'avait laissé inachevé à la date de 1523 le chanoine Alexandre Clerval en 1917<sup>61</sup>. On dispose donc désormais d'un matériau complet pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle qui permet de connaître les avis doctrinaux de la Faculté où chacun opine librement. Ils sont l'expression publique de la conjecture doctrinale collective des docteurs siégeant collégalement et peuvent prendre soit la forme d'une déclaration positive (ainsi les articles de foi promulgués en 1543), soit celle d'une censure négative (ainsi la condamnation de Luther dans la *determinatio* du 15 avril 1521)<sup>62</sup>. C'est cette même pratique de déclaration et de censure que l'abbé Jacques Grès-Gayer a étudié dans ses divers ouvrages qui fournissent une chronique extrêmement détaillée des délibérations de la Faculté avec l'indication de la position prise par chacun des docteurs lors des grands débats qui agitent les assemblées qui se tiennent le premier du mois<sup>63</sup>. Bruno Neveu dans son grand livre consacré à *L'Erreur et son juge* a analysé avec finesse cette pratique de la censure puisée dans le fonds commun qu'avaient constitué la science et la pratique médiévales : réduction des textes à des propositions, examen desdites propositions, condamnation de celles-ci par des notes dont l'usage a strictement délimité la portée. La critériologie de ces notes n'a jamais donné lieu à une codification officielle, mais c'est par l'usage que le répertoire n'a cessé de s'enrichir

60 James K. Farge (éd.), *Registre des procès-verbaux de la faculté de théologie de Paris de janvier 1524 à novembre 1533*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1990 ; *id.* (éd.), *Registre des conclusions de la Faculté de théologie de Paris*, t. II, *Du 26 novembre 1533 au 1<sup>er</sup> mars 1550*, Paris, Klincksieck, 1994.

61 Alexandre Clerval (éd.), *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, t. I, *De 1505 à 1523*, Paris, V. Lecoffre et J. Gabalda, 1917.

62 James K. Farge, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France The Faculty of Theology of Paris 1500-1543*, Leiden, E. J. Brill, 1985, p. 125-130, 208-219.

63 Jacques M. Grès-Gayer, *Théologie et pouvoir en Sorbonne. La Faculté de Théologie de Paris et la bulle Unigenitus 1714-1721*, Paris, Klincksieck, 1991 ; *id.*, *Jansénisme en Sorbonne 1643-1656*, Paris, Klincksieck, 1996 ; *id.*, *Le Galllicanisme de Sorbonne. Chroniques de la Faculté de Théologie de Paris (1657-1688)*, Paris, Honoré Champion, 2002 ; *id.*, *D'un jansénisme à l'autre. Chroniques de Sorbonne 1696-1713*, Paris, Nolin, 2007.

de termes multiples et distincts, susceptibles de s'appliquer aux énoncés soumis au jugement des docteurs. Par ce travail de déclaration positive et de censure négative qui renvoie à des « preuves » chargées de manifester la continuité de la doctrine de l'École de Paris, et qui s'impose à tous les suppôts de l'Université, particulièrement aux étudiants dans leurs thèses, la Faculté ne prétend pas seulement juger l'erreur mais concourir à l'élaboration de la doctrine, déterminer la vérité et l'imposer à ceux qui sont sous son autorité, bref elle prétend détenir un *magistère*. On sait combien l'opposition de la Faculté à la bulle *Unigenitus* et aux évêques débouche sur l'effondrement de ce système théorique : la revendication de la possession d'un « droit de juger des matières de doctrine » au nom d'une clef de la science théologique que les évêques ne détiendraient pas, aboutit au bref papal de Clément XI en novembre 1716 qui suspend tous les privilèges, facultés, grâces et indults accordés par les souverains pontifes à la Faculté de Théologie. L'histoire détaillée des délibérations de l'institution constitue donc une contribution fondamentale à l'histoire intellectuelle, politique et religieuse du xvii<sup>e</sup> siècle. J'observe que les deux universitaires qui ont travaillé ces questions sont tous deux membres du clergé et professeurs outre-Atlantique. Il est temps, me semble-t-il, que le relais soit pris en France, en particulier sur les périodes non encore étudiées comme le second xvi<sup>e</sup> siècle et particulièrement la période de la Ligue. Sur ce dernier point, en l'absence de registres de conclusions de la Faculté, les recherches en cours de Thierry Amalou nous apporтерont beaucoup.

Un deuxième volet des études institutionnelles s'est porté sur la forme du collège universitaire. L'un des phénomènes majeurs qui bouleversent les universités est l'apparition d'établissements concurrents qui lui ravissent une clientèle importante et qui s'installent non seulement dans les villes de sa zone d'influence, mais même dans la ville universitaire. Tout au long du xvii<sup>e</sup> siècle, l'Université de Paris a bataillé pour exclure toute congrégation de l'enseignement public, quel que soit son statut ou son obédience doctrinale : « On doit avoir une vue uniforme sur toutes les communautés et ne pas considérer si l'une est capable de faire plus ou moins de bien qu'une autre, mais seulement si elles peuvent être

en quelque manière nuisibles aux libertés de l'Église et de l'État [...]. On ne peut douter qu'il n'y a que les universités qui aient le droit d'instruire la jeunesse. C'est le corps unique qui soit établi par les rois et les papes, reconnu par les Cours souveraines pour instruire la jeunesse et maintenir la doctrine », écrit-elle encore à la date de 1670 dans le procès qui l'oppose à la congrégation de l'Oratoire à propos de l'installation de celle-ci dans le collège de Provins<sup>64</sup>. Elle subit là l'un de ses échecs les plus retentissants alors qu'elle avait été victorieuse contre les jésuites à Pontoise en 1650, contre les minimes à Vitry-le-François (1651) et contre les bénédictins à Laon en 1656, réussissant à maintenir le caractère séculier de ces collèges. Le point obscur de l'historiographie restait la transformation des collèges universitaires parisiens entre la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle et la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Comment passe-t-on du collège fondé pour accueillir des boursiers artiens, donc d'abord lieu d'accueil et d'hospitalité, à un établissement doté de classes excessives qui comprennent la grammaire, la philosophie et parfois même un enseignement de théologie ? Cette mutation capitale s'est faite silencieusement parce que l'ensemble des structures médiévales de l'Université a persisté : les instances d'intégration corporative, de délibération et de discussion demeurent à la Faculté des Arts et dans les nations qui la composent, le recteur étant d'ailleurs élu par quatre représentants de celle-ci. Mais un premier signe des changements qui se produisent est donné par l'évolution du nombre des immatriculations à l'université : de 2 200 en 1464, elle est encore d'environ 1 500 à 1 700 étudiants dans les années 1520-1550, pour chuter à moins de 300 dans la première décennie du xvii<sup>e</sup> siècle. Cet effondrement des effectifs de la Faculté des Arts n'est dû ni aux guerres de religion ni à l'engagement des étudiants dans les conflits mais à la naissance, dans l'ensemble du bassin de recrutement de l'Université de Paris, d'une nouvelle forme scolaire qui se substitue à l'ancienne école cathédrale ou municipale, un collège comportant à la fois l'enseignement de la grammaire et

64 *Factum ou premier mémoire de l'Université de Paris touchant le collège de Provins*, s.l.n.d. [1670], BnF 4° Fm 24183.

des humanités, tel qu'il a été expérimenté à l'université de Paris à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Plusieurs excellentes monographies consacrées aux collèges de l'Université de Paris ont déjà mis l'accent sur les transformations qui affectent les collèges parisiens : Nathalie Gorochov sur le collège de Navarre de sa fondation au début du xv<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>, Cécile Fabris sur le collège de Laon aux xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles<sup>66</sup>, Thierry Kouamé sur le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge<sup>67</sup>. Au collège de Laon, les *hospites* payants acquièrent un véritable statut dès la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Si certains d'entre eux sont d'anciens ou de futurs boursiers, d'autres ne le deviennent jamais et arrivent parfois au collège avec plusieurs compagnons plus pauvres dont ils paient la pension et qui leur servent sans doute de domestiques<sup>68</sup>. Au collège de Dormans-Beauvais, on rencontre, dès la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, toute la complexité d'un collège de boursiers qui délivre un enseignement public de grammaire, ouvert à une multiplicité de statuts qui viennent s'abriter sous son toit. Outre les martinets, écoliers externes, il accueille des *hospites*, c'est-à-dire des pensionnaires « portionistes » qui partagent la table du maître, ou *caméristes* qui sont sous la houlette d'un pédagogue (lui-même boursier ou non), mais aussi des demi-pensionnaires (qui peuvent être nourris sans loger, ou loger sans être nourris)<sup>69</sup>. Cet enchevêtrement de statuts multiples au sein d'une même structure caractérise les collèges universitaires au moins jusqu'à la grande réforme qui suit l'expulsion des jésuites

65 Nathalie Gorochov, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du xv<sup>e</sup> siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, Honoré Champion, 1997. Le livre comporte des notices biographiques de boursiers, classées par ordre alphabétique (p. 579-713).

66 Cécile Fabris, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge, Le collège de Laon (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles)*, Paris, École des chartes, 2005.

67 Thierry Kouamé, *Le Collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge. Stratégies politiques et parcours individuels à l'Université de Paris (1370-1458)*, Leiden-Boston, Brill, 2005. L'ouvrage comporte un très remarquable dictionnaire biographique de 357 boursiers entrés avant 1458 (p. 442-606).

68 C. Fabris, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge*, op. cit., p. 271-274.

69 T. Kouamé, *Le Collège de Dormans-Beauvais*, op. cit., p. 144-155.

de 1762. Les novations du *xvi*<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire l'émergence d'un cursus de grammaire et d'humanités préalables à l'enseignement des arts en classes successives de degré progressif (dont le nombre a pu varier avant qu'il se stabilise en trois classes de grammaire, une de poésie ou d'humanités, une de rhétorique) sont venues de surcroît compliquer et rendre plus opaque encore le tableau. S'élabore ainsi une hiérarchie très mobile des établissements, variable dans le temps puisque les lectures publiques peuvent s'interrompre (ainsi à Sainte-Barbe en 1589 ou à Coqueret en 1568). De vingt-et-un qu'ils étaient en 1517, les collèges d'exercice, c'est-à-dire ceux qui délivrent un enseignement public, passent à neuf à la mi-*xvii*<sup>e</sup> siècle. Certains d'entre eux ont connu au cours de la première moitié du *xvi*<sup>e</sup> siècle une très grande vogue puisqu'on dénombre 532 élèves à Montaigu en 1509, à peu près tous internes selon divers statuts (pensionnaires, portionnistes [grands ou petits], pauvres) et au collège de Navarre au moins 300 la même année, plus de 400 en 1527 et 1541-1542. Pour répondre à cette nouvelle organisation qui accole au collège fondé une pédagogie, un pensionnat et un exercice d'enseignement, les collèges se dotent d'un gymnasiarque qui reçoit ses fonctions par un bail privé passé devant notaire avec la communauté des boursiers. Mises en série, ces minutes apportent les précisions les plus abondantes sur les aspects financiers et matériels des obligations du principal ; c'est à travers eux que l'on voit progressivement émerger lentement la figure du principal comme seul chef d'établissement, celui-ci se confondant de plus en plus souvent avec le prier des boursiers pour éviter les conflits à l'intérieur des établissements. Mais jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la persistance de statuts différents, impliquant des modes de nomination diversifiés selon les établissements, maintient de fortes variations. Un article récent montre que les principaux des *xvii*<sup>e</sup> et *xviii*<sup>e</sup> siècles se recrutent principalement parmi les anciens boursiers, et même parmi les anciens élèves des collèges où ils ont étudié. Munis pour la plupart d'entre eux d'un grade de licence ou de doctorat en théologie, ils sont prêtres séculiers et ont enseigné longtemps soit la rhétorique, soit la philosophie avant d'accéder à la principalité où d'ailleurs ils demeureront là aussi jusqu'à un âge

avancé : l'enracinement dans l'établissement à la tête duquel ils ont accédé (et sans doute leur réussite pédagogique) semble être l'une des règles de leur profil professionnel<sup>70</sup>.

On peut comprendre que le maquis institutionnel, que je viens de décrire comme la très grande diversité des sources auxquelles il faut recourir, ait découragé les chercheurs de s'investir dans une histoire de la Faculté des Arts de Paris. Je souhaiterais à tout le moins signaler ici l'ouvrage de Marie-Madeleine Compère qui constitue le troisième tome du *Répertoire des collèges français XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, entièrement consacré à la capitale et publié en 2002. On y trouvera le guide le plus sûr pour s'orienter dans le dédale de cette histoire. La copieuse introduction (plus de 70 pages) permet de comprendre les fonctionnements complexes des divers rouages de l'institution, leur évolution réelle, leur importance respective. Chaque établissement dispose ensuite d'une notice historique, qui va de sa fondation à son extinction, suivie de l'indication détaillée des sources concernant le collège soit comme fondation de boursiers, soit comme collège d'exercice et pensionnat (ou pédagogie), et des références bibliographiques qui lui sont attachées. Ce volume prend également en compte les établissements publics extérieurs à l'Université qui enseignent le latin et qui font concurrence à celle-ci (au premier chef le collège jésuite de Clermont, devenu collège Louis-le-Grand, jusqu'à l'expulsion de la Compagnie) et les établissements qui hébergent des élèves de l'Université qu'il s'agisse des établissements accueillant des élèves venus des îles Britanniques (Irlande, Écosse, Angleterre) ou des communautés cléricales et séminaires multipliés par la Réforme catholique (ainsi les quatre communautés dépendant de Saint-Sulpice, Saint-Nicolas du Chardonnet, etc.). Comme le dit l'auteur à la fin de son introduction, son répertoire est une incitation à entreprendre des recherches : « Les sources », écrit-elle, « bien que lacunaires et dispersées existent et ne demandent qu'à être visitées »<sup>71</sup>. Dans le même ordre

42

---

70 Marie-Madeleine Compère et Boris Noguès, « La direction d'établissement dans les collèges de l'université de Paris sous l'Ancien Régime », *Histoire de l'éducation*, n° 90, mai 2001, p. 21-78.

71 Marie-Madeleine Compère, *Les Collèges français 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles, Répertoire*, t. III, Paris, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2002 (citation p. 70).

d'idées, je dois aussi signaler la thèse, déjà mentionnée, de Lyse Roy sur *L'Université de Caen aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Identité et représentation*<sup>72</sup>. Elle s'appuie pleinement sur les renouvellements de l'historiographie que je viens d'évoquer, et elle propose une synthèse qui aborde l'université dans toutes ses dimensions institutionnelles, intellectuelles, culturelles et sociales. Sur une période où les travaux sont encore peu nombreux ce livre est évidemment précieux. Par ailleurs, l'historiographie du Collège de France est en cours de révision et se démarque de l'hagiographie qui l'a précédée. Un colloque de décembre 1995 a resitué la naissance de l'établissement dans son environnement européen comme dans son rapport à l'Université de Paris et sa Faculté de théologie ; l'opposition au Collège de France doit moins être lue comme celle d'une université rétrograde et obscurantiste contre un foyer des sciences nouvelles, que comme une défense d'intérêts corporatifs et de la tradition qui réserve aux seuls théologiens l'interprétation de l'Écriture. Au reste, lecteurs royaux et autres professeurs enseignent de concert dans les collèges et cette coexistence a été le plus souvent pacifique<sup>73</sup>.

Cette ardente nécessité de revisiter les sources universitaires vient d'être une fois de plus démontrée à propos du corps des régents ès arts et des régents de grammaire. Lorsqu'on examine les attestations des maîtres ès arts, qui témoignent de cinq années d'études (*quinquennium*), qui adressent une supplique pour pouvoir postuler un bénéfice en 1512-1515, on s'aperçoit que 60 % d'entre eux ont été régents de grammaire, mais si l'on ne retient que les gradués des facultés supérieures (particulièrement ceux de théologie), ce sont 60 % d'entre eux qui n'ont pas été régents de grammaire : la majorité d'entre eux n'a donc pas exercé à la Faculté des arts pendant ses études supérieures. En revanche, si l'on s'attache aux seuls régents de grammaire, une évolution se dessine si l'on sépare deux populations : parmi les régents qui ont quitté déjà leur poste, plus de la

<sup>72</sup> Voir note 11.

<sup>73</sup> Marc Fumaroli (dir.), *Les Origines du Collège de France (1500-1560)*, Paris, Collège de France/Klincksieck, 1998. Voir aussi James K. Farge, *Le Parti conservateur au XVI<sup>e</sup> siècle. Université et Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance et de la Réforme*, Paris, Collège de France, 1992 ; A. Tuilier (dir.), *Histoire du Collège de France*, t. 1, *La Création (1530-1560)*, Paris, Fayard, 2006.

moitié n'y sont restés que deux ans, moins d'un cinquième y a demeuré plus de trois ans. Parmi la population de ceux qui sont encore en poste en 1512-1515, 32 %, soit environ le tiers, sont demeurés plus de trois ans. Ce décalage entre les deux populations indique deux phénomènes distincts : d'une part la régence de grammaire est pour la plupart des suppléants une place temporaire dans l'attente vraisemblable d'un bénéficiaire ; d'autre part s'esquisse déjà, semble-t-il, une tendance nette à une plus grande durée dans l'exercice chez les régents encore en place<sup>74</sup>. Ces données très partielles et qui demanderaient à être approfondies peuvent être confrontées au travail de Boris Noguès, qui a analysé les carrières des professeurs des collèges parisiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Si 20 à 30 % d'entre eux demeurent moins de cinq ans, un tiers d'entre eux demeure plus de quinze ans en poste et la moyenne d'exercice dépasse largement la douzaine d'années. Si le corps des enseignants est depuis le Moyen Âge réputé appartenir à la cléricature, on observe cependant que 40 % d'entre eux n'ont pris aucun ordre sacré, et qu'entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles la part des prêtres diminue (de 67 à 57 %) tandis que celle des tonsurés et simples acolytes monte déjà à 30 %<sup>75</sup>. C'est le signe d'une transformation silencieuse du corps, lente mais irréversible, et que l'on retrouve d'ailleurs chez les candidats aux agrégations de grammaire et de belles lettres, concours institué en 1766 à la Faculté des Arts de Paris<sup>76</sup>.

#### HISTOIRE CULTURELLE DES UNIVERSITÉS

J'aurais voulu, dans une dernière partie, aborder le renouvellement du contenu et des méthodes des enseignements eux-mêmes mais nous nous trouvons là devant une immense bibliographie qui touche à l'histoire des sciences et il me faudrait sans doute un autre exposé pour aborder en profondeur ces questions. Je renvoie naturellement au livre

74 Comptages effectués par Marie-Madeleine Compère à partir de James K. Farge, *Students and Teachers [...]*, *op. cit.*

75 Boris Noguès, *Une archéologie du corps enseignant. Les professeurs des collèges parisiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1598-1793)*, Paris, Belin, 2006.

76 Voir Dominique Julia, « La naissance du corps professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, 1981, p. 71-86.

de référence qu'est le grand ouvrage de Laurence Brockliss paru en 1987, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, qui apporte sur l'enseignement tel qu'il était pratiqué – notes, thèses, cours manuscrits – une information absolument capitale, présentant les résultats par grands domaines de savoir et cycles d'enseignement. Il a le mérite de proposer une image d'ensemble, de décentrer l'attention des individus aux groupes et aux opinions communes répandues dans le corps enseignant par un dépouillement de sources manuscrites. On peut ainsi mesurer la rapidité de propagation de l'onde de choc que présente une théorie scientifique nouvelle jusqu'au moment où elle pénètre dans l'enseignement, s'y maintient, puis disparaît. La grande nouveauté du livre résidait aussi dans le fait de ne pas se limiter à un type d'institution mais de prendre en compte un enchevêtrement d'institutions et un dégradé de niveaux d'enseignement qui se concurrencent et se complètent – Facultés, collèges de plein exercice, séminaires, couvents –, dans une multitude de lieux et de contextes, ce qui permet de mesurer la concurrence de groupes rivaux, de sociétés ou d'ordres religieux, les flux et les reflux : reflux de l'aristotélisme, flux du cartésianisme vers 1690 et reflux de celui-ci vers 1750, montée de l'adhésion au système de Newton dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle – qui demeure cependant partielle et limitée. La perspective de l'ouvrage qui vise à embrasser d'un même regard l'ensemble des établissements, à quelque institution qu'ils appartiennent, me paraît devoir être conservée<sup>77</sup>.

Faute de temps, je me bornerai donc ici à trois remarques conclusives en forme d'ouverture pour des recherches à venir. La première, qui s'inscrit dans la continuité du livre de Laurence Brockliss, a trait à l'intérêt présent que l'historiographie porte au cours magistral<sup>78</sup> : cette pratique peut être analysée à partir des notes d'étudiants. Dès 1981, Anthony Grafton avait attiré l'attention sur un recueil de la bibliothèque de Princeton contenant vingt-sept éditions s'étageant de 1554 à 1572,

77 Laurence W. B. Brockliss, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries: A Cultural History*, Oxford, Clarendon Press, 1987.

78 Voir, par exemple, sous la direction d'Annie Bruiter, le numéro spécial « Le cours magistral (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », de la revue *Histoire de l'éducation*, n° 120, octobre-décembre 2008.

dont vingt-cinq de textes anciens, six de textes grecs, une traduction latine d'un texte grec et dix-huit textes latins. Elles étaient annotées par Gérard de Mayres qui a inscrit entre les lignes et dans les marges de ces éditions les commentaires des leçons de Claude Mignault, régent d'humanités au collège de Reims à Paris, au cours des années 1572 et 1573<sup>79</sup>. Ces éditions de feuilles classiques très répandues de la mi-xvi<sup>e</sup> siècle au début du xvii<sup>e</sup> siècle, sont aujourd'hui conservées soit dans les manuscrits, soit dans les imprimés des bibliothèques et sont sans doute plus répandues qu'on ne l'a cru<sup>80</sup>. Marie-Madeleine Compère en avait commencé un inventaire désormais interrompu<sup>81</sup>. Jean-Marc Mandosio et Marie-Dominique Couzinet poursuivent, à l'École pratique des Hautes Études, l'étude d'une édition du *De natura deorum* qui contient un commentaire manuscrit du cours donné par Jean Pena

79 Anthony Grafton, « Teacher, text and pupil in the Renaissance class-room: a case study from a Parisian College », *History of Universities*, vol. 1, 1981, p. 37-70.

80 En juin 2009, la librairie parisienne Picard a mis en vente, à l'occasion du Salon international du livre ancien à Paris, un recueil de quatorze livrets de textes latins et grecs, imprimés à Paris entre 1543 et 1555 et annotés par au moins trois étudiants de l'époque (n° 1 du catalogue édité) dans le cadre de l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique des collèges universitaires. Un ex-libris postérieur, porté sur la première page du texte des *Catilinaires*, indique que l'ouvrage appartient « aux P. Capucins d'Auray ». Ce recueil a été acquis par la Bibliothèque Sainte-Geneviève (cote : 8 Z 6602 inv. 9855 Rés.). Sept des quatorze pièces imprimées étaient jusqu'alors inconnues. Le recueil comprend des textes de Cicéron, Dion Chrysostome, Horace, Ovide, Perse, Virgile, le traité *De quantitate syllabarum* de Despautère, la grammaire grecque de Francisco de Vergara.

81 Voir cependant l'article de Marie-Madeleine Compère, Marie-Dominique Couzinet et Olivier Pédeflous, « Éléments pour l'histoire d'un genre éditorial. La feuille classique en France aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles », *Histoire de l'éducation*, n° 124, octobre-décembre 2009, p. 27-49. Étudiant à l'EPHE, dans un séminaire du 11 décembre 2003, des recueils de feuilles classiques issus des classes de rhétorique de collèges universitaires parisiens au cours de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, Marie-Madeleine Compère soulignait la priorité accordée aux discours (Cicéron, Salluste, Tite-Live), la présence non négligeable, dès cette époque, de la langue française exclusivement cantonnée à la traduction du texte et mise, soit entre les lignes, soit dans les marges, le commentaire magistral insistant sur l'articulation interne du texte. La forme éditoriale de la feuille classique correspond à une période au cours de laquelle l'explication est à la fois technique (en particulier la mise au jour des procédés rhétoriques) et érudite.

en 1555 dans sa classe de logique au collège de Presles à Paris<sup>82</sup>. Arnaldo Momigliano avait coutume de dire que les sources ne se trouvent que si on les cherche. L'adage est confirmé par le fait que cette recherche doit beaucoup à l'inventivité des savants étrangers qui se sont intéressés à cet étrange objet<sup>83</sup>. Il serait souhaitable qu'elle suscite de nombreux émules en France et que l'on puisse analyser cette catégorie particulière d'éditions scolaires, où l'espace interlinéaire est suffisamment large pour laisser place à une traduction du texte en français et son usage en classe, de sa naissance à sa disparition : canon des textes retenus, sans doute plus vaste qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, procédures de fabrication et de diffusion chez les imprimeurs-libraires tant parisiens que provinciaux, typologie des commentaires magistraux.

Un autre type d'approche, extrêmement prometteur, n'a guère encore été pratiqué en France, alors même que l'érudition du XIX<sup>e</sup> siècle accordait beaucoup d'attention aux sources qui peuvent le nourrir : statuts, cérémoniaux et rituels des examens et disputes pour les promotions aux grades. Il s'agit de l'analyse des pratiques symboliques, liées au fonctionnement même de l'institution universitaire et qui mettent en jeu les rangs, les rituels et les conflits qui s'engagent autour de ces questions de préséance et d'ordre dans les processions, les soutenances d'actes universitaires (thèses, grades), tant à l'intérieur même de la société universitaire qu'au contact des autres états ou corporations présents dans les cérémonies où la ville tout entière se donne en représentation dans une hiérarchie organique d'états et de dignités, qu'il s'agisse du conseil

---

82 L'étude part d'un recueil de notes de cours donnés au collège de Presles entre 1553 et 1557, qui est conservé à la bibliothèque de l'UFR de philosophie de l'Université Paris-I. Voir à ce propos Marie-Dominique Couzinet et Jean-Marc Mandosio, « Nouveaux éclairages sur les cours de Ramus et de ses collègues au collège de Presles d'après des notes inédites prises par N[icolas] de Nancel », dans Kees Meerhoff et Michel Magnien (dir.), *Ramus et l'Université*, Paris, Éd. rue d'Ulm, 2004, p. 11-48 ; Jean-Marc Mandosio, « Latin technique du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques*, 140, 2009, [en ligne].

83 Voir en particulier les nombreux travaux d'Ann M. Blair cités à la première note de l'article de M.-M. Compère, M.-D. Couzinet et O. Pédeflous, « Éléments pour l'histoire d'un genre éditorial... », art. cit.

urbain, de la magistrature ou de la noblesse. Marian Füssel a donné récemment une étude magistrale sur ce thème, s'inspirant largement des hypothèses formulées par Pierre Bourdieu et Roger Chartier. Ce dernier, remettant en cause les découpages opérés par l'histoire des mentalités, invitait à articuler la notion de « représentation collective » autour de trois modalités du rapport au monde social : « d'abord le travail de classement et de découpage qui produit les configurations intellectuelles multiples par lesquelles la réalité est contradictoirement construite par les différents groupes qui composent une société ; ensuite les pratiques qui visent à faire reconnaître une identité sociale, à exhiber une manière propre d'être au monde, à signifier symboliquement un ordre ou un rang ; enfin les formes institutionnalisées et objectivées grâce auxquelles des "représentants" (instances collectives ou individus singuliers) » marquent de façon visible et perpétuée l'existence du groupe, de la communauté ou de la classe<sup>84</sup>. Reprenant le concept de « champ », emprunté à Pierre Bourdieu, Marian Füssel précise qu'il ne s'agit pas pour lui de s'intéresser « à la position de savants isolés à l'intérieur de la communauté virtuelle de la "respublica litteraria", mais de leur distribution, à un moment donné, d'une part à l'intérieur de l'ordre corporatif à un moment donné, d'autre part dans l'ensemble de la hiérarchie d'une société différenciée par états. Un trait particulier du champ académique est la lutte permanente autour de l'autorité et de la reconnaissance scientifique, qui est indissolublement liée à la reconnaissance sociale. [...] Le but de ce travail est la reconstruction d'une langue des formes symboliques, qui ne sera pas conçue comme la simple poursuite des conflits sociaux par d'autres moyens mais comme constitutive en elle-même de rapports sociaux d'inégalité »<sup>85</sup>. Cette piste de recherche qui met au centre de l'étude les pratiques de représentation et de distinction de l'université comme ordre savant dans la société moderne montre comment, d'une part, elle emprunte à la culture de

84 Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998 (chap. 2, « Le monde comme représentation »).

85 Marian Füssel, *Gelehrtenkultur als symbolische Paraxis Rang Ritual und Konflikt an der Universität der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006, p. 31-32.

son époque rites et gestes qui lui permettent, selon une retraduction symbolique propre, de s'autodéfinir et d'assurer son fonctionnement interne et comment, d'autre part elle s'intègre au langage symbolique d'une société d'ordres, ce qui lui vaut d'être reçue, en tant que telle, comme partenaire à part entière. Il vaudrait très certainement la peine de vérifier, au champ français (et aussi dans d'autres monarchies unitaires), si les hypothèses proposées et testées sur une Allemagne morcelée tant au niveau des territoires que sur le plan des confessions sont extensibles ou si elles doivent recevoir des corrections majeures<sup>86</sup>. L'historienne de l'art Véronique Meyer a fourni récemment des matériaux précieux sur l'illustration des actes publics académiques, qui pourraient être réexaminés dans cette perspective<sup>87</sup>.

Enfin, l'exposé auquel je me suis livré a pu laisser penser que je cantonnais l'histoire des universités à leur définition *stricto sensu*. Il est bien évident que toute l'époque moderne voit éclore des établissements qui lui sont alternatifs et concurrents : collèges, écoles d'hydrographie, écoles techniques supérieures, etc. Je sais pertinemment que les avancées historiographiques les plus récentes ont porté justement sur ces objets. L'historiographie consacrée aux jésuites, enfin désenclavée d'une stricte histoire de l'ordre religieux, a apporté à notre connaissance de l'histoire intellectuelle des éléments capitaux. Je ne prendrai ici que deux exemples. La thèse d'Antonella

---

86 Voir également Richard Kirwan, *Empowerment and Representation in Early modern germany Helmstedt and Würzburg 1576-1634*, Wiesbaden, Harrasowitz, 2009 ; et, davantage centré sur les pratiques culturelles étudiantes, Barbara Krug-Richter, Ruth E. Mohrmann (dir.) *Frühneuzeitliche Universitätskulturen, Kulturhistorische Perspektiven in Europa*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 2009. Signalons aussi le tout récent recueil de Françoise Waquet, *Respublica academica. Rituels universitaires et genres du savoir*, Paris, PUPS, 2010.

87 Voir Véronique Meyer, « Les thèses, leur soutenance et leurs illustrations dans les universités françaises sous l'Ancien Régime », *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. XII, 1993, p. 45-111 ; *id.*, *L'illustration des thèses à Paris dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Peintres-Graveurs-Éditeurs*, Paris, Commission historique de la ville de Paris, 2002 ; *id.*, « Les thèses de droit à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Leurs soutenances, leurs illustrations », et *id.*, « Catalogue des thèses de droit, illustrées à Paris, sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 27, 2007, p. 7-91 et 93-393.

Romano a manifesté, par une prosopographie fine qui suit les enseignants dans chacun de leurs postes – la richesse des catalogues romains de la Compagnie rend évidemment envieux les historiens des universités –, comment se sont constitués les foyers et les réseaux de mathématiciens, qui ne sont pas forcément désignés comme tels, mais qui sont pourtant des disciples directs de Christophe Clavius dont ils ont fréquenté l'académie romaine. On voit ainsi comment par un système de formation interne à la Compagnie et particulièrement l'académie de mathématiques créée au collège de Pont-à-Mousson, où se retrouvent les jeunes théologiens parisiens après l'attentat de Jean Chastel, se développe et se diffuse un enseignement qui s'officialise peu à peu en une dizaine de chaires dont les titulaires, occasionnels ou professionnels, se livrent à une production tantôt en langue vulgaire pour les mathématiques appliquées (hydrographie, fortifications) ou en latin pour les mathématiques pures<sup>88</sup>. Dans une tout autre perspective, Stéphane Van Damme a étudié dans son livre *Le Temple de la Sagesse* la place du collège de la Trinité de Lyon, dirigé par les jésuites, au sein de la cité : ici, c'est le rôle des jésuites dans la production d'une culture externe à l'ordre qui est analysé, les relations avec l'imprimerie et le travail littéraire, leur influence dans les divers secteurs de la vie urbaine de la généalogie à la philosophie et à la morale. C'est ensuite toute la théâtrocratie jésuite qui est décomposée à travers l'analyse des rituels urbains, des images, des discours et du théâtre, ainsi, à travers aussi les diverses politiques jésuites de la lecture, depuis l'attention portée à la clientèle scolaire comme au public savant, jusqu'à l'appropriation textuelle au sein des congrégations mariales. C'est enfin le rôle des jésuites au sein de la sociabilité savante et l'institutionnalisation de la vie culturelle lyonnaise par le rôle croissant des enseignants de collège dans les pratiques savantes qui sont étudiés<sup>89</sup>.

---

88 Antonella Romano, *La Contre-Réforme mathématique. Constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance, 1540-1640*, Rome, École française de Rome, 1999.

89 Stéphane van Damme, *Le Temple de la sagesse. Savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

À travers ces deux livres, si différents entre eux par ailleurs, on mesure déjà les écarts et les tensions qui séparent, voire semblent opposer terme à terme, collèges jésuites ou collèges de congrégations savantes, constitués en réseau international ou national, et universités individuelles repliées sur leur espace propre. L'on sentirait des tensions analogues si l'on se tournait vers les académies réformées qui entretiennent des liens privilégiés avec l'érudition parisienne et le réseau calviniste international, de Genève aux Pays-Bas. Mais, disant cela, ne reproduisons-nous pas inconsciemment un clivage fort, hérité de l'historiographie des universités et ne sommes-nous pas victimes d'un effet de sources, sources riches et concentrées du côté des jésuites, sources beaucoup plus dispersées du côté universitaire ? Pour peu qu'une correspondance soit disponible, nous voici immédiatement en porte-à-faux avec ce type d'affirmation. Les lettres de Guy Patin à son ami Charles Spon, lyonnais, viennent d'être éditées pour la période 1649-1655. Elles nous apportent un témoignage tout à fait exceptionnel sur l'univers mental d'un docteur-régent. Ce doyen de la Faculté de Médecine de Paris, qui remplit assidûment les devoirs de sa charge, est un défenseur intransigeant de la médecine galénique contre la doctrine de Paracelse, un pourfendeur de la chimie et de l'usage de l'antimoine, cher aux docteurs de Montpellier, peu enclin à accepter les « nouveautés » en médecine, et particulièrement la découverte de la circulation du sang par Harvey ou la mise en évidence du réceptacle du chyle par Jean Pecquet. Les cours de ce professeur, qui est élu à la chaire de botanique, pharmacie et anatomie du Collège royal en 1654, exposent donc les doctrines anciennes reçues dans la Faculté de Paris, et la thérapeutique qu'il défend est bien celle que Molière a ridiculisée : saignée, purgation, lavements<sup>90</sup>. Mais Guy Patin est en même temps un bibliomane, avide de tout livre paru à l'étranger : il achète à Lyon des ouvrages édités sur les presses d'Allemagne, de Suisse, des Pays-Bas ou des Provinces-Unies ; il est aussi un éditeur scrupuleux de textes

90 Voir Laure Jestaz (éd.), *Les Lettres de Guy Patin à Charles Spon (janvier 1649-février 1655)*, Paris, Honoré Champion, 2006, 2 vol., particulièrement dans l'introduction, t. I, p. 121-202.

médicaux et un correcteur d'épreuves, un passionné d'exégèse religieuse et d'historiographie. L'inventaire de sa bibliothèque compte un nombre impressionnant de volumes publiés par au moins quarante jésuites différents et, dans ses seules lettres de 1649 à 1655, Patin s'intéresse à dix-sept ouvrages du Père jésuite Théophile Raynaud<sup>91</sup>. S'il n'aime pas « la troupe loyolitique » et n'a qu'une estime mitigée pour le Père Petau, il rapporte en tout cas la discussion qu'il a eue sur le livre de ce dernier, *Dogmatum theologicorum partes tres*, avec Grotius, qui lui répond : « Le Père Petau, qui est mon ami, me les a donnés : je les ai tous lus tout entiers ; c'est un étrange fatras, cela n'est point de la théologie, les jésuites n'entendent pas la vérité de cette science. Il n'y a là dedans qu'une chose de bien, c'est que l'auteur entend bien le grec, lequel y est fidèlement traduit »<sup>92</sup>. L'édition de la correspondance permet ainsi de reconstituer le réseau des relations érudites de l'épistolier, ses intérêts intellectuels, ses goûts qui vont parfois à contre-courant des transformations du milieu éditorial : dans une de ses lettres, ne vilipende-t-il pas les libraires de la capitale qui « n'impriment rien que des livres de dévotion et des romans : le malheureux siècle auquel Dieu nous a réservés, sot, impertinent, profane et superstitieux, ne requiert que ces bagatelles et ne pourrait qu'à peine souffrir quelque chose de meilleur »<sup>93</sup>. L'aubaine que représente la correspondance de Guy Patin nous manifeste donc combien les échanges intellectuels ont pu être intenses dans la capitale entre personnalités et institutions rivales, antagonistes, se portant des haines implacables ; même si les hommes ne se rencontrent pas, ils se lisent, ce qui invite une fois de plus à les penser *ensemble*.

À cette indication fournie par la correspondance de Patin, on pourra toujours rétorquer que Guy Patin, libertin notoire, est une personnalité tout à fait exceptionnelle qui ne peut être considérée

91 Théophile Raynaud (1583-1663), jésuite qui passa une bonne partie de sa carrière à Lyon, est un des correspondants de Guy Patin qui l'admire : « J'ai plusieurs lettres céans de ce bon père, et suis même de ses amis ; même j'en suis un peu glorieux, car il est fort savant homme » (texte cité *ibid.*, t. I, p. 538).

92 *Ibid.*, t. I, Lettre 16, 8 octobre 1649, p. 523-524. Hugo Groot (Grotius) était ambassadeur du roi de Suède en France.

93 *Ibid.*, t. I, p. 271, texte cité de la lettre, datée du 21 octobre 1644, à Spon.

comme représentative des docteurs régents de médecine parisiens. À cette objection attendue on fera une double réponse. D'une part si nous ne disposons pas de correspondances aussi riches et passionnantes que celles de Guy Patin, on pourrait au moins rechercher, à travers les inventaires des bibliothèques des docteurs-régents conservés dans les minutes notariales, leurs intérêts intellectuels. D'autre part, seule une attention aiguë portée aux documents, guidée par un faisceau d'hypothèses empruntées aux sciences sociales, permet d'avancer dans la connaissance du passé. Il n'est pas interdit de rechercher et de tenter de mettre en série des documents écrits à la première personne (journaux, correspondances) qui, mieux que d'autres, restituent le sens des expériences estudiantines ou professorales vécues<sup>94</sup>, même si ceux-ci sont plutôt rares<sup>95</sup>.

Il serait vain de vouloir conclure. Mon propos était seulement de dresser un bilan, au moins partiel, des recherches accomplies dans le secteur de l'histoire des universités françaises et de proposer quelques pistes à parcourir. Il est clair que ce chantier connaît de profonds renouvellements dans ses problématiques, ses méthodes et ses pratiques. Il appartient désormais à d'autres générations que la mienne de mettre en œuvre les travaux que requièrent les avancées de la recherche internationale, aucune historiographie « nationale » ne pouvant s'isoler de cette dernière, sauf à subir une inexorable provincialisation.

N.B. Le projet *Studium Parisiense* dirigé par Jean-Philippe Genet et Thierry Kouamé, et qui a été porté à la connaissance de la communauté scientifique par les journées d'étude des 23 et 24 juin 2011 tenues à l'Université de Paris I, est parvenu à notre connaissance après la

---

94 Voir, à titre d'exemple, le passionnant journal du patricien florentin Girolamo Da Sommaia, étudiant *in utroque jure* à Salamanque de 1599 à 1607 (qui fut ensuite *Provveditore* du *Studio* de Pise et un correspondant assidu de Galilée), dont la partie conservée concerne la période 1603-1607 : George Haley (éd.), *Diario de un estudiante de Salamanca*, Salamanca, Universidad de Salamanca, 1977.

95 Les relations des aristocrates (mais pas seulement eux) des divers pays européens qui font un Grand Tour au moment d'achever leurs études ne manquent pourtant pas.

rédaction de cet article. Nous n'avons donc pu en rendre compte. Il est centré, au départ, sur la période médiévale. Il semble que le projet informatique lui-même soit encore dans sa phase de conception, comme le reconnaît d'ailleurs M. Hicham Idabal dans la communication qu'il a présentée. L'un des problèmes essentiels sera, une fois un programme informatique testé et adopté, de vérifier avec soin les informations qui y seront introduites, en provenance de sources très diverses.

LA RÉFORME DU CARDINAL D'ESTOUTEVILLE (1452):  
L'UNIVERSITÉ DE PARIS ENTRE MOYEN ÂGE  
ET MODERNITÉ

*Jacques Verger*  
*Université Paris-Sorbonne*

La « réforme du cardinal d'Estouteville », en date du 1<sup>er</sup> juin 1452, est un épisode – et un texte – bien connu de l'histoire de l'Université de Paris. Solennellement promulguée, aussitôt copiée dans divers registres de l'université, précocement imprimée, cette réformation est toujours citée depuis le xv<sup>e</sup> siècle, sans confusion possible, sous cette dénomination invariable, entérinée, comme dit Étienne Pasquier, « par la voix commune du peuple »<sup>1</sup>.

Texte de référence pour les universitaires parisiens jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, elle a par ailleurs connu une fortune historiographique assez singulière – et ambiguë.

D'une part, elle semble clore l'histoire de l'université médiévale. Ce rôle de *coda* historique tient en fait, pour une bonne part, à un hasard éditorial. Le texte de la réforme du cardinal d'Estouteville est pratiquement le dernier du célèbre *Chartularium Universitatis Parisiensis* d'Heinrich Denifle et Émile Chatelain, source essentielle et quasi inépuisable de toutes les recherches menées sur l'Université de Paris au Moyen Âge depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. La conséquence est que ces travaux ne dépassent pratiquement jamais cette date fatidique de 1452 et que la

1 Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, éd. M.-M. Fragonard et Fr. Roudaut, Paris, H. Champion, 1996, 3 vol., t. III, p. 1813.

2 *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. H. Denifle et É. Chatelain, t. IV, Paris, ex typis fratrum Delalain, 1897 [désormais cité sous la forme abrégée *CUP*, IV] ; la réforme de d'Estouteville est éditée sous le n° 2690, aux p. 713-734.

seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle reste aujourd'hui encore, en ce qui concerne l'histoire médiévale de l'Université de Paris, *terra quasi incognita*<sup>3</sup>. Dès lors, la réforme de 1452 fait figure de point d'aboutissement et de conclusion de cette histoire, comme le suggèrent Denifle et Châtelain eux-mêmes dans la note dont ils ont fait précéder leur édition du texte. Elle s'expliquerait par la crise grave et les dysfonctionnements multiples qui ont affecté l'université de Paris au temps du Grand Schisme et de la guerre de Cent Ans : chute des effectifs, désorganisation des études, absentéisme professoral, politisation excessive, conflits internes, grèves à répétition, abus en tout genre auraient cumulé leurs effets pour rendre nécessaire une énergique reprise en main afin de restaurer l'Université dans ses structures originelles par la remise en vigueur, presque sans changement, des statuts anciens, ceux de 1215, 1231, 1266 et surtout 1366, les plus complets, déjà dus à deux cardinaux, Gilles Aycelin de Montaigu et Jean de Blauzac<sup>4</sup> ; dans cette perspective, l'appréciation portée sur la réforme de 1452, vain effort pour revenir à un modèle dépassé, ne pouvait être qu'assez négative et l'intérêt historique de ce texte était surtout, disait-on, d'une part de témoigner de la gravité de la crise et de la sclérose de l'Université à la fin du Moyen Âge, d'autre part de fournir, par sa méticulosité même, de nombreuses informations factuelles sur des aspects anciens, mais jusque-là mal documentés des institutions universitaires<sup>5</sup>.

- 
- 3 Dans Jacques Verger, « Landmarks for a History of the University of Paris at the Time of Jean Standonck », *History of Universities*, t. XXII, n° 2, 2007, p. 1-13, j'ai essayé de faire le point sur l'historiographie de l'université de Paris dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, en soulignant d'ailleurs que pour cette période, malgré l'interruption du *Chartularium* en 1452, les sources, y compris les sources imprimées, sont, quoi qu'on en dise, loin de faire totalement défaut.
  - 4 Ces statuts sont édités dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. H. Denifle et É. Chatelain, *op. cit.*, t. I, 1889, n° 20, 79 et 409 et t. III, 1894, n° 1319.
  - 5 C'est à peu près le point de vue que j'avais moi-même adopté dans Jacques Verger, « Les universités françaises au xv<sup>e</sup> siècle : crise et tentatives de réforme », *Cahiers d'histoire*, t. XXI, 1976, p. 43-66, réimpr. dans Jacques Verger, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Leyde/New York/Köln, Brill, 1995, p. 228-252, suivi, aux p. 252-255, d'une « note complémentaire » qui en nuance déjà un peu les conclusions.

Mais tel n'était évidemment pas le point de vue des contemporains eux-mêmes ni de l'historiographie ancienne jusqu'à Charles Jourdain, prédécesseur immédiat du *Chartularium*<sup>6</sup>, lesquels, n'attribuant pas valeur de césure historique décisive à la date de 1452, voyaient plutôt dans la réforme de d'Estouteville, non pas la fin de l'université médiévale, ni d'ailleurs l'acte de naissance de l'université moderne, mais une simple étape, certes importante, dans l'histoire pluriséculaire de l'Université de Paris, une réorganisation partielle, tenant compte du contexte nouveau créé par le considérable renforcement de la monarchie victorieuse, le redémarrage démographique et économique du pays, les mutations religieuses et culturelles du temps.

Il n'est pas de mon propos d'étudier en détail la réception et la mise en œuvre de la réforme, mais il suffit de feuilleter les archives universitaires des décennies suivantes pour voir qu'elle est régulièrement citée et commentée et que, si la faculté de décret la critiqua et obtint rapidement l'amendement de certains articles la concernant<sup>7</sup>, d'autres se firent un devoir de l'appliquer scrupuleusement (*ad unguem*)<sup>8</sup>.

Quant aux appréciations portées sur elle par les anciens historiens de l'Université, sans être débordantes d'enthousiasme, elles sont assez uniformément élogieuses.

Robert Goulet ou Ramus ne la citent guère explicitement<sup>9</sup>, mais elle représentait manifestement à leurs yeux l'état d'équilibre auquel ils auraient

6 Charles Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis Parisiensis*, Paris, L. Hachette, 1862.

7 Cf. *infra* n. 41.

8 La formule se trouve par exemple jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle dans des délibérations de la Faculté de Médecine : ainsi le 3 novembre 1498, à propos de nouvelles propositions de réforme, *bene voluit facultas insequi et ad unguem imitari reformationem quondam factam a domino cardinali d'Estouteville* (*Commentaires de la faculté de médecine de l'université de Paris [1395-1516]*, éd. E. Wickersheimer, Paris, Impr. Nationale, 1915, p. 403) ou, le 28 décembre 1499, à propos des exercices imposés aux bacheliers, *voluit facultas statutum domini cardinalis d'Estoutevilla, super hujusmodi questionibus confectum, ad unguem observari* (*ibid.*, p. 422).

9 Robert Goulet, *Compendium recenter editum de multiplici Parisiensis universitatis magnificentia, dignitate et excellentia...*, Paris, Impressum in alma Parisiorum Universitate pro Toussano Denis, librario, commoranti in vico Sancti Jacobi ad crucem lineam, prope sanctum Yvonem, 1517. Pour Ramus, son *Advertissement*

voulu voir l'université se maintenir ou revenir. Au livre IX des *Recherches de la France*, publié à titre posthume en 1621, Étienne Pasquier en parle comme de « la plus signalée » des anciennes réformes de l'Université, car elle contient « plusieurs beaux règlements », même s'il déclare finalement accorder plus de prix à la « réforme du président de Thou » en 1598, tout en reconnaissant que celle-ci n'avait pas pour autant ramené l'université à la grandeur qui était la sienne au temps de François I<sup>er</sup> et Henri II, donc dans le sillage de la réforme du « cardinal de Touthville »<sup>10</sup>.

58

Au t. V de son *Historia Universitatis Parisiensis*, C. Égasse Du Boulay publie pratiquement sans commentaire le texte intégral de la réforme, mais la qualifie cependant de « mémorable »<sup>11</sup>. En 1761 enfin, dans le t. IV de son *Histoire de l'Université de Paris*, J.-B. Crevier consacre 30 pages à une longue paraphrase du texte, après avoir annoncé que cette réforme était « un objet important et qui mérite une attention particulière » dont l'auteur, animé de « nobles sentiments », avait établi « un nouveau code où brillent la sagesse, une fermeté accompagnée de modération, une grande attention aux mœurs, de sévères précautions contre les exactions indues et contre les fraudes »<sup>12</sup>. L'appréciation finale de Crevier était cependant un peu plus distanciée que celle de ses prédécesseurs et les historiens actuels pourraient encore largement y souscrire ; après avoir noté que sur divers points, « le silence » de d'Estouteville permettait la continuation des anciens abus, Crevier conclut :

Tels sont les principaux réglemens de la réforme du cardinal d'Estouteville, la plus solennelle et la plus étendue qui eut été faite jusqu'alors, louable de tout point en ce qui concerne la discipline et les

---

sur la réformation de l'université de Paris de 1562 a été édité dans *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, par L. Cimber et F. Danjou, 1<sup>re</sup> série, t. V, Paris, Beauvais, 1835, p. 116-163 ; ce texte a été analysé dans Colette Demaizière, « Le projet de Ramus pour moraliser les pratiques de l'université de Paris », *Recherches et travaux*, n° 50, *Morales du xv<sup>e</sup> siècle. Hommage à Daniel Baril*, 1996, p. 177-186.

10 Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, op. cit., t. III, p. 1809-1813.

11 César Égasse Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, Parisiis, apud Petrum de Bresche [...] et Jacobum de Laize-de Bresche, 1670, p. 561-577.

12 [Jean-Baptiste-Louis] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, Paris, Desaint et Saillant, 1761, t. IV, p. 168-197.

mœurs, et à qui il n'a manqué, par rapport aux études, que des lumières dont on ne jouissoit pas encore, mais que le renouvellement des lettres fit éclore peu après<sup>13</sup>.

Il concède cependant que la persistance des conflits internes et des pressions extérieures a empêché la réforme de porter tous ses fruits et l'université d'« établir solidement l'observance du statut qu'elle venait de recevoir »<sup>14</sup>.

De ce texte qui a longtemps fait l'objet d'appréciations diverses mais au total, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, plutôt positives, que peut dire aujourd'hui l'historien des Universités ?

Plutôt que de s'enfermer dans une problématique « archaïsme ou modernité ? » un peu factice, il me semble préférable d'insister sur l'actualité de la réforme du cardinal d'Estouteville, je veux dire, naturellement, actualité par rapport au moment historique où elle a été produite.

Tournons-nous donc vers le texte lui-même – qui occupe une vingtaine de pages in-4<sup>o</sup> dans le *Chartularium* – et quelques documents connexes qui en éclairent la genèse, pour en faire ressortir les traits saillants, à défaut de pouvoir ici l'analyser en détail ; traits saillants souvent méconnus par l'historiographie récente mais dont la plupart, notons-le, n'avaient pas échappé à Étienne Pasquier qui les a relevés avec son acribie habituelle en divers endroits de ses *Recherches de la France*, spécialement au livre III, chapitre X et suivants<sup>15</sup>.

Il faudrait d'abord évoquer le contexte dans lequel cette réforme a été conçue et promulguée : contexte des années 1440 où, tandis que la victoire sur l'Angleterre ne faisait désormais plus de doute, le roi Charles VII réorganise et modernise son royaume à coup de grandes

13 *Ibid.*, p. 194.

14 *Ibid.*, p. 197.

15 Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, *op. cit.*, t. I, p. 718-719 et 727, t. II, p. 918, et t. III, p. 1748-1867.

ordonnances réformatrices qui touchent successivement l'Église (Pragmatique Sanction de 1438), l'armée (1445), la justice (1454) et donc, dès 1452, l'Université<sup>16</sup>.

De la réforme de l'Université de Paris, il était question depuis une vingtaine d'années. À plusieurs reprises, diverses instances de l'Université s'en préoccupèrent, désignèrent des délégués pour élaborer des projets de nouveaux statuts ; ces tentatives ne dépassèrent pas le stade des velléités et les facultés et même les nations de la faculté des arts semblent avoir été assez divisées à ce sujet<sup>17</sup> ; on ne sait ni à qui exactement fut confiée l'élaboration de ces projets de réforme, ni sur quoi ils portaient. Le roi, de son côté, se saisit aussi du problème et ses conseillers, par exemple Jean Juvénal des Ursins, l'y poussaient fermement<sup>18</sup>. En 1447, des commissaires royaux réformèrent l'Université d'Orléans<sup>19</sup>. Le roi souhaitait sans doute procéder de même à Paris, en passant ici par l'intermédiaire du Parlement dont il avait en 1446 confirmé la compétence supérieure sur toutes les causes de l'université<sup>20</sup> ; mais les universitaires se raidirent contre ce projet, répliquant qu'ils n'entendaient pas être soumis aux gens du Parlement et qu'ils se reformeraient eux-mêmes. Il fallait trouver une autre solution<sup>21</sup>. La légation du cardinal d'Estouteville en donna l'occasion.

60

16 Cf. Claude Gauvard, *La France au Moyen Âge, du v<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1996, p. 479-489.

17 Dès février 1434, la faculté de théologie délibérait sur la question de la réforme (CUP, IV, n° 2442), mais en août de la même année, la Faculté de Médecine refusait toute idée de réforme générale (*ibid.*, n° 2449). En septembre 1444, c'était la nation de France qui envisageait de se réformer (*ibid.*, n° 2588).

18 Jean Juvénal écrit par exemple dans *A, a, a, nescio loqui*, en 1445 : « Item seroit aussi expedient que le roy advisast a reformer toutes les universitez de son royaume, car Dieu scet aujourduy quelz graduez on fait, et aussi quelz abus il y a en leurs privilegez et soubz umbre d'iceulx ; et ce seroit une tres bonne œuvre » (*Écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins*, éd. P. S. Lewis, Paris, Klincksieck, 1978, t. I, p. 548).

19 Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, Paris, L. Larose et Forcel, 1890, t. I, n° 294.

20 CUP, IV, n° 2608.

21 Le 2 avril 1451 le roi mit l'Université, qui avait refusé d'intégrer la question de la réforme dans les instructions données à ses ambassadeurs envoyés auprès du roi à Tours, en demeure de réformer les abus qui s'y commettaient (*ibid.*,

Guillaume d'Estouteville (v. 1412-1483)<sup>22</sup> appartenait à une grande famille normande qui a donné de nombreux serviteurs du roi : son frère Robert était prévôt de Paris en 1452. Mais Guillaume lui-même, bien qu'il ait volontiers rappelé ses origines françaises et protesté de sa soumission au roi, ne saurait être considéré comme l'homme de Charles VII, ni comme un bon connaisseur des affaires parisiennes. Après des études d'arts faites à Paris au temps de la domination anglaise, il avait dû partir jeune vers l'Italie, où il obtint une licence en droit canonique. Il s'attacha bientôt à la cour pontificale, fidèle serviteur du pape Eugène IV et de ses successeurs. Il réalisa ainsi une belle carrière ecclésiastique, devint cardinal en 1439, à moins de 30 ans, pourvu de très nombreux bénéfices en France et en Italie.

Ce n'était donc pas un gallican que le pape Nicolas V décida d'envoyer comme légat en France en 1451. Sa lettre de mission l'invitait, entre autres objectifs, à visiter et réformer les universités, chapitres et collèges français, sans qu'on sache si le pape attachait une importance particulière à cet aspect de la légation, mais l'objectif essentiel était de toute façon politique : il s'agissait d'obtenir du roi l'annulation ou au moins la suspension de la Pragmatique Sanction de Bourges de 1438.

Mission délicate. Guillaume d'Estouteville arriva en France à la fin de 1451. En février, il était à Tours auprès du roi et commença à négocier. Pour se rendre agréable au souverain, assez mal disposé à son égard, le cardinal lança l'enquête en vue de l'annulation de la condamnation de

---

n° 2669) ; le 15 décembre de la même année, la faculté des arts, pour ce qui la concernait, désigna simplement des délégués pour préparer cette réforme en accord avec le recteur, le chancelier, les procureurs des nations et éventuellement des représentants des facultés supérieures (*ibid.*, n° 2681). En 1466, la nation française rappellera que la réforme aurait dû être faite par les seuls représentants de l'Université et non des membres du Parlement (*Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, éd. Ch. Samaran et É. A. Van Moë, Paris, Didier, 1942, t. V, col. 964-965).

22 Sur le cardinal Guillaume d'Estouteville et sa légation en France de 1451-53, voir l'article « Estouteville (Guillaume d' ) », par G. Mollat dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1963, t. 15, col. 1080-82, et surtout Paul Ourliac, « La Pragmatique Sanction et la légation en France du cardinal d'Estouteville (1451-1453) » [1938], réimpr. dans Paul Ourliac, *Études d'histoire du droit médiéval*, Paris, Picard, 1979, p. 375-398.

Jeanne d'Arc et se rendit pour cela à Rouen. Puis, en mai, il se préoccupa de la réforme de l'Université de Paris, ce qui était également de nature à satisfaire le roi. On ne peut cependant pas considérer le légat comme le véritable auteur de cette réforme. Sans aucun doute a-t-il été approché par des délégués de l'université<sup>23</sup>. Mais ce fut surtout une commission de réformateurs royaux, tous proches conseillers de Charles VII ou membres de Parlement, qui lui fut adjointe, qui dut être la véritable inspiratrice de la réforme<sup>24</sup> ; on peut penser que c'est le roi lui-même qui a demandé à Guillaume d'Estouteville de procéder de cette manière avec l'aide des commissaires qu'il avait lui-même désignés. Démarche habile, car les universitaires ne pourraient évidemment plus s'opposer à une réforme d'origine légatine et pontificale, respectant la procédure traditionnelle.

Le simple calendrier de l'opération montre, s'il en était besoin, que le cardinal d'Estouteville n'a fait que reprendre à son compte un projet déjà bien avancé. On sait qu'il arriva à Paris le 11 mai. Le 26, le texte de la réforme était déjà prêt, il fut soumis à l'Université et, après d'ultimes corrections, publié le 28 et scellé par le cardinal le 1<sup>er</sup> juin. Une semaine plus tard, Guillaume avait déjà quitté Paris et se trouvait à Orléans où il célébra une fête en la mémoire de Jeanne d'Arc avant de se rendre à Bourges où se réunit à la fin du mois l'assemblée de l'Église de France qu'il avait réussi à extorquer à Charles VII mais qui, après de laborieuses négociations, refusa finalement d'abroger la Pragmatique : la mission de

23 En janvier 1452, la commission universitaire de réforme instituée en décembre 1451 (cf. *supra*, n. 21) était au travail et se proposait de prendre contact avec le légat qui se trouvait alors à Tours (*Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, éd. H. Denifle et É. Chatelain, *op. cit.*, t. II, col. 873 et *Auctarium...*, *op. cit.*, t. V, col. 468-469) ; dès son arrivée à Paris, le 11 mai, elle vint le saluer et le 18 mai une nouvelle délégation de l'Université fut constituée pour participer directement à la mise au point de la réforme (*Auctarium...*, *op. cit.*, t. II, col. 879, 884, 886, 887) *juxta tenorem littere regie* précise le texte qui montre bien ainsi l'intervention directe du roi (s'agit-il de la lettre du 21 avril 1451 ou d'une plus récente ?)

24 Ces commissaires étaient l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, et le chancelier de Notre-Dame, Robert Ciboule, l'évêque de Meaux, Jean Le Meunier, et des gens du Parlement, Arnaud de Marle, président, Georges Havart, maître des requêtes, Guillaume Cotin, président de la Chambre des enquêtes, Miles d'Illiers, doyen de Chartres et conseiller au Parlement, maître Jean Simon, avocat du roi (*CUP*, IV, n° 2690, p. 733).

Guillaume d'Estouteville avait échoué sur l'essentiel et il rentra à Rome à l'automne.

Le texte officiel de la réforme essaie de sauver les apparences : dans le préambule, Guillaume s'en présente comme le seul auteur, il dit y avoir porté un intérêt personnel et s'être informé avec soin de l'affaire, aidé par quelques universitaires<sup>25</sup> ; ce n'est qu'à la fin du texte que sont mentionnés les commissaires royaux ; encore est-il dit qu'ils n'auraient eu pour mission que de « réformer les privilèges royaux » de l'Université<sup>26</sup>, ce qui n'aurait eu qu'une portée des plus limitées, l'essentiel des statuts et privilèges étant encore, à cette date, de nature ecclésiastique et d'origine pontificale. Mais il est clair qu'en réalité ils avaient inspiré l'ensemble du texte. Il est vrai qu'ils étaient pour la plupart eux-mêmes hommes d'Église, en sorte qu'on ne peut dire que, si la réforme a été d'inspiration royale, elle soit pour autant d'esprit « laïc ».

Les commentateurs ultérieurs ne s'y sont pas trompés. Si Du Boulay, ailleurs volontiers gallican, affecte de croire à la fiction d'un texte émané du seul Guillaume conseillé par des universitaires, aussi bien Étienne Pasquier que Crevier ont bien vu que le roi était le véritable auteur de cette réforme, même revêtu du manteau de l'« autorité apostolique » que le texte invoque constamment, et que c'était là sa grande nouveauté. « Le roi y voulut avoir bonne part », dit Étienne Pasquier<sup>27</sup>, et Crevier précise : « Charles VII est le premier de nos rois qui ait fait intervenir dans un pareil ouvrage la puissance séculière »<sup>28</sup>. Quelques années plus tard, le souverain fit d'ailleurs enregistrer ce texte en Parlement par lettres patentes<sup>29</sup>. À cet égard, la réforme de 1452 peut être considérée comme l'ancêtre direct des grandes ordonnances royales qui gouverneront désormais le sort de l'université de Paris (1579, 1600, 1679)<sup>30</sup>.

25 CUP, IV, n° 2690, p. 713-715.

26 *A christianissimo et excellentissimo principe domino Carolo Francorum rege ad regia privilegia reformanda deputati* (CUP, IV, n° 2690, p. 733).

27 Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, op. cit., t. III, p. 1810.

28 [Jean-Baptiste-Louis] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, op. cit., t. IV, p. 170.

29 Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, op. cit., t. III, p. 1812.

30 Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 154-162.

Avant d'en analyser le contenu, arrêtons-nous un instant à la structure du texte promulgué par d'Estouteville.

Avant d'en stigmatiser les lacunes ou les silences, rappelons-nous ce qu'est normalement une *reformatio* médiévale<sup>31</sup>. Un tel texte ne prétend nullement être exhaustif, il complète et corrige, mais ne remplace pas ses prédécesseurs. Guillaume d'Estouteville le rappelle d'ailleurs lui-même à de multiples reprises : tous les anciens statuts (en particulier ceux de 1366) qui n'étaient pas explicitement abrogés, modifiés (« modérés ») ou confirmés par le nouveau texte, étaient tacitement maintenus et restaient en vigueur<sup>32</sup>. D'autre part, le réformateur pontifical ne tranchait « au nom de son autorité apostolique » que les points qui étaient de sa compétence et qui appelaient réformation ; ce qui pouvait être réglé par les universitaires eux-mêmes, et relevait de l'usage ou de statuts particuliers, n'avait pas à apparaître ici. C'est sans doute ce qui explique, autant que « le manque d'audace intellectuelle » parfois invoqué, la pauvreté des indications données sur le contenu même des enseignements. Nous y reviendrons, mais soulignons tout de suite qu'il convient de ne pas tirer ici de conclusions prématurées de certaines absences et de ne pas reprocher à Guillaume d'Estouteville et aux commissaires royaux de ne pas avoir légiféré dans des domaines qui ne leur paraissaient pas relever du champ de la « réformation générale » de l'université.

Le texte commence par un préambule qui est sans doute la partie la plus personnelle, la seule dont Guillaume d'Estouteville a pu inspirer directement le contenu<sup>33</sup> : après un éloge général de la loi, puis l'évocation de ses propres études d'arts dans l'*alma mater* parisienne et le

---

31 Je me permets de renvoyer aux remarques présentées dans Jacques Verger, « La réforme de l'université dans la France médiévale : acteurs, enjeux, moyens », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les Transformations des universités du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2006, p. 1-15.

32 *Cetera autem facultatis statuta que ad honorem et decentiam facultatis conducere videntur, et que commode secundum temporum et rerum exigentiam honeste et absque scandalosa novitate possunt observari, commendamus et approbamus, et exhortamur illa observari, dummodo talia non sint, que supra scriptis nostris statutis et ordinationibus obstant* (CUP, IV, n° 2690, p. 732).

33 CUP, IV, n° 2690, p. 713-715.

rappel des circonstances qui l'ont amené à prendre en main la réforme, le légat explique que celle-ci se justifie moins par la crise qu'aurait connue l'université (qu'il tend à minimiser : *aliquantulum declinasse videbatur*) que par la nécessité, pour que les statuts soient « utiles » et applicables, de les remettre en accord avec les conditions nouvelles du lieu et du moment historique (*patrie, loco temporique conveniens*) ; lieu commun sans doute, mais correspondant assez bien à la volonté de modération, d'adaptation et d'efficacité concrète immédiate qui me semble avoir présidé à la réforme.

Puis vient le corps du texte divisé en quatre parties, de longueur variable, une par faculté ; il est d'ailleurs précisé *in fine* que le texte a été remis à chaque faculté séparément (*seorsum*) et que chacune devra le faire copier dans ses propres registres<sup>34</sup>. Cette démarche était déjà celle des réformateurs de 1366<sup>35</sup>, mais elle me paraît ici renforcée par la totale indépendance et les différences de ton des quatre parties ; manifestement, celles-ci ont été composées indépendamment les unes des autres et elles nous renvoient donc l'image d'une université de plus en plus éclatée en entités hétérogènes, dont l'unité, qu'aurait dû symboliser le mot même d'*universitas*, était devenue assez problématique. Cette balkanisation des facultés, dans la mesure où elle affaiblissait l'autonomie universitaire traditionnelle, servait sans doute les intérêts des autorités ecclésiastiques et politiques toujours soucieuses de mieux contrôler le *studium generale* parisien, mais elle semble avoir correspondu à une situation réelle et d'ailleurs, de même qu'ils s'étaient divisés dans la préparation de la réforme, les universitaires parisiens semblent avoir réagi en ordre dispersé et de manière divergente à la réforme elle-même, théologiens et médecins lui faisant assez bon accueil, les décrétistes étant en revanche plutôt hostiles<sup>36</sup>, ce que d'Estouteville semble d'ailleurs avoir prévu, et

34 *Eaque statuta atque decreta nostra singulis facultatibus seorsum ad nos evocatis [...] tradidimus, insinuavimus et publicavimus, harumque serie illis in perpetuum valitura tradimus, insinuamus, atque sub authentico sigillo nostro transmittimus, decernentes, ut etiam supra mandavimus, in voluminibus statutorum singularum facultatum ea redigi fideliterque transcribi* (CUP, IV, n° 2690, p. 733).

35 *Chartularium Universitatis Parisiensis, op. cit.*, t. III, n° 1319.

36 Cf. *supra*, n. 8 et *infra*, n. 41.

les artiens adoptant enfin, dans la diversité de leurs appartenances en multiples nations et collèges, des attitudes variables<sup>37</sup>.

Certes, l'ensemble du texte, quelle que soit la faculté considérée, est dominé par un double souci, celui de la discipline des mœurs et de la régularité des études et des examens. Mais ces problèmes se posaient de façon manifestement très différente selon la faculté envisagée.

Pour les théologiens, l'accent est d'abord mis sur la gravité des mœurs, la sobriété du vêtement, le sérieux des assemblées, bref, tout ce qui manifestait la dignité ecclésiastique de la faculté<sup>38</sup>. Quelques articles visent ensuite à garantir le sérieux des enseignements (lectures, disputes, sermons) et à exercer un certain contrôle sur les *studia* mendiants et cistercien tout en respectant leur autonomie traditionnelle.

66

En ce qui concerne les décrétistes<sup>39</sup>, le problème n'était manifestement pas de les rappeler aux exigences de sérieux et de dignité de leur état, mais plutôt de rétablir la régularité de l'enseignement menacée par le manque d'assiduité des étudiants et la négligence des régents, tout en mettant un terme à la surenchère dans la taxation des droits d'examen (établie selon le système des *bursa*) qui favorisait les étudiants les plus riches<sup>40</sup>. Ces dispositions réformatrices indisposèrent d'ailleurs les docteurs en décret qui en obtinrent pratiquement l'abrogation dès 1457 d'un légat plus complaisant, Alain de Coëtivy, en faisant valoir les droits acquis des régents en place et la légitimité des « bourses » élevées payées par les riches et les nobles, signe visible de leur dignité sociale dont les étudiants plus pauvres, prétendit la faculté, bénéficiaient d'ailleurs indirectement<sup>41</sup>. On ne peut imaginer réaction plus ouvertement corporatiste, mais qui

---

37 Le 7 juin 1452, la nation allemande adressa ses remerciements au légat pour la réforme promulguée alors que le recteur, qui appartenait à la nation française, menaçait de faire appel, appel on ne sait pourquoi ni auprès de qui et finalement abandonné (*Auctarium...*, *op. cit.*, t. II, col. 889).

38 *CUP*, IV, n° 2690, p. 715-718.

39 *Ibid.*, p. 718-722.

40 *Ibid.*, p. 721.

41 Le statut d'A. de Coëtivy de 1457, « modérant » celui de 1452, est édité dans Marcel Fournier, *La Faculté de décret de l'Université de Paris au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1895, t. I, 2<sup>e</sup> section, n° 38, p. 42-50.

s'avéra efficace auprès d'un légat ancien président de la Chambre des Comptes et donc proche des juristes parisiens.

Les médecins sont en revanche les bons élèves de la réforme de d'Estouteville<sup>42</sup>. Aucun dysfonctionnement grave ne leur est imputé. On leur rappela seulement l'importance des disputes, on leur accorda quelques aménagements des cursus et enfin le cardinal leva l'obligation du célibat imposé aux régents. Les commentateurs ultérieurs, dont Pasquier qui y voit une « nouvelle police » et « un grand coup d'État »<sup>43</sup>, ont accordé une grande importance à cette disposition perçue comme un pas décisif dans le sens d'une laïcisation de l'Université. C'est certainement excessif. Voyons-y plutôt un signe de l'indépendance croissante de la faculté de médecine par rapport au reste de l'université et la concession faite à un lobby médical sans doute efficace qui pouvait tirer argument de la récente « affaire Charles de Mauregard » (un ancien doyen de la faculté exclu en 1447 pour avoir épousé une veuve puis partiellement réintégré)<sup>44</sup>.

La partie consacrée à la faculté des arts est la plus longue<sup>45</sup> ; elle est parfois un peu confuse et désordonnée, signe sans doute que des ajouts de dernière minute y furent introduits. Y sont abordés à la fois le problème de la direction de la faculté (élection du recteur), du fonctionnement des collèges et pédagogies, sur lequel je reviendrai, de la discipline des mœurs parmi ces jeunes gens souvent dissipés, de la régularité enfin des enseignements et des examens.

Peut-on, malgré l'hétérogénéité du texte, en tirer quelques observations générales ?

On a souvent reproché aux réformateurs de 1452 de s'être peu préoccupés du contenu des enseignements et de n'avoir guère innové en la matière. Il est vrai qu'à cet égard le bilan peut sembler mince. Rien n'est pratiquement dit des programmes en théologie ou en droit canonique. En médecine, apparaît simplement une meilleure

42 CUP, IV, n° 2690, p. 723.

43 Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, op. cit., t. I, p. 719 et t. III, p. 1866.

44 Voir *Commentaires de la faculté de médecine*, op. cit., p. 173, 176, 180-181, 189, 193.

45 CUP, IV, n° 2690, p. 724-733.

reconnaissance de la formation initiale en philosophie acquise à la faculté des arts dans les cursus médicaux eux-mêmes. En arts enfin, le texte de 1452 reproduit pour l'essentiel celui de 1366. Confirmant une tendance déjà amorcée dans celui-ci, il insiste sur l'importance d'une bonne formation initiale en grammaire et d'une maîtrise correcte du latin, il attire également l'attention, dans les études philosophiques elles-mêmes, sur la métaphysique et la morale aux relatifs dépens, peut-on penser, de la logique et la physique. Peut-être faut-il voir là une modeste sensibilité à un certain « esprit du temps », mais certainement pas une véritable ouverture aux disciplines proprement humanistes<sup>46</sup> ; comme le fera justement remarquer Crevier, « il n'est point encore parlé de rhétorique »<sup>47</sup>, ce qui eut été la véritable pierre de touche d'une inflexion humaniste, qui se produira d'ailleurs bientôt<sup>48</sup>.

68

Ceci dit, ne nous hâtons pas de conclure à l'immobilisme des réformateurs de 1452 et à la sclérose intellectuelle de l'université qu'ils n'auraient fait que consacrer. Outre qu'il y a quelque anachronisme à reprocher à Guillaume d'Estouteville et aux commissaires royaux de ne pas avoir conçu un grand projet de rénovation intellectuelle et pédagogique comme il n'en surgira en Europe que soixante ou quatre-

---

46 Notons quand même la précision selon laquelle les étudiants ès arts, avant de passer à la logique, devront être *competenter edocti*, non seulement en grammaire (par l'étude des grammaires « modernes », le *Doctrinale* et le *Grecismus*, déjà mentionnées dans les statuts de 1366) mais *in arte metrificandi*, qui n'y figurait pas (*CUP*, IV, n° 2690, p. 728) ; mais de quoi s'agissait-il exactement ?

47 [Jean-Baptiste-Louis] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, op. cit., t. IV, p. 190.

48 Sur les premiers enseignements humanistes (poésie et rhétorique latines, grec) à l'Université de Paris dans les dernières décennies du xv<sup>e</sup> siècle, outre la thèse ancienne, mais toujours précieuse d'Augustin Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, Paris, Librairie d'Argences, 1953 (2<sup>e</sup> éd.), voir Evencio Beltran, « L'humanisme français au temps de Charles VII et Louis XI », dans Carla Bozzolo et Ezio Ormato (dir.), *Préludes à la Renaissance. Aspects de la vie intellectuelle en France au xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1992, p. 123-162, et Jacques Verger, « Les collèges médiévaux et l'apparition des premiers enseignements humanistes à Paris », dans André Tuilier (dir.), *Histoire du Collège de France*, Paris, Fayard, 2006, t. I, *La création, 1530-1560*, p. 63-75.

vingt ans plus tard<sup>49</sup>, il est clair que les contenus mêmes de l'enseignement n'étaient pas leur préoccupation première, qui était d'ordre avant tout institutionnel et, plus largement, social et politique.

À cet égard, leur bilan est certainement beaucoup plus substantiel. Ils ont su prendre en compte la spécificité sociale de chaque faculté, quitte à céder parfois, nous l'avons vu, à certains corporatismes professoraux. Ils ont essayé, dans un contexte global qui était de remise en ordre du pays, de reprise en main de l'autorité publique et de triomphe du « droit commun du royaume » aux dépens des privilèges anciens, d'imposer partout des procédures régulières et ordonnées, respectueuses des hiérarchies sociales et intellectuelles existantes tout en garantissant la qualité des formations et des diplômés à un moment où la place des gradués, clerics ou laïcs, dans les élites sociales et politiques devait être tout à la fois affirmée et défendue.

Cette politique de meilleure intégration de l'Université à l'ordre institutionnel nouveau a été conçue avec une réelle souplesse et non, comme on l'a dit parfois, dans une perspective purement conservatrice et réactionnaire de retour à l'ordre ancien. Le souci du caractère « utile » et applicable des réformes est affirmé à de nombreuses reprises<sup>50</sup> et monnayé sous la forme d'aménagements discrets mais judicieux ; réductions modérées des temps d'études<sup>51</sup>, allègements de certaines obligations vestimentaires ou rituelles désormais perçues comme

49 Il suffit de penser, pour Paris, à la fondation du Collège des lecteurs royaux en 1530 ; voir Marc Fumaroli (dir.), *Les Origines du Collège de France (1500-1560)*, Paris, Impr. Blanchard, 1998, et André Tuilier, *Histoire du Collège de France*, *op. cit.*

50 La loi – *i. e.*, en l'occurrence, la réforme de l'université –, rappelle G. d'Estouteville dès le préambule, doit être *justa et honesta, patrie, loco, temporique conveniens, utilis vel necessaria*, il faut que les statuts *religioni congruant, rationi consentiant, discipline convenient et saluti proficiant* (CUP, IV, n° 2690, p. 714-715).

51 Par exemple G. d'Estouteville envisage de réduire d'un an les études en théologie pour les meilleurs étudiants (CUP, IV, n° 2690, p. 717) ; *antiqui statuti severitatem temperantes*, il réduit de moitié la durée des études pour les étudiants en médecine déjà maîtres ès arts, et donc considérés comme bien formés en philosophie naturelle (*ibid.*, p. 723) et ramène enfin à deux ans les études d'arts avant la détermination (*ibid.*, p. 728).

désuètes<sup>52</sup>, assouplissement des règles trop strictes de la dispute qui décourageaient les jeunes bacheliers<sup>53</sup>, notamment ès arts, acceptation (sauf en droit canon) des cours rédigés et dictés *ad pennam*<sup>54</sup>, solution pédagogique plus raisonnable que celle reposant sur la valorisation médiévale traditionnelle de la mémoire et de la répétition : cette réforme depuis longtemps demandée préparait, si l'on peut dire, l'arrivée du livre imprimé dans les salles de classe. L'essentiel de la pédagogie médiévale (*lectio, repetitio, disputatio, sermo*) demeurerait, bien sûr, avec ses exigences de sérieux traditionnelles (*studiose et graviter*), mais la voie n'était manifestement pas fermée aux évolutions rendues nécessaires par les *temporis condicio et varietas*.

70

Deux points ressortent enfin avec force du texte de la réforme qui montrent bien que ses auteurs ont été sensibles à la situation actuelle de l'université et ne se sont pas complus dans l'illusion d'un retour possible à la situation des siècles antérieurs.

Le premier est l'importance reconnue, dans la partie consacrée à la faculté des arts, aux collèges et « pédagogies ». Aux « pédagogies » plus qu'aux collèges d'ailleurs, car ce n'est pas vraiment des collèges anciens (Sorbonne, Navarre, etc.), bien établis depuis longtemps dans le paysage universitaire parisien, ni des maisons religieuses, qu'il est question ici, mais bien de ces multiples « maisons » et pensions payantes qui s'étaient multipliées sur la Rive gauche, avant tout pour les jeunes artiens, et que dirigeaient des « maîtres pédagogues » ou « principaux » établis à leur compte<sup>55</sup>.

Contrairement à ce qu'on a pu dire, d'Estouteville n'a pas cherché à encourager, voire à généraliser ce système comme remède aux désordres créés par les étudiants libres ou « martinets », jamais mentionnés dans

---

52 Par exemple, huit serments traditionnellement exigés des étudiants ès arts (relatifs au port de la cape, à certaines obligations religieuses, aux disputes et lectures à assurer après le succès à la maîtrise) sont supprimés (*CUP*, IV, n° 2690, p. 732-733).

53 *CUP*, IV, n° 2690, p. 730.

54 *CUP*, IV, n° 2690, p. 717, 720, 727.

55 G. d'Estouteville ne consacre aux pédagogies pas moins de 12 des 32 paragraphes de sa section sur la faculté des arts (*CUP*, IV, n° 2690, p. 725-726 et 729-731).

notre texte. Le cardinal s'est contenté de prendre acte de la prolifération de ces maisons qui devaient d'ores et déjà héberger la majorité des jeunes artiens (*pueri, discipuli*). À quand remontait le phénomène ? S'est-il développé rapidement ou progressivement ? On pourrait en discuter, mais il est sûr que le texte de 1452, comme l'a bien noté Marie-Madeleine Compère, est le premier à en prendre clairement la mesure<sup>56</sup>. D'Estouteville constate l'existence et l'importance des pédagogies et des petits collèges, il reconnaît leur double rôle, d'encadrement moral et disciplinaire d'une part, d'enseignement de l'autre<sup>57</sup> : ces pédagogies organisaient des lectures et des disputes, elles possédaient leur propre personnel rémunéré de régents et de répétiteurs ou *submonitores*.

Mais, ce faisant, les réformateurs ont aussi pris conscience de la nécessité de réagir à la place considérable prise par ces nouveaux établissements au sein de l'institution universitaire dont ils modifiaient profondément la nature par leur existence même. Un double souci les anime donc ; d'une part, contrôler ces maisons, s'assurer de la moralité et de la compétence des principaux et pour cela ont été institués en 1452 (c'est là la seule fonction nouvelle créée par la réforme) quatre visiteurs nommés par la faculté des arts, à raison d'un par nation<sup>58</sup>. Et d'autre part, sauvegarder, à côté des pédagogies, un enseignement propre à la faculté des arts où les régents assureront les exercices traditionnels avec sérieux et même solennité : on décida donc de rétablir les *quodlibets* officiels de Saint-Julien le Pauvre, de garantir la tenue régulière des disputes ordinaires dans les écoles de la rue du Fouarre, d'exiger des régents des cours réguliers et complets également rue du Fouarre<sup>59</sup> ; on prit enfin les mesures rendues nécessaires par des abus récents pour assurer le sérieux et l'impartialité des examens de déterminance et de

56 *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, présenté par Marie-Madeleine Compère, Paris, Julliard, 1985, p. 19-21.

57 *Item monemus omnes et singulos pedagogos presentes et futuros in virtute sancte obedientie, ut sic intendant regimini suorum domesticorum puerorum et scolarium, ut coram supremo iudice de profectu eorum tam in scientia quam in moribus exigendam ab eis reddere possint rationem* (CUP, IV, n° 2690, p. 725-726).

58 Ces visiteurs devront être maîtres ès arts et gradués d'une faculté supérieure, *boni testimonii, Deum timentes et solertes in rebus agendis* (CUP, IV, n° 2690, p. 725).

59 CUP, IV, n° 2690, p. 726-727.

licence en évitant que les jurys tombent aux mains des principaux de pédagogies (qui favoriseraient évidemment leurs propres pensionnaires) ou de régents corrompus qui se perpétueraient dans leur fonction<sup>60</sup>. En fait, c'était là un combat difficile, sinon perdu d'avance. Un siècle plus tard, Ramus en fera le constat amer<sup>61</sup> : tout l'enseignement est passé dans les collèges et les pédagogies, la faculté des arts est pratiquement morte et, avec la vieille institution médiévale avait également disparu le rêve d'un enseignement philosophique de haut niveau, ouvert à un large public, que le collège des lecteurs royaux, trop marginal, peinait à ressusciter.

72

Le second point qui ressort d'une lecture attentive de la réforme du cardinal d'Estouteville est la nouvelle économie des pouvoirs dans et autour de l'université<sup>62</sup>. Signe des temps, le cardinal ne parle guère de l'ancienne autonomie universitaire, le mot *libertas* est absent sous sa plume et le recteur, symbole de cette *libertas*, n'apparaît plus ici, flanqué des procureurs des nations, que comme le chef de la faculté des arts<sup>63</sup>. Des procédures autoritaires, pour ne pas dire arbitraires, de sanction et d'exclusion sont mentionnées, qu'on n'aurait guère imaginées un siècle plus tôt<sup>64</sup>.

Le légat préfère invoquer l'autorité apostolique et appeler constamment les universitaires « à la sainte obéissance ». Concernant les décrétistes dont il prévoit la résistance, il institue même un serment spécial, reçu par des commissaires *ad hoc* (parmi lesquels les deux frères Jacques et Jean Juvénal des Ursins, dont on aurait peut-être attendu un rôle plus

---

60 G. d'Estouteville n'y consacre pas moins de 7 paragraphes répartis en trois sections : *De bachalariandis*, *De licentiandis*, *De temptationibus magistrandorum* (CUP, IV, n° 2690, p. 728-731).

61 Dans l'*Advertissement* cité *supra*, n. 9.

62 Sur ce thème, je me permets de renvoyer à Jacques Verger, « The University of Paris at the End of the Hundred Years' War », dans John W. Baldwin et Richard A. Goldthwaite (dir.), *Universities in Politics. Case Studies from the Late Middle Ages and Early Modern Period*, Baltimore/London, Johns Hopkins Press, 1972, p. 313-358, réimpr. dans Jacques Verger, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 199-227.

63 Voir le début de la section sur la Faculté des Arts (CUP, IV, n° 2690, p. 724).

64 Sauf pour les médecins, un grand nombre d'obligations statutaires sont assorties de menaces de sanctions (suspension, exclusion, excommunication).

actif dans cette réforme)<sup>65</sup> et va jusqu'à brandir la menace ultime (et assez irréaliste) d'un renvoi massif de tous les régents en exercice<sup>66</sup>. Ici encore, voilà un langage autoritaire auquel les universitaires n'étaient pas – ou plus – habitués.

« Sainte obéissance » donc, mais à qui ? Au pape, sans doute, et à son légat ; mais sous le régime de la Pragmatique, il s'agissait d'une autorité bien lointaine et dont l'exercice réel dépendait en fait de la bonne volonté royale.

Au roi, alors ? Celui-ci est étrangement absent d'un texte qu'il a pourtant manifestement inspiré, voire dicté. En 1446, il avait confié au Parlement de Paris la juridiction directe sur l'Université<sup>67</sup>, au grand dam de celle-ci qui regimbera tout au long du xv<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>. Mais en 1452, prudence ou indifférence, il n'est même plus fait état des privilèges royaux comme tels ou de leur conservateur, le prévôt de Paris ; la menace des sanctions judiciaires du Parlement et les armes données au souverain par la Pragmatique suffisaient sans doute à ses yeux pour garantir la docilité de l'Université<sup>69</sup>.

Qui donc exercera le pouvoir dans l'université réformée ? Le texte parle parfois, sans autre précision, de « l'Université ». Mais le plus souvent, il

65 Ce serment, à prêter dans les dix jours, serait reçu par cinq commissaires royaux siégeant *simul vel separatim* : il s'agissait, outre des frères Juvénal (Jacques patriarche d'Antioche et administrateur de l'évêché de Poitiers, et Jean, archevêque de Reims), de l'abbé de Saint-Germain des Prés et des archidiacres de Beaugency et d'Auxerre (CUP, IV, n° 2690, p. 722).

66 *Quod si contigerit (quod absit) omnes et singulos doctores et magistros facultatis in premissis excessisse, et animo indurato satisfacere nolle, tunc imminente tempore jubilei [i.-e. à l'approche de la prochaine session de licence, en 1453], Universitas possit alios doctores vel licentiatos substituere pro actibus illius facultatis, qui doctoribus incumbunt, exercendis* (CUP, IV, n° 2690, p. 722).

67 Cf. *supra*, n. 20.

68 Cf. *supra*, n. 21 ; voir aussi les références données dans Jacques Verger, « Landmarks for a History of the University of Paris at the Time of Jean Standonck », art. cit., p. 5-7 et n. 29-38.

69 La Pragmatique Sanction réservait aux gradués des universités françaises un certain nombre de bénéfices (approximativement les deux neuvièmes) mais donnait aussi au roi les moyens de peser efficacement sur les collations et élections bénéficiales (cf. Noël Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, A. Picard et fils, 1906).

renvoie au cadre facultaire et, au sein de celui-ci, aux régents ordinaires et à leurs doyens ; la réforme les rappelle certes à leurs obligations professionnelles (assurer lectures et disputes) mais, reconnaissant que celles-ci sont lourdes et que la dignité des docteurs mérite respect et considération, il admet volontiers que l'essentiel de l'enseignement soit en fait assuré par les bacheliers<sup>70</sup> ; l'idée d'une co-gestion de l'Université, associant les autorités extérieures à des collèges de régents ordinaires, dignes notables aux positions bien assises, apparaît clairement en filigrane derrière le texte de 1452<sup>71</sup>.

74

Mais un aspect plus surprenant est le retour en force que semblent faire les dignitaires ecclésiastiques parisiens, le chancelier de Notre-Dame et l'évêque de Paris, qui se voient confirmer d'importants pouvoirs de juridiction et de contrôle, ce que les décrétistes dénonceront d'ailleurs dans leur protestation de 1457<sup>72</sup> (bien qu'en fait ce soit la faculté des arts qui ait été la plus visée). Le fait que les titulaires de ces deux charges, Robert Ciboule et Guillaume Chartier, par ailleurs fidèles s'il en fut de Charles VII, aient fait partie des commissaires réformateurs royaux, explique sans doute pour une part ces dispositions, qui s'inscrivent d'ailleurs assez bien dans la logique du gallicanisme ambiant et de la politisation consécutive du haut clergé à laquelle on assiste alors<sup>73</sup>, en même temps que du repliement de l'université de Paris sur la sphère

---

70 Des allègements des obligations d'enseignements sont prévus pour les régents ordinaires en théologie et en droit (*CUP*, IV, n° 2690, p. 718-719).

71 Pour une étude plus générale de ce thème, je me permets de renvoyer à Jacques Verger, « Les professeurs des universités françaises à la fin du Moyen Âge », dans Jacques Le Goff et Béla Köpeczi, *Intellectuels français, intellectuels hongrois, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Budapest/Paris, Akadémiai Kiadó/Éditions du CNRS, 1985, p. 23-39, réimpr. dans Jacques Verger, *Les Universités françaises au Moyen Âge*, op. cit., p. 174-198.

72 Les régents en décret s'y plaignaient de se retrouver *subici cancellario ecclesie Parisiensis, qui ob nonnullas controversias* [à propos des *rotuli nominandorum* ou des examens de licence] *Facultati eidem adversari consuevit* (Marcel Fournier, *La Faculté de décret*, op. cit., t. I, 2<sup>e</sup> section, p. 44).

73 Cf. Jean-Louis Gazzaniga, « Les clerics au service de l'État dans la France du XV<sup>e</sup> siècle. À la lecture de travaux récents », dans Jacques Krynen et André Rigaudière (dir.), *Droits savants et pratiques françaises du pouvoir (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1992, p. 253-278.

nationale, voire régionale, qu'accéléraient dans les mêmes années les créations d'Universités nouvelles (Poitiers, Caen, bientôt Bourges) contre lesquelles les maîtres parisiens protestaient en vain auprès du roi<sup>74</sup>. Sans doute celui-ci pouvait-il considérer qu'il n'y avait pas d'inconvénient à respecter le caractère ecclésiastique de l'Université de Paris et à en laisser la tutelle courante à des autorités religieuses dont il était, de toute façon, sûr<sup>75</sup>.

Concluons brièvement. Le temps n'était pas encore venu, en 1452, de la « réforme impossible » (Dominique Julia)<sup>76</sup> de l'université. Celle-ci s'imposait encore comme une institution vivante, intellectuellement puissante, socialement utile, politiquement légitime. La réforme du cardinal d'Estouteville a été une adaptation prudente mais, somme toute, assez réussie, de cette institution ancienne à la nouvelle donne qui sera bientôt celle de la « grant monarchie de France ». Les jugements de valeur qu'on a pu porter sur elle dans l'historiographie, sont souvent entachés d'anachronisme. C'est dans le contexte de son temps, non en fonction de ce que l'université avait pu être ou aurait pu devenir, qu'il faut lire « la reformation du cardinal de Toute-ville »<sup>77</sup>.

74 Sur la restriction progressive de l'aire de rayonnement de l'université de Paris, voir Jacques Verger, « "L'Université [de Paris] ne représente elle pas tout le royaume de France, voir tout le monde ?" », dans Bernard Guenée et Jean-Marie Moeglin (dir.), *Relations, échanges, transferts en Occident au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Hommages à Werner Paravicini*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2010, p. 9-23.

75 Dès le 29 octobre 1453, l'université protesta solennellement auprès du roi contre l'attitude de l'évêque de Paris qui s'était livré en chaire à une violente critique des grèves universitaires (*Auctarium...*, *op. cit.*, t. V, col. 557-558).

76 Dominique Julia, « Une réforme impossible. Le changement des cursus dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 47-48, 1983, p. 53-76.

77 Pour citer une dernière fois Étienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, *op. cit.*, t. II, p. 918.



UNE SORBONNE RÉGICIDE ?  
AUTORITÉ, ZÈLE ET DOCTRINE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE  
DE PARIS PENDANT LA LIGUE (1588-1593)

*Thierry Amalou*  
*Université Panthéon-Sorbonne*

Un discrédit durable semble avoir frappé l'engagement de la Sorbonne auprès de la Sainte Union des catholiques. Ainsi, la fameuse résolution du 7 janvier 1589, par laquelle la Faculté de théologie de Paris déliait les sujets de leur obéissance à Henri III, suscita ce commentaire indigné de la part de Pierre de L'Estoile : « En ce mesme temps, la Sorbonne et la Faculté de théologie, comme port-enseignes et trompettes de la sédition, déclarèrent et publièrent à Paris, tout le peuple et sujets de ce royaume absous du serment de fidélité et obéissance qu'ils avoient juré à Henri de Valois naguère leur roy »<sup>1</sup>. Les publicistes partisans des souverains légitimes, qui furent ensuite les historiens officiels du règne d'Henri IV, reprirent en chœur de semblables lieux communs<sup>2</sup>. Le célèbre érudit gallican Pierre Pithou serait l'auteur d'un libelle corrosif publié en 1593,

- 1 *Mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile*, éd. G. Brunel et alii, Paris, Librairie des bibliophiles, 1888, t. III, p. 242.
- 2 Un exemple parmi d'autres : Julien Peleus, juriste du règne d'Henri IV, voyait en la Sorbonne l'inspiratrice du régicide d'Henri III : « Nous pouvons dire en vérité que c'est la Sorbonne qui l'a tué puisqu'elle a incité et résolu les assassins à telle forcenerie et méchanceté » (cité par Andrew Steinmetz, *History of the Jesuits from the foundation of their society to its suppression by pope Clement XVI*, Philadelphia, Lea and Blanchard, 1848, t. 2, p. 97). Sur ces aspects historiographiques, voir Marco Penzi, « *Damnatio memoriae*: la Ligue catholique française et la storiographie tra politiques, rivoluzionari, mistici e liberali », *Quaderni Storici*, t. XL, n° 1, 2005, p. 263-284 ; Robert Descimon et José Javier Ruiz Ibáñez, *Les Ligueurs de l'exil. Le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 9-12 et Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, p. 467-475.

*La Daemonologie de Sorbonne la nouvelle*, qui stigmatisait les théologiens parisiens pour leur intransigeance préjudiciable à l'établissement de la paix civile<sup>3</sup>. Trahissant un passé glorieux où elle incarnait « la perle du monde, le propugnacle de la religion, l'espouvantail des meschans, l'adresse des desvoyez, le miroir de perfection, le domicile de toute vertu, sainteté, paix et douceur chrestienne », la corruption récente de la Sorbonne aurait donné naissance à un monstre : « le réceptacle des meurtriers, le chasteau et retraite des larrons »<sup>4</sup>. Derrière le renversement sémantique propre à la littérature de polémique, l'auteur précise les points qui auraient donné corps à une doctrine nouvelle et pernicieuse : désobéissance, rébellion contre les princes, refus de l'autorité des magistrats et promotion de l'idée funeste « qu'il est permis au subject d'assassiner son roy »<sup>5</sup>. Fauteurs de sédition et soutiers du régicide, telles sont les accusations portées à l'encontre des théologiens parisiens qui s'imposèrent dans la mémoire des guerres de Religion<sup>6</sup>.

Rappelons que la Faculté de Théologie, fleuron de l'Université de Paris, était confondue avec la Sorbonne qui n'en constituait en réalité que l'un des collèges particuliers<sup>7</sup>. En prolongement de ses fonctions proprement

3 *La Daemonologie de Sorbonne la nouvelle*, 1593, 14 p. (Bibl. mun. d'Amiens, H2648 A), attribué à Pierre Pithou par Andrew Pettegree et alii, *French vernacular books published in french language before 1601*, Leiden/Boston Brill, t. II, 2007, n° 43783, p. 568. Voir Martial Martin, « *La Démonologie de Sorbonne nouvelle*. La propagande sous la Ligue : de la hantise démoniaque au désangoissement », dans Françoise Lavocat, Pierre Kapitaniak et Marianne Closson (dir.), *Fictions du diable : littérature et démonologie de saint Augustin à Léo Taxil*, Genève, Droz, 2007, p. 243-250.

4 *La Daemonologie de Sorbonne la nouvelle*, op. cit., p. 7.

5 *Ibid.*, p. 10.

6 André Tuillier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, Paris, Nouvelle librairie de France, t. I, 1994, p. 415-417.

7 Mais le collège de Sorbonne, siège de la Faculté, était le plus prestigieux au point de désigner l'ensemble de l'institution comme en rend compte le cosmographe François de Belleforest, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, Michel Sonnius, 1575, p. 194 : « C'est de la Sorbonne que toute l'École de théologie dépend et où les chefs principaux de la Faculté sont pris et où se rapportent toutes les causes pour le fait de la religion d'où l'on choisit le doien de la Faculté et les inquisiteurs de la foy contre les hérétiques ». Les docteurs de la Faculté étaient issus des familles de séculiers (Sorbonnistes, Navarristes et ubiquistes) et de réguliers (ordres agrégés à l'Université), voir abbé Pierre Féret, *La Faculté de théologie et*

éducatives, elle exerçait un magistère<sup>8</sup> : l'assemblée des docteurs, réunie périodiquement sous la houlette du doyen, éclaircissait les points de la doctrine catholique<sup>9</sup>. Aiguillonnée au xvi<sup>e</sup> siècle par la lutte contre le protestantisme (dont témoignent par exemple les articles de foi en 1543), elle répondait aux sollicitations des pouvoirs séculiers par ses déterminations, avis et résolutions tout en exerçant une censure active de la presse<sup>10</sup>. Jusqu'à la Ligue, l'autonomie revendiquée de ses décisions, marquant un point d'équilibre entre gallicanisme, conciliarisme et autorité pontificale, lui conférait un grand prestige au sein de la chrétienté<sup>11</sup>. Dans ces conditions, comment une instance de régulation doctrinale a-t-elle pu produire des déterminations dont on a surtout retenu la nature politique et séditeuse ? La défense de l'orthodoxie catholique aurait-elle conduit au soutien aveugle d'une organisation partisane ? La crise de la Ligue exacerba les tensions religieuses ; dans les moments paroxystiques (deuil de Guise, siège de la capitale par Henri IV), des discours aux résonances apocalyptiques auraient trouvé un écho dans la société parisienne<sup>12</sup>. Faut-il alors chercher du côté d'une anthropologie catholique de la violence l'engagement de la Sorbonne qui n'aurait fait que prolonger sa fonction traditionnelle de gardienne

---

ses docteurs les plus célèbres. *Époque moderne*, Paris, A. Picard et fils, 1900 et 1901, 2 vol. ; Marie-Madeleine Compère, *Les Collèges français 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles*, Paris, INRP, 2002, t. III, p. 328-329.

- 8 Yves Congar, « Pour une histoire sémantique du terme *magisterium* », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. LX, 1976, p. 85-98.
- 9 James K. Farge, *Orthodoxy and Reform in early Reformation France. The Faculty of Theologie of Paris, 1500-1543*, Leiden, Brill, 1985 ; Jacques M. Gres-Gayer, *Théologie et pouvoir en Sorbonne. La Faculté de théologie de Paris et la bulle Unigenitus*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 185-202. L'histoire de la Faculté de Théologie pendant les guerres de Religion a peu attiré les historiens malgré les contributions récentes de Vladimir Angelo, *Les Curés de Paris au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 2005, p. 443-496 et M. Armstrong, *The Politics of Piety: Franciscan Preachers during the Wars of Religion*, Rochester, University of Rochester Press, 2004.
- 10 Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue : 1585-1594*, Genève, Droz, 1975, p. 70-71.
- 11 Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 39-40.
- 12 Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de Religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol., t. II, p. 362-425.

de l'orthodoxie en lutte contre l'hérésie ? Quel fut précisément l'apport des docteurs de Sorbonne, théologiens mais aussi prédicateurs, dans le façonnement d'une sensibilité religieuse qui mêlait martyrologie, désir de sainteté et antiprotestantisme<sup>13</sup> ?

80

Ces interrogations invitent à sonder un processus de radicalisation que l'historiographie récente des doctrines politiques semble valider. En effet, l'examen des traités monarchomaques ligueurs (ceux attribués à Jean Boucher et Guillaume Rose, tous deux docteurs en théologie) ne permet plus de les inscrire dans la filiation directe des traités monarchomaques huguenots : les premiers entendaient lutter contre les formes de tyrannie et défendre un projet politique instituant des freins à l'exercice de la puissance royale dans le cadre d'une monarchie mixte ; les seconds se seraient surtout employés à légitimer la déposition du souverain jusqu'au régicide, à promouvoir une société idéale soumettant le temporel au spirituel et à la hiérarchie ecclésiastique. Autrement dit, les théologiens ligueurs auraient moins contribué à une théorie du droit de résistance qu'à une justification de circonstance du tyrannicide assise sur un projet théocratique<sup>14</sup>.

Mais les décisions collectives furent-elles réellement solidaires de ces positions extrêmes ? Peut-on distinguer une cohérence doctrinale là où la légitimation politique aurait été tributaire des nécessités du militantisme clérical ? Il faut alors suivre ce qui fut décidé *collegialiter*<sup>15</sup>. Outre les rares sources narratives émanant du milieu clérical et universitaire, nous nous appuyons donc principalement sur les résolutions imprimées par les presses ligueuses. La démarche a l'avantage de prendre en compte les décisions les plus médiatisées : huit avis et résolutions entre 1589 et

13 R. Descimon et J. J. Ruiz Ibáñez, *Les Ligueurs de l'exil*, *op. cit.*, p. 21-35.

14 Isabelle Bouvignies, « Monarchomachie : tyrannicide ou droit de résistance ? », dans Nicolas Piqué et Ghislain Warterlot (dir.), *Tolérance et réforme. Éléments pour une généalogie du concept de tolérance*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 83 ; Paul-Alexis Mellet, *Les Traités monarchomaques : confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*, Genève, Droz, 2007, p. 46.

15 Le registre manuscrit des conclusions est aujourd'hui manquant pour la période de la Ligue ; César-Egasse Du Boulay (1600-1678), greffier de l'Université, en édita plusieurs extraits dans sa volumineuse *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, Noël et Pierre de Bresche, 1673, t. VI.

1593 qui se concentrent à l'acmé de la Ligue parisienne (quatre en 1589, trois en 1590, un en 1593)<sup>16</sup>. Le tarissement du recours à l'autorité de la Sorbonne après 1590 signant le déclin d'une influence politique qui est aussi celle des Seize<sup>17</sup>.

Le corps des théologiens était sans doute beaucoup plus divers dans ses sensibilités religieuses et politiques que l'unanimité des discours officiels pourrait le laisser croire<sup>18</sup>. L'étude fine des positionnements idéologiques, selon une méthode prosopographique comparable à celle dont nous disposons pour les docteurs de Sorbonne au temps de la querelle janséniste, est à peine ébauchée. Derrière la poignée de catholiques intransigeants, émules de Jean Boucher, qui refusèrent de se soumettre à Henri IV lors de l'entrée du roi dans la capitale le 22 mars 1594 et choisirent le chemin de l'exil, l'étude du marais des théologiens qui prêtèrent alors serment de fidélité au roi reste largement à entreprendre<sup>19</sup>. De façon schématique, il est cependant possible de saisir une inflexion dans la conduite du magistère : un temps d'unanimité où la guerre sainte légitime l'action politique de la Ligue (1588-1589) ; un temps de divisions qui semble davantage dicté par des aspirations théocratiques étrangères aux traditions universitaires parisiennes (1590-1593).

16 Ces arbitrages demandés par les pouvoirs civils (Paris, villes et clergé de province) à la Sorbonne furent publiés par les imprimeurs de la Ligue parisienne, principalement Guillaume Chaudière, Nicolas Nivelles et Rolin Thierry, voir D. Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris...*, *op. cit.*, p. 77.

17 Thierry Amalou, « Entre réforme du royaume et enjeux dynastiques. Le magistère intellectuel et moral de l'Université de Paris au sein de la Ligue (1576-1594) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 18, 2009, p. 145-166.

18 Sur la dialectique de l'union et de la faction dans l'histoire de la Ligue : Robert Descimon, « La Ligue à Paris : une révision », *Annales ESC*, 37<sup>e</sup> année, n° 1, 1982, p. 93-94.

19 *Acte public en forme de procez verbal, de la part de M. le recteur de l'Université de Paris et de messieurs les doyen et docteurs de la très sacrée Faculté de théologie [...] touchant l'obéissance par eux rendue, jurée et sousignée et que tous cy après doivent garder au Très chrestien et très clément roy de France et de Navarre Henry quatriemes nostre vray et unique prince et seigneur naturel et héritier du royaume. Avec la forme de la conclusion et serment et nom de principaux docteurs et autres qui l'ont signé*, Paris, Denis du Pré, 1594.

## I. L'ORACLE DE LA LIGUE : UNE SANCTIFICATION DE LA GUERRE INDUITE PAR LE ZÈLE

82 Certes, la sanctification de la guerre contre l'hérésie par les théologiens n'est pas nouvelle. Avec le déclenchement des guerres civiles et le traumatisme engendré par l'iconoclasme, les catholiques zélés, et parmi eux les prédicateurs issus de la Faculté de théologie s'approprient l'idée de croisade dans la lutte contre les protestants. Ce transfert s'opère notamment selon le modèle historique de la croisade contre les Albigeois<sup>20</sup>. Lorsqu'ils n'agissent pas eux-mêmes comme les instruments de la violence divine à l'encontre des hérétiques, leurs discours témoignent d'une modification de la relation d'obéissance au roi : à leurs yeux, la mission première du souverain est moins le maintien de la paix civile que l'éradication de l'hérésie<sup>21</sup>. Toutefois le contexte des années 1580 a rendu plus vif ce désir de guerre sainte : aux inquiétudes catholiques nées de la crise de succession dynastique des Valois s'ajoutent les nouvelles inquiétantes des conflits religieux aux Pays-Bas et en Angleterre. Les publicistes ligueurs s'emparent ainsi de la nouvelle de l'exécution de Marie Stuart pour stigmatiser la tyrannie exercée par Elisabeth, nouvelle Jézabel, à l'encontre des catholiques<sup>22</sup>.

La formation de la Ligue en 1585 vise à répondre à cette peur obsidionale et à empêcher l'accession éventuelle d'Henri de Navarre au trône de France. De façon très schématique, on peut considérer que cette organisation partisane réunit trois composantes : nobiliaire avec les Guise, bourgeoise avec les Seize et cléricale-universitaire avec les

---

20 Outre les travaux déjà cités de Denis Crouzet, voir Luc Racaut, « The polemical use of the albigensian crusade during the french wars of religion », *French History*, vol. 13, n° 3, 1999, p. 261-279, et Robert Sauzet, *Au grand siècle des âmes. Guerre sainte et paix chrétienne en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2007, p. 91-98.

21 C'est notamment le cas, dès 1560, du docteur de Sorbonne Antoine de Mouchy : voir D. Crouzet, « Le devoir d'obéissance à Dieu : imaginaires du pouvoir royal », *Nouvelle revue du XVI<sup>e</sup> siècle*, vol. 22, n° 1, 2004, p. 21-27.

22 La publication des libelles de Louis Dordéans en est symptomatique ; à quoi s'ajoute sans doute aussi le militantisme des prêtres anglais et écossais réfugiés à Paris ; voir à ce sujet Katy Gibbons, « A reserved place? English catholics exiles and contested space in late-sixteenth-century Paris », *French Historical Studies*, vol. 32, n° 1, 2009, p. 39-40.

théologiens de la Faculté de Paris. Si plusieurs docteurs en théologie mais aussi curés parisiens (Jean Boucher et Jean Prévost) figurent parmi les membres fondateurs de la Ligue, leur engagement vaut à titre individuel<sup>23</sup>. Ce n'est qu'en 1588 que, collégalement, la Faculté de Théologie soutient la Sainte Union en recevant et célébrant l'édit d'Union.

#### Offrir la Loi au roi ? La Faculté dépositaire de l'édit d'Union

L'insurrection urbaine de la journée des barricades contraignit Henri III à fuir la capitale avant de se soumettre aux conditions des ligueurs en acceptant la publication de l'édit d'Union enregistré par le parlement de Rouen en juillet 1588. Le parlement de Paris se plia plus difficilement à cet enregistrement. En revanche, la Sorbonne convoqua avec empressement l'ensemble de ses docteurs, licenciés et bacheliers : la signature officielle d'un acte d'adhésion à l'édit semblait inaugurer une ère nouvelle dans le rétablissement de l'unité religieuse du royaume.

#### *L'adhésion au modèle d'une monarchie contractuelle*

L'édit d'Union signifiait d'abord l'engagement d'Henri III à faire de la loi de catholicité une loi fondamentale du royaume ; le souverain renouvelait ainsi le serment du sacre de défendre l'Église et de combattre l'hérésie<sup>24</sup>. Dans le prolongement de l'édit de Nemours (1585), l'exclusivisme catholique s'imposait dans un royaume où la tolérance

23 Comme le retrace le Manant, lorsqu'il évoque notamment l'implication de Jean Boucher qui réunissait secrètement les ligueurs au collège de Sorbonne ou au collège de Fortet, *Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant : contenant les raisons de leurs débats et questions en ses presens troubles au royaume de France*, s.l., s.n., 1593, p. 95.

24 *Edict du roy pour l'establissement d'un assureé repos au fait de la religion catholique, apostolique et romaine et union des ses sujets catholiques avec sa Majesté, pour l'extirpation des scismes et heresies de son royaume, pays et terres de son obeissance. Publié en sa cour de parlement de Rouen, le dixneufviesme jour de juillet 1588*, Lyon, Jean Pillehotte, 1588, p. 7 : « Jurons et renouvelons le serment par nous fait en notre sacre de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique [...] reduire schisme et hérésies condamnés par les saints conciles et principalement par celui de Trente sans jamais faire aucune trefve avec les hereticques ni aucun edict en leur faveur ».

civile et la liberté de conscience n'avaient plus lieu d'être. En retour, les sujets, et donc de façon contractuelle, juraient de conserver leur fidélité au roi et de renoncer à toute forme de ligue ou d'association militaire<sup>25</sup>. D'autre part, ces mêmes sujets s'engageaient à refuser toute obéissance à un héritier qui ne serait pas catholique<sup>26</sup>. Surtout, la loi de catholicité, devenant loi du royaume et prenant implicitement le pas sur la loi salique, donnait une dimension « constitutionnelle » à l'édit. Cette perspective se situait à rebours de la souveraineté royale, indivisible et exclusive dans le domaine législatif, prônée par Jean Bodin et les publicistes royaux<sup>27</sup>. De fait, la promulgation de la loi de catholicité, même si elle reprenait une partie des dispositions de l'édit de Nemours de 1585, n'émanait pas d'un simple acte de souveraineté législative du monarque mais d'un « consentement mutuel et accord de volonte du roy tres chrestien Henry III et des princes de la foy catholique »<sup>28</sup>. Les Guise étaient donc clairement associés à cette décision dans le cadre d'une monarchie contractuelle qui était tout le contraire d'une monarchie absolue. On comprend alors les réticences du parlement de Paris à enregistrer cet édit qui reflétait une limitation, sinon un partage, de la souveraineté royale<sup>29</sup>.

Avant d'assurer la réception de l'édit dans l'ensemble de l'Université<sup>30</sup>, les docteurs de Sorbonne éprouvèrent le besoin de publier un formulaire d'adhésion qui non seulement scellait leur jurement officiel mais précisait

25 *Ibid.*, p. 11 : « Pareillement tous nosdicts sujets jureront de vivre et mourir en la fidélité qu'ils nous doivent et d'exposer franchement leurs biens et personnes pour la conservation de nous et de nostre auctorité et aussi des enfans qu'il plaira à Dieu nous donner envers tous et contre tous sans nul excepter ».

26 *Ibid.*, p. 7-8 : « Ordonnons et voulons que tous nos sujets unis jurent et promettent desapresent et pour jamais apres qu'il aura pleu à Dieu disposer de nostre vie sans nous donner des enfans, de ne recevoir à estre roy, prester obeissance à prince quelconque qui soit hereticque ou fauteur d'heresie ».

27 Stéphane Rials, « Aux origines du constitutionnalisme écrit. Réflexions en marge d'un projet constitutionnel de la Ligue en 1588 », *Revue d'histoire des facultés de droit et de science juridique*, 1989, p. 189-265.

28 *Edict du roy sur l'union de ses subiects catholiques*, Paris, Nicolas Nivelles, 1588, p. 21.

29 Sylvie Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la Voix de la raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005, p. 434.

30 BnF, ms lat. 9956, fol. 50 v<sup>o</sup>.

également les raisons qui poussaient ces spécialistes de la doctrine, de l'enseignement et de la lutte l'hérésie, à apporter publiquement une telle caution morale<sup>31</sup>.

*Le jurement de l'édit : une réitération des articles de foi ?*

Le 22 août, les « Doyen et maîtres de la Faculté de théologie » convoquèrent une assemblée générale afin de prêter serment à « un décret inviolable comme première et principale loi de (leur) ordre et compagnie »<sup>32</sup>. Le formulaire qu'ils rédigèrent puis signèrent fut ajouté à l'une des nombreuses versions imprimées de l'édit. Un premier trait saillant s'en dégage : l'unanimité d'une assemblée dont le but était de réunir l'ensemble des docteurs résidant dans la capitale. Cent vingt d'entre eux signèrent, ainsi que trente licenciés et cent neuf bacheliers. Les autres, que la Faculté estimait à cent quarante, devaient signer ultérieurement<sup>33</sup>. Autrement dit, la moitié des docteurs de la Faculté s'était déplacée, ce qui est considérable<sup>34</sup>. Certes, le jurement des articles de foi de 1543 et ses multiples réitérations avaient déjà offert le socle d'une loi du royaume-confession de foi. La Faculté de Théologie les avait alors imposés à ses membres et à l'ensemble de l'Université (tous ceux susceptibles d'enseigner ou de prêcher) en cultivant le serment corporatif au nom de la lutte contre l'hérésie<sup>35</sup>. Ainsi en 1562, au début de la guerre civile<sup>36</sup> ou encore en 1568<sup>37</sup>. Le serment prêté en 1588

31 *Formulaire du serment fait par messieurs de la Faculté de théologie à Paris sur l'édit d'Union du roy tres chrestien Henry troisieme l'an 1588*, dans *Edict du roy sur l'union de ses subjects catholiques*, Paris, Nicolas Nivelles, 1588, p. 20-25 (Bibl. Méjanes d'Aix-en-Provence : Rec-D1-1354).

32 *Ibid.*, p. 22.

33 *Ibid.*, p. 25.

34 J. K. Farge, *Orthodoxy and Reform...*, *op. cit.*, p. 97, a montré que les assemblées de la Faculté comptaient le plus souvent une trentaine de docteurs, sauf en cas de consultation de grande importance comme celle du divorce d'Henry VIII qui réunit 107 théologiens.

35 *Ibid.*, p. 208-213 : Les articles furent à nouveau jurés par l'ensemble de l'Université en 1544, 1545, 1551, 1561, 1562 et 1568.

36 Arch. nat., L 554 B, n° 101.

37 Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, chez Noël et P. de Bresche, 1673, t. VI, p. 660-661 : les articles furent rédigés par Antoine de Mouchy.

présentait des analogies certaines avec les précédents, ne serait-ce qu'à travers l'émulation que les théologiens espéraient susciter au sein de l'Université en incarnant un zèle exemplaire<sup>38</sup>. Mais il s'en distinguait également en prétendant consacrer la loi de catholicité « comme loy publique et perpétuelle du royaume » s'imposant à tous<sup>39</sup> tandis que les articles de foi, à l'origine, avaient d'abord cherché à réglementer la prédication dans le sens d'une stricte orthodoxie catholique<sup>40</sup>.

Une version manuscrite de l'édit d'Union, accompagnée de la signature des docteurs et des maîtres, était conservée sous forme de rouleau dans le coffre de l'Université<sup>41</sup> : ce dispositif matériel renvoie à la comparaison, proche sur ce point d'un libelle ligueur contemporain<sup>42</sup>, que les catholiques zélés établissaient entre la loi de catholicité et la Loi de l'Ancien Testament<sup>43</sup>.

#### *Les théologiens, nouveaux prêtres lévites*

L'évocation du Deutéronome revêtait une signification particulière : de la même façon que les prédicateurs s'identifiaient fréquemment aux prophètes de l'Ancien Testament dans leurs sermons – notamment lorsqu'ils entendaient parler des affaires de l'État<sup>44</sup> – les théologiens se

38 *Formulaire du serment...*, *op. cit.*, p. 21 : « notre profession nous oblige des premiers pour servir d'exemple à d'autres ».

39 *Ibid.*

40 J. K. Farge, *Orthodoxy and Reform...*, *op. cit.*, p. 208-209.

41 *Formulaire du serment...*, *op. cit.*, p. 25 : « Formulaire mis au dessous de l'edict du roy tres chrestien en un mesme rouleau de parchemin qui est gardé au coffre de ladite Faculté comme un tiltre perpetuel ». C'est au collège de Sorbonne que se gardaient « les chartes et thrésor de l'Universitez [...] fondations, libertez, immunittez, et privilèges octroyez aux facultez d'icelle » (F. de Belleforest, *La Cosmographie universelle*, *op. cit.*, p. 194).

42 *Articles de la Sainte Union des catholiques françois*, s. l., 1588, 35 p.

43 L'identification de la loi de catholicité au Deutéronome fait bien partie du langage politique de la Ligue tel que l'a analysé Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 335.

44 À Henri III qui l'interrogeait en 1587 sur le rôle des prédicateurs dans la société, Boucher aurait répondu : « Sire, les prophètes estoient les prédicateurs de leur temps, et les prédicateurs sont les prophètes de ce temps-ci, comme aussi saint Paul use du mot de prophétiser pour le même que prêcher » (*Histoire de la Ligue. Œuvre inédite d'un contemporain*, éd. Charles Valois, Paris, H. Laurens, 1914, t. I, [1574-1589], p. 179).

reconnaissaient ici collectivement comme de nouveaux prêtres lévites. Plus précisément, l'édit d'Union était comparé à « un present tel que Helcias fait au roy son maistre quant il luy presenta le Deutéronome qui est la declaration de la Loy et volonté de Dieu. C'est le livre ou sont déclarées ses promesses à ceux qui obéiront de prospérité et monarchies, horribles à ceux qui y contreviendront »<sup>45</sup>. Évoquer la redécouverte du livre de la Loi dans un chantier du Temple par le grand prêtre Helkias (ou Hilquiyahu) (2Ro 22 ; 2Ro 23), c'était participer à la construction jérusalémitique de l'image de Paris qui hantait l'imaginaire catholique et qui conduisit par exemple un prédicateur à demander la solennisation de la journée des barricades comme une nouvelle fête des Tabernacles<sup>46</sup>. Mais c'était aussi, pour les théologiens-nouveaux prêtres lévites, devenir les dépositaires de l'édit en mobilisant un texte biblique qui par ailleurs évitait de faire du roi un législateur<sup>47</sup>.

Leur rôle dans la conduite du zèle était également fondé sur une figure vétéro-testamentaire : celle des « Maccabées se vouant eux et les leurs pour le testament de leurs pères »<sup>48</sup>. Une telle évocation était fréquente dans les libelles ligueurs contemporains aux accents martyrologiques<sup>49</sup>. On la retrouve ainsi dans les *Articles de la Sainte Union des catholiques François* louant le zèle maccabéen « un feu qui brusle et ne consomme point » pour sa proximité avec celui des Guise : le premier résistant à Antiochos avec une ardeur comparable à celle du second face à Henri de Navarre<sup>50</sup>. Par rapport à une conception concurrente du zèle religieux – celle des catholiques royaux ou « modérés », qui insistait sur l'amour et l'ardeur à servir Dieu pour le salut de son prochain en assignant au clergé le devoir d'enseigner la doctrine sans utiliser « le prétexte de religion » pour se soustraire à l'obéissance due au roi<sup>51</sup> – il y avait là

45 *Articles de la Sainte Union des catholiques François*, op. cit., p. 33.

46 Denis Richet, « Les barricades à Paris, le 12 mai 1588 », dans *De la Réforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Aubier, 1991, p. 64.

47 Rémi Brague, *La Loi de Dieu*, Paris, Gallimard, 2005, p. 66.

48 *Formulaire du serment...*, op. cit., p. 20.

49 D. Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*, op. cit., t. II, p. 321.

50 *Articles de la Sainte Union des catholiques François*, op. cit., p. 12 v<sup>o</sup>.

51 *Conférence chrestienne de quatre docteurs theologiens et trois fameux advocats sur le fait de la Ligue et levée des armes fait depuis quelque temps en France au*

une inflexion certaine vers le service jaloux de Dieu, la guerre sainte et l'obéissance conditionnelle.

*Apologétique chrétienne et anti-irénisme*

Cette définition du zèle religieux impliquait en effet une orientation plus rigoriste dans l'équilibre idéologique interne de la Sorbonne. Outre la lutte contre l'hérésie, il convenait de rejeter ceux qui « ny chauds ny froids » exerçaient une influence sur le roi<sup>52</sup>. Qui était ici visé ? La désignation de ceux qui « bénissent et enseignent les roys » pourrait bien avoir pour cible un prélat proche d'Henri III, Claude d'Angennes, évêque de Noyon puis du Mans. Sa fidélité au roi égalait de façon notoire son désir de convertir les cœurs sans user de méthodes rigoureuses, de tout faire pour préserver la paix du royaume<sup>53</sup>. D'ailleurs, quelques mois plus tard, la Faculté de théologie s'employa à censurer cinq propositions iréniques de l'évêque du Mans présentées aux états généraux de Blois<sup>54</sup>.

88

---

*nom de monseigneur l'illustrissime prince Charles, cardinal de Bourbon, contenant response au libelle intitulé Le Salutaire publié par ceux de la Ligue, s.l., s.n., 1586.*

52 *Formulaire du serment...*, *op. cit.*, p. 23.

53 Voir notamment les prises de positions du prélat lors de l'assemblée du clergé en 1585 ; en appelant à la douceur (en dépit de l'application de l'édit de Nemours), il souhaitait surtout promouvoir une réforme profonde de l'Église, mettre fin aux abus, et recevoir le concile de Trente : *Remonstrance du clergé de France faite au roy le xiiii octobre 1585 par monsieur l'evesque et comte de Noyon, assisté de messeigneurs les illustrissimes princes et reverendissimes cardinaux de Bourbon et de Guyse, archevesques et evesques et autres deutes dudit clergé, à l'assemblée générale de S. Germain des prez lez Paris audit mois d'octobre 1585*, Lyon, Benoist Rigaud, 1586.

54 Arch. nat., L 396, analyse des actes de la nonciature de France, pontificat de Sixte Quint, 7<sup>e</sup> extrait, p. 230, s.d., Censure par la Faculté de Théologie de Paris des propositions de M. l'évêque du Mans : la doctrine de saint Paul défend de persécuter les hérétiques ; il faut abhorrer le péché et non le pécheur ; ne point employer la violence mais la douce persuasion ; défendre les catholiques de prendre les armes contre leur souverain. Le 13 novembre 1588, à l'occasion des états de Blois, Claude d'Angennes avait soutenu que si « l'hérésie devait être haïe, les hérétiques devaient être aimés et ramenés par l'instruction et le bon exemple plutôt que contraints par la force. Le discours fit scandale et le jour même un docteur de Sorbonne démontra *a contrario* dans un sermon que les hérétiques devaient être poursuivis par tous les moyens, d'après Henri de L'Épinois (*La Ligue et les papes*, Paris, V. Palme, 1886, p. 254).

Par le rejet de toute forme d'irénisme, les théologiens créaient, au nom du zèle, les conditions d'une purge de leur propre corporation, en conférant une mission au syndic de la Faculté : procéder à une information contre ceux qui auraient été défailants à signer l'édit d'Union. Il est tentant d'y voir une tentative réussie de contrôle de l'institution par la Ligue et ses chefs comme Jean Boucher ou Jean Prévost. Mais il nous semble qu'il y allait aussi de l'essence même de « l'Union » des catholiques qui dépassait la conjoncture politique et partisane pour rejoindre des préoccupations d'ordre apologétique. En effet, en réaction au protestantisme et aux discussions doctrinales qu'il avait suscitées, les polémistes catholiques du xvi<sup>e</sup> siècle développèrent la méthode des notes de l'Église (*unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam*). L'apologétique tridentine reprit à son compte la *via notarum* que l'Église confessait depuis le concile de Constantinople. La note de l'Unité devint alors centrale pour souligner, contrairement aux protestants, l'unité de doctrine. Ainsi, si l'on admet la captation de ce principe dans l'édit d'Union et son formulaire, c'est bien au nom de l'unité de doctrine qu'il faut comprendre le rejet de l'irénisme. L'unité de communion, autre dimension de la *via notarum*, pourrait alors trouver sa signification symbolique dans la prestation du serment<sup>55</sup>. Reste qu'en 1588, le roi, dans la continuité de la politique inaugurée par l'édit de Nemours, demeurait en réalité le souverain législateur de cette unité, même dans le cadre d'une obéissance conditionnelle des sujets. L'annonce du meurtre des Guise allait changer la donne politique et institutionnelle à l'occasion d'une des plus célèbres consultations de la Faculté de théologie.

#### Sanctionner la rupture du lien de l'obligation mutuelle : la résolution du 7 janvier 1589

C'est à la demande du prévôt des marchands, des échevins de Paris et du duc d'Aumale que la Sorbonne rendit sa fameuse résolution du 7

55 Sur la notion d'unité ecclésiologique entre 1520 et 1580, voir Gustave Thils, *Les Notes de l'Église dans l'apologétique catholique depuis la Réforme*, Gembloux, J. Duculot, 1937, p. 156-166.

janvier 1589, souvent présentée comme un acte de déchéance d'Henri III. Très précisément, il s'agissait pour les théologiens de dire si la prise d'armes des Parisiens était légitime alors que ces derniers avaient, quelques mois plus tôt, prêté serment d'obéissance au roi en jurant l'édit d'Union. Les insurgés confessaient être « en peine et scrupule de conscience pour prendre résolution sur les préparatifs qui se font pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine »<sup>56</sup>. De fait, la résolution comportait deux articles répondant par l'affirmative aux questions posées : le peuple du royaume de France pouvait légitimement se délier de son serment d'obéissance à l'égard d'Henri III<sup>57</sup> ; il lui était possible de s'armer et de collecter des fonds pour la conservation de la religion catholique<sup>58</sup>.

90

Ces dispositions, très contingentes car liées à la prise d'armes des Parisiens, donnent en effet l'image d'une institution au service des nouveaux pouvoirs établis par les Seize et le duc d'Aumale. Les théologiens avaient d'ailleurs partagé l'émotion des foules parisiennes à l'annonce des événements dramatiques de Blois. Dans les jours qui précédèrent et qui suivirent la résolution, la Sorbonne participa ainsi activement aux cérémonies du deuil des Guise : prières publiques aux Saints-Innocents pour la conservation de l'Église, le maintien de la foi, l'extirpation de l'hérésie et la paix entre les princes chrétiens (2 janvier)<sup>59</sup> ; procession jusqu'à Saint-Martin-des-Champs (4 janvier)<sup>60</sup> ; procession de l'Université (9 janvier)<sup>61</sup>. En tant que corps, la Faculté de théologie adhérait à des cérémonies extérieures tournées vers la pénitence et la guerre sainte.

---

56 *Advis et resolution de la Faculté de théologie*, s.l., 1589, p. 3-4.

57 *Ibid.*, p. 7 : « *Primum quod populus hujus regni solutus est et liberatus a sacramento fidelitatis et obedientiae praefato Henrico Regi praestito* ».

58 *Ibid.* : « *Deinde quod idem populus licite et tuta conscientia potest armari, uniri et pecunias colligere et contribuere ad defensionem et conservationem religionis catholicae, apostolicae et romanae adversus nefaria consilia et conatus praedicti regis et quorumlibet illi adhaerentium ex quo fidem publicam violavit, in praeventum predictae religionis catholicae et edicti sanctae unionis et naturalis libertatis convocationis trium ordinum huius regni* ».

59 Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, op. cit., t. VI, p. 802.

60 Eugène Saulnier (éd.), *Journal de François, bourgeois de Paris, 23 décembre 1588-30 avril 1589*, Paris, Ernest Leroux, 1913, p. 22.

61 *Ibid.*, p. 25.

Toutefois, le processus délibératif qui présida à la résolution semble avoir respecté les formes habituelles des consultations qui s'employaient à éviter toute forme de précipitation. Si l'on en croit l'*Histoire anonyme de la Ligue* (qui semble reprendre mot à mot le témoignage de Jean Boucher), les délibérations occupèrent trois journées, la troisième ayant été « différée de deux jours pour y penser plus meurement »<sup>62</sup>. La durée des débats semble d'ailleurs confirmée par le livre des recteurs de l'Université<sup>63</sup>. Si les ligueurs soulignent l'unanimité de la décision prise par les soixante-dix docteurs présents, dont le doyen<sup>64</sup>, en revanche, leurs adversaires politiques font état de résistances qui auraient été dirigées par le doyen Jacques Febvre<sup>65</sup>. Il faut toutefois prendre avec réserve les assertions de Pierre-Victor Palma Cayet et de Jacques-Auguste de Thou qui écrivent après les guerres civiles : tout en cherchant à discréditer la Ligue, ils cherchent peut-être à préserver les mérites de théologiens qui servirent ensuite fidèlement le pouvoir royal ; ce qui fut précisément le cas de Jacques Febvre (ou Fabre) qui demanda, en tant que vice-doyen, l'expulsion des Jésuites en 1594<sup>66</sup>.

La question de fond reste cependant posée : sur quelles autorités les théologiens pouvaient-ils se fonder pour délier les sujets de leur obéissance ? La résolution elle-même n'est motivée par aucun élément

62 BnF, ms fr. 23295, p. 501-502 ; [Jean Boucher], *De justa Henrici tertii abdicatione e francorum regno, libri quatuor*, Parisiis, 1589, rééd. Lugduni, Jean Pillehotte, 1591, p. 370.

63 Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, *op. cit.*, t. VI, p. 802.

64 Il n'est pas impossible que le nombre de 70 soit symbolique en référence aux Septante d'Israël qui assistèrent Moïse : c'est d'ailleurs ce modèle biblique que les monarchomaques genevois évoquent pour décrire une monarchie mixte où les états généraux participent à la loi aux côtés du roi, cité par P.-A. Mellet, *Les Traités monarchomaques*, *op. cit.*, p. 136.

65 Pierre-Victor Palma Cayet, *Chronologie novenaire contenant l'histoire de la France sous le règne du tres chrestien roy de France et de Navarre Henri IV*, éd. Jean Alexandre C. Buchon, dans *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France. Palma Cayet*, Paris, A. Desrez, t. I, 1836, p. 91 ; Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, s.n., 1734, t. X, p. 512.

66 Sur Jacques (et non Jean) Le Fèvre, curé de Saint-Paul, voir V. Angelo, *Les Curés de Paris*, *op. cit.*, p. 706-707.

précis de droit canon. Cependant une brève indication, en manchette de l'une des éditions imprimées, mentionne un précédent historique intéressant, si tant est qu'il fût réellement discuté lors de l'assemblée des théologiens, celui de la déposition de l'empereur Frédéric II par le pape Innocent IV à l'occasion du concile de Lyon de 1245<sup>67</sup> ; pour le reste, rien de l'héritage scripturaire ou thomiste de la résistance au tyran n'est mis en avant<sup>68</sup>. Ce laconisme ne doit pas surprendre : les avis que la Faculté rendait étaient rarement étayés par un arsenal d'autorités ; échanges et disputes avaient eu lieu lors des débats oraux mais n'étaient pas restitués par écrit ; seule la conclusion importait. Un exemple nous le prouve *a contrario*. La seule détermination longuement justifiée, celle rendue en 1593 pour condamner les négociations de paix avec Henri IV<sup>69</sup>, fut détaillée à la demande du légat non sans susciter, dans un premier temps, l'hostilité des théologiens qui « firent response que ce n'estoit la coustume de la Faculté de donner les raisons de leur advis, mesme en une chose tant claire et certaine »<sup>70</sup>.

En dépit du laconisme de la résolution du 7 janvier, l'historiographie n'a pas suffisamment souligné à quel point « l'obéissance » dont les sujets étaient déliés renvoyait précisément à celle dont la Sorbonne avait contribué à souligner le caractère contractuel avec l'édit d'Union de

---

67 *Copia eorum que partim die secunda lanuarii, partim septima eiusdem mensis proposita, acta et per modum consilii resoluta fuerunt in congregatione sacratissime facultatis parisiensis contra Henricum Valesium gallie regem apud Collegium Sorbone*, s.l., 1589 : BnF : Lb 34 633, indique à côté de la résolution qui délire les sujets de leur obéissance : non paginé.

68 Parmi les éléments de droit canon, les conciles de Latran de 1179 et de 1215 prévoient que « tous les souverains et seigneurs doivent expulser les hérétiques de leurs terres [...] s'ils manquent à ce devoir, le pape délire les vassaux et sujets du serment de fidélité » (cité par Adhémar Esmein, « La théorie de l'intervention internationale chez quelques publicistes français du xvi<sup>e</sup> siècle », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, n° 24, 1900, p. 551). Sur le thomisme et le droit de résistance au tyran, voir Mario Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2001, p. 267-274.

69 *Theologorum parisiensium ad illustrissimi legati placentini postulata super propositione in libello quodam factionis navarrenae contenta, responsum. Quo dictae propositionis censura continetur*, Parisiis, apud Robertum Nivellem et Rolimum Thierry, 1593, 59 p.

70 BnF, ms fr. 23296, p. 534-35.

1588<sup>71</sup>. Estimant notamment que la « foi publique » avait été violée à Blois (le coup de majesté contre les Guise qui signifiait l'assassinat d'un cardinal) au préjudice de la liberté naturelle (la convocation des états généraux), les théologiens pouvaient donc établir que le serment d'obéissance qui avait accompagné l'édit était désormais caduc. C'est ce que confirme explicitement la résolution du 8 février 1589 faisant d'Henri III celui « qui a rompu le lien de l'obligation mutuelle »<sup>72</sup> alors qu'il avait annoncé le caractère irrévocable de l'édit d'Union, considéré comme une loi fondamentale du royaume, aux états de Blois<sup>73</sup>. La seule appréciation collective des théologiens, dépositaires de l'édit d'Union, suffisait donc à valider leur décision<sup>74</sup>.

Conscients de l'implication de ces derniers dans le jurement de l'édit d'Union, le duc d'Aumale et les Seize leur demandèrent de légitimer les institutions de la Ligue à travers la prestation d'un nouveau serment : celui de la Sainte Union. Les ligueurs s'y engageaient à « vivre et mourir pour la religion catholique » et à juger les responsables des meurtres de Blois<sup>75</sup>. Nous savons que la caution de la Sorbonne fut précieuse pour vaincre l'opposition des membres du parlement – notamment celle du premier président Achille de Harlay – qui, malgré la révolte, continuaient à exhorter la cour souveraine à se maintenir en l'obéissance du roi<sup>76</sup>. Les ralliements des autres villes du royaume furent ainsi consolidés par la

71 La question posée par la ville de Paris renvoyait au serment de l'édit d'Union : « s'il est permis de s'assembler, s'unir et contribuer contre le roy et si nous sommes encores liez au serment que nous luy avons juré » (*Advis et resolution de la Faculté de Théologie*, s. l., 1589, p. 4).

72 *Advis et resolution de la sacrée Faculté en théologie de Paris sur ceste question, a sçavoir s'il est loisible de jurer l'edict d'Union*, Paris, Guillaume Chaudière, 1589, p. 6-7.

73 Arlette Jouanna, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 343.

74 Toutefois, la Faculté de Théologie s'engageait à transmettre sa résolution au pape afin qu'il l'approuve de son autorité apostolique (*Advis et resolution de la Faculté de Théologie*, s.l., p. 8).

75 *Le Serment de la sainte Union pour la conservation de la religion catholique et de l'Estat*, Paris, Rolin Thierry, 1589 ; voir D. Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris...*, op. cit., n° 373, p. 301.

76 S. Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison*, op. cit., p. 444-445.

prestation de ce serment que la municipalité parisienne leur fit parvenir accompagné d'une copie de la résolution du 7 janvier<sup>77</sup>. Le 18 février encore la capitale s'appuyait sur l'autorité de la Sorbonne – la « plus belle compagnie qui soyt en la chrestienté » – pour confirmer l'adhésion des villes à la Sainte Union<sup>78</sup>. Mais cette fois, la résolution s'orientait vers un autre registre d'interprétation : l'excommunication d'Henri III.

#### L'excommunication du roi : une réponse aux troubles de conscience des fidèles

L'assassinat du cardinal de Guise faisait peser sur Henri III la menace de l'excommunication majeure en vertu notamment de la bulle *in coena domini*<sup>79</sup>. Les théologiens parisiens avaient l'espoir que les censures pontificales puissent s'appliquer à Henri III lorsqu'ils rappelaient à deux reprises, dans la résolution du 7 janvier, que la foi publique avait été violée à Blois<sup>80</sup>. Compte tenu du jeu diplomatique qui se déroulait à Rome, où les émissaires royaux cherchaient au contraire à éviter l'excommunication, la résolution de la Sorbonne provoqua la fureur d'Henri III qui y voyait une usurpation de l'autorité pontificale<sup>81</sup>. Selon l'*Histoire anonyme de la Ligue*, « Le pape luy respondit que si

94

77 Les serments ligueurs substituaient Dieu au roi et s'accomplissaient selon une liturgie sacramentelle (voir Stéphane Gal, « Le serment pendant les guerres de Religion. Contrat implicite et rituel de passage », dans Gilles Bertrand (dir.), *Les Destins des rituels : faire corps dans l'espace urbain : Italie, France, Allemagne*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 233-239).

78 François Bonnardot (éd.), *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, 1586-1590*, Paris, Imprimerie nationale, 1902, t. IX, p. 273 et 298.

79 H. de L'Épinois, *La Ligue et les papes*, op. cit. p. 271. La bulle *In coena domini*, fulminée par Paul III en 1536, excommunait tous les hérétiques et ennemis du Saint-Siège. Elle est clairement invoquée par Gilbert Générard, *Excommunication des ecclésiastiques principalement des évêques, abbez et docteurs qui ont assisté au divin service, sciemment et volontairement avec Henry de Vallois, apres le massacre du cardinal de Guyse* (Paris, Gilles Gourbin, 1589, p. 41) qui enjoint aux évêques de faire appliquer « Les droits et les lois de l'Église et pratiquer la bulle *De coena domini* renouvelée par le pape par chacun an ».

80 *Advis et resolution de la Faculté de théologie*, s.l., 1589, p. 6-7.

81 BnF, ms fr. 23295, p. 502 : Henri III « luy dit entre autres choses que s'estoit une usurpation que la Faculté de paris avoit faite sur son autorité ». Voir à ce sujet, Alain Tallon, « Diplomatie, réforme catholique et conscience nationale : la papauté au miroir de la monarchie française pendant les guerres de Religion », *Annuaire-bulletin de l'Histoire de France*, année 1999, 2001, p. 39.

la Faculté eust (prononcé) par forme de jugement, il n'en eust point approuvé la forme mais que la Faculté avoit respondu que comme des theologiens ausquels on demande conseil et les docteurs avoient fait ce que feroient des confesseurs et des curez ; ayant formé leurs advis sur les reigles de la théologie et selon la discipline ecclesiastique ; luy en ayant reservé le jugement »<sup>82</sup>. Le docteur en théologie Jean Boucher reprend une relation semblable qui, indirectement, révèle la façon dont les théologiens concevaient leur rôle<sup>83</sup>. Conformément au concile de Trente, ces derniers estimaient qu'une Faculté de théologie jugeait *doctrinaliter* mais pas *judicialiter* contrairement au pape<sup>84</sup>. Cependant, si la Sorbonne avait effectivement transmis pour approbation sa résolution à Sixte Quint, dès février 1589, elle diffusa et amplifia l'idée selon laquelle l'excommunication d'Henri III était effective<sup>85</sup>.

Anticipant de trois mois le monitoire d'excommunication du pape (publié le 24 mai 1589), la Sorbonne fit montre d'une réelle autonomie de décision par rapport au Saint-Siège. Surtout, les autres déterminations prises durant l'hiver et le printemps 1589 participèrent d'une dégradation spectaculaire de l'image royale s'ajoutant aux effets de la prédication et de la diffusion des pamphlets ligueurs. Dès le 4 février, les éléments de la titulature royale disparurent : la Faculté de théologie se contenta de nommer « Henri de Valois » sans autre marque de majesté. L'idée même de sujétion était niée à travers des formules évoquant « les soy disants subjects du roy »<sup>86</sup>. La justification de la désobéissance renvoya

82 BnF, ms fr. 23295, p. 502. Cette relation semble ici reprise de la présentation qu'en fait [Jean Boucher], *De justa Henrici tertii abdicatione e francorum regno, libri quatuor*, rééd. cit., p. 371.

83 *Ibid.*

84 Bruno Neveu, *L'Erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Naples, Bibliopolis, 1993, p. 114.

85 La municipalité parisienne estime alors que les théologiens « d'un commun accord et consentement ont unanimement conclud et arresté que sans difficulté tous ses subjectz sont absoulz et desliez du serment de fidélité qu'ilz lui doivent estant mesme excommunié et hors de l'Eglise » (F. Bonnardot, *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, op. cit., p. 298).

86 *Advis et resolution de la sacrée Faculté en theologie de Paris sur ceste question, a sçavoir s'il est loisible de jurer l'edict d'Union*, Paris, Guillaume Chaudière, 1589, p. 8.

alors à la résistance au tyran qui s'était rendu coupable du meurtre d'un cardinal et à ses « déportemens plains de dissimulation et iniquité »<sup>87</sup>, c'est-à-dire à l'image d'un souverain sous l'emprise du diable comme le suggéraient la propagande ligueuse et les manifestations publiques liées au deuil des Guise<sup>88</sup>. Les conclusions de la Sorbonne glissèrent ainsi de la négation de l'autorité du roi à la désacralisation de sa personne.

En jouant sur la fiction de l'excommunication d'Henri III, la Faculté de théologie, dans son arrêt du 5 avril, décida alors de faire retirer du canon de la messe les prières pour le roi que les prêtres formulaient habituellement<sup>89</sup>. Quelle était l'origine de cette décision ? L'archevêque de Tours, Simon de Maillé, avait délivré un mandement appelant à prier pour le roi. À l'inverse, le chapitre cathédral de Reims (siège vacant depuis la mort du cardinal de Guise) avait quant à lui menacé les curés du diocèse, sous peine d'excommunication, de ne plus administrer les sacrements à ceux qui refuseraient de renoncer au service du roi et de signer la Ligue<sup>90</sup>. Des avis contradictoires semaient donc le trouble dans les consciences. Quelle autorité croire : celle d'un prélat royaliste ou celle des chanoines de Reims alors que l'excommunication d'Henri III par le pape n'était toujours pas effective ? Les habitants de Beauvais, dont la ville, bastion ligueur, appartenait à la province ecclésiastique de Reims, voulaient un éclaircissement sur la conduite à tenir.

La Sorbonne devait très précisément examiner deux cas de figure qui distinguaient bien le cas particulier d'Henri III de celui du roi en général : le prêtre célébrant pouvait-il prononcer la phrase *pro rege nostro Henrico*

---

87 *Ibid.*, p. 9 : « tous ses deportemens plains de dissimulation et iniquité ne ressentent et promettent sinon une tyrannye et une ruine totale de la religion et de l'Estat ».

88 D. Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*, op. cit., t. II, p. 495 ; Annie Duprat, *Les Rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002, p. 49-53.

89 *Arretz et resolutions des docteurs de la Faculté de Paris, sur la question sçavoir s'il falloit prier pour le roy au canon de la messe. A laquelle sont adioustées avec licence du superieur deux oraisons colligées pour obtenir victoire contre les ennemis*, Paris, Denis Binet, 1589, d'après l'édition de Simon Goulart, *Mémoires de la Ligue contenant les événements les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598*, Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1758, t. III, p. 540-541.

90 BnF, ms fr. 23295, p. 511.

au canon de la messe, à tout le moins pouvait-on se contenter de dire *pro rege nostro* ? Sur le premier point, arguant de l'excommunication (fictive) d'Henri III, et donc de la jurisprudence des résolutions antérieures, les théologiens estimèrent qu'il ne fallait « le nommer en aucune prière des esglises et encore moins au sacré canon »<sup>91</sup>. La résolution faisait également savoir, visant plus particulièrement les prélats restés fidèles à Henri III, que ceux qui refuseraient cette décision seraient « comme coupables et participans de crime et davantage d'excommunication »<sup>92</sup>.

Le second point donna lieu, semble-t-il, à des débats plus animés et contradictoires. En effet, certains docteurs estimaient qu'il fallait continuer de dire *pro rege nostro* « rapportant l'intention du celebrant a ceux qui gouvernoient le royaume ou a celui auquel Dieu reservoit ce royaume »<sup>93</sup>. Toutefois, l'ambiguïté de la position fut soulignée et le risque, encore une fois, de troubler les consciences : « Toutefois ayant esgard a l'estat present des affaires de France, suivant lequel il pouvoit arriver que l'esprit de celuy qui celebrait se pouvoit troubler, ne sçachant point quelle personne particulière il appliqueroit ce nom appellatif nostre roy [...] les assistans se pouvoient scandaliser d'ouïr prononcer ce mot, ne sçachant pas l'intention du prestre et penser qu'on prieroit pour le roy »<sup>94</sup>. De ces discussions s'imposa la proposition la plus extrême : les théologiens conseillèrent de retirer complètement la particule *pro rege nostro* du canon de la messe. Toutefois, pour combler le vide créé par la disparition des prières pour le roi ou pour continuer de célébrer le deuil et le martyr des Guise, ils composèrent plusieurs collectes et oraisons afin de prier Dieu pour les princes catholiques<sup>95</sup>.

Les résolutions prises dans le cadre de l'excommunication d'Henri III entraînèrent également une réorganisation du pouvoir pastoral dans le

91 *Ibid.*

92 Arretz et resolutions des docteurs de la Faculté de Paris, sur la question sçavoir s'il falloit prier pour le roy au canon de la messe, *op. cit.*, p. 541.

93 BnF, ms fr. 23295, p. 512.

94 *Ibid.*, p. 513.

95 Selon Edmond Richer, ces oraisons auraient été composées par Jean Boucher et le syndic de la Faculté Louis de Creil, cité par D. Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris...*, *op. cit.*, n° 432, p. 313.

capitale. En effet, les théologiens parisiens considéraient que ceux qui avaient assisté ou célébré la messe en présence du roi étaient eux aussi sous la menace de l'excommunication majeure dont ils ne pouvaient être absous que par le pape<sup>96</sup>. Or c'était le cas d'un prélat resté fidèle à Henri III, l'évêque de Paris Pierre de Gondi. Une ligne de faille ancienne se réveillait ici ; celle qui avait opposé quelques années plus tôt l'évêque, partisan des jésuites, à leurs détracteurs, les docteurs de Sorbonne (pour l'occasion associés aux gallicans du parlement) désireux de conserver le monopole éducatif de l'Université<sup>97</sup>. La Faculté de théologie ne se contenta pas de la publication de ses résolutions : elle fit appel à un théologien de renom, Gilbert Générard, docteur en théologie, hébraïsant et professeur au collège royal, pour composer un traité sur l'excommunication des ecclésiastiques, ouvrage rapidement traduit en français et donc largement diffusé<sup>98</sup>. Ces polémiques devaient alimenter un long conflit avec l'évêque de Paris, impuissant à exercer normalement son pouvoir pastoral et juridictionnel. À l'inverse, la Faculté de théologie prétendait contrôler, avec la complicité du duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume, le système bénéficial comme la prédication paroissiale<sup>99</sup>.

En somme, la Sorbonne avait largement débordé sa fonction d'instance consultative et de régulation doctrinale au printemps 1589. Tout en conservant la censure active qu'elle exerçait déjà sur les presses parisiennes, elle légitimait l'insurrection ligueuse et les nouveaux

96 *Excommunication des ecclésiastiques, principalement des évêques, abbés et docteurs, qui ont assisté au divin service, sciemment et volontairement avec Henry de Vallois, après le massacre du cardinal de Guise, op. cit.*, p. 8.

97 Th. Amalou, « Entre réforme du royaume et enjeux dynastiques », art. cit., p. 147-149 ; *Acta parisiis anno MDLXXXIX, augusto et septembri, iteratis in collegio Sorbonae comitiis super questione proposita de facto illustissimi cardinalis Gondii, episcopi parisiensis et eorum qui cum Henrico Valesio participarunt post scelus Blesense et ei quovis modo affluerunt*, Parisiis, s.n., 1590.

98 *De clericis, praesertim episcopis, qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio post cardinalicidium. T. P. (Theologi Parisiensis Gilberti Genebrardi) assertio*, Parisiis, Aegidius Gorbinus, 1589.

99 Le 5 avril 1592, l'Université déclare vacants les bénéfices tenus par des royalistes : voir V. Angelo, *Les Curés de Paris, op. cit.*, p. 203 et C.-E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis, op. cit.*, t. VI, p. 804-805.

pouvoirs politiques que certains de ses membres hantaient<sup>100</sup>. Par là même, son autorité spirituelle et temporelle s'étendait de façon inédite, au détriment de l'évêque et indépendamment du Saint-Siège. Confortant le militantisme clérical, déjà porté par les prédications des docteurs titulaires d'une cure parisienne, elle légitimait la prise d'armes, le droit de résistance au tyran et, au-delà, la sanctification de la guerre contre les ennemis de l'Église<sup>101</sup>. Cette action multiforme se comprend par le crédit que les catholiques zélés accordaient à une Faculté de théologie dont les assemblées, confrontées à une crise politique sans précédent, cultivaient l'unanimité et fortifiaient le zèle religieux. La lutte contre les prétentions dynastiques d'Henri de Navarre allait maintenir cette assise magistérielle non sans qu'apparaissent les premiers signes forts de division interne.

#### FIN DE L'AUTONOMIE ? LE RECOURS À LA PRIMAUTÉ PONTIFICALE POUR REJETER HENRI DE NAVARRE

À l'annonce de la mort d'Henri III, les autorités civiles de la Ligue enjoignirent aux sujets de royaume de reconnaître Charles X (le cardinal de Bourbon, oncle d'Henri IV, alors détenu prisonnier par les royaux) comme leur nouveau souverain. C'est le sens des déclarations du duc de Mayenne (5 août 1589) et du parlement ligueur de Paris (21 novembre). La ligue parisienne restait donc attachée à une monarchie où la succession héréditaire s'exerçait dans le cadre de la loi salique. Il fallut cependant attendre le 10 février 1590 pour que la Sorbonne adhérât officiellement à ces positions<sup>102</sup>. Cette résolution tardive pourrait bien résulter de nouveaux troubles de conscience agitant non seulement les docteurs de Sorbonne mais l'ensemble de la société parisienne. L'anathème qui depuis 1585 frappait Henri de Navarre était

<sup>100</sup> Élie Barnavi et Robert Descimon, *La Sainte Ligue, le juge et la potence. L'assassinat du président Brisson (15 novembre 1591)*, Paris, Hachette, 1985, p. 29-30.

<sup>101</sup> Denis Richet, « Politique et Religion : les processions à Paris en 1589 », dans *De la Réforme à la Révolution*, op. cit., p. 72.

<sup>102</sup> Eugène Saulnier, *Le Rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X), 1523-1590*, Paris, Honoré Champion, 1912, p. 229-243.

connu de tous et la Sorbonne en avait d'ailleurs été saisie<sup>103</sup>. Mais les censures pontificales seraient-elles durables si Henri de Navarre venait à se convertir ? Sixte Quint lui-même commençait à se laisser séduire par l'idée du roi de Navarre retournant dans le giron de l'Église et les catholiques royaux y œuvraient<sup>104</sup>. Tandis que les ligueurs parisiens rejetaient une telle solution, les incertitudes liées à la succession dynastique se renforçaient : l'âge du cardinal de Bourbon, sa mauvaise santé comme sa situation de prisonnier politique en faisaient un « roi fantôme » selon la formule de Nicolas Le Roux<sup>105</sup>. D'autre part, les théologiens devaient désormais se déterminer alors que le plus influent des leurs au sein de la Ligue, Jean Boucher, louait le geste de Jacques Clément et indiquait sa préférence pour une monarchie élective niant le caractère divin de la loi salique.

#### Séductions théocratiques et dissensions intestines

##### *Les thèses de Jean Boucher en débat ?*

La publication du *De Henrici tertii abdicatione e francorum regno*<sup>106</sup> intervient peu après le régicide d'Henri III. Dans la lignée des monarchomaques genevois, Boucher y apparaît comme l'apologiste d'une monarchie où les états généraux peuvent élire ou déposer le roi, une monarchie où l'obéissance des sujets est conditionnelle<sup>107</sup>. Toutefois, il se distingue de cette filiation genevoise par la promotion de la loi de catholicité et la justification du tyrannicide<sup>108</sup>. En somme, l'ouvrage

<sup>103</sup> *Deux lettres du roy de Navarre à messieurs les gens tenans la cour de Parlement à Paris et à messieurs de la Faculté de théologie du collège de Sorbonne*, s.l., 1586.

<sup>104</sup> Michel de Boüard, « Sixte-Quint, Henri IV et la Ligue. La légation du cardinal Caetani en France (1589-1590) », *Revue des questions historiques*, 1932, p. 59-140.

<sup>105</sup> Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III*, Paris, Gallimard, 2006, p. 307.

<sup>106</sup> *De justa Henrici tertii abdicatione e francorum regno, libri quatuor*, Paris, Nicolas Nivelle, 1589.

<sup>107</sup> M. Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide*, op. cit., p. 429.

<sup>108</sup> Pierre-Alexis Mellet, « L'Ange et l'assassin : les vocations extraordinaires et le régicide jusqu'en 1610 », dans Marie-Luce Demonet (dir.), *Hasard et providence XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Tours, 2006, p. 4-5 : <http://umr6576.cesr.univ-tours.fr/Publications/HasardetProvidence>.

aurait été la version savante d'une campagne d'opinion, animée par les prédications et une vingtaine de pamphlets, célébrant le martyr de Jacques Clément<sup>109</sup>. Exerçant également un pouvoir charismatique de prédicateur-prophète, Boucher incarnait la figure magistérielle du docteur en théologie telle que Gerson l'avait théorisée : une autorité doctrinale légitime, bien que non collégiale, située juste en dessous de celle du pape et de la Faculté de théologie<sup>110</sup>.

Certes, Mario Turchetti a montré que Boucher était aussi nourri de gallicanisme. Conscient que ses détracteurs le présentaient comme un agent des puissances étrangères, au premier rang desquelles figurait le Saint-Siège, il se défendit d'ailleurs de promouvoir la thèse selon laquelle le pape pouvait de droit déposer les rois ; ce type de destitution ne lui semblait licite que dans des conditions bien précises : lorsque la menace du schisme ou de l'hérésie mettait en péril les royaumes chrétiens<sup>111</sup>. Cette vision idéale d'un État monarchique chrétien – qui schématiquement place l'État à l'intérieur de l'Église – renvoie à une conception spirituelle de la politique dont le principal objectif est d'œuvrer au salut des sujets<sup>112</sup>.

Nous voudrions ici brièvement souligner un point qui mériterait une analyse plus approfondie. Dans son travail de formulation théorique, Boucher intègre les résolutions prises par la Sorbonne depuis l'édit d'Union. Il leur donne parfois un prolongement ou une reformulation d'ordre institutionnel et souligne ainsi l'articulation entre le magistère de la Sorbonne et le rôle social de l'Église. Ainsi, lorsqu'il évoque le droit de déposition du peuple en vertu d'un contrat mutuel, *mutuo contracta*, on peut y voir la reformulation du principe de monarchie contractuelle auquel les théologiens avaient adhéré avec l'édit d'Union déjà examiné<sup>113</sup>. Outre les éléments scripturaires, canoniques et historiques qui permettent à Boucher de définir la tyrannie d'Henri III,

109 N. Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu*, op. cit., p. 314.

110 B. Neveu, *L'Erreur et son juge*, op. cit., p. 120-121.

111 M. Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide*, op. cit., p. 463.

112 Marie-France Renoux-Zagamé, *Du droit de Dieu au droit de l'homme*, Paris, PUF, 2003, p. 292.

113 M. Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide*, op. cit., p. 464.

il rappelle que la Faculté de théologie, depuis Charlemagne, a pour vocation de donner des conseils sur la foi et les mœurs mais aussi de lutter aux côtés du pape contre les hérétiques et les infidèles<sup>114</sup>. Sans surprise, le zèle que les théologiens parisiens prétendent incarner est, comme dans le formulaire de l'édit d'Union, celui de la figure biblique des Maccabées qui répond à une situation d'extrême nécessité où la religion catholique est en péril<sup>115</sup>. Les résolutions de la Faculté prises en 1589 sont légitimées au nom de ce même zèle : celle du 7 janvier, dont il précise bien qu'elle a été envoyée au pape<sup>116</sup>, ou encore celle retirant les prières pour le roi du canon de la messe<sup>117</sup>. La prise d'armes est ainsi justifiée de façon défensive et non offensive<sup>118</sup>.

102

La Faculté de Théologie, à tout le moins dans la publication officielle de ses conclusions, n'adhéra pas aux thèses de Boucher en matière de succession dynastique et encore moins à la justification du tyrannicide. Il est vrai qu'elle n'eut pas à se prononcer sur la licéité du geste de Jacques Clément qu'une résolution ancienne, celle qui avait dénoncé en 1413 l'apologie du tyrannicide du théologien parisien Jean Petit, invalidait<sup>119</sup> ; et les publicistes royaux ne se privèrent d'ailleurs pas d'en agiter le souvenir pour mieux souligner les errements des ligueurs<sup>120</sup>. Mais les théologiens les plus intransigeants disposaient d'autres canaux que ceux des résolutions officielles : pamphlets, prédications et censure des presses parisiennes<sup>121</sup>.

114 *De justa Henrici tertii abdicatione e francorum regno, libri quatuor*, rééd. cit., p. 366-368.

115 *Ibid.*, p. 369.

116 *Ibid.*, p. 369-370.

117 *Ibid.*, p. 380.

118 *Ibid.*, p. 376 : « *Arma in Henricum defensiva, non offensiva esse* ».

119 Alfred Coville, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du x<sup>e</sup> siècle*, Paris, Auguste Picard, 1932, rééd. Genève, Slatkine, 1974, p. 565.

120 *Discours sur la Résolution de la Faculté de théologie de Paris faite le septiesme janvier mil cinq cens quatre vingts et neuf*, Paris, s.n., 1589, p. 100.

121 Sur les permissions d'imprimer accordées par la Faculté de Théologie et la liste des docteurs approbateurs (parmi lesquels on retrouve Boucher, Creil, Génêbrard, Feuardent, Prévost, Cueilly, Dadré...), voir D. Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris...*, op. cit., p. 70.

C'est en effet au nom d'un idéal de croisade aux accents martyrologiques que les docteurs de Sorbonne prirent possession de l'espace public de la capitale. L'extrême nécessité, davantage que la guerre sainte dans ses référents à saint Augustin<sup>122</sup>, accrédita l'idée que les simples particuliers, au premier rang desquels figuraient les clercs, pouvaient porter les armes<sup>123</sup>. Concrètement, ces principes furent appliqués sous la menace du siège des armées royales. Une première fois le 29 juillet 1589, alors que le duc de Mayenne redoutait un assaut contre la capitale, Jean Boucher convoqua une assemblée de l'Université (au couvent des Jacobins) afin de savoir s'il était permis, selon les « constitutions canoniques », aux ecclésiastiques de prendre les armes. L'assemblée de l'Université accéda aux requêtes du théologien : « Il fut résolu que la nécessité estoit telle et la cause si juste allant du fait de la religion qu'ils (les ecclésiastiques) le pouvoient faire »<sup>124</sup>. Boucher avait peut-être pour lui l'expérience de 1588 où il aurait mobilisé des écoliers et des étudiants dans les rangs des insurgés lors de la journée des Barricades<sup>125</sup>.

Un autre moment critique, en mai 1590, alors que la ville était assiégée par Henri IV, entraîna de semblables levées d'hommes. Le clergé, conduit par l'évêque de Senlis Guillaume Rose, marcha en armes en compagnie de moines portant hallebardes et arquebuses<sup>126</sup>. À l'extrême

122 P.-A. Mellet, *Les Traités monarchomaques*, op. cit., p. 148-149.

123 Voir aussi le libelle attribué à Boucher (ou au syndic de la Sorbonne Louis de Creil) : *Lettre missive de l'évesque du Mans avec la responce à icelle faite au mois de septembre dernier passé, par un docteur de la Faculté de Paris*, Lyon, Jean Pillehotte, 1589, p. 45-46 : « en extrême nécessité (comme lors que nos forces n'estoyent encore arrivées) et en guerre deffensive, et principalement quand il y va de la religion, tout le monde est gendarme s'il faut user de ce terme ».

124 BnF, ms fr. 23296, p. 35 : cette mobilisation aurait permis à la ville de disposer de 5 000 hommes armés par les bourgeois, dont les capitaines étaient des ecclésiastiques qui « avoient leurs compagnies separez ».

125 P.-V. Palma Cayet, *Chronologie novenaire...*, éd. cit., p. 46.

126 Gérard Chaix, « Idéal érémitique et réalités ligueuses dans la France d'Henri III », dans Robert Sauzet (dir.), *Henri III en son temps. Actes du colloque international du centre de la Renaissance de Tours*, Paris, Vrin, 1992, p. 200, et Ann W. Ramsey, *Liturgy, Politics and Salvation: The Catholic League in Paris and the Nature of the Catholic Reform, 1540-1650*, Rochester, University of Rochester Press, 1999, p. 76-80.

nécessité, s'ajoutait l'exaltation martyrologique dont la Sorbonne faisait la promotion : ceux qui s'opposeraient à l'accession au trône d'Henri de Navarre jusqu'à la mort « comme deffenseurs de la foy remporter[aient] la palme du martyr »<sup>127</sup>.

#### *Le refus des compromis et de la paix*

La Faculté de théologie manifesta son refus de tout accommodement avec Henri IV de deux façons. Tout d'abord par la multiplication de critiques dénonçant la tiédeur du duc de Mayenne. Plusieurs députations conduites par Jean Boucher ou par le recteur de l'Université renouvelèrent auprès du lieutenant-général du royaume les mêmes doléances jusqu'en septembre 1591 : saisie des biens de ceux du parti contraire ; purge des « suspects » peuplant la milice urbaine et le Conseil d'État de Mayenne ; renforcement de la police dans tous les registres : (de la lutte anti-blasphématoire au contrôle de l'approvisionnement en grains) ; recours à un tribunal d'exception pour juger les « traîtres » et les hérétiques (et les partisans d'Henri IV). Autant de mesures qui allaient dans le sens de ce qu'Elie Barnavi avait appelé autrefois le régime de terreur de la Ligue. Ces dispositions signaient la collusion d'une partie des docteurs de Sorbonne avec l'aile radicale des Seize. Certains d'entre eux participèrent en effet au coup de force infructueux du 15 novembre 1591, moment charnière dans l'histoire de la Ligue, qui se solda par le procès expéditif puis l'exécution du président Brisson et des magistrats Jean Tardif et Claude Larcher<sup>128</sup>. Une source narrative, émanant semble-t-il, d'un ligueur repent, fait état d'une approbation tacite du coup de force par la Sorbonne<sup>129</sup>. Il est certain que des docteurs en théologie

104

---

127 *Resolution de messieurs de la Faculté de theologie de Paris. Sur les articles à eux proposez par les catholiques habitans de la ville de Paris, touchant la paix ou capitulation avec l'heretique et admission de Henry de Bourbon à la couronne de France. Avec une lettre aux habitans catholiques des villes de la France qui ont juré la sainte union*, Paris, Sébastien Nivelle, 1590, rééd. Lyon, Jean Pillehotte, 1593, p. 16.

128 É. Barnavi et R. Descimon, *La Sainte Ligue, le juge et la potence*, op. cit., p. 205-210.

129 BnF, ms fr. 3979, fol. 30 v° : « Monsieur de Bussy a charge de veoir messieurs de la Sorbonne pour sçavoir sy en seuretté de conscience l'on pourra executer quelque entreprise ».

comme Jean Boucher et Julien Pelletier, chevilles ouvrières bien connues de la Ligue-parti et de l'activisme clérical, faisaient partie des conjurés et se disaient prêts à « jouer par cousteaux »<sup>130</sup>. Mais rien ne prouve qu'ils reçurent une caution de leur institution d'origine pour entreprendre « en sûreté de conscience » leur entreprise séditeuse.

D'autre part, la Sorbonne se réjouissait de l'envoi du légat Caetani qu'elle interprétait officiellement comme le soutien fervent du pape à la lutte sans merci de la Sainte-Union contre Henri de Navarre<sup>131</sup>. Hélas pour les ligueurs inflexibles, Sixte Quint commençait à envisager une sortie de crise différente : reconnaître Henri IV à condition que celui-ci se convertisse<sup>132</sup>. Déconcertée par ce qui lui apparaissait comme des palinodies, voire comme une trahison, la Faculté adressa une lettre au pape le 29 avril 1590 ; elle s'y plaignait de ce que le légat n'utilisait pas suffisamment sa puissance d'excommunication face aux ennemis de l'Église (les partisans d'Henri IV) et souhaitait que le pape prenne clairement position : favorisait-il le parti d'Henri de Bourbon ou souhaitait-il vraiment le combattre<sup>133</sup> ? La Sorbonne exhortait le souverain pontife à fournir une aide militaire et financière pour mener une guerre à outrance. Fait important, elle bénéficiait de soutiens extérieurs : la légation d'Enrico Caetani<sup>134</sup> composée de théologiens

130 BnF, ms fr. 3979, fol. 29 r<sup>o</sup> : « Le curé de Saint-Jacques qui estoit present voyant qu'on ne vouloit rien resouldre de ceste affaire usa de ces mots "Messieurs c'est assez couiné. Il ne fault pas esperer jamais avoir raison ny justice de la cour de parlement : c'est trop enduré. Il fault jouer par cousteaux" ».

131 Voir les lettres de Sixte Quint publiées à la suite de *Acte de ce qui s'est passé au collège de Sorbonne en l'assemblée de la Faculté de théologie, le dixiesme de fevrier 84 jours consécutifs pour confirmer l'union. Avec la traduction de deux missives envoyées de Rome*, Paris, Guillaume Chaudière, 1590, p. 10-13.

132 Hector de La Ferrière, « La mission du duc de Luxembourg à Rome, 1589-1590 », *Revue des questions historiques*, t. XL, 1886, p. 5-49.

133 BnF, ms fr. 3977, fol. 141 v<sup>o</sup> : « Six favorise le party de Henry de Bourbon ou bien qu'il ne luy veult estre contraire ny deplaire en chose que ce soit qu'il ne se soucie pas beaucoup de nos affaires ».

134 Sur le soutien de Caetani aux ligueurs les plus zélés, voir Camillo Manfroni, *La legazione del cardinale Caetani in Francia (1589-90) con nuevi documenti della collezione Taggiasco e dell'archivio vaticano*, Roma/Torino, Fratelli Boca, 1893, p. 43-47.

de grand renom : Robert Bellarmin et Francesco Panigarola<sup>135</sup> ; la diplomatie espagnole qui organisait alors une véritable campagne d'opinion pour infléchir la politique de Sixte Quint<sup>136</sup>. Dans sa lutte contre Henri de Navarre, la Faculté de théologie devait faire face à une triple opposition : celle des partisans du roi (confortés dans leur choix depuis le succès providentiel de la bataille d'Ivry) ; celle des « semonneux », ces catholiques modérés qui cherchaient à convertir le roi ; celle des Parisiens, lassés des troubles, qui espéraient un retour rapide à la paix alors que débutait le siège de Paris par l'armée royale à la fin du mois d'avril.

106

En s'orientant vers le refus de toute négociation avec les royaux, la résolution du 7 mai 1590 s'inscrit dans cette ligne intransigeante que le Parlement de Paris suivait également<sup>137</sup>. Pourtant, nous savons qu'elle s'imposa après d'âpres débats révélant en creux des sensibilités différentes, des divisions mais aussi des doutes. En effet, un nouveau « trouble de conscience » taraudait les esprits : la santé chancelante du cardinal de Bourbon n'était un secret pour personne et relançait les spéculations sur la signature d'une trêve ou sur la reconnaissance d'Henri de Navarre. Pouvait-on faire la paix avec ce dernier, toujours relaps et excommunié depuis 1585, sans être soi-même suspect d'hérésie ? Pouvait-on le reconnaître comme roi légitime sans risquer une « peine d'enfer mortel et de damnation éternelle »<sup>138</sup> ? Derrière ces interrogations, les informations contradictoires provenant

---

135 Même si la Satyre Ménippée a dépeint Panigarole comme un homme prompt à faire la paix lors du siège de Paris, ses prédications furent en réalité très proches de l'intransigeance de la Sorbonne, voir Adriana Lay, « Un prelado italiano tra Ligueurs e Politiques », dans *Miscellanea Walter Maturi*, Torino, Giapichelli, 1966, p. 35-38.

136 M. de Boüard, « Sixte Quint, Henri IV et la Ligue », *art. cit.*, p. 106.

137 Le 5 mars 1590, le Parlement interdisait tout conciliabule de paix avec Henri IV ; le 15 juin, il déclarait criminels de lèse-majesté « ceux qui parleraient d'un accord avec le roi de Navarre » (voir Sylvie Daubresse, « De Paris à Tours. Le parlement "du roi" face au parlement "de la Ligue" (1589-1594) », dans *Le Parlement en exil ou Histoire politique et judiciaire des translations du parlement du Paris (xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup>)*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 301-536, ici p. 495-496).

138 BnF, ms fr. 23296, p. 329.

de Rome<sup>139</sup>, amplifiées par les propagandes ligueuse et royaliste, alimentaient les dissensions que la Faculté avait déjà tenté de juguler dans sa résolution du 10 février ; à cette date, tirillée par une « diversité d'opinions », elle avait exigé de ses membres le serment de ne rien prêcher « qui puisse servir à promouvoir, avancer ou fortifier le party du Navarrois <sup>140</sup>.

Les divisions qui éclatèrent au grand jour en mai 1590 mirent en concurrence trois groupes de théologiens dont l'opinion reflétait aussi les difficultés à interpréter la politique du Saint-Siège : ceux qui maintenaient leur confiance en l'action de Sixte Quint<sup>141</sup> ; ceux qui appelaient à la guerre sainte contre le roi de Navarre ; ceux enfin – catholiques royaux ? – qui souhaitaient temporiser et ne pas « donner d'avis sur une chose de si grande conséquence »<sup>142</sup>. Le processus délibératif prit alors une tournure inhabituelle. L'assemblée générale des docteurs en théologie fut en effet élargie aux principaux des collègues enseignant la théologie (Sorbonne, Navarre, Lisieux, Plessis, Cardinal Lemoine, Cholets, Harcourt) ainsi qu'aux chefs des maisons régulières (Bernardins, Cordeliers, Augustins, Jacobins, Carmes, Clunisiens)<sup>143</sup>. Pourquoi une telle nouveauté ? Les plus intransigeants cherchaient

139 *Ibid.*, p. 330 : le syndic de la Faculté, Louis de Creil, était chargé d'« exposer les avis certains qu'on avoit eu de Rome touchant les resolutions que le pape avoit prises avec Luxembourg lequel avoit été envoyé par le roy ». Le 7 mai 1591, le légat qui se trouvait alors à Rome assurait la Faculté de Théologie de l'ardeur qu'il déployait à la servir auprès de Sixte Quint, confirmant le rôle d'intermédiaire de Louis de Creil dans la transmission des nouvelles : *Missive de l'illustrissime cardinal Caetan envoyée à messieurs de la Faculté de théologie de Paris*, Paris, F. Morel, 1591, p. 6.

140 *Acte de ce qui s'est passé au collège de Sorbonne en l'assemblée de la Faculté de théologie le dixiesme de février*, Paris, Guillaume Chaudière, 1590, p. 9.

141 C'est le cas de Gilbert Génébrard « qui estoit revenu depuis peu de Rome ou il avoit veu le zèle du pape pour la Ligue » (BnF, ms fr. 23296, p. 330).

142 *Ibid.*, p. 331 : ils sont clairement associés à ceux qui, souhaitant un rapprochement avec Henri de Navarre, s'étaient ralliés aux arguments présentés à Rome par le duc de Luxembourg. Leur chef de file est désigné : Jean Prevost, vicaire de l'évêque de Paris et curé de Saint-Séverin, qui fut l'un des membres fondateurs de la Ligue avant d'incarner, et c'était donc manifestement le cas au printemps 1590, un courant plus modéré.

143 BnF, ms fr. 23296, p. 330.

à l'évidence un soutien extérieur de la part de religieux dont le militantisme en faveur de la guerre sainte n'était pas un mystère. Non sans risquer, cependant, de rompre avec une tradition universitaire de méfiance à l'égard des réguliers qui étaient autorisés en nombre restreint à se présenter aux examens de licence<sup>144</sup>.

Une fois l'assemblée réunie, une dispute universitaire, dans la tradition de la *disputatio* académique médiévale<sup>145</sup>, fut organisée afin que la résolution soit prise dans l'échange approfondi de points de vue contradictoires : « Suivant cette résolution les choses furent tellement débattues et les raisons rapportées de part et d'autre que l'on trouva bon que l'un de ceux qui soustenoient l'affirmative se proposast en dispute devant les députés pour la soustenir comme une thèse contre tous ceux qui la voudroient contredire pour répondre a leurs raisons et arguments ainsi qu'on fait en plaine escole ou en un acte de Sorbonne »<sup>146</sup>. Toutefois, autant la *disputatio* était au cœur de l'enseignement universitaire, autant les assemblées de la Faculté n'en reprenaient guère l'organisation formelle<sup>147</sup>. Cette dispute de 1590 ne s'inscrivait pas non plus dans la lignée des grands colloques religieux (colloque de Poissy) car aucune autorité civile, pouvant faire prévaloir les intérêts d'une paix négociée dans la neutralité des débats, n'était présente<sup>148</sup>. En outre – ce qui souligne le caractère extraordinaire de la dispute –, il faut noter le nombre élevé et la durée des séances auxquels elle donna lieu : pas moins de 12 assemblées tant générales que particulières<sup>149</sup>. Cela témoigne aussi

108

---

144 Abbé Pierre Féret, *La Faculté de théologie et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne, op. cit.*, t. 1, p. 41-48.

145 Bernard C. Bazan et alii, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les facultés de théologie, de droit et de médecine*, Turnhout, Brepols, 1985, p. 99-122 ; Olga Weijers, *La Disputatio dans les facultés des arts au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2002.

146 BnF, ms fr. 23296, p. 331.

147 Encore au XVII<sup>e</sup> siècle, lors de la crise janséniste, Jacques M. Gres-Gayer remarque que la Faculté de théologie, dans l'élaboration de ses résolutions, reste rétive aux disputes (*Jansénisme en Sorbonne 1643-1656*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 15).

148 Olivier Christin, « La formation étatique de l'espace savant. Les colloques religieux des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 133, 2000, p. 53-61.

149 BnF, ms fr. 23296, p. 332.

des hésitations et des doutes que la parole seule peinait à dissiper ; l'un des docteurs fit d'ailleurs circuler parmi les membres de l'assemblée un cahier qui résumait « les raisons et preuves de son avis »<sup>150</sup>.

La détermination finale, appelée *De jure divino*<sup>151</sup>, fit triompher l'opinion des plus zélés : elle considérait « de droit divin (de) deffendre aux catholiques de ne point recevoir pour roy un heretique ou fauteur d'heresie »<sup>152</sup> ; de surcroît, quiconque entrerait en contact avec le roi de Navarre pourrait être soupçonné d'hérésie et ceux qui fourniraient une aide seraient en situation de péché mortel. Une telle résolution, maximaliste dans son intention d'isoler Henri IV, éloignait les perspectives de trêve. Précisément, la dénomination « de droit divin » soulignait l'intention des théologiens de se démarquer des théologies séculières et de tous ceux qui au nom des intérêts d'un État monarchique « de droit divin » pouvaient appeler à des négociations. En s'inscrivant dans l'une des grandes querelles théologico-politiques de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, c'est la mission reçue par l'Église et sa hiérarchie – la seule qui puisse être de droit divin – qui était mise en avant (ici dans la défense de la loi de catholicité)<sup>153</sup>. Cette réaction s'explique sans doute aussi par la menace de schisme gallican qu'aurait agité le parlement de Tours<sup>154</sup>. La Sorbonne se trouva alors prisonnière de sa propre radicalité théocratique : alors que la capitale affamée subissait très durement le siège d'Henri IV, la résolution du 7 mai interdisait toute trêve qui aurait soulagé la population. Le 8 août, l'exaspération des Parisiens donna lieu à une émeute demandant « la paix ou le pain ». Afin de contourner l'intransigeance de la Sorbonne, la municipalité parisienne, désireuse de négocier une trêve, sollicita l'autorité du légat. Enrico Caetani et les théologiens de sa légation, Francesco Panigarola

150 *Ibid.*

151 *Ibid.*, p. 333.

152 *Ibid.*, p. 332.

153 Marie-France Renoux-Zagamé, « Théologie sacerdotale contre théologie séculière : la condamnation du droit divin des Rois », dans *Du droit de Dieu au droit de l'homme, op. cit.*, p. 251-254.

154 Marco Penzi, « Tours contre Rome au début du règne de Henri IV », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 226, n° 3, 2009, p. 329-347.

et Robert Bellarmin, accordèrent leur approbation, en faisant valoir « la nécessité de la ville » dans un usage opposable à « l'extrême nécessité » des partisans de la guerre sainte : compte tenu du risque de capitulation de la capitale, les ecclésiastiques désireux de convertir le roi pouvaient le faire sans risquer de censure ecclésiastique<sup>155</sup>.

Il nous semble que cet épisode marque le début d'une érosion du magistère de la Faculté de théologie, désormais concurrencé par les prérogatives du légat en place. On assista ainsi à une intervention croissante des hommes du pape dans les questions bénéficiales, dans le contrôle de la prédication et même dans la censure des livres<sup>156</sup>. Or il s'agit bien là des domaines dans lesquels l'autorité de la Sorbonne s'était précisément renforcée à la faveur de la crise politique de 1589. De surcroît, l'autonomie qui fondait jusque-là la renommée des décisions doctrinales des docteurs de Sorbonne put sembler d'autant plus menacée que ces derniers autorisèrent la soutenance de thèses de théologie scolastique où la *potestas* du pape prétendait s'exercer aussi bien au spirituel qu'au temporel. La doctrine de Faculté de théologie, oublieuse de l'ecclésiologie gallicane, était-elle désormais celle du Saint-Siège ?

110

#### Des théologiens thuriféraires de la *Plenitudo potestatis* (1590-1591)

Le contrôle des gradués, lors de la soutenance publique des actes académiques, constituait le prolongement pédagogique du magistère

---

155 *Résolution des prélats et théologiens sur la question à eux proposée par monsieur le légat (3 août 1590) A scavoit, estant la nécessité de la ville de Paris telle qu'il la faille rendre au roi hérétique, si les ecclésiastiques qui iront par devers ledit roy en intention ou de le convertir ou du moins obtenir meilleurs conditions pour la religion catholique, encourent les censures de nostre S. Pere le pape, s.l.n.d., non paginé, in fol., BnF, LB 35 267 : « Respondons, qu'estant la necessité telle que dessus, les ecclésiastiques qui iront par devers ledit roy heretique avec la suditte intention n'encourront point les censures de ladite bulle ».*

156 Les bulles de facultés des légats leur octroyaient des pouvoirs juridictionnels, diplomatiques et pastoraux ; voir Anne-Cécile Tizon-Germe, « Juridiction spirituelle et action pastorale des légats et nonces en France pendant la Ligue (1589-1594) », *Archivium historiae pontificiae*, t. XXX, 1992, p. 161-230 ; ead., « La représentation pontificale en France au début du règne d'Henri IV (1589-1594), cadre politique, moyens humains et financiers », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 151, n° 1, 1993, p. 37-85.

doctrinal des docteurs de Sorbonne. Pour être admis à la licence en théologie, le bachelier devait soutenir trois thèses : la mineure (sacrements), la majeure ou grand ordinaire (Écriture, Église, conciles) et la Sorbonnique (grâce, incarnation). Ses condisciples assistaient et participaient aux soutenances, en présence des docteurs, qui obéissaient aux règles d'exposition, d'argumentation et de défense héritées de la scolastique<sup>157</sup>. Moment fort de la vie universitaire, ces disputes très codifiées jouissaient d'une grande publicité qui contribuait au prestige intellectuel de l'Université. Le cosmographe François de Belleforest en rend compte : « Mais quoy de plus excellent que cette bataille divine de la théologie es tentatives petits ou grands ordinaires et ce conflit effroyable que le pauvre respondant souffre es grandes Sorbonnes »<sup>158</sup>. Avant la soutenance, le bachelier résumait les principaux points de sa thèse qu'il soumettait à l'approbation d'un maître d'étude, docteur en théologie<sup>159</sup>. Le résumé des principaux points de la thèse qui devait alimenter la dispute pouvait alors circuler et même être imprimé sous forme de placard. Ce sont quatre de ces placards de thèses de grand ordinaire soutenues en 1590 et 1591 qui sont aujourd'hui conservés, non sans raison, dans les collections contemporaines des érudits gallicans qui les recueillirent sans doute comme preuve à charge contre la témérité des doctrines de la Ligue<sup>160</sup>.

Les bacheliers qui soutinrent leur thèse de grand ordinaire avaient en commun d'appartenir au monde des réguliers : un moine cistercien (Francis Bommereau) et trois franciscains (Nicolas Perrinot,

157 Charles Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au Moyen Âge*, Paris, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1850, p. 150.

158 F. de Belleforest, *La Cosmographie universelle*, *op. cit.*, p. 190.

159 Sur les thèses en théologie, voir Véronique Meyer, « Les thèses, leur soutenance et leurs illustrations dans les universités françaises sous l'Ancien Régime », dans C. Jolly et B. Neveu (dir.), *Éléments pour une histoire de la thèse (Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne, n° 12)*, Paris, Aux amateurs de livres, 1993, p. 53-59, et J. K. Farge, *Orthodoxy and Reform...*, *op. cit.*, p. 18-28.

160 Conservées dans les collections des frères Dupuy, BnF, ms 88 (fol. 61, 107, 108), les mêmes placards ont été insérés par Pierre Pithou dans un recueil de pièces sur la Ligue dont Sylvie Daubresse prépare actuellement l'édition. Les manuscrits du ligueur Gilbert Générard contiennent un autre placard : BnF, ms lat. 3300, fol. 86.

Claude Delabarre<sup>161</sup> et Jean Nodin<sup>162</sup>). Ce fait n'est pas surprenant lorsque l'on sait l'implication des ordres mendiants dans les rangs de la Ligue<sup>163</sup>. Tous apparaissent sur la copie de la matricule des licenciés de l'année 1592 qui en compte trente-deux<sup>164</sup>. Le profil social des docteurs approbateurs est celui de curés parisiens notoirement ligueurs : Michel Ancelin<sup>165</sup>, curé de la Madeleine-en-la-cité ; Claude Lallemant, curé de Saint-Pierre-des-Arcis<sup>166</sup> ; Jean Filesac<sup>167</sup>, curé de Saint-Jean-en-Grève ; Jacques Julien<sup>168</sup>, curé de Saint-Barthélemy. Ils appartiennent à une même génération qui prit ses grades de licence et de doctorat entre 1586 et 1588. Si Jacques Julien est issu du collège de Navarre, les trois autres sont Sorbonnistes et ont régulièrement participé aux délibérations du collège de Sorbonne aux côtés de Jean Boucher<sup>169</sup>. Comme ce dernier, deux d'entre eux ont été recteurs (Jacques Julien et Jean Filesac) puis hôtes, sociétaires et prieur (Michel Ancelin) de Sorbonne. On devine ainsi un milieu universitaire dont l'influence politique pourrait bien

161 Claude de La Barre, provincial de Bourgogne en 1595 puis commissaire régional. Après 1600, il devient évêque *in partibus* d'Andreville, suffragant de l'archevêque de Besançon ; voir Auguste Castan, « Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon », *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 1876, p. 476-478.

162 Auteur des *Collectanea doctissimorum et elequentissimorum rhetorum in duos libros disposita... accuratione*, Paris, J. Le Bouc, 1585.

163 M. Armstrong, *The Politics of Piety*, *op. cit.*, p. 143-164.

164 BnF, ms lat. 9946, fol. 270 v<sup>o</sup>-271 r<sup>o</sup>.

165 Michel Ancelin (?-1607), collègue de Sorbonne, licencié en 1587 et docteur en théologie en 1588, prieur de Sorbonne en 1586, curé de la Madeleine-en-la-Cité ; figure sur la liste des parisiens proscrits lors de l'entrée d'Henri IV (voir V. Angelo, *Les Curés de Paris*, *op. cit.*, p. 628).

166 Claude Lallemant, collègue de Sorbonne, sociétaire, licencié et docteur en théologie en 1586, curé de Saint-Pierre-des-Arcis, inquisiteur après la tentative de régicide de Jean Chastel (*ibid.*, p. 747).

167 Jean Filesac, recteur de l'Université (1586), bibliothécaire puis prieur de Sorbonne (1588-1589), licencié puis docteur en théologie (1588), chanoine théologal de Notre-Dame, régent au collège de la Marche, curé de Saint-Jean-en-Grève en 1590 bien que la placard de thèse lui attribue la cure de Saint-Denis-de-la-Chartre (*ibid.*, p. 711-712).

168 Jacques Julien, professeur de théologie au collège de Navarre, licencié et docteur en théologie (1586), curé de Saint-Barthélemy, ligueur proche de Mayenne qui finit par prêter serment à Henri IV (*ibid.*, p. 745).

169 BnF, ms lat 15441, p. 364-65 (13 avril 1588).

coïncider avec l'horizon intellectuel de l'une des plus charismatiques figures de la Ligue parisienne.

Selon une forme très codifiée, les placards des thèses présentent 9 à 12 propositions répondant à une « *quaestio theologica* » formulée à partir d'une citation de la Bible ou des Évangiles. Les thèses ont en commun d'aborder des questions d'ordre ecclésiologique en s'intéressant aux fondements de l'unité de l'Église<sup>170</sup>. Toutes manifestent un souci d'actualisation de la dispute, évoquant de façon implicite ou explicite les malheurs des temps et la crise politique du royaume de France. Ainsi, Nicolas Perrinot, le 21 novembre 1590, s'interroge sur le rôle de l'Église hiérarchique et militante dans un temps de Lutte contre l'Antéchrist. Il rappelle la grande tribulation dont parle Daniel qui doit durer trois ans et demi jusqu'à l'établissement de la monarchie du Christ<sup>171</sup>. À cette évocation de nature apocalyptique répond une exaltation du martyr. D'autres points de la thèse soulignent la sainteté du siège de Rome par les mérites de Pierre et de l'apostolicité. Si la Faculté de théologie reconnaissait traditionnellement que le pape, placé par droit divin à la tête de l'Église militante, devait être obéi des chrétiens<sup>172</sup>, la thèse va plus loin et accorde au pontife la puissance de déposer les

170 Laurence W. B. Brockliss, *French Higher education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries: A cultural History*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 233-234.

171 BnF, ms Dupuy 88, fol. 61, *Quaestio theologica. Quae est illa domus supra petram aedificata, ut nem imbrium vi nec ventorum flatibus succumbat ?* (21 novembre 1590), 1<sup>er</sup> point : « *Ecclesia Christi Iesu sponsa, Martyrio (quod inter omnes virtutes excellit) aucta, ex bonis et malis coalescens, et ab Abele justo Virgine, Sacerdote et martyre exordium habens (sicut Regia potestas a reprobo Cain) scriptura sancta communi idioma minime tradenda, et summo pontifice superior, visibilis et indeviabilis per mansura quousque pugnantis Enoch et Elia contra Antichristum ex tribu Dan nasciturum, tribus annis et sex mensibus in eius membra saeviturum, occisis, non victis, tandemque suscitatis, veniat Rex et summus Monarcha Christus* ».

172 Ainsi l'article 23 des articles de foi de 1543 indique que « de droit divin il y a un pape, qui est chef souverain en l'Église militante de Jesus Christ, auquel tous Chrétiens doivent obéir : qui aussi a puissance de conférer les indulgences » (édité par James K. Farge, *Le Parti conservateur au XVI<sup>e</sup> siècle. Université et Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance et de la Réforme*, Paris, Collège de France, 1992, p. 148).

rois et les empereurs<sup>173</sup>. Ce thème d'une juridiction à la fois spirituelle et temporelle sur les princes trouve son inspiration lointaine dans la réforme grégorienne<sup>174</sup>. La thèse de Francis Bommereau (12 novembre 1591) s'en inspire et fait la promotion de la *Plenitudo potestatis* qui triomphe au XIII<sup>e</sup> siècle : le lien direct entre le Christ et le pouvoir absolu du pape au spirituel et au temporel est souligné ; l'*auctoritas* du pape qui permet l'Unité de l'Église nécessaire au salut des chrétiens, étant alors supérieure à la *potestas* des rois<sup>175</sup>.

Les autres thèses soutenues à l'automne 1591 sont imprégnées des polémiques qui suivirent la publication des bulles monitoires de Grégoire XIV excommuniant Henri IV et ses partisans. Cette condamnation avait nourri une intense propagande entre les Ligueurs et les parlements royalistes de Tours et de Chalons qui dénoncèrent une ingérence menaçant les libertés gallicanes<sup>176</sup>. On comprend alors pourquoi Claude Delabarre défend clairement les censures pontificales dans le cadre d'une guerre sainte contre Henri de Navarre et ses

173 BnF, ms Dupuy 88, fol. 61, 8<sup>e</sup> point : « *Qui cum a nemine deponi possit, regem tamen et imperatorem deponere potest* ».

174 Brigitte Basdevant-Gaudemet, « Note sur *Plenitudo potestatis* », *Églises et autorités. Études d'histoire de droit canonique médiéval*, Limoges, Pulim, 2006, p. 75-81.

175 BnF, ms lat. 3300, fol. 86, *Quaestio theologica. Quae est sponsa christo exhibita habens maculam neque rugam* ? 4<sup>e</sup> point : « *Romanus pontifex, apostolicae ecclesiae caput, christique vicarius, a quo immediate potestatem suam in terris habet omnimodam, etiam reges et imperatores (qui cum proditoribus suorum civium dispensare, aut hereticis eorum ve fautoribus paracere citra gravissimum peccatum nequeunt : etiam si illis sub diti in causa belli dubia obedire teneantur) ut aedificet et plantet et eos avellat, si quando a fide naufragium fecerint non tamen ipse est rex, nec haereticus esse potest, licet bonorum ecclesiasticorum plenum dominium habeat, solus fidei articulos decernere et quae circa fidem controversa sunt definire ut et concilia congregare approbareque potest* ». Les thèmes de l'absolutisme pontifical étaient bien connus des gallicans qui les combattaient depuis que la bulle *unam sanctam* (1302) avait opposé le pape Boniface VIII à Philippe le Bel (voir Jean-Louis Cazzaniga, « La bulle *Unam sanctam* : "Un pétard mouillé" », dans Stéphane-Marie Morgain [dir.], *Libertas Ecclesiae. Esquisse d'une généalogie 1650-1800*), Millau, Parole et silence, 2010, p. 87-109).

176 H. de L'Épinois, *La Ligue et les papes*, op. cit., p. 487-488.

sicaire<sup>177</sup>. De surcroît, l'étudiant semble s'être approprié les doctrines de Jean Boucher sur le caractère électif et contractuel de la monarchie<sup>178</sup>. Le bachelier Jean Nodin va encore plus loin dans l'actualisation politique de sa thèse puisqu'il loue l'anathème lancé par Grégoire XIV à l'encontre d'Henri de Navarre<sup>179</sup>.

Les doctrines romaines approuvées par les docteurs de Sorbonne en 1590 et 1591 entraînent en contradiction avec l'autonomie traditionnellement revendiquée par la Faculté de théologie. Même si la lutte commune contre l'hérésie avait rapproché cette dernière de la papauté post-tridentine<sup>180</sup>, les théologiens s'étaient jusque-là bien gardés de mettre ainsi en avant l'obéissance au souverain pontife<sup>181</sup>. C'est l'une des conséquences de la spirale de radicalisation qui, nous semble-t-il, contribua à déliter la puissance du magistère de la Faculté de théologie.

De cette trop rapide esquisse, il apparaît que la mise à distance des doctrines traditionnelles de l'Université de Paris a contribué à forger

177 BnF, ms Dupuy 88, fol. 107, *Quaestio theologica. Qui sunt laborantes in remigando ?* (22 octobre 1591), 7<sup>e</sup> point : « *milites christiani inimici spolia auferentes non bene autem Navarrei haeretici cum sicarii et praedatores sint ad restitutionem tenentur* ».

178 *Ibid.*, 8<sup>e</sup> point : « *Reges a populis, electione et successione constituendi et deponendi, si in heresim relapsi nunquam ad regnum recipiendi, si tyranni a quolibet impune occidendi, infidelium pueros invitis parentibus ad fidem non cogendis baptizant* ».

179 BnF, ms Dupuy 88, fol. 108, *Quaestio theologica. Qui ad coenam nuptiarum agni vocati sunt ?* (29 octobre 1591), 8<sup>e</sup> point : « *Divus petrus christi propontifex[ ...]sicut legitimus eius successor Gregorius 14 universonum episcoporum caput cuius est quoscumque reges perfidos et haereticos, non solum viventes excommunicare, regnis privare et subditos ab eorum obedientia absolvere verumetiam mortuos anathematizare* ».

180 J. K. Farge, *Orthodoxy and Reform...*, op. cit., p. 230-236 ; Bruno Neveu, « Étienne Pasquier et la "fille aînée des rois de France" », dans *Étienne Pasquier et ses Recherches en la France (Cahiers V. L. Saulnier, n° 8)*, Paris, Éd. rue d'Ulm, 1991, p. 99-101.

181 En 1561, un bachelier du collège d'Harcourt, Jean Tanquerel, avait cependant discuté de la puissance d'excommunication des papes sur les rois ; mais il avait dû rapidement se rétracter après une procédure engagée par le Parlement de Paris (voir Pierre Dupuy, *Traitez des droits et libertez de l'Eglise gallicane*, s.l., 1639, t. I, p. 447-496).

l'image d'une Sorbonne à l'envers, régicide et factieuse, qu'évoque la *Daemologie de Sorbonne la nouvelle*. La contingence politique ne peut certes pas être ignorée : l'échec des Seize après le coup de force de novembre 1591 contribua sans doute, aux yeux des notables parisiens soucieux d'ordre public, au discrédit des théologiens les plus zélés. Toutefois, la perte d'influence politique de la Sorbonne, si l'on se fie notamment à son rôle marginal lors des états généraux de 1593, nous semble relever de deux principaux facteurs.

116

D'une part, la contradiction croissante entre les positions officielles inflexibles de l'institution universitaire et un sentiment communautaire de paix qui ne fit que se renforcer. Le regard désabusé de l'*Histoire anonyme de la Ligue* en rend compte pour expliquer le faible retentissement de la dernière résolution, celle de 1593, qui à la demande du légat tentait de faire obstacle à des négociations avec les partisans d'Henri IV : « L'on remontra au legat que la conférence demandée par ceste proposition ne pouvoit estre refusée sans offencer et mecontenter ceux qui estoient las de la guerre lesquels estoient en bien plus grand nombre que les autres »<sup>182</sup>. D'autre part, le processus de radicalisation lui-même. Mais qu'on ne s'y trompe pas : les contemporains admettaient très bien une forme d'inflexibilité à condition qu'elle soit conforme aux idéaux des docteurs « non fléchissant » qui avaient toujours combattu l'hérésie tout en servant le gallicanisme de l'Université comme le rappelle par exemple le cosmographe François de Belleforest : « Car c'est de ce collègue [la Sorbonne] que sont sortis des docteurs non fléchissants ny par menaces ny par prieres et lesquels ont tenu teste à ceux mesmes qui dressèrent les cornes contre l'Église »<sup>183</sup>. En revanche, le recours à la primauté pontificale pour éloigner Henri IV du trône charriait un système ecclésiologique audacieux mais parfaitement contraire aux libertés gallicanes. Dans leur obsession de l'unité de la chrétienté, les théologiens les plus radicaux qui offraient le pape comme figure d'autorité ne pouvaient satisfaire les attentes d'une société parisienne orpheline du roi et de sa présence.

---

<sup>182</sup> BnF, ms fr. 23296, p. 538.

<sup>183</sup> F. de Belleforest, *La Cosmographie universelle, op. cit.*, p. 194.

CERTIFICAT, FILTRE OU TITRE ?  
LA FONCTION SOCIALE DES DEGRÉS UNIVERSITAIRES  
(XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

*Boris Noguès*  
*LARHRA (UMR 5190) – ENS de Lyon*

La question de la fonction sociale des titres universitaires a déjà donné lieu à une abondante littérature<sup>1</sup>. En France, l'analyse a été fortement marquée par les travaux de Pierre Bourdieu dont on a surtout retenu le mécanisme de légitimation d'une position sociale grâce à la formation universitaire et aux diplômes. Transposés dans le cadre moderne, dans un chapitre de « La noblesse d'État », ces travaux semblent en effet offrir un modèle théorique opératoire et commode pour expliquer l'appétence

1 Rendre compte ici de cette littérature étant impossible, on se contentera de citer quelques travaux importants. Les articles de Laurence Stone (« The Educational Revolution in England 1560-1640 », *Past and Present*, n° 28, 1964, p. 41-80) et, pour la sociologie de l'éducation, de Kenneth J. Arrow (« Higher Education as a Filter », *Journal of Public Economics*, vol. 2, 1973, p. 193-216) constituent, à des titres divers, des publications fondatrices. Parmi les études sur cette question à l'époque moderne, on citera Dominique Julia, Jacques Revel, Roger Chartier, *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1986-1989, t. I et II (désormais « D. Julia et J. Revel » pour le t. II) ; deux chapitres de synthèse à l'échelle européenne particulièrement pertinents par Willem Frijhoff dans Walter Rugg (dir.), *A history of the University in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 43-110 et 355-415 et, du même auteur, « Modifications des fonctions sociales de l'université : l'université et les professions du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Universitates e Università. Atti del Convegno*, Bologna 16-21 novembre 1987, Bologne, Bologna University Press, 1995, p. 141-147 ; plus récemment Rainer Müller (dir.), *Bilder – Daten – Promotionen. Studien zum Promotionswesen an deutschen Universitäten der frühen Neuzeit*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2007.

supposée pour les études des robins en quête de reconnaissance. À l'inverse, la vieille noblesse d'épée, forte de vertus liées à la naissance, n'aurait que faire de la culture savante et des parchemins délivrés par les universités<sup>2</sup>. Bien que la référence ne soit pas toujours explicite, cette thèse, étayée par l'examen des pratiques sociales observées aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, a souvent été reprise par les historiens de la société moderne et des élites<sup>3</sup>. De leur côté, les historiens de l'éducation, à partir d'une analyse des populations étudiantes et du fonctionnement des universités modernes, ont pourtant insisté sur le fait que les grades universitaires n'avaient pas toujours de contenu en terme de compétences, que cette vacuité était connue des contemporains, et qu'ils jouaient surtout le rôle de « rites d'institution », permettant à leurs détenteurs d'intégrer un groupe social ou professionnel déterminé<sup>4</sup>.

On se trouve donc placé devant une apparente contradiction entre, d'une part, une fonction de légitimation sociale par les études et les grades, clairement mise en avant par les uns – les historiens de la société – et, d'autre part, les fortes réserves formulées par les spécialistes de l'université quant à la valeur réelle ou même symbolique des titres universitaires. C'est cette contradiction qu'on cherchera à éclaircir ici, en analysant quelle pouvait être l'utilité sociale des degrés universitaires entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'objet n'est pas de procéder à une révision générale des travaux cités plus haut, qui paraissent parfaitement fondés, mais plutôt de montrer, à travers une étude des représentations et des contenus attachés aux degrés universitaires, de quelle manière ces degrés

2 Pierre Bourdieu, *La Noblesse d'État*, Paris, Éditions de Minuit, 1989, p. 539-547, sur les robins, ainsi que l'épithète qui ouvre le livre. Ce thème étant au centre des travaux de P. Bourdieu, pratiquement tous les autres ouvrages de cet auteur pourraient être cités, ce qui ne paraît pas utile ici.

3 Par exemple Arlette Jouanna, « Des "Gros et Gras" aux "Gens d'honneur" », dans Guy Chaussinand-Nogaret (dir.), *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991, p. 129 sq. ; George Huppert, *Bourgeois et gentilshommes. La réussite sociale en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1983, p. 102-103. Pour une interprétation originale des rapports entre robe et épée, voir aussi Jean Nagle, *Un orgueil français. La vénalité des offices sous l'Ancien Régime*, Paris, Odile Jacob, 2008.

4 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes, op. cit.*, p. 168.

peuvent jouer des rôles forts différents suivant la période, la discipline ou le contexte professionnel dans lesquels ils sont délivrés. Les liens entre degrés universitaires et compétences seront donc réexaminés, à partir de l'analyse des définitions réglementaires, des perceptions du commun ou des pratiques universitaires et sociales liées à l'obtention des diplômes. Les usages sociaux du degré qui en découlent seront ensuite étudiés, dans le cadre des différentes professions qui nécessitent des grades, mais aussi, en dehors de toute obligation, à travers l'exemple de quelques groupes dont les membres sont susceptibles de faire référence à un titre universitaire dans la déclaration de leur état.

## DEGRÉS UNIVERSITAIRES ET COMPÉTENCES

### Des discours normatifs aux réalités déviantes

Il convient de souligner qu'au moins depuis le XVII<sup>e</sup> siècle l'assimilation du degré universitaire à une qualification, c'est-à-dire à une compétence validée par l'institution universitaire, existe bien dans les textes normatifs et qu'elle se renforce au fil du temps. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, tous les statuts d'universités ainsi que les actes de législation royale qui entendent les réformer insistent sur le fait que l'examen des candidats doit être mené de manière rigoureuse, par plusieurs docteurs de la faculté, dans un lieu public et en respectant un temps d'interrogation minimum. On précise surtout que ces examens ne peuvent être passés qu'après un certain nombre d'années d'études correspondant à une réelle formation. L'ordonnance de Blois de 1579, par exemple, consacre plusieurs articles à la réforme des études. On y décide qu'« en chacune université, tous les ans, seront faits principes et lectures ordinaires [...] ; autrement sera interdite la provision des degrés en la faculté [...] » (art. 68) et que « les degrés ne seront conférés, sinon à personnes qui auront étudié par temps et intervalles opportuns »<sup>5</sup> (art. 85), ce qui signifie en clair que la délivrance

5 Ordonnance de Blois, mai 1579 (citée par François-André Isambert, Athanase Jourdan *et al.*, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Paris, Librairie de Plon (frères) [1822-1833], t. XIV [1559-1589], p. 380 et sq.).

des diplômes est subordonnée à l'existence effective d'un enseignement régulièrement suivi par les étudiants. De plus, « tout examen sera fait [...] en public, où se trouveront tous les maîtres et docteurs régents de la faculté [...] et toutes collations de degrés faites en chambre et en privé [sont déclarées] nulles et de nul effet et valeur » (art. 84). On compte donc aussi sur la publicité et l'engagement de la communauté des maîtres pour garantir et manifester la validité des épreuves. Cent ans plus tard, l'édit de Saint-Germain de 1679 reprend les mêmes dispositions sur le respect des formes prescrites, mais y ajoute un examen préliminaire, secret et théoriquement éliminatoire (pour éviter au candidat la honte d'un échec public). Cet édit fait surtout de la capacité du candidat une condition explicite de son succès : « ceux qui voudront prendre les degrés seront tenus, après deux années d'études, de subir un examen particulier, et s'ils sont trouvés suffisants et capables, ils soutiendront un acte publiquement, pendant deux heures au moins, pour être reçus bacheliers [...] »<sup>6</sup>. Même si l'on en reste ici aux représentations officielles et si l'application de ces textes est encore plus importante, la définition théorique du grade qui apparaît ici est celle d'un certificat garantissant qu'un certain nombre de savoirs sont détenus par le lauréat.

Cette conception du degré comme attestation de compétence est aussi celle retenue par les juristes du xviii<sup>e</sup> siècle, comme Claude-Joseph de Ferrière ou Jean-Jacques Piales. Le premier reprend à son compte cette équivalence entre capacité et degré : « Comme il est d'une conséquence infinie que ceux qui embrassent la profession de judicature soient pleinement instruits des sciences qui peuvent les rendre capables de remplir les charges dont ils seront pourvus, il est ordonné par plusieurs édits et déclarations, que nul ne puisse être pourvu d'aucune charge de judicature, sans faire apparoir ses degrés de licence, endossés du serment d'avocat »<sup>7</sup>. En 1757, Piales donne la définition suivante du degré : « Le

6 Édit touchant l'étude du droit civil et canonique et du droit français et les matricules des avocats, donné à Saint-Germain-en-Laye, avril 1679, art. 7 (cité par Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, op. cit., t. XIX [1672-1686], p. 195).

7 Claude-Joseph de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique, contenant l'explication des termes de droit, d'ordonnance, de coutume et de pratique, avec les juridictions de France*, Paris, Saugrain, 1758, t. II, p. 74.

degré suppose deux choses, 1° l'étude dans la faculté dans laquelle on le reçoit ; 2° le progrès fait dans cette étude, ou la capacité. Les lettres de degrés ne sont, en effet, autre chose qu'un témoignage authentique que la faculté qui les accorde donne de ces deux choses »<sup>8</sup>. L'assimilation du grade à la détention de certaines compétences existe donc bien à l'époque moderne.

Mais quel est le lien entre ces textes et les pratiques en vigueur dans les universités ? Avant même de se pencher sur les témoignages, le rappel récurrent par la monarchie des règles à suivre est un bon indice des difficultés d'application que rencontrent ces textes normatifs. Parmi tant d'autres textes réglementaires sur le même sujet, l'édit d'avril 1625 sur les degrés de licence et de doctorat déplore ainsi « que plusieurs de nos sujets trouvaient moyen d'obtenir des lettres de licence ou de doctorat en droit en quelques unes desdites universités, quoiqu'ils fussent du tout incapables et qu'ils n'eussent jamais étudié ni entré en aucune desdites universités [...] »<sup>9</sup>. Les témoignages de toute nature confirmant l'inapplication de ces règlements abondent et ont déjà été largement exposés par ailleurs<sup>10</sup>. À Toulouse, en 1668, une enquête sur le fonctionnement de l'université révèle ainsi qu'en droit :

Il faut avoir étudié dans lesdites écoles pendant cinq ans, mais que cette rigueur ne s'observe point à l'égard des étrangers, qui sur des certificats d'études des autres lieux sont admis. Et d'ailleurs, lesdits professeurs [de droit] sont demeurés d'accord qu'il y avait beaucoup de relâchement dans la collation des degrés, que l'on se contentait de certificats d'écoliers, que l'on se dispensait quelquefois de l'examen ;

8 Jean-Jacques Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, Paris, Desaint et Saillant, 1757, p. 467.

9 Édit sur les degrés de licence et de doctorat dans toutes les universités, avril 1625 (cité par Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, op. cit., t. XVI [1610-1643], p. 148-149).

10 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., en particulier p. 110-113, p. 119-124 et 166.

que l'on ne gardait aucun interstice pour les actes publics ; quand il se trouvait quelqu'un qui voulait les faire [...] <sup>11</sup>.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean-Jacques Piales, qui cherche pourtant à défendre la valeur des grades, est lui aussi obligé de convenir

[...] qu'il y a des gradués qui sont indignes de cette qualité, et des universités, mêmes voisines de la capitale, dans lesquelles il se commet de grands abus. Il est notoire qu'il y en a qui accordent des lettres pour les degrés de maîtres ès arts, de bachelier, de licencié et de docteur à des personnes, qui, loin d'avoir étudié dans l'université qui les donne et d'y avoir subi les examens prescrits par ses règlements, n'ont jamais été dans la ville où elle est établie. Il y en a d'autres qui accordent les degrés de bachelier et licencié en droit par bénéfice d'âge à des personnes qui ignorent jusques aux premiers éléments de la langue latine. [...] Combien ne voit-on pas de personnes partir de Paris ou d'ailleurs, qui, sans avoir étudié dans aucune université, reviennent au bout de quinze jours décorés des titres de bachelier et de licencié en droit <sup>12</sup> ?

122

La cause paraît entendue : les prescriptions statutaires sont souvent restées lettre morte et les pratiques observées sont bien différentes. On peut bien sûr mettre en avant, comme l'ont fait les contemporains et les historiens, les dysfonctionnements du système universitaire pour expliquer la dissociation des degrés et des compétences réelles, c'est-à-dire ce que l'on appelait alors les « abus ». C'est la perspective privilégiée par Piales ou par un des ses contemporains, Paul-Charles Lorry, qui rédige en 1768 un *Mémoire sur les moyens de rendre les études de droit plus utiles*<sup>13</sup>. Outre la fraude, toujours possible, ou les dispenses par bénéfice d'âge, on sait par exemple qu'il existe depuis le Moyen Âge une différence entre les universités dans lesquelles on effectue ses études et

---

11 Rapport de Charles d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Toulouse et de Claude Bazin, conseiller d'État, cité par Charles Jourdain, *L'Université de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, extrait de la *Revue des sociétés savantes*, septembre-octobre 1862, p. 21.

12 J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, op. cit., p. VII-VIII de la préface.

13 Paul Charles Lorry, *Mémoire sur les moyens de rendre les études de droit plus utiles*, s.l., 1768.

celles dans lesquelles on prend ses grades. Les premières sont toujours réputées pour la qualité supérieure de leur formation (Montpellier pour la médecine ; Paris en général), alors que les secondes, qui n'ont pas d'étudiants, vivent grâce à la modicité relative des droits d'examen et à l'indulgence légendaire de leurs jurys et apparaissent donc comme de simples machines à délivrer les grades (Orange ou Avignon au sud ; Reims ou Orléans pour les juristes parisiens)<sup>14</sup>.

Mais il reste difficilement concevable que des abus aussi généralisés et patents se soient maintenus pendant trois siècles sans une forme de consentement tacite de la société. Pour expliquer cette situation, on a souligné que l'acquisition de grades sans réelles compétences s'inscrit dans la logique de la vénalité et de l'hérédité des offices, qui interdit finalement une sélection trop sévère des titulaires de charges<sup>15</sup>. On doit aussi rappeler qu'à côté des conceptions officielles qui identifient le degré à une qualification, existent des représentations qui, au contraire, dissocient clairement compétences et degré universitaire. Cette dissociation est évidente dans les nouvelles institutions d'éducation fondées à l'époque moderne, qui sont extérieures à l'université et ne délivrent donc pas de grades : d'abord le Collège de France, au XVI<sup>e</sup> siècle ; les collèges jésuites ou oratoriens, distincts des facultés des arts, les académies nobles et les séminaires diocésains, au XVII<sup>e</sup> siècle ; les écoles d'hydrographie et les écoles d'ingénieurs, enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Comme l'écrit Piales, « [i] s'est formé depuis [le XV<sup>e</sup> siècle et la création de l'expectative des gradués] une multitude d'école, sous le nom de collèges, de séminaires, et dans lesquels on enseigne les arts et les sciences [...]. Les sujets qui s'y forment, pour n'être pas décorés de titres de maîtres ès arts, de bacheliers, de licenciés et de docteurs, n'en sont pas moins instruits dans la science ecclésiastique »<sup>17</sup>. Si

14 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 54-86.

15 *Ibid.*, p. 107, 116-117 et 128-131.

16 Présentation synthétique de ces institutions dans Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'Éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES-CDU, 1976, p. 168-171 et p. 215-229, et dans François Lebrun, Marc Vénard, Jean Quéniart, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Labat, 1981, t. II, p. 562 et 589.

17 J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, op. cit., p. 218.

la législation exige que tous les degrés correspondent à des compétences réelles, on admet donc fort bien par ailleurs que toutes les compétences ne soient pas sanctionnées par un diplôme.

Cette distinction entre formation et certification peut également être repérée au cœur même du système universitaire. Ainsi de très nombreux étudiants abandonnent-ils leur cursus après quelques années d'études qui leur permettent d'obtenir une « teinture » de latin ou de droit, sans se soucier d'obtenir un diplôme. Même en théologie, moins de 1 % des étudiants inscrits prendraient un grade à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à Caen et à Besançon, à peine 25 % à Toulouse<sup>18</sup>. À Paris, les listes d'élèves dressées par Brice François Chapelle au collège de Louis-le-Grand pour les années scolaires 1779-1780 et 1780-1781 montrent également que sur 99 inscrits en logique, seuls 53 se retrouvent en physique l'année suivante et que moins de 41 % d'entre eux finissent maîtres ès arts<sup>19</sup>. Comme le notait déjà en 1681 un jésuite toulousain cité par François de Dainville, « il est constant que de cent écoliers, il n'y en a pas la moitié qui achèvent leurs études, soit à cause de la maladie, soit parce qu'ils prennent le parti des armes ou pour d'autres raisons »<sup>20</sup>. D'autre part, parmi les différents degrés délivrés par les universités, tous ne sont pas nécessairement associés à une compétence particulière : si c'est le cas pour le baccalauréat et la licence, aucun examen probatoire n'est nécessaire pour passer du statut de licencié à celui de docteur. Le licencié qui devient docteur se plie seulement à des rites universitaires et religieux (le doctorat est un acte « de pure cérémonie », dit Piales<sup>21</sup>) et paie des droits coûteux, mais ne doit pas faire montre d'un savoir supplémentaire. À l'inverse, les jeunes clercs titulaires de la maîtrise ès arts qui peuvent

124

---

18 Dominique Julia, « Les institutions et les hommes », dans Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 191.

19 Bibliothèque historique de la Ville de Paris, papiers du professeur Chapelle (Ms na 191, fol. 113-135). Les élèves de Chapelle ont ensuite été recherchés dans les registres de réception des maîtres ès arts de la faculté des arts entre 1781 et 1793 (BnF, Ms lat 9161).

20 François de Dainville, « Effectifs des collèges et scolarité aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans le Nord de la France », *Population*, 1955, n° 3, p. 455-488. Repris dans *L'Éducation des jésuites (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, ici p. 113-114.

21 J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, op. cit., p. 443.

justifier de trois ans d'étude de la théologie sans acquisition du grade de bachelier ou de licencié, bénéficient du *quinquennium* qui leur permet d'accéder plus facilement aux bénéfices ecclésiastiques, comme le ferait un gradué<sup>22</sup>. Ce dernier système établit donc une équivalence entre la durée d'études et le titre, dont on peut se dispenser et dont la valeur est ainsi réduite, puisqu'on peut être reconnu comme formé et compétent sans être gradué. On sait également que dans bien des cas les attestations d'études délivrées par le professeur tiennent lieu de diplôme<sup>23</sup>.

Cette distinction entre degrés et compétences se retrouve enfin dans les jugements communément admis sur le contenu réel des grades, comme dans ce dialogue d'un roman de Furetière : « Vraiment, Monsieur le prévôt, [...], vous n'êtes pas le seul qui avez eu des licences sans savoir le latin ni les lois ; et si on ôtait la charge à tous les officiers qui ont été reçus sur la foi de telles lettres [...], il y aurait bien des offices vacants aux parties casuelles »<sup>24</sup>. L'abbé Besnard (1752-1842), qui fait ses études de théologie à Angers avant la Révolution, estime, quant à lui, que « si la faculté de théologie était d'une extrême sévérité dans les épreuves qu'elle faisait subir aux candidats, l'indulgence de celle de droit n'avait pas de bornes »<sup>25</sup>. En définitive, si on a vu plus haut que le pouvoir royal et les juristes entendent établir une équivalence entre degrés et compétences, cette équivalence est loin d'être admise par l'ensemble du corps social – la « magie d'État » ne fonctionne pas ici ! – et ne se retrouve même pas toujours dans les pratiques universitaires<sup>26</sup>.

22 *Ibid.*, p. 464 et sq.

23 *Ibid.*, p. 477. À l'échelle européenne W. Frijhoff estime que les diplômes ne sont requis que pour l'exercice de quelques professions et qu'en général une attestation d'études est considérée comme équivalente (W. Frijhoff, dans W. Ruegg [dir.], *A history of the University*, op. cit., p. 363). Sur la différence entre le degré et l'attestation d'étude, ainsi que sur les pratiques des collèges congréganistes en ce domaine, voir Boris Noguès, « La maîtrise ès arts aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire de l'éducation*, n° 124, octobre-décembre 2009, p. 113-116.

24 Antoine Furetière, *Le Roman bourgeois* [1666]. Dialogue cité par D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 111.

25 François-Yves Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire* [1880], Marseille, Laffitte-reprints, 1979, p. 122.

26 Sur la « magie d'État », voir P. Bourdieu, *La Noblesse d'État*, op. cit., p. 535-538.

Il convient cependant de dépasser une présentation dichotomique qui opposerait représentations et pratiques, ou bien définition légale et représentations communes. En effet, cette opposition reste insuffisante pour rendre compte d'une réalité beaucoup plus complexe qui dessine une véritable hiérarchie entre les différents grades, comme le laisse entendre le jugement de Besnard cité plus haut. Cette hiérarchie est le résultat d'une combinaison entre le niveau des degrés universitaires (baccalauréat, licence ou doctorat), la période considérée et, plus important encore, la discipline concernée et la ville de délivrance. Sans entrer dans les détails d'une grille aussi complexe, la licence en médecine et la licence en théologie apparaissent toujours comme les diplômes les plus riches en contenu et les moins souvent bradés. Si les compétences des médecins de Molière peuvent être mises en cause, il convient en effet de ne pas se tromper de cible : c'est ici la science médicale qui est en cause, plus que la formation dispensée dans les universités. Autrement dit, les docteurs en médecine maîtrisent effectivement les savoirs que la faculté est capable de dispenser, même si, par ailleurs, ces savoirs sont considérés depuis longtemps comme inopérants<sup>27</sup>. De plus, le doctorat en médecine débouche sur l'exercice d'une profession reconnue et lucrative, quand la licence en droit risque de conduire son détenteur à rejoindre la cohorte pléthorique des avocats sans clients. D'Alembert, dans son autobiographie rédigée à la troisième personne, explique ainsi la réorientation de ses études : « Au sortir de la philosophie, qu'il fit au collègue Mazarin, il fut reçu maître ès arts à la fin de 1735 ; il étudia ensuite en droit, et fut reçu avocat en 1738. Mais se sentant peu de goût pour la jurisprudence, il résolut d'étudier en médecine, ayant besoin d'un état qui put suppléer à son peu de fortune »<sup>28</sup>.

27 Sur les études et les savoirs médicaux, voir Laurence Brockliss, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries: A Cultural History*, Oxford, Clarendon Press, 1987, et Laurence Brockliss et Colin Jones, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997. Voir aussi D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 243-265.

28 Cité par Irène Passeron, « Le mémoire de D'Alembert sur lui-même », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 38, avril 2005, p. 20.

Les degrés en théologie, surtout s'ils sont parisiens, conservent également un prestige certain, comme le montre la préférence que marquent pour cette discipline ceux qui ont quelque ambition dans le cadre d'une carrière ecclésiastique. C'est le cas, selon Piales, des nobles qui embrassent cet état, mais aussi, comme l'ont montré les historiens, de la grande majorité des chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ou des évêques du Royaume à la fin de l'Ancien Régime<sup>29</sup>. L'abbé Besnard raconte volontiers l'accueil chaleureux que lui réservent ses amis et parents à l'annonce de ses succès universitaires et souligne le fait que « l'un d'eux, M. Vallée, manifesta sa joie et son contentement, en observant qu'il n'y avait jamais eu de docteur en théologie dans la famille »<sup>30</sup>. Outre cet indéniable prestige, la théologie conserve la réputation d'une grande exigence intellectuelle. Il est certes vrai qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, sous l'effet de la normalisation doctrinale opérée dans les facultés de théologie, les positions de thèses imprimées (qui tiennent sur un placard in folio) reprennent toutes de manière stéréotypée les mêmes arguments puisés dans la Bible, les Pères de l'Église ou l'histoire des conciles ; mais elles témoignent au moins d'une connaissance minimale par le candidat de ces sources de l'argumentation dans le monde catholique et des points qui nourrissent la controverse. L'abbé Besnard fournit après la Révolution une description critique et vivante de la manière dont ces épreuves se déroulaient à Angers à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en cherchant justement à ridiculiser ces épreuves, comme l'ont souligné à l'envi les historiens :

[le récipiendaire] était tenu de défendre le pour ou le contre sur [trois questions de théologie] ; l'argumentateur avait le choix de l'affirmative ou de la négative, tandis que le récipiendaire était obligé de prouver que l'opinion diamétralement opposée à celle défendue par son adversaire

29 J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, op. cit., p. 552 ; Philippe Loupès, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1985, p. 124-125 ; Michel Peronnet, *Les Évêques de l'ancienne France*, Lille-Paris, Atelier Reproduction des thèses-Honoré Champion, 1977, t. I, p. 15. L'auteur note également que 95 % des évêques ont effectué un passage par Paris au cours de leurs études (p. 16-17).

30 F.-Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, op. cit., p. 167.

était la seule vraie. Ainsi par exemple, ayant établi ces deux questions « Existait-il, au temps de Jésus-Christ, une ou trois Marie-Madeleine ? L'eau, changée en vin aux noces de Cana par Jésus-Christ, se trouva-t-elle être vin rouge ou blanc ? » [...], j'étais obligé de prouver qu'il n'y avait qu'une Madeleine, si l'adversaire soutenait qu'il y en avait trois, – et *vice versa* –, comme aussi que le vin était blanc, s'il soutenait qu'il était rouge<sup>31</sup>.

Une telle dénonciation de la vanité d'une épreuve scolastique, où l'on soutient tout et son contraire, s'inscrit dans une tradition qui court depuis la Renaissance jusqu'aux historiens actuels (Ramus s'insurge ainsi dès 1562 contre « les philosophes, médecins, jurisconsultes, théologiens dédiés aux questionnaires, controveurs et machinateurs de débats et disputes »<sup>32</sup>). Mais on pourrait également choisir de souligner que l'argumentation a lieu en latin, qu'elle suppose la connaissance les arguments traditionnels de la controverse, puisque le candidat doit être capable d'y puiser et, finalement, que l'exercice demande une culture théologique et une agilité intellectuelle certaines<sup>33</sup>.

Reste évidemment la question du niveau réel du candidat et de l'indulgence du jury par rapport à ces compétences attendues. Si les archives des facultés offrent peu d'exemples d'échec parmi les candidats qui se présentent aux examens, il serait hasardeux d'en conclure que l'obtention d'un grade n'est qu'une formalité. En effet, comme on l'a vu, bon nombre d'étudiants abandonnent le cursus entamé et ne se présentent pas à ces examens. Est-ce par désintérêt pour le diplôme ou par crainte d'échouer ? Il paraît en l'état de la documentation difficile de trancher. En réalité, la plupart des statuts imposent une sélection préalable, soit par l'instauration d'un examen à huis clos (*examen*

31 *Ibid.*, p. 245-246.

32 Ramus (Pierre de la Ramée), *Advertissement sur la réformation de l'université de Paris, au Roy*, Paris, A. Wechel, 1562, p. 5. Ce texte de Ramus a été récemment analysé par Jean-Marie Le Gall, « Ramus et la réforme de l'université en 1562 », dans Yves Gringras et Lyse Roy (dir.), *Les Transformations des universités du XIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2006, p. 41-68.

33 M. Peronnet insiste à juste titre sur la richesse intellectuelle de la formation théologique des évêques (*Les Évêques de l'ancienne France, op. cit.*, p. 28).

*privatum*) qui précède les épreuves publiques, soit par l'obligation pour les candidats d'être présenté par un professeur qui répond de ses capacités, comme c'est par exemple le cas à Paris pour la maîtrise ès arts<sup>34</sup>. S'il y a bien au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle une différence fondamentale avec les conceptions contemporaines, elle ne porte pas tant sur l'association du degré à une compétence (on a vu qu'elle dépendait du degré considéré et du discours pris en compte) que sur la fonction que peuvent remplir les épreuves : elles sont effectivement très formelles et ne servent pas à éliminer les incapables, parce que la sélection a eu lieu à un autre moment, suivant d'autres procédures qu'une épreuve publique<sup>35</sup>. Cette dernière s'apparente plutôt à un rituel, un peu à la manière des soutenances de thèses dans la France contemporaine. Toute la question est donc celle des filtres préalables, c'est-à-dire que les substantielles différences de contenu entre les grades reposent largement sur des processus cachés, ou du moins insuffisamment explicites pour laisser des traces dans les archives, ce qui rend particulièrement ardue l'établissement d'une hiérarchie plus précise des degrés.

Si l'historien peine donc à établir en toute rigueur une telle hiérarchie, cette dernière est bien présente dans les représentations des hommes de la période moderne. On peut penser à Besnard qui, comme tout le monde, méprise les diplômes de droit, mais aussi ceux de théologie qui sont délivrés dans les autres villes que la sienne lorsqu'il écrit que « [...] ceux qui parvenaient à être reçus docteurs [en théologie], titre qu'il était plus difficile d'obtenir dans la faculté d'Angers que dans toute autre de la France, avaient l'expectative assurée d'être prochainement portés aux emplois les plus distingués [...] »<sup>36</sup>. L'abbé Morellet ne dit pas autre chose quand il rapporte le compliment que lui aurait adressé Turgot, qui a fait comme lui des études de théologie à Paris : « Mon cher abbé, il n'y a que nous qui avons fait notre licence [de théologie], qui sachions

34 *Requête de Pierre Blondel, chancelier de Sainte-Geneviève, aux fins d'être maintenu en possession de conférer le bonnet de maître ès arts...*, Paris, Delespine, 1718 (BnF Fol FM 1636), p. 28-29.

35 Sur les procédures de sélection, voir D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 168 ; B. Noguès « La maîtrise ès arts... », art. cit., p. 124-128.

36 F.-Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, op. cit., p. 122.

raisonner exactement »<sup>37</sup>. Témoignage contre témoignage, l'image que l'on peut construire de la valeur des grades sous l'Ancien Régime est donc certainement plus contrastée qu'on ne l'a parfois écrit, si l'on veut bien entendre toutes les voix et prendre en compte la diversité des degrés obtenus dans les différentes facultés.

Plus riche encore, le récit de Guillaume François Laënnec, repéré par Dominique Julia, éclaire à la fois les différences de prestige entre les universités, l'évolution de leur hiérarchie et la perception qu'en ont les contemporains. Il explique ainsi dans une lettre de 1770 pourquoi, après des études de médecine à Paris, dont la faculté est alors sans conteste la meilleure de France, il va ensuite prendre ses degrés à Montpellier :

130

Un motif plus puissant encore qui détermine ma préférence pour Montpellier est le préjugé. En médecine, nous ne tenons notre crédit que de lui ; c'est une sottise, je le sais, mais enfin c'est celle du public et il est de la politique du jeune médecin de la respecter. Or, de ce côté, Montpellier mérite incontestablement d'être préféré. Vous ne sauriez croire quelle impression son ancienne célébrité a laissée dans l'esprit du public ; les Grands même et jusqu'aux gens de l'art conservent encore ce préjugé, et dans une concurrence pour une place, être docteur de Montpellier est un titre suffisant pour obtenir la préférence<sup>38</sup>.

L'exemple montre comment le « public », même éclairé, ou peut-être surtout éclairé, croit savoir départager les bons des mauvais docteurs en médecine, à partir de l'origine du diplôme, quitte à s'appuyer sur des représentations archaïques. Il montre aussi de quelle manière le jeune Laënnec circule dans le système, en se formant dans la meilleure université tout en acceptant de se conformer au préjugé social, sans en être dupe.

---

37 *Mémoires de l'abbé Morellet*, éd. Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, 2000, p. 66-67.

38 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 74 (lettre à son père du 7 décembre 1771, citée par Alfred Rouxeau, *Un étudiant en médecine quimpérois, Guillaume François Laënnec, aux derniers jours de l'Ancien Régime*, Nantes, Impr. du Nouvelliste, 1926, p. 86).

Au-delà de ce cas, les développements qui précèdent montrent surtout l'existence de fortes différences entre les grades qui correspondent à la maîtrise de compétences, comme les licences en médecine et en théologie, et ceux qui en sont détachés, comme les titres de complaisance délivrés par certaines universités. Si cette situation va à l'encontre de la définition officielle des degrés, qui voudrait sans cesse les faire coïncider avec des qualifications et refuse de reconnaître les hiérarchies existantes, les contemporains paraissent s'en accommoder, à travers la construction d'une hiérarchie assez précise des degrés.

### DES GRADES POUR QUOI FAIRE ?

Cette hiérarchie reconnue, se pose la question de l'utilité et de la valeur sociale des diplômes qui sont situés tout en bas. En effet, pourquoi acquérir des titres comme la licence en droit qui n'apportent ni qualification ni prestige, puisque chacun sait qu'on les brade dans bien des universités ? Comment expliquer la survie pendant deux ou trois siècles d'un système qui s'apparente à une vaste mascarade ? La question est d'autant plus légitime qu'elle concerne en premier chef les juristes, qui occupent une position clé dans l'État et la société modernes, en France comme à l'échelle européenne<sup>39</sup>.

#### La législation au secours des degrés

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un étudiant en droit aurait très certainement répondu que la licence est indispensable pour accéder à certaines professions. En effet, la législation royale joue un rôle clé dans le maintien tout au long de la période d'un flux de candidats aspirant aux degrés, en exigeant la licence pour un nombre croissant d'emplois. On trouve des traces de cette entreprise d'élévation théorique du niveau de qualification des élites administratives françaises à l'aube des temps modernes dans l'ordonnance de Blois de 1498, qui précise, dans son article 48, que les lieutenants généraux des baillis, sénéchaux ou juges

<sup>39</sup> W. Frijhoff dans W. Ruegg (dir.), *A history of the University*, op. cit., p. 54 et p. 383.

royaux devront être licenciés ou docteurs en droit<sup>40</sup>. Une série d'actes royaux élargit par la suite le type d'offices pour lesquels la licence en droit devient obligatoire : en 1552, on l'impose aux conseillers des présidiaux qui viennent d'être créés ; en 1579, on l'exige de tous les magistrats des cours souveraines ; en 1625, l'obligation est étendue à toutes les charges de judicature ; en 1680 enfin, tous les juges des justices seigneuriales et ecclésiastiques doivent être licenciés<sup>41</sup>.

Les bénéfiques ecclésiastiques sont touchés par le même mouvement d'exigence d'un diplôme impulsé par la monarchie : le concordat de 1516 impose la détention de la maîtrise ès arts ou trois ans d'études en droit ou théologie pour l'obtention des cures des villes murées, et celle d'une licence de droit ou de théologie pour l'accès aux sièges épiscopaux<sup>42</sup>. En 1560, l'ordonnance d'Orléans exige qu'une prébende théologique soit réservée à un docteur en théologie dans chaque chapitre du royaume<sup>43</sup>. Un demi siècle plus tard, en 1606, Henri IV ordonne que ne soient nommés aux dignités des églises cathédrales et collégiales que des gradués en forme des facultés de théologie ou de droit canon, les temps d'étude non sanctionnés pas un diplôme ne suffisant dès lors

---

40 Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, op. cit., t. XI (1483-1514), p. 347.

41 Édit d'érection des sièges présidiaux dans toute l'étendue du Royaume, janvier 1551 [1552], art. 6 (Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, op. cit., t. XIII [1546-1559], p. 253). L'ordonnance de Blois de 1579 n'impose pas explicitement aux magistrats la détention de la licence, mais seulement la pratique du droit à travers la profession d'avocat (articles 105 et 106 de cette ordonnance). Or, l'ordonnance sur l'administration de la justice en Provence d'octobre 1535 – de portée générale malgré son intitulé – exige que les avocats à la Cour soient gradués (chap. III, art. 1, cité dans Isambert, t. XII [1514-1546], p. 457). Cette disposition est reprise dans l'édit sur les degrés de licence et de doctorat dans toutes les universités d'avril 1625 (art. 2 et 9) qui renouvelle l'obligation pour les avocats d'être licenciés et étend cette obligation à toutes les charges de judicature. Déclaration de Saint-Germain-en-Laye du 26 janvier 1680 (Isambert, t. XIX [1672-1686], p. 229).

42 Jean Gérardin, *Étude sur les bénéfiques ecclésiastiques aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* [1897], Genève, Slatkine, 1971, p. 44. Ceci reprend une disposition du concile de Trente, XXII<sup>e</sup> Session, 1562, décret de réformation, chap. II. « Des qualitez de ceux qui doivent estre choisis pour les Eglises Cathédrales. »

43 D. Julia dans J. Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, op. cit., p. 156.

plus<sup>44</sup>. Outre ces obligations, le système de l'expectative des gradués, mis en place en 1438 et élargi en 1498 et en 1516, favorise les gradués en droit ou en théologie, en leur réservant les bénéfices vacants certains mois de l'année<sup>45</sup>.

S'il paraît inutile d'entrer plus avant dans le détail de la législation royale, les quelques jalons posés ici illustrent bien le mouvement à l'œuvre, qu'on observe ailleurs en Occident et qui tend à généraliser la détention des degrés universitaires à tous les emplois publics d'un certain niveau<sup>46</sup>. Ce mouvement s'explique par la conviction que cette exigence permettra d'élever le niveau de compétence de ces serviteurs de l'État ou de l'Église. Comme on l'a vu plus haut, les espoirs ainsi placés dans la capacité du système universitaire à former et à sélectionner les plus capables ont été en partie déçus. On pourrait même se demander, au vu des faibles compétences attachées à la licence en droit, si la valorisation des degrés universitaires n'a pas finalement retardé l'avènement d'un système moderne de sélection par le mérite, même si D. Julia et J. Revel estiment que, quand il y a concours, les gradués sont encore préférés<sup>47</sup>. Les modes de recrutement des pasteurs ou des professeurs mis en place en Europe à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, comme les critères de sélection des écoles techniques du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui privilégient tous le concours, montrent en effet que la France tarde à emprunter ces voies nouvelles pour sélectionner ses élites judiciaires et cléricales<sup>48</sup>. Dans les tribunaux, la possession d'une charge et d'une licence suffisent, l'examen des candidats par les magistrats en place se révélant tout à fait formel.

44 J. Gérardin, *Étude sur les bénéfices ecclésiastiques*, op. cit., p. 47.

45 Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, op. cit., t. XI (1483-1514), p. 334-335. Sur l'expectative des gradués en général, voir le traité très complet de Piales.

46 W. Frijhoff dans W. Rugg (dir.), *A history of the University*, op. cit., p. 412-414.

47 Julia et Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 173.

48 Voir, à ce sujet, le numéro spécial de la revue *Paedagogica Historica*, t. XXX, n° 1, 1994, dirigé par Dominique Julia. Voir aussi Marc Venard, « Examen ou concours ? Réflexion sur la procédure de recrutement dans la France d'Ancien Régime », dans *Société et religion en France et aux Pays-Bas. XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, dir. Gilles Deregnacourt, Arras, Artois Presses Université, 2000, p. 385-386.

Pour les bénéfices, les provinces concordataires, c'est-à-dire la grande majorité, échappent à la mise au concours des cures souhaitée par le concile de Trente et le grade reste un avantage déterminant jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, à travers le système de l'expectative des gradués<sup>49</sup>. Le poids des diplômes n'est remis en cause qu'à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les privilèges qui étaient accordés aux gradués sont réduits, en 1745, et que ces gradués deviennent de toute façon trop nombreux pour que ce statut leur donne un avantage décisif<sup>50</sup>. L'institution du concours de l'agrégation, en 1766, qui démontre les insuffisances de la seule maîtrise ès arts pour sélectionner les futurs professeurs, participe du même mouvement<sup>51</sup>.

#### Une fonction d'exclusion sociale

S'il retarde l'avènement du concours jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le recrutement exclusif de licenciés en droit pour certaines charges offre la possibilité, par sa faible sélectivité intellectuelle, d'opérer des choix à partir d'autres critères que les capacités ou le « mérite », en faisant par exemple jouer des éléments comme la fortune, la naissance, la recommandation, ou encore la fiabilité doctrinale ou politique. Dans cette perspective, la prise en compte de critères non universitaires lors de la délivrance des grades par les universités chargées du tri préalable des candidats paraît tout à fait cohérente avec la fonction sociale

---

49 J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, *op. cit.*, p. 1-9 des additions de cet ouvrage : le système de l'expectative ne fonctionne pas dans les territoires rattachés au royaume postérieurement au Concordat. Le concile de Trente pose comme principe général l'examen par l'évêque de la capacité des candidats présentés aux cures (VII<sup>e</sup> session, chap. 13 ; XXIV<sup>e</sup> session, chap. 18). Voir aussi Augustin Sicard, *La Nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789*, Paris, V. Lecoffre, 1896 (en particulier p. 75, la pression de certains ecclésiastiques en faveur du concours en 1775, à l'occasion de l'assemblée du clergé, et le rapport en ce sens de l'évêque de Rennes).

50 J. Gérardin, *Étude sur les bénéfices ecclésiastiques*, *op. cit.*, p. 115 et J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, *op. cit.*, p. 315. Une déclaration royale du 27 avril 1745 décide que pour les cures et bénéfices à charge d'âme, les collateurs pourraient choisir les plus dignes même les mois de rigueur.

51 Dominique Julia, « La naissance du corps professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, septembre 1981, p. 71-86.

implicite assignée à ces institutions. L'idée selon laquelle les diplômes peuvent jouer un rôle d'exclusion sociale n'est pas neuve, mais il convient de revenir sur les mécanismes particuliers qui président à cette exclusion à l'époque moderne. Une différence majeure avec la période contemporaine et le modèle développé par Bourdieu tient au fait que, loin d'être nécessairement cachés pour être efficaces, ces mécanismes d'exclusion sociale sont explicites dans la France d'Ancien Régime, car cette société n'est pas méritocratique et n'a jamais cherché, bien au contraire, à dissimuler tout le poids qu'elle accordait à la naissance<sup>52</sup>. Parmi les obstacles posés à l'acquisition d'un grade, trois filtres principaux peuvent être distingués : un filtre idéologique, un filtre financier, et enfin un filtre purement social.

Ce n'est pas tant dans le cadre de l'histoire des universités mais plutôt dans celui de l'histoire religieuse ou culturelle que les historiens ont insisté sur la fonction du grade comme filtre idéologique<sup>53</sup>. Le passage d'un grade permet en effet, à l'occasion des arguments échangés ou des thèses défendues, de vérifier l'orthodoxie des futurs cadres de l'Église, puisque les positions des thèses de licence sont préalablement soumises à la censure, avant d'être imprimées sous forme de placard et affichées dans la ville, afin que chacun puisse s'en informer et dénoncer d'éventuelles déviations<sup>54</sup>. D'une manière générale, même en arts, droit ou médecine,

52 Sur les mécanismes cachés, P. Bourdieu, *La Noblesse d'État*, *op. cit.*, p. 548-556.

53 Sur le rôle et le fonctionnement en général de la censure dans le monde catholique, voir Bruno Neveu, *L'Erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Naples, Bibliopolis, 1993, ainsi que la communication et les conclusions de Jean-Louis Quantin, *infra*.

54 Un témoignage du travail de censeur des thèses soutenues dans la faculté de théologie de Paris est fourni par le *Mémoire pour Charles Le Rouge, docteur, ex-syndic de la faculté de théologie de Paris...*, Paris, imp. de Langlois, 1716 (BnF 4-FM-24212), en particulier p. 49-52. Par ailleurs, un exemple de censure à Poitiers, rendue le 17 juillet 1717 à l'encontre d'une thèse de théologie dont la soutenance était annoncée pour le 17 juillet, présente bien les différentes étapes du processus : la thèse a été affichée, les docteurs l'ont lue, ont saisi leurs collègues et ont pris la décision de censurer (Arch. nat., M 197, pièce 7). Parfois, la thèse échappe à la censure, comme cette thèse de théologie soutenue à Douai : « cette thèse qui a été soutenue à Douay le 23 mars 1702 contient des propositions favorables au jansénisme », note-t-on *a posteriori* (Arch. nat., M 197, pièce 24). Voir aussi J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, *op. cit.*, p. 446-451.

tous les statuts précisent que la « doctrine » et les mœurs des candidats doivent être vérifiés avant qu'ils ne soient autorisés à se présenter<sup>55</sup>. En théologie, à Paris, trois docteurs sont désignés pour deux ans pour être « censeurs de la discipline » et « sont chargés spécialement de faire des informations sur les vie et mœurs des candidats qui veulent prendre des degrés »<sup>56</sup>. Lors de l'institution de l'agrégation en 1766, l'opposition des chefs d'établissement et des théologiens de la Sorbonne au recrutement des professeurs de collèges par concours est d'ailleurs explicitement justifiée par la nécessité conserver une marge d'appréciation portant sur les qualités morales des candidats, en refusant un tri qui reposerait sur la seule compétence scolaire<sup>57</sup>. Ces préventions morales ne sont pas propres à la France et on en trouve des traces dans le monde germanique, par exemple, où Ulrich Rasche voit également s'opposer « *eruditio versus honestas* »<sup>58</sup>. D'une manière générale, le système ne permet certes pas d'éliminer les candidats qui feraient preuve de duplicité lors de l'examen ou de prévenir un changement ultérieur de doctrine ou de mœurs, mais il élimine les plus exaltés parmi les jeunes gens qui se présentent, ceux qui auraient l'imprudence de prêcher des positions hétérodoxes avant même d'être diplômés. Sans être trop fin, ce filtre garantit donc un certain conformisme idéologique.

Le deuxième filtre est de nature financière (« *eruditio versus pecunia* »<sup>59</sup>, écrit Rasche). La dénonciation du coût excessif des degrés en France est ancienne, puisque la réforme du cardinal d'Estouteville en 1452 comprend déjà des dispositions somptuaires répondant à cet objectif<sup>60</sup>.

55 Par exemple, pour Paris, Ch. Jourdain, *Histoire de l'université de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1862-1866, pièces justificatives, statuts de la faculté des arts, p. 6, art. LXII ; statuts de la faculté de droit canon, p. 12, art. XXIII.

56 J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, op. cit., p. 451.

57 D. Julia, « La naissance du corps professoral », art. cit., p. 77. Voir aussi Dominique-François Rivard, *Recueil de mémoires touchant l'éducation de la jeunesse, surtout par rapport aux études*, Paris, s.n., 1763, p. 128-134.

58 Ulrich Rasche, « Die deutschen Universitäten und die Standliche Gesellschaft », dans Rainer Müller (dir.), *Bilder – Daten – Promotionen*, op. cit., p. 150-273, en particulier p. 230-235.

59 *Ibid.*, p. 248 et sq.

60 César Egasse Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, Parisiis, apud F. Noel-P. de Bresche, 1665-1673, t. V, p. 563.

Ramus en fait un des problèmes majeurs de l'université de Paris dans son *Advertissement sur la réformation de l'université*, publié en 1562<sup>61</sup>. Les sommes qu'il avance donnent la mesure de l'étroite population qui est susceptible d'accéder aux grades : 881 livres pour le doctorat en médecine, 1 200 livres pour celui de théologie, alors qu'un journalier ne gagne 10 sols par jour<sup>62</sup>. Ces évaluations comprennent il est vrai les tarifs officiels, mais aussi les indispensables frais annexes occasionnés par la prise du grade, qui sont omis dans les statuts et sont pourtant les plus élevés : cadeaux d'usage au jury, banquets et pots de vin divers, sans cesse interdits par les règlements et toujours présents. Ramus insiste sur les enjeux sociaux attachés à ces coutumes universitaires : « Et s'il y a [quelque] écolier qui soit quelque peu ambitieux, il faut qu'il fasse la largesse d'autant plus grande qu'il souhaitera plus grande louange de son savoir »<sup>63</sup>. Il s'agit cependant ici des degrés les plus prestigieux et les plus chers, car obtenus dans la capitale à un moment où les droits d'examen constituent pratiquement le seul mode de financement des facultés et d'une population de docteurs que Ramus juge pléthorique et parasitaire. On pourrait donc citer des montants plus raisonnables : au milieu de notre période, vers 1670, le prix d'une licence en droit s'élève à 90 livres à Toulouse et à 150 livres à Paris<sup>64</sup>. Si la somme n'est plus extravagante, elle reste suffisante pour exclure d'un degré pourtant banal tous ceux qui appartiennent au commun. Le coût des doctorats est toujours largement supérieur à ces montants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et atteint plusieurs centaines de livres en théologie et souvent plusieurs milliers en médecine, car il permet dans ce dernier cas d'accéder à une profession particulièrement lucrative et réglementée<sup>65</sup>. Le témoignage

61 Ramus, *Advertissement sur la réformation*, *op. cit.*, p. 8-14.

62 *Ibid.*, p. 22 et p. 29 ; J.-M. Le Gall, « Ramus et la réforme de l'université », art. cit., p. 49.

63 Ramus, *Advertissement sur la réformation*, *op. cit.*, p. 22-23.

64 Ch. Jourdain, *Histoire de l'université de Paris*, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 11-112. Rapport de Charles d'Anglure de Bourlemont, cité par Ch. Jourdain, *L'université de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 18.

65 Patrick Ferté indique que le doctorat en médecine à Paris vaut 5 000 livres dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (*Répertoire géographique des étudiants du Midi de la France 1561-1793*, Toulouse, Presses de l'université des sciences sociales de

livré par l'abbé Morellet dans ses mémoires montre combien le coût des grades les plus prestigieux peut constituer un obstacle financier : « Ma licence [de théologie] achevée en 1752, [...] je n'avais à espérer aucun secours de ma famille. L'asile que j'avais trouvé en la Sorbonne allait me manquer ; pour le conserver il fallait prendre le bonnet de docteur : nouvelle dépense de 7 à 800 francs, que je n'étais pas en état de faire »<sup>66</sup>.

Il conviendrait, de plus, d'ajouter à ces montants les frais liés à l'entretien d'un étudiant pendant plusieurs années pour estimer le coût global d'une éducation jusqu'à la licence ou au doctorat. L'éventail des dépenses possibles en la matière est très large (parfois plusieurs milliers de livres annuellement pour une éducation aristocratique) mais, pour donner un ordre de grandeur, le montant commun des pensions annuelles de collège varie généralement au XVIII<sup>e</sup> siècle entre 200 et 400 livres (soit davantage que les revenus annuels d'un journalier), ce qui revient, sur une dizaine d'années, de la 6<sup>e</sup> à la licence, à 2 000 ou 4 000 livres pour une scolarité<sup>67</sup>. Les plus pauvres étudiants peuvent théoriquement bénéficier de dispositions charitables leur permettant de suivre des études en étant boursiers. Mais les bourses sont bien rarement accordées aux plus pauvres, car la « pauvreté » évoquée dans les fondations est toute relative : elle concerne surtout dans les faits les branches des familles de notables menacées de déclassement<sup>68</sup>. Ceci explique que les places de boursiers soient en réalité souvent remplies par les fils des

---

Toulouse, 2002-2011, 5 vol., t. I, p. 57). Selon J.-J. Piales, le coût des grades à Paris est en 1757 le suivant : 50 à 60 livres pour la maîtrise ès arts (mais le double si le candidat est noble ou bénéficiaire) ; 460 à 500 livres pour la licence en théologie ; et pour les doctorats, « il est fort ordinaire qu'ils excèdent 600 livres » (*Traité de l'expectative des gradués*, op. cit., p. 433 ; 443 ; 445).

66 *Mémoires de l'abbé Morellet*, éd. cit., p. 61.

67 R. Chartier et al., *L'Éducation en France...*, op. cit., p. 180-181. De multiples prix de pensions sont fournis par Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les Collèges français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Répertoire, Paris, INRP/Éd. du CNRS, 1984-2002, 3 vol.

68 Philippe Marchand, « Bourses et boursiers du collège de Lille sous l'Ancien Régime », dans *Liber amicorum Claude Lannette*, Lille, Commission historique du Nord, 2001, 251-261 ; Boris Noguès, *Une archéologie de corps enseignant. Les professeurs des collèges parisiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2006, p. 45-46.

oligarchies provinciales et justifie qu'à Paris un boursier soit considéré comme un bénéficiaire et paie deux fois plus de droits qu'un non boursier pour obtenir la maîtrise ès arts<sup>69</sup>. Les dispositions qui dispensent les étudiants dont la pauvreté est reconnue du paiement des droits sont fréquentes, mais, faute de recherche à ce sujet, on ignore combien ont réellement pu en profiter, alors que les témoignages dénonçant le coût excessif des grades sont nombreux. Il convient donc de recevoir avec prudence les diverses dispositions charitables présentes dans les statuts et de ne pas sous-évaluer les obstacles financiers pour qui souhaite acquérir un degré universitaire.

Sans même entrer dans ces considérations pécuniaires, l'exclusion des candidats venus d'autres horizons sociaux que celui des familles « honorables » est explicite et assumé. Le témoignage de l'abbé Besnard illustre parfaitement la barrière sociale qui régule l'accès aux grades, ainsi que la logique corporatiste qui est à l'œuvre lorsqu'il s'agit d'éliminer des concurrents potentiels :

L'enseignement de la médecine était aussi confié à quatre professeurs, qui conféraient le doctorat après quatre années révolues d'études aux élèves, qui déclaraient être dans l'intention d'exercer leur art *extra muros*, c'est-à-dire partout ailleurs qu'à Angers. Quant à ceux qui avaient le dessein d'exercer *intra*, c'est-à-dire à Angers même, les épreuves étaient beaucoup plus longues et plus sévères pour eux que pour les autres, ce qui provenait peut-être du parti pris d'en borner le nombre, que je n'ai jamais vu excéder le nombre de quatorze. Il était d'ailleurs consacré par l'usage, tant en médecine qu'en droit, de ne pas conférer les grades nécessaires pour exercer en qualité de médecins et d'avocats à des candidats connus pour ne pas appartenir à des familles honorables dans la bourgeoisie<sup>70</sup>.

Autre illustration du poids de la naissance pour l'accès aux qualifications, dans un contexte complètement différent, en 1758 les élèves de l'école des Ponts et chaussées rédigent une pétition contre un des leurs, dont ils considèrent qu'il déshonore le corps parce qu'il est

69 J.-J. Piales, *Traité de l'expectative des gradués*, op. cit., p. 433.

70 F.-Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, op. cit., p. 124-125.

fils de boucher et dont ils demandent l'exclusion (« Nous croyons qu'il faut une naissance honnête, de l'éducation et des talents pour former un ingénieur »<sup>71</sup>). À l'inverse, l'appartenance à une famille ou une clientèle puissante peut rendre inutile certains processus de sélection. François Bluche note ainsi qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le président de Mesme dispense d'examen par ses pairs Aubéry de Vatan, car il a « l'honneur d'appartenir de fort près à M. le président Portail » et qu'en 1722, on s'étonne qu'Antoine-Nicolas du Portail soit interrogé, « quoique fils de président à mortier »<sup>72</sup>. Plus généralement, l'origine sociale des juristes est supérieure à celle des élèves des autres facultés, alors qu'on a rappelé plus haut que ce degré était justement le moins sélectif<sup>73</sup>. Pour poursuivre la réflexion de J. Revel et D. Julia, qui notent que ce n'est pas le degré qui fait le statut mais que « la fonction appelle le titre plus que l'inverse », et qui citent ces prélats qui demandent au XVI<sup>e</sup> siècle que leur soit donné le doctorat en théologie en raison de leur rang, on suggérerait même que ce n'est pas tant la valeur du grade qui confère de l'honorabilité à son détenteur que l'honorabilité du détenteur qui donne une valeur au grade<sup>74</sup>. Ainsi s'expliquent, dans les discours prononcés à l'occasion des soutenances, les remerciements adressés par les facultés aux fils des grandes familles de l'honneur qu'ils leur font ainsi, ou bien la rédaction par les professeurs de panégyriques de leurs élèves<sup>75</sup>.

71 Antoine Picon, « De l'ingénieur-artiste au technologue : procédures de sélection et notation des élèves à l'école des ponts et chaussées. 1747-1851 », *Paedagogica Historica*, t. XXX, n° 1, 1994, p. 411-452, p. 428.

72 François Bluche, *Les Magistrats du Parlement de Paris, au XVIII<sup>e</sup> siècle (1715-1771)*, Paris, Les Belles Lettres, 1960, p. 24.

73 Richard L. Kagan, « Law Students and Legal Careers in Eighteenth Century France », *Past and Present*, n° 68, 1975, p. 38-72 : entre les deux tiers et les trois quarts des étudiants en droit sont issus de l'office ou de la basoche. Voir aussi M.-M. Compère, *L'Éducation en France, op. cit.*, p. 277.

74 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes, op. cit.*, p. 151 et p. 174. On retrouve ici, dans un autre registre social, le bel exemple de Stellanus Fiedler, ignare et complètement silencieux à l'examen, à qui l'on accorde quand même à Wittenberg en 1639 la maîtrise ès arts, par égard pour son statut de pasteur et père de famille (William Clark, *Academic Charisma and the origins of the research University*, Chicago, University of Chicago Press, 2007, p. 100-101).

75 B. Noguès, *Une archéologie de corps enseignant. op. cit.*, p. 145-149.

Hormis pour la théologie, qui appelle un jugement plus nuancé, imaginer que les grades puissent fonctionner comme un ascenseur social constitue donc un énorme anachronisme. Dans une société qui voit d'un très mauvais œil les promotions, comme en atteste le malthusianisme éducatif de bien des auteurs obsédés par la hantise du désordre des états<sup>76</sup>, et dont on considère qu'elle limite effectivement autant qu'elle le peut les ascensions une fois passé le XVI<sup>e</sup> siècle, le degré universitaire est bien le signe plus que l'instrument d'une ascension, éventuellement conçu pour confirmer une position sociale honorable obtenue par ailleurs<sup>77</sup>.

#### Le degré universitaire est-il une source de légitimation sociale ?

Ce constat a conduit les historiens à valoriser les fonctions de reproduction (pour les élites déjà installées), mais aussi de légitimation (pour les élites récentes) attachées aux degrés. De Durkheim à Bourdieu, la lecture qui fait de l'obtention du degré un simple rite d'institution, destiné à intégrer le candidat dans une communauté professionnelle dont il est peu ou prou issu et dont il partage les valeurs insiste sur la reproduction sociale<sup>78</sup>. Cette lecture paraît précisément confirmée par les témoignages cités plus haut ou par les réductions de temps d'études dont bénéficient par exemple les fils de médecins pour accéder eux-mêmes à cette profession, ou encore par l'origine familiale des étudiants en droit analysée par Richard Kagan<sup>79</sup>. Les dispositions de nature corporative, qui interdisent de pratiquer la médecine à Paris si l'on n'a pas été gradué dans cette ville ou qui multiplient par sept le coût du doctorat à Reims

76 Voir F. de Dainville, *L'Éducation des jésuites*, op. cit., première partie, « Géographie et sociologie scolaires » ; Jean Nagle, « Les fonctionnaires au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Marcel Pinet, *Histoire de la fonction publique*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1993, t. II, p. 205. Un exemple tardif est fourni par Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*, s.l., 1763, p. 25-29.

77 A. Jouanna, « Des "Gros et Gras" aux "Gens d'honneur" », art. cit., p. 129. Voir aussi W. Frijhoff, « Modifications des fonctions sociales de l'université... », art. cit, p. 143.

78 Émile Durkheim, *L'Évolution pédagogique en France*, Paris [1938], PUF, 1990, p. 96 et p. 147 ; Pierre Bourdieu, « Épreuve scolaire et consécration sociale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, septembre 1981, p. 3-70, et *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 121-122.

79 Ch. Jourdain, *Histoire de l'université de Paris*, op. cit., pièces jointes, p. 8 ; R. L. Kagan, « Law Students and Legal Careers... », art. cit.

et Angers si l'on déclare vouloir s'établir sur place par rapport à ceux qui quittent la ville, contribuent également à la reproduction des états<sup>80</sup>. Cette fonction, qui n'est finalement qu'une conséquence de la fonction d'exclusion qui vient d'être développée, est largement admise par les historiens de l'université, Willem Frijhoff voyant avant tout dans le diplôme la marque d'une « capacité culturelle et sociale à embrasser un état social ou à entrer dans une profession »<sup>81</sup>.

De son côté, la légitimation par les degrés des nouvelles élites qui émergent au xvi<sup>e</sup> siècle repose sur le fait qu'une supériorité culturelle par rapport aux élites traditionnelles est susceptible de compenser la fraîcheur d'un titre nobiliaire. Arlette Jouanna, dans une synthèse sur les élites françaises de la première modernité, présente ainsi les « fondements symboliques de la supériorité sociale » et insiste sur l'importance que revêt alors la formation universitaire pour la robe, opposée de ce point de vue à l'épée, dont les auteurs contemporains comme Nicolas Pasquier ou Antoine de Laval se plaisent, peut-être de manière exagérée, à souligner l'inculture<sup>82</sup>. Le premier estime ainsi que « le mépris des belles lettres a tenu longtemps tel rang chez [le gentilhomme], qu'il tournoit à grand gloire de faire profession d'ignorance »<sup>83</sup>. Au moins dans la première phase de l'ascension sociale, la détention d'un titre universitaire permettrait donc aux nouvelles élites urbaines de se distinguer du vulgaire et d'intégrer le

80 *Déclaration royale du 29 mars 1696 [...] portant qu'aucune personne ne pourra faire la fonction de médecin [...] dans la ville [...] de Paris, encore qu'il ait obtenu des degrez dans les autres universitez du Royaume, qu'il ne soit présenté en ladite Faculté de Paris pour y prendre de nouveaux degrez de bachelier licencié ou de docteur...*, Paris, s.n., 1696, confirmée par un arrêt du Parlement du 3 septembre 1696. Sur le coût des doctorats, voir D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 279-281.

81 W. Frijhoff, dans W. Rugg (dir.), *A history of the University*, op. cit., p. 357. L'idée est également développée dans D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 168 (« Passer par une faculté, y prendre ses grades revient en fait à entrer dans un corps professionnel dont les règles et les privilèges, contraintes et passe-droits, cimentent la cohésion ») ; A. Jouanna, « Des "Gros et Gras" aux "Gens d'honneur" », art. cit., p. 28-29 et 102 ; G. Huppert, *Bourgeois et gentilshommes*, op. cit., p. 102-129, dans une perspective marxiste.

82 Nicolas Pasquier, *Le Gentilhomme* [1611], éd. D. Carabin, Paris, Champion, 2003 ; Antoine de Laval, *Desseins des professions nobles et publiques*, Paris, L'Angelier, 1605, chapitre « Si l'étude de la jurisprudence n'est utile qu'à l'avocat et au juge ».

83 N. Pasquier, *Le Gentilhomme*, éd. cit., p. 158.

groupe des « gens d'honneur », voire d'afficher une certaine supériorité sur la vieille noblesse<sup>84</sup>. Quelques tentatives pour établir une équivalence entre la détention d'un degré universitaire et l'appartenance à la noblesse peuvent même être repérées, en France comme dans le cadre européen<sup>85</sup>. Ainsi le chapitre de Saint-André de Bordeaux demande-t-il jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle d'être noble *ou* gradué pour y entrer<sup>86</sup>. C'est aussi l'origine que donne Jean Nagle aux charges anoblissantes fondées en 1495 par un chancelier qui se disait « docteur et chevalier ès lois »<sup>87</sup>. Le poids des grades et le rapport aux études changeraient ensuite au XVII<sup>e</sup> siècle, « lorsque, selon A. Jouanna, la situation des dynasties de robe [est] bien établie, [et] que les exigences intellectuelles se [font] moins grandes »<sup>88</sup>. Le schéma qui se dessine en filigrane à la lecture de ces travaux verrait s'affirmer le prestige social des grades au XV<sup>e</sup> siècle, avant leur relatif effacement à partir des guerres de religion. La reconnaissance des diplômes s'opposerait alors trop frontalement aux représentations dominantes d'une société qui valorise de plus en plus la stabilité et tend effectivement à limiter la mobilité sociale<sup>89</sup>.

84 A. Jouanna, « Des “Gros et Gras” aux “Gens d'honneur” », art. cit., p. 28-30. L'idée de la légitimation par les grades est développée par W. Frijhoff, dans W. Rugg (dir.), *A history of the University*, op. cit., p. 413-414 ; celle de la distinction du vulgaire grâce aux grades par le même auteur, « Université et marché de l'emploi dans la République des Provinces-Unies » dans R. Chartier, D. Julia, J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., t. 1, p. 205-243, p. 205-206. Voir aussi Jacques Verger « Prosopographie des élites et montée des gradués : l'apport de la documentation universitaire médiévale », dans Jean-Philippe Genet et Günther Lottes (dir.), *L'État moderne et les élites, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Apports et limites de la prosopographie*, actes du colloque international CNRS-Paris-I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 363-372, en particulier p. 367 et Bernard Chevalier « Le pouvoir par le savoir : le renouvellement des élites urbaines en France au début de l'âge moderne (1350-1550) » dans Claude Petitfrère (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Tours, 7-9 septembre 1998, Tours, CEHVI, 1999, p. 73-81, p. 73.

85 W. Frijhoff dans W. Rugg (dir.), *A history of the University*, op. cit., p. 368-369.

86 P. Loupès, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 208.

87 Jean Nagle, « Les fonctionnaires au XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 205.

88 A. Jouanna, « Des “Gros et Gras” aux “Gens d'honneur” », art. cit., p. 60.

89 Voir le numéro spécial de la revue *XVII<sup>e</sup> siècle*, consacré à la mobilité sociale, t. XXXI, n° 1, 1979.

En limitant notre propos au seul usage public des grades (et non plus à la culture et aux études en général), cette hypothèse d'une poussée au XVI<sup>e</sup> siècle suivie d'un recul de la valeur sociale des titres universitaires à partir du XVII<sup>e</sup> siècle est-elle confirmée ? Sur le modèle des études déjà menées sur les titres et épithètes d'honneur utilisés dans la France d'Ancien Régime, la place des titres universitaires dans la manière de déclarer sa propre condition dans deux populations a été examinée<sup>90</sup>. L'analyse a porté sur les édiles qui composent les administrations municipales de quelques grandes villes françaises et, d'autre part, sur les auteurs qui ont publié entre 1500 et 1789 un ouvrage en français figurant dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de France. On en est resté à chaque fois aux déclarations, sans vérifier qui détenait quel diplôme. Mais l'objet n'était pas ici d'établir une sociologie de ces groupes à travers une lourde prosopographie, ni de mesurer le poids des gradués parmi les élites, mais bien d'observer le rôle des titres universitaires dans le jeu des représentations sociales.

#### *Les titulaires municipales*

De nombreuses listes d'officiers municipaux ont été publiées et permettent de saisir facilement ce milieu. Certaines ne livrent que les noms des maires, comme à Montpellier ou à Dijon. À Montpellier, la fonction de premier consul est annuelle et, au XVI<sup>e</sup> siècle, sur une centaine d'individus (certains exercent la fonction deux fois), huit se présentent comme licenciés et onze indiquent qu'ils sont docteurs, soit dix-neuf gradués en tout<sup>91</sup>. Parmi ces derniers, quinze ne mentionnent pour décrire leur état que des titres universitaires, ce qui laisse penser que ces titres sont alors suffisants pour fonder un statut. Aux XVII<sup>e</sup> et

90 Deux ouvrages collectifs très riches et stimulants sur la question sont à signaler : Fanny Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2004 ; Laurence Jean-Marie (dir.), *La Notabilité urbaine X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, actes de la table ronde organisée à la MRSH de Caen, 20-21 janvier 2006, Caen, Centre de recherches d'histoire quantitative, 2007.

91 D'après Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps* [1737], éd. M. de La Pijardière, Montpellier, C. Coulet, 1875-1882, 4 vol., t. II, p. 388-393.

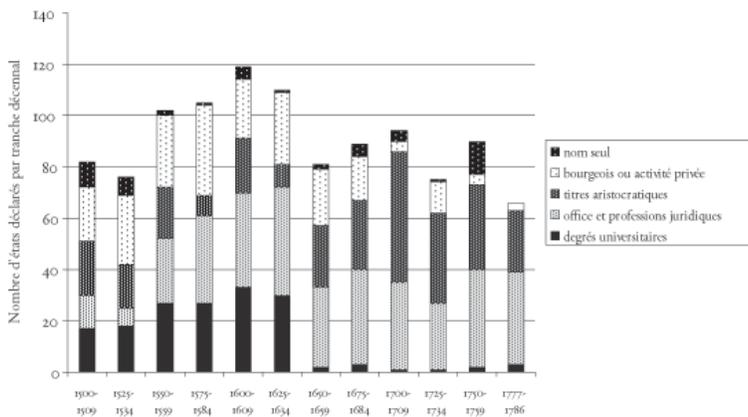
XVIII<sup>e</sup> siècles, plus aucun titre universitaire n'apparaît dans les registres municipaux montpelliérains et les premiers consuls mettent alors plus volontiers en avant la possession de seigneuries ou d'offices royaux. À Dijon, sur vingt-trois maires élus entre 1509 et 1787, huit possèdent des degrés universitaires (cinq sont docteurs en droit, deux sont licenciés et un est médecin)<sup>92</sup>. Mais, comme à Montpellier, l'élection de licenciés ou docteurs est strictement bornée au XVI<sup>e</sup> siècle, entre 1531 et 1581 précisément, plus aucun ne déclarant de titre universitaire après cette date.

L'étude d'une population plus large, celle des capitouls de Toulouse (huit individus désignés chaque année), confirme les tendances observées à Montpellier et Dijon et permet de préciser l'utilisation du titre universitaire dans la présentation de soi. Un sondage recensant 40 % des capitouls en poste entre 1500 et 1786 a permis d'analyser les titulatures de 800 individus différents (graphique 1)<sup>93</sup>. Dans cette ville universitaire, la mention d'un degré universitaire est fréquente dès les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle (21 % des états déclarés dès 1500-1509) et se maintient à un haut niveau tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle (26 à 28 % entre 1525 et 1609). Elle s'effondre ensuite entre 1635 et 1650, passant brutalement de 27 % à 2 % des états déclarés, et se maintient à cet étiage jusqu'à la Révolution. À l'inverse, on assiste comme ailleurs à la progression régulière des offices et des titres aristocratiques, qui représentent ensemble 90 % des états déclarés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>92</sup> Ferdinand Amanton, « Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune et des vicomtes mayeurs ou maires de Dijon », *Mémoires de la commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, Dijon/Paris, Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, 1870-1873, t. VIII, p. 1-141, liste des maires, p. 44-127.

<sup>93</sup> D'après Abel et Froidefont, *Tableau chronologique des noms de MM. les capitouls de la ville de Toulouse, [...] depuis l'année 1147 [...] jusques et y compris la présente année 1786, par les sieurs Abel et Froidefont*, Toulouse, J.-F. Baour, 1786.

Graphique 1. Évolution des différents états déclarés par les capitouls toulousains (1500-1786)

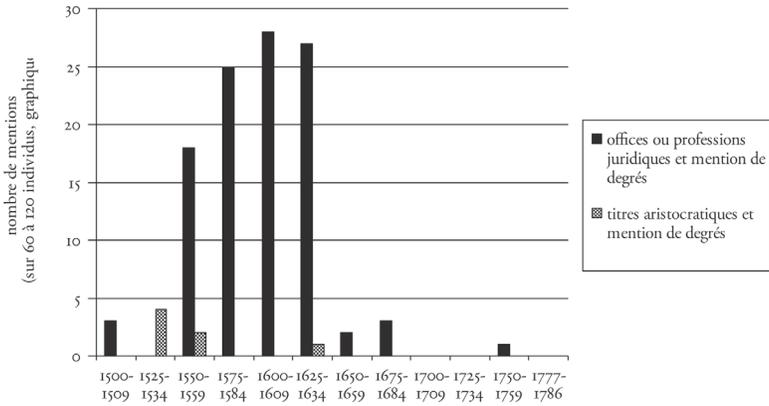


146

*Nota* : le nombre d'états est rarement égal au total théorique de 80 par tranche décennale (huit capitouls par an pendant dix ans), car certains individus sont en charge plusieurs années et parce que d'autres déclarent plusieurs états qui ont été comptabilisés séparément (voir graphique 2 pour ces doubles comptes).

On observe donc dans ces trois villes une disparition de la mention d'un titre universitaire dans les titulaires des édiles au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, au profit des offices et autres professions juridiques ou bien des titres aristocratiques et seigneuriaux. La fin de cette mention ne doit pas être interprétée comme l'absence de détention d'un grade par ces hommes, bien au contraire : comme on l'a vu plus haut, la licence devient obligatoire au cours de la période étudiée pour tous les officiers de justice. Autrement dit, la déclaration d'une licence est devenue inutile car elle est sous-entendue par l'état d'avocat ou d'officier qui la rend obligatoire. À l'inverse, les degrés paraissent suffisamment rares au XVI<sup>e</sup> siècle (jusqu'en 1625) pour être mentionnés et apporter une plus-value sociale à leurs détenteurs, lorsque les officiers toulousains n'hésitaient pas à ajouter une licence ou un doctorat à l'état déjà honorable d'officier (graphique 2). La détention systématique des degrés par les officiers et avocats conduit donc à une banalisation – une dévaluation ? – des titres universitaires au XVII<sup>e</sup> siècle, qui explique leur disparition dans les déclarations d'état.

Graphique 2. Cas de doublement de la mention d'un état par un titre universitaire



Il convient de souligner que cette dévaluation déborde le strict milieu judiciaire (où la systématisation de la licence pourrait expliquer le silence à son propos), puisqu'on rencontre au *xvi<sup>e</sup>* siècle des seigneurs qui se plaisent à mentionner leur titre universitaire, à Toulouse (graphique 2) comme à Dijon, où Jehan Noël, élu maire de Dijon en 1531, se dit « seigneur de Biernes, docteur ès droits », alors qu'aucun seigneur ne déclare plus de degré au *xviii<sup>e</sup>* siècle. De même, le doctorat est atteint par cette désaffection dans les déclarations, puisqu'il disparaît tout autant que la licence. Dans ce cas, la banalisation du degré ne peut servir d'explication, car le doctorat n'est pas requis pour la détention d'un office de judicature et on sait par ailleurs que ce grade devient de moins en moins fréquent au *xviii<sup>e</sup>* siècle<sup>94</sup>. En médecine, quelques capitouls toulousains se disent « docteur en médecine » au *xvi<sup>e</sup>* siècle, alors que leurs lointains successeurs se présentent comme « médecin » au *xviii<sup>e</sup>* siècle. Les deux étant équivalents et indissociables aux deux périodes, on assiste ici à la substitution de la profession au titre universitaire (phénomène qui avait également été repéré par W. Frijhoff à propos des médecins néerlandais du *xviii<sup>e</sup>* siècle<sup>95</sup>). Quel que soit le degré ou le milieu social

94 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes*, op. cit., p. 364-365.

95 W. Frijhoff « Université et marché de l'emploi dans la République des Provinces-Unies », art. cit., p. 233-235.

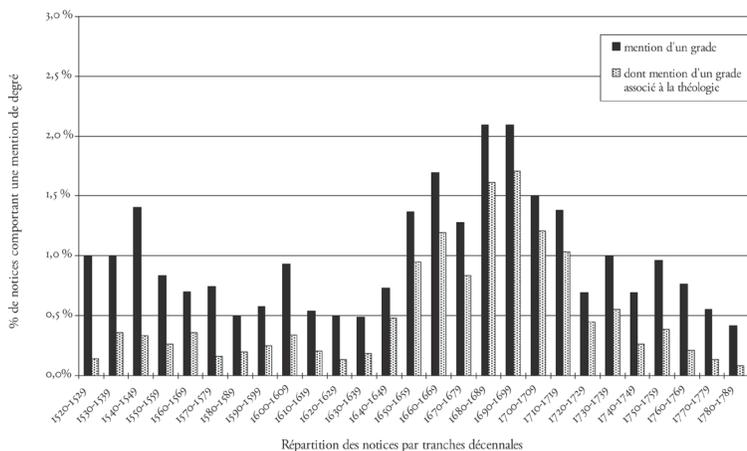
ou professionnel concerné, la disparition du titre universitaire comme élément constitutif du statut social déclaré apparaît donc comme un phénomène général au sein de ces élites urbaines.

#### *Des auteurs sans grades*

148

Une étude comparable a été menée sur un autre milieu, *a priori* davantage susceptible de mettre en avant un titre universitaire que celui des magistrats municipaux : celui des auteurs d'ouvrages imprimés. Le repérage impressionniste de quelques titres connus semble confirmer l'hypothèse d'une appétence particulière des auteurs pour la mention de degrés, comme dans ces *Louenges du roy Louys XII<sup>e</sup> de ce nom, nouvellement composees en latin par maistre Claude de Seyssel docteur en tous droitz et maistre des requestes ordinaires de l'hostel du Roy* (1508) ou dans le *Quart livre des faicts et dictz héroïques du bon Pantagruel, composé par M. François Rabelais, docteur en médecine* (1552). Un comptage systématique sur les 425 000 documents publiés en français entre 1500 et 1789 conservés à la Bibliothèque nationale de France a été effectué, à partir du catalogue informatisé de cet établissement. Comme pour les édiles des villes étudiés plus haut, le repérage des grades s'appuie sur les déclarations de ces auteurs dans la page de titre, et non sur la détention réelle d'un diplôme. Globalement, sur les 425 000 notices correspondant aux livres publiés entre 1500 et 1789, à peine 1 % contiennent dans la rubrique « auteur » ou la rubrique « titre » une référence à la détention d'un degré de bachelier, licencié ou docteur. Même dans un domaine aussi susceptible de valoriser le grade que le monde des gens de lettres, le titre universitaire est donc très faiblement mis en avant et l'impression qui pouvait se dégager de la lecture de quelques titres connus est particulièrement trompeuse.

**Graphique 3. Les déclarations de degrés par les auteurs français, d'après les notices du catalogue de la BnF**



Les variations au cours de la période considérée ne paraissent guère significatives, puisqu'on passe d'un minimum de 0,5 % à, au plus, 2 % des notices associées à un titre universitaire (graphique 3). Hormis une brève poussée dans la décennie 1540, la période où l'on recense le plus souvent des gradués s'étend de 1650 à 1720, pendant laquelle 1,5 à 2 % des notices font référence aux termes de bachelier, licencié ou docteur. Cette crue, qui peut paraître contradictoire avec les remarques formulées plus haut à propos des élites municipales, correspond en réalité à la publication d'ouvrages à caractère théologique : au cours de ces soixante-dix ans, les termes « théologie » ou « Sorbonne » sont présents dans plus de 70 % des notices qui mentionnent un degré. En ces temps marqués par la querelle janséniste, les auteurs mettent en effet volontiers en avant leur qualité de docteur ou licencié en théologie, sans doute pour donner davantage de poids à leur argumentation. Comme pour la population précédemment analysée, la période durant laquelle la mention de grades est la moins fréquente correspond à la fin de l'Ancien Régime, avec seulement 0,4 % des notices faisant allusion à un titre universitaire entre 1780 et 1789. Les degrés en théologie ne sont alors plus mentionnés que dans 20 % des publications associées à un titre universitaire. La forte

corrélation entre la fréquence des gradués dans la population des auteurs d'une période donnée et la part des ouvrages à caractère religieux laisse penser que le degré n'a véritablement eu de signification que dans les milieux cléricaux. Globalement, si le grade a pu avoir quelque poids aux yeux des jansénistes ou de leurs adversaires sous le règne de Louis XIV, les auteurs français de l'époque moderne n'y ont guère été sensibles et n'en ont jamais fait la clé de leur succès. Il est ainsi remarquable que, malgré son objet, l'ouvrage d'Adrien Baillet intitulé *Des enfants devenus célèbres par leurs études ou leurs écrits* ne mentionne la prise de degrés, parmi des dizaines de biographies, que pour un seul personnage, Melanchthon, fait bachelier à quatorze ans et docteur à dix-sept<sup>96</sup>.

150

Ces derniers éléments illustrent le faible prestige conféré par la détention de degrés universitaires dans la société d'Ancien Régime. De fait, ces degrés constituent rarement un « ornement » ou une « décoration », comme le laisseraient entendre Piales et quelques historiens, et on serait bien en peine de repérer chez les hommes de ce temps un quelconque fétichisme attaché à la possession de cet objet symbolique. Sa détention répond généralement à des préoccupations simplement utilitaires. On lui préfère alors, de loin, la mention d'une profession honorable ou d'un état, de médecin, avocat, conseiller d'une cour de justice ou seigneur – même si l'extrême diversité des situations recouvertes par ces appellations est par ailleurs connue. D'une manière générale, on doit donc souligner l'incapacité du degré universitaire à s'ériger durablement en titre socialement reconnu. Il convient certes d'apporter deux nuances à ce bilan. Du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, le rapport aux grades évolue. Malgré l'hostilité générale aux universités qui traverse la Renaissance et les Réformes, les licenciés ou les docteurs du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle témoignent d'un réel attachement à ces titres, quelques uns se haussant suffisamment du col pour croire approcher la noblesse, avant que le prestige lié à ces désignations ne connaisse un indiscutable déclin au début du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. D'autre part, le monde clérical paraît

---

<sup>96</sup> Adrien Baillet, *Des enfants devenus célèbres par leurs études ou leurs écrits*, Paris, Dezallier, 1688. Biographie de Melanchthon, p. 129-133.

moins sensible à ces évolutions. Il reste attaché aux degrés en théologie qui ont, par rapport aux autres, la particularité d'être plus exigeants intellectuellement, plus ouverts socialement et qui conservent donc une certaine *aura*. On pourrait ajouter à ces nuances une limite importante de cette étude : la parole saisie, qu'il s'agisse des auteurs cités ou des deux populations analysées, est celle du monde des élites et les représentations du commun y sont absentes. Quelle signification pouvait avoir pour un paysan ou un artisan la détention d'une licence ? La complaisance de tel bailleur à étaler ses titres chez le notaire (pratique qui resterait à évaluer et à comparer avec les usages du grade dans d'autres contextes) impressionne-t-elle le preneur autant qu'il le souhaite ? Il restera difficile de répondre.

Ces réserves faites, l'incapacité du degré à constituer un état socialement reconnu et valorisé n'est guère surprenante dans la société française d'avant 1789. Outre la force du modèle et des valeurs aristocratiques, les débouchés que peuvent espérer les diplômés paraissent trop étroitement orientés vers les offices ou quelques professions libérales à l'accès solidement contrôlé pour donner à cette population un poids suffisant. Ainsi s'explique l'indifférence massive des étudiants pour la prise de grades dont ils n'auront pas l'usage. Au-delà de cette utilité sociale limitée, cet échec est également celui de la monarchie, qui ne parvient pas à imposer sa définition du grade comme certificat de compétence. La systématisation d'une licence à peu près dépourvue de contenu et de signification dans les emplois auxquels elle conduit ne provoque finalement qu'une banalisation et une dévaluation supplémentaire de ce degré au xvii<sup>e</sup> siècle. Et, en mettant à part la théologie, cet échec est enfin celui des universités, qui n'ont pas su trouver de solution – mais y en avait-il ? – à la contradiction qui consiste à proclamer que le degré doit être le reflet d'une compétence et à accorder simultanément une écrasante priorité aux critères sociaux pour les conférer. Ce double constat laisse donc penser que c'est finalement la fonction de filtre qui a le mieux fonctionné. Filtre qui ne servirait pas tant à distinguer des élites (puisqu'on a vu qu'il était socialement de peu de valeur et de peu d'usage), qu'à exclure des importuns. En ce sens, alors qu'on a pu déceler à l'échelle européenne une diversification des usages sociaux de l'université

au XVIII<sup>e</sup> siècle ou parfois une réorientation de leurs fonctions vers des formations conduisant directement à une profession<sup>97</sup>, l'impression qui domine dans le cas français est plutôt celle d'un appauvrissement de ses fonctions par rapport à la première modernité, à travers un resserrement autour de ce seul mécanisme d'exclusion sociale.

---

97 W. Frijhoff, dans W. Rugg (dir.), *A history of the University*, *op. cit.*, p. 415 et, du même, « Modifications des fonctions sociales de l'université... », art. cit, p. 146.

LES « INTELLECTUELS FRUSTRÉS »  
ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE :  
UNE THÉORIE RÉVISÉE PAR LES STATISTIQUES  
UNIVERSITAIRES

*Patrick Ferté*  
*Université de Toulouse-Le Mirail*

De 1962 à 1974, par leurs études quantitatives pionnières des effectifs étudiants d'Oxford et de Cambridge, Mark Curtis<sup>1</sup> et Laurence Stone<sup>2</sup> ont « permis de proposer un modèle d'interprétation clair et convaincant », celui de la « révolution éducative »<sup>3</sup>. En très bref, la conjoncture étudiante d'Oxbridge se caractériserait par un triplement des effectifs du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle aux années 1630-1640 ; et cette surproduction de gradués par rapport au marché de l'emploi, laïque ou cléricale, aurait contribué au contexte révolutionnaire anglais, en multipliant les *alienated intellectuals* (M. Curtis), « *dissatisfied* », ou encore « *discontented* », c'est-à-dire les « intellectuels frustrés » : frustrés dans leurs ambitions de carrière, particulièrement entre 1600 et 1640, ceux-ci sont devenus autant de contestataires radicaux d'une société

- 1 Mark H. Curtis, « The Alienated Intellectuals of Early Stuart England », *Past and Present*, n° 23, 1962, p. 25-43.
- 2 Laurence Stone, « The Educational Revolution in England, 1560-1640 », *Past and Present*, n° 28, 1964, p. 41-80. Du même auteur, voir également « The Size and Composition of the Oxford Student Body 1580-1910 », dans Laurence Stone (dir.), *The University in Society*, Princeton, Princeton University Press, 1974, t. I, p. 3-110, et *Les Causes de la Révolution anglaise, 1529-1642* [1972], trad. fr., Paris, Flammarion, 1974, p. 166-167.
- 3 Dominique Julia et Jacques Revel (dir.), *Les Universités européennes du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989, t. II, France, p. 354.

saturée, incapable de leur procurer une position en rapport avec leur diplôme. Passé l'orage révolutionnaire consécutif, la conjoncture étudiante anglaise enregistra alors une longue phase de déclin jusqu'à l'étiage du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant une faible reprise durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; l'essor véritable ne prenant vraiment effet qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce modèle de courbe a paru se retrouver dans les conjonctures espagnoles avec Richard Kagan<sup>4</sup>, dans le monde germanique<sup>5</sup> et, *grosso modo*, dans les Provinces-Unies<sup>6</sup>.

154

Je ne reviendrai pas longuement sur les démonstrations qui ont prouvé que le modèle proposé par Laurence Stone n'était pas du tout applicable au cas français : on n'y retrouve en effet ni le profil sur la longue durée, ni la « révolution éducative », et bien au contraire, la France se singularise par une croissance continue de ses effectifs étudiants depuis au moins la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, à rebours donc des universités anglaises alors en déclin<sup>7</sup>.

Cette réfutation a été solidement établie par Dominique Julia et Jacques Revel à partir notamment du cumul des baccalauréats délivrés par onze universités bien documentées pour la période 1679-1789 et représentant près des trois-quarts de l'ensemble supposé des bacheliers français. « La tendance est claire », concluent-ils, et, « une fois de plus, le modèle proposé par L. Stone se trouve infirmé par le cas français »<sup>8</sup> : après une « croissance modérée de 1710 à 1760 [...], on assiste, dans les

---

4 Richard L. Kagan, *Students and Society in Early Modern Spain*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1974.

5 Willem Frijhoff, « Grandeur des nombres et misères des réalités : la courbe de Franz Eulenburg et le débat sur le nombre d'intellectuels en Allemagne, 1576-1815 », dans Dominique Julia, Jacques Revel et Roger Chartier (dir.), *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986, t. I, *Bohême, Espagne, États italiens, pays germaniques, Pologne, Provinces-Unies*, p. 23-63 ; du même, « Surplus ou déficit ? Hypothèses sur le nombre réel des étudiants en Allemagne à l'époque moderne (1576-1816) », *Francia*, vol. 7, p. 173-218.

6 Willem Frijhoff, *La Société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814*, Maarsen, APA/Amsterdam, Holland University Press, 1981.

7 D. Julia et J. Revel (dir.), *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. II, p. 353-358 et 373-374.

8 *Ibid.*

trois dernières décennies de l'Ancien Régime, à une très forte poussée des gradués en droit, qui atteignent pour la décennie 1780-1789 près de 9 000 bacheliers ; il s'agit ici de l'indice record de tout le XVIII<sup>e</sup> siècle (176 par rapport à 1680-1689 = 100). Si l'on prend les vingt dernières années de l'Ancien Régime, 1770-1789, la progression se situe aux alentours de 25 % par rapport aux années 1750-1769 ». Et de poser cette question justifiée *a priori* : « La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle voit donc arriver chaque année de deux à trois cents bacheliers supplémentaires par rapport à la première moitié du siècle. C'est sans doute beaucoup plus que le seul marché des carrières juridiques n'en peut absorber : dans cette surproduction de gradués s'enracine probablement cette prolifération de Rousseau des ruisseaux »<sup>9</sup>.

Si Robert Darnton ne lie pas directement, il est vrai, ces « écrivains ratés » à la surchauffe des « usines à parchemin », ce constat chiffré assez net a permis à Roger Chartier de récupérer le concept stonien des « intellectuels frustrés »<sup>10</sup> et de proposer une hypothèse de travail, il est vrai séduisante *a priori* : la surproduction de gradués français ne serait-elle pas un paramètre à intégrer dans « les origines culturelles de la Révolution française », à l'image de l'inflation étudiante anglaise dans les décennies précédant la Révolution de 1640 ?

Questionnement stimulant, formulé ainsi : « Le lien est donc étroit entre la constitution d'une large population d'*alienated intellectuals* (pour reprendre l'expression de M. Curtis<sup>11</sup>) et la montée d'une idéologie critique contre l'État et l'Église. Le retrouve-t-on en France un siècle et demi plus tard ? Ou, pour le formuler autrement, le royaume connaît-il dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle une semblable distorsion entre le nombre des étudiants qui prennent des grades dans les universités et celui des emplois qui leur sont accessibles ? » S'appuyant sur l'apparent emballement des effectifs des bacheliers de droit, Roger Chartier a cru pouvoir répondre par l'affirmative : « une conclusion

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>10</sup> Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, p. 266.

<sup>11</sup> M. Curtis, « The Alienated Intellectuals of Early Stuart England », art. cit., p. 25-43.

ressort avec netteté, à savoir la très forte poussée du nombre des gradués en droit dans les trois dernières décennies de l'Ancien Régime », et cette « croissance spectaculaire qui partout constitue un maximum séculaire » prouverait que « la France du XVIII<sup>e</sup> siècle a donc, elle aussi, ses intellectuels aliénés » : « avocats sans causes et écrivains sans position ont organisé leur existence sociale à partir d'une représentation périmée de la valeur des titres universitaires ou de l'évidence du talent. Saturées ou confisquées, les places qu'ils espéraient sont devenues hors de leur portée... Les uns et les autres ont joué un rôle décisif dans le processus révolutionnaire »<sup>12</sup>.

156

J'aimerais reprendre aujourd'hui ce que Roger Chartier proposa il y a vingt ans surtout comme une hypothèse de travail, formulée dans un très court chapitre (8 pages sur 300) qui ne recouvrait d'ailleurs aucunement son livre si dense. Il s'agit en effet d'une question cruciale pour les historiens des universités, j'y ai moi-même franchement adhéré tout d'abord, séduit par une première réflexion générale de l'auteur sur « espace social et imaginaire social »<sup>13</sup> ; mais j'estime aujourd'hui, à la lueur de nouvelles données, que cette question passionnante mérite d'être revisitée et les réponses révisées, ou, tout du moins, relativisées, pour les régions explorées en tout cas.

Roger Chartier avait en effet étayé sa thèse, faute de mieux à l'époque, sur des statistiques sommaires, anonymes et cumulées, bref hétérogènes et donc provisoires. Or on sait les risques de tromper l'œil de tels comptages indifférenciés et juxtaposés. Willem Frijhoff l'a démontré pour le monde étudiant germanique, en rectifiant les courbes d'Eulenburg et en aboutissant à un *trend* exactement inverse des statistiques initiales<sup>14</sup> ! Dominique Julia et Jacques Revel ont également appelé à la plus grande prudence dans de telles extrapolations à partir d'une comparaison interuniversitaire « qui pourrait souvent

---

12 R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, *op. cit.*, p. 266 sq.

13 R. Chartier, « Espace social et imaginaire social. Les intellectuels frustrés au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1982, p. 389-400.

14 W. Frijhoff, « Grandeur des nombres et misères des réalités », art. cité ; du même auteur, « Surplus ou déficit ? », art. cit.

être illusoire, voire fallacieuse »<sup>15</sup>. Moi-même, j'ai pu déceler diverses erreurs méthodologiques dans certains bilans statistiques des universités françaises à l'époque moderne<sup>16</sup>. Il s'agit donc d'éviter de se méprendre et de redoubler de circonspection.

Pour ce faire et pour tester plus finement la pertinence de l'hypothèse, je travaillerai à l'aide de nouveaux outils statistiques, me semble-t-il plus performants. J'ai en effet aujourd'hui achevé de répertorier, pour le Midi de la France, des corpus étudiants quasi exhaustifs pour la plupart des diocèses et pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>17</sup>, en refusant de me focaliser sur une seule structure d'accueil (faculté ou université) comme il est d'usage, mais d'envisager tous les tropismes estudiantins simultanés et donc d'embrasser toutes les universités de destination<sup>18</sup>. L'avantage qui en résulte est de recenser ainsi la quasi-totalité des étudiants issus d'un secteur géographique donné (diocèse natal en l'occurrence) avant leur dispersion vers différents campus : on peut ainsi confronter la société de départ à l'élite étudiante en partance, scruter les filières choisies, les cursus, les diplômes atteints, le statut clérical ou laïque et l'éventuelle

15 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. II, p. 358.

16 Notamment ceux de Richard Kagan. Patrick Ferté, *L'Université de Toulouse aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures*, thèse d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1979, 2 vol., t. I, p. 18-19, 71-72 et *passim*.

17 La base de données nominative totalise pour l'instant environ 50 000 étudiants, et sera grossie des étudiants provençaux, puis des Normands saisis aux universités de Caen, de Paris et d'ailleurs. Quatre volumes midi-pyrénéens ont déjà été publiés : Patrick Ferté, *Répertoire des étudiants du Midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites*, Toulouse, Presses de l'université des Sciences sociales de Toulouse, 2002-2011, t. I, *Diocèses d'Albi, Castres, Lavaur, Montauban*, t. II, *Diocèse de Cahors*, t. III, *Diocèse de Rodez*, t. IV, *Diocèses pyrénéens*, t. V, *Bas-Languedoc et Roussillon*. N.B. Les tomes I et II reproduisent l'introduction générale qui explique en détail la méthodologie.

18 Outre le colossal travail de dépouillement qu'il exige, une telle stratégie requiert *a priori* que les campus de destination aient conservé leurs archives sérielles (registres d'immatriculations et/ou de graduations). C'est heureusement le cas pour la plupart des diocèses de l'actuelle région Midi-Pyrénées. Ont été dépouillées les archives des universités (et en l'occurrence des facultés de droit, au XVIII<sup>e</sup> siècle au moins) de Toulouse, Cahors, Montpellier, Orange, Valence, Aix-en-Provence, Avignon, Poitiers, Caen et Paris.

pérégrination d'une faculté à l'autre ou d'une université à une autre. On évite ainsi tous les risques, notamment celui des évolutions internes ou des transferts interfacultaires, et de se leurrer dans des comparaisons indues ; de plus, le seul bilan d'une même faculté ou d'une seule université montre ses limites, une fois décomposés les effectifs en différents types de cursus et en statuts, laïque ou clérical, des étudiants. Par ailleurs, les analyses sociologiques et prosopographiques de certains corpus finement toisés (origine sociale et devenir socioprofessionnel) permettent de mieux appréhender les stratégies individuelles au-delà des faux-semblants.

#### CHIFFRES ET TROMPE-L'ŒIL

J'aimerais donc démontrer à présent les différences radicales entre les apparences statistiques qui semblent valider la thèse des intellectuels frustrés et de l'*Überfüllung*, et la réalité ainsi rectifiée après maints processus d'essorage qui, finalement, en ruinent presque à chaque fois la pertinence.

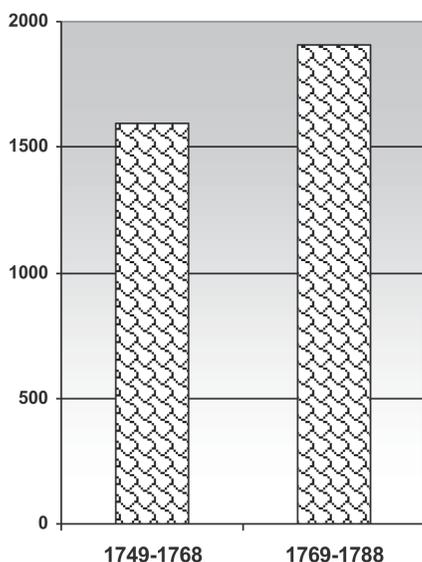
Je prendrai aujourd'hui comme base de travail six diocèses méridionaux contigus totalisant près de 8 200 étudiants de droit en un siècle (1689-1788), les diocèses de Cahors, de Rodez, de Montauban, de Toulouse, de Comminges et de Tarbes, soit une large bande de territoire courant de Haute Guyenne (Quercy et Rouergue) aux Pyrénées (Bigorre et Comminges) en passant par la métropole toulousaine, ville universitaire et parlementaire ; ce territoire est suffisamment diversifié, regroupant de grands diocèses ruraux, des vallées urbanisées (Olt) ou montagnardes, un terroir huguenot « nouveau converti » (Montauban) et une grande capitale provinciale. Du point de vue du marché de l'emploi juridique, il regroupe un parlement, une table de marbre et des maîtrises des eaux et forêts, quantité de bureaux d'élection et de présidiaux, une cour des aides (Montauban), et une foule de justices royales ou seigneuriales.

J'aimerais donc maintenant attirer l'attention sur plusieurs caractéristiques de la conjoncture juridique et souligner les nombreux pièges où le statisticien peut se méprendre en en restant à des conjonctures globales et aveugles (c'est-à-dire anonymes) faculté par faculté. À la

lueur de ces nouvelles statistiques affinées de critères qualitatifs, les enseignements à en tirer sont radicalement différents, et la théorie se réduit à une vue de l'esprit.

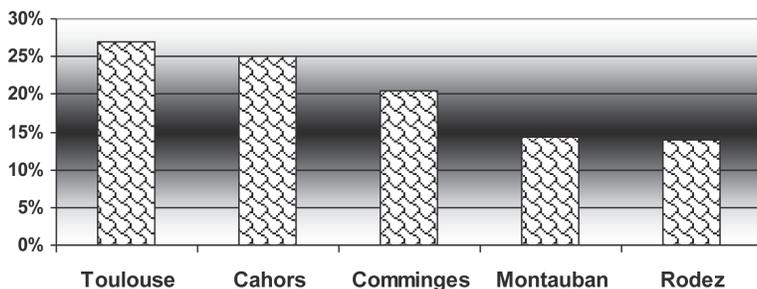
Ainsi, la conjoncture diocésaine confirme *a priori* la « forte poussée » de juristes en faculté dans les vingt dernières années de l'Ancien Régime (graphique 1) : la ruée est de près de 20 % d'une période à l'autre ; et il ne s'agit pas de l'effet d'un diocèse prépondérant, mais de 5 sur 6<sup>19</sup> (graphique 2). Cela tendrait donc bien à confirmer la surproduction alléguée.

Graphique 1. Total des étudiants en droit (gradués ou non)  
des 6 diocèses midi-pyrénéens



19 Tarbes reste apparemment à un pallier, peut-être du fait d'un tropisme vers la nouvelle petite faculté voisine de Pau créée en 1722 pour les Béarnais et dont les archives manquent. Voir Jérôme Slonina, « L'université de Pau et sa faculté de droit sous l'Ancien Régime (1722-1792) », *Annales du Midi*, t. 121, n° 268, « Universités du Midi de la France à l'époque moderne », dir. P. Ferté, p. 479-501. C'est le seul des six diocèses choisis ici dont le corpus étudiant pourrait pâtir de cette lacune documentaire. Le niveau quantitatif des effectifs tarbais est cependant infime.

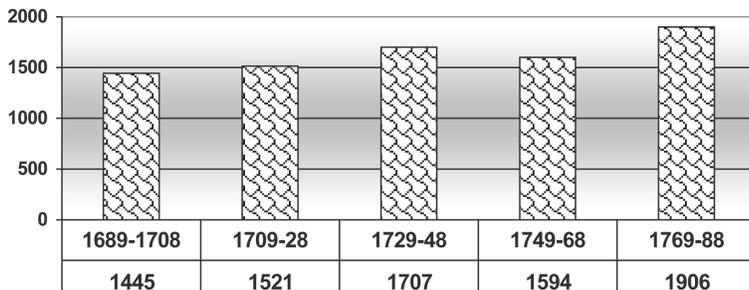
Graphique 2. Croissance des effectifs juridiques en faculté (gradués ou non)  
de 1749-1768 à 1769-1788



160

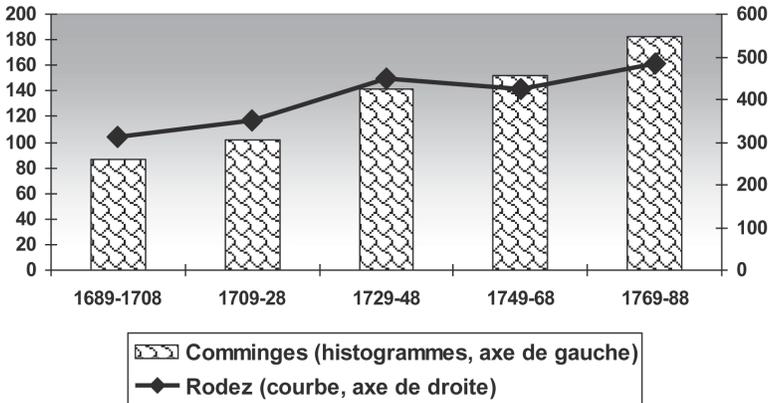
Mais d'abord, il convient de jeter un regard sur le demi-siècle précédent (graphique 3). Le résultat est beaucoup moins spectaculaire puisque, par rapport à la période 1729-1748, pour l'ensemble des 6 diocèses, la hausse n'est plus que de 11,7 %.

Graphique 3. Évolution des effectifs étudiants juristes (gradués ou non)  
pour les 6 diocèses cumulés durant un siècle

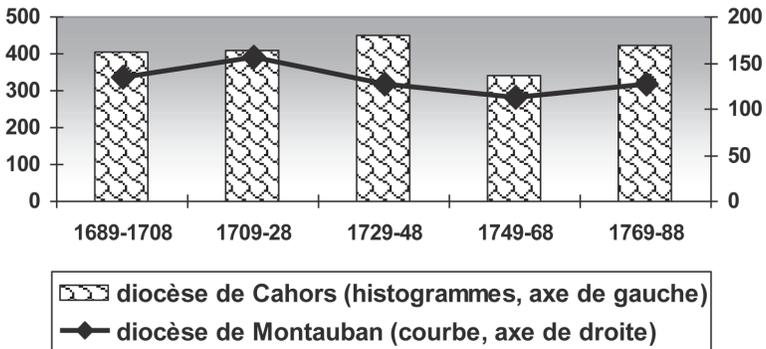


Sur l'ensemble du siècle, si certains enregistrent bien une croissance soutenue (Comminges ou Rodez, voir graphiques), pour d'autres, c'est une baisse sensible (Montauban), ou au mieux une stagnation : Cahors reste au même niveau durant tout le siècle, malgré un repli après la suppression de son université (1751), rapidement récupéré (graphique 5) ; et les effectifs toulousains (graphique 6) stagnent pareillement tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la seule poussée du siècle, celle qui peut faire croire à une explosion quantitative et alimenter la thèse des intellectuels frustrés. En tout cas, le taux de croissance annuelle sur tout le siècle est beaucoup plus modéré.

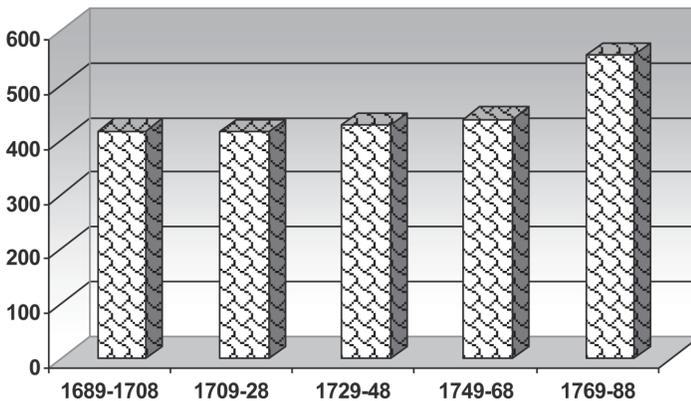
Graphique 4. Hausse des effectifs de droit de Rouergue et de Comminges au XVIII<sup>e</sup> siècle



Graphique 5. Effectifs de droit du haut et du bas Quercy

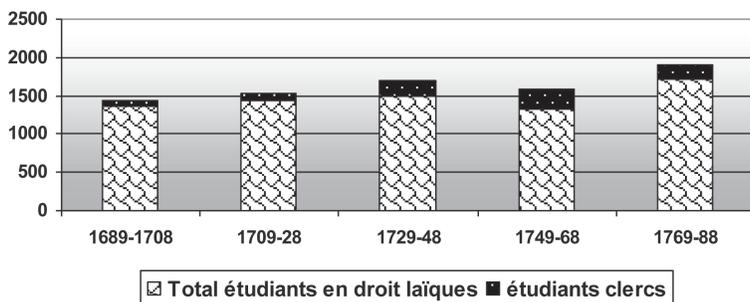


Graphique 6. Total des étudiants en droit natifs de Toulouse



Toutefois, un deuxième argument invite à écramer les histogrammes pour juger de l'éventuelle « frustration » des étudiants de droit. Parmi ceux-ci, beaucoup sont des clercs ou des prêtres, qui se déportent de la faculté de théologie et des arts ; et ils sont de plus en plus nombreux au long du siècle : je reviendrai évidemment sur ce phénomène occulté par des comptages indifférenciés. Il faut en tout cas évacuer ces effectifs cléricaux parce qu'ils se sauraient aucunement être « frustrés » par la saturation du marché de l'emploi juridique (voir graphique 7).

Graphique 7. Part (minimale) des clercs et prêtres dans les facultés de droit  
(6 diocèses cumulés)

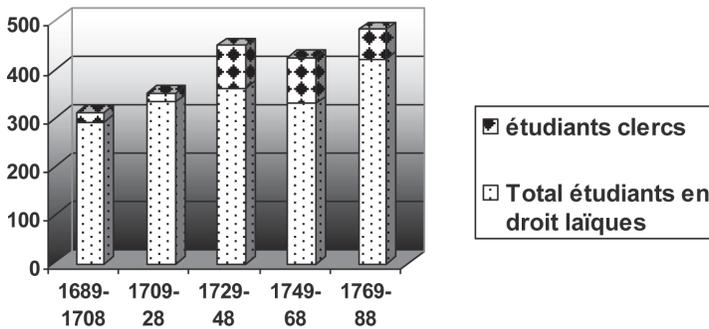


Pour les six diocèses cumulés, les étudiants clercs représentaient 5,2 % à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (1689-1708), et pour les deux dernières périodes de vingt ans de l'Ancien Régime, ils formaient respectivement 16,7 % puis 10 % des étudiants inscrits en faculté de droit. Soulignons que cette part est un minimum parce que la prosopographie a montré qu'un certain nombre de jeunes gens font un tour en faculté de droit avant d'entamer leurs ordinations : ceux-ci sont donc classés comme « étudiants laïques » malgré un devenir ecclésiastique et ils alourdissent hélas la part des juristes laïques dont nous sondons l'éventuelle frustration.

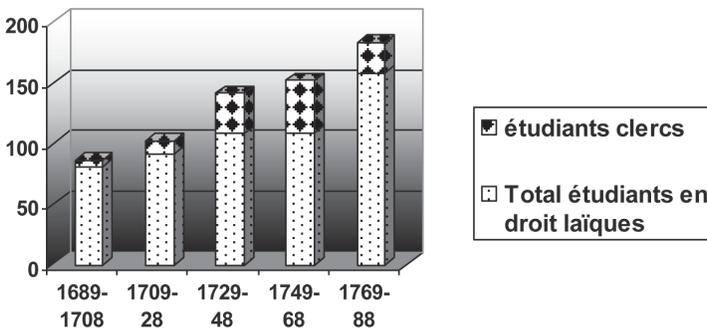
Certains diocèses voient leur contingent juridique particulièrement envahi par les prêtres : ainsi du Rouergue et du Comminges, les deux

« zouaves pontificaux du Midi occitan »<sup>20</sup>, pour reprendre l'expression imagée d'Emmanuel Le Roy Ladurie, fortement prouvée par mes statistiques étudiantes (graphiques 8 et 9) : les apprentis juristes du Rouergue se destinent à la prêtrise de 19 à plus de 22 % de 1729 à 1768, et encore 12,6 % avant la Révolution ; pour le Comminges, les taux sont encore plus élevés, de 23 à plus de 28 % (1729-1768), et près de 14 % à la veille de la Révolution ; encore ai-je dit que c'étaient des scores probablement sous-estimés !

Graphique 8. Part des clercs au sein des étudiants de droit rouergats au XVIII<sup>e</sup> siècle



Graphique 9. Part des clercs au sein des étudiants de droit commingeois au XVIII<sup>e</sup> siècle



<sup>20</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, « Du bon usage du Rouergue », préface à Bernard Dufour, *La Pierre et le Seigle*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 23, et *Le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1978, p. 311-332.

Bref, il faut amoindrir en conséquence le profil de la courbe des étudiants de droit, et le marché de l'emploi juridique s'en trouve d'autant désencombré.

Mais ne nous arrêtons pas là. Parmi ces effectifs juridiques, même laïcisés comme il se doit, il faudrait encore élaguer tous ceux qui vinrent s'immatriculer sans suite et disparurent sans prendre aucune graduation ni ici ni ailleurs<sup>21</sup>, et ils sont fort nombreux, et de plus en plus au cours du siècle : durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, et pour les six diocèses considérés cumulés, le taux oscille entre 16 et 20 % des effectifs laïques, pour culminer dans la dernière période à plus de 28 %.

164

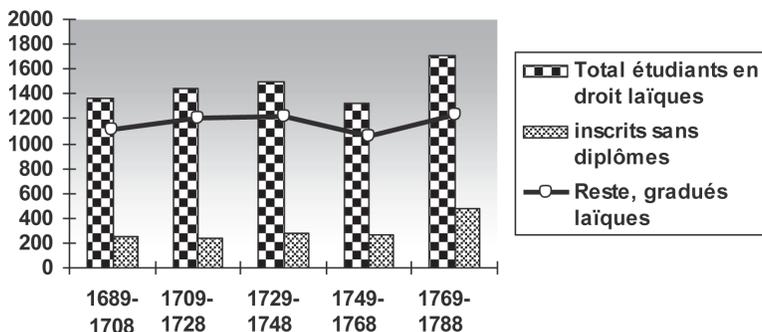
Par conséquent, de nouveau écrémée, la courbe des effectifs juristes gradués change totalement d'aspect (graphique 10) et révèle une stagnation sur tout le siècle, avec un repli durant 1749-1768 : durant la dernière séquence de l'Ancien Régime, celle de la prétendue explosion des effectifs, le nombre est péniblement revenu quasiment au niveau de la fin du règne de Louis XIV. Qu'on n'imagine pas que cette dernière cohorte (1769-1788) a été faussée ou amoindrie par la coupure en 1788 : a en effet été inclus tout étudiant qui aurait pris ne serait-ce qu'une inscription de droit, voire un diplôme (baccalauréat ou maîtrise) durant l'année universitaire 1788-1789, même s'il a couronné son cursus hors séquence durant la Révolution.

Le cas des natifs de la grande métropole juridique, Toulouse, est à cet égard exemplaire : le niveau des gradués s'est maintenu autour de 340 tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle et, à la veille de la Révolution, il est pratiquement au même niveau qu'un siècle avant (graphique 11).

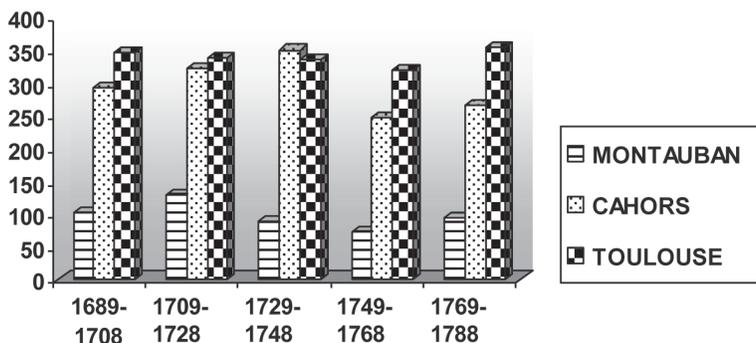
---

21 Je rappelle que, pour les diocèses analysés ici, le risque est minime (sauf pour le diocèse de Tarbes aux effectifs réduits) que ces étudiants soient allés prendre leurs grades sur des campus n'ayant pas conservé leurs archives : la plupart des facultés du Midi, y compris les « facultés de complaisance » (Avignon, Orange, Valence...) ont été scrutées ; et nombre de ces étudiants non gradués ont été retrouvés beaucoup plus tard sans qu'on les voit alléguer d'aucun diplôme.

Graphique 10. Part des étudiants de droit sans aucune graduation  
(6 diocèses cumulés)



Graphique 11. Évolution des gradués de droit laïques de Quercy et de Toulouse



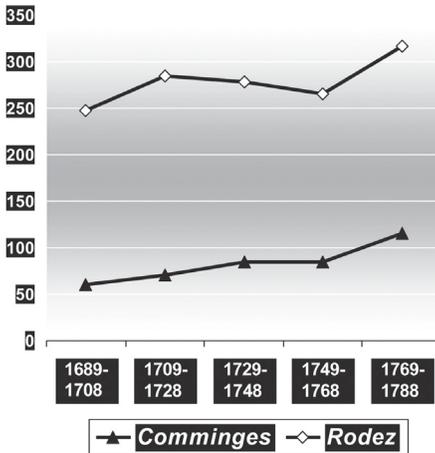
Les Quercynois (graphique 11) ont été manifestement décimés par la suppression de l'université de Cahors en 1751<sup>22</sup> (c'était un des souhaits des Lumières et de La Chalotais) et, si j'ai pu dire précédemment que le niveau global des effectifs juridiques (tous profils confondus) avait été vite récupéré, la persistance jusqu'au grade s'est, elle, volatilisée : la cohorte diplômée s'est en effet écroulée de 24,3 %. Les voisins montalbanais ont pareillement pâti de cette suppression, mais ceux-ci avaient déjà déserté les campus depuis longtemps. La hausse apparente

22 P. Ferté, *L'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, Fournié, 1975.

des gradués de droit de 32 % de 1749-1768 à 1769-1788 ne saurait faire illusion : on est désormais largement au-dessous (- 26 %) du niveau de 1709-1728.

Rouergue et Comminges peuvent abonder dans le sens d'une explosion du nombre des gradués de droit laïques durant les vingt ans qui précèdent la Révolution (graphique 12) : les natifs du diocèse de Rodez croissent en effet de 19,6 % par rapport à la séquence précédente, et ceux de Comminges de plus de 35 %.

Graphique 12. Évolution du nombre des gradués de droit laïques de Comminges et du Rouergue



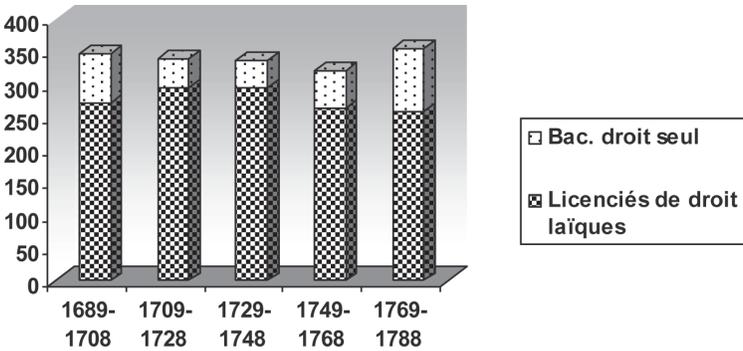
Ces deux cas paraissent bien renvoyer à la thèse de Roger Chartier qui soulignait « les déséquilibres instaurés par la croissance du nombre des bacheliers », évalués (sans tri qualitatif) à environ un tiers de la période 1710-1750 à la décennie 1780<sup>23</sup> ; et de citer plusieurs exemples régionaux, Toulouse notamment, comme je l'ai moi-même tout d'abord suggéré dans ma thèse en 1979 sur la foi d'effectifs par faculté.

Toutefois je crois devoir en appeler ici à un nouvel écrémage des effectifs juridiques. On sait en effet que le baccalauréat compte pour

23 R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, op. cit., p. 268-269.

bien peu, sinon rien, sur le marché de l'emploi juridique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Depuis Louis XIII, la licence est devenue incontournable pour un office de judicature moyen ou supérieur, ou pour être avocat au parlement (1625). Par conséquent, extrapoler un engorgement du barreau ou des postulants au monde des offices à partir de la multiplication des bacheliers en droit serait se méprendre. Il faut donc élaguer une fois de plus les étudiants qui se contenteront d'un baccalauréat (de quasiment aucune utilité professionnelle), et ne garder que les licenciés laïques (voir par exemple le cas toulousain, graphique 13).

Graphique 13. Bacheliers et licenciés de droit laïques (diocèse de Toulouse)

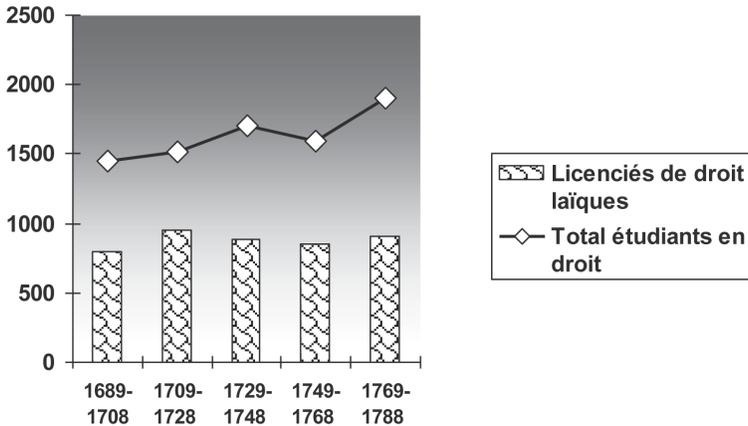


Ainsi raisonnera-t-on sur un corpus pertinent, en phase du moins avec la problématique de départ, celle des juristes « intellectuels frustrés » à la veille de la Révolution française.

Que résulte-t-il pour nos différents contingents diocésains de ce troisième et dernier essorage ?

Reprenons d'abord l'ensemble des six diocèses (graphique 14) : sur près de 8 200 étudiants de droit qu'une statistique aveugle aurait pris en compte, nous n'en retiendrons plus que 4 386, soit moins de 54 % ! Et dès lors, sur un siècle, on observe une courbe fort différente du profil obtenu sans sélection et maintenue entre 800 et 950, soit à une moyenne annuelle de 30 à 47. On enregistre même un decrescendo marqué durant quarante ans (1729-1768) ; et bien loin d'un prétendu *culmen* à la fin de l'Ancien Régime, on est alors sensiblement au-dessous du niveau de la Régence.

Graphique 14. Évolution comparée des effectifs de droit non triés (ca 8200 étudiants) et des seuls licenciés laïques (6 diocèses cumulés)



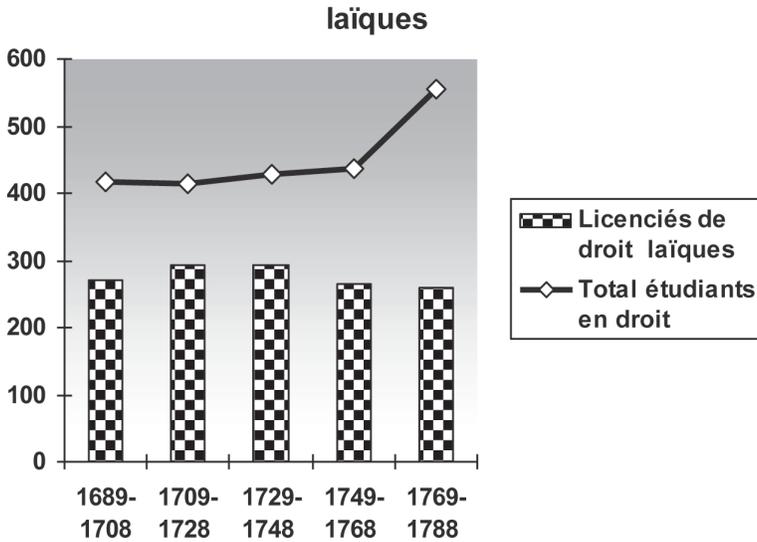
168

Même contradiction, encore plus accentuée, entre la courbe non triée des juristes toulousains et celle des seuls licenciés de droit laïques, dont le nombre, à la veille de 1789, régresse depuis quarante ans (graphique 14).

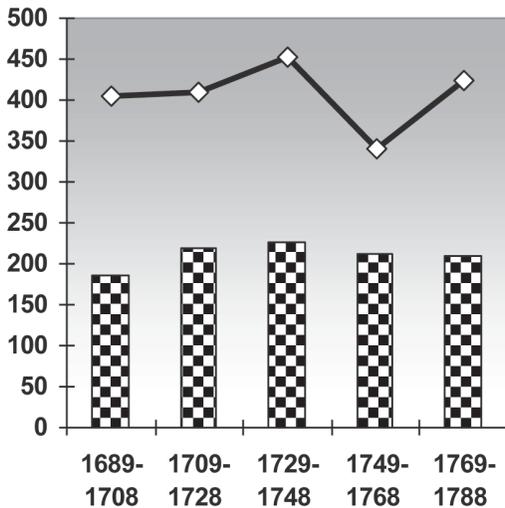
Les Quercynois ne manifestent pas davantage d'assaut de la licence. Ceux du diocèse de Cahors (graphique 15) progressent évidemment du temps de leur université ; mais après sa fermeture (1751), il est déjà surprenant que le nombre de licenciés n'ait qu'à peine fléchi. Quant aux natifs du diocèse de Montauban, la désaffection pour le temple de Thémis semble ancienne, massive et atypique dans notre ensemble, et il y aura lieu d'en analyser les raisons (forte population ex-calviniste, dynamisme économique de Montauban, poursuite d'une éducation huguenote hors royaume ?).

Terminons ce tour d'horizon par les deux diocèses dont le cumul bacheliers et licenciés culminait à la veille de 1789 et pouvaient étayer la thèse de la surproduction de diplômés : le corpus étudiant de Rouergue (graphique 16), marqué par l'envolée (+ 35 %) de ses effectifs juridiques non triés, est ramené à un niveau de licences *in utroque* raisonnable : le niveau prérévolutionnaire n'est finalement que celui atteint sous la Régence et qui est resté *grosso modo* le sien tout au long du siècle.

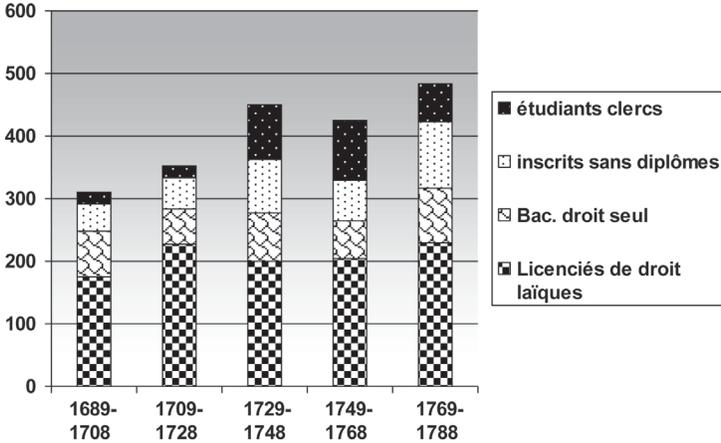
Graphique 15a. Évolution comparée des effectifs de droit non triés natifs du diocèse de Toulouse et des seuls juristes licenciés laïques



Graphique 15b. Évolution comparée des effectifs de droit non triés du diocèse de Cahors et des seuls licenciés de droit laïques



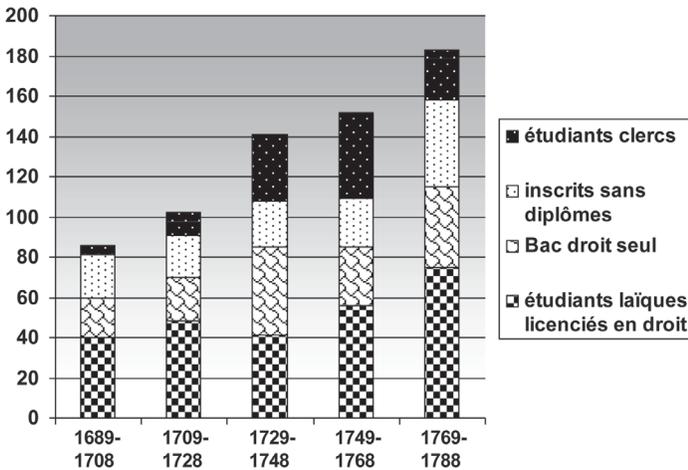
Graphique 16. Décomposition des effectifs de droit  
et évolution des juristes licenciés laïques (natifs du diocèse de Rodez)



170

Qu'en est-il du petit diocèse de Comminges (graphique 17), si friand de diplômes lui aussi ? Lui seul finalement (mais à son petit niveau) confirme par la courbe de ses licenciés en droit laïques, la ruée observée grâce aux effectifs indifférenciés...

Graphique 17. Décomposition des effectifs de droit  
et évolution des juristes licenciés laïques (natifs du diocèse de Comminges)



Un autre argument doit être médité avant d'imaginer un engorgement des carrières juridiques du fait de l'accumulation d'année en année de jeunes gradués de droit. Il faut en effet se garder d'un présupposé trop contemporain qui voit *a priori* dans l'obtention du diplôme une ambition professionnelle : un tel anachronisme fait fi des mentalités.

Durant le demi-siècle des Lumières, par exemple, 11 licenciés par an rentrent dans leur Rouergue natal : même s'il ne s'agit que d'une hausse ramenée à un ordre plus modéré (15,6 % d'une demi-siècle à l'autre), voilà donc un gros millier de juristes. N'était-ce pas trop pour le marché de l'emploi et des positions en Rouergue ? Et la hausse est plus sensible encore en Comminges !

C'était trop sans aucun doute si tous s'engouffraient réellement dans la carrière ; d'autant plus que le marché des offices, examiné en détail par ailleurs, y était étroit et plutôt figé dans des dynasties locales<sup>24</sup>.

Les Rouergats ne sont guère réputés pour être naïfs et n'auraient pas investi dans le diplôme si celui-ci était couru en pure perte, ou presque. D'ailleurs, la désinvolture de leurs cursus (je n'ose utiliser le mot « études »), retrouvée dans ceux de tous les diocèses analysés, le montre amplement : de 27 à 30 % des inscrits laïques de Rouergue (30 % dans le haut-Quercy<sup>25</sup>) désertent la faculté de droit sans le moindre diplôme, signe de motivation bien peu professionnelle, beaucoup plus que d'impécuniosité ou de découragement devant le *Digeste* et les *Institutes*. La teinture de droit que le béjaune vient chercher sans conviction, en même temps que le sevrage familial et son initiation à la sociabilité, suffit apparemment à la plupart.

Vu l'indulgence notoire des docteurs régents, qui graduent tout au long du siècle de 99 à 100 % des candidats<sup>26</sup>, il serait en tout cas malvenu de compter les abandons d'études juridiques sans diplôme comme des

<sup>24</sup> P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. III.

<sup>25</sup> *Ibid.*, t. II.

<sup>26</sup> P. Ferté, « Docimologie et molinologie : laxisme universitaire et scrutins d'examens à la faculté de droit de Toulouse (1679-1789) », dans Marie-Odile Munier (dir.), *De l'Antiquité à nos jours. Histoire et méthodes de l'enseignement*, Albi, Centre universitaire Jean-François Champollion, 2007, p. 87-101.

échecs ou des dérobade devant une épreuve exigeante. Si l'on ajoute 27 % d'étudiants de droit rouergats qui se sont contentés d'un « bac » *in utroque* sans utilité professionnelle, je compte 45 % des juristes qui avouent l'absence d'ambition juridique et dont les motivations sont plus d'ordre socioculturel que socioprofessionnel.

Qu'en est-il des licenciés, finalement la seule cohorte qui devrait nous intéresser ? Désinvolture encore !

Durant le demi-siècle des Lumières, ceux qui ont persisté jusqu'à la licence (44 %) ont pris ce diplôme par bénéfice d'âge, c'est-à-dire en six mois seulement au lieu des deux ans et demi réglementaires depuis 1679<sup>27</sup>.

Comme on voit, le terme *étudiant* est souvent à relativiser.

172

Parmi le triple rôle de l'université, reproduction des élites, ascension de certaines catégories (notaires, avocats, chirurgiens, marchands), enfin *habitus* socioculturel, je crois que ce dernier est devenu prégnant au XVIII<sup>e</sup> siècle. La croissance de la part des villages et hameaux dans les effectifs étudiants abonde dans le sens de la démonstration (graphique 18)<sup>28</sup> : les étudiants fils de « bourgeois » et autres pseudo-« avocats » ruraux sont, en fait, de futurs rentiers qui souhaitent orner leur patrimoine foncier d'un titre universitaire, sans vraiment exercer.

Un élément contribue à minorer en Rouergue le rôle des diplômes de droit dans le mécanisme d'ascension sociale, alors qu'ailleurs ceux-ci autorisent certaines familles enrichies à accéder aux offices anoblissants : le Rouergue est un pays de taille réelle. Voilà qui justifie une course à la terre noble plus qu'aux grades juridiques, d'autant que la fiscalité y était écrasante selon maints observateurs. L'opération est doublement bénéficiaire, dans la mesure où la terre, même pauvre (moins, bien sûr, si elle est *fromentale*<sup>29</sup>) est à la fois source d'enrichissement – bien davantage

---

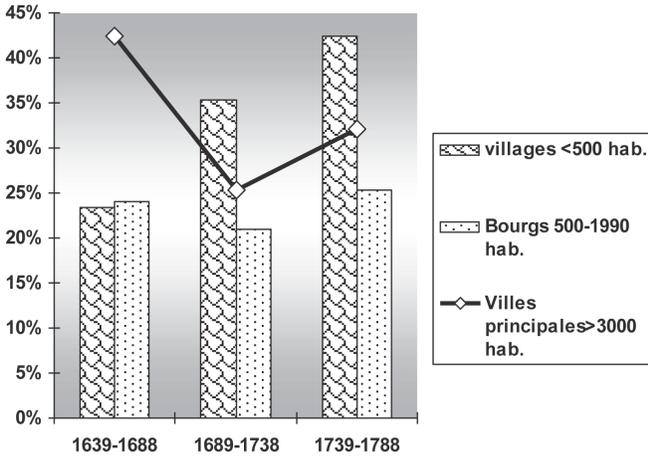
27 *Ibid.* et P. Ferté, *Répertoire des étudiants, op. cit.*, t. I à IV, *passim*.

28 P. Ferté, *Répertoire des étudiants, op. cit.*, t. III, p. 58-64 (« Étudiants des villes, étudiants des champs ») ; « La population étudiante en Rouergue au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans D. Julia et J. Revel, *Histoire sociale des populations étudiantes, op. cit.*, t. II, p. 542-566 ; voir encore P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé sous l'Ancien régime : prosopographie d'un corpus étudiant », *Études aveyronnaises. Recueil des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 2007, p. 7-26.

29 C'est-à-dire calcaire et productrice de froment par opposition aux *ségalas* plus ingrats.

que les offices, notoirement peu rémunérateurs –, fût-ce par le biais de ce qu'on appellerait aujourd'hui la défiscalisation, et source possible d'anoblissement. En 1785, les quatre cinquièmes des fiefs nobles du Rouergue méridional appartiennent à des bourgeois<sup>30</sup> et, à l'échelle du Rouergue entier, H. Guilhamon leur en attribue « plus de la moitié »<sup>31</sup>.

Graphique 18. Provenance des étudiants de droit laïques du Rouergue selon la taille du chef-lieu paroissial natal



Par conséquent, l'office ou le titre d'avocat ne reste que l'ornement d'un patrimoine foncier qui demeure la source prépondérante des revenus. Est-ce à dire pour autant que le titre d'avocat ou de gradué en droit est mésestimé ? Bien au contraire : on en est fort friand à la campagne.

Cette société rouergate, civilisation des apparences comme ses voisines, est en effet rigidement attachée à sa hiérarchie sociale et à ses signes distinctifs méticuleusement scrutés dans la vie quotidienne au nom de la notoire « cascade de mépris ». Le coq de village n'allait-il pas jusqu'à

30 H. Enjalbert, *Histoire du Rouergue, op. cit.*, p. 244.

31 H. Guilhamon, « Notes sur la noblesse du Rouergue à la veille de la Révolution », *Journal de l'Aveyron*, 34, 25 août 1918.

« teindre son chapeau en noir pour se démarquer des gens de peu »<sup>32</sup> ? On est aussi fort à cheval sur la titulature<sup>33</sup>. Le titre ou l'office tire toute son efficace distinctive, à tort ou à raison, du monde des représentations : il en impose... à ceux qui ne l'ont pas du moins ! Les registres paroissiaux témoignent abondamment de ce prestige du titre universitaire, vivace en campagne ou en montagne : lors d'un baptême ou d'un mariage, les rentiers passés naguère par la faculté – même en météores –, ne peuvent s'empêcher de claironner leur titre de « bachelier », de « licencié » et/ou d'avocat en parlement. Ornement social plus que source de revenu, il ressortit à « la montre » et la plupart des bourgeois de campagne croient ainsi pouvoir se glorifier d'arborer un titre d'« avocat en Parlement », plus pour « enrober » *ad litteram* leur notabilité que pour plaider réellement : exploitant leurs terres et accessoirement l'humeur procédurière de leurs voisins, forts de leur teinture –fût-elle homéopathique– de droit, ils arrondissent surtout leurs revenus agricoles, tout en renforçant, par le prestige de l'écrit et de la loi, leur position de notables indispensables au village. C'est souvent ainsi en Rouergue, en Quercy, comme cela paraît l'être en Comminges<sup>34</sup> à partir de l'étude d'un corpus d'étudiants citadins (de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aurignac, Saint-Bertrand, Saint-Béat, Saint-Martory et Valentine<sup>35</sup>).

Le passage en faculté est donc devenu le signe de la fortune, non pas sa cause ni son moyen, et l'université n'intervient pour marchands et

32 A.-A. Monteil, *Description du département de l'Aveyron*, Paris, Fuchs, an X, t. II, p. 82 : « Dans le département, tous ceux qui jouissent d'une certaine fortune sont appelés chapeaux noirs ».

33 Un curé de Goutrens proposait une intéressante classification autochtone de la société de sa paroisse du Ségala de l'Alzou (900 habitants) comme suit : « Je n'ai pour ainsi dire aucun chapeau noir, pas un qu'on puisse qualifier de bon paysan, tout au plus quelques-uns qu'on peut appeler menesteyral passables et tout le reste de misérables... ».

34 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, *op. cit.*, t. II et III ; P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé », *art. cit.*

35 Magali Ferran, *Université et société urbaine de Comminges, fin XVII<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. P. Ferté, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000. Le mérite principal de cet essai est l'identification socioprofessionnelle des parents de 200 étudiants commingeois, mais les chiffres (mis à jour depuis) et donc leurs commentaires ne sont plus, aujourd'hui, pertinents.

« bourgeois » qu'au terme d'une ascension patrimoniale, et comme élément d'une stratégie sociale, non d'une stratégie financière : sorte de « savonnette à vilain » intellectuelle, elle sanctionne la réussite dans les affaires, revalorise socialement les activités familiales ; en aucun cas, elle ne les explique.

Amans-Alexis Monteil évoque, dans ses mémoires, la vie d'un de ces soi-disant juristes rouergats qui battent la campagne, moins pour trouver des clients que pour surveiller leurs emblavures, vignes, accroîts et pâtis : « Il fut toute sa vie avocat, officier de justice, agriculteur. Encore il me semble le voir partir pour sa ferme avec son habit gris, sa veste écarlate galonnée d'or, son couteau de chasse à la ceinture »<sup>36</sup>.

Bref l'apprentissage du droit est devenu, pour beaucoup, un signe extérieur de richesse et l'adjonction de quelque office, ou l'appellation, même vide de sens, d'« avocat en Parlement » que proclame bien haut le moindre bourgeois *licencié* qui ne plaidera jamais de sa vie, et s'en trouve fort bien, se traduit par une véritable promotion dans la terminologie quotidienne et dans le microcosme villageois. La faculté de droit procure ainsi à la plupart un gain social symbolique plus que financier, comme l'écrit Dominique Julia, « une certification sociale à valeur générale »<sup>37</sup>.

C'est sans doute pourquoi, malgré la dérisoire valeur marchande du grade, le Rouergue, de même que le Quercy, a été un client assidu des universités : ce n'est pas autrement qu'il faut interpréter l'apparent gonflement du tableau des avocats de Toulouse (215 avocats au Parlement à la fin de l'Ancien Régime contre 87 en 1740) et, « la multiplication des avocats sans causes qui ne plaident jamais : ils sont 160 sur les 300 inscrits au barreau entre 1760 et 1790 »<sup>38</sup>.

Il ne faut donc pas exagérer et extrapoler, comme le faisait tendancieusement La Chalotais, en noircissant le tableau afin d'enrayer la démocratisation (partielle mais réelle) du recrutement étudiant :

<sup>36</sup> A.-A. Monteil, *Mes Ephémérides*, *op. cit.* p. 2.

<sup>37</sup> D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, t. II, p. 279.

<sup>38</sup> R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, *op. cit.*, p. 269-270, d'après Lenard R. Berlanstein, *The Barristers of Toulouse in the Eighteenth-Century (1740-1793)*, Baltimore, The John Hopkins university Press, 1975.

« Il n'y a jamais eu tant d'étudiants [...] C'est la cause qu'il y a tant de chicane et de procès, si peu de personnes et si peu d'argent dans le commerce, si peu qui portent les armes et si peu qui labourent la terre, parce que dans les provinces, et particulièrement dans le Rouergue et le Quercy, dès qu'un paysan a plus de biens qu'il ne lui en faut pour vivre, il fait étudier ses enfants »<sup>39</sup>. Discours idéologique fallacieux.

Cette ruée vers la faculté de droit ne savait guère l'économie, que ce fût l'agriculture ou le commerce : aucun de ces *pseudo* robins ne s'en détournait vraiment. J'en ai donné maints exemples biographiques pour le Quercy<sup>40</sup> ou le Rouergue<sup>41</sup> : c'est à tort que les Lumières s'alarmaient contre la subversion socio-économique *via* l'université, et prêchaient un malthusianisme éducatif qui nous montre ces précurseurs des droits de l'homme fâcheusement à contre-emploi !

De même, nos contemporains se sont parfois mépris sur l'état d'esprit de tous ces juristes ruraux. Sachant comment les grades ont été cavalièrement obtenus au terme de cursus accélérés et sans aucun mérite, comment tomber dans le *pathos* et imaginer que « ces avocats sans causes [...] ont organisé leur existence sociale à partir d'une représentation périmée de la valeur des titres universitaires ou de l'évidence du talent »<sup>42</sup> ? Je me permets de douter que leur « conscience meurtrie d'un destin malheureux » les aurait conduits à jouer un « rôle décisif dans le processus révolutionnaire » et à œuvrer, ou du moins « aisément accepter [...] l'effondrement d'un ordre si contraire à la récompense des mérites et des talents »<sup>43</sup> : pas plus que l'opinion publique générale, des étudiants ayant si peu étudié et si peu mérité ne s'illusionnaient guère *a priori* sur le caractère probatoire de leur diplôme et ne devaient pas en tirer grande « frustration » : aimant la « robe » pour elle-même, il la préférerait cent fois aux « effets de manche ». Loin du prétoire, la mercuriale et leurs métayers accaparaient tout leur esprit... et La Chalotais pouvait dormir tranquille.

39 Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*, s.l., 1763, p. 23.

40 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. II, p. 72-79.

41 *Ibid.*, t. III.

42 R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, op. cit., p. 272.

43 *Ibid.*

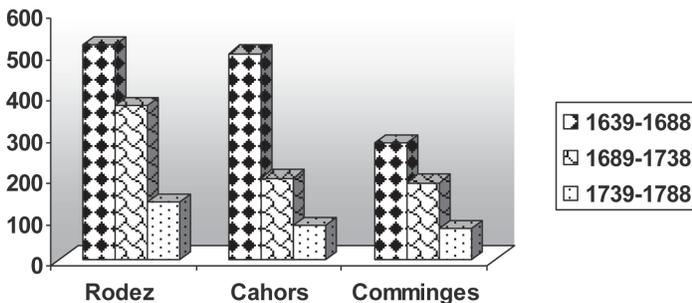
## LES INTELLECTUELS FRUSTRÉS NE SONT PAS CEUX QUE L'ON CROIT : LES PRÊTRES GRADUÉS

Est-ce donc à dire qu'il n'y a pas de surproduction de gradués à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et donc pas d'« intellectuels frustrés » ? Je pense que les intellectuels frustrés ne sont pas ceux que l'on croit. J'aimerais donc, pour terminer, orienter l'analyse vers une autre catégorie d'étudiants qui me semblent constituer à meilleur droit les véritables « intellectuels frustrés » de la fin de l'Ancien Régime : je veux parler les prêtres gradués.

Selon l'hypothèse de travail proposée naguère par Roger Chartier, au contraire des étudiants de droit pléthoriques et, dit-on, aigris, « la conjoncture théologique présente un mouvement inverse, marqué par un retournement à la baisse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle », à l'instar d'un mouvement général qui « affaiblit le recrutement cléricale et ouvre les carrières ecclésiastiques à de nouveaux venus »<sup>44</sup>. Bref, la fameuse « disette de prêtres » au siècle des Lumières permettrait enfin le plein emploi pour les ordinands, *a fortiori* pour les gradués. Préparant un travail plus approfondi sur ce sujet, je ne livrerai ici que quelques pistes de réflexions, déjà esquissées ici ou là, et je me bornerai à montrer en quoi les statistiques universitaires, une fois dissipés les trompe-l'œil, s'inscrivent en faux et proposent un scénario exactement inverse, en tout cas pour les régions scrutées.

Regardons rapidement les graphiques en déjouant tous les faux-semblants. Il est bien vrai que la conjoncture théologique s'effondre (graphique 19) :

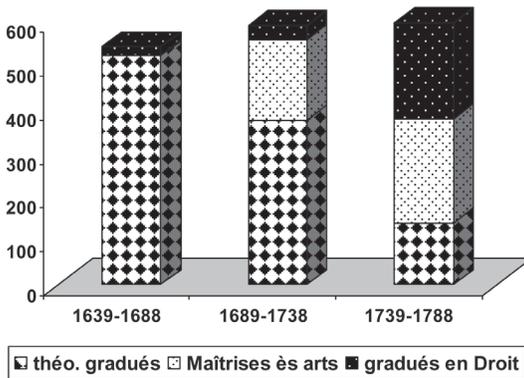
Graphique 19. Le déclin des graduations en théologie



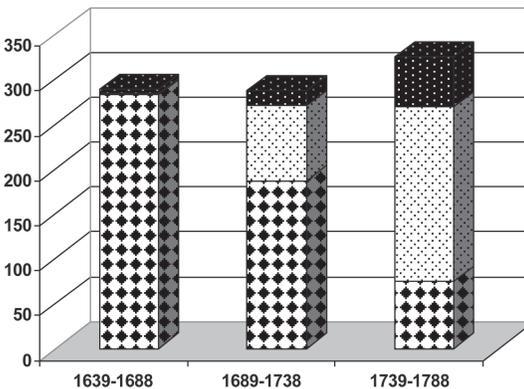
<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 268-269.

On l'observe pour le Rouergue, et pour le Comminges, les deux « zouaves pontificaux » qui sont pourtant de notoires châteaux d'eau ecclésiastiques et particulièrement clérico-étudiants ; de même pour le Quercy, et pour tous les diocèses de France d'ailleurs. Il faut toutefois prendre en compte la modification des stratégies clérico-étudiantes : sautent alors aux yeux les transferts interfacultaires et le détournement des grades de théologie, trop longs et coûteux, vers le droit et la maîtrise ès arts, degrés subalternes et/ou expéditifs grâce au bénéfice d'âge en faculté de droit où, en trois mois, on devient prêtre gradué (bachelier de droit canonique ou *in utroque*), alors qu'il faudrait cinq ans pour devenir bachelier de théologie (graphiques 20 et 21).

Graphique 20. Graduations des prêtres gradués du diocèse de Rodez



Graphique 21. Graduations des prêtres gradués de Comminges

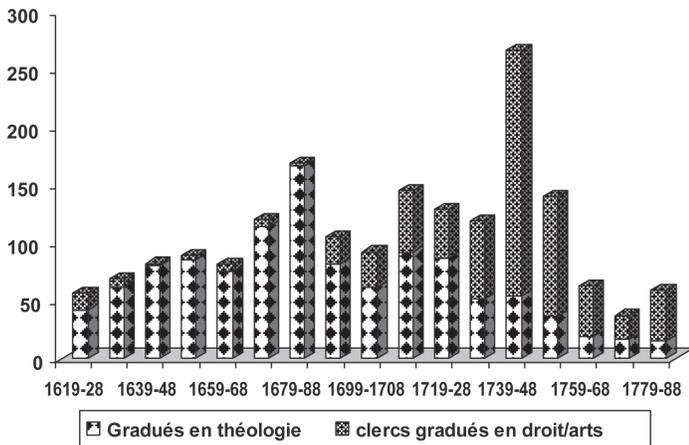


En fait, par périodes de 40 ans, le niveau des prêtres gradués ne s'est nullement effondré ; il est même globalement accru en Rouergue comme en Comminges.

Si l'on scrute la conjoncture du prêtre gradué en Rouergue, cette fois par décennie, on trouve bien en revanche un net déclin dans les quatre dernières décennies (graphique 22). Mais il y a lieu de l'interpréter non pas en termes strictement religieux, doctrinaux, abondant dans le sens d'une prétendue « déchristianisation », mais en considérant d'autres paramètres, socio-économiques plus que théologiques, notamment l'encombrement du marché de l'emploi sacerdotal.

Une analyse du contexte bénéficial du diocèse et de la conjoncture longue des ordinations et graduations rouergates permet alors de deviner la saturation des débouchés ecclésiastiques et la rapide désaffection pour le diplôme qui n'apparaît plus comme la clé d'une meilleure carrière. Prenons derechef pour exemple bien documenté et bien étudié, le Rouergue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Graphique 22. Conjoncture des prêtres gradués rouergats



De la Régence à 1758, le niveau des prêtres gradués se maintient très haut, avec même un pic inouï durant la décennie 1740, qui, d'ailleurs, correspond au *trend* national du recrutement diocésain évalué par Timothy Tackett et dont « le sommet atteint vers 1750 marque un

apogée pour le XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>45</sup>. Cela coïncide à peu près avec « la pointe ultime de la conquête catholique », selon Michel Vovelle<sup>46</sup>, et le *culmen* observé par Jean Quéniart qui situe, lui, le triomphe de la Réforme catholique un peu plus tôt dans les années 1720-1730 : « C'est vers cette date, écrit-il, que le tableau de l'Église de France pourrait être le plus triomphal ». Quoi qu'il en soit, le Rouergue est bien au diapason de cet *alléluia* qui est aussi un chant du cygne<sup>47</sup> : c'est en effet le signal du reflux du prêtre gradué rouergat dont le recrutement se tarit au temps des Lumières.

Dans le cas rouergat, cette débâcle clérico-étudiante est d'autant plus significative qu'elle atteint un diocèse qui était de loin le meilleur client forain, après Auch, de l'université de Toulouse<sup>48</sup>. Comment expliquer un tel abandon ?

Il semble bien qu'il faille recourir, cette fois, à l'explication de l'*Überfüllung*, de l'engorgement du marché de l'emploi ecclésiastique par une surproduction de prêtres et de gradués<sup>49</sup>.

Le Rouergue a toujours été une des « terres les plus fertiles en jeunes prêtres », selon T. Tackett, qui estime son recrutement clérical comme le plus élevé du royaume après la Basse-Normandie, situé à 3,6 pour

---

45 Timothy Tackett, « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 27, n° 2, 1979, p. 206 et graph. B.

46 Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses de testaments*, Paris, Plon, 1973, p. 263-280.

47 Jean Quéniart, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1978 ; François Lebrun, compte rendu du livre de J. Quéniart, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 27, n° 2, 1979, p. 320.

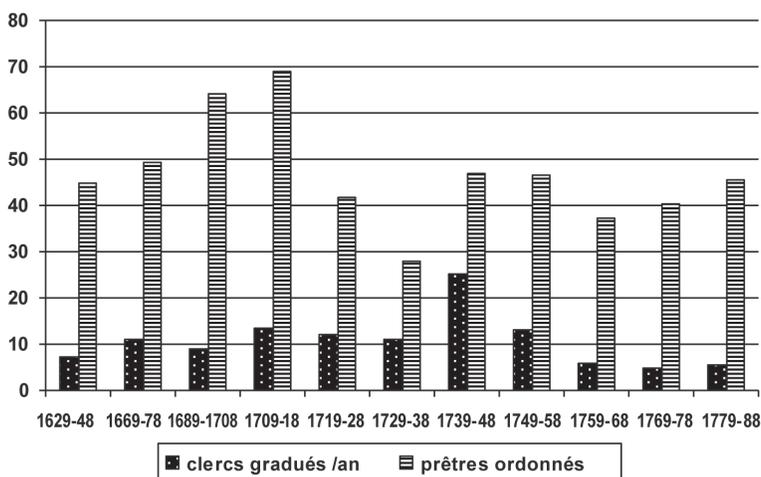
48 P. Ferté, *L'Université de Toulouse*, *op. cit.*, t. I, p. 150, et t. II (annexes) ; et « La population étudiante du Rouergue », art. cit.

49 Timothy Tackett a rencontré ce problème de l'offre inférieure à la demande dans le diocèse de Gap (« Le Clergé de l'archidiocèse d'Embrun à la fin de l'Ancien Régime », *Annales du Midi*, n° 88, 1976, p. 177-197, et *Priest and Parish in Eighteenth Century France. A Social and Political Study of the Curés in a Diocese of Dauphiné, 1750-1791*, Princeton, Princeton University Press, 1977), ainsi que Dominique Julia dans celui de Reims (« Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 13, 1966, p. 194-216).

1 000 habitants sur 25 ans (1766-1790)<sup>50</sup>. En 1771, le diocèse de Rodez a une des plus fortes densités de séculiers de France (un prêtre pour 216 habitants, un curé ou un vicaire pour 316).

L'encombrement du marché de l'emploi sacerdotal, initié par l'inconséquence de l'évêque Philippe de Luzignan (1693-1716) qui ordonna à tour de bras, préférant quantité à qualité, la jeunesse des curés et donc leur longévité en poste, raréfient les vacances de bénéfices lors des mois réservés aux gradués, lesquels voient pourtant leur nombre gonfler exagérément jusqu'à la décennie 1739-1748 ; sans compter que la pratique de la résignation *in favorem* contracte encore une offre déjà bien chiche en court-circuitant l'expectative des gradués. Même si une telle confrontation peut sembler arbitraire, j'ai calculé la moyenne décennale des prêtres séculiers ordonnés (y compris à l'extérieur du diocèse, par lettres dimissoires) et celle des clercs ou prêtres nouveaux gradués : le phénomène de ciseaux est visible vers la mi-siècle, quand le rapport entre gradués et ordinations sacerdotales arrive à son comble avec 54,1 % (graphique 23).

Graphique 23. Moyennes annuelles comparées des prêtres ordonnés (séculiers) et des clercs gradués natifs du diocèse de Rodez



50 Nicole Lemaître, « Sous le vent des réformes religieuses (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles) », dans Henri Enjalbert (dir.), *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1979, p. 262 ; T. Tackett, « L'histoire sociale du clergé », art. cit., p. 202, n. 16.

La pyramide des âges des inscrits en faculté de théologie de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle révèle que 85 % des primo-arrivants ont entre 18 et 23 ans<sup>51</sup>. Quel destin attend ces jeunes diplômés ?

Durant cette décennie record de graduations cléricales, environ 70 % des curés ont moins de 60 ans et la moitié des vieux curés payent encore pension à leur prédécesseur qui avait résigné en leur faveur. Pourtant, en 1747, seulement 16 % des curés sont gradués selon Nicole Lemaître<sup>52</sup> qui évalue que « l'âge moyen d'un vicaire est de 37 ans, c'est-à-dire qu'il attend une situation depuis plus de 10 ans au minimum. Or les curés ne sont pas vieux. [...] L'avenir d'un vicaire est donc relativement bouché au XVIII<sup>e</sup> siècle, à moins qu'il ne soit gradué »<sup>53</sup>. J'ose enchérir en rectificatif, « même s'il est gradué »<sup>54</sup> !

La saturation de l'offre curiale face à la demande des gradués rend en effet vaines leurs insinuations, notifications, réquisitions et répétitions de grades dont la multiplicité et la fréquence dans les archives prouvent l'insatisfaction, la « frustration ». D'où, pour nombre de surnuméraires en mal de bénéfices, le recours à l'émigration hors du diocèse et la vision classique d'un Rouergue « réservoir [...] d'un nombre prodigieux de prêtres », « pépinière de prêtres »<sup>55</sup>, « anticyclone migratoire »<sup>56</sup> qui perdurera après la

51 P. Ferté, *L'Université de Toulouse, op. cit.*, t. II, p. 316.

52 N. Lemaître, « Sous le vent des réformes religieuses », art. cit., p. 261.

53 *Ibid.*, p. 263.

54 Nicole Lemaître, *Le Rouergue flamboyant. Clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, p. 168. 12 % sous l'évêque de la Tour et 20 % sous son successeur Chalençon ; mais 17 % puis 29 % des nouveaux curés sont des étrangers. On ignore la proportion de gradués parmi les nouveaux curés rouergats.

55 Roger Bêteille, *Rouergue, terre d'exode*, Paris, Hachette, 1978, p. 29. Voir aussi Jacques Bousquet, *En Rouergue à travers le temps*, Rodez, Archives départementales, 1978, p. 123 ; François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1977, 2 vol., t. I, p. 212 et 216 ; T. Tackett, « L'histoire sociale du clergé », art. cit., p. 199-200 ; Philippe Loupès, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, vol. 83, n° 101, 1971, p. 21, 24 et carte p. 23.

56 E. Le Roy Ladurie, « Du bon usage du Rouergue », art. cit., p. 23, et *Le Territoire de l'historien, op. cit.*, p. 311-332.

Restauration<sup>57</sup>. Pour les autres, restés au « pays », les plus nombreux semble-t-il, grande est leur amertume lorsque, après les avoir laissés *vicarier* durant des années dans un hameau reculé, l'évêché n'a à leur proposer qu'une paroisse guère plus gratifiante. J'ai donné quantité d'exemples de carrières avortées malgré de beaux diplômes inopérants<sup>58</sup>. Le sentiment que leur investissement universitaire n'a pas été payé de retour, malgré les illusions méritocratiques du concordat de Bologne, peut se lire au détour d'archives diocésaines ou notariales, comme dans le profil de leurs inscriptions universitaires à la moitié du siècle... Je ne crois pas que ce soit par un pur hasard que, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le grand spécialiste de l'expectative des gradués – et de ses dysfonctionnements, est précisément un Rouergat, le canoniste Jean-Jacques Piales, janséniste<sup>59</sup> natif de Mur-de-Barrez, qui a consacré à ce système enrayé un gros et savant traité<sup>60</sup> en six volumes (1757) : ses trois frères et lui-même, fils de marchands, connaissaient d'ailleurs fort bien le système universitaire pour avoir étudié qui à Cahors, qui à Toulouse ou à Paris, en droit et en théologie<sup>61</sup>.

Si la correspondance de certains curés gradués trahit la désillusion dans une digne abnégation, d'autres harcèlent l'évêché de réquisitions de grades.

Parmi ce bas clergé surdiplômé, élite laissée pour compte, couve en effet une déception très profonde qui peut aller jusqu'à la revendication richériste et/ou l'adhésion spontanée aux idées de 1789 (en tout cas

57 Jean-Marie Périé, « Les vocations sacerdotales et religieuses dans le diocèse de Rodez, 1850-1914 », *Revue du Rouergue*, 128, décembre 1978, p. 223-233 et 325-327 ; voir aussi la carte de Fernand Boulard dans Gabriel Le Bras, *Études de sociologie religieuse*, Paris, PUF, 1955-1956, 2 vol., t. I, p. 325.

58 Voir plusieurs de mes travaux : *L'Université de Toulouse*, *op. cit.* ; « La population étudiante du Rouergue », art. cit. ; *Répertoire des étudiants*, t. III ; « du Rouergue surdiplômé », art. cit.

59 Henri Affre, *Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion*, Villefranche, Vve Cestan, 1858 ; rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1981, 2 t. en 1 vol., t. II, p. 134.

60 Jean-Jacques Piales, *Traité de l'expectative des gradués, des droits et privilèges des Universités et des avantages que l'Église et l'État en retirent*, Paris, Dessaint et Saillant, 1757, 6 vol.

61 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, *op. cit.*, t. III, nos 1910-1913.

avant l'anathème pontifical). Edmond Préclin, Nicole Lemaître<sup>62</sup>, Timothy Tackett situent d'ailleurs le diocèse de Rodez parmi ceux dont le bas clergé diocésain est « remuant », animé de maints griefs<sup>63</sup> ; ils ont campé l'ambiance d'insoumission de l'élite presbytérale du Rouergue. Lors des élections des députés du clergé aux États généraux, secouant le joug de « l'Empire épiscopal », un « Mémoire ou vœu du second ordre du clergé » publié à Rodez<sup>64</sup>, conteste au haut clergé le monopole de l'éligibilité, critique l'organisation financière de l'Église et tout le système inégalitaire, au diapason des vœux du Tiers. D'autres prêtres, encore moins dociles, aguerris à l'insoumission par leurs options doctrinales tacites ou proclamées (néo-jansénisme, richérisme) et cautionnées par les doctrinaires du collège de Villefranche<sup>65</sup>, si influents dans l'ouest du diocèse comme je l'ai démontré par des statistiques estudiantines<sup>66</sup>, embrassèrent plus ardemment encore les idées nouvelles : même si une étude du lien entre la formation du personnel ecclésiastique, universitaire ou non, et leurs sentiments prérévolutionnaires doit être systématisée et affinée<sup>67</sup>, on trouve maints exemples de prêtres désillusionnés par

62 *Mémoire ou Vœu du second ordre du clergé*, Rodez, A. Devic, 1789, 72 p. ; B.M. Rodez, A 1530. Voir Nicole Lemaître, « Pour l'indépendance des curés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le curé de la cathédrale contre son évêque », dans *Rodez, 1277-1977*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1977, p. 136 ; H. E. F. de Barrau, *L'Époque révolutionnaire en Rouergue. Étude historique (1789-1801)*, Rodez, Carrère, 1910, p. 14 sq. Voir aussi Edmond Préclin, *Les Jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Constitution civile du Clergé*, Paris, J. Gamber, 1928.

63 En 1766, une action collective de curés richéristes n'hésite pas à réclamer la réforme du bureau diocésain et l'élection de leurs représentants. E. Préclin, *Les Jansénistes...*, *op. cit.*, p. 295 ; T. Tackett, « L'histoire sociale du clergé », *art. cit.*, p. 435.

64 *Mémoire ou Vœu du second ordre du clergé*, *op. cit.* Voir N. Lemaître, « Pour l'indépendance des curés », *art. cit.*, p. 136 ; H. de Barrau, *L'Époque révolutionnaire en Rouergue*, *op. cit.*, p. 14 sq. Voir aussi E. Préclin, *Les Jansénistes*, *op. cit.*

65 Voir la bibliographie donnée par Camille Couderc, *Bibliographie historique du Rouergue*, Rodez, P. Carrère, 1931-1934, 4 vol., t. II, p. 395-404, *art. « Rodez, jansénisme »*. P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé », *art. cit.*, p. 17 sq.

66 P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé », *art. cit.* ; et *Répertoire des étudiants*, *op. cit.*, t. III, p. 68-72 et *passim*.

67 Sans que la problématique se laisse fausser par l'abondant martyrologe. Bien des curés et vicaires gradués, visiblement « frustrés » dans leur carrière et *a priori* favorables aux idées de 1789, se rétracteront dès lors que leur chef spirituel a

leur prétendu « privilège des gradués », qui ont tout d'abord applaudi à l'abolition desdits privilèges et du système inégalitaire de l'Église dont ils n'avaient pu bénéficier : contrairement à la majorité presbytérale domestiquée par l'absolutisme épiscopal, bon nombre adhèrent, au moins dans un premier temps, à la Constitution civile du clergé (29 % d'assermentés).

Afin de donner plus de vie et de « chair fraîche » à ces théories et cette sèche batterie de graphiques, je me permets de donner pour finir un seul exemple choisi parmi tant d'autres et tellement parlant : voici le profil, affiné par la prosopographie<sup>68</sup>, de Pierre Barlhac (dit aussi Verlhac et Varlhac), natif de Rodez.

Comme des cohortes de compatriotes entrés dans les ordres, le jeune clerc voit grand et vise haut. Il suit un *quinquennium* à l'université de Montpellier de 1756 à 1761, à une époque où cela devient rare et donc devrait le mettre en lumière à l'évêché. Malgré trois ans d'études en théologie qui lui donnent le droit de passer le baccalauréat, il se contente, et c'est symptomatique, de la maîtrise ès arts (26 juin 1761), ornée d'une lettre de nomination et présentation aux archevêques de Paris, Narbonne, Albi, aux évêques de Rodez, Montpellier, Uzès et aux abbés de Conques et de Bonnetcombe. Ratisant très large dans ses vœux, il peut à bon droit espérer quelques dignités ou bénéfices ecclésiastiques en rapport avec sa solide formation universitaire. Je le retrouve pourtant treize ans après...vicaire à Galgan (1774), puis à Bouillac (1778), multipliant les notifications de grades au mois de mars de chaque année de 1774 jusqu'en 1780. Le 1<sup>er</sup> mai 1780 enfin, soit 20 ans après la fin de ses études, l'évêque de Rodez le nomme à la cure de Cuzoul et de son annexe Causseviel dans le Rouergue montalbanais<sup>69</sup> : une fois de

---

condamné la Révolution : des réfractaires pouvaient donc être aussi des déçus du système et s'avérer doublement victimes, et de l'Ancien Régime finissant et de la Révolution. Voir plus loin.

68 P. Ferté, « La population étudiante en Rouergue », art. cit., p. 534 ; P. Ferté, *L'Université de Toulouse, op. cit.*, t. I.

69 Aujourd'hui département du Tarn-et-Garonne, jadis diocèse de Rodez, district de Najac.

plus, le prêtre gradué est désillusionné<sup>70</sup>. Il est à la portion congrue ; un prieur partage la dîme avec l'évêque ; non identifié, il n'est même pas sûr du tout que ce prieur soit un gradué (84 % des curés en place ne le sont pas !). Le casuel fera-t-il bouillir la marmite ? D'après l'enquête de 1771, cette paroisse n'a que 420 habitants dont 120 au chef-lieu, le reste étant dispersé en 14 hameaux<sup>71</sup>. Selon le *Journal* de Henry de Richeprey, de passage en janvier 1781, « leur nourriture consiste en quelques châtaignes et le plus mauvais pain du pays. Ils sont en un mot le symbole de l'indigence »<sup>72</sup>. En outre, « l'église dudit Causseviel était entièrement délabrée et interdite depuis plus de 40 ans »<sup>73</sup>. Dès mars suivant son installation, le prêtre gradué désenchanté réitère ses notifications de grades trimestrielles afin d'être muté ; en vain jusqu'en 1789<sup>74</sup>. Faut-il s'étonner lorsqu'on lit dans la notice du Cuzoul publiée par le chanoine Touzery : « Varlhac, curé en 1788, jureur »<sup>75</sup>, et plus loin « Pierre Verlhac, curé du Cuzoul en 1788, prêta serment » ? Certes, Verlhac prêta le serment avec restriction de tout ce qui dépend de l'autorité spirituelle : s'il démissionna pour un motif théologique, il s'avoua donc tout d'abord en accord avec les idées sociales de 1789 et, reclus à Rodez fin 1793 et menacé d'une déportation à la Guyane, il proclama « son obéissance aux lois de la république ».

Bien sûr, on trouverait maints contre-exemples de déçus du système bénéficial qui persistèrent jusqu'au martyre<sup>76</sup>.

70 Pierre-Aloïs Verlaquet et J.-L. Rigal, *Martyrologe. Notices sur les prêtres du Rouergue morts en déportation ou en réclusion pendant la période révolutionnaire*, Rodez, Éditions de la *Revue historique du Rouergue*, 1962, 2 vol., t. I, p. 17-27.

71 *Les Bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789, état dressé par l'abbé de Grimaldi, publié et annoté par M. le chanoine J. Touzery*, Rodez, Imprimerie catholique, 1906, p. 444.

72 *Journal de voyage en Haute-Guyenne de J.-F. Henry de Richeprey*, éd. H. Guilhamon, Rodez, Archives historiques du Rouergue, 1952, t. I, *Rouergue*, p. 446, n. 1.

73 A.D. Aveyron, G 294, p. 119-120.

74 A.D. Aveyron, G, *Insinuations*, vol. 39, f° 495.

75 *Les Bénéfices du diocèse de Rodez...*, *op. cit.*, p. 444.

76 Les contre-exemples sont en effet également nombreux. Ainsi, Antoine Bez, du Nayrac, malgré un « bac » de droit canon (par bénéfice d'âge) reçu en 1777 (20 ans après son ordination à la prêtrise) est encore, 13 ans plus tard, vicaire de Castailiac (annexe de Golinac) qui ne compte que 11 maisons. Insermenté pourtant, il est

La problématique des clercs intellectuels frustrés ne doit toutefois pas être faussée par l'abondant martyrologe qui ne prouve rien quant à leur authentique désillusion socio-économique : quantité de futurs réfractaires n'en adhèrent pas moins auparavant, secrètement ou ouvertement, aux idées nouvelles, du moins tant qu'elles n'avaient pas été excommuniées ; d'autres gradués jurèrent tout d'abord, quitte à émettre une restriction, comme ce Jean-François Bêteille, curé de Gages, qui « comme nombre de ses confrères, embrassa avec ardeur les « idées de 1789 ». Il se fit même recevoir membre de la Société populaire de Rodez, à ses débuts, le 19 mai 1790 et dont faisaient déjà partie l'abbé Bosc et le trop fameux capucin Chabot. Mais il en fut exclu bientôt après pour cause de serment avec restriction. D'autres prêtres enfin, encore moins dociles, embrassèrent décidément l'ordre nouveau. Ainsi, l'évêque constitutionnel Debertier, « parti du gallicanisme teinté de richérisme [pour] évoluer vers le jansénisme intégral »<sup>77</sup>, avait d'ailleurs choisi pour vicaire général assermenté un prêtre gradué au parcours significatif : François Brassat, natif de Bessuéjols, qui étudia 5 ans à Cahors la théologie et le droit canon jusqu'au baccalauréat, avait certes été nommé prieur curé de Calmont-d'Olt en 1771, soit 22 ans après son « bac », mais il dut cette collation moins à sa qualité de gradué qu'à la mort de son oncle et parrain, titulaire du prieuré qu'on se transmettait par résignation depuis 1702<sup>78</sup>. Cet oncle n'était d'ailleurs pas gradué, preuve que le diplôme du neveu avait été inopérant dans la circonstance et qu'il n'avait pas joui d'un « privilège des gradués », mais du moins glorieux privilège népotiste de la résignation *in favorem* qui court-circuitait l'expectative des gradués : Brassat avait eu beau étudier, il avait *hérité* au lieu de *mériter*. Les options « schismatiques » de Brassat découlaient-elles de son amertume ?

---

déporté à Toulouse le 5 mai 1794 (*Les Bénéfices du diocèse de Rodez...*, *op. cit.*, p. 494). Alexis Albouy, de Clairvaux, malgré un baccalauréat de droit canon conquis à Toulouse en 1750, se retrouve à la Révolution curé de Saint-Laurent-de-Salles, une paroisse de 56 habitants en tout et pour tout. Insermenté, reclus, déporté à Figeac, il meurt « victime de la persécution » (p. 737).

<sup>77</sup> E. Préclin, *Les Jansénistes...*, *op. cit.*, p. 508.

<sup>78</sup> *Les Bénéfices du diocèse de Rodez...*, *op. cit.*, p. 356.

C'est, quoi qu'il en fût, massivement le cas en Comminges, autre « château d'eau clérical et clérico-étudiant ». Une courte synthèse issue d'un travail spécifique peut, pour finir, corroborer la réflexion<sup>79</sup>.

Le séminaire de Saint-Gaudens a ordonné un total de 717 prêtres commingeois (Français, c'est-à-dire sans les Aranais) de 1712 à 1761, au rythme annuel de 14,3 ; durant la période 1709 à 1768, j'ai dénombré environ 520 clercs ou prêtres en faculté, soit une moyenne annuelle de 8,6, dont 7,5 seront des prêtres gradués<sup>80</sup>. Ceci reviendrait à dire que 6 nouveaux prêtres commingeois sur 10 passeront à l'université et que plus de la moitié (52,4 %) en sortiront avec un grade, ne fût-ce qu'une maîtrise ès arts<sup>81</sup>. On le voit, ce clergé pléthorique ne semble avoir d'autre viatique pour la course de plus en plus aléatoire aux bénéfices que de parier sur une qualification universitaire.

Ceci illustre parfaitement cette spécificité ecclésiastique commingeoise : cette « montagne de prêtres » reste, comme le Rouergue, un réservoir des « hautes eaux religieuses » et, tel un château d'eau, continue d'alimenter les facultés et les diocèses alentour où les sources vives se sont déjà tariées<sup>82</sup>. Ces torrents qui se déversent dans tout le Midi ne sont pas jaillis de la seule ardeur catholique ; des facteurs socio-économiques alimentent ces courants pérennes : modestie sociale, pénurie de débouchés aggravée par l'essor démographique, hantise d'insertion, voire d'ascension sociale, que reflètent d'ailleurs leur mécontentement richériste préévolutionnaire et leurs préférence de degrés subalternes, voire expéditifs.

79 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. IV ; du même auteur, « Les étudiants de Comminges aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Approche statistique », dans *Les Hommes et leur patrimoine en Comminges*, Saint-Gaudens, Fédération historique de Midi-Pyrénées/Société d'études de Comminges, 2000, p. 105-119. Le premier ouvrage révisé les chiffres alors incomplets publiés dans le second, mais en confirme les conclusions.

80 Chiffres calculés par Serge Brunet à partir du *Catalogue* des ecclésiastiques entrés et sortis du séminaire de Saint-Gaudens de novembre 1712 à 1761, conservé dans les archives privées du château de Valmirande à Montréjeau. Du total de 907 Commingeois, j'ai cru bon d'ôter les 20,9 % d'Aranais issus d'un contexte fort particulier. Serge Brunet, *Les Prêtres des montagnes. Val d'Aran et diocèse de Comminges (vers 1550-vers 1750)*, thèse de l'EHESS, 1996, t. I, p. 50-52.

81 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. IV, p. 58-59.

82 *Ibid.*, p. 59 sq. et *passim*.

Le constat d'inutilité de leur investissement universitaire, déjà trahi par leur révision au rabais des stratégies étudiantes, l'insatisfaction de leurs réquisitions de grades auprès d'un épiscopat qui a un quasi-monopole des collations de cures, en majorité à la portion congrue de surcroît<sup>83</sup>, semblent aussi se manifester par leur attitude durant la période révolutionnaire : l'abbé Pomian compte 95 curés jureurs pour 65 réfractaires et 120 constitutionnels pour 84 fidèles parmi les vicaires. Je n'ai pu encore vérifier dans quel camp se placent majoritairement les gradués, mais le sort bien médiocre de tous ces prêtres qui ont fait, en pure perte, des études supérieures, n'a pu qu'alimenter les rancœurs de ce bas clergé, obscur mais pas sans grades ! Déçus le plus souvent dans leur « expectative des gradués » qui n'était devenue qu'un leurre sans privilège, aigris contre le système inégalitaire de l'Ancien Régime, où relations valait mieux que graduations, souvent insurgés contre les fastes épiscopaux, effrayés par les grèves de la dîme dans les années 1770<sup>84</sup>, les prêtres de Comminges n'ont pas choisi leur évêque pour les représenter aux États généraux : c'est pour le moins le signe d'une tacite réprobation de leur chef et premier collateur. À l'image de bien

83 En 1768, du fait de la réévaluation des portions congrues par la monarchie et des difficultés fréquentes de prélèvement de la dîme, nombre de curés ont opté pour la congrue, surtout dans la montagne et le piémont. Des grèves de la dîme toucheront d'ailleurs jusqu'à 117 communautés du Haut-Comminges en 1778. Cf. S. Brunet, *Les Prêtres des montagnes*, op. cit., p. 975 ; Didier Desvillettes, *Structures et contestations de la dîme dans le diocèse de Comminges (1778-1790)*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1992 ; Jean Castex, *Enquête sur la vie religieuse et intellectuelle dans les Pyrénées centrales au siècle des Lumières*, thèse de doctorat, Université de Nice, 1979.

84 En 1737, une brochure anonyme publiée par le petit clergé avait déjà révélé au grand jour le mécontentement de tous « *les curés congruistes du Comminges* » (dont beaucoup fréquentèrent l'université), qui ne fit que s'aggraver, proportionnellement à la ruée clérico-étudiante. Voir Ph. de Latour, « Un mouvement prérévolutionnaire : les refus de dîmes en Comminges et Gascogne », *Annales du Midi*, vol. 101, janvier-juin 1989, p. 7-25 ; Jean Rives, *Dîme et société dans l'archevêché d'Auch au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1976 ; Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974 ; D. Desvillettes, *Structures et contestations de la dîme...*, op. cit. ; Guy Astoul, « La contestation des dîmes en Comminges au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Les Hommes et leur patrimoine en Comminges*, op. cit., p. 253-270.

des prêtres du Rouergue, mais aussi du Quercy, de Bigorre et d'ailleurs, le Comminges subit plus massivement encore le même phénomène : à force d'être déçus dans leur expectative de gradués, les deux tiers d'un bas clergé famélique mais surdiplômé, « puisèrent comme on disait alors dans leur marmite » la raison de jurer<sup>85</sup>.

Là peuvent donc être débusqués, à mon sens, les véritables intellectuels frustrés par un système méritocratique en panne.

---

85 Armand Sarramon (éd.), *Les Paroisses du diocèse de Comminges en 1786*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1968, p. 27. Voir aussi F. Pasquier et F. Galabert (éd.), *Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en 1789*, Toulouse, Privat, 1928. Dans le seul district de Saint-Gaudens, il est vrai plus « déchristianisé » que la Montagne, 61 % des prêtres sont assermentés, tant vicaires que curés : Jean-Claude Meyer, *La Vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution (1789-1801)*, Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail, 1982, p. 85-87. Voir également M. Dufaur, *L'Élection de Comminges à la fin de l'Ancien Régime*, Aspet, L'Adret, 1987-1988, 2 vol. ; Jean Contrasty, *Histoire des évêques de Comminges*, Toulouse, Sistac, 1940, réimpr. Toulouse, Sirius international, 1986 ; Jean-François Soulet, *La Vie quotidienne dans les Pyrénées sous l'Ancien Régime du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1974.

SECONDE PARTIE

**Regards sur les universités  
européennes**



EXCELLENCE, AMITIÉ OU PATRONAGE ?  
LES NOMINATIONS DE PROFESSEURS AUX  
UNIVERSITÉS NÉERLANDAISES ENTRE 1575 ET 1814<sup>1</sup>

*Willem Frijhoff*

*Université libre, Amsterdam ; Université Érasme, Rotterdam*

Il n'est pas nécessaire de citer le jugement péremptoire formulé il y a trente ans par Roger Chartier et Jacques Revel, selon lesquels l'histoire des universités souffrait de sa prédominance médiévale, institutionnelle et intellectuelle, pour se rendre compte des limites de l'historiographie du professorat<sup>2</sup>. Jusque dans un passé récent les professeurs d'université étaient essentiellement traités de savants, parfois d'enseignants, rarement ou jamais de membres d'une profession intellectuelle jouissant de ses propres caractères en tant que groupe social et culturel. La République des Provinces-Unies ne fait pas exception, bien au contraire. À la suite de la *translatio studii* de l'Italie et de la Méditerranée vers les pays de l'Atlantique Nord au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les universités néerlandaises se sont trouvées au centre même de la *Respublica litterarum*<sup>3</sup>.

- 1 Une première version de cette étude, plus courte et de facture assez différente, axée sur les professeurs d'origine allemande, fut publiée sous le titre « Qualitätswahl, Kandidatenmangel oder Nachbarfreundschaft ? Die internationale Berufungspraxis der niederländischen Hochschulen zwischen 1575 und 1814 », dans Christian Hesse et Rainer Christoph Schwinges (dir.), *Professorinnen und Professoren gewinnen. Zur Geschichte des Berufungswesens an den Universitäten Mitteleuropas*, Basel, Schwabe, coll. « Veröffentlichungen der Gesellschaft für Universitäts- und Wissenschaftsgeschichte », p. 31-53.
- 2 Roger Chartier et Jacques Revel, « Université et société dans l'Europe moderne : position du problème », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXV, 1978, p. 353-374.
- 3 Hans Bots et Françoise Waquet (dir.), *Commercium litterarium. La communication dans la République des Lettres / Forms of Communication in the Republic of the Letters, 1600-1750*, Amsterdam/Maarssen, APA/Holland University Press, 1994 ; Hans Bots et Françoise Waquet, *La République des Lettres*, Paris, Belin, 1997 ; Anne Goldgar, *Impolite Learning: Conduct and Community in the Republic of Letters, 1680-1750*, New Haven, Yale University Press, 1995.

Dans maint domaine, elles savaient recruter les meilleurs professeurs de l'Europe et s'en glorifiaient ouvertement pour attirer étudiants et savants. On a, par conséquent, pu remplir toute une bibliothèque avec des biographies professorales et des travaux sur les professeurs célèbres du siècle d'or néerlandais. Des Hollandais ou des Flamands réputés dans toute l'Europe, tels Juste Lipse, Herman Boerhaave, Daniel Heinsius, Caspar Barlaeus ou Gerardus Joannes Vossius, des Français tels Joseph Juste Scaliger, Claude Saumaise, André Rivet, Pierre du Moulin, Samuel Desmarets, Jean Barbeyrac, Pierre Bayle ou Pierre Jurieu, des Allemands comme Johannes Coccejus, Johannes Georgius Graevius, Fredericus Spanheim, Johannes Fridericus Gronovius, Bernhardus Albinus ou Hieronymus Gaubius, ont tous été honorés d'une, voire de plusieurs biographies intellectuelles, et – contrairement à bien d'autres pays européens – il n'existe guère de professeur universitaire de l'époque moderne en Hollande qui n'ait été l'objet d'un article plus ou moins substantiel dans l'un des grands dictionnaires biographiques.

Mais depuis lors l'histoire des universités s'est engagée sur des voies nouvelles. Globalement, les étudiants, les plans d'études et la didactique, le cérémoniel et toute la dimension symbolique de l'enseignement supérieur ont dans le champ d'intérêt des historiens pris la place des professeurs, et les méthodes et approches de l'histoire sociale, intellectuelle et culturelle ont remplacé l'ancienne histoire institutionnelle et l'histoire des idées. Les professeurs d'Ancien Régime seraient-ils donc devenus les mal-aimés de l'historiographie universitaire ? Reconnaissons que l'approche socioculturelle ne fait pas entièrement défaut. Pour ce qui est des Provinces-Unies, un certain nombre de publications a été consacré aux mouvements de professeurs et à la pratique des nominations. Elles se limitent cependant à une seule institution, un secteur précis ou une chaire particulière. Il nous manque une image d'ensemble du professorat néerlandais, aussi bien du point de vue typologique que sous l'angle des sciences sociales ou culturelles, voire du point de vue intellectuel. Nous manquons en particulier d'une étude en profondeur des réseaux de communication et de coopération qui, souvent bien au-delà des institutions d'enseignement supérieur, fondaient dans les Provinces-Unies la *Respublica litterarum* et décidaient des offres et demandes de

candidats aux postes de professeurs<sup>4</sup>. Comme la République néerlandaise se caractérisait par des structures de pouvoir plus horizontales que verticales et que la culture sociale de cette société sans tête unique s’y profilait avant tout dans la négociation et la recherche de consensus, la formation d’un réseau d’amis, de collègues ou de sympathisants y revêtait encore plus d’importance que dans la plupart des autres États européens où les rapports de force hiérarchiques, voire absolutistes dominaient et où la protection ou le patronage vertical jouait le rôle que l’amitié professionnelle et la négociation revêtirent aux Provinces-Unies<sup>5</sup>.

Dans cette contribution je me propose de définir le cadre conceptuel, la base statistique et les contours concrets d’une recherche sur la pratique des nominations de professeur dans les institutions d’enseignement supérieur de la République des Provinces-Unies à l’époque moderne, entre l’inauguration de l’université de Leyde en 1575 et la refonte intégrale du système universitaire en 1815. Il faut donc d’abord définir notre objet<sup>6</sup>. Il n’est, en effet, pas toujours clair de savoir qui dans la

- 4 Sous l’impulsion de Hans Bots, l’Institut Pierre Bayle des Relations intellectuelles à Nimègue a fait dans le passé un effort considérable pour déblayer ce terrain et publié une collection de plus de trente volumes d’études, sans parler des thèses de doctorat non publiées, ou publiées ailleurs. Malheureusement, cet institut a disparu dans une des vagues de restrictions budgétaires. Une analyse exemplaire du réseau de patronage d’un professeur de médecine à Harderwijk se trouve dans Saskia Stegeman, *Patronage en dienstverlening. Het netwerk van Theodorus Janssonius van Almeloveen (1657-1712) in de Republiek der Letteren*, thèse, Nijmegen, 1996. Pour Johannes Fridericus Gronovius (1611-1671), de Hambourg, et Alexander Morus (1616-1670), de Castres, voir Hans de Waardt, « Academic Careers and Scholarly Networks », dans Wiep van Bunge (dir.), *The Early Enlightenment in the Dutch Republic, 1650-1750: Selected Papers of a Conference held at the Herzog August Bibliothek, Wolfenbüttel 22-23 March 2001*, Leiden, Brill, 2003, p. 19-37.
- 5 Pour les rapports sociaux dans les Provinces-Unies, voir Willem Frijhoff et Marijke Spies, *1650: Hard-Won Unity*, trad. par Myra Heerspink Scholz, coll. « Dutch Culture in a European Perspective », Assen/Basingstoke, Royal Van Gorcum/Palgrave Macmillan, 2004 ; Maarten Prak, *The Dutch Republic in the Seventeenth Century: The Golden Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- 6 La synthèse de Peter A. Vandermeersch fournit un bon cadre européen de départ, tout en nécessitant des spécifications pour les différentes situations nationales, en particulier les Provinces-Unies : Peter A. Vandermeersch, « Teachers », dans Hilde De Ridder-Symoens (dir.), *A History of the University in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, t. II, *Universities in Early Modern Europe (1500-1800)*, p. 210-255.

République néerlandaise était un professeur, ou plutôt : qui avait le droit de s'appeler professeur. Bien sûr, nous connaissons les modalités des procédures de nomination. Normalement, c'était l'autorité fondatrice qui était chargée de la nomination des professeurs, en l'occurrence, pour les universités de plein droit, les collèges d'États souverains des différentes provinces (soit par délégation le collège des députés aux États ou des curateurs de l'université), et pour les écoles illustres ces mêmes États ou les régences urbaines. Le *stathouder* en tant que baron de Breda nommait à l'école illustre fondée par lui dans cette ville. Mais on reconnaît dans maintes procédures un jeu subtil entre le sénat universitaire (les futurs collègues) qui proposait une liste des candidats, les curateurs de l'institution (collège composé par des membres éminents de l'élite politique de la province, du district ou de la ville), le pouvoir politique au sens propre (les députés aux États), parfois même le *stathouder* (soit en tant que *curator magnificentissimus*, soit par le simple poids de son pouvoir symbolique), ou le pouvoir religieux (le Synode réformé ou ses représentants), sans oublier les pressions exercées par des représentants officieux de la République des Lettres et d'autres réseaux savants nationaux ou internationaux. Certains professeurs estimaient d'ailleurs avoir acquis un droit à la survivance filiale en raison de leur statut intellectuel ou de leur investissement financier dans l'équipement scientifique de l'université<sup>7</sup>. Le résultat était bien souvent une procédure lourde et de longue durée au cours de laquelle maint candidat remercia poliment en raison des complications visibles ou à prévoir.

## LE CHAMP PROFESSORAL

Nous sommes suffisamment renseignés sur les chaires ordinaires établies dans les cinq universités à part entière (six en incluant l'établissement

7 Graevius a résumé dans un mémoire éclairant des différentes offres qui lui ont été faites et leurs conditions : J.L.A. Martens (éd.), « Memorie of verhaal van Prof. J.G. Graevius van aanbiedingen hem gedaan », *Bijdragen en Meededelingen vanhet Historisch Genootschap te Utrecht*, t. I, 1877, p. 339-341.

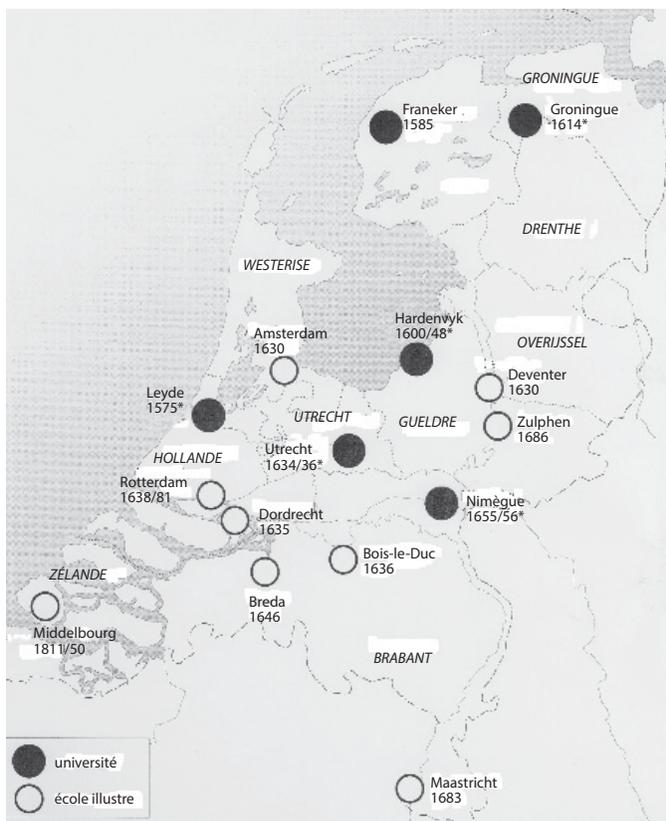
universitaire éphémère et d'ailleurs contesté de Nimègue<sup>8</sup>) – ou « académies », comme on les appelait alors dans la République selon la tradition humaniste –, à savoir Leyde en 1575 (université commune aux provinces de Hollande et Zélande en vertu de leur traité d'union), Franeker en 1585 (Frise), Groningue en 1614 (Groningue et Drenthe), Utrecht en 1636 (Utrecht), Harderwijk (province de Gueldre) en 1648 et Nimègue en 1656 (Gueldre, quartier de Nimègue) [carte 1]<sup>9</sup>.

En plus des chaires ordinaires, il y avait des *extraordinarii* (qui ne tardaient pas à devenir *ordinarii*, ou du moins y aspiraient) et des *lectores*, parfois aussi des professeurs libres (*privaatdocenten*) et d'autres maîtres qui aimaient à s'intituler professeur d'université jusque sur les frontispices de leurs publications et demeuraient connus comme tels auprès du grand public sans toujours pleinement mériter ce titre aux yeux de l'administration universitaire. Sans même parler de cas exceptionnels tels celui de Pierre Jarrige (1605-1670), un ex-jésuite français qui, pour s'être converti à grand fracas au protestantisme, avait été pendu et brûlé *in effigie* à La Rochelle en 1648. Réfugié en Hollande, il fut autorisé en 1649 à provisoirement enseigner l'éloquence à l'université de Leyde, mais sans pouvoir porter le titre de professeur. Dès 1650, il se reconvertit d'ailleurs au catholicisme et repartit pour Tulle, sa ville natale<sup>10</sup>. Il existe

8 La moins connue des universités néerlandaises fut créée en 1655 comme école illustre du quartier de Nimègue (province de Gueldre), mais dès mai 1656 elle reçut des États de ce quartier, qui s'y estimaient autorisés au titre de leur prétention à la souveraineté, le statut d'université avec droit de promotion aux grades. Les États supérieurs de la province de Gueldre s'opposèrent cependant à cette prétention, et ne reconnurent que l'université provinciale à Harderwijk. L'université de Nimègue fut supprimée en 1679, pour revivre un bref instant en 1756-1757 sous le titre de *Gymnasium Academicum*, puis au <sup>xx</sup>e siècle en tant que fondation catholique. Voir Hans Bots et Toon Kerkhoff, *De Nijmeegse Pallas. De geschiedenis van de kwartierlijke academie en medische faculteit, 1655-1679*, Nijmegen, UMC St. Radboud, 2001.

9 Année d'inauguration en tant qu'université de plein droit. Les universités de Harderwijk (1600), Utrecht (1634) et Nimègue (1655) furent cependant fondées comme écoles illustres avant leur élévation au statut universitaire. Voir la chronologie de ces institutions dans Lubor Jilek (dir.), *Historical Compendium of European Universities / Répertoire historique des universités européennes*, Genève, CRE, 1984.

10 *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, Leiden, Sijthoff, t. IX, 1933,



**Carte 1. Universités et écoles illustres dans la République des Provinces-Unies jusqu'à la Révolution batave, 1575-1795**

Année de fondation ou [/] de réouverture

\* = année d'institution comme université à part entière

donc toujours des cas de nominations discutables : professeurs nommés mais non venus, professorats éphémères négligés dans les sources, disputes sur le rang exact de l'enseignant ou le caractère formel de son

---

col. 457-458 ; Didier Boisson, « Conversion et reconversion au xviii<sup>e</sup> siècle : les itinéraires confessionnels de François Clouet et de Pierre Jarrige », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. CLV, n° 2, 2009, p. 447-467. Je ne l'ai pas compté parmi les professeurs.

engagement, etc. Il faut les résoudre au coup par coup et des différences d'opinions à leur sujet demeurent inévitables.

Une complication supplémentaire vient encore de la structure même de l'enseignement supérieur dans la République, où les universités de plein droit étaient flanquées d'écoles illustres ou d'athénées. Les écoles illustres, neuf au total, étaient des institutions semi-universitaires qui tantôt copiaient la structure et le plan d'études de l'université, comme le faisait le *Gymnasium academicum* dans le Saint-Empire germanique, tantôt étaient formées d'une suite de chaires sans lien facultaire entre elles, tantôt pouvaient simplement former la superstructure pré-universitaire d'une école latine locale, à la manière du collège de plein exercice en France. L'école illustre ne possédait cependant jamais le droit de promotion aux grades ni les privilèges universitaires découlant du *jus majestatis*, le droit souverain qui constituait la base du monopole universitaire provincial. Les efforts répétés faits pour élever l'école illustre de Middelbourg (Zélande) en université à part entière ou d'en créer une à La Haye en Hollande (1711) ou à Zierikzee en Zélande avec l'héritage colossal d'un patricien (1757), butaient invariablement sur la résistance farouche de Leyde, qui prétendait au monopole de l'enseignement supérieur en Hollande et Zélande. Leyde s'était déjà violemment opposée aux tentatives de création d'une forme d'enseignement supérieur à Amsterdam en 1630-1632 ; le conseil de cette ville réussit cependant à créer un athénée à son gré, qui à l'extérieur fut rapidement considéré comme une quasi-université et fonctionnait comme telle<sup>11</sup>.

Dans la province d'Overijssel, la fondation par des fonds privés d'une université de plein droit dans la ville hanséatique de Deventer, centre ancien et bien connu d'enseignement quasi universitaire (où Érasme fit ses études), fut contrecarrée avec succès par l'opposition jalouse des deux autres villes capitales de la province, Zwolle et Kampen. L'athénée de Deventer, organisé comme une petite université, demeurait par

11 Willem Frijhoff, « What is an early Modern University ? The conflict between Leiden and Amsterdam in 1631 », dans Helga Robinson-Hammerstein (dir.), *European Universities in the Age of Reformation and Counter Reformation*, Dublin, Four Courts Press, 1998, p. 149-168 ; Dirk van Miert, *Humanism in an Age of Science: The Amsterdam Athenaeum in the Golden Age 1632-1704*, Leiden, Brill, 2009.

conséquent privé du droit de promotion aux grades. Descartes y séjourna un moment, juste après son inauguration. Comme les Pays de la Généralité, limitrophes de la Flandre et du Brabant, n'étaient pas dotés de la souveraineté, on n'y trouvait pas d'université mais seulement trois écoles illustres, à Bois-le-Duc, Maastricht et Breda, cette dernière de fondation seigneuriale. Cependant, comme ces écoles restaient des îlots réformés dans une mare restée catholique, leur importance réelle était très limitée. Seule l'école expérimentale modèle fondée par le *stathouder* à Breda mériterait une étude à part, mais elle ne dura guère.

200

L'ensemble des institutions d'enseignement supérieur dans l'ex-royaume de Hollande fut supprimé par le décret de l'empereur du 22 octobre 1811, au cours de l'occupation française, et remplacé par le système impérial des Académies<sup>12</sup>. Le départ des Français deux ans plus tard sonna le glas de ce système détesté par les Néerlandais. Le « décret organique » promulgué le 2 août 1815 par le nouveau roi Guillaume I<sup>er</sup> conserva seulement trois universités de plein droit sur le territoire des actuels Pays-Bas : les universités d'État de Leyde, d'Utrecht et de Groningue<sup>13</sup>. Les anciennes universités de Harderwijk et Franeker furent réduites à l'état d'athénée. Parmi les ex-écoles illustres de l'Ancien Régime, seuls les athénées de Deventer et d'Amsterdam furent continués. Celui d'Amsterdam survécut et devint université municipale

12 Pour la typologie, voir Willem Frijhoff, « Patterns », dans Hilde De Ridder-Symoens (dir.), *A History of the University in Europe*, op. cit., t. II, p. 43-110. Pour les institutions des Provinces-Unies, voir Willem Frijhoff, *La Société néerlandaise et ses diplômés, 1575-1814. Une recherche sérielle sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires*, Amsterdam/Maarssen, APA/Holland University Press, 1981, p. 13-18 ; Marc Wiggins, « Small Universities in the Republic of the United Provinces (1575-1815) », dans Gian Paolo Brizzi et Jacques Verger (dir.), *Le Università minori in Europa (secoli XV-XIX). Convegno Internazionale di Studi, Alghero, 30 Ottobre-2 Novembre 1996*, Soveria Manelli, Rubbettino, 1998, p. 199-206. Pour les écoles illustres : Willem Frijhoff, « L'école illustre », dans Guillaume van Gemert, Frans Korsten, Peter Rietbergen et Jan de Vet (dir.), *Orbis doctus, 1500-1850. Perspectieven op de geleerde wereld van Europa: plaatsen en personen. Opstellen aangeboden aan professor dr. J.A.H. Bots*, Amsterdam/Utrecht, APA/Holland Universiteits Pers, 2005, p. 67-88.

13 Sans tenir compte ici des provinces du Sud, l'actuelle Belgique, séparées en 1830.

lors de la refonte de l'enseignement supérieur en 1876 ; les athénées de Harderwijk, Franeker et Deventer furent définitivement fermés en 1818, 1843 et 1876 respectivement<sup>14</sup>.

L'école d'ingénierie de Leyde, fondée en 1600 d'après les plans de Simon Stevin, fut dès sa fondation incorporée dans l'université locale. On joindra à cette liste des institutions parallèles quelques initiatives semi-privées, telle que la communauté des *Hage-Professoren* – les « Professeurs haguois » –, une espèce de proto-faculté de médecine dans le siège du gouvernement fédéral, La Haye ; ou les *Seminaria theologica* des confessions protestantes non réformées (luthériens, remontrants, mennonites, tacitement autorisés) et les écoles supérieures des communautés juives, et plus tard, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, également les grands séminaires des catholiques romains et des vieux-catholiques. Tous ces séminaires étaient les équivalents non publics des deux collèges de théologie réformée, le Collège des États, de langue néerlandaise, et le Collège wallon, de langue française, tous deux incorporés dans l'université de Leyde et reconnus par les États de Hollande comme établissements publics<sup>15</sup>. Mais tôt ou tard les séminaires des dissidents non réformés ralliaient la structure universitaire. Seuls les catholiques et les juifs restaient dehors. Les autres bénéficièrent indirectement de la reconnaissance de l'égalité de toutes les religions à la suite de la Révolution batave, en 1795-1796.

Rappelons enfin que la politique éducative particulariste des villes néerlandaises, qui s'estimaient souveraines en matière de politique culturelle, les a assez rapidement conduites à établir des chaires isolées d'importance locale dans des sciences pratiques telles que l'éloquence, l'histoire, les langues, la théologie, le droit civil, l'anatomie, la chimie, la

<sup>14</sup> Pour l'évolution institutionnelle, voir Goffe Jensma et Harry de Vries, *Veranderingen in het hoger onderwijs in Nederland tussen 1815 en 1940*, Hilversum, Verloren, 1997.

<sup>15</sup> Sur le Collège wallon, voir G.H.M. Posthumus Meyjes, « Le Collège wallon », dans Th.H. Lunsingh Scheurleer et G.H.M. Posthumus Meyjes (dir.), *Leiden University in the Seventeenth Century: An Exchange of Learning*, Leiden, Universitaire Pers/ Brill, 1975, p. 111-135 ; autre version, par le même auteur, avec une prosopographie des boursiers : *Geschiedenis van het Waalse College te Leiden 1606-1699*, Leiden, Universitaire Pers, 1975.

chirurgie ou l'obstétrique. Parfois, il s'agissait tout juste d'un titre professoral accordé par le conseil urbain pour retenir un savant estimé qui risquait de partir pour un poste plus intéressant ou mieux rémunéré. Cela arrivait régulièrement parmi les ministres du culte réformé qui développaient au cours de la période un réseau national de postes facilitant une véritable carrière<sup>16</sup>. Le paysage de l'enseignement supérieur se caractérisait donc par une multiplicité de formes et variantes du professorat, distribuées sur le pays entier et couvrant bien les différents besoins locaux, mais assez complexe du point de vue du chercheur actuel, habitué à des structures claires et uniformes décidées par une autorité souveraine unique.

202

#### DÉFINITIONS ADOPTÉES

Afin de dresser une image professionnelle plus précise du professeur moderne dans les Pays-Bas septentrionaux, je pars de l'hypothèse que le professorat en tant que profession académique s'est constitué et développé à l'intérieur d'un *réseau* savant. Des professeurs ou lecteurs individuels ne peuvent être considérés comme faisant partie du réseau professionnel que lorsqu'ils ont été formellement nommés à une institution d'enseignement supérieur publique ou (comme dans le cas des séminaires théologiques des dissidents) semi-publique en vertu de qualités scientifiques reconnues par la communauté savante supra-locale. J'exclus donc de la définition de mon objet les « professeurs » dont la nomination était motivée par les seules commodités locales ou convenances individuelles. Ce principe de sélection rend justice au caractère éminemment communautaire des procédures de nomination qui dans tous les cas connus mettent en œuvre le réseau des savants. Il implique aussi que des chaires simplement destinées à rémunérer ou à honorer une seule personne à titre individuel ou à impact purement

---

16 F.A. van Lieburg, *Profeten en hun vaderland. De geografische herkomst van de gereformeerde predikanten in Nederland van 1572-1816*, thèse d'histoire, Amsterdam, Université libre, 1996 ; Peter van Rooden, *Religieuze regimes. Over godsdienst en maatschappij in Nederland, 1570-1990*, Amsterdam, Bert Bakker, 1996.

local ont été éliminées, ainsi que les enseignants œuvrant dans l'orbite universitaire sans avoir fait l'objet d'une procédure de nomination formelle suivant les statuts de l'institution. Mais il faut reconnaître que dans les deux cas les limites demeurent parfois peu claires, et qu'il reste toujours des enseignants dont il faut déterminer la position au cas par cas.

Il n'y a pas lieu, cependant, de distinguer entre les universités de plein droit et les écoles illustres. Du point de vue de l'analyse sociale, éducative et intellectuelle, celles-ci doivent être considérées comme équivalentes depuis la fondation de l'université de Leyde en 1575 jusqu'à la refonte du système universitaire après le congrès de Vienne. Les professeurs passaient librement d'un type d'institution à l'autre, en intégrant les deux formules dans leur profil de carrière, parfois même en échangeant un poste universitaire contre une chaire prestigieuse à une école illustre, mais sans se sentir gênés par la politique territoriale ou particulariste des provinces souveraines. Suivant le modèle de société prévalant dans la République néerlandaise, le recrutement dans l'enseignement supérieur y fonctionnait comme un marché libre, sans limitations de principe quant à l'origine géographique, la nationalité, le milieu social ou l'âge du candidat. Quelques jeunes savants brillants furent nommés à peine sortis de l'adolescence et comme la retraite n'était accordée que lorsque le professeur sentait venir la fin de sa vie, certaines carrières se sont étirées sur près de 70 ans. Il y eut des professeurs nobles comme il y en eut provenant des classes défavorisées – dans les deux catégories cependant en nombre réduit, car le professorat était essentiellement une ambition sociale des classes moyennes.

Les restrictions au recrutement qui subsistaient étaient celles qui valaient dans l'ensemble des pays européens, à savoir le sexe (le professorat demeurait exclusivement masculin), l'appartenance ethnique (on n'admit jamais un professeur juif ou noir, alors qu'il y avait de grands médecins juifs, voire des pasteurs de couleur, dans la République), et la religion (voir ci-dessous). Enfin, la reconnaissance des performances savantes du candidat et de son statut scientifique dans la communauté savante européenne pesait bien plus comme critère de qualité lors des nominations professorales que ses capacités

didactiques – principe assez paradoxal puisque, à l’exception de quelques coryphées, les professeurs n’étaient jamais nommés pour faire de la science mais seulement pour enseigner, et c’est ce seul critère, incluant le contenu, les formes et la fréquence de l’enseignement, dont se servaient les curateurs pour juger les professeurs dans l’exercice de leur fonction<sup>17</sup>.

## ANALYSE GLOBALE

204 Pour la plupart des institutions, nous disposons de catalogues fiables des professeurs, publiés en annexe à l’histoire de l’établissement<sup>18</sup>. Pour quelques écoles illustres mineures – Middelbourg, Rotterdam et Zutphen –, je les ai composés moi-même à partir des sources disponibles<sup>19</sup>. En analysant l’ensemble des catalogues professoraux pour la période comprise entre 1575 et 1814, on obtient 1 415 nominations réalisées pour un total de 1 017 professeurs (**tableau 1**)<sup>20</sup>, soit en

17 Sur le rapport entre enseignement et recherche à Leyde : Anthony Grafton, *Athenae Batavae: The Research Imperative at Leiden, 1575-1650*, Leiden, Primavera Pers, 2003.

18 Les anciennes histoires des universités particulières comprennent presque toujours un catalogue assez fiable des professeurs, considérés comme les gloires de l’établissement. Un répertoire exemplaire est celui de Leyde : C.A. Siegenbeek van Heukelom-Lamme, *Album Scholasticum Academiae Lugduno-Batavae MDLXXV-MCMXL*, Leiden, Brill, 1941.

19 Pour Middelbourg, voir Willem Frijhoff, « Zeelands universiteit: hoe vaak het mislukte, en waarom », dans *Archief. Mededelingen van het Koninklijk Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen*, 1987, p. 7-41 (éd. séparée : *Worstelende wetenschap. Aspecten van wetenschapsbeoefening in Zeeland van de zestiende tot in de negentiende eeuw*, Middelbourg, s.n., 1987). L’ancien catalogue des professeurs de Harderwijk a été corrigé par Willem Frijhoff et Marijke D. Mak, « Hoogleraren aan de Illustre School, de Academie en het Rijksatheneum te Harderwijk, 1599-1818 », dans J.A.H. Bots, M. Evers, W.Th.M. Frijhoff *et alii* (dir.), *Het Gelders Athene. Bijdragen tot de geschiedenis van de Gelderse universiteit te Harderwijk (1648-1811)*, Hilversum, Verloren, 2000, p. 200-208. Pour Rotterdam, voir N.L. Dodde, ... *Tot der kinderen selfs proffijt... Een geschiedenis van het onderwijs te Rotterdam*, 's-Gravenhage, SDU, 1991, p. 132-135, mais sa liste des professeurs (p. 378) ignore le premier, par ailleurs éphémère, Adriaen Smout (1636).

20 Une première approche collective du professorat se trouve dans ma thèse de doctorat *La Société néerlandaise et ses gradués*, *op. cit.*, p. 279-281. Par la suite,

moyenne 1,4 nomination pour chaque professeur, et au total un peu plus de quatre procédures de nomination par an dans la République.

Jusqu'à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, au moins un professeur étranger fut nommé chaque année (**tableaux 1 et 4**). Le marché professoral était donc assez actif : à chaque instant, quelque part dans la République, une procédure de nomination était en cours. Les correspondances savantes montrent à maints endroits quel niveau d'excitation les intéressés pouvaient atteindre et à quel point l'Europe réformée était devenue un espace unifié. En réalité, bien plus de savants néerlandais et étrangers étaient concernés par les procédures que les 1 017 professeurs identifiés, car il arriva régulièrement que des dizaines de candidats possibles furent passés en revue. Bien des candidats ne furent en fin de compte jamais nommés dans la République, d'autant que bien souvent des noms furent avancés de savants qui ignoraient tout de leur candidature parce qu'ils avaient simplement été proposés par des collègues. On en connaît plusieurs exemples dans la dynastie professorale westphalo-néerlandaise des Pagenstecher, où les candidatures réussissaient autant de fois qu'ils échouaient.

Les procédures de nomination ont laissé de nombreuses traces dans les archives universitaires, les résolutions des États provinciaux et des conseils

---

j'ai rassemblé dans les années 1980 une banque de données sur les professeurs néerlandais dans la période plus large, 1575-1874, avec l'aide de mon assistant de recherche à l'université de Tilbourg, Ad van Kempen. Une fois achevé l'élaboration des données et la confection des tableaux, je n'ai plus tenu compte des rares renseignements glanés sur des professeurs omis dans les catalogues (j'en ai trouvé cinq en tout) ; les rapports et pourcentages n'en seraient pas réellement changés. J'ai présenté ces données lors de plusieurs colloques tenus à l'étranger. Une première approche fut publiée sous le titre « Dutch University Professors 1575-1876 : the social profile of a professional group », dans S. Seppo (dir.), *The Social Role and Evolution of the Teaching Profession in Historical Context*, Joensuu (Finlande), University of Joensuu, 1988, t. II, p. 93-102. Dans les années 1990, mes collaborateurs Marc Wingens et Hans de Waardt ont travaillé à Rotterdam à un projet de recherche sur les professeurs dans la République des Provinces-Unies au XVII<sup>e</sup> siècle, en prêtant une attention particulière aux réseaux constitués. Ce projet faisait partie du grand programme « Histoire culturelle de la République » de l'Organisation nationale néerlandaise de la recherche scientifique (NWO). La recherche s'avérait cependant si complexe que le projet n'a pas pu aboutir à une monographie synthétique avant la clôture du programme.

urbains, et les correspondances savantes, mais elles attendent encore une analyse en profondeur.<sup>21</sup> Ce qui nous intéresse ici est l'image globale des nominations. Notons que le nombre de pas de carrière diminuait lentement : vers la fin de l'époque moderne, le professeur était plus stable dans sa fonction qu'au début (**tableau 4**). Par ailleurs, bien peu de professeurs nommés dans la République des Provinces-Unies ont fini leur

- 21 Certaines histoires universitaires fournissent des renseignements détaillés sur les procédures de nomination et les candidats nommés, refusés ou ayant eux-mêmes refusé, par exemple J.C. van Slee, *De Illustre School te Deventer 1630-1878, haar geschiedenis, hoogleraren en studenten*, 's-Gravenhage, Nijhoff, 1916, p. 1-140. Pour quelques groupes de professeurs, il existe des études partielles sur les nominations, la plus importante étant l'article synthétique sur les professeurs de Franeker par F.R.H. Smit, « Over honderdzevenenzeventig Franeker professoren », dans G.Th. Jensma, F.R.H. Smit et F. Westra (dir.), *Universiteit te Franeker 1585-1811. Bijdragen tot de geschiedenis van de Friese hogeschool*, Leeuwarden, Fryske Akademy, 1985, p. 102-118 ; Hans Bots, « Stratégie et politique des autorités universitaires dans la nomination des professeurs aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le cas de quelques universités dans les Provinces-Unies », dans F. Attal, J. Garrigues, T. Kouamé et J.-P. Vittu (dir.), *Les Universités en Europe du XIII<sup>e</sup> siècle à nos jours : espaces, modèles et fonctions*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 131-138. Pour Leyde : J.J. Woltjer, « Introduction » et « Foreign Professors », dans Th.H. Lunsingh Scheurleer et G.H.M. Posthumus Meyjes (dir.), *Leiden University in the Seventeenth Century, op. cit.*, p. 1-19 et 461-465. Pour des secteurs spécifiques, voir D. Nauta, « Het benoemingsbeleid met betrekking tot de hoogleraren in de theologie in de Nederlanden tot ongeveer 1700 », *Nederlands Archief voor Kerkgeschiedenis*, vol. 63, 1983, p. 42-68 ; J.A.H. Bots, « Harderwijkse professoren (1648-1812) en het benoemingsbeleid van de Gelderse curatoren », dans J.A.H. Bots et al., *Het Gelders Athene, op cit.*, p. 51-61. Quelques exposés éclairants sur des cas individuels : Maarten Ultee, « The Politics of Professorial Appointment at Leiden, 1709 », *History of Universities*, vol. 9, 1990, p. 167-194 (concerne la succession de Petrus Hotton par Herman Boerhaave ; le médecin Hotton était le fils d'un ministre wallon établi à Amsterdam, où il débuta en tant que responsable du jardin botanique) ; H. de Waardt (« Academic Careers », art. cit., p. 23-29) analyse le cas compliqué mais éclairant de la carrière internationale du théologien français Alexander Morus, soutenu par Saumaise. Pour le rôle particulier d'un curateur puissant : J. van den Berg, « Willem Bentinck (1704-1774) en de theologische faculteit te Leiden », dans S. Groenveld, M.E.H.N. Mout et I. Schöffer (dir.), *Bestuurders en geleerden. Opstellen over onderwerpen uit de Nederlandse geschiedenis van de zestiende, zeventiende en achttiende eeuw, aangeboden aan Prof. Dr. J.J. Woltjer*, Amsterdam/Dieren, De Bataafsche Leeuw, 1985, p. 169-177.

carrière à l'étranger : 26 au total, soit 2,5 %. Ce pourcentage contraste très fortement avec le nombre de professeurs étrangers venus dans la République. Sa force d'attraction sur les savants étrangers était treize fois plus grande ! Ce rapport souligne l'image traditionnelle de la République comme centre névralgique de la *Respublica litterarum* européenne, tout comme il confirme, du moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'image de l'*Athenae batavae*, la nouvelle Athènes, que très tôt Leyde s'est attribuée<sup>22</sup>.

## RECRUTEMENT GÉOGRAPHIQUE

Mais on notera également avec surprise que près d'un tiers des professeurs n'était pas né dans la République – un pourcentage probablement unique en Europe, même si l'on tient compte des « faux étrangers », nés à l'étranger à la suite d'un exil ou simplement d'une nomination étrangère de leur père, qui lui était bien néerlandais<sup>23</sup>. Ce fut, par exemple, le cas de l'historien et philologue Gerardus Joannes Vossius (1577-1649), né à Heidelberg d'un père pasteur néerlandais qui y avait été exilé, ou du hébraïste Constantin l'Empereur (1591-1648), dont le père brabançon s'était réfugié à Brème en raison de sa foi<sup>24</sup>. L'origine des deux tiers de Néerlandais de naissance correspond assez précisément à l'importance démographique relative des différentes provinces, sans tenir compte des grandes différences dans leur poids économique<sup>25</sup>. L'économie et la culture suivaient clairement

22 Johannes Meursius, *Athenae Batavae. Sive de urbe Leidensi, et Academia, virisque claris, qui utramque ingenio suo, atque scriptis, illustrarunt: libri duo*, Lugduni Batavorum [Leyde], apud Andream Cloucqium et Elsevirios, 1625 ; reprint Farnborough, Gregg International, 1970.

23 C'est ce que souligne à juste titre J.J. Woltjer, « Introduction » et « Foreign Professors », art. cit.

24 C.S.M. Rademaker, *Life and Work of Gerardus Joannes Vossius 1577-1649*, Assen, Van Gorcum, 1981 ; Peter T. van Rooden, *Theology, Biblical Scholarship, and Rabbinical Studies in the Seventeenth Century: Constantijn l'Empereur (1591-1648), professor of Hebrew and theology at Leiden*, Leiden, Brill, 1989.

25 On pourrait défendre la thèse selon laquelle un professeur néerlandais passant d'une province de la République à une autre se rendait en territoire étranger, chaque province s'estimant pleinement investie de la souveraineté sur son territoire, en particulier en matière universitaire. Mais étant donné le caractère national du marché des professions intellectuelles, j'ai considéré la République

des voies séparées. Numériquement, la Hollande et la Frise dominent le recrutement, mais l'ancien duché de Gueldre et l'ancienne principauté ecclésiastique d'Utrecht, régions culturellement avancées dès le Moyen Âge, conservent leur force de production intellectuelle, même si les meilleurs savants finissent leur carrière bien souvent en Hollande, à Leyde. Le maintien de ces rapports provinciaux est, bien sûr, également à mettre sur le compte de la politique de nomination aux chaires des universités et écoles illustres provinciales, où dans bien des cas, surtout dans la faculté de philosophie ou aux chaires des écoles illustres, un étudiant brillant de souche locale était reçu à peu de frais à son premier poste, de préférence à un savant étranger cher et exigeant. En fait, la plupart des professeurs débutèrent leur carrière dans leur province d'origine, dans 12 % des cas même en tant que fils d'un professeur local (**tableau 1**). Au cours des 240 ans de la période de référence, la moyenne annuelle reste quasiment constante, à ceci près que le pourcentage des étrangers évolue lentement. C'est surtout après 1750 que le nombre de professeurs étrangers diminue par rapport aux autochtones, en particulier dans la province de Hollande. On peut en conclure que c'est à ce moment seulement que la Hollande au sens propre réalise pleinement sa supériorité sur les autres provinces comme centre national de culture et de science – position qu'elle saura confirmer au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de la suppression de la plupart des centres d'enseignement supérieur en province.

Considérant les professeurs étrangers, on est frappé par le très grand nombre d'Allemands. Par ordre de grandeur numérique des territoires d'origine, le Saint-Empire vient, en effet, immédiatement après la province de Hollande. Ce constat confirme globalement le résultat des recherches publiées il y a un demi-siècle déjà par Heinz Schneppen dans son étude sur les universités néerlandaises et la vie intellectuelle allemande à l'époque moderne – une étude modèle en son temps qui dans l'ensemble n'a que peu vieilli. Dès 1960, Schneppen utilisait la méthode statistique, tout en analysant ses données en profondeur en y ajoutant des sondages précis et en les illustrant par des cas spécifiques. Son approche statistique restait cependant rudimentaire. Au lieu de

---

comme un tout territorial.

prendre l'ensemble des professeurs comme un groupe socioprofessionnel cohérent et unique, Schneppen semble avoir simplement totalisé tous les Allemands figurant dans les listes professorales des différentes universités en négligeant de soustraire les doubles occurrences d'un même professeur, tout en y ajoutant les Suisses et les Polonais comme sujets du Saint-Empire. Il arrive ainsi à un total de 300 professeurs « allemands » dans la République néerlandaise, soit moitié plus que le total réel de 198. Encore n'a-t-il pas tenu compte de toutes les écoles illustres. Par ailleurs, il incluait probablement parmi ces Allemands des professeurs qui étaient bien de souche allemande mais dont la famille ou les ancêtres étaient établis dans la République depuis une ou plusieurs générations, comme les Matthaëus ou les Burman (**tableau 5**). Leurs descendants immédiats se considéraient eux-mêmes comme Néerlandais et agissaient comme tels sur le marché national des productions culturelles et dans la vie politique. Originaire de Frankenthal dans le Palatinat, François Burman l'Aîné, par exemple, avait été nommé professeur de théologie à Leyde en 1661. Les membres de sa famille, dont six autres dans les trois générations suivantes, furent nommés professeur aux universités de la République, y résidaient à demeure, prenant une part active à sa vie publique et politique. Chez les Matthaëus, une famille de la Hesse qui sur quatre générations fournit huit professeurs aux Provinces-Unies, l'établissement définitif dans la République prenait une génération de plus : Johannes, fils aîné d'Antonius I<sup>er</sup>, professeur à Groningue et lui-même fils d'un professeur à Marbourg, retourna à Cassel comme titulaire d'une chaire de droit, alors que ses trois frères plus jeunes, Antonius II, Conradus et Christophorus, furent nommés professeur à Groningue, Utrecht et Harderwijk respectivement. Les membres masculins des deux générations suivantes demeurèrent entièrement au service des universités néerlandaises.

#### REPRODUCTION PROFESSORALE

Ces dynasties professorales allemandes jouaient un rôle proéminent dans la République. L'on peut même affirmer que de telles dynasties agnatiques y étaient un phénomène typiquement allemand, alors que les

réseaux des Néerlandais se caractérisaient plutôt par l'intermariage et la parenté au sens étendu : elles se structuraient à l'horizontale comme des *kinship networks*. Il est vrai que la succession professorale de père en fils n'était pas rare parmi les Néerlandais eux-mêmes, mais elle n'englobait presque jamais les générations suivantes. Suite au mariage d'un professeur prestigieux avec une jeune fille issue de la régence urbaine, ses fils pouvaient espérer entrer dans l'élite politique. Ils le faisaient de bon gré, même s'ils étaient intellectuellement brillants et quasi prédestinés au professorat – témoin, par exemple, père et fils Heinsius ou Bornius. Le Flamand Daniel Heinsius (1580/81-1655), poète néolatin et en langue vulgaire, membre éminent de la République des Lettres et universitaire influent, était professeur d'éloquence grecque et d'histoire à l'université de Leyde et historiographe des États de Hollande. Son fils Nicolas (1620-1681), poète néolatin tout aussi prometteur et philologue comme son père, fit pendant des années un Grand Tour en Angleterre, France et Italie et prit son degré en droit à Caen en 1648 avant de séjourner à la cour de la reine Christine de Suède ; devenu secrétaire d'Amsterdam en 1656, il fut nommé résident de la République à Stockholm en 1660 et envoyé extraordinaire à Moscou en 1669-1671<sup>26</sup>. L'anticartésien Henricus Bornius (1617-1675), fils de pasteur, lui-même professeur d'éthique et de logique à l'école illustre de Breda dès sa fondation en 1646, puis en 1651 à l'université de Leyde, reçut également la charge de précepteur du jeune prince Guillaume III d'Orange, avant de devenir son intendant dans un de ses domaines, tout en épousant la fille d'un négociant amstellodamois fortuné. Après son grand tour en France et son doctorat en droit à Caen (1671), son fils Johannes Henricus entra dans la régence urbaine, succédant à son père comme intendant du *stathouder*<sup>27</sup>.

26 Willem Frijhoff, « Un chemin de traverse du grand tour : gradués néerlandais et allemands en droit à l'université de Caen au XVII<sup>e</sup> siècle », *Lias. Sources and documents relating to the early modern history of ideas*, vol. 34, 2007, p. 91 (n° 69). Sur eux, voir Hans Boex et Hans Bots, « Le voyage de Nicolas Heinsius (1620-1681) en Angleterre en 1641. Douze lettres inédites à son père Daniel Heinsius relatant ce voyage », *Lias. Sources and documents relating to the early modern history of ideas*, vol. 32, 2005, p. 269-294 ; D.J.H. ter Horst, *Daniel Heinsius (1580-1655)*, Utrecht, Hoeijbos, 1934 ; F.F. Blok, *Nic. Heinsius in dienst van Christina van Zweden*, Delft, Ursulapers, 1949.

27 W. Frijhoff, « Un chemin de traverse », art. cit., p. 124-125 (n° 191) ; *Nieuw*

L'analyse de l'ensemble des catalogues professoraux montre néanmoins que, si la succession familiale dans une même chaire demeurait relativement rare, un plus grand nombre de cas de reproduction professorale hors de l'institution paternelle peut être identifié (**tableau 6**). Au total, 16 % des professeurs avaient soit un père soit un fils dans cette profession. On note sans surprise que les secteurs des arts et de la théologie fonctionnaient comme tremplin vers d'autres facultés ou d'autres sciences : dans la majorité des cas, le fils d'un professeur dans la faculté de philosophie (les arts) ou de théologie obtenait lui-même une chaire dans ce que nous appelons maintenant les sciences exactes, en médecine ou en droit. Dans ces dernières facultés, la reproduction était cependant de règle. Dans l'ensemble, les cas de non-conformité entre le choix du père et celui du fils sont les plus nombreux pendant les décennies du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. On y verra une preuve de l'ouverture du système universitaire néerlandais au plus fort de son siècle de croissance, suivie par une adéquation croissante au modèle européen général.

### RECRUTEMENT SOCIAL

Les dynasties professorales strictement parlées demeuraient donc rares parmi les Néerlandais eux-mêmes, contrairement à ce qui se passait dans le ministère ecclésiastique où assez rapidement de véritables dynasties de pasteurs réformés ou luthériens se constituaient<sup>28</sup>. Vu dans une perspective intergénérationnelle, le professorat se profilait plutôt comme une fonction de passage entre les classes bourgeoises, commerçantes et intellectuelles moyennes d'une part, et l'élite sociale exerçant le pouvoir politique d'autre part. Si l'on inclut dans les séquences familiales les fonctions enseignantes subalternes ou concurrentes comme celle de

*Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, op. cit., t. III, 1914, col. 147-148.

<sup>28</sup> Fred A. van Lieburg, *Profeten en hun vaderland. De geografische herkomst van de gereformeerde predikanten in Nederland van 1572 tot 1816*, Zoetermeer, Boekencentrum, 1996, en annexe un répertoire complet des pasteurs : *Repertorium van Nederlandse hervormde predikanten tot 1816*, Dordrecht, à compte d'auteur, 1996, 2 vol.

régent de collègue ou de pasteur réformé, l'image d'une ascension sociale par les professions lettrées s'affirme probablement, mais le professorat ne s'en profile pas moins comme une étape intermédiaire ou provisoire dans le destin familial. Sur les 745 professeurs d'université recensés entre 1575 et 1814 dont la profession du père est connue avec précision et certitude, seulement 70 venaient des couches sociales inférieures (artisans compris), 89 du commerce et négoce, et 364 (soit 49 %) des professions lettrées, tels que régents de collègue, avocats, notaires, ministres du culte, médecins gradués, etc. Seulement 31 appartenaient à la noblesse, 56 provenaient des régences urbaines, et cela presque exclusivement aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une barrière semble s'installer entre l'élite politique ou sociale et le professorat. Certains professeurs échangeaient même leur professorat pour une place au conseil urbain – tel Gisbert Cuper (1644-1716), professeur d'histoire et d'éloquence à Deventer, un polygraphe moyen mais qui était au centre d'un immense réseau international de correspondants. En 1715, il fut même élu membre d'honneur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à Paris. Élu conseiller, échevin et bourgmestre de Deventer, il opta en 1681 pour le poste de député aux États-Généraux de la part de sa ville et renonça à son professorat<sup>29</sup>. En fait, la noblesse et l'élite savante fortunée – comme par exemple la famille Huygens, hauts fonctionnaires cultivés au service du *stathouder*, ou un militaire noble immigré comme René Descartes – préféraient se consacrer librement au savoir dans l'*otium* de leur cabinet privé ou de leur propriété de campagne, sans être assujettis aux régences locales ou provinciales.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, on constate donc un clivage croissant entre les familles nobles et patriciennes d'un côté, et le corps professoral de l'autre, en dépit du prestige social grandissant dont celui-ci jouit alors. Le professorat acquiert peu ou prou une qualité et dignité particulières en tant que palier supérieur du monde lettré qui lui permet d'adopter le rôle de porte-parole politique. Ce sont surtout les titulaires des chaires en droit, philosophie, lettres et théologie qui prennent conscience d'avoir à jouer, de par leur mission intellectuelle, un rôle politique autonome : de nombreux

<sup>29</sup> *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, op. cit., t. IV, 1918, col. 486-488.

professeurs ont par leurs écrits et leurs actions activement participé à la révolution patriote de 1784-1787, la contre-révolution orangiste de 1787 ou la Révolution batave de 1795, souvent au prix même de leur poste<sup>30</sup>. Ce n'est également qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que les premières dynasties professorales proprement néerlandaises se créent, qui s'enracineront ensuite au XIX<sup>e</sup> siècle dans le paysage social de la nouvelle monarchie.

Les petites universités allemandes de l'Ancien Régime ont souvent été caractérisées comme des « universités familiales » (*Familienuniversitäre*) recrutant professeurs et étudiants dans le même étroit vivier de familles, où la survivance dans la fonction professorale était quasiment la règle. Dans la République des Provinces-Unies, en revanche, les institutions d'enseignement supérieur seraient plutôt à qualifier comme des « universités de réseau » (*Netzwerkuniversitäre*), où la nomination des professeurs était beaucoup moins déterminée par la famille que par le réseau social et savant au sens large dont les candidats pouvaient disposer, parfois même à leur insu. Ce réseau pouvait peser lourd sur une carrière. Pierre Bayle, professeur réfugié dans l'école illustre naissante de Rotterdam où initialement il pouvait travailler en toute liberté ayant peu de collègues, a toujours refusé de tomber victime de la sociabilité professorale en se faisant nommer dans une université à part entière, à Franeker ou à Leyde, où, comme il disait à son frère Joseph dans une lettre du 10 avril 1684, il redoutait le jeu des « factions opposées » et les « repas académiques iusqu'à s'enivrer »<sup>31</sup>. Pour lui, le réseau académique était scriptural plutôt que social au sens physique.

## MOTIVATIONS

Comment faut-il interpréter la présence massive, durable et continue de professeurs étrangers dans les universités néerlandaises ? Des deux

30 Un exemple : Ivo Schöffer, « Een kortstondig hoogleraarschap: Johan Valckenaer in Leiden 1795-1796 », dans S. Groenveld, *Bestuurders en geleerden, op. cit.*, p. 193-208.

31 H.J.M. van Lieshout, *Van Boek tot bibliotheek. De wordingsgeschiedenis van de Dictionnaire Historique et Critique van Pierre Bayle (1689-1706)*, thèse de doctorat, Université catholique de Nimègue, 1992, p. 141.

côtés, des facteurs d'attraction et de répulsion doivent avoir joué. Mais trois motifs globaux permettent d'expliquer des prédominances particulières : le choix en faveur de la qualité et de l'excellence de la part des Néerlandais ; le manque de candidats autochtones dans la République ou, corrélativement, un surplus d'offres dans d'autres pays – ce qui paraît particulièrement avoir été le cas dans l'Allemagne ravagée par la guerre de Trente Ans ; et l'amitié au-delà des frontières, autrement dit, l'unité culturelle supranationale de l'espace du recrutement des professeurs d'université. Ce dernier facteur a certainement joué en faveur du grand nombre de nominations de professeurs originaires des provinces du Sud dans les premières décennies de la République, essentiellement en théologie, en lettres et en philosophie, tel Juste Lipse, Franciscus Gomarus ou Daniel Heinsius, sans compter de vrais innovateurs comme les botanistes Carolus Clusius (Charles de l'Écluse), d'Arras, et Rembertus Dodonaeus, de Malines<sup>32</sup>. Mais le clivage politique, confessionnel et intellectuel grandissant entre le Nord et le Sud à la suite de la paix de Westphalie compromit cet espace unitaire et mit fin au recrutement des provinces méridionales. Certains de ces professeurs flamands et wallons étaient sûrement des réfugiés pour la foi – encore faut-il rester prudent, car si un Gomarus, le protagoniste de la double prédestination né à Bruges, était un réformé pur et dur, d'autres Flamands, tels Juste Lipse lui-même, qui rentra au bercail de l'Église romaine, et tout autant Petrus Bertius, Casparus Barlaeus, ou Antonius Thysius, étaient plutôt des modérés, représentants de l'humanisme néerlandais dans son expression érasmiennement foncièrement tolérante et supra-ecclésiale. Par moment catholicisants ou arminiens, ils défendaient la liberté de conscience contre les extrémistes de l'*Exulantentheologie*, la théologie dure de tendance orthodoxe par laquelle bon nombre des exilés justifiaient leurs choix politiques et dogmatiques dans leur milieu d'accueil. Après

<sup>32</sup> Sur ce groupe, voir J.G.C.A. Briels, « Zuidnederlandse onderwijskrachten in Noordnederland 1570-1630. Een bijdrage tot de kennis van het schoolwezen in de Republiek », *Archief voor de geschiedenis van de katholieke kerk in Nederland*, vol. 14, 1972, p. 150-161.

sa déposition comme arminien à Leyde en 1619, le philosophe Petrus Bertius (1565-1629), par exemple, fils d'un pasteur et lui-même marié à la fille d'un collègue théologien de Leyde, se rendit à Paris où il se convertit au catholicisme, devint professeur d'éloquence au collège de Boncourt puis en 1622 professeur de mathématiques au Collège royal et historiographe du roi<sup>33</sup>.

Pour les professeurs d'origine française, le deuxième groupe après les Allemands par ordre de grandeur, deux facteurs supplémentaires doivent être avancés : les alliances politiques, puis le refuge. La lutte commune contre le pouvoir habsbourgeois, scellée par l'alliance entre la République des Provinces-Unies et le roi de France, a créé un climat favorable pour les échanges culturels entre les deux pays dont tout au long du dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, non seulement les universités néerlandaises ont profité, mais à l'occasion tout autant l'enseignement supérieur français (**tableau 3**)<sup>34</sup>. Les académies protestantes étaient fréquentées par les étudiants réformés néerlandais pendant leur grand tour et embauchaient occasionnellement un professeur néerlandais, tel Gomarus qui entre 1615 et 1618 enseigna à Saumur avant de réintégrer la République dans un poste à Groningue, à la suite de la victoire du courant théologique orthodoxe. Mais, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, on signale aussi des professeurs néerlandais dans quelques universités de plein droit, comme le Frison François Meinard, qui mourut professeur de droit à Poitiers en 1623, et des lecteurs royaux au Collège royal, comme les philologues et historiens Theodorus

33 L.J.M. Bosch, *Petrus Bertius 1565-1629*, thèse de Lettres, Université catholique de Nimègue, 1979 ; *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey, 1933, t. VI, col. 252-253.

34 Voir à ce sujet W. Frijhoff et O. Moorman van Kappen (dir.), *Les Pays-Bas et la France des guerres de religion à la création de la République batave*, Nijmegen, Gerard Noodt instituut, [1993] ; *Vriendschap en wantrouwen. Twee eeuwen Frans-Nederlandse diplomatieke betrekkingen 1588-1795 / Amitié et soupçons. Deux siècles de relations diplomatiques franco-néerlandaises 1588-1795*, La Haye, Algemeen Rijksarchief, [1988] ; P. Dibon, *Regards sur la Hollande*, *op. cit.*

Marcilius (Blanckebiel, de la Gueldre) et Petrus Valens (Starck, de Groningue) ou le mathématicien Bertius déjà nommé<sup>35</sup>.

Le mouvement en sens inverse fut cependant plus important<sup>36</sup>. Les professeurs français nommés en Hollande au cours du XVII<sup>e</sup> siècle étaient tous des huguenots, tantôt modérés tantôt orthodoxes, surtout lors de la deuxième vague d'arrivées autour de la révocation de l'édit de Nantes qui fit de la République, dans les termes de Pierre Bayle, « la Grande Arche des Fugitifs ». Pierre Bayle et Pierre Jurieu furent alors successivement appelés de Sedan pour enseigner à la nouvelle école illustre de Rotterdam. Par-dessus la tête de leurs auditeurs, ils s'y engageaient dans des disputes théologico-politiques mutuelles de plus en plus violentes, tout en restant foncièrement des étrangers dans leur pays d'accueil<sup>37</sup>. Mais un siècle plus tôt, dès 1575, l'année même de la fondation de la première université en Hollande, les théologiens français Louis Capel et Guillaume de Feugeray s'étaient déjà précipités à Leyde pour y fonder un enseignement de théologie réformée orthodoxe. Capel rentra après quatre mois, assez déçu par l'attrait limité que l'université commençante sut exercer, Feugeray fut rappelé après quatre ans par l'église de Rouen. Ce dernier fut remplacé par un autre Français, le pasteur Lambert Daneau, un ancien théologien de Genève qui, peu habitué au climat politique en Hollande, quitta l'université l'année suivante, d'abord pour la nouvelle école calviniste de Gand, puis à Orthez, Lescar et Castres, où il mourut. Dans les décennies suivantes, ce fut surtout l'université de Leyde qui se montrait un havre sûr pour des savants huguenots français qui ne

---

35 Willem Frijhoff, « Le Paris vécu des Néerlandais : de l'Ancien Régime à la Restauration », dans Marie-Christine Kok Escalle (dir.), *Paris : de l'image à la mémoire. Représentations artistiques, littéraires, socio-politiques*, Amsterdam, Rodopi, 1997, p. 8-36.

36 En dépit des erreurs d'interprétation sur la provenance de professeurs, l'ouvrage de base demeure Gustave Cohen, *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, Champion/Nijhoff, 1920 ; J.J. Woltjer, « Foreign Professors », art. cit., p. 461.

37 Pour l'université et la Révocation, voir Willem Frijhoff, « Modèles éducatifs et circulation des hommes : les ambiguïtés du second Refuge », dans *La Révocation de l'édit de Nantes et les Provinces-Unies, 1685. Colloque international du Tricentenaire, Leyde, 1-3 avril 1985*, Amsterdam/Maarsssen, APA/Holland University Press, 1986, p. 51-75.

pouvaient trouver emploi chez eux. Enfin, dans la personne du pasteur suisse Jacques Garcin (1719/20-1796), ancien précepteur, l'université de Franeker nomma en 1754 le premier professeur titulaire de français, pour un salaire de misère de 350 florins. En 1756, il prononça sa leçon inaugurale sur l'utilité de la langue française, mais en latin (*De utilitate linguae gallicae*)<sup>38</sup>...

Toutefois, l'université ne fut pas seulement un champ d'expérience pour les réformés ou un refuge pour les persécutés, puisque dès avant la prédominance allemande à Leyde, cette université chercha elle-même activement à attirer des coryphées de la République des Lettres afin de profiter de leur présence. En 1635, par exemple, sur la suggestion de Hugo Grotius, lui-même exilé à Paris, les professeurs amstellodamois Gerardus Joannes Vossius et Martinus Hortensius tentèrent de faire nommer Galilée (1564-1642) professeur honoraire de mathématiques dans leur nouvel athénée, pour faire d'Amsterdam une « Alexandrie sur l'Amstel ». Mais l'état de santé du vieux savant florentin l'empêchait d'accepter cette offre<sup>39</sup>. Il en allait différemment des philologues Joseph Juste Scaliger (d'Agen, 1540-1609) et Claude Saumaise (Salmasius, bourguignon, 1588-1653), appelés à Leyde, ainsi que du théologien poitevin André Rivet (1572-1651), professeur honoraire à Leyde puis précepteur du prince d'Orange et surintendant de l'école illustre de Breda. L'université les engageait à grands frais et parfois après des tractations longues et compliquées, profitant du statut allié et ami de la France. Scaliger (nommé en 1593) et Saumaise (nommé en 1632) n'étaient même pas obligés d'enseigner. Ils n'avaient d'ailleurs pas le statut de « professeur » au sens ordinaire du terme mais avaient été appelés à Leyde en raison de leur réputation scientifique. Leur statut était celui d'*Academiae lugduno-batavae decus*, le titre qu'on peignait sur leurs portraits officiels dans la salle du sénat. Saumaise, pour sa part, se réclamait de ce statut avec ardeur et conviction, ce qui lui valut une lutte acharnée avec certains de ses collègues au sénat, en particulier Heinsius. Par leurs recherches et l'excellence de leur savoir, ces lumières de

38 *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek, op. cit.*, t. IV, col. 630.

39 Klaas van Berkel, *Citaten uit het boek der natuur*, Amsterdam, Bert Bakker, 1998, p. 74-75.

la science étaient censées faire de l'université de Leyde le centre du monde savant et attirer des étudiants de partout en Europe. Scaliger, en tous points l'humaniste accompli qui était à sa place à Leyde, y a certainement réussi, Saumaise – un monstre d'érudition classique mais au tempérament irascible et au caractère nettement plus compliqué – probablement moins. Cependant, quelques décennies plus tard, le médecin hollandais Herman Boerhaave réussit pour sa part à acquérir une réputation européenne sans conteste, témoin la célèbre anecdote selon laquelle une lettre adressée à « Boerhaave, Europe » arriva promptement à destination.

### PRÉFÉRENCES GERMANOPHILES

Pour expliquer la multitude de professeurs allemands, il faut cependant invoquer d'autres motifs. Jusqu'à la paix de Westphalie, les Pays-Bas septentrionaux appartenaient formellement au Saint-Empire. Mais dès le traité d'Augsbourg de 1548, après la conquête des derniers territoires néerlandais encore autonomes par le souverain habsbourgeois, l'ensemble des Pays-Bas fut réuni dans le Cercle de Bourgogne, comme un État cohérent et quasi indépendant. Rainer Schwinges a clairement montré qu'au Moyen Âge les Pays-Bas du Nord appartenaient avant tout à l'aire de recrutement de l'université bas-allemande de Cologne, même si l'*alma mater* brabançonne de Louvain attirait depuis sa fondation en 1425 un nombre croissant d'étudiants des terres occidentales et méridionales du Nord<sup>40</sup>. Les régions orientales demeuraient cependant fermement attachées à Cologne, leur vraie capitale culturelle, et aux autres institutions d'enseignement des territoires de l'Allemagne occidentale avec lesquels elles entretenaient des rapports intensifs autant par la Hanse que dans le cadre religieux. Aussi, lorsqu'après la Révolte, il fallait fonder un collège à l'étranger pour les catholiques néerlandais qui ne pouvaient plus étudier chez eux, les responsables de la *Missio*

---

40 Voir dernièrement : Rainer C. Schwinges, « Entre régionalité et mobilité : les effectifs des universités dans l'Empire romain germanique aux <sup>xv</sup><sup>e</sup> et <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles », dans Michel Bideaux et Marie-Madeleine Fragonard (dir.), *Les Échanges entre les universités européennes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2003, p. 259-273.

*Hollandica* optèrent-ils tout naturellement pour Cologne ; ce n'est qu'en deuxième instance que Louvain fut privilégiée, en raison de son orientation janséniste et anti-jésuite.

Cette préférence allemande remontait loin. Pour la ville hanséatique de Zutphen, comptant entre 5 000 et 7 500 habitants au cours de l'époque moderne et chef-lieu d'un des quartiers de la Gueldre, limitrophe de la Westphalie, j'ai pu calculer que, jusque vers 1550, environ 80 % des étudiants se faisaient immatriculer dans les universités d'Allemagne, principalement à Cologne, et dans une moindre mesure à Erfurt ou Rostock. Même après l'essor des universités néerlandaises leurs homologues allemandes continuaient d'attirer 10 % des étudiants de la ville jusque vers 1750<sup>41</sup>. Rien d'étonnant donc qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, une bonne partie des recteurs et régents de l'école latine locale était recrutée dans ces mêmes territoires allemands. Même dans la province maritime de la Hollande, l'influence des universités allemandes demeurait tout aussi évidente. Parmi les *doctores medicinae* qui, entre 1600 et 1799, furent admis à exercer à Amsterdam, 9 % étaient originaires d'Allemagne au XVII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à 18 % au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'université de Duisburg, dans le duché de Clèves proche de la République, fournissait à elle seule autant de diplômés aux Provinces-Unies que toutes les autres universités allemandes réunies<sup>42</sup>. Les premières données statistiques sur les médecins confirment cette image. Parmi les 521 *doctores medicinae* certifiés par l'administration impériale dans l'ex-royaume de Hollande en 1812-1813, 409 (soit 78,5 %) avaient pris leur grade dans l'une des cinq universités néerlandaises, et presque tous les autres en Allemagne. Sur 82 docteurs allemands, 41, soit 8 % du total, étaient gradués de Duisburg, 12 de Gießen, 11 d'Iéna et 6 d'Erfurt, les institutions de pointe de la médecine allemande. Cette proportion devait équivaloir à l'influence que l'Académie de chirurgie de Paris exerçait sur les chirurgiens néerlandais<sup>43</sup>.

41 Willem Frijhoff, « Étudiants et gradués dans une société locale : la ville de Zutphen en Gueldre du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Lias. Sources and documents related to the early modern history of ideas*, vol. 22, 1995, p. 241-275.

42 W. Frijhoff, *La Société néerlandaise et ses gradués*, op. cit., p. 236-240.

43 Willem Frijhoff, « Medische beroepen en verzorgingspatroon in de Franse tijd: een dwarsdoorsnede », *Tijdschrift voor de geschiedenis der geneeskunde*,

Il faut donc distinguer entre deux motifs : un espace culturel partagé et le motif de l'excellence. Chez les étudiants, la recherche d'un enseignement de haute qualité s'exprime dans des *curricula* inhabituels, englobant dans leur grand tour des universités lointaines<sup>44</sup>. L'espace culturel commun les prédestine, en revanche, à la fréquentation des universités et hautes écoles des territoires proches, telles que l'université de Cologne et les *gymnasia academica* d'Emmerich, Münster, Osnabrück et Fulda pour les catholiques, ceux de (Burg) Steinfurt, Brême, Hamm et Lingen pour les réformés, et pour tous l'université de Duisburg qui, dès le xviii<sup>e</sup> siècle, recrutait indistinctement dans toutes les confessions<sup>45</sup>. En dépit de la fondation d'un réseau dense d'universités et écoles illustres dans la République des Provinces-Unies elle-même, l'affinité culturelle et les échanges universitaires de part et d'autre de la frontière néerlandais-allemande demeuraient intacts jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle. Pendant longtemps, les régents de collège, les ministres réformés, et les professeurs des écoles illustres traversaient allégrement les frontières<sup>46</sup>. L'école illustre ou *gymnasium* de Steinfurt,

---

*natuurwetenschappen, wiskunde en techniek*, vol. 8, 1985, p. 92-122 ; Willem Frijhoff, « L'École de chirurgie de Paris et les Pays-Bas : analyse d'un recrutement, 1752-1791 », *Lias. Sources and documents relating to the early modern history of ideas*, vol. 17, 1990, p. 185-239.

- 44 Willem Frijhoff, « Éducation, savoir, compétence. Les transformations du Grand Tour dans les Provinces-Unies à l'époque moderne », dans Rainer Babel et Werner Paravicini (dir.), *Grand Tour. Adeliges Reisen und europäische Kultur vom 14. bis zum 18. Jahrhundert. Akten der internationalen Kolloquien in der Villa Vigoni 1999 und im Deutschen Historischen Institut Paris 2000*, Ostfildern, Jan Thorbecke, 2005, p. 609-635.
- 45 Pour une comparaison entre Brême et Franeker, voir Wim Janse, « Elitenbildung und Migration: Theologieprofessoren in Bremen (1584-1812). Ein komparativ-prosopographischer Versuch », dans Herman J. Selderhuis et Markus Wriedt (dir.), *Elitenbildung und Migration. Studien zur Theologenausbildung des 16. Jahrhunderts*, Leiden, Brill, 2007, p. 321-357. Pour Hamm et Duisburg : Manfred Komorowski, « Das Akademische Gymnasium Hamm und die Universität Duisburg: zwei reformierte Hochschulen der Frühen Neuzeit », dans *Festschrift zur 350-Jahr-Feier des Gymnasium Hammonense*, Hamm, Gymnasium Hammonense, 2007, p. 14-31 ; Volker Pirsich, *Professoren, Studenten, Bücher: Hamm im 17. und 18. Jahrhundert*, Hamm, Stadtbüchereien, 2009.
- 46 Le rôle et l'importance de l'école illustre de (Burg)Steinfurt sont bien documentés dans *400 Jahre Arnoldinum 1588-1988. Festschrift*, Greven, Eggenkamp, 1988 ;

en particulier, combinait aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles l'espace culturel commun et un enseignement de haute qualité. Avant la fondation d'écoles réformées dans les provinces orientales des Provinces-Unies, ce fut celle de Steinfurt qui réalisait la formation théologique de leurs pasteurs. En 1610, elle fournissait en outre un des théologiens les plus importants à Leyde en la personne du savant arminien Conradus Vorstius (1569-1621), né à Cologne, qui auparavant avait décliné des offres de Saumur, de Marbourg et de Hanau. Il ne tarda pas à tomber, victime de l'orthodoxie réformée.

En sens inverse, des étudiants catholiques de l'évêché princier de Münster venaient massivement prendre leur grade en droit à l'université réformée de Harderwijk, où la dynastie des Pagenstecher, originaire du comté de Bentheim juste au-delà de la frontière, dominait au XVIII<sup>e</sup> siècle l'enseignement du droit<sup>47</sup>. Les nominations professorales reflètent cet espace culturel commun au-delà des clivages religieux, caractéristique du recrutement étudiant supra-confessionnel de Duisburg mais tout autant de celui des universités néerlandaises elles-mêmes<sup>48</sup>. Duisburg, université de fondation réformée tardive (1654) mais située dans le duché pluriconfessionnel de Clèves, était d'ailleurs depuis longtemps le fournisseur principal de professeurs à la République néerlandaise (**tableau 3**). Sur 109 professeurs ayant enseigné à Duisburg même, six venaient d'universités néerlandaises, mais inversement dix-huit professeurs duisbourgeois furent nommés

---

P.H.A.M. Abels, « Kweekvijver met troebel water. De betekenis van het Arnoldinum te Steinfurt voor de Nederlandse en Bentheimse gereformeerde kerk in de jaren 1588-1618 », dans P.H.A.M. Abels, G.-J. Beuker et J.G.J. van Booma (dir.), *Nederland en Bentheim. Vijf eeuwen kerk aan de grens/Die Niederlande und Bentheim. Fünf Jahrhunderte Kirche an der Grenze*, Delft, Eburon, 2003, p. 99-129.

47 H. Schneppen, *Niederländische Universitäten*, *op. cit.*, p. 48 : 151 des 171 (soit 88 %) des avocats qui, entre 1690 et 1760, furent admis au barreau dans l'évêché princier de Münster avaient pris leur grade en droit à Harderwijk !

48 Willem Frijhoff, « Die Beziehungen der alten Universität Duisburg zu den Niederlanden », dans Dieter Geuenich et Irmgard Hantsche (dir.), *Zur Geschichte der Universität Duisburg. Wissenschaftliches Kolloquium veranstaltet im Oktober 2005 anlässlich des 350. Jahrestages der Gründung der alten Duisburger Universität*, Duisburg, Mercator-Verlag, 2007, p. 39-53.

dans les Provinces-Unies<sup>49</sup>. Dans les mouvements d'étudiants les liens se montrent particulièrement serrés, puisque sur 80 professeurs de Duisburg, 42, soit plus de la moitié, avaient accompli tout ou partie de leurs études dans la République.

## LIMITES CONFESIONNELLES

La confession religieuse pouvait cependant s'avérer un obstacle de taille. L'article 13 du traité d'Union d'Utrecht de janvier 1579 avait reconnu dans la République des Provinces-Unies la liberté individuelle de conscience, c'est-à-dire la liberté de pensée et par extension également d'expression. Elle fut quasiment toujours respectée, même par les théologiens réformés. L'Église réformée était depuis 1580 la seule Église publique reconnue dans la province de Hollande, puis dans les autres provinces. Dans cette société multiconfessionnelle de fait, l'État réservait ses expressions publiques pour l'Église réformée. Les institutions publiques, telles que les universités et écoles illustres, ainsi que leurs professeurs, avaient par conséquent un rôle bien déterminé à jouer dans le processus de confessionnalisation. Bien qu'en l'absence d'une autorité souveraine centrale chaque institution universitaire s'en tînt à son propre degré d'orthodoxie réformée et que le recrutement estudiantin demeurerait partout multiconfessionnel, même aux universités les plus orthodoxes, dès l'inauguration de l'université de Leyde en 1575, les professeurs eux-mêmes devaient professer la religion réformée. Elle fut suivie par toutes les autres universités et écoles illustres<sup>50</sup>. Ainsi, en 1591, après

222

---

49 H. Schneppen, *Niederländische Universitäten*, *op. cit.*, p. 41, qui cite Walter Ring, *Geschichte der Universität Duisburg* (1920), donne le chiffre de 23 professeurs ayant échangé Duisburg pour la République, mais je n'en ai trouvé que 18 (soit toujours 17 % du total de cette université).

50 Dirkvan Miert, « The Reformed Church and Academic Education in the Dutch Republic (1575-1686) », dans Heinz Schilling et Stefan Ehrenpreis (dir.), *Frühneuzeitliche Bildungsgeschichte der Reformierten in konfessionsvergleichender Perspektive: Schulwesen, Lesekultur und Wissenschaft*, Berlin, Duncker & Humblot, 2007, p. 75-96. Sur Leyde et ses professeurs, voir en particulier Th.H. Lunsingh Scheurleer et G.H.M. Posthumus Meyjes, *Leiden University in the Seventeenth Century*, *op. cit.* ; Henrike L. Clotz, *Hochschule für Holland: die Universität Leiden im Spannungsfeld*

sa reconversion au catholicisme, le philologue Juste Lipse, tout célèbre qu'il fût, quitta l'université de Leyde pour Louvain ; le juriste Thomas Zoesius en fit de même en 1593 pour rejoindre l'université jésuite de Würzburg, fondée dans la même année que celle de Leyde<sup>51</sup>.

D'emblée, les institutions d'enseignement supérieur furent considérées comme des *Seminaria Ecclesiae ac Reipublicae*, centres de formation pour les ministres de la parole, les régents de collège et les futurs conseillers, échevins, bourgmestres et juges, c'est-à-dire les leaders moraux et futurs cadres politiques de la République. Mais l'obligation d'adhérer à la religion réformée laissait aux professeurs encore plusieurs modalités. L'on n'exigeait point toujours qu'ils deviennent membres actifs de la communauté réformée ou qu'ils signent l'ensemble des textes confessionnels fondateurs. Il suffisait souvent de se montrer « sympathisant » (*liefhebber*) de l'Église réformée et d'assister au service religieux sans se soumettre à la discipline du consistoire. Toutefois, un lien visible et indiscutable avec la confession réformée, de quel ordre qu'il soit, s'imposait. La lutte pour l'admission de la confession réformée n'avait-elle pas été une des raisons de la fondation de la République ? Ainsi, en 1646 encore le conseil d'Amsterdam, pourtant assez libéral, refusa pour cause de luthéranisme la nomination du mathématicien et géographe allemand Bernhardus Varenius, et cela malgré ses appuis puissants<sup>52</sup>. Le cartésien Burchard de Volder (1643-1709), philosophe et médecin accompli, mais de confession mennonite, ne pouvait prendre possession de la

---

*zwischen Provinz, Stadt und Kirche, 1575-1619*, Stuttgart, Steiner, 1998 ; Willem Otterspeer, *Groepsportret met dame. [...] De Leidse universiteit 1575-1876*, Amsterdam, Bert Bakker, 2000-2005, 3 vol.

51 W. Frijhoff, *La Société néerlandaise et ses gradués*, op. cit., p. 56.

52 Rienk Vermij, « Varenius and the World of Learning in the Dutch Republic », dans Margret Schuchard (dir.), *Bernhard Varenius (1622-1650)*, Leiden, Brill, 2007, p. 99-118.

chaire de physique sur laquelle il avait été nommé à Leyde en 1670 qu'après avoir rejoint l'Église réformée.

Dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, cependant, on note quelques exceptions à la règle. Des savants réputés de confession luthérienne ou mennonite furent peu ou prou admis à exercer un lectorat, voire un professorat – comme le professeur d'anatomie Govert Bidloo (1649-1713), un savant autodidacte qui jouissait de la protection du roi-*stathouder* Guillaume III dont il devint médecin ordinaire en 1702. En tant que mennonite, il avait déjà été dispensé de prêter serment en 1682, lors de sa promotion en médecine à Franeker, et il fit habilement le détour d'un professorat local à La Haye (1688), où sa religion joua moins, pour pouvoir être nommé à Leyde en 1694<sup>53</sup>. L'Allemand Johann Gottlieb Heineccius (1681-1741), conseiller du roi de Prusse et un juriste réputé mais de confession luthérienne, put passer de Halle à Franeker en 1724 puis à Francfort-sur-l'Oder en 1727, alors que le roi interdit en 1729 son départ pour Utrecht qui l'avait sollicité. Mais sa nomination fut refusée par Leyde en 1732 en alléguant sa religion justement. En fait, il changea dans sa carrière plusieurs fois d'université, alternant les institutions luthériennes (deux nominations à Halle) et réformées (Franeker, Francfort)<sup>54</sup>.

Des professeurs titulaires juifs ou catholiques ne pouvaient point être nommés dans les universités de plein droit avant le rétablissement de l'égalité des cultes en 1795-1796, mais dans les écoles illustres ou aux chaires particulières, on trouvait à l'occasion un enseignant catholique, comme l'ancien oratorien Nicolaas Sas ou Zas (vers 1609-1663), docteur en médecine de Leyde, puis lecteur d'anatomie et de chirurgie à Rotterdam depuis 1642, ou Jacob Uwens (vers 1625-1684), médecin ordinaire de la ville de Nimègue et professeur d'anatomie et chimie à l'université du quartier dès son inauguration en 1656. Toutefois, on ne trouve ces

---

53 *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, op. cit., t. VIII, 1930, col. 104. Sur les interventions du roi-*stathouder*, voir L. van Poelgeest, « The Stadholder-King William III and the University of Leiden », dans C.C. Barfoot et P. Hoftijzer (dir.), *Fabrics and Fabrications: The Myth and Making of William and Mary*, Amsterdam, Rodopi, 1990, p. 93-135.

54 *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, op. cit., t. I, 1911, col. 1055.

catholiques que dans les chaires destinées aux matières neutres du point de vue confessionnel, ou strictement techniques, telles que l'anatomie ou la chirurgie, jamais lorsqu'il s'agit d'un engagement intellectuel dans l'enseignement, comme en philosophie, droit ou théologie.

Pour sa part, l'Église réformée tenait à exercer une certaine influence sur les nominations, mais elle y réussit assez diversement selon les institutions et les lieux. D'ordinaire, les professeurs de théologie jouaient également le rôle de ministre du culte dans la ville universitaire. Par ailleurs, nombre de professeurs ou de curateurs des universités remplissaient la fonction d'ancien ou de diacre dans l'Église publique locale. Ils étaient naturellement obligés de respecter les conditions confessionnelles dictées par les statuts universitaires. Plus généralement, l'Église s'efforçait de faire proscrire la nomination de professeurs de philosophie, de médecine ou de droit estimés dangereux pour la saine doctrine, comme les cartésiens et les spinozistes, plus tard aussi les partisans du ministre amstellodamois Balthasar Bekker, l'adversaire de la croyance en la magie et au diable personnalisé, et d'autres théologiens libéraux ou philosophes radicaux<sup>55</sup>. Mais il y avait des différences locales notables. L'on sait que d'ordinaire les curateurs de Leyde étaient plus enclins à une politique de nomination libérale que ceux de l'université d'Utrecht, qui, sous l'impulsion du théologien Gisbertus Voetius (1589-1676) et son école, se transformait rapidement en un repaire d'orthodoxie théologique. Enfin, à trois moments de l'histoire de la République, une véritable épuration politique a substitué les professeurs compromis par des enseignants politiquement sûrs, à savoir lors des troubles politico-théologiques pendant les années de la Trêve et à la suite du synode de Dordrecht (1618-1619), lors de la guerre de Hollande (1672-1674) et surtout dans les années révolutionnaires (1787-1795). Il n'en demeure pas moins que le professorat aux universités et écoles illustres était en principe ouvert à tous ceux qui pouvaient témoigner de

55 Voir par exemple Theo Verbeek (dir.), *La Querelle d'Utrecht : René Descartes et Martin Schoock*, Paris, Impressions nouvelles, 1988 ; Wiep van Bunge, *From Stevin to Spinoza: An Essay on Philosophy in the Seventeenth-Century Dutch Republic*, Leiden, Brill, 2001 ; Jonathan I. Israel, *Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité, 1650-1750* [2001], Paris, Éditions Amsterdam, 2005.

qualités scientifiques ou didactiques suffisantes ou étaient réputés tels, quand bien même il demeurait réservé de fait à ceux qui professaient la confession réformée, ou qui, du moins, ne s'y opposaient point dans l'espace publique.

Dans l'ensemble, il faut donc reconnaître que le recrutement professoral de l'enseignement supérieur dans la République restait limité aux personnes et aux territoires réformés de l'Europe. On le voit très clairement à la provenance des professeurs allemands (**tableaux 2-3**). On a pu suggérer que la République recrutait, sinon dans toute l'Europe, du moins dans l'ensemble des territoires d'Empire. En réalité, il n'en était rien. Les professeurs allemands effectivement nommés dans la République venaient presque exclusivement des territoires réformés du nord et de l'est de l'Allemagne, et avaient précédemment enseigné à des institutions réformées allemandes, le plus souvent à proximité de la République, telles que Steinfurt, Lingen, Herborn ou Duisburg. Seule Heidelberg (dans sa première phase calviniste de 1559 à 1622) était plus éloignée, mais les Pays-Bas ont toujours entretenu des relations suivies avec le Palatinat, et Heidelberg passait initialement pour la meilleure université réformée. Le prince Maurice d'Orange, futur *stathouder*, y fit ses études dès 1576. Les institutions luthériennes restent également à l'ombre. Les exceptions apparentes concernent presque toujours un changement de confession du territoire, comme en Hesse (Marbourg), ou une conversion du savant individuel. Les territoires voisins de la République fournissent bien entendu plus de professeurs que les universités lointaines, parce que l'espace culturel et l'espace confessionnel y coïncident. Mais, d'une façon générale, ce fut l'espace confessionnel qui déterminait et limitait le recrutement étranger du professorat néerlandais.

On remarquera que le nombre annuel global de professeurs recrutés en Allemagne reste stable jusque vers 1750 (**tableau 2**), tandis que le nombre des professeurs ayant rempli auparavant une fonction professorale aux institutions allemandes elles-mêmes est déjà en recul (**tableau 3**). La conclusion s'impose que les liens institutionnels entre les universités des deux côtés de la frontière ainsi que les réseaux d'amitié et de patronage des professeurs cédaient peu à peu la place à un marché professoral

supranational en cours de professionnalisation privilégiant les critères de qualité et l'appartenance à une communauté culturelle globale, et moins déterminé par le manque de candidats ou l'espace confessionnel, en dépit du rôle limitatif que celui-ci continuait de jouer. Mais après 1750, la force d'attraction des universités néerlandaises diminue rapidement, pour disparaître entièrement à l'époque révolutionnaire. Ce qui reste de l'excellence scientifique néerlandaise se réfugie alors dans les sociétés savantes, où des savants réputés tels que Martinus van Marum, Jean-Henri van Swinden ou Sebald Justinus Brugmans auront leur heure de gloire internationale<sup>56</sup>. Aussi, en dépit de l'influence croissante du modèle scientifique allemand, l'université néerlandaise du XIX<sup>e</sup> siècle sera-t-elle, avec bien peu d'exceptions, purement nationale<sup>57</sup>.

- 
- 56 J.A. Bierens de Haan, *De Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen 1752-1952*, Haarlem, Tjeenk Willink, 1970, avec un répertoire nominatif des membres de la plus ancienne société savante à recrutement national dans la République ; D.J. van der Kaa et Y. de Roo, *De leden van de Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen. Een demografisch perspectief, 1808 tot 2008*, Amsterdam, KNAW Press, 2008, avec un répertoire nominatif des membres de l'Académie royale néerlandaise des arts et sciences, établie en 1808 par Louis-Napoléon, roi de Hollande, sur le modèle de l'Institut de France.
- 57 Voir le répertoire nominatif des 1 619 professeurs et lecteurs nommés entre 1815 et 1940 : G. Jensma et H. de Vries, *Veranderingen in het hoger onderwijs, op. cit.*, p. 272-331.

Tableau 1. Origine géographique des professeurs nommés aux universités  
et écoles illustres néerlandaises, 1575-1814

Territoire ou État de naissance	1575 -1649	1650 -1699	1700 -1749	1750 -1814	N	dont fils des professeurs locaux
<b>République des Provinces-Unies (Provinces)</b>						
<i>Gueldre &amp; Zutphen</i>	14	24	11	23	72	13
<i>Hollande</i>	67	59	57	116	299	21
<i>Zélande</i>	6	5	12	14	37	1
<i>Utrecht</i>	14	23	9	12	58	13
<i>Frise</i>	31	14	17	28	90	15
<i>Overijssel</i>	7	8	4	12	31	1
<i>Groningue &amp; Drenthe</i>	8	9	13	16	46	10
<i>Pays de la Généralité, etc.</i>	3	6	9	17	35	5
Sous-total	150	148	132	238	668	79
% d'origine néerlandaise	54,7	61,9	65,0	85,6	67,2	
<b>Étranger</b>					N	% parmi les étrangers
<i>Pays-Bas méridionaux</i>	26	1	-	-	27	8,3
<i>Principauté de Liège</i>	1	-	-	1	2	0,6
<i>France</i>	18	23	9	3	53	16,3
<i>Grande-Bretagne</i>	9	4	-	1	14	4,3
<i>Pays allemands</i>	65	51	53	29	198	60,7
<i>Suisse</i>	1	6	8	3	18	5,5
<i>Pologne (avec Danzig)</i>	3	4	1	-	8	2,5
<i>Hongrie</i>	-	-	-	1	1	0,3
<i>Suède</i>	1	1	-	-	2	0,6
<i>Italie</i>	-	1	-	1	2	0,6
<i>Portugal</i>	-	-	-	1	1	0,3
Sous-total	124	91	71	40	326	100
% d'origine étrangère	45,3	38,1	35,0	14,4	32,8	
Lieu de naissance inconnu	4	5	3	11	23	
<b>Total général</b>	<b>278</b>	<b>244</b>	<b>206</b>	<b>289</b>	<b>1017</b>	
Nominations par an	3,7	4,9	4,1	4,5	4,2	
Dont étrangers	1,7	1,8	1,4	0,6	1,4	
Provenant du Saint-Empire	0,9	1,1	1,1	0,5	0,9	

Tableau 2. Lieu de naissance des professeurs d'origine allemande  
nommés aux universités et écoles illustres néerlandaises, 1575-1814

<b>Territoire, État ou Ville libre d'Empire</b>	<b>1575 -1649</b>	<b>1650 -1699</b>	<b>1700 -1749</b>	<b>1750 -1814</b>	<b>N</b>
<i>Clèves, Juliers</i>	1	6	6	3	16
<i>Mark, Berg, Moers</i>	7	5	7	3	22
<i>Lingen, Bentheim, Münster</i>	2	7	4	3	16
<i>Frise orientale</i>	5	2	3	2	12
<i>Cologne, Aix-la-Chapelle</i>	4	3	3	-	10
Pays frontaliers	19	23	23	11	76
<i>Nassau</i>	8	1	3	3	15
<i>Palatinat</i>	12	2	1	4	19
<i>Trèves, Eifel</i>	2	-	-	-	2
<i>Franfort, Hanau</i>	-	2	3	1	6
<i>Alsace</i>	-	1	-	-	1
Territoires occidentaux	22	6	7	8	43
<i>Brême</i>	3	6	3	1	13
<i>Hambourg, Lübeck</i>	2	1	-	-	3
<i>Holstein</i>	3	2	-	-	5
<i>Hanovre</i>	-	-	-	1	1
<i>Lippe</i>	2	2	5	1	10
<i>Saxe, Lusace</i>	4	5	2	1	12
<i>Prusse, Brandebourg</i>	3	2	5	2	12
<i>Silésie</i>	-	1	-	-	1
<i>Bohême</i>	-	1	-	-	1
<i>Hesse</i>	5	1	4	2	12
<i>Franconie</i>	-	-	3	1	4
<i>Nuremberg</i>	1	-	-	-	1
<i>Souabe</i>	-	-	1	-	1
Nord, Est, Sud-Est	23	21	23	9	76
Origine allemande, mais lieu de naissance inconnu	1	1	-	1	3
<b>Total général</b>	<b>65</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>29</b>	<b>198</b>

Tableau 3. Institutions d'enseignement supérieur étrangères dont des professeurs furent nommés aux universités et écoles illustres de la République des Provinces-Unies, 1575-1814 (année de première nomination dans la République)

Universités	1575 -1624	1625 -1674	1675 -1724	1725 -1774	1775 -1814	N
Louvain	-	1	-	-	-	1
Douai	1	-	-	-	-	1
Cologne	2	-	-	-	-	2
Heidelberg	2	7	1	-	1	11
Marbourg	1	1	-	1	-	3
Rostock	-	1	-	-	-	1
Wittenberg	2	-	-	-	-	2
Helmstedt	1	-	-	-	-	1
Francfort/Oder	-	-	2	-	-	2
Iéna	1	-	-	-	-	1
Halle	-	-	1	-	-	1
Duisburg	-	8	7	2	1	18
Rinteln	-	1	-	1	-	2
Bâle	-	-	-	1	-	1
Oxford	2	1	-	-	-	3
Saint-Andrews	1	-	-	-	-	1
Édimbourg	-	-	1	-	-	1
Caen	-	1	-	-	-	1
Pont-à-Mousson	1	-	-	-	-	1
Pise	-	1	-	-	-	1
<i>Académies, Gymnasia academica, etc.</i>						
Herborn	2	4	1	3	-	10
(Burg) Steinfurt	2	4	2	1	1	10
Lingen	-	-	5	3	2	10
Hamm	-	4	2	-	-	6
Brême	-	3	1	1	-	5
Hanau	-	-	1	-	-	1
Genève	1	3	1	-	-	5
Lausanne	-	-	2	-	-	2
Saumur	1	-	2	-	-	3

<b>Académies</b>	<b>1575</b>	<b>1625</b>	<b>1675</b>	<b>1725</b>	<b>1775</b>	<b>N</b>
	<b>-1624</b>	<b>-1674</b>	<b>-1724</b>	<b>-1774</b>	<b>-1814</b>	
Sedan	1	4	2	-	-	7
Montauban	-	1	-	-	-	1
Sorø (Danemark)	-	2	-	-	-	2
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>47</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>117</b>

Tableau 4. Étapes de la carrière des professeurs néerlandais  
(nominations à l'intérieur et à l'étranger), 1575-1814 (année de fin de carrière)

<b>Nombre des institutions fréquentées</b>	<b>1575</b>	<b>1625</b>	<b>1675</b>	<b>1725</b>	<b>1775</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
	<b>-1624</b>	<b>-1674</b>	<b>-1724</b>	<b>-1774</b>	<b>-1814</b>		
<i>Une seule institution</i>							
Université néerlandaise	104	130	75	84	56	449	
École illustre	4	57	58	83	66	268	
<i>Sous-total</i>	<i>108</i>	<i>187</i>	<i>133</i>	<i>167</i>	<i>122</i>	<i>717</i>	<i>70,5</i>
<i>Deux institutions</i>							
Carrière terminée à une université néerlandaise	13	56	33	41	29	172	
École illustre	5	14	6	6	5	36	
À l'étranger	6	2	2	1	2	13	
<i>Sous-total</i>	<i>24</i>	<i>72</i>	<i>41</i>	<i>48</i>	<i>36</i>	<i>221</i>	<i>21,7</i>
<i>Trois institutions</i>							
Carrière terminée à une université néerlandaise	9	13	10	8	11	51	
École illustre	-	3	-	1	-	4	
À l'étranger	2	2	2	2	-	8	
<i>Sous-total</i>	<i>11</i>	<i>18</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>63</i>	<i>6,2</i>

<b>Nombre des institutions fréquentées</b>	<b>1575 -1624</b>	<b>1625 -1674</b>	<b>1675 -1724</b>	<b>1725 -1774</b>	<b>1775 -1814</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
<i>Quatre institutions</i>							
Carrière terminée à une université néerlandaise	4	3	1	-	-	8	
École illustre	-	-	-	-	-	-	
À l'étranger	2	1	2	-	-	5	
<i>Sous-total</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>13</i>	<i>1,3</i>
<i>Cinq institutions</i>							
Carrière terminée à une université néerlandaise	-	-	1	2	-	3	0,3
<b>Total des carrières</b>	<b>149</b>	<b>281</b>	<b>190</b>	<b>228</b>	<b>169</b>	<b>1017</b>	<b>100,0</b>
Nombre d'étapes	213	401	268	306	227	1415	
Nominations par carrière	1,43	1,43	1,41	1,35	1,34	1,39	

Tableau 5. Dynasties de professeurs : familles qui, entre 1575 et 1814, ont fourni au moins trois professeurs aux institutions d'enseignement supérieur néerlandaises

- entre (...) : nombre de générations ayant fourni des professeurs dans la République
- noms en italiques : le premier professeur nommé était d'origine allemande

Nombre des professeurs	Familles	Lieu de naissance du premier professeur de la famille qui fut nommé dans les Provinces-Unies
8	<i>Matthaeus</i> (4)	Frankenberg (Hesse, déjà nommé à Marbourg)
7	<i>Burman[us]</i> (4)	Père originaire de Frankenthal (Palatinat, lui-même pasteur à Hanau)
5	<i>Pagenstecher</i> (3) <i>Schotanus</i> (4)	Bentheim Oudeschoot (Frise ; famille paysanne)
4	<i>Albinus</i> (2) <i>Arntzenius</i> (3) Oosterdijk Schacht (4) <i>Reitz[us]</i> (2) <i>Röell</i> (2) <i>Voet[us]</i> (3)	Dessau (Saxe) Wesel (Clèves) Amsterdam/Leyde (Hollande) Offenbach (Hesse) Unna (Mark) Heusden (jadis en Hollande, maintenant au Brabant septentrional ; ancienne famille noble)
3	<i>Alting[us]</i> (2) <i>Bontius</i> (2) <i>Driessen</i> (3)	Emden (Frise orientale) Rijswijk (Gueldre) Sittard (jadis duché de Juliers, maintenant province du Limbourg, Pays-Bas)

Nombre des professeurs	Familles	Lieu de naissance du premier professeur de la famille qui fut nommé dans les Provinces-Unies
3	de Fremery (2)	Berkenwoude (Hollande, son grand-père originaire du Hainaut aux Pays-Bas méridionaux)
	Munting (3)	Groningue
	<i>Perizonius</i> (2)	Brake près de Lemgo (Lippe)
	van Schooten (2)	Nieuwkerke, Pays de Waas (Flandre, aux Pays-Bas espagnols)
	Schultens (3)	Groningue (le fils était professeur à Herborn, où le petit-fils naquit)
	Tollius (2)	Rhenen (Utrecht)
	Trigland (3)	Vianen (Hollande)
	Vink (3)	Gorinchem (Hollande)
	Voorda (2)	Harlingen (Frise)
	<i>Westenberg</i> (2)	Neuenhaus (Bentheim)
	de Wind (2)	Middelbourg (Zélande)
	Ypey (2)	Bergum (Frise)

Tableau 6. Professeurs de père en fils : la reproduction des disciplines (N=166)

Secteur d'enseignement	Période						Total	Conformité père/fils (en %)
		1575 -1624	1625 -1674	1675 -1724	1725 -1774	1775 -1814		
du père	du fils							
arts*	arts	4	4	3	6	3	20	33,3
	autres	5	13	8	10	4	40	
sciences**	sciences	1	2	1	1	2	7	77,8
	autres	-	-	-	-	2	2	
médecine	médecine	3	3	8	6	3	23	92,0
	autres	1	-	-	1	-	2	
droit	droit	1	5	6	7	3	22	81,5
	autres	-	5	-	-	-	5	
théologie	théologie	1	4	5	10	1	21	46,7
	autres	-	10	5	6	3	24	
<b>Total</b>								
<i>conformité</i>		10	18	23	30	12	93	56
<i>non-conformité</i>		6	28	13	17	9	73	
% conformité		62,5	39,1	63,9	63,8	57,1		

\* arts libéraux et philosophie, y compris les régence à l'école latine

\*\* sciences exactes au sens actuel du terme, dispersées sur les facultés anciennes des arts et de médecine



UNIVERSITÉS, SCIENCE, CENSURE EN ITALIE  
(XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

*Francesco Beretta*  
CNRS, UMR 5190 LARHRA – Université de Lyon

237

LES UNIVERSITÉS EN EUROPE • PUPS • 2013

La production historiographique relative aux trois objets évoqués dans le titre de mon intervention s'est enrichie ces trente dernières années de très nombreux travaux, issus de plusieurs disciplines : histoire des universités, histoire des sciences, histoire de la philosophie, histoire de l'Inquisition et de la censure ecclésiastique, histoire culturelle. Lorsque l'on parcourt cette abondante bibliographie, on est souvent frappé par la divergence des interprétations. Ce phénomène est particulièrement marqué pour des objets ayant acquis une forte valeur symbolique, comme la condamnation de Galilée<sup>1</sup> : catholiques et laïcs continuent de s'affronter, bien au delà de l'Italie, sur ce procès devenu un véritable « lieu de mémoire ». Du côté de l'historiographie catholique, on n'a pas cessé de chercher les erreurs de Galilée, erreurs, par exemple, de méthode scientifique, selon le rapport du cardinal Poupard présenté à Jean-Paul II

1 Remarque concernant les sites web : tous les url mentionnés en note ont été consultés et étaient actifs en septembre 2012.

Parmi les colloques récents, mentionnons : José Montesinos et Carlos Solís (dir.), *Largo campo di filosofare. Eurosymposium Galileo 2001*, La Orotava, Fundación Canaria Orotava de Historia de la Ciencia, 2001 ; Gian Mario Bravo et Vincenzo Ferrone (dir.), *Il processo a Galileo Galilei e la questione galileiana*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2010 ; Massimo Bucciantini, Michele Camerota et Franco Giudice (dir.), *Il caso Galileo. Una rilettura storica, filosofica teologica*, Firenze, Leo S. Olschki, 2011.

en 1992<sup>2</sup>. Du côté laïque, outre la thèse souvent reproduite d'un retard scientifique de l'Italie provoqué par la condamnation de l'astronome, les défenses de Galilée n'ont pas manqué, notamment après la prise de position du Saint-Siège en 1992<sup>3</sup>.

Ces tensions sont également présentes, de façon plus ou moins voilée, dans d'autres domaines de l'historiographie, telle l'histoire des universités. Retenons, par exemple, la critique adressée par Paul F. Grendler à Elena Brambilla dans le compte rendu d'un recueil d'études de l'historienne milanaise<sup>4</sup>, publié dans la revue *History of Universities* : selon P. Grendler, E. Brambilla aurait inscrit sa reconstitution du système universitaire italien « dans le contexte d'un schéma interprétatif qui postule un affrontement sur plusieurs siècles entre l'Église et l'État », l'Église ayant essayé d'imposer en Italie de 1560 à 1800, avec l'aide des jésuites, un système d'« universités pontificales », alors que, selon P. Grendler, il y a bien d'autres facteurs qui expliquent l'évolution, ou plutôt l'involution, des universités italiennes à l'époque moderne<sup>5</sup>.

Quant à P. Grendler lui-même, son ouvrage de synthèse sur l'histoire des universités italiennes<sup>6</sup> – qui, au-delà de ses limites, représente une bonne introduction sur ce sujet – a été l'objet d'un compte rendu décapant de Peter Denley dans la même revue, pour avoir tenté, avec un succès très mitigé selon P. Denley, de proposer une synthèse dans

- 
- 2 Annibale Fantoli, « Problèmes historiques posés par la “clôture” de la question galiléenne (1992) », dans Francesco Beretta (dir.), *Galilée en procès, Galilée réhabilité ?*, Saint-Maurice/Paris, Saint-Augustin Éditions/Sofédis, 2005, p. 91-112. Aux pages 149-171, on trouvera le texte des deux discours du cardinal Poupard et de Jean-Paul II, tenus lors de cette prétendue « réhabilitation » de Galilée. Pour l'origine de cette position, voir Walter Brandmüller, *Galilei e la Chiesa ossia il diritto ad errare*, Città del Vaticano, Libreria editrice vaticana, 1992.
  - 3 Mentionnons l'exemple de Maurice A. Finocchiaro qui, après avoir publié une très documentée histoire de l'affaire Galilée (*Retrying Galileo [1633-1992]*, Berkeley, University of California Press, 2005), a souhaité prendre personnellement la défense de Galilée : *Defending Copernicus and Galileo. Critical Reasoning in the two Affairs*, Dordrecht, Springer Science+Business Media B.V, 2010.
  - 4 Elena Brambilla, *Genealogie del sapere. Università, professioni giuridiche e nobiltà togata in Italia (XIII-XVII secolo)*, Milano, Unicopli, 2005.
  - 5 *History of Universities*, vol. 22, n° 1, 2007, p. 250-253.
  - 6 Paul F. Grendler, *The Universities of the Italian Renaissance*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2002.

un domaine qui a connu de très nombreuses publications ces dernières années et qu'un chercheur individuel peut difficilement maîtriser. Les travaux évoqués par P. Denley, réalisés souvent sous la forme de colloques et de publications collectives concernant les différentes universités italiennes, ont été fédérés autour du *Centro Interuniversitario per la Storia delle Università italiane* à Bologne. Ce centre d'études publie un répertoire des chercheurs actifs dans ce domaine de recherche, une bibliographie courante et une revue sous forme papier et en ligne, les *Annali di storia delle università italiane*<sup>7</sup>.

La dimension collective de la recherche, qui s'ajoute aux nombreuses monographies publiées par des auteurs individuels, se retrouve également dans le domaine de l'histoire de l'Inquisition romaine. Dans ce domaine, un tournant a été représenté en 1998 par l'ouverture des archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi, héritière des fonds des Congrégations du Saint-Office et de l'Index. Ces organismes, fondés respectivement en 1542 et en 1571, constituaient le centre d'un réseau de sièges périphériques de l'Inquisition, qui, en collaboration avec les évêques, a eu un impact important sur la culture italienne – par les procès ou par la censure des livres – même si cette influence s'est surtout exercée dans le domaine religieux<sup>8</sup>.

Outre les nombreux colloques et ouvrages consacrés à l'Inquisition romaine parus ces dernières années<sup>9</sup>, deux projets d'envergure méritent

7 <http://www.cisui.unibo.it/>.

8 Parmi les monographies, mentionnons : Adriano Prosperi, *Tribunali della coscienza. Inquisitori, confessori, missionari*, Torino, Einaudi 1996 ; *id.*, *L'inquisizione romana. Letture e ricerche*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2003 ; Elena Brambilla, *Alle origini del Sant'Uffizio. Penitenza, confessione e giustizia spirituale dal medioevo al XVI secolo*, Bologna, Il Mulino, 2000 ; Andrea Del Col, *L'inquisizione in Italia dal XII al XXI secolo*, Milano, Arnoldo Mondadori, 2006 ; Gigliola Fragnito, *La Bibbia al rogo. La censura ecclesiastica e i volgarizzamenti della Scrittura (1471-1605)*, Bologna, Il Mulino, 1997 ; Vittorio Frajese, *Nascita dell'Indice. La censura ecclesiastica dal Rinascimento alla Controriforma*, Brescia, Morcelliana, 2006.

9 Voir Vincenzo Lavenia, Adriano Prosperi et John Tedeschi (dir.), *Dizionario storico dell'Inquisizione*, Pisa, Scuola normale superiore, 2010, 4 vol. et un recueil iconographique. Parmi les colloques, mentionnons : Gigliola Fragnito (dir.), *Church, Censorship and Culture in Early Modern Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Agostino Borromeo (dir.), *L'Inquisizione*, Città del Vaticano,

une mention spéciale : le premier est un projet de longue durée financé par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft*, dirigé par Hubert Wolf, qui a pour but de réaliser une prosopographie du personnel des deux congrégations, de même qu'une bibliographie de l'ensemble des ouvrages censurés à Rome, qu'ils aient été proscrits ou acquittés, en publiant en même temps tous les placards conservés contenant les proscriptions des livres<sup>10</sup>. L'autre projet, dirigé par Ugo Baldini en collaboration avec Leen Spruit, se propose de publier tous les documents concernant la « relation entre l'Église et la science moderne » que contiennent les archives des Congrégations de l'Inquisition et de l'Index. Les premiers volumes publiés, concernant le XVI<sup>e</sup> siècle, offrent un précieux répertoire des auteurs censurés et des objets « scientifiques » soumis à censure. Ils éditent de nombreux documents et présentent de façon détaillée le fonctionnement des deux congrégations<sup>11</sup>.

Enfin, dans le domaine de l'histoire des sciences et, plus largement, de l'histoire culturelle, une collaboration franco-italienne s'est développée depuis plus d'une décennie, avec l'appui de l'École française de Rome. À un premier programme de recherche consacré à l'histoire comparée des milieux intellectuels italiens dans les centres urbains de Naples, Rome et Florence<sup>12</sup>, a fait suite le travail d'un groupe de recherche ayant animé les rencontres d'une cinquantaine d'autres collègues, qui a réalisé

---

Biblioteca apostolica vaticana, 2003 ; Gabriel Audisio (dir.), *Inquisition et Pouvoir*, Aix-en-Provence, Publication de l'université de Provence, 2004 ; Carlo Longo (dir.), *Predicatore, Inquisitore III. I domenicani e l'Inquisizione romana*, Roma, Istituto storico domenicano, 2008 ; Hubert Wolf (dir.), *Inquisition und Buchzensur im Zeitalter der Aufklärung*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2011.

- 10 Pour l'instant, deux parties du projet ont été réalisées : Hubert Wolf (éd.), *Römische Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenforschung: 1814-1917*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2005-2007, 3 parties en 7 vol. ; Hubert Wolf (éd.), *Römische Inquisition und Indexkongregation. Grundlagenforschung: 1814-1917*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2009.
- 11 Ugo Baldini et Leen Spruit (dir.), *Catholic Church and Modern Science. Documents from the Archives of the Roman Congregations of the Holy Office and the Index.*, t. I, *Sixteenth-Century Documents*, Città del Vaticano, Libreria editrice vaticana, 2009, 4 vol.
- 12 Jean Boutier, Brigitte Marin et Antonella Romano (dir.), *Naples, Rome, Florence : une histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rome, École française de Rome, 2005.

plusieurs publications collectives dont celle, en 2008, réunissant les actes du colloque de synthèse *Rome et la science moderne entre Renaissance et Lumières*, édité sous la direction d'Antonella Romano<sup>13</sup>.

Ce travail interdisciplinaire d'échange sur les méthodes, qui renouvelle et enrichit les problématiques, s'inscrit dans une réorientation des études en histoire des sciences visant à décloisonner cet objet historique et à le transférer du domaine réservé à un groupe restreint de spécialistes vers celui des études consacrées à la vie intellectuelle et sociale. En même temps, le lieu retenu – Rome dans ses dimensions locale, régionale et universelle – a permis aux membres du projet de poser de façon renouvelée la question complexe de l'articulation entre science, société et religion<sup>14</sup>. Des considérations analogues s'appliquent aux travaux concernant l'histoire des membres des ordres religieux, qu'il faut prendre en compte étant donné la contribution importante de ces derniers à l'évolution de la culture italienne à l'époque moderne<sup>15</sup>.

#### LA QUESTION DE LA PROBLÉMATIQUE ET LE RÔLE DES OUTILS NUMÉRIQUES

À partir de cet aperçu historiographique rapide, bien sûr incomplet et limité à quelques orientations majeures de la recherche, j'aimerais soulever deux questions : d'une part, celle de l'angle d'approche à adopter pour la reconstitution de l'histoire intellectuelle de l'Italie à l'époque moderne ; d'autre part, celle de la dimension et de la complexité de cet objet historique, et de l'impact que le progrès des outils numériques peut avoir sur son traitement. Quant à la première question, même s'il est impossible d'envisager en tant qu'auteur individuel d'offrir une synthèse des riches connaissances produites au cours de ces dernières

13 Antonella Romano (dir.), *Rome et la science moderne entre Renaissance et Lumières*, Rome, École française de Rome, 2008.

14 Pour un historique du projet, voir l'introduction d'A. Romano dans *Rome et la science moderne*, *op. cit.*, p. 3-44.

15 Simona Feci et Angelo Torre (dir.), « Ordini regolari (Dossier) », *Quaderni storici*, vol. 40, n° 119, 2005, p. 319-553 ; Massimo Carlo Giannini (dir.), *Religione, conflittualità e cultura. Il clero regolare nell'Europa d'antico régime*, vol. 22, n° 43-44, *Cheiron* vol. 22, n° 43-44, 2005.

décennies, on peut toutefois proposer quelques nouvelles pistes afin de leur donner cohérence et de construire une problématique apte à dépasser les limites des approches marquées par un questionnement idéologiquement connoté.

La deuxième question prend en compte l'évolution du contexte de la recherche historique, marqué par le progrès phénoménal des outils numériques, en particulier de ceux liés aux bases de données et au web sémantique, et par la naissance de la discipline des *digital humanities* qui ouvre des perspectives jusqu'ici inimaginables dans le traitement, l'interrogation et la visualisation d'importantes quantités d'information<sup>16</sup>. N'y aurait-il pas lieu d'utiliser cet énorme potentiel pour développer une approche fondée sur les outils numériques et sur une démarche collaborative, afin de produire une connaissance renouvelée du fonctionnement du monde intellectuel italien à l'époque moderne ?

242

Je reviendrai sur cette question dans la conclusion et je me limiterai par la suite à apporter quelques éléments de réponse à la première question. Plus précisément, je m'interrogerai, dans le prolongement de mes précédents travaux, sur la pertinence d'une problématique inspirée des travaux de Pierre Bourdieu sur le fonctionnement du champ scientifique<sup>17</sup>, qui me paraît avoir une certaine fécondité et qui consiste à s'efforcer de reconstituer dans ses traits généraux, de même que dans ses articulations particulières, la *dynamique d'un espace intellectuel*<sup>18</sup>. En d'autres termes, il s'agit de dépasser l'approche traditionnelle qui traite les procès célèbres, comme celui de Galilée, ou la censure en matière de « science », comme des objets historiques en quelque sorte isolés et de replacer ces objets dans le contexte de l'espace intellectuel et social de l'Italie à l'époque moderne. Au

16 Cf. [http://en.wikipedia.org/wiki/Digital\\_humanities](http://en.wikipedia.org/wiki/Digital_humanities) ainsi que le site du colloque annuel des humanités digitales, tenu à Hambourg en 2012, qui fournit un excellent aperçu des réalisations et chantiers de ce domaine d'études : [www.dh2012.uni-hamburg.de/conference/programme](http://www.dh2012.uni-hamburg.de/conference/programme).

17 Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001.

18 Dans les pages qui suivent, je reprendrai une partie des thèses formulées dans mon étude « Orthodoxie philosophique et Inquisition romaine au XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Un essai d'interprétation », *Historia philosophica*, vol. 3, 2005, p. 67-96 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00007791>).

sein de cet espace coexistent des acteurs spécialistes de différents types de savoirs, qui rivalisent et s'affrontent pour défendre, au niveau intellectuel, le contenu de leur « science » et le bien-fondé de leur méthode, l'enjeu étant, plus largement, l'affirmation de leur identité culturelle et du statut social qui découle de la forme de leur savoir.

Si nous revenons aux objets retenus – les universités, la science et la censure –, on peut tout d'abord mobiliser les travaux des spécialistes consacrés aux lieux de production et de diffusion du savoir : quelles formes de savoir étaient représentées ? Quelle était la fonction sociale des universités et de la culture savante en Italie à l'époque moderne ? Y avait-il des institutions concurrentes aux universités ? Quelle a été l'évolution au cours de trois siècles dans les rapports entre ces différentes institutions ? Quelle a été la conséquence de cette rivalité pour le développement des disciplines scientifiques ?

Cette dernière question soulève un problème de taille : qu'entend-on par « science » à la Renaissance ? En a-t-on la même conception au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle ? Faut-il envisager uniquement la question des origines de la « science moderne », comme c'est souvent le cas dans l'approche des historiens des sciences, ou s'intéresser également à l'abondante historiographie consacrée à la philosophie naturelle d'Aristote qui, du point de vue de la plupart des acteurs, représente *la* science jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et qui, du moins officiellement, restera au programme des études universitaires jusqu'aux réformes du xviii<sup>e</sup> siècle ? Au terme de « science », je vais préférer celui de « philosophie naturelle », en restreignant et en précisant le champ d'analyse : *Philosophiae naturalis principia mathematica* est le titre retenu par Isaac Newton pour son ouvrage fondateur de la nouvelle physique, publié à Londres en 1687, titre qui illustre bien la transition d'une discipline ancienne vers une nouvelle méthode.

Cette révolution intellectuelle, ce changement de « paradigme » ou de « matrice disciplinaire », pour reprendre l'expression classique due à Thomas S. Kuhn<sup>19</sup>, qui marque le passage d'une conception

19 Thomas S. Kuhn, *La Structure des révolutions scientifiques* [1962], trad. fr., Paris, Flammarion, 1972.

philosophique et explicative de la réalité naturelle à une approche mathématique et descriptive, renforçant l'emprise de l'être humain sur la nature, ne s'est pas déroulé, en Italie, dans un contexte idéologiquement neutre, caractérisé uniquement par des disputes entre savants, mais, au contraire, la transition s'est déroulée au sein d'une société marquée par la présence d'une puissante institution de régulation intellectuelle, l'Inquisition romaine. Ce système érigé par la papauté au XVI<sup>e</sup> siècle, regroupant – nous l'avons vu – la Congrégation du Saint-Office, celle de l'Index ainsi que les sièges inquisitoriaux périphériques et les évêques, a été un instrument de disciplinement de la société italienne, tant au niveau des mœurs que dans le domaine des croyances, et par conséquent de la pensée<sup>20</sup>.

Les apports de l'historiographie récente montrent la faiblesse de la problématique traditionnelle, qui a construit l'interprétation de ce phénomène, et notamment du procès de Galilée, en termes d'opposition entre l'Église et la science, et amènent à reformuler nos questionnements : qui sont les plus farouches défenseurs de la philosophie naturelle aristotélicienne ? s'agit-il des ecclésiastiques défendant l'orthodoxie catholique ou des professeurs laïques de philosophie naturelle, actifs dans les universités, souvent eux-mêmes en odeur d'athéisme et surveillés par l'Inquisition ? pourquoi cette résistance à l'innovation ? est-ce une question de dogmatisme religieux ou de sociologie intellectuelle ? où se situe, institutionnellement, le démarrage de la révolution scientifique en Italie ? dans les universités ? à la cour des princes ou dans les académies qui réunissent nobles et prélats curieux ? dans les ordres religieux mineurs, qui se tournent vers les nouveaux savoirs pour attirer de nouveaux clients ? Le renouvellement de l'historiographie a permis de reconstituer les nombreuses facettes d'une concurrence, voire parfois de conflits violents qui opposent les universités, les jésuites avec leurs collègues et

20 Parmi les travaux récents consacrés à la censure, voir : Bernward Schmidt, *Virtuelle Büchersäle. Lektüre und Zensur gelehrter Zeitschriften an der römischen Kurie 1665-1765*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2009 ; Marco Cavarzere, *La prassi della censura nell'Italia del Seicento tra repressione e mediazione*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2011.

les ordres religieux mineurs dans leur effort d'accaparer la formation et de contrôler l'accès à la culture des élites italiennes et des enfants d'autres milieux sociaux.

Il est évidemment impossible d'apporter ici une réponse à ces questions complexes. Je me limiterai à formuler quelques hypothèses, quelques pistes de recherche, afin d'illustrer le potentiel de la mise en relation de ces différents objets historiques, c'est-à-dire de l'étude de leur articulation et de leur interaction au sein de l'espace intellectuel italien. En conclusion, j'indiquerai de quelle manière l'utilisation des outils numériques pourrait révolutionner ce champ d'études.

#### UNIVERSITÉS, ARISTOTÉLISME, *FRATI*

Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, les universités italiennes, dont les plus importantes pour l'enseignement de la philosophie naturelle sont Bologne et Padoue, comprennent en général deux facultés, celle de droit et celle réunissant les étudiants des arts et de la médecine<sup>21</sup>. Dans ce système, les professeurs de philosophie naturelle jouissent d'un grand prestige et sont souvent parmi les mieux rémunérés de l'université. Ce phénomène est dû au lien étroit qu'entretient la philosophie aristotélicienne, en tant que science démonstrative et explicative, avec la science médicale, mais aussi à la fonction qui revient au cursus philosophique dans la formation culturelle des élites italiennes, voire étrangères dans le cas de Padoue.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, les humanistes ont lancé un double défi à la méthode scientifique aristotélicienne qui règne dans les universités : adeptes d'une approche plus littéraire des sources, ils critiquent la dialectique pour son aridité et pour ses acrobaties spéculatives ; de plus, concernant le corpus de textes qui doit servir comme base de l'enseignement, ils proposent

<sup>21</sup> Pour un aperçu général, voir P. F. Grendler, *The Universities of the Italian Renaissance*, op. cit., p. 249-313 ; Cesare Vasoli et P. C. Pissavino (dir.), *Le filosofie del Rinascimento*, Milano, Mondadori, 2002 ; Gian Paolo Brizzi et Angela De Benedictis, « Le Università italiane », dans Gian Paolo Brizzi et Jacques Verger (dir.), *L'università in Europa: dall'Umanesimo ai Lumi*, Cinisello Balsamo, Silvana Editoriale, 2002, p. 36-72.

de remplacer les textes d'Aristote par ceux d'autres philosophes de l'Antiquité. L'orthodoxie aristotélicienne des universités italiennes est sortie globalement renforcée de ce défi car ses tenants ont su intégrer les apports de l'humanisme. En abandonnant les subtilités des logiciens anglais qui dominaient auparavant, ils se sont concentrés sur les problèmes de la démonstration scientifique. La maîtrise de la langue grecque leur a permis de renouveler la connaissance des textes d'Aristote, grâce à de nombreuses nouvelles éditions de ses œuvres et de celles de ses commentateurs grecs et arabes, en intégrant également des thèmes néoplatoniciens dans l'enseignement<sup>22</sup>.

246

Comme les universités italiennes ne comprennent pas de faculté de théologie, les professeurs de philosophie naturelle jouissent d'une autonomie institutionnalisée : ceci explique la diffusion presque sans entraves d'interprétations des textes d'Aristote qui contredisent la doctrine chrétienne, par exemple dans le domaine de la mortalité de l'âme humaine ou de l'éternité du monde<sup>23</sup>. Les théologiens en Italie sont généralement des religieux, des *frati* – j'emploie ce terme sans aucune connotation négative –, et notamment des membres des ordres mendiants. Ils se forment en dehors des universités, dans leurs propres centres d'études, où ils acquièrent la formation philosophique préalable au cursus théologique, ce qui produit une identité intellectuelle spécifique, selon la tradition thomiste pour les dominicains ou scotiste pour les cordeliers. Quant au clergé séculier, il préfère généralement la formation en droit canon, qui ouvre la voie aux carrières de l'administration ecclésiastique.

Une nouvelle dynamique apparaît dès les dernières décennies du xv<sup>e</sup> siècle, avec la tentative des ordres mendiants de renforcer leur contrôle sur les professeurs des universités. En 1489, l'évêque de Padoue, Pietro Barozzi, chancelier de l'université, publie un édit dans lequel il interdit les disputes publiques concernant les interprétations d'Aristote

---

22 Eugenio Garin, *Il ritorno dei filosofi antichi*, Napoli, Bibliopolis, 1994 ; Charles Schmitt, *Aristote et la Renaissance*, éd. Luce Giard, Paris, PUF, 1992.

23 John Monfasani, « Aristotelians, Platonists, and the Missing Ockhamists: Philosophical Liberty in Pre-Reformation Italy », *Renaissance Quarterly*, vol. 46, 1993, p. 247-276.

qui contredisent la foi chrétienne<sup>24</sup>. L'intervention des autorités ecclésiastiques apparaît comme une tentative de limiter l'influence qu'exercent les professeurs séculiers sur les étudiants et le public, l'enjeu étant le contrôle des représentations des élites sociales dont l'inspiration religieuse doit être préservée. De nouvelles chaires de métaphysique et de théologie seront également instituées à l'université de Padoue, en guise de « médecine à l'égard d'erreurs telle que l'éternité du monde, ou l'unité de l'intellect », pour éviter que le *Studio* de la République de Venise se transforme en une « université de païens »<sup>25</sup>.

Les religieux-théologiens, les *frati*, profiteront de l'occasion offerte par le cinquième concile du Latran pour faire promulguer par le pape, en 1513, une nouvelle loi ecclésiastique qui entérine leur propre conception des rapports entre théologie et philosophie naturelle. Le décret *Apostolici regiminis* n'affirme pas seulement que les philosophes qui soutiennent des propositions contraires à la foi sont à poursuivre comme hérétiques, en leur appliquant la législation pénale en matière d'inquisition développée depuis le Moyen Âge. Le décret de Latran V va bien plus loin, en affirmant que toute proposition philosophique contraire à la vérité chrétienne est fautive et susceptible d'être réfutée. Par conséquent, tout professeur de philosophie doit, après avoir exposé les doctrines des philosophes contraires à la foi, les réfuter lui-même, condition pour éviter d'être poursuivi pour cause d'hérésie.

Cette loi ecclésiastique manifeste le conflit entre spécialistes de savoirs en concurrence – les philosophes des universités, les théologiens des ordres mendiants – et la tentative des seconds d'imposer un disciplinément intellectuel aux premiers. Certes le décret *Apostolici regiminis* reste lettre morte au cours de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, à défaut d'une

24 Texte publié en entier par Pietro Ragnisco, « Documenti inediti e rari intorno alla vita e agli scritti di Nicoletto Vernia e di Elia del Medigo », *Atti e memorie della R. accademia di scienze, lettere ed arti in Padova*, n.s., vol. 7, 1891, p. 275-302 (p. 279). Cf. Siro Offelli, « Il pensiero del Concilio lateranense V sulla dimostrabilità razionale dell'immortalità dell'anima umana », *Studia patavina*, vol. 1, 1954, p. 7-40 et vol. 2, 1955, p. 3-17.

25 Cité par J. Monfasani, « Aristotelians, Platonists, and the Missing Ockhamists », art. cit., p. 265.

institution permettant de l'appliquer, mais il permet de cerner quelques aspects essentiels de la dynamique de l'espace intellectuel italien qui vont persister jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, voire au delà : d'une part, la notion de science reste fondée sur le paradigme aristotélien, l'aristotélisme séculier – avec son penchant libertin et antichrétien – étant solidement enraciné dans le système universitaire ; d'autre part, la rivalité s'accroît entre professeurs séculiers et religieux-théologiens pour le contrôle des représentations des élites sociales. Comme le montrent les sources d'archives désormais disponibles, la papauté et l'Inquisition seront beaucoup plus sollicitées, à cette époque, par la question de la mortalité de l'âme, soutenue au nom de l'interprétation philologique de la pensée d'Aristote, que par la nouvelle science et la question copernicienne.

#### INQUISITION, COLLÈGES, PHILOSOPHIES ALTERNATIVES

Dans le contexte de ce cadre général, quelques nouvelles réalités apparaissent dans l'espace intellectuel italien entre le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle et le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, dont je vais retenir trois aspects. Premièrement, on assiste à la diffusion, dès les premières décennies du xvi<sup>e</sup> siècle, en particulier dans les centres urbains de l'Italie du Nord et de la vallée du Po, d'un évangélisme qui se nourrit aux nombreuses traductions de la Bible en langue vulgaire italienne et qui se répand souvent, mais pas exclusivement, dans des classes sociales en ascension qui aspirent à trouver un débouché politique à leurs aspirations. Ce phénomène provoque une réaction importante de la part des élites politiques traditionnelles qui choisissent de s'appuyer sur les religieux mendiants et sur la religion traditionnelle pour défendre leurs prérogatives et leur pouvoir<sup>26</sup>. Après un combat dramatique qui atteint le sommet de la hiérarchie ecclésiastique – car les cardinaux Contarini, Pole et Morone

26 Massimo Firpo, *Inquisizione romana e controriforma. Studi sul cardinal Giovanni Morone e il suo processo d'eresia*, Bologna, Il Mulino, 1992 ; Guido Dall'Olio, *Eretici e inquisitori nella Bologna del Cinquecento*, Bologna, Istituto per la storia di Bologna, 1999.

sont impliqués, à différents degrés, dans le mouvement évangélique – une nouvelle structure inquisitoriale est créée, l’Inquisition romaine<sup>27</sup>.

Trois pontificats seront décisifs pour mettre en place la nouvelle structure judiciaire : ceux de Paul IV Carafa, de Pie V Ghislieri, dominicain et inquisiteur, et de Sixte Quint Peretti, cordelier et inquisiteur, qui établit officiellement la Congrégation de l’Inquisition, en 1588, au sommet du gouvernement ecclésiastique. Mais les papes du xvii<sup>e</sup> siècle, tels que Paul V Borghese et Urbain VIII Barberini, accordent également une grande importance à l’Inquisition comme instrument de gouvernement de l’Église car elle permet un contrôle du territoire italien allant au-delà des structures politiques existantes et, en même temps, de viser un disciplinément social et intellectuel de la population et des savants. Le décret de Latran V *Apostolici regiminis*, qui est explicitement intégré au droit inquisitorial, permet à la nouvelle institution inquisitoriale d’instruire les procès de philosophes tels que Cardan, Giordano Bruno ou Cesare Cremonini, professeur de philosophie naturelle à Padoue. Ce dernier ne doit qu’à la protection de la République de Venise d’éviter une condamnation, alors qu’un procès contre lui est poursuivi par la Congrégation de l’Inquisition pendant trente ans<sup>28</sup>.

Deuxièmement, si les élites sociales italiennes ont choisi de confier aux ordres mendiants, aux *frati*, la stabilisation religieuse et politique de la société – et qu’ainsi l’Inquisition aura un impact réel jusqu’au moment où, au xviii<sup>e</sup> siècle, ce système sera remis en cause par ces

27 Massimo Firpo et Dario Marcatto (éd.), *Il processo inquisitoriale del cardinal Morone. Edizione critica*, Roma, Istituto storico italiano per l’età moderna e contemporanea, 1981-1995, 6 t. en 7 vol. ; Massimo Firpo et Dario Marcatto (éd.), *I processi inquisitoriali di Pietro Carneseccchi (1557-1567). Edizione critica*, Città del Vaticano, Archivio segreto vaticano, 1998, 2 t. en 4 vol.

28 Michela Valente, « “Correzioni d’autore” e censure dell’opera di Cardano », dans Marialuisa Baldi et Guido Canziani (dir.), *Cardano e la tradizione dei saperi*, Milano, F. Angeli, 2003, p. 437-456 ; Francesco Beretta, « Giordano Bruno e l’Inquisizione romana. Considerazioni sul processo », *Bruniana & Campanelliana*, vol. 7, 2001, p. 15-49 ; Leen Spruit, « Cremonini nella carte del Sant’Uffizio romano », dans Ezio Riondato et Antonino Poppi (dir.), *Cesare Cremonini, aspetti del pensiero e scritti*, Padova, Accademia Galileiana di scienze, lettere ed arti in Padova, 2000, 2 vol., p. 193-204 ; Saverio Ricci, *Inquisitori, censori, filosofi sullo scenario della Controriforma*, Roma, Salerno Editrice, 2008.

mêmes élites sociales<sup>29</sup> –, elles se sont en revanche tournées vers quelques ordres nouveaux, et en premier lieu vers la Compagnie de Jésus, pour leur confier la formation des nouvelles générations. Vers 1630, les jésuites ont fondé quatre-vingt collèges, dont une quinzaine s'adresse spécifiquement aux enfants des classes privilégiées, ce qui crée une concurrence directe avec les universités dans le domaine de la philosophie naturelle – ni la médecine, ni le droit n'étant enseignés par les jésuites – pour la formation des élites sociales<sup>30</sup>. Les jésuites choisissent d'adopter le paradigme scientifique alors en vigueur, c'est-à-dire l'aristotélisme, tout en le christianisant selon les dispositions de Latran V, explicitement évoquées dans la *Ratio studiorum* de 1599<sup>31</sup>. De plus, la Compagnie propose une méthode d'enseignement différente, et plus efficace, que celle des universités, remplaçant le commentaire littéral du texte d'Aristote par le traitement thématique des principales questions.

Certes, le Sénat de Venise décide, en 1591, de soutenir l'Université contre les jésuites, qui seront expulsés du territoire de la République en 1606. Mais d'autres ordres religieux sont prêts à les remplacer, par exemple les Somasques<sup>32</sup>. Aussi, l'implantation dans une ville d'un collège jésuite est souvent suivie par une nouvelle fondation universitaire<sup>33</sup>. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle s'est ainsi accomplie une restructuration du mode de

29 Sandro Landi, *Il governo delle opinioni. La censura in Toscana in età lorenese (1737-1790)*, Bologna, Il Mulino, 2000 ; Patrizia Delpiano, *Il governo della lettura: Chiesa e libri nell'Italia del Settecento*, Bologna, Il Mulino, 2007.

30 Ugo Baldini, *Legem impone subactis. Studi su filosofia e scienza dei Gesuiti in Italia 1540-1632*, Roma, Bulzoni, 1992 ; Luce Giard (dir.), *Les Jésuites à la Renaissance. Système éducatif et production du savoir*, Paris, PUF, 1995.

31 Alain Demoustier et al. (dir.), *Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Paris, Belin, 1997, p. 124-125.

32 Maurizio Sangalli, *Cultura, politica e religione nella Repubblica di Venezia tra Cinque e Seicento: gesuiti e Somaschi a Venezia*, Venezia, Istituto veneto di scienze lettere ed arti, 1999 ; id., *Università, accademie, Gesuiti: cultura e religione a Padova tra cinque e seicento*, Trieste, Edizioni Lint, 2001 ; Antonella Barzazi, *Gli affanni dell'erudizione: studi e organizzazione culturale degli ordini religiosi a Venezia tra sei e settecento*, Venezia, Istituto veneto di scienze lettere ed arti, 2004.

33 Filippo Iappelli et Ulderico Parente, *Alle origini dell'Università dell'Aquila. Cultura, università, collegi gesuitici all'inizio dell'età moderna in Italia meridionale*, Roma, Institutum Historicum, s.l., 2000.

formation des élites, qui comporte en même temps une régionalisation de l'enseignement supérieur et un déclin des grands centres universitaires de Bologne et de Padoue. Or, si paradoxalement la Compagnie de Jésus – en fait, une partie limitée de religieux en son sein – va devenir l'un des lieux de diffusion des nouveaux savoirs<sup>34</sup>, le paradigme scientifique aristotélicien, conçu comme l'un des fondements de la culture des classes supérieures qui légitime sa distinction du reste de la société, se trouve renforcé par cette double évolution de la société. Il y a en quelque sorte une demande sociale de culture aristotélicienne – christianisée et mise à jour au possible par rapport aux connaissances nouvelles – qui va perdurer jusqu'aux premières décennies du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>.

Troisièmement, quel est donc le sort, dans ce contexte, des approches alternatives de la philosophie naturelle ? Je mentionnerai ici le cas paradigmatique du philosophe Francesco Patrizi, auteur d'ouvrages polémiques contre l'aristotélisme, soucieux de la refondation de la philosophie dans un sens platonicien. Une nouvelle chaire est créée pour lui à l'université de Ferrare en 1577. En 1592, l'un de ses patrons, Clément VIII Aldobrandini, qui est élu pape, lui confie une chaire de philosophie à l'université romaine de *La Sapienza*. C'est un succès presque unique en son genre, à l'époque, pour le platonisme. En réaction, ses ouvrages se trouvent rapidement soumis à censure par la nouvelle Congrégation de l'Index. L'analyse du dossier Patrizi, fort intéressant, montre bien une stratégie qui se retrouve souvent par la suite : l'utilisation *instrumentale* de l'argumentation théologique et de la censure, pour défendre la philosophie naturelle aristotélicienne.

Cette stratégie devient classique pour les représentants des ordres mendiants, tels les dominicains, qui défendent, avec Aristote, leur

34 Parmi les nombreuses études consacrées à cette question, mentionnons : Mordechai Feingold, *Jesuit Science and the Republic of Letters*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 2003 ; John W. O'Malley, *The Jesuits II: Cultures, Sciences and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 2007.

35 Gian Paolo Brizzi, *La formazione della classe dirigente nel Sei-Settecento. I seminaria nobilium nell'Italia centro-settentrionale*, Bologna, Il Mulino, 1976 ; Maurizio Sangalli, « Colleges, Schools, Teachers: Between Church and State in Northern Italy (xvi-xvii Centuries) », *Catholic Historical Review*, vol. 93, 2007, p. 815-844.

propre identité culturelle fondée sur la pensée de Thomas d'Aquin et, en même temps, leur position privilégiée dans le système inquisitorial et dans la société. Mais cette stratégie instrumentale est également partagée par la majorité des jésuites : si Benedetto Giustiniani, censeur appartenant à la Compagnie, tente de défendre Patrizi, en indiquant que ses thèses philosophiques incriminées ne méritent pas toutes une censure théologique, l'intervention de Francisco de Toledo, premier cardinal jésuite et promoteur de l'aristotélisme, amènera à la mise à l'Index de l'œuvre de Patrizi en 1597<sup>36</sup>.

#### ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PARADIGMES : L'AFFAIRE GALILÉE

Tel est le contexte de l'émergence en Italie, comme dans le reste de l'Europe, d'un nouveau paradigme scientifique qui va représenter un défi bien plus important pour l'aristotélisme. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'enseignement des mathématiques dans les universités italiennes connaît une transformation considérable. La réception des textes de l'Antiquité, notamment l'œuvre d'Archimède, oriente l'attention des mathématiciens vers l'application pratique de leurs méthodes, la construction de machines et l'art militaire. D'une discipline subordonnée à la philosophie naturelle et à la médecine, qui utilise les prévisions astrologiques pour pronostiquer les développements d'une maladie, les mathématiques se transforment en discipline autonome, qui étend ses recherches vers des domaines qui relevaient traditionnellement de la philosophie naturelle, par exemple la science du mouvement ou l'hydrostatique<sup>37</sup>.

Cette mise en concurrence avec les philosophes provoque leur réaction et leur refus d'admettre la scientificité des mathématiques. D'où le développement d'un débat autour de la « *quaestio de certitudine mathematicarum* » car les mathématiciens s'efforcent de montrer le degré supérieur de certitude de leur discipline, tout en relevant les faiblesses de la dialectique aristotélienne. Les tenants de cette nouvelle manière de

36 U. Baldini et L. Spruit, *Catholic Church and Modern Science*, op. cit., p. 2197-2264.

37 P. F. Grendler, *The Universities of the Italian Renaissance*, op. cit., p. 408-429.

concevoir la science se recrutent parmi les professeurs de mathématiques des universités, mais on les trouve également au sein de la Compagnie de Jésus, dans l'école de mathématiciens inaugurée par Christoph Clavius (Klau), professeur au Collège romain, qui propose une alternative, bien que très minoritaire, à l'aristotélisme jésuite<sup>38</sup>.

L'émergence du nouveau paradigme scientifique concerne également l'astronomie, avec la remise en cause de la distinction traditionnelle entre philosophie naturelle, traitant de la nature effective des mouvements célestes, et mathématiques, se limitant à prévoir la position des astres par des hypothèses de calcul fictives. Ainsi, Nicolas Copernic, dans son *De revolutionibus orbium coelestium*, publié en 1543 à Nuremberg, présente le système héliocentrique non comme fiction de calcul, mais comme véritable structure du monde. Ce saut épistémologique, qui affirme la réalité de l'héliocentrisme, n'est généralement pas admis au xvi<sup>e</sup> siècle, même pas lors de la réception de l'œuvre de Copernic en Allemagne, car la rupture épistémologique est trop importante. Toutefois, le copernicianisme, en tant qu'instrument fictif de calcul, se répand, et c'est en partie sur la base des résultats obtenus par Copernic que la réforme grégorienne du calendrier sera effectuée à Rome en 1582.

En 1609, les découvertes de Galilée grâce à la lunette astronomique changent la donne car, même si elles n'apportent aucune preuve du mouvement de la terre, elles détruisent plusieurs éléments de la cosmologie aristotélicienne, telle l'incorruptibilité des cieux. Mais, dans le contexte de l'espace intellectuel italien, Galilée se trouve bloqué car, en tant que professeur de mathématiques à l'université de Padoue, il est confronté aux collègues philosophes aristotéliens qui refusent d'admettre le bien-fondé de ses découvertes. C'est à Rome, en 1611, au Collège romain – centre de formation de la Compagnie de Jésus – qu'aura lieu la première reconnaissance institutionnelle publique, par

38 Volker R. Remmert, *Ariadnefäden im Wissenschaftslabyrinth. Studien zu Galilei : Historiographie, Mathematik, Wirkung*, Bern, P. Lang, 1998, p. 79-89 ; Antonella Romano, *La Contre-Réforme mathématique. Constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance (1540-1640)*, Rome, École française de Rome, 1999, p. 134-161 ; Ugo Baldini, *Saggi sulla cultura della Compagnia di Gesù*, Padova, CLEUP, 2000, p. 17-98.

Clavius et ses confrères mathématiciens, des découvertes de Galilée. À la même époque, Galilée choisit de renoncer à l'enseignement à Padoue pour devenir mathématicien personnel du grand-duc de Toscane : l'entourage des princes – ecclésiastiques ou séculiers – est à l'époque l'un des rares lieux permettant de professer des convictions philosophiques alternatives à l'aristotélisme.

254

Mais les dominicains de Florence, gardiens de l'orthodoxie – c'est-à-dire du système de disciplinement intellectuel et social mis en place au cours des décennies précédentes –, ne tarderont pas à dénoncer Galilée à l'Inquisition à Rome. En effet, le mathématicien du grand-duc ne se limite pas à professer la doctrine de Copernic en tant qu'hypothèse de calcul, ce qui est admis, mais comme vrai système du monde, ce qui implique la destruction de l'aristotélisme. Un débat public s'engage à Rome, en 1615-1616, qui voit un théologien carme réputé à l'époque, Paolo Antonio Foscarini, provincial de Calabre, intervenir pour affirmer la compatibilité du système du monde copernicien avec la Bible, moyennant la réinterprétation de celle-ci. Avec Foscarini apparaît un phénomène qui se répètera par la suite : la mise en question par les théologiens appartenant à des ordres religieux mineurs des orthodoxies philosophique et théologique prônées par les dominicains et les jésuites.

Avec l'appui du cardinal Bellarmin, ces derniers font pression sur le pape Paul V qui, par un décret de la Congrégation de l'Index de mars 1616, proscrit le livre de Foscarini ainsi que l'héliocentrisme lui-même, qualifié de faux et totalement opposé à l'Écriture sainte. On retrouve ici, comme dans le cas de Patrizi, l'utilisation instrumentale de la censure théologique : la proscription de l'héliocentrisme n'était pas inéluctable, comme le montre la prise de position de Foscarini, mais elle permet de préserver le paradigme scientifique aristotélien et, en même temps, la hiérarchie des savoirs imposée par le disciplinement scolastique<sup>39</sup>.

---

39 Voir mes études : « Le procès de Galilée et les Archives du Saint-Office. Aspects judiciaires et théologiques d'une condamnation célèbre », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, vol. 83, 1999, p. 441-490 et « Orthodoxie philosophique et Inquisition romaine », art. cit., p. 89-91.

La condamnation personnelle de Galilée, en 1633, relève de dynamiques liées au patronage à la cour de Rome et à une sorte de rivalité personnelle avec le pape Urbain VIII, ce dernier ayant indirectement cautionné la publication du *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde*. Sans pouvoir entrer ici dans les détails, retenons seulement que la condamnation de Galilée à abjurer l'héliocentrisme, prononcée par le pape en personne, sera légitimée officieusement en invoquant le décret *Apostolici regiminis* du concile de Latran V<sup>40</sup>. Elle s'inscrit ainsi dans la longue durée des efforts de disciplinement des philosophes, inaugurée un siècle plus tôt à Padoue, mais elle sert en même temps la défense du système du monde aristotélicien. Au delà de l'effet symbolique, son impact effectif sur le développement de la nouvelle science sera limité. En revanche, elle va mettre les astronomes italiens dans l'embarras – et les autorités romaines avec eux – lorsqu'au cours des décennies suivantes le mouvement de la terre deviendra un fait de plus en plus établi<sup>41</sup>.

#### INSTITUTIONNALISATION DES NOUVEAUX SAVOIRS

Ceci nous amène à nous interroger sur l'institutionnalisation du nouveau paradigme scientifique en Italie, dès le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à considérer les lieux où des acteurs professant ces nouveaux types de savoir ont pu trouver une légitimité, voire un gagne-pain. Il y a, tout d'abord, le milieu des mathématiciens, qui prolonge et développe les orientations des prédécesseurs et trouve souvent une application concrète de son savoir dans les activités au service de l'État, par exemple dans la régulation des fleuves. À ce sujet, on relèvera que face à dix chaires de mathématiques dans les universités, il y en a au moins une vingtaine dans les collèges jésuites, ce qui explique, entre autres, la contribution apportée par les jésuites au renouvellement des

<sup>40</sup> Voir mon étude « Melchior Inchofer et l'hérésie de Galilée : censure doctrinale et hiérarchie intellectuelle », *Journal of Modern European History*, vol. 3, 2005, p. 23-49.

<sup>41</sup> Voir M. A. Finocchiaro, *Retrying Galileo*, *op. cit.*, et mon étude « Le Siècle apostolique et l'affaire Galilée : relectures romaines d'une condamnation célèbre », *Roma moderna e contemporanea*, vol. 7, 1999, p. 421-461.

mathématiques en Italie. Aussi, on relèvera que l'approche de l'école de Galilée est fondamentalement géométrique et que l'évolution vers l'algèbre, l'analyse et le calcul intégral ne sera reçue, en Italie, qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en s'imposant dans l'enseignement universitaire vers les années 1720-1730<sup>42</sup>. Il y a donc des raisons d'ordre structurel et conceptuel qui expliquent, plus que la censure, la réception relativement tardive de l'œuvre de Newton, qui a par ailleurs circulé pratiquement sans entraves<sup>43</sup>.

Quant aux académies, force est de constater, comme l'a montré l'historiographie évoquée ci-dessus<sup>44</sup>, que ces réunions de savants, de prélats et de notables curieux ont certes permis une certaine circulation des nouveaux savoirs – en créant des réseaux entre mécènes et savants et en promouvant parfois l'élection de ces derniers à des chaires universitaires – sans permettre toutefois une réelle institutionnalisation des nouvelles disciplines, c'est-à-dire sans atteindre le statut de lieux reconnus de validation collective du savoir, au même degré que la Royal Society de Londres. Les initiatives ayant trouvé leurs origines dans ces milieux, grâce à la transformation des contenus des cours ou à la création de nouvelles chaires universitaires, ont permis de moderniser et de diversifier l'enseignement des mathématiques, et de promouvoir la diffusion des nouveaux savoirs, sans toutefois aboutir à des modifications structurelles décisives.

Ainsi, la réforme du séminaire de Padoue par le cardinal Gregorio Barbarigo, mise en œuvre suite à sa nomination comme évêque de

42 Ugo Baldini, « L'attività scientifica nel primo Settecento », dans Gianni Micheli (dir.), *Storia d'Italia. Annali 3. Scienza e tecnica nella cultura e nella società dal Rinascimento a oggi*, Torino, Einaudi, 1980, p. 465-545. Maria Teresa Borgato, « Mathematical Research in Italian Universities in the Modern Era », dans Mordechai Feingold et Victor Navarro-Brotons (dir.), *Universities and Science in the Early Modern Period*, Dordrecht, Springer, 2006, p. 127-139.

43 Paolo Casini, « The Reception of Newton's *Opticks* in Italy », dans Judith Veronica Field et Frank A. J. L. James (dir.), *Renaissance and Revolution: Humanists, Scholars, Craftsmen and Natural Philosophers in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 215-227.

44 Voire également Maria Pia Donato, *Accademie romane. Una storia sociale, 1671-1824*, Napoli, Edizioni scientifiche Italiane, 2000 ; Federica Favino, « Beyond the "Moderns"? The *Accademia fisico-matematica* of Rome (1677-1698) and the vacuum », *History of universities*, vol. 23, 2008, p. 120-158.

cette ville en 1664, contribue à créer un nouveau climat culturel, dans lequel s'inscrit également le choix de quelques nouveaux professeurs à l'Université<sup>45</sup>. La typographie du Séminaire, fondée sous l'impulsion de Barbarigo, publie en 1685 les *Intitutiones astronomicae* de Nicolaus Mercator pour servir à l'enseignement. Parmi les principaux systèmes du monde conçus par les astronomes, cet ouvrage présente en détail le système de Kepler qui affirme le mouvement à la terre selon ses trois célèbres lois, en l'accompagnant des observations astronomiques les plus récentes : même si on ne tranche donc pas en faveur de l'un ou de l'autre système du monde, les étudiants sont ainsi au courant de l'état de la question. Dans ce climat se forme, quelques décennies plus tard, l'abbé Giuseppe Toaldo qui, au tout début de sa carrière d'enseignant, sera chargé de la réédition des œuvres de Galilée, y compris le *Dialogue* proscrit en 1633<sup>46</sup>, et qui, grâce à la fondation de l'observatoire astronomique de l'université de Padoue, va contribuer au renouvellement des études en astronomie et en météorologie<sup>47</sup>. Mais le cadre de l'enseignement, à l'Université, reste fondé sur la répartition des disciplines selon le programme aristotélien traditionnel et ce jusqu'aux réformes de la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, tandis qu'au Séminaire les nouveaux savoirs ne sont pas poursuivis pour eux-mêmes mais visent une formation culturelle plus étendue du clergé. Mentionnons également les interventions de Barbarigo pour contrecarrer l'enseignement de thèses aristotéliennes contraires à la foi chrétienne par les professeurs de philosophie naturelle de l'Université, ce qui montre que le climat de l'époque est encore fortement imprégné d'aristotélisme<sup>48</sup>.

45 Liliana Billanovich et Pierantonio Gios (dir.), *Gregorio Barbarigo patrizio veneto, vescovo e cardinale nella tarda Controriforma (1625-1697)*, Padova, Istituto per la storia ecclesiastica padovana, 1999, 2 vol. ; Pierantonio Gios et Anna Maria Spiazzi (dir.), *Il Seminario di Gregorio Barbarigo: trecento anni di arte, cultura e fede*, Padova, Seminario vescovile, 1997.

46 Galileo Galilei, *Opere*, Padova, Nella stamperia del Seminario appreso Gio. Manfrè, 1744, 4 t.

47 Luisa Pigatto (dir.), *Giuseppe Toaldo e il suo tempo. Nel bicentenario della morte. Scienze e lumi tra Veneto e Europa*, Cittadella, Bertinello, 2000.

48 Ugo Baldini, « Gregorio Barbarigo "matematico". Fondamento e aspetti di una

Un cas plus significatif encore est représenté par l'*Istituto delle Scienze*, fondé par le général Luigi Ferdinando Marsili à Bologne en 1712, que la dotation en instruments et en personnel constitue en vrai centre de recherche<sup>49</sup>. Si cette fondation s'inscrit dans une orientation qui fait de Bologne l'un des centres du renouvellement scientifique en Italie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on doit en même temps relever la déception de Marsili, au milieu des années 1720, qui constate le désintérêt des élites locales pour la nouvelle science<sup>50</sup>. L'archevêque de Bologne, Prospero Lambertini, futur pape Benoît XIV, prend la relève en soutenant l'Institut puis, après son élection pontificale, en donnant une impulsion réformatrice à *La Sapienza* : en 1746, l'enseignement de philosophie naturelle est retiré au dominicain Orsi, secrétaire de la Congrégation de l'Index, pour être transformé en cours de physique newtonienne et confié au minime français François Jacquier, l'un des protagonistes de la réception de la pensée de Newton en Italie. Mais, en dépit de la curiosité suscitée par les premières expériences publiques de physique, le nombre d'étudiants continuera de stagner<sup>51</sup>.

On constate donc l'absence d'une demande de nouveaux savoirs de la part des élites sociales italiennes. Pour elles, la formation philosophique n'a pas de visée pratique, au sens d'une science appliquée, mais établit une vision du monde et sert à une différenciation culturelle qui fonde la

---

reputazione », dans L. Billanovich et P. Gios, *Gregorio Barbarigo patrizio veneto*, *op. cit.*, p. 149-229, ici p. 182.

49 Marta Cavazza, *Settecento inquieto. Alle origini dell'Istituto delle Scienze di Bologna*, Bologna, Il Mulino, 1990 ; Annarita Angelini, *Anatomie accademiche*, Bologna, Il Mulino, 1993, t. III, *L'Istituto della scienze e l'Accademia* ; Marta Cavazza, « L'insegnamento delle scienze sperimentali nell'Istituto delle scienze di Bologna », dans Giuliano Pancaldi (dir.), « Le università e le scienze: prospettive storiche e attuali », *Alma mater studiorum: rivista scientifica dell'Università di Bologna*, n° 6, 1993, p. 155-179.

50 Giorgio Dragoni, « Marsigli, Benedict XIV and the Bolognese Institute of Sciences », dans J. V. Field et F. A. J. L. James, *Renaissance and Revolution*, *op. cit.*, p. 229-237.

51 Ugo Baldini, « The Sciences at the University of Rome in the 18th century », dans M. Feingold et V. Navarro-Brotons, *Universities and Science in the Early Modern Period*, *op. cit.*, p. 201-230 ; Federica Favino, « Matematiche e matematici alla "Sapienza" romana (XVII-XVIII secolo) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, vol. 116, 2004, p. 423-469.

distinction sociale. La situation est très différente de celle de pays comme l'Angleterre ou la France, où les besoins de la navigation océanique, du commerce et de la manufacture ont promu dès le xvii<sup>e</sup> siècle le développement de nouvelles disciplines. En Italie, les réformes des universités et du système du savoir, bien que préparées par l'évolution que nous avons décrite, n'interviennent qu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, lorsque les princes, dans le contexte des Lumières, renforcent leur contrôle sur la formation des futurs serviteurs de l'État et l'orientent vers les savoirs appliqués de l'administration<sup>52</sup>.

En revanche, ce sont les centres d'études des ordres religieux voués à la formation des couches sociales intermédiaires – scolopes, olivétains, barnabites, minimes – qui, au cours de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, se présentent comme lieux d'institutionnalisation des nouveaux savoirs en Italie, notamment pour ce qui est de la didactique des mathématiques<sup>53</sup>. Ce phénomène semblerait s'expliquer par le fait que, dans la clientèle de ces ordres, il y avait une demande de savoirs alternatifs à l'aristotélisme, plus orientés vers la pratique et qui devaient en même temps permettre à ces étudiants d'accéder à un savoir leur permettant de rivaliser avec celui des élites sociales.

Les initiatives des ordres mineurs en faveur du renouvellement de l'enseignement de la nouvelle philosophie, prônant la réception du cartésianisme et du gassendisme, leur vaudront des conflits récurrents avec les ordres établis, et notamment avec les jésuites, qui se sentent menacés par la concurrence faite à leurs centres d'études<sup>54</sup>. Quant aux dominicains, ils s'efforceront de mobiliser l'Inquisition et la censure des livres pour endiguer la diffusion du corpuscularisme, c'est-à-dire de l'atomisme dans sa forme philosophique héritée de l'Antiquité

52 Pour une synthèse, voir G. P. Brizzi et A. De Benedictis, « Le Università italiane », art. cit., p. 61-71 ; Patrizia Delpiano, *Il trono e la cattedra: istruzione e formazione dell'élite nel Piemonte del settecento*, Torino, Deputazione subalpina di storia patria, 1997.

53 Federica Favino, « Scienza ed erudizione nei collegi degli ordini religiosi a Roma tra Sei e Settecento », dans M. C. Giannini (dir.), *Religione, conflittualità, cultura*, op. cit., p. 331-370.

54 Alessandro Tanturri, « Scolopi e gesuiti all'epoca di San Giuseppe Calasanio », *Archivio italiano per la storia della pietà*, vol. 13, 2000, p. 193-216.

classique, dont l'un des véhicules sont précisément, pendant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les cours de philosophie des ordres mineurs. Relevons toutefois que les censures publiques d'ouvrages par l'Index et par l'Inquisition ne concernent pas la conception atomiste de la matière comme telle, mais bien les tentatives de la part des théologiens appartenant à ces ordres mineurs de proposer de nouvelles synthèses philosophiques et théologiques alternatives à l'aristotélisme<sup>55</sup>.

En dépit de l'érosion progressive de leur position, les tenants dominicains et jésuites du système traditionnel du savoir réussissent à préserver leur prédominance dans les congrégations romaines. Ainsi, en 1757, lors de la révision de l'Index, la clause générale interdisant tous les livres soutenant l'héliocentrisme sera pudiquement retirée, grâce notamment à l'intervention du consultant jésuite Lazzari, probablement inspirée par son confrère mathématicien Ruggero Boscovich<sup>56</sup>. Dans son expertise, Lazzari évoque l'adhésion généralisée des astronomes au mouvement de la terre et les preuves apportées désormais en faveur de celle-ci. Mais la révision des condamnations du XVII<sup>e</sup> siècle n'est que partielle et les ouvrages de Copernic, Foscarini et Galilée resteront nommément à l'Index jusqu'en 1835<sup>57</sup>.

55 Voir mes études « Inquisición romana y atomismo desde el caso Galileo hasta comienzos del siglo XVIII : ¿Qué ortodoxia? », dans José Toledo et Sergio Montesinos (dir.), *Ciencia y religión en la edad moderna*, La Orotava, Fundación Canaria Orotava de Historia de la Ciencia, 2007, p. 35-68, et « Doctrine des philosophes, doctrine des théologiens et Inquisition au 17<sup>e</sup> siècle : aristotélisme, héliocentrisme, atomisme », dans Philippe Büttgen et al. (dir.), *Vera Doctrina: zur Begriffsgeschichte der Lehre von Augustinus bis Descartes*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2009, p. 173-197, ainsi que Maria Pia Donato, « Scienza e teologia nelle Congregazioni romane. La questione atomista 1626-1727 », dans A. Romano (dir.), *Rome et la science moderne, op. cit.*, p. 595-634, et Giuliano Gasparri, « Documenti dell'Archivio del Sant'Uffizio per servire alla storia del gassendismo in Italia (1668-1723) », *Nouvelles de la République des lettres*, 2008, p. 75-110.

56 U. Baldini, *Saggi sulla cultura della Compagnia di Gesù, op. cit.*, p. 281-347.

57 Walter Brandmüller et Egon Johannes Greipl (dir.), *Copernico, Galilei e la Chiesa. Fine della controversia (1820). Gli atti del Sant'Uffizio*, Firenze / Città del Vaticano, Leo S. Olschki / Pontificia academia scientiarum, 1992, et mon étude « L'affaire Settele (1820-1835) : "Fine della controversia" ? », dans M. Bucciantini, M. Camerota et F. Giudice (dir.), *Il caso Galileo, op. cit.*, p. 387-402.

Dans ce parcours rapide, j'ai essayé de dégager quelques traits essentiels de l'histoire intellectuelle de l'Italie à l'époque moderne, en croisant les connaissances relatives à trois objets souvent traités séparément : les institutions d'enseignement supérieur, la science et l'Inquisition romaine. D'autres objets auraient pu être pris en compte : le rôle de la noblesse dans la société et dans les offices de la Curie romaine, l'évolution de la médecine et son influence sur les autres disciplines, l'apport des ingénieurs au renouvellement du savoir, etc. Mon but n'a pas été de fournir une synthèse de cette réalité complexe, mais de formuler des hypothèses, de soulever des questions, de tracer quelques pistes de recherche à partir d'une approche soucieuse d'inscrire une analyse fine des positions des acteurs, ou des conflits et des rapports de force au sein des institutions, dans le contexte plus large d'une reconstitution de la dynamique d'un espace intellectuel dans sa totalité. Cette approche permet, à mon avis, de mieux pondérer les différentes positions en présence et d'éviter les pièges d'une historiographie encore marquée, de manière plus ou moins consciente, par les conflits idéologiques des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles.

Cette entreprise ne peut pas être l'œuvre d'une seule personne, ni même celle d'un seul groupe de recherche. Cela ne dépend pas uniquement de la complexité de l'objet, mais encore de la masse d'informations qui a été mise à notre disposition par les nombreux et importants travaux produits au cours des dernières décennies. Comment maîtriser – c'est-à-dire comment rendre interopérables et interrogeables dans leur ensemble – les innombrables informations concernant les enseignants, leurs carrières, leurs livres, la censure de ces derniers, la carrière des censeurs, le parcours des idées, etc. ? Ces informations sont en quelque sorte emprisonnées dans le support papier, dans les *textes* des travaux qui représentent la voie habituelle d'accès à l'immense travail de recherche qui se situe en amont de ces publications.

Certains chercheurs se sont aperçus de ce problème et, depuis quelques années, les sites web se multiplient qui mettent à disposition du public une

partie des données récoltées<sup>58</sup>. Mais on s'aperçoit vite des limites de ce type de projets, car souvent les informations sont livrées sous forme de textes, ce qui engendre – comme c'est le cas pour les travaux publiés sur support papier – d'incessantes lectures à la recherche d'une information particulière, puis une nouvelle prise de notes qui sera redondante par rapport aux informations déjà disponibles. Si ces informations étaient transformées en données directement accessibles sur Internet, une simple requête permettrait de retrouver l'information recherchée ou de recomposer les réponses à l'interrogation formulée pour construire de nouvelles données. Par exemple, si l'on avait saisi l'ensemble des ouvrages publiés à une certaine époque, avec leur lieu d'édition respectif, une simple requête permettrait de retrouver ceux publiés par une certaine population, par exemple les jésuites, puis de géolocaliser ces données grâce à un géocodeur<sup>59</sup> et de réaliser un carte avec les lieux concernés avec représentation des effectifs par lieu, pour comparer enfin cette carte avec celle relative à un autre ordre religieux. Ce n'est qu'un simple exemple qui illustre l'énorme potentiel – heuristique d'abord, démonstratif ensuite – de ces outils pour la recherche.

Si les porteurs de projets produisant d'importantes quantités de données s'appropriaient de façon plus poussée les techniques informatiques actuelles, en mettant en place une réflexion commune sur la structure des données qui aurait pour but de permettre leur interopérabilité, l'horizon de travail des historiens serait amené à changer considérablement. Pour atteindre ce but, il faudrait s'accorder sur la manière de décrire un certain nombre d'objets – tels que les acteurs, les institutions, les livres, les lieux –, ainsi que sur celle de traiter les relations essentielles qui subsistent entre eux – comme le font habituellement des sites tels Amazon ou Google Books –, afin de pouvoir interroger directement l'ensemble de ces données indépendamment du chercheur qui les a produites et de les utiliser pour leur appliquer, grâce à différents techniques et logiciels d'analyse, des problématiques qui seront probablement différentes de celles qui avaient inspiré les recherches des producteurs de ces mêmes données.

58 Voir, à titre d'exemple, [www3.unisi.it/docentes/frame.html](http://www3.unisi.it/docentes/frame.html); [www.catholic-hierarchy.org/](http://www.catholic-hierarchy.org/) ou [www.scholasticon.fr/Database/Scholastiques\\_fr.php](http://www.scholasticon.fr/Database/Scholastiques_fr.php).

59 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Geocodage>.

Deux pistes peuvent être parcourues pour réaliser cet objectif. La première est celle de la mise en place de bases de données ouvertes et collaboratives. C'est la démarche que nous avons entreprise au Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes depuis quelques années, autour du projet *Système modulaire de gestion de l'information historique* (SyMoGIH)<sup>60</sup>. Grâce à un travail de réflexion sur la modélisation de l'information, il est possible de produire des données dont la structure est définie en concertation entre les chercheurs – de manière ouverte et avec une granularité fine qui doit être le plus indépendante possible du questionnement de la recherche de chacun – afin de partager les données dans un ou plusieurs groupes de recherche et de profiter de l'effet cumulatif de la récolte des informations<sup>61</sup>. Les données ainsi structurées deviennent interrogeables avec des requêtes qui permettent d'en extraire la portion relative à sa propre recherche, reconfigurée selon son propre questionnement, en réalisant ensuite des cartes, des analyses statistiques, des reconstitutions de réseaux, etc.

Cette démarche collaborative est particulièrement adaptée au niveau d'un groupe de recherche ou d'une institution hébergeant différents projets. Mais comment rendre interopérables les données structurées selon ce modèle, ou selon une sémantique construite en fonction de présupposés analogues, mais qui se trouvent dispersées dans des bases de données distinctes, situées éventuellement dans différents pays ? C'est la deuxième piste qu'on pourrait parcourir et qui mobilise les technologies ayant permis de mettre en place le *web sémantique*, dit aussi web des données, dont le but est précisément d'explicitier le sens des informations stockées dans des bases de données situées partout sur la planète afin de les rendre interopérables via le web<sup>62</sup>. Il n'y a qu'à

60 [http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr/Pole\\_Methodes/symogih\\_accueil\\_fr.php](http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr/Pole_Methodes/symogih_accueil_fr.php).

61 Francesco Beretta et Pierre Vernus, « Le projet SyMoGIH et la modélisation de l'information : une opération scientifique au service de l'histoire », *Les Carnets du LARHRA*, n° 1, 2012, p. 81-107 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00677658>). <http://symogih.org>.

62 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Web\\_semantique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Web_semantique).

penser à des projets tels que *freebase.com*<sup>63</sup> ou, plus proche de nous et de nos préoccupations, *Isidore*, « plateforme de recherche permettant l'accès aux données numériques des sciences humaines et sociales (SHS) »<sup>64</sup>, pour comprendre le potentiel de ces outils. Le but de ces plateformes n'est pas seulement d'afficher les ressources disponibles sur une page web mais, surtout, de rendre les données interrogeables directement, dans leur totalité. Mon intervention se veut donc une invitation, adressée en particulier aux jeunes chercheurs, à découvrir tout le potentiel de ces outils et de ces méthodes pour l'étude de l'histoire, et en particulier de celle de l'espace intellectuel italien à l'époque moderne.

---

63 [http://www.freebase.com/view/en/galileo\\_galilei](http://www.freebase.com/view/en/galileo_galilei). Des ressources beaucoup plus riches, mais structurées de manière plus « classique » : <http://portalegalileo.museogalileo.it/igjr.asp?c=4>.

64 [www.rechercheisidore.fr/apropos](http://www.rechercheisidore.fr/apropos).

LES UNIVERSITÉS DU SAINT-EMPIRE À L'ÉPOQUE  
MODERNE : PROBLÉMATIQUES, CONCEPTS,  
TENDANCES HISTORIOGRAPHIQUES

*Jean-Luc Le Cam*

*Université de Bretagne occidentale (Brest), CRBC*

L'université est à la fois une institution dont l'origine historique est relativement bien située dans le temps et dans l'espace<sup>1</sup>, et en même temps sans doute celle qui par son attractivité et sa diffusion, est devenue la plus universelle, celle qui revendique le moins de différences si ce n'est dans l'excellence, quelle que soit l'aire de civilisation. Même les pays les plus éloignés des influences culturelles occidentales ont des établissements d'enseignement supérieur qu'ils dénomment *université*. Et nous sommes tous désormais de par le monde soumis, de bon ou de mauvais gré, au classement dressé par une université qui n'existait pas avant 1894, alors qu'elle est la plus ancienne du pays où elle est implantée<sup>2</sup>. Ce classement suppose évidemment que l'on considère tous ces établissements comme comparables et donc identiques dans leur nature<sup>3</sup>. Et pourtant que de

- 1 Voir toutefois, sur les différentes datations de la naissance de l'Université de Paris prises en compte dans les commémorations, l'introduction de la contribution de Dominique Julia dans ce recueil.
- 2 Tout le monde aura reconnu l'université de Shanghai et son classement des universités mondiales. Celle de Pékin date de 1898. Dans les deux cas préexistaient des structures de formation plus traditionnelles, et même auparavant une classe de lettrés, autrement dit, des mandarins avant l'université...
- 3 Sur ce classement, voir la présentation de ses auteurs : Nan Cai Liu et Ying Cheng, « Academic Ranking of World Universities – Methodologies and Problems », *Higher Education in Europe*, vol. 30, n° 2, 2005, p. 127-136 ; *id.*, « Global University Rankings and Their Impact », dans Philipp G. Altbach (dir.), *Leadership for World-Class Universities: Challenges for Developing Countries*, New York/London, Routledge, 2010.

différences ! On pourrait reprendre à leur propos ce que Fernand Braudel disait des villes : elles sont toutes semblables et différentes à la fois<sup>4</sup>.

Ces considérations peuvent assurément être appliquées aussi à l'échelle plus restreinte de l'Europe, comme le montre la comparaison des systèmes universitaires français et allemand à l'époque moderne. Ce qui fait l'intérêt d'une approche comparative, c'est d'étudier comment une institution très semblable au départ (on sait que les statuts des premières universités allemandes ont dans un premier temps fortement démarqué les statuts parisiens)<sup>5</sup> a pu évoluer différemment en fonction du contexte politique et institutionnel, économique et social, religieux et intellectuel. Cette étude a en outre, s'agissant du Saint-Empire, l'intérêt de s'appliquer à une des matrices importantes de l'université contemporaine. En effet, si les Français pensent avoir offert au monde la liberté et les droits de l'homme, les Allemands ont quant à eux le sentiment de lui avoir donné l'université moderne, celle qui est fondée sur la recherche et l'innovation<sup>6</sup>.

Pour faciliter la compréhension des problématiques de cette historiographie, il me semble nécessaire de rappeler dans un premier temps quelques caractéristiques fondamentales du système universitaire allemand à l'époque moderne, puis de présenter les conditions de production et la structuration institutionnelle du champ de la

- 
- 4 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1979, t. I : *Les Structures du quotidien : le possible et l'impossible*, p. 423.
  - 5 Thierry Kouamé, « La diffusion d'un modèle universitaire dans le Saint-Empire aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles », dans *Les Universités en Europe du xiii<sup>e</sup> siècle à nos jours. Espaces, modèles et fonctions*, actes du colloque international d'Orléans, 16 et 17 octobre 2003, dir. Frédéric Attal, Jean Garrigues, Thierry Kouamé, Jean-Pierre Vittu, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 179-197. Sur la seconde vague de création à la veille de l'époque moderne, voir Sönke Lorenz, Oliver Auge, Becker Nicola (dir.), *Attempo, oder wie stiftet man eine Universität: Die Universitätsgründungen der sogenannten zweiten Gründungswelle im Vergleich*, Stuttgart, Steiner, 1999.
  - 6 Voir la rétrospective sur l'historiographie des universités depuis l'époque moderne de Rainer A. Müller, « Genese, Methoden und Tendenzen der allgemeinen deutschen Universitätsgeschichte, Zur Entwicklung einer historischen Spezialdisziplin », *Mitteilungen der Österreichischen Gesellschaft für Wissenschaftsgeschichte*, 20, 2000, p. 181-202. Sur ce thème particulier, p. 185-190.

recherche sur ce domaine. Ensuite on pourra relever les grands acquis de l'historiographie des universités allemandes à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, avant de terminer par un examen des tendances les plus récentes de la recherche.

## QUELQUES PARTICULARITÉS ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'UNIVERSITÉ DANS LE SAINT-EMPIRE

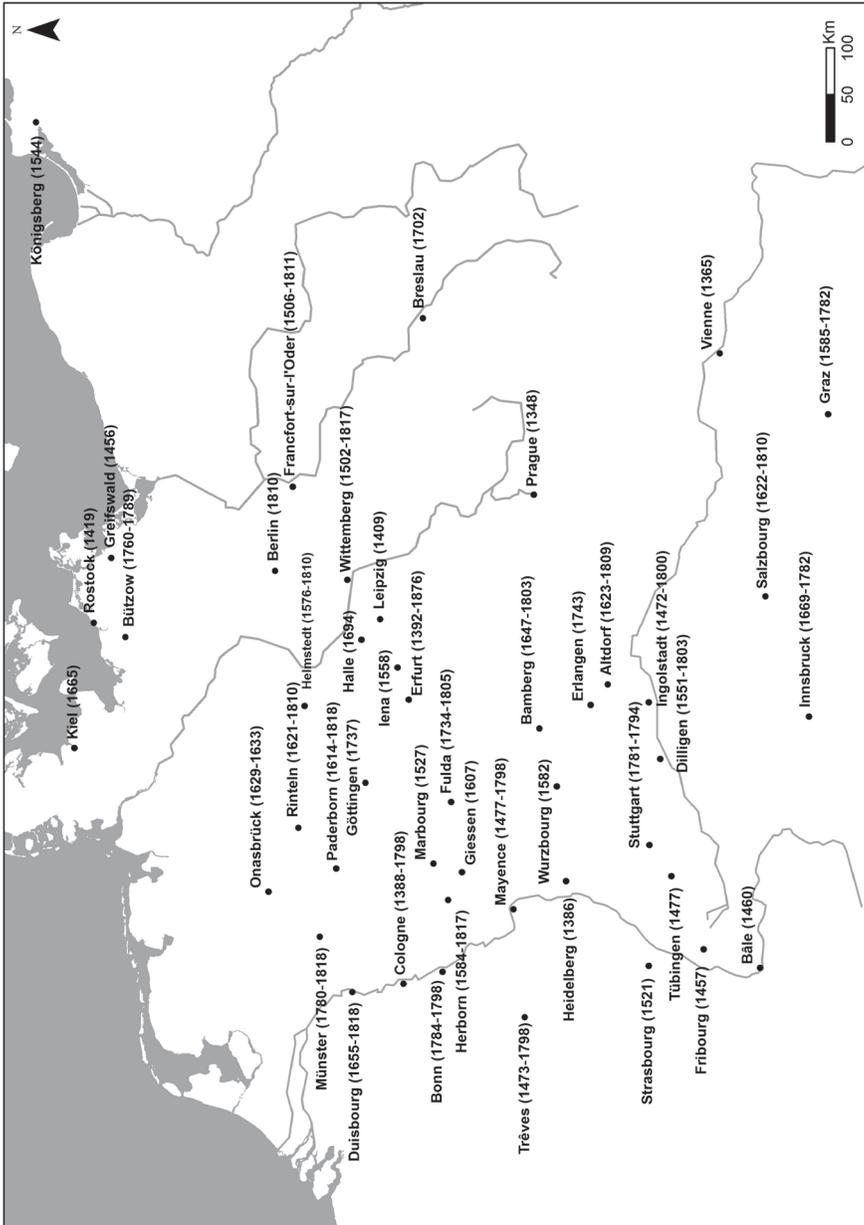
### L'abondance et la créativité

Le premier phénomène qui mérite d'être souligné, c'est la grande différence de densité et de vitalité entre les systèmes universitaire français et allemand à l'époque moderne. À la dissolution des universités d'Ancien Régime en 1793, la France comptait 24 universités, principalement d'origine médiévale : 7 seulement avaient été créées à l'époque moderne, dont 3 sous souverain étranger puis rattachées à la suite de gains territoriaux. L'Empire dénombre, quant à lui, au moment de sa dissolution en 1806 et dans ses contours réduits à cette date, une quarantaine d'universités, sans compter certains établissements supérieurs qui en sont proches mais n'en ont pas le statut, ce qui représente la plus haute densité d'Europe (voir carte). Et ici, c'est une majorité (25 à 28 selon la date initiale considérée) d'universités qui sont nées à l'époque moderne<sup>7</sup>.

On a donc à faire dans cette période à une mobilité et à une reconstruction permanente du paysage universitaire qui est en soi objet d'histoire. Cette créativité a été un facteur d'adaptation aux nouveaux besoins et à l'évolution de la science et de ses pratiques. Il est plus facile

7 Sur ces généralités, voir Willem Frijhoff, « Grundlagen », dans Walter Rüegg (dir.), *Geschichte der Universität in Europa*, München, Beck, 1996, t. II, *Von der Reformation zur Französischen Revolution (1500-1800)*, p. 53-102. Seifert Arno, « Das höhere Schulwesen », dans Notker Hammerstein (dir.), *Handbuch der deutschen Bildungsgeschichte*, München, Beck, 1996, t. I, 15. bis 18. Jahrhundert. *Von der Renaissance und der Reformation bis zum Ende der Glaubenskämpfe*, p. 197-374. Notker Hammerstein, Ulrich Hermann (dir.), *Handbuch der deutschen Bildungsgeschichte*, München, Beck, 2005, t. 2, 18. Jahrhundert. *Vom späten 17. Jahrhundert bis zur Neuordnung Deutschlands um 1800*, p. 355-368, 369-400.

## Les universités du Saint-Empire et leurs dates de création ou de vie



de faire du neuf dans une construction nouvelle que de bouleverser les traditions. Et les populations étudiantes ont répondu à cette offre en sélectionnant les établissements les plus attractifs : l'évolution des effectifs est parfois extrêmement forte et rapide, précipitant ici le succès, là le déclin. En effet, les dernières créations de l'époque moderne ne sont pas, en tout cas pas seulement, des constructions secondaires destinées à compléter le maillage : certaines d'entre elles bouleversent la donne en se portant rapidement vers la tête du classement. Cette histoire s'est renouvelée plus d'une fois à l'époque moderne : voyez le destin de Wittenberg, Helmstedt, Iéna, Halle ou Göttingen. L'abondance est certes à certains moments surabondance : les reclassements et la grande mortalité des universités au début du XIX<sup>e</sup> siècle le montreront ; mais elle est aussi synonyme d'une créativité qui en retour bouleverse les hiérarchies. Cette remise en cause permanente des hiérarchies me semble une des caractéristiques, inégalée ailleurs en Europe, du système universitaire allemand.

S'il existe une hiérarchie, il n'y a cependant rien de comparable à la position dominante de l'université de Paris en France. Le polycentrisme politique et économique allemand est doublé d'un polycentrisme universitaire. L'Allemagne des principautés est aussi celle des universités. Mais les lieux d'implantation de ces établissements ne sont pas pour autant les centres politiques ou économiques dans ces territoires<sup>8</sup>. En Basse-Saxe, aucune des trois villes principales (Brunswick, Lunebourg ou Hanovre) n'est universitaire : Helmstedt, ville médiocre à la frontière orientale du Brunswick reçoit en 1576 la première université de la région et lorsque l'Électeur de Hanovre et roi d'Angleterre, George II, veut fonder en 1732 une université de prestige pour son Électorat, il ne choisit pas sa capitale Hanovre mais Göttingen plus au sud, qui végétait plutôt<sup>9</sup>. Exceptée

8 En France aussi, on constate de semblables variations à l'époque moderne, mais les capitales provinciales sont rarement dépourvues d'université.

9 Ville de seulement 3 000 habitants vers 1680, mais qui avait déjà un *Paedagogium* ou propédeutique qui pouvait servir de première pierre à l'édifice. L'ouverture eut lieu en 1737. En français, et pour résumer une bibliographie allemande pléthorique, voir Anne Saada, « Les universités dans l'Empire au siècle des Lumières. L'exemple de Göttingen : une réussite inédite », dans *Les Universités en Europe du XIII<sup>e</sup> siècle*

Leipzig, qui n'est d'ailleurs pas la capitale de la Saxe, située à Dresde, les plus grandes villes allemandes ne sont pas avant longtemps dotées d'une université<sup>10</sup>. En Allemagne, contrairement aux États patrimoniaux des Habsbourg<sup>11</sup>, les résidences princières et les capitales économiques ont rarement été des centres universitaires de premier plan. On observe souvent des couples : Stuttgart-Tübingen, Munich-Ingolstadt, Hanovre-Göttingen, ou des implantations dans des lieux éloignés. Berlin est ainsi en 1810 la dernière née des universités prussiennes après Francfort/Oder (1506), Königsberg (1544), Duisbourg (1655) et Halle (1694). C'est ce que j'appellerais volontiers le paradigme allemand de l'attraction de l'université pour la petite ville<sup>12</sup>.

270

#### Du suréquipement à la brusque décréue et concentration

Si le réseau universitaire croît et évolue rapidement à l'époque moderne, il connaît également des reclassements et une réduction drastique à la fin de la période, au moment de l'invasion française, de l'écroulement de la structure supra-territoriale du Saint-Empire et des réorganisations qui s'ensuivent, tout cela ayant été précédé aussi d'une décréue des effectifs. On a parlé à ce sujet de « grande mortalité »<sup>13</sup>. Une vingtaine d'universités, parfois au nom prestigieux, disparaissent, au

---

*à nos jours, op. cit.*, p. 257-268.

- 10 Cologne peut être aussi considérée comme une exception, mais c'est une université secondaire, qui disparaîtra à la fin de l'Empire.
- 11 Vienne, Prague, mais aussi, du fait de la lutte confessionnelle, Graz en Styrie et Innsbruck en Tyrol ont toutes reçu une université. Sur ce processus, voir Jean-Luc Le Cam, « École, université et affrontements religieux dans le Saint-Empire », dans *Les Affrontements religieux en Europe du début du xvi<sup>e</sup> siècle au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle* [n° 32 du *Bulletin de l'AHMUF*], Paris, PUPS, 2009, p. 175-222, ici p. 202-212.
- 12 J'ai développé cette analyse à propos du cas d'Helmstedt, en montrant la dynamique propre à ce modèle d'interaction institutionnelle et sociale : J.-L. Le Cam, « Le poids de l'université dans la (petite) ville : un paradigme allemand. L'exemple d'Helmstedt 1576-1810. », dans Thierry Amalou, Boris Noguès (dir.), *Les Universités dans la ville à l'époque moderne*, Wolfenbüttel, Rennes, PUR, 2013 (sous presse).
- 13 Dieter J. Weiß, « Das große Universitätssterben um 1800 », dans Jens Brüning, Ulrike Gleixner (dir.), *Das Athen der Welfen. Die Reformuniversität Helmstedt 1576-1810*, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel, 2010, p. 78-85.

moins momentanément : Cologne en 1798<sup>14</sup>, Ingolstadt en 1799, Dillingen en 1803, Halle en 1806, Helmstedt, Rinteln et Altdorf en 1809, Francfort/Oder en 1811, Wittenberg en 1813-1814, Erfurt en 1816, Herborn en 1817, Duisbourg, Münster, Paderborn en 1818. Certaines revivront dans des regroupements où elles ne sont plus guère qu'un membre mineur, voire un simple ornement de la titulature<sup>15</sup> ; d'autres seront transférées et incorporées dans d'autres lieux, perdant leur identité : ce qui reste d'Ingolstadt se retrouve à Landshut en 1800, dans ce qui deviendra en 1826 la Ludwig-Maximilian-Universität transférée à Munich ; Duisburg, Münster et Paderborn sont dissoutes et réunies en 1818 au profit de Bonn. Quant à Eichstätt-Ingolstadt, qu'on ne s'y trompe pas, c'est en fait une création contemporaine (1980), la seule université catholique non publique, qui, en fondant en 2001 une petite implantation secondaire à Ingolstadt, essaie de se revendiquer symboliquement comme héritière de la principale université catholique d'Allemagne à l'époque moderne. D'autres enfin disparaissent à jamais. Helmstedt, qui tenait pourtant par ses effectifs la troisième place dans l'Empire au début du xvii<sup>e</sup> siècle, a rapidement été supplantée au xviii<sup>e</sup> siècle par Göttingen. Elle est fermée en 1809 par un décret de Jérôme Napoléon Bonaparte, roi de Westphalie, qui, pour les habitants d'Helmstedt, méritait bien peu son surnom de « König Lustik »<sup>16</sup>, mais ne faisait que mettre fin à une longue agonie<sup>17</sup>.

Un certain nombre de ces universités seront refondées à l'époque contemporaine et auront à cœur de se situer dans la continuité. Mais pour quelques autres, il n'y a plus de descendants pour fleurir la tombe et les commémorations, quand elles subsistent, n'ont plus les moyens ni surtout les ressources académiques nécessaires pour produire autre chose

14 Supprimée parce que les professeurs ne voulaient pas jurer fidélité à la République française, elle ne sera recréée qu'en 1919.

15 Voir ci-dessous le cas de Halle-Wittenberg, 2<sup>e</sup> partie, « L'industrie du jubilé » et n. 45-47.

16 Maike Bartsch (dir.), *König Lustik!? Jérôme Bonaparte und der Modelstaat Königreich Westphalen*, München, Hirmer, 2008.

17 Voir J. Brüning, U. Gleixner, *Das Athen der Welfen*, op. cit., p. 36-37. Le décret laissait l'université achever l'année universitaire en 1810. Les professeurs restants furent incorporés à l'université de Göttingen.

que des expositions et des catalogues d'images<sup>18</sup>. Cette mortalité massive à la fin de l'Empire contribue à faire ressortir par contraste l'époque moderne comme une période exceptionnelle de l'histoire universitaire allemande. L'Allemagne, tombant à une vingtaine d'établissements supérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle, ne retrouvera en effet qu'au XX<sup>e</sup> siècle le nombre d'universités qu'elle compta à l'époque moderne.

#### L'importance du fait confessionnel et des principautés – la suprématie des universités protestantes

272

Les causes essentielles de cette profusion universitaire résident dans la multiplicité des principautés, chacune étant jalouse de contrôler la formation de ses cadres, de construire son autonomie et d'afficher tous les signes de la souveraineté auxquels appartenait visiblement la possession d'une université. Le phénomène est renforcé par l'importance du fait confessionnel qui cloisonnait d'une certaine façon l'espace académique. Cette situation a stimulé la fondation d'universités dans un contexte de concurrence et d'affrontement. J'ai eu déjà l'occasion de l'exposer dans le cadre d'un précédent colloque de l'Ahmuf<sup>19</sup>.

L'apparente égalité des chiffres à la fin de l'Empire est trompeuse : on compte alors 22 universités protestantes pour 18 catholiques. En fait, ce qui caractérise l'Allemagne, c'est la suprématie des universités protestantes, dans la taille ou le nombre d'étudiants, dans l'anticipation

---

18 Les projets en cours sur l'histoire de l'université d'Helmstedt (voir ci-dessous n. 183) sont une exception qui ne s'explique que par la présence à proximité de la Herzog August Bibliothek de Wolfenbüttel, prestigieuse institution de recherche qui conserve en outre l'ancienne bibliothèque universitaire dans ses fonds. Elle a permis à cette historiographie de renaître, mais ce renouveau n'est que très récent. Il suffit de comparer les modestes catalogues consacrés aux commémorations de 1576 au splendide et ambitieux livre-catalogue de la dernière exposition (J. Brüning, U. Gleixner, *Das Athen der Welfen*, op. cit.) : Christof Römer, *Späthumanismus und Landeserneuerung. Die Gründungsepoche der Universität Helmstedt 1576-1613*. Sonderausstellung aus Anlaß des 400jährigen Gründungstages der Universität Helmstedt am 15. Oktober 1976, Braunschweig, Landesmuseum, 1976. Hans Haase, *Die Universität Helmstedt 1576-1810. Bilder aus ihrer Geschichte*, Bremen/Wolfenbüttel, Jacobi, 1976.

19 J.-L. Le Cam, « École, université et affrontements religieux dans le Saint-Empire », art. cit., p. 189-193.

ou la précocité des changements, et finalement dans la domination intellectuelle. Cela commence donc avec la Réformation, qui conduit à la réforme des études théologiques et à l'intégration définitive de l'humanisme dans le cursus des Arts. Cela se poursuit fin xvii<sup>e</sup>-début xviii<sup>e</sup> siècle avec le piétisme, qui a été un facteur d'innovation intellectuelle, et le développement des Lumières, également plus précoces dans l'Allemagne protestante. L'écart se creuse encore plus quand ces deux courants transforment profondément les plus audacieuses des universités protestantes alors que l'*Aufklärung* piétinera encore quelques décennies à la porte des universités catholiques. D'Alembert a témoigné méchamment qu'en une heure de voyage en Allemagne entre une université protestante et son homologue catholique, on avait l'impression d'avoir parcouru 400 lieues ou d'être retourné 400 ans en arrière, ou, en sens inverse, « [d']avoir passé de Salamanque à Cambridge, du siècle de Scot à celui de Newton »<sup>20</sup>. Au delà de l'exagération rhétorique, c'est un témoignage sur une image que les contemporains avaient déjà eux-mêmes construite, sur la base de quelques réalités<sup>21</sup>.

Certes, on peut se demander si cette suprématie n'est pas aussi tout simplement le reflet de la prédominance de l'historiographie d'obédience protestante<sup>22</sup>. En effet, les disciplines historiques en général, et celle de l'éducation et de l'université en particulier, ont été longtemps dominées par des représentants des différentes confessions issues de la Réforme. Pour autant, depuis la seconde guerre mondiale, les meilleurs spécialistes de l'histoire des universités allemandes à l'époque moderne ont souvent été catholiques : ainsi Arno Seifert, Notker Hammerstein, Anton

20 D'Alembert, *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, Amsterdam, Aux dépens de la Cie, 1760, t. IV, *De l'Abus de la critique en matière de religion*, § XIX, p. 375-377.

21 Voir également Jean-Marie Valentin, « La réforme nécessaire des universités catholiques dans l'Empire. Les idées du baron Johann Adam von Ickstatt (1702-1776) », dans François Cadilhon, Jean Mondot et Jacques Verger (dir.), *Universités et institutions universitaires au xviii<sup>e</sup> siècle. Entre modernisation et tradition*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1999, p. 35-48.

22 Le terme peut surprendre en France, mais il correspond à une réalité toujours présente en Allemagne où l'on distingue assez nettement l'origine confessionnelle des historiens, qui est toutefois un fait culturel plus que religieux.

Schindling ou Rainer Albert Müller<sup>23</sup>. En fait, cela renvoie aussi à la distribution confessionnelle entre les deux États nés de la guerre, nous y reviendrons. Des travaux plus récents ont parfois réhabilité le rôle des universités et du système d'enseignement catholiques, mais pas au point de réfuter ce fait fondamental : il s'agit plutôt de correctifs et de nuances<sup>24</sup>. En fait, cela dépend du point de vue auquel on se place : s'il s'agit de décrire un système de sélection, de reproduction et de formation des élites, on constate que les institutions d'enseignement catholiques remplissent bien ces fonctions, en se passant d'ailleurs dans bien des cas de l'université grâce à des dispositifs concurrents : séminaires ecclésiastiques, collèges d'ordres enseignants tels les jésuites qui développent des cursus propres qui empiètent sur l'enseignement supérieur. Et face à cela, la liberté académique protestante avait des effets plutôt délétères sur la discipline et le sérieux des études, comme en témoigne le très riche folklore des abus étudiants dans ces universités. S'il s'agit en revanche de faire une histoire de la science et des idées en jugeant la production de ces universités à l'aune de la réputation des savants qu'elles ont hébergés, alors l'université protestante est effectivement sans égale dans cette période, du moins pour les pays germaniques.

#### LES CONDITIONS DE PRODUCTION DE LA RECHERCHE ET SA STRUCTURATION

Les conditions de production de la recherche sur l'histoire de l'université n'ont pendant longtemps pas été aussi favorables ni structurées qu'on l'aurait peut-être attendu devant l'ampleur de l'objet à étudier. Elles sont marquées par l'importance des commémorations d'anniversaires, ce qui a pu affaiblir ou retarder l'émergence de centres de recherche spécialisés et de synthèses comparatives.

<sup>23</sup> Peter Baumgart aussi. D'autres sont bien évidemment protestants.

<sup>24</sup> C'est ainsi aussi que j'interpréterai la salutaire invitation de Willem Frijhoff à se méfier des cartes mentales que véhicule depuis longtemps l'histoire des universités, W. Frijhoff, « L'université à l'époque moderne (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle). Réflexions sur son histoire et sur la façon de l'écrire », dans *Les Universités en Europe du xiii<sup>e</sup> siècle à nos jours*, op. cit., p. 157-177, en particulier p. 167-170.

## L'industrie du jubilé, ses avantages et ses inconvénients

La plupart des auteurs qui font le point en introduction d'ouvrage ou dans des articles spécialement consacrés à l'historiographie soulignent le poids de la commémoration dans la production scientifique sur l'histoire des universités<sup>25</sup>. C'est d'abord dans ce cadre principalement que reprit après la guerre une activité de publication sur les universités<sup>26</sup>. Elle dépend bien sûr du hasard des anniversaires, mais avec une quarantaine d'universités d'origine médiévale ou moderne, on ne reste pas longtemps sans avoir quelque chose à fêter, d'autant plus que les plus dynamiques marquent aussi non seulement les demis mais parfois aussi les quarts de siècle<sup>27</sup>. Et puis, comme un nombre non négligeable d'universités ont été fermées à la fin de l'Empire, on peut même quand celle de la création est trop loin, se rattraper par la commémoration de la fermeture : la Herzog August Bibliothek de Wolfenbüttel a présenté en 2010 une remarquable exposition sur l'université d'Helmstedt, intitulée

- 25 Rainer Christoph Schwinges, *Deutsche Universitätsbesucher im 14. und 15. Jahrhundert, Studien zur Sozialgeschichte des alten Reiches*, Stuttgart, Steiner, 1986, p. 7. Notker Hammerstein, « Jubiläumsschrift und Alltagsarbeit. Tendenzen bildungsgeschichtlicher Literatur », *Historische Zeitschrift*, 236, 1983, p. 601-633. Winfried Müller, « Erinnerung an die Gründung. Universitätsjubiläen, Universitätsgeschichte und die Entstehung der Jubiläumskultur in der Frühen Neuzeit », *Berichte zur Wissenschaftsgeschichte*, 21, 1998, p. 79-102. Jens Blecher, Gerald Wiemers (dir.), *Universitäten und Jubiläen: vom Nutzen historischer Archive* ; Tagung der Archivare an Hochschularchiven und Archiven Wissenschaftlicher Institutionen 18./20.3.2003, Leipzig, Leipziger Universitäts-Verlag, 2004.
- 26 Leo Stern (dir.), *450 Jahre Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg*, Halle, Martin-Luther-Univ., 1952, 3 vol. Laetitia Boehm, Johannes Spörl (dir.), *Ludwig-Maximilian-Universität Ingolstadt/Landshut/München 1472-1972*, Berlin, Duncker & Humblot, 1972. Hansmartin Decker-Hauff (dir.), *500 Jahre Eberhard-Karls-Universität Tübingen*, Tübingen, Attempto-Verlag, 1977, 2 vol. Günther Meinhardt, *Die Universität Göttingen: ihre Entwicklung und Geschichte von 1734-1974*, Göttingen, Musterschmidt, 1977. Heinz Dollinger (dir.), *Die Universität Münster 1780-1980*, Münster, Aschendorff, 1980. Siegfried Schmidt (dir.), *Alma mater Jenensis: Geschichte der Universität Jena*, Köln, Böhlau, 1983. Senatskommission für die Geschichte der Universität zu Köln (dir.), *Kölner Universitätsgeschichte*, Köln, Böhlau, 1988, 3 vol., t. I, Erich Meuthen, *Die alte Universität*.
- 27 Voir par exemple Léna qui a fêté en 1983 son 425<sup>e</sup> anniversaire et en 2008 le 450<sup>e</sup>.

« l'Athènes des Welfes », à l'occasion du bicentenaire de sa fermeture<sup>28</sup>. À cela s'ajoutent les commémorations des grands personnages qui ont animé ces établissements<sup>29</sup>, voire les mélanges en l'honneur de collègues ayant consacré leur carrière à ce sujet d'étude<sup>30</sup>. La première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle a été une période faste en commémorations puisqu'après les 500 ans de Wittenberg<sup>31</sup> et les 300 ans de Breslau en 2002<sup>32</sup>, on a pu fêter en 2005 les 350 ans de Duisbourg<sup>33</sup>, en 2006 les 500 ans de Francfort-

- 
- 28 Jens Brüning, Ulrike Gleixner (dir.), *Das Athen der Welfen*, op. cit. Voir ci-dessus, n. 18.
- 29 Deux exemples parmi beaucoup d'autres, Heiner Lück (dir.), *Martin Luther und seine Universität. Vorträge anlässlich des 450. Todestages des Reformators*, Im Auftrag der Stiftung Leucorea an der Martin-Luther Universität Halle-Wittenberg, Köln, Böhlau, 1998. Heiner Lück (dir.), *Christian Thomasius (1655-1728): Gelehrter Bürger in Leipzig und Halle*. Wissenschaftliche Konferenz des Lehrstuhls für Bürgerliches Recht und Rechtsgeschichte an der Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg und der Sächsischen Akademien der Wissenschaften zu Leipzig (7./8.10.2005) aus Anlass des 350. Geburtstages von Christian Thomasius, Stuttgart, Hirzel, 2008.
- 30 Sönke Lorenz, Tanja Granzow (dir.), *Tübingen in Lehre und Forschung um 1500 : zur Geschichte der Eberhard Karls Universität Tübingen* ; Festgabe für Ulrich Köpf, Ostfildern, Thorbecke, 2008. Ou les mélanges Baumgart ou Mühlpfordt, cf. infra. n. 117, 165.
- 31 Hermann-Josef Rupieper (dir.), *Beiträge zur Geschichte der Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg 1502-2002*, Halle/Saale, Mitteldt. Verl., 2002. Gunnar Berg (dir.), *Emporium: 500 Jahre Universität Halle-Wittenberg. Landesausstellung Sachsen-Anhalt 2002*, Halle/Saale, Fliegenkopf-Verl., 2002. Irene Dingel, Günther Wartenberg (dir.), *Die Theologische Fakultät Wittenberg 1502 bis 1602. Beiträge zur 500. Wiederkehr des Gründungsjahres der Leukorea*, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2002.
- 32 Norbert Conrads (dir.), *Die tolerierte Universität: 300 Jahre Universität Breslau 1702 bis 2002* [catalogue d'une exposition présentée à Görlitz et Ratingen], Stuttgart, Steiner, 2004. *Id.*, *Quellenbuch zur Geschichte der Universität Breslau 1702 bis 1811*, Köln, Böhlau, 2003. Parallèlement, l'université devenue polonaise éditait son propre ouvrage anniversaire, Alfred Konieczny (dir.), *Uniwersytet Wrocławski na dawnych widokówkach*, Wrocław, Wydawn, Uniwersytetu Wrocławskiego, 2002. Précédemment une thèse de l'université de Stuttgart était parue sur la période jésuite de cette université, remontant à la fondation du collège, Carsten Rabe, *Alma mater Leopoldina: Kolleg und Universität der Jesuiten in Breslau 1638-1811*, Köln, Böhlau, 1999.
- 33 Dieter Geuenich, Irmgard Hantsche (dir.), *Zur Geschichte der Universität Duisburg 1655-1818. Wissenschaftliches Kolloquium veranstaltet im Oktober 2005 anlässlich des 350. Jahrestages der Alten Duisburger Universität*, Duisburg, Mercator-Verlag, 2007.

Oder<sup>34</sup> et les 550 ans de Greifswald<sup>35</sup>, en 2007 les 400 ans de Giessen<sup>36</sup>, en 2008 les 450 ans de Iéna<sup>37</sup>, en 2009 les 600 ans de Leipzig<sup>38</sup> et en 2010 les 200 ans de la fondation de l'université de Berlin<sup>39</sup> et de la fermeture d'Helmstedt, et les 450 ans de la fondation de Bâle<sup>40</sup>.

Ces événements se préparent de plus en plus tôt, donnant lieu à une déferlante d'animations : l'université de Rostock appelait déjà en 2009-2010 ses collaborateurs à tout faire pour préparer le jubilé de l'université en 2019, en cherchant notamment à attirer cette année là

- 34 Andrea Lehman, *Die Säkularfeiern der Alma Mater Viadrina (1606-1906)*, Frankfurt/Oder, s.n., 2005. Ulrich Knefellkamp, *Universität und Stadt. Ringvorlesung zum 500. Jubiläum der Europa-Universität Viadrina Frankfurt (Oder)*, Schöneiche bei Berlin, Scřipvaz, 2007. Reinhard Blänkner (dir.), *Europäische Bildungsströme: die Viadrina im Kontext der europäischen Gelehrtenrepublik der Frühen Neuzeit (1506-1811)*, Kolloquium anlässlich des Jubiläums der Universität Frankfurt am Oder 19.-20. Mai 2006, Schöneiche bei Berlin, Scřipvaz, 2008. Cette université, supprimée et transférée en 1811 à Breslau, a été refondée en 1991 sous le nom d'Europa-Universität Viadrina avec l'objectif de favoriser le rapprochement germano-polonais, cf. Richard Pyritz (dir.), *Die Viadrina: eine Universität als Brücke zwischen Deutschland und Polen*, Berlin, be.bra Wissenschaft Verlag, 2009.
- 35 Dirk Alvermann, Karl-Heinz Spieß (dir.), *Universität und Gesellschaft: Festschrift zur 550-Jahrfeier der Universität Greifswald 1456 – 2006*, Rostock, Hinstorff, 2006.
- 36 Eva-Marie Felschow, Carsten Lind (dir.), *Ein hochnutz, nötig und christlich Werck: die Anfänge der Universität Gießen vor 400 Jahren*, catalogue d'exposition, Gießen, Justus-Liebig-Universität, 2007. Carl Horst (dir.), *Panorama 400 Jahre Universität Giessen: Akteure, Schauplätze, Erinnerungskultur*, Frankfurt/Main, Societäts-Verlag, 2007. Volcker Roelcke (dir.), *Die medizinische Fakultät der Universität Gießen 1607 bis 2007*, t. I : Ulrike Enke (dir.), *Institutionen, Akteure und Ereignisse von der Gründung 1607 bis ins 20. Jahrhundert*, Stuttgart, Steiner, 2007.
- 37 Joachim Bauer (dir.), *Die Universität Jena in der Frühen Neuzeit*, Heidelberg, Winter, 2008.
- 38 *Geschichte der Universität Leipzig 1409 – 2009*, éd. par Senatskommission zur Erforschung der Leipziger Universitäts- und Wissenschaftsgeschichte, 5 vol., t. I : Enno Bünz, Manfred Rudersdorf, Detlef Döring (dir.), *Spätes Mittelalter und frühe Neuzeit 1409-1830*, Leipzig, Leipziger, Universität-Verlag, 2009. Voir aussi Döring, *infra* n. 109.
- 39 Rüdiger vom Bruch et Heinz-Elmar Tenorth (dir.), *Geschichte der Universität zu Berlin 1810-2010: Biographie einer Institution, Praxis ihrer Disziplinen*, Berlin, Akademie Verlag Berlin, 2010. Rüdiger vom Bruch (dir.), *Die Berliner Universität im Kontext der deutschen Universitätslandschaft nach 1800, um 1860 und um 1910*, München, Oldenbourg Verlag, 2010.
- 40 Martin Walraff (dir.), *Gelehrte zwischen Humanismus und Reformation : Kontext der Universitätsgründung in Basel 1460*, Berlin, De Gruyter, 2011.

tous les colloques des associations de spécialistes dont ils font partie, et elle consacrait un numéro entier de son journal institutionnel à cette histoire et à la perspective des commémorations<sup>41</sup>. L'université de Iéna a été la première à vouloir dépasser la commémoration ponctuelle en l'inscrivant dans un ambitieux cycle de recherche sous la forme d'un programme thématique ou *Sonderforschungsbereich* (SFB 482) et en le rattachant non pas tant à l'anniversaire de la date de la fondation universitaire (1558-2008) qu'à celle du bicentenaire de son véritable apogée vers 1800. Ceci a permis de resituer l'histoire de l'université dans la problématique plus large de la performance culturelle exceptionnelle des micro-principautés d'Allemagne Moyenne au tournant du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'intitule pour cette raison *L'Événement Weimar-Iéna : la culture autour de 1800* (*Das Ereignis Weimar-Jena: Kultur um 1800*) et a mobilisé vers ces thématiques de recherche des moyens importants pour financer thèses, post-doctorats et colloques<sup>42</sup>.

On le voit, il y a évidemment des avantages à cette frénésie commémorative : il est plus facile d'obtenir des financements et des éditions coûteuses, notamment des instances dirigeantes de l'université et de leurs tutelles, qu'en temps ordinaire. La perspective d'ouvrir un colloque, d'inaugurer une exposition, de présenter un ouvrage à la presse qui contribuent à la communication de l'institution universitaire est toujours plus stimulante pour les instances administratives et les financeurs que le soutien à la science désintéressée. La contrepartie a souvent été de conduire à la restriction du champ à l'*Alma mater* et du genre à la monographie, fût-elle collective, voire de succomber au

41 Kersten Krüger (dir.), « Zur Geschichte der Universität Rostock: 600 Jahre traditio et innovatio – Rostock », n° spécial de *Traditio et innovatio* 15. Jg., 2010/2. [www.uni-rostock.de/fileadmin/UniHome/Presse/Forschungsmagazin/fomag2-2010.pdf](http://www.uni-rostock.de/fileadmin/UniHome/Presse/Forschungsmagazin/fomag2-2010.pdf).

42 Voir entre autres les deux colloques : Gerhard Müller, Klaus Ries (dir.), *Die Universität Jena: Tradition und Innovation um 1800*, Tagung des Sonderforschungsbereichs 482: « Ereignis Weimar-Jena. Kultur um 1800 » vom Juni 2000, Stuttgart, Steiner, 2001 ; Joachim Bauer, Olaf Breidbach, Hans-Werner Hahn (dir.), *Universität im Umbruch. Universität und Wissenschaft im Spannungsfeld der Gesellschaft um 1800*, Stuttgart, Steiner, 2010. Voir *ibid.*, p. 365-370, l'impressionnant récapitulatif des 92 publications produites par ce SFB à cette date ; et mon compte rendu dans *Francia* 2012/3 (en ligne).

provincialisme, et de toute façon de privilégier les « gros coups » sur la continuité du travail de fond. C'est ce qui a longtemps empêché la spécialisation des historiens dans ce domaine, à quelques rares exceptions. Marquée par ce caractère d'écrit de circonstance, l'histoire universitaire n'était pas jusque dans les années 1980 réputée être à long terme un bon placement pour sa propre carrière universitaire<sup>43</sup>.

L'autre danger était celui d'une autocélebration pouvant confiner à l'hagiographie collective et à l'exaltation identitaire. Le risque est évidemment moins grand aujourd'hui qu'autrefois, dans une société démocratique ouverte et à mesure que le champ scientifique d'une histoire comparative de l'université se constitue et se légitime dans différentes structures. Toutefois, certaines constructions jubilaires n'échappent toujours pas à la tentation de célébrer des fictions historiques : en fêtant en 2002 son 500<sup>e</sup> anniversaire, l'université Martin-Luther de Halle-Wittenberg suggère au-delà même de son ancienneté et de son rattachement aux origines de la Réforme, la permanence dans ces cinq siècles d'un même corps universitaire<sup>44</sup>, alors qu'elle se rattache à deux histoires pendant longtemps bien séparées : d'une part une université saxonne a existé à Wittenberg (la *Leucorea*) de 1502 à sa dissolution par Napoléon en 1813 et est restée dans la mémoire allemande comme le haut lieu de la Réforme puis de l'orthodoxie luthérienne jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup> ; d'autre part une université brandebourgeoise, ou prussienne suivant les époques, fondée en 1694 à Halle (Friedrichsuniversität), donc plus jeune de deux siècles,

43 Confidences de Rainer R. Müller et Anton Schindling en marge d'un colloque à Marbourg en 1982. Mais les choses étaient en train de changer puisque le premier est resté pour l'essentiel dans cette spécialité avec une habilitation sur les Lycées bavarois, tandis que le second a certes orienté ses travaux vers l'histoire du Saint-Empire et de la confessionnalisation, mais tout en continuant à publier et à encadrer des thèses sur ce sujet.

44 Voir *supra* n. 31.

45 Fondée en 1502 par l'électeur Frédéric le Sage, de la branche ernestine, confisquée à son successeur par la branche albertine après la défaite de Mühlberg en 1547, elle devient prussienne après le congrès de Vienne. Heinz Kathé « Die Vereinigung der Universitäten Halle und Wittenberg 1815-1817 », dans H.-J. Rupieper (dir.), *Beiträge...*, *op. cit.*, p. 46-67.

a vécu glorieusement sa propre histoire comme haut lieu du piétisme et de la première *Aufklärung*. Ce n'est qu'en 1817 qu'elle reçut, dans une opération de fusion, les débris de l'ancienne université de Wittenberg, ce territoire étant devenu prussien en 1815. Elle prit alors le nom de Vereinigte Friedrichs-Universität zu Halle (université [ré]unie Friedrich à Halle). C'est enfin en 1933, sous le régime nazi, plus enclin à récupérer le père de la Réforme transmuté en héros national(iste) qu'à célébrer le piétisme et les Lumières, que l'établissement fut rebaptisé Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg, mais il fallut attendre encore la chute du mur, et même 1994, pour voir réinstaller symboliquement à Wittenberg dans la Fondation Leucorea quelques éléments, centres de recherche et instituts culturels, dépendants de l'université<sup>46</sup>. Si le nouveau nom de l'université a bien été conservé après-guerre malgré le contexte historique troublant de son attribution, c'est que l'institution était toujours désireuse de s'orner de la patine d'un établissement plus ancien et d'ajouter les portraits de Luther et de Melanchthon à ceux de Wolff et de Thomasius dans la galerie des glorieux ancêtres<sup>47</sup>.

#### Structuration du champ de la recherche : revues, centres et programmes de recherche

À cause de son rattachement aux commémorations, malgré une production somme toute importante et ancienne, la structuration de l'histoire des universités autour de centres ou groupes de recherche et de revues est restée assez faible et de construction relativement récente, comparée à celle d'autres secteurs tel celui des historiens de l'éducation. En effet les historiens de l'université n'ont rien à voir, et semblent ne rien vouloir avoir à faire, avec les chercheurs de la puissante Société pour l'histoire allemande de l'éducation qui est tenue par

46 Gunnar Berg, « Die Leucorea – Nachfolgerin der Wittenberger Universität: eine Wissenschaftsstiftung in traditionsreicher Umgebung », *Scientia Hallensis*, 13, 2005. Le site de Wittenberg avait seulement reçu en compensation le séminaire de pasteurs et la ville s'était plutôt développée comme garnison et ville industrielle.

47 Actuellement encore, l'escalier monumental du bâtiment central aboutit en haut de sa première volée à la statue de Christian Thomasius, puis à l'étage à celles de Luther et Melanchthon encadrant la porte d'entrée de l'Aula. En face, des bâtiments universitaires sont nommés *Melanchthonianum*, *Thomasianum*.

des « pédagogues », ni avec leurs institutions et leurs revues<sup>48</sup>. Et en retour, ceux-ci se gardent bien d’empiéter sur le territoire de l’histoire universitaire, tout dépassement risquant de provoquer un tir de riposte digne du franchissement d’une certaine frontière interallemande de sinistre mémoire<sup>49</sup>. De fait, il n’existe quasiment pas d’historiens de la pédagogie, c’est à dire relevant des départements de sciences de l’éducation, qui aient pour cette raison touché véritablement au champ de l’université<sup>50</sup>. Seules les propédeutiques plus ou moins annexées à

48 *Gesellschaft für deutsche Erziehungsgeschichte*. Sur cet état de fait et ses conséquences historiographiques, voir l’introduction et la conclusion de ma mise au point, J.-L. Le Cam, « L’histoire de l’éducation en Allemagne avant les Lumières : les colloques de l’Arbeitskreis für die Vormoderne in der Erziehungsgeschichte », *Histoire de l’éducation*, n° 121, janvier-mars 2009, p. 5-41, et « L’histoire de l’éducation : discipline de recherche historique ou science auxiliaire de l’action pédagogique ? Les leçons d’une comparaison franco-allemande », dans *Penser le présent comme un passé pour demain*, colloque de l’Institut des Sciences de l’Homme et de la Société, Université de Bretagne occidentale, 15-16 décembre 2010, Rennes, PUR (à paraître).

49 Voir par exemple le commentaire légèrement méprisant de Notker Hammerstein sur la thèse d’Hanno Schmitt, *Schulreform im aufgeklärten Absolutismus: Leistungen, Widersprüche und Grenzen philanthropischer Reformpraxis im Herzogtum Braunschweig-Wolfenbüttel 1785-1790*, Weinheim, Beltz, 1979. Cet ouvrage, portant sur les réformes scolaires éclairées dans le Brunswick, respectait pourtant globalement cette limite, mais ne faisait pas selon le recenseur preuve d’assez de professionnalisme historien : « On remarque [...] combien il a été difficile [pour l’auteur] de décrire ces processus avec un regard historique plutôt qu’“éclairé” [Hammerstein brocarde ici la fascination de l’auteur pour le progressisme des Lumières et sa focalisation sur l’histoire des idées], conséquence de son autre ancrage disciplinaire [i.e. la pédagogie]. Cela me semble être la principale difficulté chez nous des études sur l’histoire de l’éducation préuniversitaire : elles sont fréquemment l’œuvre de pédagogues ou de sociologues, qui ne sont pas aussi familiers avec les méthodes et les problématiques historiques qu’ils le devraient » (N. Hammerstein, « Jubiläumsschrift und Alltagsarbeit », art. cit., p. 628).

50 Le projet de recherche intitulé *Deutsche Universitätsgeschichte im 15.-17. Jahrhundert* présenté sur le portail des sciences pédagogiques (fachportal-paedagogik.de) avec une certaine naïveté par le pédagogue Leo Roth de l’université de Brème n’a été suivi d’aucun résultat et ses articles initiés dans ce cadre n’ont pas rencontré d’écho dans le milieu des spécialistes des universités : L. Roth, « Universalität und Regionalisierung der deutschen Universität im 15.-17. Jahrhundert », dans Gert Duwe, L. Roth (dir.), *Kunst und Humanismus in den Niederlanden des 15.-17. Jahrhunderts*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 1995, p. 85-

l'enseignement secondaire, gymnases, *paedagogium*, collèges illustres, ont pu entrer dans leur champ d'activité, avec des résultats parfois remarquables<sup>51</sup>.

En revanche, il est admis que les théologiens et leur branche historique que sont les *Kirchenhistoriker* interviennent dans ce champ. Ainsi la thèse de Karl Hengst sur les Jésuites à l'université et les universités jésuites<sup>52</sup>, ou celle de Joachim Köhler sur le rapport entre souverain et évêque à propos de l'université de Fribourg<sup>53</sup>, relèvent de cette spécialité. Il va de soi que ces spécialistes privilégient naturellement l'étude du développement des facultés de théologie, des principaux théologiens ou l'histoire de la confessionnalisation des universités ou de sa pénétration par le piétisme<sup>54</sup>. Les revues et collections de théologie et d'histoire de l'Église et de la religion peuvent donc à ce titre accueillir de temps à autre des travaux sur l'université et ses membres, mais ce n'est pas évidemment pas leur fonction première<sup>55</sup>.

Les institutions de recherche des historiens des sciences, au sens large du terme, sont aussi un des lieux de collecte et de confrontation des études sur l'université, ce d'autant plus que cette histoire s'est voulue longtemps en Allemagne d'abord une *Wissenschaftsgeschichte*, une histoire de la science

---

109. *Id.*, « Die Reformation als Zäsur in der deutschen Universitätsentwicklung: von der Universität zur Regionalisierung », dans Christoph Kodron *et al.* (dir.), *Vergleichende Erziehungswissenschaft: Herausforderung – Vermittlung – Praxis; Festschrift für Wolfgang Mitter zum 70. Geburtstag*, Köln, Böhlau, 1997, p. 707-724.

51 Voir *infra* n. 190, les travaux de Stephanie Hellekamps et Hans-Ulrich Musolff.

52 Karl Hengst, *Jesuiten an Universitäten und Jesuitenuniversitäten: zur Geschichte der Universitäten in der Oberdeutschen und Rheinischen Provinz der Gesellschaft Jesu im Zeitalter der konfessionellen Auseinandersetzung*, Paderborn, Schöningh, 1981.

53 Joachim Köhler, *Die Universität zwischen Landesherr und Bischof: Recht, Anspruch und Praxis an der vorderösterreichischen Landesuniversität Freiburg (1550-1752)*, Wiesbaden, Steiner, 1980.

54 Voir les exemples détaillés en troisième partie (*Confessionnalisation et sécularisation*).

55 *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. Avec les nombreuses déclinaisons régionales ou nationales du concept : *Zeitschrift für Schweizerische Religions- und Kulturgeschichte*, *Zeitschrift für bayerische Kirchengeschichte*, *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, *Jahrbuch der Niedersächsischen Gesellschaft für Kirchengeschichte*, etc. *Pietismus und Neuzeit*, consacrée au piétisme.

en marche, nous y reviendrons. C'est dans des revues d'histoire des sciences qu'ont été longtemps accueillis des articles sur l'enseignement universitaire et ses disciplines, les revues générales ou régionales d'histoire traitant plutôt des problèmes institutionnels et politiques de l'université. Citons en particulier le *Bericht zur Wissenschaftsgeschichte* (depuis 1967), organe de la *Gesellschaft für Wissenschaftsgeschichte* (Société d'histoire des sciences)<sup>56</sup>. Elle privilégie le domaine des sciences dures et de la médecine, même si quelques incursions ailleurs sont parfois admises. Pour l'Autriche, l'équivalent sont les *Mitteilungen der Österreichischen Gesellschaft für Wissenschaftsgeschichte* (depuis 1980)<sup>57</sup>. Cette société a fêté ses 30 ans d'existence le 9-10 décembre 2010 par un colloque sur *Humanisme de la Renaissance. Science naturelle et universités au 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècle*<sup>58</sup>. En 2005 a été fondé en outre le *Jahrbuch für Europäische Wissenschaftskultur* ou *Yearbook for European Culture of Science* qui publie dans les quatre principales langues européennes des articles sur l'histoire des sciences considérée avec une approche culturelle<sup>59</sup>. Sinon, certaines universités ont ouvert, souvent d'abord en lien avec la préparation d'un jubilé ou la promotion de leur image, mais aussi pour accueillir les travaux des collègues et des jeunes thésards, des collections particulières d'ouvrages consacrés à leur propre histoire, d'abord dans le Sud-Ouest de l'Allemagne (Fribourg, Tübingen, Munich avec ses

56 Fondée en 1965, cf. [www.gewige.de/](http://www.gewige.de/).

57 L'article volumineux de Rainer A. Müller de 2000 sur le développement de l'histoire universitaire comme discipline spéciale (voir *supra* n. 6) dénote l'intérêt de la revue pour le rapprochement de l'histoire des sciences et de l'histoire des universités.

58 Publié depuis sous le titre suivant : Helmuth Grössing, Kurt Mühlberger (dir.), *Wissenschaft und Kultur an der Zeitenwende: Renaissance-Humanismus, Naturwissenschaften und universitärer Alltag im 15. und 16. Jahrhundert*, Göttingen, Vienna University Press, V & R Unipress, 2012. Voir sinon le site internet de l'ÖWG, <http://wissenschaftsgeschichte.ac.at/files/index.htm>.

59 Créée et dirigée par Olaf Breidbach, directeur de l'Institut pour l'histoire de la médecine, des sciences naturelles et de la technique de l'université d'Iéna (Ernst-Haeckel-Haus) et par Stefano Poggi, professeur de philosophie à l'université de Florence, la revue est éditée à Stuttgart par Springer. Sa diffusion est pour l'instant assez restreinte, de même que ses traces sur internet. Elle procède par numéros thématiques annuels : par exemple ceux de 2009 et 2010 ont été consacrés à l'utilisation des langues dans les sciences.

annexes historiques Landshut et Ingolstadt), puis après la chute du mur aussi en Allemagne centrale<sup>60</sup>.

284

L'évolution de la recherche sur les universités vers l'histoire culturelle et sociale, et le sentiment que la complexité de son objet et les interférences obligées de son étude avec des secteurs trop divers pâtissaient d'un attachement trop exclusif à l'histoire des sciences et nécessitaient au contraire de constituer l'histoire des universités comme une spécialité en tant que telle, a conduit à la fondation en avril 1995 près de Berne de la Société pour l'histoire de l'université et des sciences (*Gesellschaft für Universitäts- und Wissenschaftsgeschichte*). Constituée au départ par des historiens allemands, autrichiens et suisses sous la présidence de Rainer Christoph Schwinges, médiéviste allemand en poste à l'université de Berne, elle se conçoit comme un forum international interdisciplinaire allant au-delà de ces pays, même si ce vœu est assez peu exaucé pour l'instant. Dans son manifeste de fondation, elle pose à la base de son action un concept unitaire de la spécialité qui refuse le divorce des deux cultures scientifiques (sciences dures et sciences humaines)<sup>61</sup>. Elle considère université, culture et science comme un système de relations sociales et culturelles qui s'est historiquement construit. Elle défend une conception de l'histoire de l'université centrée sur sa constitution et les problèmes d'histoire sociale et culturelle, située entre les champs institutionnels déjà établis de l'histoire de l'éducation et de l'histoire des sciences. Elle s'efforce d'envisager cette histoire dans son ensemble et poursuit son objet à travers toutes les périodes jusqu'à la plus récente, soucieuse de faire apparaître aussi les continuités et les phénomènes de longue durée. Sa revue, le *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, qui paraît depuis 1998, reste fidèle dans ses choix éditoriaux à cette philosophie. Par

---

60 *Beiträge zur Freiburger Wissenschafts- und Universitätsgeschichte* (à partir de 1952) ; *Freiburger Beiträge zur Wissenschafts- und Universitätsgeschichte* (à partir de 1974). *Contubernium: Beiträge zur Geschichte der Eberhard-Karls-Universität Tübingen* (à partir de 1971). *Ludovico-Maximiliana-Universität Ingolstadt/Landshut/München* (à partir de 1971). Les *Beiträge zur Leipziger Universitäts- und Wissenschaftsgeschichte* sont une création de la commission portant la même raison sociale (Kommission zur Erforschung der...) chargée de préparer le volet scientifique de la commémoration des 600 ans de l'université.

61 [www.guw.unibe.ch/ziele.html#ZielTop](http://www.guw.unibe.ch/ziele.html#ZielTop). Ce passage reprend cette présentation.

ailleurs, la société édite une collection de publications, monographies ou plus souvent actes de colloques, au rythme approximatif d'un ouvrage par an<sup>62</sup>.

Ces associations, par leurs publications et les colloques qu'elles organisent, jouent le rôle de centres de recherche informels ou virtuels. Sinon, le domaine peut bénéficier de ces programmes de recherche à temps limité attachés aux universités qu'on désigne sous le nom de *Sonderforschungsbereiche* (abrégé en SFB, domaine de recherche spécial ou renforcé) et qui réunissent de gros moyens humains et matériels financés par la DFG (*Deutsche Forschungsgemeinschaft*, un équivalent approximatif de notre Agence nationale pour la recherche), généralement sur des thématiques transversales<sup>63</sup>. Leur principe de conception même interdit qu'ils s'attachent uniquement à l'histoire des universités, mais certains de leurs axes peuvent y contribuer éminemment. Ainsi, le SFB 496 de l'université de Münster sur la *Communication symbolique et les systèmes de valeurs sociaux du Moyen Âge à la Révolution française* et son axe C1 *Sur la constitution symbolique de l'ordre et du rang à l'époque moderne* dirigé par Barbara Stolberg-Rillinger, dans le cadre duquel ont été entrepris divers travaux d'histoire culturelle et sociale de l'université, notamment par Marian Füssel (voir la dernière partie)<sup>64</sup>. Ou bien le SFB 482 consacré à *L'Événement Weimar-Iéna : la culture autour de 1800*, dont nous avons déjà parlé<sup>65</sup>. Un peu différent dans son support institutionnel (les financements de la fondation Gerda Henkel), mais relevant aussi d'un effort thématique de longue durée, le travail entrepris par Walther Gerrat et quelques collègues réexplorant l'histoire de l'humanisme à travers plusieurs colloques touche également par certains

62 *Veröffentlichungen der Gesellschaft für Universitäts- und Wissenschaftsgeschichte*. Elle tend à devenir un peu la maison d'édition personnelle de R. C. Schwinges ou plutôt des colloques qu'il dirige (7 ouvrages sur 11 parus à ce jour), voir [www.uni-muenster.de/GUW/Publikationen/index.html](http://www.uni-muenster.de/GUW/Publikationen/index.html).

63 Voir Christophe Duhamelle *et al.*, « Les *Sonderforschungsbereiche* : des programmes pluridisciplinaires pour la recherche allemande en sciences sociales et humaines », *Bulletin de la Mission historique française en Allemagne*, n° 36, 2000, p. 77-100.

64 [www.uni-muenster.de/SFB496/Welcome.html](http://www.uni-muenster.de/SFB496/Welcome.html).

65 [www2.uni-jena.de/ereignis/index.html](http://www2.uni-jena.de/ereignis/index.html). Voir *supra* n. 42.

aspects aux mutations de l'université et du monde des intellectuels à l'époque moderne<sup>66</sup>.

#### Les conséquences de la partition et de l'amoindrissement de l'Allemagne

On ne saurait terminer cette présentation des éléments structurant la recherche en histoire de l'université sans dire un mot de cette coupure essentielle qu'a entraînée dans ce domaine aussi la partition de l'Allemagne. D'une part, l'université d'époque moderne, institution d'Ancien Régime par excellence, ne constituait en aucun cas une priorité de la recherche est-allemande ; d'autre part, ceux qui ne se soumièrent pas aux orientations idéologiques du régime furent bientôt privés de débouchés professionnels, voire de la liberté. Le grand spécialiste de l'*Aufklärung* dans les universités d'Allemagne centrale, Günter Mühlppfordt, fut interdit professionnel en 1962 et connut toutes sortes de persécutions<sup>67</sup>. Arno Seifert (1936-1987), qui avait commencé ses études en Thuringe, fut emprisonné sept ans puis expulsé en RFA en 1964 pour avoir participé à un groupe de réflexion sur la réunification de l'Allemagne<sup>68</sup>. À quelques rares exceptions près, par exemple une

286

66 Notker Hammerstein, Gerrit Walther (dir.), *Späthumanismus: Studien über das Ende einer kulturhistorischen Epoche*, Göttingen, Wallstein, 2000. Johannes Helmuth, Ulrich Muhlack, Gerrit Walther (dir.), *Diffusion des Humanismus: Studien zur nationalen Geschichtsschreibung europäischer*, Göttingen, Wallstein, 2002. Thomas Maissen, Gerrit Walther (dir.), *Funktionen des Humanismus: Studien zum Nutzen des Neuen in der humanistischen Kultur*, Göttingen, Wallstein, 2006, en particulier p. 214-261 : Manfred Rudersdorf, Thomas Töpfer, « Fürstenhof, Universität und Territorialstaat. Der Wittenberger Humanismus, seine Wirkungsräume und Funktionsfelder im Zeichen der Reformation ».

67 Margarete Wein, *Der „Fall Mühlppfordt“ 1947-1989 und Ulbrichts Verfolgungskampagne an der Universität: mit Exkurs: Lehren der Geschichte, zur Lage nach den Wahlen von 1998 ; 50 Fragen an Günter Mühlppfordt*, Sonderdruck, Köln, Böhlau, 1999. Voir aussi plusieurs aspects de ces difficultés politiques à exercer le métier d'historien dans son volume de mélanges : Ulrich Neuhäuser-Wespy, « Günter Mühlppfordt und die Gleichschaltung der DDR-Geschichtswissenschaft in den fünfziger Jahren », dans *Europa in der Frühen Neuzeit: Festschrift für Günter Mühlppfordt*, Weimar-Köln, Böhlau, 1999, t. V, *Aufklärung in Europa*, p. 721-743 ; Dietrich Grille, « Up ewig ungedeelt – Einheit im Widerstreit: der XII. Internationale Historiker-Kongreß 1965 und die verhinderte Teilnahme von Günter Mühlppfordt », dans *ibid.*, p. 745-770.

68 Harald Dickerhof, « Arno Seifert », *Historisches Jahrbuch* 107, 1987, p. 510-514.

histoire érudite de l'université d'Erfurt, et aux inévitables jubilés, cette spécialité végétale complètement<sup>69</sup>. Or la zone orientale renfermait les plus importantes et dynamiques des universités protestantes à l'époque moderne à l'exception d'Helmstedt et Göttingen : Leipzig, Wittenberg, Iéna, Halle, et, *in extremis* pour la période, Berlin. Les historiens d'Allemagne occidentale n'avaient quant à eux pratiquement pas de possibilité de visiter les archives de l'autre côté du mur et devaient se contenter de celles qui avaient été précipitamment transférées à l'Ouest en 1945<sup>70</sup>. La situation était encore plus difficile pour les universités relevant désormais d'une souveraineté extra-allemande, polonaise, tchèque ou russe. Le cas de Königsberg, devenue Kaliningrad, est sans doute le plus emblématique de cette historiographie bouleversée par l'histoire du temps présent et de ce fait réduite à une culture hors sol. Le premier spécialiste de son histoire, devenu son archiviste et bibliothécaire, Goetz von Selle (1893-1956), qui s'était d'abord exercé comme historien de l'université de Göttingen, réussit encore à publier sur place un ouvrage commémoratif pour les 400 ans, dans le contexte pour le moins perturbé et problématique de la fin de la Prusse orientale<sup>71</sup>. Il se replia en 1945, avec quelques collègues et des débris d'archives administratives sauvés des bombardements, à l'université de Göttingen qui devint dès lors dépositaire de la mémoire de l'Albertina, et fonda en 1951 une revue sur l'histoire de l'université prussienne perdue, le *Jahrbuch der Albertus-Universität zu Königsberg/Pr.*, qui parut

69 Erich Kleineidam, *Universitas studii Erfordensis*, Leipzig, St. Benno Verlag, 1964-1981, 4 vol. [les deux premiers tomes concernent l'époque médiévale et l'arrivée des temps modernes jusqu'en 1521]. Et *supra* n. 26, les universités de l'Est (Wittenberg, Iéna).

70 Le *Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz*.

71 G. v. Selle, *Geschichte der Albertus-Universität zu Königsberg in Preussen*, Königsberg, Kanter, 1944. Ce jubilé se fit en outre dans un déchaînement d'idéologie nazie s'efforçant de conjurer par l'exaltation des valeurs allemandes la perspective de la défaite à venir. Christian Tiltzki, « Wie ein versunkenes Vineta. Die Königsberger Universität im Zusammenbruch des Reiches », *Ostpreußenblatt*, Folge 39, 2 octobre 1999 ; 16 octobre 1999. Et plus largement : *Id.*, « Von der Grenzland-Universität zum Zentrum der nationalsozialistischen „Neuordnung des Ostraums“ ? Aspekte der Königsberger Universitätsgeschichte im Dritten Reich », *Jahrbuch für die Geschichte Mittel- und Ostdeutschlands*, 46, 2000/01, p. 233-269.

jusqu'en 1974<sup>72</sup>. En 1994, pour le 450<sup>e</sup> anniversaire, furent publiés à Kaliningrad un volume commémoratif en russe et un catalogue d'exposition traduit en allemand, tandis que divers ouvrages liés à la commémoration paraissaient en Allemagne, y compris des conférences tenues devant les associations d'Allemands expulsés des territoires de l'Est<sup>73</sup>. C'est enfin à Engi, en Suisse dans le canton de Glaris, en liaison avec une fondation privée dirigée par Hanspeter Marti (*Arbeitsstelle für kulturwissenschaftliche Forschungen*), que fut organisé du 17 au 21 juin 2006 le dernier colloque en date sur cette université<sup>74</sup>.

Il est probable, on s'en rend compte actuellement, que cet état de fait a sans doute quelque peu gauchi, dans le demi-siècle suivant la guerre, la perception de l'histoire des universités à l'époque moderne, en privilégiant celles qui étaient situées en zone « libre ». Elle conduisait sinon à renforcer la tendance déjà naturelle de l'historiographie allemande à s'intéresser plus aux constructions intellectuelles saisissables dans les imprimés, qu'aux conditions d'exercice pratique documentées par les archives : Hammerstein travailla sur les innovations de l'enseignement

- 
- 72 Le lien entre Göttingen et Königsberg est ancien, beaucoup des enseignants de Königsberg avant guerre provenant de cette université occidentale. Elle se fit donc une spécialité, après guerre, de la recherche sur l'influence allemande dans les terres orientales. Kai Arne Linnemann, *Das Erbe der Ostforschung. Zur Rolle Göttingens in der Geschichtswissenschaft der Nachkriegszeit*, Marburg, Tectum Verlag, 2002.
- 73 Kazimir Lavrinovič, *Albertina: očerki istorii Königsbergskogo universiteta; k 450-letiju so vremeni osnovanija*, Kaliningrad, Kaliningradskoe Kniznoe Izd., 1995, qui sera traduit plus tard : Kazimir Kleofasovich Lavrinovich, *Albertina: zur Geschichte der Albertus-Universität zu Königsberg in Preußen*, Berlin, Duncker & Humblot, 1999. Friedrich Richter (dir.), *450 Jahre Albertus-Universität zu Königsberg Pr.: 1544-1944-1994 ; Berichte und Dokumentationen zu ihrer jüngsten Geschichte*, Stuttgart, Steiner, 1994. Dietrich Rauschnig, *Die Albertus-Universität zu Königsberg und ihre Professoren: aus Anlaß der Gründung der Albertus-Universität vor 450 Jahren*, Berlin, Duncker & Humblot, 1995. Hans Rothe (dir.), *Die Albertus-Universität zu Königsberg: Höhepunkt und Bedeutung*, Vorträge aus Anlaß der 450. Wiederkehr ihrer Gründung, Bonn, Kulturstiftung der Deutschen Vertriebenen, 1996.
- 74 Hanspeter Marti, Manfred Komorowski (dir.), *Die Universität Königsberg in der frühen Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2008. Ces deux auteurs travaillent ensemble à une base de données sur les écrits universitaires de Königsberg, cf. n. 189.

à Halle depuis la RFA à travers la production de Christian Thomasius<sup>75</sup>. Mais c'est sans doute aussi ce qui a conduit les historiens « occidentaux » à s'intéresser, par défaut dirions-nous, plus sérieusement à l'université catholique et à contribuer ainsi à la réhabiliter : Arno Seifert renvoyé de Thuringe étudia en compensation Ingolstadt<sup>76</sup>, et Notker Hammerstein sortit, si l'on peut dire, l'Aufklärung catholique de l'ombre<sup>77</sup>. En tout cas, s'est présenté après la chute du mur un immense chantier disponible pour une nouvelle génération d'historiens. La première décennie de ce siècle en voit déjà les nombreux fruits.

### Les premières tentatives de synthèses

La mission de ces institutions est aussi, au-delà de l'objectif de fédérer et confronter les recherches sur le sujet, de produire des instruments de travail, des bases de données et des synthèses.

Il n'existe pas de « grande » histoire de l'université allemande. Cette synthèse difficile n'a pas été tentée depuis l'ouvrage du philosophe et pédagogue berlinois Friedrich Paulsen<sup>78</sup>. Ce représentant du courant néohumaniste entendait, à travers cette œuvre ambitieuse, défendre le primat de la culture classique ; c'est pourquoi cette histoire s'étend aussi à l'enseignement « savant » préuniversitaire. À la même époque (1904), mais dans une toute autre optique, a été entreprise par Franz Eulenburg (1867-1943), professeur d'économie nationale à l'université de Leipzig, la seule tentative d'étude quantitative globale de l'évolution

75 Voir *infra* n. 161.

76 Sa thèse, soutenue en 1969 à l'université de Munich : *Statuten- und Verfassungsgeschichte der Universität Ingolstadt (1472-1586)*, Berlin, Duncker & Humblot, 1971. Complétée par une édition de sources, *Id., Die Universität Ingolstadt im 15. und 16. Jahrhundert: Texte und Regesten*, Berlin, Duncker & Humblot, 1973.

77 Voir *infra* n. 164.

78 F. Paulsen, *Geschichte des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen und Universitäten* [1884], 3<sup>e</sup> éd., Berlin, de Gruyter, 1919, 2 vol. Sur l'esprit de cette entreprise et la genèse de l'histoire des universités en Allemagne, cf. Rainer A. Müller : « Genese, Methoden und Tendenzen der allgemeinen deutschen Universitätsgeschichte. Zur Entwicklung einer historischen Spezialdisziplin », dans *Mensch, Wissenschaft, Magie. Mitteilungen der österreichischen Gesellschaft für Wissenschaftsgeschichte*, 20, 2000, p. 181-202, ici p. 186 et 188.

des universités allemandes sur la base des matricules<sup>79</sup>. L'entreprise constituait une prouesse pour l'époque mais ne disposait pas encore de toutes les matricules publiées ce qui amena ensuite des corrections de l'estimation du mouvement général des inscriptions. Willem Frijhoff a aussi démonté depuis certaines faiblesses de la source et de la méthode d'estimation d'Eulenburg<sup>80</sup>. Quelques ouvrages de vulgarisation ont bien sûr été édités sinon depuis à plusieurs reprises, le plus intéressant étant celui de Rainer A. Müller, en raison de son iconographie et de sa maîtrise du sujet<sup>81</sup>.

290

On trouvera des éléments synthétiques intéressants les universités de l'Allemagne moderne dans d'autres entreprises ayant un objet plus large. D'abord dans l'histoire européenne des universités, projet lancé avec le soutien de la conférence des recteurs ou présidents d'université européennes et dirigé par Walter Rugg, dans une version anglaise et allemande (symptomatiquement, il n'existe pas de version française). Certains chapitres ou passages sont cependant tout à fait éclairants pour l'Allemagne, compte tenu de sa part dans les innovations et les créations universitaires de l'époque moderne. Une tentative d'approche systémique du rapport entre État et Université d'époque moderne a

---

79 Franz Eulenburg, *Die Frequenz der deutschen Universitäten*, Leipzig, Teubner, 1904.

80 Willem Frijhoff, « Grandeur des nombres et misères des réalités : la courbe de Franz Eulenburg et le débat sur le nombre d'intellectuels en Allemagne, 1576-1815 », dans D. Julia, J. Revel, R. Chartier (dir.), *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986, t. I, *Bohême, Espagne, États italiens, Pays germaniques, Pologne, Provinces-Unies*, p. 23-63.

81 R.A. Müller, *Geschichte der Universität. Von der mittelalterlichen Universitas zur deutschen Hochschule*, München, Calwey, 1990, rééd. Hamburg, Nikol, 1996. Noter aussi un répertoire des universités d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse avec un historique de chaque établissement, quelques illustrations et une bibliographie pour aller plus loin. Laetitia Boehm, Rainer A. Müller (dir.), *Universitäten und Hochschulen in Deutschland, Österreich und der Schweiz. Eine Universitätsgeschichte in Einzeldarstellungen*, Düsseldorf/Wien, ECON Verlag, 1983. Plus récemment, une synthèse plus centrée sur l'Allemagne que son titre ne le laisse entendre, Hans-Albrecht Koch, *Die Universität: Geschichte einer europäischen Institution*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2008.

été aussi faite au niveau européen par le sociologue Rudolf Stichweh<sup>82</sup>. Sinon, l'université est traitée à l'échelle allemande dans le cadre beaucoup plus large de la *Bildungsgeschichte*. Ce terme embrasse plus que l'histoire de l'éducation à la française puisqu'il comprend aussi de vastes pans de l'histoire culturelle, au nom de la notion allemande de *Bildung*, qui signifie à la fois formation et culture en tant que construction de l'individu. La pagination dévolue à l'histoire de l'université dans ces ouvrages en est donc réduite d'autant. Dans cette catégorie, il faut citer deux entreprises éditoriales assez différentes dans leur esprit : d'une part, la grande *Bildungsgeschichte* en six volumes parue chez Beck, dont deux tomes (1 et 2) concernent l'époque moderne, et contiennent chacun un fort chapitre sur le sujet des universités, dû respectivement à Arno Seifert<sup>83</sup> et Notker Hammerstein<sup>84</sup>. On notera que ces deux contributions sont parmi les plus réussies et les plus riches de l'ouvrage, signe du haut niveau des études historiques sur l'université en Allemagne<sup>85</sup>. D'autre part les deux volumes de l'*Encyclopédie de l'Histoire allemande* de l'éditeur Oldenburg consacrés à *Bildung und Wissenschaft*, qui comme ce titre l'indique, relie l'histoire de l'éducation, la culture et de l'université à l'histoire des sciences. Ici, la partie « exposé des faits » est très réduite conformément à l'esprit de la collection qui, un peu comme feu la *Nouvelle Clio*, est destinée à fournir bibliographie et pistes

---

82 Rudolf Stichweh, *Der frühmoderne Staat und die europäische Universität: zur Interaktion von Politik und Erziehungssystem im Prozeß ihrer Ausdifferenzierung (16.-18. Jahrhundert)*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1991.

83 Arno Seifert, « Das höhere Schulwesen: Universitäten und Gymnasien », dans Christa Berg et al. (dir.), *Handbuch der deutschen Bildungsgeschichte*, München, Beck, 1996, t. I, Notker Hammerstein (dir.), *15. bis 17. Jahrhundert. Von der Renaissance und der Reformation bis zum Ende der Glaubenskämpfe*, p. 197-374.

84 Notker Hammerstein, « Universitäten », dans Christa Berg et al. (dir.), *Handbuch der deutschen Bildungsgeschichte*, 2005, t. II, N. Hammerstein, Ulrich Hermann (dir.), *18. Jahrhundert. Vom späten 17. Jahrhundert bis zur Neuordnung Deutschlands um 1800*, p. 369-400. Voir également en complément, le chapitre sur les collèges supérieurs de Kassel, Braunschweig et Stuttgart, Isa Schikorsky, « Hohe Schulen », dans *ibid.*, p. 355-368.

85 Voir nos comptes rendus dans *Francia*, 30/2, 2003, p. 265-270 et *Francia-Recensio*, 2010/3 (en ligne).

de travail aux étudiants<sup>86</sup>. Pour autant, ces volumes n'en sont pas moins inspirés. Ainsi Anton Schindling y a-t-il développé le concept original, et bien adapté aux particularités de l'histoire territoriale allemande, de *Bildungslandschaften*, ou paysages éducatifs et culturels, décrivant par là des ensembles d'établissements et de réseaux soumis à l'influence dominante d'une université.

Les historiens de l'université allemande ont par ailleurs construit au fil du temps des instruments de travail impressionnants, qu'il n'est pas possible d'inventorier ici en détail. Il s'agit essentiellement des matricules universitaires dont l'édition, commencée au XIX<sup>e</sup> siècle, est quasiment partout achevée, du moins pour les périodes médiévale et moderne<sup>87</sup>. La tendance est actuellement à mettre ces outils à disposition sur internet, soit par digitalisation des anciennes éditions papier, soit même sous forme de bases de données interrogeables à distance<sup>88</sup>. Les matricules de l'université de Rostock qui sont conservées sans lacune depuis 1419 sont ainsi consultables sous cette forme<sup>89</sup>. On voit aussi se constituer des dictionnaires<sup>90</sup>, et même un répertoire numérique général des professeurs et des savants du Saint-

---

86 Notker Hammerstein, *Bildung und Wissenschaft vom 15. bis zum 17. Jahrhundert*, München, Oldenburg, 2003. Anton Schindling, *Bildung und Wissenschaft in der frühen Neuzeit 1650-1800*, München, Oldenburg, 1994.

87 On a travaillé, dans les deux dernières décennies, à l'achèvement ou à la première publication de celles d'Iéna, Halle, Greifswald, Münster, Vienne.

88 Voir la mise au point d'Ulrich Rasche, « Über die deutschen, insbesondere über die Jenaer Universitätsmatrikeln », *Genealogie*, 25, 2000/2001, p. 29-46 et p. 84-109. On trouvera sur ce Wiki allemand destiné aux généalogistes un répertoire des matricules universitaires accessibles soit directement online, soit plus souvent sous forme numérisée des anciennes éditions : <http://wiki-de.genealogy.net/Universitätsmatrikel>.

89 <http://matrikel.uni-rostock.de/>. Voir *infra* n. 183, les travaux similaires en cours pour l'université d'Helmstedt.

90 Dagmar Drüll (dir.), *Heidelberger Gelehrtenlexikon*, Berlin, Springer, 2002, t. I, 1386-1651, 1991, t. II, 1652-1802. Laetitia Boehm et al. (dir.), *Biographisches Lexikon der Ludwig-Maximilians-Universität München*, Berlin, Duncker & Humblot, 1998, t. I, *Ingolstadt-Landshut: 1472-1826*. Sabine Ahrens, *Die Lehrkräfte der Universität Helmstedt (1576-1810)*, Helmstedt, Landkreis Helmstedt, Kreismuseen, 2004.

Empire, malheureusement limité pour l'instant à la période 1250-1550, le RAG ou *Repertorium Academicum Germanicum*<sup>91</sup>.

## THÉMATIQUES ET PROBLÉMATIQUES PRINCIPALES

Les thématiques et problématiques de cette historiographie sont difficiles à caractériser simplement, vu le foisonnement, mais aussi la quantité produite. Rainer A. Müller estimait en l'an 2000 à une cinquantaine d'ouvrages par an, et à une foule difficilement quantifiable d'articles, la production de langue allemande consacrée à l'histoire de l'université toutes périodes confondues et dans tous ses compartiments, y compris l'histoire des sciences et des disciplines<sup>92</sup>. Déjà, en 1983, Notker Hammerstein envoyait par comparaison ce qu'il appelait l'unité de l'historiographie francophone et anglophone groupée autour de l'histoire sociale des universités, mais il lui reprochait de ne rien dire ou presque sur les contenus de l'enseignement<sup>93</sup>. Face à cela, l'historiographie allemande se caractérisait selon lui par la dispersion des efforts et une grande variété, allant de l'étude d'une discipline particulière au sein d'une université, à la fondation d'une chaire de médecine, ou aux conséquences d'un changement dynastique ou religieux sur l'institution. On peut cependant trouver quelques lignes de force et axes principaux de ce que j'appellerais faute de mieux « l'historiographie classique » des universités à l'époque moderne, sachant que certains de ces thèmes ont connu aussi avec le temps des renouvellements épistémologiques. Pour plus de commodité et de clarté, on peut les regrouper autour de

91 [www.rag-online.org/de.html](http://www.rag-online.org/de.html). Le centre de Berne autour de Rainer C. Schwinges traite la période 1250-1450, celui de Giessen autour de Peter Moraw la période 1450-1550. Cf. Yannis Delmas-Rigoutsos, Emmanuelle Picard, Tina Maurer, « Présentation de bases de données prosopographiques informatisées sur le monde universitaire » et « La mobilité des savants germaniques au Moyen Âge et le résultat du Repertorium Academicum Germanicum », dans Jean Hiernard, Denise Turrel, Y. Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir : Vita peregrinatio, fin du Moyen Âge-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2011, p. 29-37 et 39-47.

92 R. A. Müller, « Genese... », art. cit., p. 193.

93 N. Hammerstein, « Jubiläumsschrift und Alltagsarbeit », art. cit., p. 631-632.

quelques mots-clés, rubriques ou concepts, eux-mêmes distribués en trois domaines principaux. Le premier domaine est celui des pouvoirs face à l'université : l'État, la ville, l'Église ; le second celui de la dimension sociale de l'université et de ses rapports avec la société ; le troisième celui de l'innovation scientifique et institutionnelle, porteuse *in fine* d'un nouveau type d'université.

Les pouvoirs et l'université : l'État, la ville, l'Église

*Landesuniversität, l'université et la politique princière territoriale*

Un objet d'étude privilégié des historiens allemands est le développement des organismes universitaires dans le complexe des différents pouvoirs et forces sociales, ceci dans la perspective des progrès de la principauté territoriale et de l'État moderne. Il s'agit de reconnaître les forces politiques à l'œuvre dans les fondations et le développement des universités, d'évaluer leurs objectifs, leurs interactions avec les autres pouvoirs tels l'Église ou les municipalités, la façon dont elles modèlent les constitutions universitaires et leur fonctionnement, et ce qu'elles laissent d'autonomie à la corporation universitaire<sup>94</sup>. L'histoire des périodes de fondation est donc un objet dont l'historiographie ne se lasse jamais, justement parce qu'elle est le moment où, pense-t-on, apparaît le mieux le projet sous-jacent à l'université<sup>95</sup>. Les sources en sont souvent aussi très bien

294

94 P. Baumgart, « Universitätsautonomie und landesherrliche Gewalt im späten 16. Jahrhundert: Das Beispiel Helmstedt », dans *Id.*, *Universitäten...*, *op. cit.*, p. 203-237. Horst Carl, Friedrich Lenger (dir.), *Universalität in der Provinz: Die vormoderne Landesuniversität Gießen zwischen korporativer Autonomie, staatlicher Abhängigkeit und gelehrter Lebenswelten*, Darmstadt, HKD, 2009. Thomas Töpfer, « Landesherrschaft, fürstliche Autorität, korporative Universitätsautonomie. Zur frühen Geschichte der Universität Wittenberg (1502-1525) », dans K. Blaschke, D. Döring (dir.), *Universitäten und Wissenschaften im mitteldeutschen Raum in der Frühen Neuzeit*, Leipzig, Verlag der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig, 2004, p. 27-54.

95 Nombreux exemples dans les volumes édités à l'occasion des commémorations, *cf. supra* n. 26 et *sq.* Voir également ce colloque : P. Baumgart, N. Hammerstein (dir.), *Beiträge zu Problem deutscher Universitätsgründungen der frühen Neuzeit*, Nendeln, Liechtenstein, KTO Press, 1978. Dans cette veine, dernièrement : Michael Maaser, *Humanismus und Landesherrschaft: Herzog Julius (1528-1589)*

conservées. Cette veine d'histoire institutionnelle très classique se renouvelle désormais par l'étude plus attentive des mécanismes de contrôle et d'administration de l'université par l'État, par exemple par le biais des visites régulières ou des comptes rendus d'activité des professeurs au gouvernement<sup>96</sup>. Il va sans dire que ce type d'histoire s'inscrit aussi parfaitement dans ce que l'on appelle en Allemagne la *Landesgeschichte*, c'est-à-dire une histoire régionale qui recouvre celle d'une ancienne entité politique et territoriale<sup>97</sup>. Différents travaux ont mis en valeur le rôle spécifique de l'université dans la « construction des territoires », par la fourniture des cadres et des outils intellectuels d'administration nécessaires à ce processus. Ces développements sont d'autant plus visibles et intéressants à observer quand la refonte de la carte universitaire est la conséquence de changements de souveraineté territoriale, comme l'illustre l'histoire mouvementée des différentes parties de la Saxe<sup>98</sup>. Le concept de *Bildungslandschaft*, de « paysage de système de formation » centré autour d'une ou de quelques universités, a également modernisé cette approche en enrichissant son contenu

---

*und die Universität Helmstedt*, Stuttgart, Steiner, 2010, publication d'une thèse soutenue en 2002 à l'université de Francfort, malheureusement peu innovante ni convaincante, voir ma recension dans *Francia-Recensio*, 2012/1 (en ligne).

- 96 Stefan Wallentin, *Fürstliche Normen und akademische „Observanzen“: die Verfassung der Universität Jena 1630 – 1730*, Köln, Böhlau, 2009. William Clark, avait déjà abordé ce thème, voir *infra* n. 204.
- 97 Th. Töpfer, « Die Universitäten Leipzig und Wittenberg im Reformationsjahrhundert. Aspekte einer vergleichenden Universitätsgeschichte im territorialen Kontext », dans Detlef Döring (dir.), *Universitätsgeschichte als Landesgeschichte. Die Universität Leipzig in ihren territorialgeschichtlichen Bezügen*, Leipzig, Evangelischer Verlag-Anstalt, 2007, p. 41-83.
- 98 Thomas Töpfer, *Die Leucorea am Scheideweg: der Übergang von Universität und Stadt Wittenberg an das albertinische Kursachsen 1547/48. Eine Studie zur Entstehung der mitteldeutschen Bildungslandschaft*, Leipzig, Evangelischer Verlag-Anstalt, 2004. *Id.*, « Universitäten und Herrschaftswechsel. Beobachtungen zum Zusammenhang von dynastischer Konkurrenz, territorialer Politik und gelehrter Bildung in der Mitte des 16. Jahrhunderts », dans Blanka Zilynská (dir.), *Universitäten, Landesherren und Landeskirchen. Das Kuttenberger Dekret von 1409 im Kontext der Epoche von der Gründung der Karlsuniversität 1348 bis zum Augsburger Religionsfrieden 1555*, Praha, Univerzita Karlova v Praze – Nakladatelství Karolinum, 2010 (= *Acta Universitatis Carolinae – Historia Universitatis Carolinae Pragensis*, Tomus XLIX, Fasc. 2 [2009]), p. 205-217.

par une vision spatiale qui ne se réduit pas au découpage territorial. Il a permis ainsi de regagner une vision plus générale et structurée du paysage universitaire allemand<sup>99</sup>.

#### *Universitätstadt, la ville et l'université*

À côté de l'État princier, l'université doit compter avec le pouvoir municipal et la société urbaine dans laquelle elle s'insère. Il faut mettre à part les configurations où la ville est vraiment partie prenante à la création universitaire comme Cologne<sup>100</sup>, Strasbourg<sup>101</sup>, Nuremberg (pour Altdorf<sup>102</sup>) ou dans une moindre mesure Rostock<sup>103</sup>, mais dans ce cas on en revient au fond, *mutatis mutandis*, à la thématique de la *Landesuniversität*, le territoire étant ici une république urbaine. Le cas le plus courant est celui d'un triangle entre le pouvoir princier fondateur de l'établissement, la ville d'implantation, plus ou moins accueillante, et l'institution universitaire, trois partenaires dont on observe les interactions et le jeu complexe. L'étude des conflits entre l'Université et la Ville, les universitaires et les

- 
- 99 Voir ci-dessus l'ouvrage où est exposé le concept pour la première fois, n. 86. Thomas Töpfer poursuit cette veine appliquée aux universités d'Allemagne moyenne, voir note précédente et T. Töpfer, « Gab es "Bildungslandschaften" im Alten Reich ? Dimensionen und Möglichkeiten einer aktuellen Kategorie der frühneuzeitlichen Universitätsgeschichte am Beispiel Mitteldeutschlands », *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, 9, 2006, p. 101-112 ; « Bildungsgeschichte, Raumbegriff und kultureller Austausch in der Frühen Neuzeit. "Bildungslandschaften" zwischen regionaler Verdichtung und europäischer Ausstrahlung », dans Michael North (dir.), *Kultureller Austausch. Bilanz und Perspektiven der Frühneuezeitforschung*, Köln, Böhlau, 2009, p. 115-139.
- 100 C'est une fondation médiévale (1388), qui survit dans sa première existence jusqu'en 1798, voir Erich Meuthen, *Kölner Universitätsgeschichte*, t. I : *Die alte Universität*, Köln, Böhlau, 1988.
- 101 Anton Schindling, *Humanistische Hochschule und freie Reichsstadt : Gymnasium und Akademie in Straßburg 1538-1621*, Wiesbaden, Steiner, 1977.
- 102 Wolfgang Mährle, *Academia Norica: Wissenschaft und Bildung an der Nürnberger Hohen Schule in Altdorf (1575-1623)*, Stuttgart, Steiner, 2000. Hanns Christof Brennecke, Dirk Niefanger, Werner Wilhelm Schnabel (dir.), *Akademie und Universität Altdorf, Studien zur Hochschulgeschichte Nürnbergs*, Köln, Böhlau, 2011.
- 103 Marko A. Pluns, *Die Universität Rostock 1418-1563: eine Hochschule im Spannungsfeld zwischen Stadt, Landesherren und wendischen Hansestädten*, Köln, Böhlau, 2007.

bourgeois, les étudiants et les compagnons artisans est aussi un classique qui peut, à condition de ne pas tomber dans la chronique anecdotique ou la farce digne de Clochemerle, approcher dans les meilleurs des cas les lignes de fractures de la société urbaine et universitaire à travers ce que ces accrochages révèlent de sous-jacent<sup>104</sup>.

La thématique de la ville universitaire en tant que type urbain particulier et l'étude des retombées démographiques et économiques de l'université sur la ville ont été en revanche assez peu travaillées pour la période moderne<sup>105</sup>. Un colloque de 1977, qui mettait, autant sinon plus, l'accent sur la période médiévale, avait abordé la ville universitaire essentiellement sous forme monographique et d'histoire institutionnelle<sup>106</sup> tandis que le recueil dirigé 16 ans plus tard par Heinz Duchhardt, au regard chronologique encore plus large, était plutôt centré, pour la période moderne, sur le rapport de certaines structures confessionnelles avec le réseau urbain : les académies protestantes ou les jésuites<sup>107</sup>. La première thèse à en faire son sujet principal, mais sur

- 104 Voir par exemple Becker Bernd, *Die Privilegien der Universität Helmstedt und ihre Bekämpfung durch die Stadt 1576-1810*, Braunschweig, Serger & Hempel, 1940. Brüdermann Stefan, *Der Göttinger Studentenauszug 1790. Handwerkererehre und akademische Freiheit*, Göttingen, Wallstein, 1991, et de nombreux passages des histoires particulières d'universités. Sur les conflits juridiques, voir plus spécialement, Dirk Alvermann, « Akademische Gerichtsbarkeit, Hofgericht und Tribunal – der Streit um das forum competens », dans D. Alvermann, Jürgen Regge (dir.), *Justitia in Pommern*, Münster, Lit, 2004, p. 87-110. Suzanne Rudolph, « Das Verhältnis zwischen städtischer und universitärer Gerichtsbarkeit », dans D. Döring (dir.), *Stadt und Universität Leipzig*, Leipzig, Leipziger Universitätverlag, p. 115-128, *op. cit.* (n. 109). Voir aussi *infra* n. 145, les travaux sur la justice universitaire. Sur l'interprétation moderne de ces conflits comme pratiques symboliques, voir *infra* dernière partie, et notamment les travaux de Marian Füssel.
- 105 Christof Römer, « Helmstedt als Typ der Universitätsstadt », *Niedersächsisches Jahrbuch für Landesgeschichte*, 52, 1980, p. 59-74, fait exception mais sa perspective monographique et d'histoire régionale l'emportait sur les ambitions plus conceptualisantes du titre.
- 106 Erich Maschke et Jürgen Sydow (dir.), *Stadt und Universität im Mittelalter und in der früheren Neuzeit*, Sigmaringen, Thorbecke, 1977.
- 107 Duchhardt Heinz (dir.), *Stadt und Universität*, Köln, Böhlau, 1993, et notamment : Gerhard Menk, « Die kalvinistischen Hochschulen und ihre Städte im konfessionellen Zeitalter », dans *ibid.*, p. 83-106 ; Rainer A. Müller, « Jesuitenstudium und Stadt – Fallbeispiele München und Ingolstadt », dans *ibid.*, p. 107-125.

une durée limitée débordant sur la période contemporaine, est celle de Katja Deinhardt, qui étudie Jéna comme lieu de lancement (*Stapelstadt*, ville chantier naval) des innovations du savoir et de l'enseignement au moment de l'époque « seuil » de basculement dans la modernité (la fameuse *Sattelzeit* de Reinhart Koselleck)<sup>108</sup>. Enfin, on peut aussi y adjoindre un colloque récent sur Leipzig comme ville universitaire, lié en fait aux commémorations du 600<sup>e</sup> anniversaire, qui dépasse donc la seule histoire moderne, mais dont certaines contributions sont très illustratives pour cette période<sup>109</sup>.

Mon travail sur Helmstedt en tant que ville universitaire montre comment l'implantation d'organismes universitaires dans des agglomérations relativement modestes, comme c'est souvent le cas en Allemagne, contribue à modifier profondément les structures économiques et sociales urbaines, notamment à cause de l'hypertrophie de l'économie domestique liée à l'hébergement des étudiants, dont on retrouve la trace dans la proportion sans équivalent ailleurs de personnel domestique féminin dans la population, mais aussi dans le rabougrissement de l'école du fait de la surabondance d'offre de préceptorat particulier. Cette configuration induit aussi une dynamique particulière sur le plan social, s'appuyant sur le poids démographique et économique des étudiants et des élites académiques, prolongée par le statut matrimonial et les capacités de reproduction du corps professoral, protégée par le privilège juridico-fiscal et l'appui lointain mais efficace du pouvoir princier. Elle tend à conforter la domination sociale et culturelle des universitaires, qui s'exprime de différentes manières dans les rapports sociaux, les pratiques de représentation et l'usage de l'espace urbain<sup>110</sup>.

108 K. Deinhardt *Stapelstadt des Wissens: Jena als Universitätsstadt zwischen 1770 und 1830*, Köln, Böhlau, 2007. Cette période correspond à la seconde apogée de Jéna, qui fait l'objet du SFB 482. Le chapitre « Stadt und Universität » du même auteur dans Joachim Bauer (dir.), *Die Universität Jena in der Frühen Neuzeit*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2008, p. 149-161, remonte bien en revanche à la période antérieure.

109 Detlef Döring (dir.), *Stadt und Universität Leipzig: Beiträge zu einer 600-jährigen wechselvollen Geschichte*, op. cit.

110 Jean-Luc Le Cam, « L'université et la (petite) ville », art. cit. (cf. supra n. 12).

La confessionnalisation et ses limites sont des thèmes finalement moins fréquemment traités à ce niveau d'enseignement qu'au niveau scolaire, ne serait-ce que parce que les facultés professionnelles échappent assez largement à ces logiques confessionnelles<sup>111</sup>. Il en va évidemment tout autrement des facultés de théologie et même de philosophie. Thomas Kaufmann, dans une thèse remarquée, a su décortiquer le rôle structurant de l'université de Rostock dans la construction de la confessionnalisation et son influence sur la formation du clergé du Mecklembourg<sup>112</sup>. Pour les réformés, l'archiviste Gerhard Menk, élève d'Heinz Schilling, l'inventeur avec Reinhard du concept de confessionnalisation, a montré le rôle des réseaux d'enseignements savants, et notamment de la haute école réformée d'Herborn dans la consolidation du calvinisme en Allemagne du Nord-Ouest<sup>113</sup>, tandis qu'un colloque, animé par un

111 Voir le colloque que le groupe de recherche sur l'éducation « pré-moderne » AVE (*Arbeitskreis Vormoderne in der Erziehungsgeschichte*) a organisé sur ce thème et qui concerne aussi les gymnases illustres de Westphalie, Juliane Jacobi, Hans-Ulrich Musolff, Jean-Luc Le Cam (dir.), *Säkularisierung vor der Aufklärung ? Bildung, Kirche und Religion 1500-1750*, Köln, Böhlau, 2008. Heinz Schilling, Stefan Ehrenpreis (dir.), *Erziehung und Schulwesen zwischen Konfessionalisierung und Säkularisierung, Forschungsperspektiven, europäische Fallbeispiele und Hilfsmittel*, Münster, Waxman, 2003, qui comporte aussi des passages sur l'université et une bibliographie exhaustive sur la question, voir mon compte rendu dans *Francia*, 34/2, 2007, p. 336-338.

112 Thomas Kaufmann, *Universität und lutherische Konfessionalisierung: die Rostocker Theologieprofessoren und ihr Beitrag zur theologischen Bildung und kirchlichen Gestaltung im Herzogtum Mecklenburg zwischen 1550 und 1675*, Gütersloh, Gütersloher Verl.-Haus, 1997.

113 G. Menk, *Die Hohe Schule Herborn in ihrer Frühzeit (1584-1660): ein Beitrag zum Hochschulwesen des deutschen Calvinismus im Zeitalter der Gegenreformation*, Wiesbaden, Selbstverl. der Historischen Kommission für Nassau, 1981. Voir aussi son répertoire d'articles sur ces figures intellectuelles du calvinisme, *Id., Zwischen Kanzel und Katheder: protestantische Pfarrer- und Professorenprofile zwischen dem 16. und 20. Jahrhundert; ausgewählte Aufsätze*, Marburg, Jonas, 2011. Sur l'autre académie calviniste de Rinteln, voir Gerhard Schormann, *Academia Ernestina: die schamburgische Universität zu Rinteln an der Weser (1610/21 – 1810)*, Marburg, Elwert, 1982.

autre élève de Schilling, Stefan Ehrenpreis, a approché entre autres le thème de la science réformée<sup>114</sup>.

Peter Baumgart, professeur à Würzburg, a tout au long de sa carrière envisagé ces questions, notamment à travers le cas de l'université luthérienne d'Helmstedt et de la catholique Würzburg, fondées au même moment<sup>115</sup>. Il en a systématisé les caractéristiques dans un article dense<sup>116</sup>. L'originalité de son analyse a été de montrer qu'à côté des signes indéniables de soumission des universités aux logiques confessionnelles, l'humanisme gardait une force et une capacité à dépasser les frontières confessionnelles, qu'on a souvent sous-estimées<sup>117</sup>. Un colloque récent vient de revisiter les compromis qui se sont joués entre humanisme et Réforme, au niveau notamment de la pédagogie<sup>118</sup>. Nos propres travaux

300

- 
- 114 Stefan Ehrenpreis, Heinz Schilling (dir.), *Frühneuzeitliche Bildungsgeschichte der Reformierten in konfessionsvergleichender Perspektive. Schulwesen, Lesekultur und Wissenschaft*, Berlin, Duncker & Humblot, 2007, et mon compte rendu dans *Francia-Recensio* 2010/3 (en ligne).
- 115 Ces travaux sont désormais réunis dans un recueil d'articles, P. Baumgart, *Universitäten im konfessionellen Zeitalter: gesammelte Beiträge*, Münster, Aschendorff, 2006.
- 116 P. Baumgart, « Die deutschen Universitäten im Zeichen des Konfessionalismus », dans Patschovsky Alexander, Rabe Horst (dir.), *Die Universität in Alteuropa*, Konstanz, KUV, 1994, p. 147-168.
- 117 Voir le bilan historiographique fait par son élève Anton Schindling, « Deutsche Universitäten in der Neuzeit – Eine Einführung in ihre Erforschung mit Würdigung der Arbeiten von Peter Baumgart », dans Peter Herde, A. Schindling (dir.), *Universität Würzburg und Wissenschaft in der Neuzeit. Beiträge zur Bildungsgeschichte*. Gewidmet Peter Baumgart anlässlich seines 65. Geburtstages, Paderborn, Schöningh, 1998, p. 15-35 ; et la bibliographie de P. Baumgart jusqu'à cette date, p. 273-282. Sur les liens originaux de la Réforme de Wittenberg avec l'humanisme, voir Michael Beyer, Günther Wartenberg (dir.), *Humanismus und Wittenberger Reformation*, Festgabe anlässlich des 500. Geburtstages des Praeceptor Germaniae Philipp Melanchthon am 16. Februar 1997 ; Helmar Junghans gewidmet, Leipzig, Evangelische Verlaganstalt, 1996. On attend l'édition du colloque commémorant le 450<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, Heiner Lück, et al. (dir.), *Institutionen und Formen gelehrter Bildung um 1550 – die Leucorea zur Zeit des „späten“ Melanchthon*, colloque organisé à Wittenberg par la Stiftung Leucorea du 13 au 16 octobre 2010, Leipzig, 2013.
- 118 Gerlinde Huber-Rebenich (dir.), *Lehren und Lernen im Zeitalter der Reformation: Methoden und Funktionen*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2012, en particulier la contribution de Thomas Töpfer, « Philipp Melanchthons "Locī communes". Systematisierung, Vermittlung und Rezeption gelehrten Wissens zwischen Humanismus, Reformation und Konfessionspolitik 1521-1591 », p. 127-147.

en ont démontré l'application dans la politique scolaire relativement sécularisée et fidèle à l'humanisme que les universitaires d'Helmstedt ont réussi à imposer dans le duché de Brunswick, en s'opposant aux velléités d'épuration de l'enseignement des auteurs classiques païens par les luthériens orthodoxes et les partisans de la nouvelle pédagogie de Comenius et Ratichius. Cette orientation était garantie par la nomination d'un inspecteur général des écoles issu de leur rang, permettant ainsi un contrôle continu de l'université sur les écoles latines de la principauté<sup>119</sup>. On retrouve les prodromes de cette opposition dans les conflits entre philosophes et théologiens au tournant du xvi<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, notamment lors de cette fameuse « querelle d'Hofman » à Helmstedt, réétudiée par la thèse de Markus Friedrich<sup>120</sup>. La tendance récente est toutefois à une réévaluation du rôle de l'orthodoxie luthérienne, notamment dans ses bastions des universités saxonnes. Prise entre l'époque héroïque de la Réforme et les renouvellements du piétisme et de l'*Aufklärung*, présentée de façon peu flatteuse par l'historiographie traditionnelle, elle n'avait guère depuis longtemps attiré les recherches<sup>121</sup>.

- 119 J.-L. Le Cam, *Politique, contrôle et réalité scolaire en Allemagne au sortir de la guerre de Trente Ans*, Wiesbaden, Hassarowitz, 1996, 2 vol., t. I, *La politique scolaire d'Auguste le Jeune de Brunswick-Wolfenbüttel et l'inspecteur Christoph Schrader 1635-1666/1680*. Id., « Späthumanismus, 'Helmstedter Konfessionalisierung' und Säkularisierung der Schule. Zur Genese der Reform von Schule und Schulaufsicht im Herzogtum Braunschweig-Wolfenbüttel nach dem 30jährigen Krieg », dans H.-U. Musolff, J. Jacobi, J.-L. Le Cam (dir.), *Säkularisierung vor der Aufklärung ? Bildung, Kirche und Religion 1500-1750*, Köln, Böhlau, 2008, p. 71-90. Id., « Persistance et renouveau de l'humanisme dans les écoles luthériennes allemandes au xvii<sup>e</sup> siècle (Basse-Saxe et Brunswick) », dans Charles Magnin, Christian Alain Müller, Blaise Extermann (dir.), *Enseignement secondaire, formation humaniste et société, xvi<sup>e</sup>- xxi<sup>e</sup> siècle*, colloque international et pluridisciplinaire à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Collège par Calvin, Genève 23-26 mars 2009, Université de Genève, Genève, Slatkine, 2012, p. 103-123.
- 120 M. Friedrich, *Die Grenzen der Vernunft. Theologie, Philosophie und gelehrte Konflikte am Beispiel des Helmstedter Hofmanstreits und seiner Wirkungen auf das Luthertum um 1600*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2004. Voir mon résumé dans J.-L. Le Cam, « École, université et affrontements religieux », art. cit., p. 182-185.
- 121 Hans-Peter Hasse, *Zensur theologischer Bücher in Kursachsen im konfessionellen Zeitalter. Studien zur kursächsischen Literatur- und Religionspolitik in den Jahren*

Les théologiens spécialistes de l'histoire de leur discipline se sont penchés en outre sur les conditions précises de formation des étudiants dans les facultés de théologie et sur les différentes réformes qu'ont connues ces études du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>122</sup>. Ils ont aussi l'occasion des commémorations pour étudier l'œuvre et l'action des principaux théologiens employés dans ces universités<sup>123</sup>. Par ailleurs, quasiment tous les spécialistes du piétisme ont aussi, à un moment de leurs travaux,

---

1569-1575, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2000. Kenneth G. Appold, *Orthodoxie als Konsensbildung, Das theologische Disputationswesen an der Universität Wittenberg zwischen 1570 und 1710*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2004 (voir mon résumé, J.-L. Le Cam, « École, université et affrontements religieux », art. cit., p. 185-186). Marcel Nieden, *Die Erfindung des Theologen. Wittenberger Anweisungen zum Theologiestudium im Zeitalter der Reformation und Konfessionalisierung*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2004. Ulrike Ludwig, *Philippismus und orthodoxes Luthertum an der Universität Wittenberg: die Rolle Jakob Andreäs im lutherischen Konfessionalisierungsprozeß Kursachsens (1576-1580)*, Münster, Aschendorff, 2009. Sebastian Kusche, « Konfessionalisierung und Hochschulverfassung. Zu den lutherischen Universitätsreformen in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », dans R. C. Schwinges (dir.), « Universitätsreformen vom Mittelalter bis zur Gegenwart », n° 13 de *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, 2010, p. 27-44. Voir aussi le cas particulier des réformés de Suisse alémanique, Hanspeter Marti, Karin Marti-Weissenbach (dir.), *Reformierte Orthodoxie und Aufklärung: Die Zürcher Hohe Schule im 17. und 18. Jahrhundert*, Köln, Böhlau, 2012.

122 Rudolf Mau, « Programme und Praxis des Theologiestudiums im 17. und 18. Jahrhundert », *Theologische Versuche*, 11, 1979, p. 71-91. Thomas Kaufmann, *Universität und lutherische Konfessionalisierung*, op. cit., p. 253-318. Dietrich Blaufuß, Marcel Nieden, « Wittenberger Anweisungen zum Theologiestudium », dans Irene Dingel, Günther Wartenberg (dir.), *Die Theologische Fakultät Wittenberg 1502 bis 1602*, op. cit., p. 133-153. Herman J. Selderhuis, Markus Wriedt (dir.), *Bildung und Konfession: Theologenausbildung im Zeitalter der Konfessionalisierung*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2006.

123 Voir par exemple le colloque sur Georg Major, Irene Dingel, Günther Wartenberg (dir.), *Georg Major (1502-1574): ein Theologe der Wittenberger Reformation*, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2005. Sur un théologien piétiste qui participa à la fondation de Halle : Andreas Lindner, Reimar Lindauer-Huber (dir.), *Joachim Justus Breithaupt (1658-1732) – Aspekte von Leben, Wirken und Werk im Kontext*, Stuttgart, Steiner, 2011. Ou cette rétrospective sur les enseignants de la faculté de théologie de Leipzig à l'occasion du jubilé de l'université : Markus Hein, Helmar Junghans (dir.), *Die Professoren und Dozenten der theologischen Fakultät der Universität Leipzig von 1409 bis 2009*, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2009.

touché de près ou de loin à l'histoire de l'université<sup>124</sup>. Le rôle du piétisme dans la modernisation des enseignements universitaires et scolaires est en effet généralement souligné, tout particulièrement à Halle, université qui doit sa modernité et sa première attractivité à ce mouvement. Les Lumières sont enfin ici moins qu'en France synonymes de sécularisation. Mais c'est bien le moment d'une plus grande invocation de la raison dans les sciences de la religion ainsi que d'un recul de la dogmatique au profit de la morale et de l'analyse historique, mouvement d'adaptation de la théologie protestante aux Lumières qu'on désigne sous le nom de « néologie », qui a eu aussi pour conséquence le développement de la théologie pratique ou pastorale dans les facultés<sup>125</sup>. D'aucuns

- 124 Voir la synthèse dans Martin Brecht (dir.), *Geschichte des Pietismus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1993-1995, t. I, *Der Pietismus vom siebzehnten bis zum achtzehnten Jahrhundert*, t. II, *Der Pietismus im achtzehnten Jahrhundert*. Plus cursif, Johannes Wallmann, *Der Pietismus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2005, notamment le chapitre, « August Hermann Francke und der hallische Pietismus », p. 103-135. Du même auteur, « Der Pietismus an der Universität Jena », *Pietismus und Neuzeit*, 37, 2011, p. 36-85. Veronika Albrecht-Birkner (dir.), *Hoffnung besserer Zeiten: Philipp Jakob Spener (1635-1705) und die Geschichte des Pietismus*, Jahresausstellung der Frankeschen Stiftungen in Zusammenarbeit mit dem interdisziplinären Zentrum für Pietismusforschung der Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg, 29 mai-23 octobre 2005, Halle/Saale, Verlag der Frankeschen Stiftungen zu Halle, 2005. Hans Maier, « Aufklärung, Pietismus, Staatswissenschaft: die Universität Halle nach 300 Jahren », *Historische Zeitschrift*, 261, 1995, p. 769-791. Rüdiger Mack, *Pietismus und FrühAufklärung an der Universität Giessen und in Hessen-Darmstadt*, Giessen, Justus-Liebig Universität, 1986. Dietrich Blaufuß, « 'Scibile et pie'. Adam Rechenbergs und Philipp Jacob Speners theologische Studienanleitungen – Wegweiser zur Aufklärung ? », dans Hanspeter Marti, Detlef Döring (dir.), *Die Universität Leipzig und ihr gelehrtes Umfeld 1680-1780*, Basel, Schwabe, 2004, p. 329-358. Chi-Won Kang, *Frömmigkeit und Gelehrsamkeit. Die Reform des Theologiestudiums im lutherischen Pietismus des 17. und frühen 18. Jahrhunderts*, Gießen, Brunnen-Verl., 2001. Antje Mißfeldt, *Gottfried Arnold: radikaler Pietist und Gelehrter*, Jubiläumsgabe von und für Dietrich Blaufuß und Hanspeter Marti, Köln, Böhlau, 2011.
- 125 Walter Sparr, « Vernünftiges Christentum. Über die geschichtliche Aufgabe der theologischen Aufklärung im 18. Jahrhundert », dans Rudolf Vierhaus (dir.), *Wissenschaften im Zeitalter der Aufklärung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1985, p. 18-57. Walter Sparr, *Frömmigkeit, Bildung, Kultur: theologische Aufsätze, 1 ; Lutherische Orthodoxie und christliche Aufklärung in der frühen Neuzeit*, Leipzig, Evangelische Verlaganstalt, 2012. Martin Mulsov (dir.), *Johann Lorenz Mosheim (1693-1755). Theologie im Spannungsfeld von Philosophie, Philologie und Geschichte*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1997.

entendent même démontrer que la théologie a participé autant que d'autres disciplines à la modernisation de l'université allemande<sup>126</sup>. Il est un fait que l'Allemagne est un des rares pays à avoir gardé des facultés de théologie dans ses universités publiques à l'époque contemporaine.

### Université et société

L'histoire sociale de l'université a été longtemps un parent pauvre en Allemagne, mais elle connaît actuellement un net regain, en particulier en ce qui concerne l'étude de la sociologie professorale et de son rapport avec la dynamique des universités.

#### *Familienuniversität – universités familiales*

304

Le concept d'université familiale, voire de « familiarisation » (*Familiarisierung*), de la société universitaire dérive de la constatation, d'abord un peu impressionniste, ensuite étudiée de façon plus systématique, de la consolidation par l'endogamie et le népotisme de dynasties de professeurs dans les mêmes universités. Peter Moraw l'a bien montré il y a déjà trois décennies pour la petite université de Giessen tout en élargissant le concept aux universités d'époque moderne<sup>127</sup>. Après s'être, dans les temps anciens, enorgueilli ou extasié sur la pérennité de certaines dynasties de savants, on a, dès l'*Aufklärung*, souligné les conséquences négatives de ce phénomène sur l'exigence scientifique et l'ouverture à la nouveauté de ces établissements supérieurs qui devenaient la chasse gardée de certaines familles<sup>128</sup>.

---

126 Thomas Albert Howard, *Protestant Theology and the Making of the Modern German University*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

127 Peter Moraw, *Kleine Geschichte der Universität Giessen 1607-1982*, Giessen, Ferber'sche Universitätsbuchhandlung, 1982. Ses analyses sont élargies et systématisées dans *Id.*, « Aspekte und Dimensionen der älteren deutschen Universitätsgeschichte », dans P. Moraw, Volker Press (dir.), *Academia Gissensis. Beiträge zur älteren Giessener Universitätsgeschichte*, Marburg, Elvert, 1982, p. 1-43.

128 Karl Friedrich Wilhelm Euler, « Entstehung und Entwicklung deutscher Gelehrteneschlechter », dans Hellmuth Rössler, Günther Franz (dir.), *Universität und Gelehrtenstand 1400-1800*, Limburg, Starke, 1970, p. 183-231. Hermann Niebuhr, *Zur Sozialgeschichte der Marburger Professoren 1653-1806*, Darmstadt/Marburg, Hessische Historische Kommission et al., 1983,

Certains écrits satiriques proposaient même de rendre héréditaires les charges professorales. Mais cet état de chose permettait aussi de repérer plus aisément les solidarités à l'œuvre dans la corporation, voire parfois les filiations intellectuelles et doctrinales. On suit ainsi les Osiander à Tübingen, les Carpzov à Leipzig et Wittenberg, les Dysing-Goeddaeus à Marburg, les Schramm-Schultens à Herborn, les Meibom, les Calixt ou les Schrader-Engelbrecht à Helmstedt. Julian Kümmerle a même consacré sa thèse à l'étude sur trois siècles des Bidembach, une famille exemplaire d'universitaires, théologiens puis juristes, gravitant principalement autour de l'université de Tübingen, alliée à la famille du réformateur Johannes Brenz, également intimement liée aux cadres de l'État et de l'Église du Wurtemberg<sup>129</sup>.

p. 122-149. Henning Wolf, *Die Heidelberger Universitätsangehörigen im 18. Jahrhundert. Studien zu Herkunft, Werdegang und sozialem Beziehungsgeflecht*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 1991, p. 218-220. Matthias Asche, « Über den Nutzen von Landesuniversitäten in der Frühen Neuzeit – Leistungen und Grenzen der protestantischen „Familienuniversität“ », dans Peter Herde, Anton Schindling (dir.), *Universität Würzburg und Wissenschaft in der Frühen Neuzeit*, Würzburg, Schöningh, 1998, p. 133-149. Dirk Alvermann, « Die frühneuzeitliche ‚Familienuniversität‘ im Spiegel der Greifswalder Professorenporträts », dans Dirk Alvermann, Birgit Dahlenberg, *Greifswalder Köpfe. Gelehrtenporträts und Lebensbilder des 16. bis 18. Jahrhunderts aus der pommerschen Landesbibliothek*, Rostock, Hinstorff, 2006, p. 23-30. Julian Kümmerle, « Wissenschaft und Verwandtschaft. Protestantische Theologenausbildung im Zeichen der Familie vom 16. bis zum 18. Jahrhundert », dans Herman J. Selderhuis, Markus Wriedt (dir.), *Bildung und Konfession. Theologenausbildung im Zeitalter der Konfessionalisierung*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2006, p. 159-210 ; *Id.*, « Konfessionalität und Gelehrtenkultur im Generationenverband. Protestantische Theologen- und Juristenfamilien im Alten Reich, in Frankreich und der Schweiz », dans Thomas Kaufmann (dir.), *Frühneuzeitliche Konfessionskulturen*, Gütersloh, Gütersloher Verl.-Haus, 2008, p. 69-97 ; *Id.*, « „Absinkendes Niveau, fehlende Kritik und geringe Leistung“? Familienuniversitäten und Universitätsfamilien im Alten Reich », dans Daniela Siebe (dir.), *„Orte der Gelahrtheit“. Personen, Prozesse und Reformen an protestantischen Universitäten des Alten Reiches*, Stuttgart, Steiner, 2008, p. 143-157. Matthias Asche, « Helmstedter Professorenprofile 1576 bis 1810. Skizzen zur Kollektivbiographie einer mitteldeutschen Universität », dans J. Bruning, U. Gleixner (dir.), *Das Athen der Welfen*, *op. cit.*, p. 114-119.

129 Julian Kümmerle, *Luthertum, humanistische Bildung und württembergischer Territorialstaat : die Gelehrtenfamilie Bidembach vom 16. bis zum 18. Jahrhundert*, Stuttgart, Kohlhammer, 2008, thèse soutenue en 2006 à l'université de Tübingen.

Désormais, l'accent est plutôt mis sur la dimension culturelle et les manifestations sociales et symboliques du phénomène au quotidien : comment se constitue une bourgeoisie académique fondée sur le ménage et le foyer professoral, comment elle se consolide et se délimite vis-à-vis de l'extérieur par l'endogamie certes mais aussi par des pratiques distinctives, notamment d'autoreprésentation, quel rôle spécifique jouent les femmes dans ce processus, voilà ce qui constitue les thèmes d'actualité, tels qu'ils sont portés par exemple par le groupe de recherche que la bibliothèque de Wolfenbüttel a constitué sur l'université d'Helmstedt autour de Ulrike Gleixner, Jens Brüning et Elisabeth Harding<sup>130</sup>.

306

Le phénomène est forcément essentiellement protestant puisque l'enseignement des arts et de la théologie est dans les universités catholiques généralement aux mains des jésuites ou plus rarement des bénédictins (Salzbourg). Dans un clin d'œil, Julian Kümmerle date la naissance de l'université familiale du 13 juin 1525, lorsque sous les yeux des témoins Johann Bugenhagen, Justus Jonas, Lukas Cranach et sa femme, Luther prit pour épouse Catherine de Bora. Quittant les ordres, il reçut dès lors du prince électeur un salaire de professeur, et comme logement, en paiement aussi de son activité de prédicateur, l'ancien cloître augustin, où les cellules servirent de chambres aux étudiants qu'il accueillait dans son foyer et qui profitaient de ses « propos de table »<sup>131</sup>. Ainsi s'esquissait le ménage de professeur, cellule économique et scientifique où les enfants, non loin des *Professorenputschen*, ces étudiants privilégiés qui paient pour prendre pension chez un maître reconnu, commencent à découvrir de nombreux aspects du métier universitaire, qui ne se limitait pas aux cours publics. Dans la maison même du professeur se déroulaient

---

<sup>130</sup> Cf. *infra* n. 183. Voir l'article programme dans le catalogue d'exposition consacré à Helmstedt : Ulrike Gleixner, « Der Professorenhaushalt », dans J. Brüning, U. Gleixner, *Das Athen der Welfen*, *op. cit.*, p. 130-143. Et sur les femmes et filles de professeur, Heide Wunder, « Helmstedter Professorinnen. Zur Konstituierung des Professorenstandes », dans *ibid.*, p. 152-159 ; Cornelia Niekus Moore, « Mädchenbildung in Helmstedter Professorenfamilien », dans *ibid.*, p. 160-167.

<sup>131</sup> Julian Kümmerle, « 'absinkendes Niveau, ...' », *art. cit.*, p. 143.

en effet, au-delà de ces conversations académiques informelles, de véritables cours privés dans un auditorium aménagé à cette fin, ouvert à un plus large public dès lors qu'il versait une forme d'écolage<sup>132</sup>. Quant aux filles de professeurs, elles avaient là l'occasion d'être discrètement présentées aux plus prometteurs des étudiants ainsi hébergés. On repère ainsi, parmi les 12 pensionnaires du professeur Christoph Schrader en 1663 à Helmstedt, deux frères Engelbrecht, fils du chancelier du Hanovre, dont l'un d'eux, Georg, épousera Margareth Schrader la fille de son logeur, avant de s'établir lui-même comme professeur de Droit à Helmstedt<sup>133</sup>. À l'inverse, cette cohabitation des étudiants privilégiés avec leurs maîtres facilitait évidemment leur intégration dans la carrière et la société universitaire.

*Les étudiants : matricules, origines géographiques et sociales, migrations*

Paradoxalement, alors que l'Allemagne a été en pointe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle pour l'édition de ses matricules universitaires et a connu avec l'essai de Franz Eulenburg la première tentative moderne d'exploitation statistique de ces sources<sup>134</sup>, la poursuite de ce type de travaux est tombée un bon moment en désuétude, du moins pour la période moderne. Pour la fin du Moyen Âge, on dispose de l'étude pionnière et monumentale de Rainer Christoph Schwinges, qui date maintenant d'un quart de siècle, mais n'a pas fait véritablement école chez les historiens modernistes<sup>135</sup>. Un essai de transposition limité à un établissement a d'abord été tenté sur le cas d'Helmstedt, mais il a démontré les limites de l'application d'une technique sans la culture du contexte qui permet de poser les bonnes questions et d'en interpréter correctement les

132 Voir les exemples concrets donnés pour Helmstedt dans J.-L. Le Cam, « Le poids de l'université dans la (petite) ville », art. cit.

133 J.-L. Le Cam, *Politique scolaire...*, op. cit., p. 211. Herzog August Bibliothek : Cod. Guelf. 264.18 Extrav. 4<sup>o</sup>, f<sup>o</sup> 74r.

134 Voir *supra* n. 79.

135 Rainer Christoph Schwinges, *Deutsche Universitätsbesucher im 14. und 15. Jahrhundert: Studien zur Sozialgeschichte des Alten Reiches*, Stuttgart, Steiner, 1986, voir mon compte rendu dans *Histoire de l'éducation*, 41, janvier 1989, p. 90-94.

résultats<sup>136</sup>. Des approches plus réussies mais de dimensions plus limitées ont été faites sur les universités de Giessen et de Jéna<sup>137</sup>. Mais ce sont les deux universités du Mecklembourg, Rostock et Bützow qui constituent désormais, grâce à la thèse de Matthias Asche, le modèle de l'étude exemplaire de matricules universitaires interprétés finement à partir d'une connaissance approfondie des contextes historiques et des équilibres régionaux, eux-mêmes mouvants<sup>138</sup>. Subsiste aussi une veine, d'origine très ancienne et qui fut confortée par la généalogie, consistant à rechercher les étudiants allemands dans les universités étrangères ou les étrangers en Allemagne, ou à étudier des migrations du même ordre à l'intérieur de l'Empire<sup>139</sup>. Ceci nous

- 
- 136 Uwe Alschner, *Universitätsbesuch in Helmstedt 1576-1810. Modell einer Matrikelanalyse am Beispiel einer norddeutschen Universität*, Wolfenbüttel, Selbstverlag des Braunschweigischen Geschichtsvereins, 1998.
- 137 Rainer Christoph Schwinges, « Immatrikulationsfrequenz und Einzugsbereich der Universität Gießen 1650-1800. Zur Grundlegung einer Sozialgeschichte Gießener Studenten », dans P. Moraw, V. Press (dir.), *Academia Gissensis...*, *op. cit.* p. 247-295. Ulrich Rasche, « Umbrüche – Zur Frequenz der Universität Jena im ausgehenden 18. und frühen 19. Jahrhundert », dans G. Müller, K. Ries, P. Ziche (dir.), *Universität Jena...*, *op. cit.*, p. 79-134.
- 138 Matthias Asche, *Von der reichen hansischen Bürgeruniversität zur armen mecklenburgischen Landeshochschule. Das regionale und soziale Besucherprofil der Universitäten Rostock und Bützow in der Frühen Neuzeit (1500-1800)*, Stuttgart, Franz Steiner, 2000 (rééd. 2010). Voir mon compte rendu à venir dans « Les deux corps de l'université », *Histoire de l'éducation*.
- 139 Stephanie Irrgang, *Peregrinatio academica: Wanderungen und Karrieren von Gelehrten der Universitäten Rostock, Greifswald, Trier und Mainz im 15. Jahrhundert*, Stuttgart, Steiner, 2002. Claudia A. Zonta, *Schlesische Studenten an italienischen Universitäten: eine prosopographische Studie zur frühneuzeitlichen Bildungsgeschichte*, Köln, Böhlau, 2004. Márta Fata (dir.), *Peregrinatio Hungarica: Studenten aus Ungarn an deutschen und österreichischen Hochschulen vom 16. bis zum 20. Jahrhundert*, Tagung an der Eberhard-Karls-Universität Tübingen, 17.-18. Oktober 2003, Stuttgart, Steiner, 2006. Simone Giese, *Studenten aus Mitternacht: Bildungsideal und « peregrinatio academica » des schwedischen Adels im Zeichen von Humanismus und Konfessionalisierung*, Stuttgart, Steiner, 2009. Zdzisław Pietrzyk, « Die Ausstrahlung Straßburgs im Zeitalter des Humanismus: Peregrinatio academica aus der polnisch-litauischen Republik und die Hohe Schule Johannes Sturms im 16. und 17. Jahrhundert », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 158, 2010, p. 193-240. Rainald Becker, « Peregrinatio academica: bayerische Studenten in Italien im Zeitalter des Humanismus », dans Alois Schmid (dir.), *Von Bayern nach Italien: transalpiner Transfer in der Frühen Neuzeit*, München, Beck, 2010, p. 73-96.

renvoie à la pratique de la *peregrinatio academica*, du *Kavaliersreise* et du Grand Tour, qui dépasse la seule fréquentation universitaire, surtout pour la noblesse qui en fait de plus en plus un voyage d'agrément et de découverte. Son étude passe moins par les matricules que par les journaux de voyage, les livres d'amis (*Stammbücher*) et les autobiographies. Les Allemands n'en ont certes pas l'exclusive mais en font tout de même un usage plus massif que les autres noblesses et bourgeoises européennes<sup>140</sup>.

Des recherches sur les origines sociales des étudiants ont aussi été tentées avec parcimonie depuis les années 1970, essentiellement pour le XVIII<sup>e</sup> siècle en raison du relatif mutisme des sources sur ce point, les matricules n'indiquant que l'origine géographique et éventuellement le caractère noble du nouvel inscrit<sup>141</sup>. On peut cependant y associer les travaux sur les systèmes de bourses et leurs bénéficiaires, qui constituent une part importante des facultés de philosophie et de théologie, les deux autres facultés à la clientèle plus aisée n'ayant pas besoin de cette aide pour

140 Claus Heinrich Bill, « Peregrination und Kavaliersreise: zur Ausbildung und zum Vergnügen; Studienreisen vom 16. bis 20. Lebensjahr », dans *Id.* (dir.), *Mecklenburgischer Adel in der frühen Neuzeit 1550 bis 1750. Lebenswelten zwischen Reformation und Landesgrundgesetzlichem Erbvergleich*, Owschlag, Inst. für Preußische Historiographie, Sonderburg, 1999, p. 18-30. Rainer Babel (dir.), *Grand Tour: adeliges Reisen und europäische Kultur vom 14. bis zum 18. Jahrhundert*, Akten der Internationalen Kolloquien in der Villa Vigoni 1999 und im Deutschen Historischen Institut, Paris, 2000, Ostfildern, Thorbecke, 2005. Marian Füssel, « Grenzen erfahren. Räumliche Mobilität in Selbstzeugnissen protestantischer Studenten des 18. Jahrhunderts », dans Christian Hesse, Tina Maurer (dir.), *Von Bologna zu ‚Bologna‘. Akademische Mobilität und ihre Grenzen*, Basel, Schwabe, 2011, p. 47-67. Vue du côté français, Jean Hiernard, Denise Turrel, Yannis Delmas-Rigoutsos (dir.), *Les Routes européennes du savoir, op. cit.*, et mon compte rendu à venir dans *Histoire de l'éducation*.

141 R. A. Müller, « Sozialstatus und Studienchance in Bayern im Zeitalter des Absolutismus », *Historisches Jahrbuch*, 93, 1975, p. 120-141. Ilse Costas, « Die Sozialstruktur der Studenten der Göttinger Universität im 18. Jahrhundert », dans Hans-Georg Herrlitz, Horst Kern (dir.), *Anfänge Göttinger Sozialwissenschaft: Methoden, Inhalte und soziale Prozesse im 18. und 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1987, p. 127-145. Karl Henning Wolf, *Die Heidelberger Universitätsangehörigen im 18. Jahrhundert. Studien zu Herkunft, Werdegang und sozialem Beziehungsgeflecht*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 1991.

attirer les « bonnes intelligences »<sup>142</sup>. Ces boursiers sont normalement destinés au service de l'Église et de l'école, voire même de l'université, et les meilleurs d'entre eux peuvent être amenés à exercer certaines tâches d'enseignement en parallèle avec la fin de leurs études. Ceci nous rappelle que l'université abrite aussi des groupes intermédiaires entre les simples étudiants et les professeurs installés. Un travail récent sur les collèges de maîtres à l'université de Leipzig avant la Réforme vient de l'éclairer, mais il relève plus de l'histoire médiévale tardive<sup>143</sup>. Il en est de même pour l'essentiel des actes d'un colloque sur les débouchés que trouvent dans la société ces élites académiques<sup>144</sup>. Les juridictions universitaires protégeant mais punissant aussi, le cas échéant, les citoyens académiques et en tout premier les étudiants, qui enfreignent plus souvent la loi que les professeurs, ont produit des archives permettant d'aborder plusieurs aspects, économiques, sociaux, culturels, psychologiques, de la vie étudiante<sup>145</sup>. Nous verrons plus loin l'historiographie de la culture de la violence étudiante qui s'en est également saisie.

142 Sur le système des tables gratuites, voir le travail de Marta Asche sur Helmstedt, « Das Konvikt an der Universität Helmstedt », *Braunschweigisches Jahrbuch*, 47, 1966, p. 52-124. Sur les boursiers eux mêmes : Andreas Gößner, *Die Studenten an der Universität Wittenberg. Studien zur Kulturgeschichte des studentischen Alltags und zum Stipendiatenwesen in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts*, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2003. Bernhard Ebneht, « Stipendium und Promotion. Studienförderung vor und nach der Reformation », dans R. C. Schwinges (dir.), *Examen, Titel, Promotionen. Akademisches und staatliches Qualifikationswesen vom 13. bis zum 21. Jahrhundert*, Basel, Schwabe, 2007, et sa bibliographie collationnée sur internet (arrêtée au 28 décembre 2007 selon consultation au 31 août 2012) [www.b-ebneht.de/Stipendienstiftungen.html](http://www.b-ebneht.de/Stipendienstiftungen.html).

143 Beate Kusche, « *Ego collegiatus* » – *die Magisterkollegien an der Universität Leipzig von 1409 bis zur Einführung der Reformation 1539: eine struktur- und personengeschichtliche Untersuchung*, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2009.

144 Rainer Christoph Schwinges (dir.), *Gelehrte im Reich. Zur Sozial- und Wirkungsgeschichte akademischer Eliten des 14. bis 16. Jahrhunderts*, Berlin, Duncker & Humblot, 1996.

145 Peter Woeste, *Akademische Väter als Richter. Zur Geschichte der akademischen Gerichtsbarkeit der Philipps-Universität unter besonderer Berücksichtigung von Gerichtsverfahren des 18. und 19. Jahrhunderts*, Marburg, Presseamt d. Stadt Marburg, 1987. Stefan Brüdermann, *Göttinger Studenten und akademische Gerichtsbarkeit im 18. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1990. Klaus Michael Alenfelder, *Akademische Gerichtsbarkeit*, Baden-Baden, Nomos, 2002.

Les universités germaniques se distinguent aussi des françaises par le poids relativement important des étudiants d'origine noble. Le regretté Rainer Albert Müller fut le premier à essayer de cerner plus précisément le phénomène en consacrant sa thèse de doctorat à l'aristocratisation des études à Ingolstadt, université qui comptait 12 % de nobles dans ses effectifs étudiants au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>146</sup>. Ces étudiants ne sont évidemment pas semblables aux autres, leurs attentes sont différentes et ne passent pas par l'obtention des grades<sup>147</sup>. Nous avons également déjà évoqué leur participation éminente à la pérégrination académique et touristique. Le XVII<sup>e</sup> siècle verra leur poids diminuer dans les universités avec la concurrence des académies nobiliaires (*Ritterakademie*) nouvellement créées pour répondre à leurs besoins spécifiques<sup>148</sup>. Mais on constate que cette formule se périm

146 R. A. Müller, *Universität und Adel: eine soziostrukturelle Studie zur Geschichte der bayerischen Landesuniversität Ingolstadt 1472 – 1648*, Berlin, Duncker & Humblot, 1974. *Id.*, « Aristokratisierung des Studiums? Bemerkungen zur Adelsfrequenz an süddeutschen Universitäten im 17. Jahrhundert », *Universität und Gesellschaft* 1984, p. 31-46. Voir l'évocation de sa carrière et de sa mémoire : Laetitia Boehm, Rainer A. Müller (1944-2004): *Neuzeitgeschichte – Universitätsgeschichte – Landesgeschichte zwischen München und Eichstätt*, Eichstätt, Kath. Univ. Eichstätt-Ingolstadt, 2010. Karsten Ruppert, « Würdigung von Prof. Dr. Rainer A. Müller (1944-2004) », dans R. A. Müller, *Bilder – Daten – Promotionen*, *op. cit.*, p. 378-381.

147 Gerhard Foquet, « "begehrt nit doctor zu werden, und hats Gott seys gedanckht, nit im Sün" ». Erziehungprogramme ritterschaftlicher Adliger in Südwestdeutschland (14.-17. Jahrhundert) », dans Hans-Peter Becht, Jörg Schadt (dir.), *Wirtschaft – Gesellschaft – Städte*, Festschrift für Bernhard Kirchgässner zum 75. Geburtstag, Ubstadt-Weiher, Verl. Regionalkultur, 1998, p. 95-127.

148 Alfred Kuhlenkamp, *Die Ritterakademie Rudolf-Antoniana in Wolfenbüttel 1687-1715*, Braunschweig, Braunschweig Hochschulbund, 1975. Albrecht Bussche, *Die Ritterakademie zu Brandenburg*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 1989. Peter Mainka, *Die Erziehung der adligen Jugend in Brandenburg-Preußen: curriculare Anweisungen Karl Abrahams von Zedlitz und Leipe für die Ritterakademie zu Liegnitz; eine archivalische Studie zur Bildungsgeschichte der Aufklärungszeit*, Würzburg [i.e.] Karlstadt (Main), Verein für Geschichte Schlesiens, 1997. Jürgen Kniep, « "Education" und Habitus: Überlegungen zur Bildung frühneuzeitlicher Adliger am Beispiel der Ritterakademie in Wolfenbüttel », *Jahrbuch des Braunschweigischen Geschichtsvereins*, 87, 2006, p. 41-62. Johann-Matthias

elle aussi bientôt au XVIII<sup>e</sup> siècle et que certaines universités jouent à nouveau la carte de la clientèle nobiliaire. C'est le cas de Göttingen que son promoteur, le baron de Münchhausen, a conçue comme un établissement « chic », particulièrement accueillant aux nobles, mais aussi aux patriciens urbains et à la haute bourgeoisie aspirant à un mode de vie distingué. Pour cela, il fallait que l'université soit bien équipée, avec bonne bibliothèque et divers cabinets et équipements scientifiques, qu'elle soutienne particulièrement les disciplines attractives pour la noblesse (droit, histoire, rhétorique, mathématiques appliquées aux arts de la guerre), qu'elle offre un enseignement de qualité dans les arts propres au gentilhomme (danse, équitation, escrime), mais qu'elle s'insère aussi dans une ville offrant toutes sortes de distractions cultivées ou distinguées en marge des cours (théâtre, concert, cafés, billards)<sup>149</sup>. Grâce à cela, l'université de Göttingen est arrivée à compter en moyenne 13 % de nobles entre 1737 et 1797 (avec des pointes à 15 %) dans ses effectifs étudiants. Le mouvement fut imité çà et là, avec un succès variable<sup>150</sup>.

#### La science en marche et la naissance de l'université moderne

##### *Leituniversität – Reformuniversität : la translation des prépondérances*

La conception historiographique dominante dans le dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle s'agissant des universités d'époque moderne peut se résumer comme l'histoire de la science en marche et des constructions institutionnelles qui la portent, dans le contexte complexe des forces

---

von der Schulenburg, *Zöglinge der Ritterakademie zu Brandenburg a.H. mit herausragenden Leistungen im Beruf*, Berlin, ZIPS Werbeagentur, 2009. *Id.*, « Die Gründung der Ritterakademie zu Brandenburg im Jahre 1704 », *Berichte und Forschungen aus dem Domstift Brandenburg*, 4, 2011, p. 5-99. Gerhard Kaske, *300 Jahre Ritterakademie in Liegnitz, Symposium in der Bergischen Universität Wuppertal 31. Mai 2008*, Hofheim/Taunus, Henske-Neumann, 2009.

149 Voir en français Anne Saada, « Les universités dans l'Empire au siècle des Lumières. L'exemple de Göttingen », art. cit., p. 237-267.

150 Charles E. McClelland, « The Aristocracy and University Reform in Eighteenth-Century Germany », dans Lawrence Stone (dir.), *Schooling and Society: Studies in the History of Education*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1976, p. 146-173.

politiques, religieuses et sociales à l'œuvre dans l'Empire. Dans ce cadre, l'étude des universités allemandes de la période classique peut se lire comme une histoire des empires et des prépondérances, sur le mode de la *translatio imperii*. On passe ainsi de l'ère de Wittenberg au xvi<sup>e</sup> siècle à celle de Helmstedt et Iéna au début du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>151</sup>, puis au siècle suivant à l'ère de Halle puis à celle de Göttingen et à nouveau d'Iéna du temps de Goethe, avec enfin Berlin comme point d'aboutissement au début de l'époque contemporaine. Dans le monde catholique s'opère, mais sur un mode mineur, la même translation entre Cologne ou Erfurt et Ingolstadt ou Mayence. Ces établissements d'avant-garde pour leur époque, et à la forte attractivité, relèvent du concept de *Leituniversität*<sup>152</sup>, universités qui guident le mouvement de modernisation, ou plus simplement de *Reformuniversität*, établissements où se déroule de façon exemplaire la réforme des universités<sup>153</sup>.

Les études sur les universités allemandes à l'époque moderne sont animées en arrière-plan par le souci de reconstituer la genèse de l'université « moderne », au sens le plus général. Le monde universitaire allemand a le sentiment, qui n'est pas injustifié, d'avoir « inventé » un modèle d'université qui a triomphé partout dans le monde développé ou aspirant à l'être à l'époque contemporaine. Ce modèle est fondé sur le lien étroit entre l'enseignement et la recherche, qui induit que cet enseignement régénéré par les découvertes soit capable de rompre avec les traditions héritées et de fournir des réponses aux problèmes contemporains, ce qui suppose également l'absence de censure et plus largement une liberté académique. Cette vision a coïncidé avec une conception très « scientifique » de la fonction universitaire.

151 Comme universités innovantes, mais Leipzig prend à ce moment la première place dans la hiérarchie des effectifs, entre autres à cause du poids prépondérant de cette branche albertine de la Saxe à cette époque. Comme Iéna, elle innove moins en interne que par ses institutions scientifiques périphériques.

152 *Leiten* = guider, universités pionnières, phares.

153 Jens Bruning, « Die Reformuniversität Helmstedt, 1576-1810 », dans J. Bruning, U. Gleixner (dir.), *Das Athen der Welfen*, op. cit., p. 24-37.

Pendant longtemps, cette historiographie a considéré la fondation de l'université de Berlin en 1809, selon le concept de Wilhelm von Humboldt, comme l'acte fondateur de ce nouveau type universitaire<sup>154</sup> et a décrit ensuite le ralliement des autres universités allemandes puis étrangères à ce modèle de la réforme humboldtienne<sup>155</sup>. L'université de Humboldt a fini par devenir une sorte de mythe national, transmis de génération en génération d'universitaires comme un viatique permettant de traverser toutes les vicissitudes de l'histoire allemande, ou comme un medium commode permettant d'exprimer ses propres positions sur la politique éducative<sup>156</sup>. Les recherches menées depuis les années 1980 jusqu'à nos jours ont progressivement remis en cause ce schéma, non pas dans la réalité de son aboutissement, mais dans sa chronologie et, par suite, dans le mécanisme et les facteurs de sa genèse. D'une part, parce que les études de détail de l'université au XIX<sup>e</sup> siècle montrent que la réforme humboldtienne est loin d'avoir irrigué toute l'Allemagne, que

314

154 Les documents de fondation de l'université de Berlin assuraient que cette nouvelle université devait servir la pure idée de science (« *die reine Idee der Wissenschaft* »), cf. Wilhelm von Humboldt, « Ueber die innere und äußere Organisation der höheren wissenschaftlichen Anstalten in Berlin », dans *Id., Werke*, dir. par Flitner/Giel, t. IV, Stuttgart 1981, p. 255-266, ici 255. Heinz-Elmar Tenorth, « zur Einleitung », dans Rüdiger vom Bruch, Heinz-Elmar Tenorth (dir.), *Geschichte der Universität Unter den Linden: 1810 – 2010*, Berlin, Akademie Verlag, 2010, t. IV, *Genese der Disziplinen – Die Konstitution der Universität*, p. 9-40.

155 Rainer C. Schwinges (dir.), *Humboldt International. Der Export des deutschen Universitätsmodells im 19. und 20. Jahrhundert*, Basel, Schwabe, 2001. Marc Schalenberg, *Humboldt auf Reisen ? Die Rezeption des „deutschen Universitätsmodells“ in den französischen und britischen Reformdiskursen (1810-1870)*, Basel, Schwabe, 2002. Sur le statut extraordinaire que la philosophie et l'histoire des idées donnèrent longtemps à cette fondation, voir en français, Norbert Waszek, « Philosophie et *Geisteswissenschaften* à l'Université de Berlin au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue germanique internationale* [en ligne], 6 | 2007, URL : <http://rgi.revues.org/1063>.

156 Dieter Langewiesche, « Die 'Humboldtsche Universität' als nationaler Mythos : zum Selbstbild der deutschen Universitäten in ihren Rektorsreden im Kaiserreich und in der Weimarer Republik », *Historische Zeitschrift*, 290, 2010/1, p. 53-91. Martin Eichler, « Die Wahrheit des Mythos Humboldt », *Historische Zeitschrift*, 294, 2012/1, p. 59-78, montre également à ce propos que la fondation berlinoise est aussi le résultat de débats contradictoires.

subsistent dans bien des lieux des traits et des structures de l'université d'Ancien Régime, et qu'il s'agit au fond d'une tradition inventée au fur et à mesure de la construction de l'université moderne<sup>157</sup>. D'autre part, et c'est pour les historiens modernistes l'essentiel, parce que plusieurs traits caractéristiques de l'université moderne (au sens commun) ont été acquis lors de mutations antérieures, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. On peut dire en effet que l'un des ressorts d'intérêt des modernistes allemands, ce gibier que tels les chiens courants ils poursuivent, c'est la démonstration que la genèse de ce modèle d'université réside en fait dans leur période, et pas seulement dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils l'ont démontré avec un certain succès pour différents moments de son évolution. Arno Seifert a, par exemple, le mieux analysé comment les bouleversements structurels provoqués par la Réforme, en réaction à la crise des effectifs des années 1520, ont posé les bases de cette mutation préparant ce *Sonderweg* de l'université allemande à l'époque des Lumières en conférant à la faculté des Arts, sous le nom de faculté de Philosophie, un statut proche de celui des facultés professionnelles dont elle ne s'est pas séparée<sup>158</sup>. Tout en restant propédeutique pour une grande part, l'enseignement des arts libéraux ne s'y est pas secondarisé comme dans les

157 Très bien montré dans le travail de Sylvia Paletschek, *Die permanente Erfindung einer Tradition. Die Universität Tübingen im Kaiserreich und in der Weimarer Republik*, Stuttgart, 2001. Ce que développent aussi plusieurs communications du colloque déjà cité (n. 42) de J. Bauer *et al.*, *Universität im Umbruch*.

158 Souligné par Arno Seifert dans sa contribution au premier tome de l'histoire de l'éducation chez Beck (*supra* n. 83), p. 258-273 et 278-279. Nous évoquons ces bouleversements dans J.-L. Le Cam, « École, université et affrontements religieux », art. cit., p. 189-193. Voir sinon A. Seifert, « Studienordnung und Studienfreiheit zwischen Reformation und katholischer Reform », dans Remigius Bäumer (dir.), *Reformatio Ecclesiae. Beiträge zu kirchlichen Reformbemühungen von der Alten Kirche bis zur Neuzeit*. Festschrift Erwin Iserloh, Paderborn, Schöningh, 1980, p. 661-677. *Id.*, « Der Humanismus an den Artistenfakultäten des katholischen Deutschland », dans Wolfgang Reinhard (dir.), *Humanismus im Bildungswesen des 15. und 16. Jahrhunderts*, Weinheim, Acta Humaniora, 1984, p.135-154, en particulier 145-148. Rainer A. Müller, « Zu Struktur und Wandel der Artisten- bzw. Philosophischen Fakultät am Beginn des 16. Jahrhunderts », dans R. C. Schwinges (dir.), *Artisten und Philosophen. Wissenschafts- und Wirkungsgeschichte einer Fakultät vom 13. bis zum 19. Jahrhundert*, Basel, Schwabe, 1999, p.143-159.

collèges catholiques. Ce qui permettra aux facultés de philosophie, lors des réformes du XVIII<sup>e</sup> siècle, de recevoir les nouvelles sciences, y compris naturelles, mais aussi les rénovations de l'enseignement philosophique menant à l'essor des sciences humaines.

*Le primat de l'histoire des sciences et les révolutions des Lumières*

316

Celui qui, dans cette veine historiographique, a le mieux poursuivi l'évolution de l'université moderne vers l'université de recherche est Notker Hammerstein. On retrouve le résultat et cheminement de ses travaux le plus clairement et synthétiquement exprimé à la fois dans le chapitre qu'il a rédigé dans le tome II de la *Bildungsgeschichte* paru en 2007 et dans un recueil de ses articles réunis par des élèves à l'occasion de ses 70 ans<sup>159</sup>. C'est un partisan décidé du primat de l'histoire des contenus, des sciences et des savoirs comme clé de la compréhension des évolutions de l'université. Mais il s'est aussi beaucoup attaché à décrire les liens complexes entre l'université et les structures environnantes, en particulier le Saint-Empire. Contrairement à une historiographie précédente qui voyait dans l'époque moderne une période de relative décadence du système universitaire, perverti par les luttes confessionnelles et gangréné par le népotisme, il la considère comme un âge essentiel de son développement. Après la poussée remarquable de l'humanisme et de la Réforme succède certes un temps de repli sur soi et de recul, avec le durcissement de la fracture confessionnelle et la guerre de Trente Ans, mais qui n'aboutit jamais cependant selon lui à étouffer le premier dynamisme. Commence ensuite à l'époque de la première *Aufklärung* un mouvement de rénovation et de modernisation qui étonnait déjà les contemporains, comme le montre la réflexion de D'Alembert déjà citée<sup>160</sup>. Alors que les vieilles universités ailleurs en Europe manquaient souvent le train des Lumières et subissaient bientôt pour cette raison la concurrence de nouvelles institutions d'enseignement supérieur et de

---

159 Voir *supra* n. 84. N. Hammerstein, *Res publica litteraria: ausgewählte Aufsätze zur frühneuzeitlichen Bildungs-, Wissenschafts- und Universitätsgeschichte*, éd. Ulrich Muhlack et Gerrit Walther, Berlin, Duncker & Humblot, 2000.

160 Voir *supra* n. 20.

recherche, la plupart du temps spécialisées (les Grandes Écoles et les Académies), les universités allemandes sont restées dans l'Empire un foyer de vie intellectuelle et ont su développer en interne, ou tout au moins à proximité, les nouvelles conceptions de la science. L'aboutissement de ce mouvement de modernisation qui permit à l'université allemande d'affirmer sa position de leader intellectuel fut la création de l'université de Berlin comme modèle du lien de l'enseignement avec l'innovation et la recherche.

Cette évolution avait été préparée intellectuellement dans les universités de Helmstedt et Iéna. Elle émerge en 1694 avec la fondation de l'université de Halle. Ce premier modèle d'université rénovée était encore attaché à la constitution corporative de la société d'ordres, mais il s'est transformé ensuite lors de la création de l'université de Göttingen en une infrastructure moderne de la science sous direction étatique. Hammerstein décrit la force d'impulsion que ces deux établissements ont donnée au processus de modernisation universitaire par les Lumières pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui a fini par atteindre la plupart des autres universités de l'Empire, y compris, avec un certain décalage, les universités catholiques, ce jusqu'à ce que l'idéalisme et le néohumanisme prennent le relai.

Le modèle de l'université éclairée reposait moins, selon lui, sur les innovations institutionnelles que sur un bond qualitatif de la pensée scientifique. C'est ce qu'il a démontré à partir des disciplines juridiques et historiques, notamment à travers l'étude de la révolution intellectuelle portée par Christian Thomasius<sup>161</sup>. Celui-ci a fait de la jurisprudence une science tirant ses arguments non pas d'une théorie préconçue mais de la méthode de l'analyse historique. Celle-ci a pu dès lors servir

---

161 N. Hammerstein, *Jus und Historie: ein Beitrag zur Geschichte des historischen Denkens an deutschen Universitäten im späten 17. und im 18. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1972. Et son dernier recueil d'articles, *Geschichte als Arsenal: ausgewählte Aufsätze zu Reich, Hof und Universitäten der Frühen Neuzeit*, Göttingen, Wallstein, 2010. Noter que Arno Seifert a aussi souligné ce rôle joué par la méthode historique dans la rénovation des enseignements dans son essai *Cognitio historica: die Geschichte als Namengeberin der frühneuzeitlichen Empirie*, Berlin, Duncker & Humblot, 1976.

de clé d'interprétation et, par suite, de légitimation, pour aborder les problèmes administratifs et politiques des États et de l'Empire. Il a porté en outre cette discipline à la tête de la hiérarchie des savoirs à la place de la théologie, promouvant ainsi une conception de la science désormais orientée vers la réalité observable et les retombées pratiques. Cet accent mis sur la modernité de la jurisprudence et de sa pratique de l'histoire au XVIII<sup>e</sup> siècle a contribué à réhabiliter chez les historiens allemands le Saint-Empire et son cadre juridique, qui a longtemps passé pour étrange, voire monstrueux<sup>162</sup>. Dans la continuité des études de Peter Baumgart, Hammerstein insiste également sur l'importance de la tradition humaniste tardive dans ce processus de modernisation et de préparation de l'*Aufklärung*<sup>163</sup>. Il s'est ensuite intéressé à l'*Aufklärung* catholique et aux efforts intensifs de beaucoup d'établissements dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour rattraper l'avance des universités protestantes dans ce domaine<sup>164</sup>. De sorte qu'il est sans doute celui qui a poursuivi avec le plus d'opiniâtreté sur plusieurs décennies l'enquête sur les mutations que les Lumières ont provoquées dans les universités allemandes<sup>165</sup>. Ce faisant, il

162 Voir cette édition d'un recueil collectif sur la question : N. Hammerstein, Michael Stolleis (dir.), *Staatsdenker im 17. und 18. Jahrhundert: Reichspublizistik, Politik, Naturrecht*, Frankfurt/Main, Metzner, 1977, rééd. 1987, et l'article : *Id.*, « 'Imperium Romanum cum omnibus suis qualitibus ad Germanos est translatum': Das vierte Weltreich in der Lehre der Reichsjuristen », dans Johannes Kunisch (dir.), *Neue Studien zur frühneuzeitlichen Reichsgeschichte*, Berlin, Duncker & Humblot, 1987, p. 187-202.

163 Sur cette notion très allemande d'humanisme tardif, voir le colloque précisément organisé par N. Hammerstein et Gerrit Walther (dir.), *Späthumanismus. Studien über das Ende einer kulturhistorischen Epoche*, Göttingen, Wallstein, 2000, et mon compte rendu dans *Bulletin de la Mission historique française en Allemagne* 39, 2003, p. 265-268.

164 N. Hammerstein, *Aufklärung und katholisches Reich: Untersuchungen zur Universitätsreform und Politik katholischer Territorien des Heiligen Römischen Reiches Deutscher Nation im 18. Jahrhundert*, Berlin, Duncker & Humblot, 1977.

165 Voir aussi ce colloque, N. Hammerstein (dir.), *Universitäten und Aufklärung*, Göttingen, Wallstein, 1995. Son pendant en Allemagne de l'Est était Günter Mühlpfordt, qui a souffert cependant d'une moindre capacité de travailler et d'être diffusé, voir *supra* n. 67. Le colloque en son honneur porte donc logiquement aussi sur ce sujet, Karlheinz Blaschke, Detlef Döring (dir.), *Universitäten und Wissenschaften im mitteldeutschen Raum in der Frühen Neuzeit: Ehrenkolloquium zum 80. Geburtstag von Günter Mühlpfordt* [Halle (Saale), 26. Juli 2001],

s'en est tenu essentiellement à quelques établissements de premier plan, l'inévitable trio Halle – Göttingen – Berlin, négligeant par conséquent les nuances voire les différences qu'apporte à ce schéma l'histoire des autres universités allemandes. Mais cela était dû en partie aux contraintes imposées alors à la recherche par la partition de l'Allemagne : il revient à une autre génération de chercheurs d'enquêter sur la façon dont d'autres universités ont pu réagir aux innovations de ces établissements de pointe ou tracer leur propre chemin.

Hammerstein a aussi souligné la capacité des universités allemandes à profiter des nouvelles institutions scientifiques et de la sociabilité savante qui se développaient en dehors de leur périmètre institutionnel, sans se faire cannibaliser ou déclasser par celles-ci. Sur ces activités périphériques à l'université et leur organisation, on doit citer l'effort continu de Detlef Döring qui a travaillé depuis bientôt quatre décennies sur les relations entre intellectuels et savants (Kepler, Pufendorf, Leibniz, Gotsched<sup>166</sup>), édité ou exploité leurs correspondances<sup>167</sup>,

---

Leipzig, Verlag der Sächsischen Akademie der Wissenschaft, 2004. Voir aussi la gigantesque série de mélanges en 7 tomes qui lui furent offerts sous la direction de Erich Donnert, *Europa in der Frühen Neuzeit: Festschrift für Günter Mühlhfordt*, Köln, Böhlau, 1997-2008, 7 vol.

- 166 D. Döring, *Die Beziehungen zwischen Johannes Kepler und dem Leipziger Mathematikprofessor Philipp Müller: eine Darstellung auf der Grundlage neuentdeckter Quellen und unter besonderer Berücksichtigung der Astronomiegeschichte an der Universität Leipzig*, Berlin, Akademie-Verlag, 1986 ; *Samuel Pufendorf und die Leipziger Gelehrtenesellschaften in der Mitte des 17. Jahrhunderts*, Berlin, Akademie-Verlag, 1989 ; *Beiträge zur Biographie Samuel von Pufendorfs und zu seiner Entwicklung als Historiker und theologischer Schriftsteller*, Berlin, Duncker & Humblot, 1992 ; *Samuel Pufendorf als Student in Leipzig: eine Ausstellung*, Leipzig, Univ.-Bibliothek, 1994 ; *Der junge Leibniz und Leipzig: Ausstellung zum 350. Geburtstag von Gottfried Wilhelm Leibniz im Leipziger Alten Rathaus*, Berlin, Akademie-Verlag, 1996 ; *Die Philosophie Gottfried Wilhelm Leibniz' und die Leipziger Aufklärung in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts*, Stuttgart, Hirzel, 1999 ; *Johann Christoph Gottsched in Leipzig: Ausstellung in der Universitätsbibliothek Leipzig zum 300. Geburtstag von J. Chr. Gottsched*, Stuttgart, Hirzel, 2000 ; *Samuel Pufendorf in der Welt des 17. Jahrhunderts: Untersuchungen zur Biographie Pufendorfs und zu seinem Wirken als Politiker und Theologe*, Frankfurt/Main, Klostermann, 2012.
- 167 D. Döring, *Der Briefwechsel zwischen Gottfried Kirch und Adam A. Kochanski: 1680-1694 ; ein Beitrag zur Astronomiegeschichte in Leipzig und zu den deutsch-*

étudié la science bibliothécaire, dans laquelle il est docteur, comme source d'histoire intellectuelle<sup>168</sup>, travaillé et organisé des colloques et des expositions sur les sociétés savantes d'Allemagne centrale<sup>169</sup> et consacré en particulier un ouvrage à la *Deutsche Gesellschaft*, société savante et littéraire formée pour l'épuration de la langue allemande<sup>170</sup>. On notera que les villes universitaires de Leipzig et de Iéna se distinguent en effet particulièrement par la vitalité de ces activités intellectuelles et scientifiques extra et péri-universitaires, peut-être justement parce que leurs universités n'ont pas particulièrement innové dans leur fonctionnement interne. En témoigne l'imposant catalogue d'exposition et le recueil de contributions publiés spécialement sur ce thème à l'occasion du jubilé de l'université de Leipzig<sup>171</sup>. Les travaux du SFB 482

320

---

*polnischen Wissenschaftsbeziehungen*, Berlin, Akademie-Verlag, 1997 ; *Leibniz-Editionen in Leipzig: der Druck der Schriften und Briefe von G. W. Leibniz in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts*, Leipzig, Univ.-Verl., 1998 ; (éd.) Samuel von Pufendorf, *Gesammelte Werke* (éd. Wilhelm Schmidt-Biggemann), t. 1, *Briefwechsel* ; t. 9, *Jus fecciale divinum*, Berlin, Akademie-Verlag (1996), 2004. Johann Christoph Gottsched, *Briefwechsel* : t. 1-6, Berlin, de Gruyter, 2007-2013 (à ce jour).

- 168 D. Döring, *Die Bestandsentwicklung der Bibliothek der Philosophischen Fakultät der Universität zu Leipzig von ihren Anfängen bis zur Mitte des 16. Jahrhunderts: ein Beitrag zur Wissenschaftsgeschichte der Leipziger Universität in ihrer vorreformatischen Zeit*, Leipzig, Bibliographisches Institut, 1990. *Katalog der Handschriften der Universitäts-Bibliothek Leipzig*, N.F., t. 1 : *Die neuzeitlichen Handschriften der Nullgruppe*, Parties 1-4, Wiesbaden, Harrassowitz, 2000-2005.
- 169 D. Döring (dir.), *Gelehrte Gesellschaften im mitteldeutschen Raum (1650-1820)*, Stuttgart, Hirzel, 2000-2002, t. I-III. *Id.*, « Die mitteldeutschen gelehrten kollegien des 17. und frühen 18. Jahrhunderts als Vorläufer und Vorbilder der wissenschaftlichen Akademien », dans Holger Zaunstöck (dir.), *Sozietäten, Netzwerke, Kommunikation: neue Forschungen zur Vergesellschaftung im Jahrhundert der Aufklärung*, Tübingen, Niemeyer, 2003, p.13-42.
- 170 D. Döring, *Die Geschichte der Deutschen Gesellschaft in Leipzig : von der Gründung bis in die ersten Jahre des Seniorats Johann Christoph Gottscheds*, Tübingen, Niemeyer, 2002.
- 171 *Erleuchtung der Welt : Sachsen und der Beginn der modernen Wissenschaften ; 600 Jahre Universität Leipzig* ; aus Anlaß der Jubiläumsausstellung der Universität Leipzig, Stadtgeschichtliches Museum Leipzig, Altes Rathaus, t. I, *Essays*, éd. Detlef Döring et Cecilie Hollberg ; t. II, *Katalog*, éd. D. Döring *et al.*, Dresden, Sandstein, 2009. Voir en particulier D. Döring, « Wissenschaft und Gelehrsamkeit außerhalb der Universität », dans *ibid.*, t. I, *Essays*, p. 354-361.

sur l'événement Weimar-Iéna ont également mis en valeur le modèle heuristique d'université « extraordinaire », en insistant précisément sur les institutions et pratiques extra-universitaires qui compensent les faiblesses du système académique classique. Gerhard Müller en décline les trois marqueurs essentiels, présents à Iéna : la contribution décisive pour l'innovation d'enseignants hors chaire, l'existence d'institutions scientifiques telles que des bibliothèques ou des collections scientifiques ne relevant pas de l'administration universitaire, enfin la multiplication de sociétés savantes et d'instituts privés fondés par des universitaires<sup>172</sup>.

Une approche peut-être plus attentive aux pratiques intellectuelles et aux liaisons internationales, en lien avec une université paradigmatique des Lumières, a été frayée par un récent colloque franco-allemand à propos des sciences humaines<sup>173</sup>. L'ouvrage entend éclairer la généalogie de l'université humboldtienne et celle de l'« excellence » universitaire européenne, comme réalité et comme idéologie, à travers le projet scientifique d'une « science de l'homme » adaptée de la « *Science of Man* » écossaise et enrichie des apports français, italiens et russes. Il s'agit de montrer comment cette fondation universitaire *ex nihilo* dans une ville sans importance a pu se positionner rapidement au carrefour des réseaux intellectuels, constituant une de ces capitales du savoir de l'Europe des Lumières. Une des contributrices françaises, Anne Saada, poursuit depuis plusieurs années des travaux sur le réseau de relations intellectuelles tissé autour de cette université et notamment de sa bibliothèque<sup>174</sup>. Ceci n'empêche pas évidemment la subsistance d'une

172 Ce concept est développé dans la 3<sup>e</sup> partie du colloque, introduite par G. Müller, « Die extraordinäre Universität – Jenas Modernisierungsweg », dans G. Müller, K. Ries (dir.), *Die Universität Jena: Tradition und Innovation um 1800*, op. cit., p. 191-195. Voir *supra* n. 42, 65.

173 Hans Erich Bödeker, Philippe Büttgen et Michel Espagne (dir.), *Die Wissenschaft vom Menschen in Göttingen um 1800: wissenschaftliche Praktiken, institutionelle Geographie, europäische Netzwerke*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2008. Version française : Göttingen vers 1800 : *l'Europe des sciences de l'homme*, Paris, Le Cerf, 2010. Voir aussi H. E. Bödeker, Peter Hanns Reill, Jürgen Schlumbohm (dir.), *Wissenschaft als kulturelle Praxis, 1750-1900*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1999.

174 A. Saada, « Assurer l'excellence d'une communauté universitaire : l'exemple de Göttingen au 18<sup>e</sup> siècle », *Dix-Huitième siècle*, 41, 2009/1, p. 302-318 ; « De Halle

histoire des sciences et de la sociabilité scientifique conçue en tant que telle et moins soucieuse des universités<sup>175</sup>.

## DERNIÈRES TENDANCES : PRATIQUES SOCIALES, POUVOIR SYMBOLIQUE ET CULTURE SAVANTE

Les voies de recherche évoquées maintenant ne sont pas toutes nouvelles : on en trouvera parfois des prodromes dans les décennies antérieures, inversement, les axes « classiques » de l'historiographie qui ont été présentés ci-dessus ne sont pas abandonnés<sup>176</sup>. Mais ces thématiques sont incontestablement, par leur volume croissant, par la relative jeunesse souvent de leurs porteurs, par le saut épistémologique ou le tournant brutal qu'ils constituent parfois, ce qui caractérise le plus les changements de la production historiographique actuelle sur les universités à l'époque moderne.

322

---

à Göttingen : processus d'institutionnalisation et développement intellectuel », dans H. E. Bödeker, P. Büttgen, M. Espagne (dir.), *Göttingen vers 1800, op. cit.*, p. 29-58 ; « La construction du réseau universitaire de Göttingen : un observatoire exemplaire pour les circulations internationales », dans Pierre-Yves Beaurepaire, Pierrick Pourchasse (dir.), *Les Circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, PUR, 2010, p. 349-360 ; « Économie institutionnelle : consommation et production culturelles à la bibliothèque universitaire de Göttingen au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Vincent Millot, Philippe Minard, Michel Porret (dir.), *La Grande Chevauchée. Faire de l'histoire avec Daniel Roche*, Genève, Droz, 2011, p. 395-413.

175 Dont cette belle somme richement illustrée donne des aperçus variés : Richard van Dülmen, Sina Rauschenbach (dir.), « *Macht des Wissens* ». *Die Entstehung der modernen Wissensgesellschaft*, Köln, Böhlau, 2004. L'ouvrage de Peter Burke dont est tiré ce concept (*A social history of knowledge*, Cambridge, Polity, 2000) a été traduit et très bien reçu en Allemagne : *Papier und Marktgeschichte: die Geburt der Wissensgesellschaft*, Berlin, Wagenbach, 2001. Noter aussi les travaux de Martin Mulsow, qui relèvent pour l'essentiel de l'histoire intellectuelle, voir l'exposé de sa méthode : « Qu'est-ce qu'une constellation philosophique ? Propositions pour une analyse des réseaux intellectuels », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 64, 2009/1, p. 81-109.

176 Il en est même malheureusement de relativement récents qui restent en dessous des standards de la période classique, voir mon compte rendu de Michael Maaser, *Humanismus und Landesherrschaft. Herzog Julius (1528-1589) und die Universität Helmstedt*, Stuttgart, Franz Steiner, 2010, dans *Francia-Recensio* 2012/1 (en ligne).

## Le renouvellement des sources

Comme souvent, ce tournant historiographique s'accompagne d'un renouvellement des sources utilisées ou des méthodes employées pour les traiter. Un signe qui ne trompe pas est la réunion d'un colloque portant uniquement sur ce thème à Wolfenbüttel en 2007, avec pour objectif « de remplir le déficit de connaissances sur l'évolution et la genèse du modèle allemand d'université, après que le mythe Humboldt ait été démonté »<sup>177</sup>. L'organisateur du colloque, Ulrich Rasche, considère en effet que seule la mobilisation de sources variées et complémentaires peut permettre une compréhension de la genèse de ce modèle au prix d'un abandon des anciens schémas d'interprétation.

Cela pose d'abord la question de la nature même des archives proprement universitaires et de leurs qualifications administratives et juridiques, mais aussi plus largement des médias pouvant être utiles à la compréhension du fonctionnement universitaire. C'est le cas par exemple des bibliothèques professorales, régulièrement mises en vente à chaque succession. L'université, qui officie comme juridiction pour les professeurs comme les étudiants immatriculés, conserve aussi dans ses actes des éléments qui éclairent les dimensions sociales et culturelles de la vie estudiantine<sup>178</sup>. Les actes décrivant les procédures de candidature et de réception des boursiers, la recherche et l'engagement de professeurs, renseignent sur les réseaux sociaux ainsi activés. Les livres de comptes de l'université informent non seulement sur les bases économiques qui soutiennent ses activités, mais aussi sur les usages et les droits qui marquent les différents actes de la vie universitaire : immatriculation, frais engagés pour des disputes, remise de certificats<sup>179</sup>.

177 Cité d'après l'appel au colloque qui a été depuis édité, U. Rasche (dir.), *Quellen zur frühneuzeitlichen Universitätsgeschichte. Typen, Bestände, Forschungsperspektiven*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2011.

178 Voir *supra*, n. 145.

179 Sur cette matière jusqu'ici peu étudiée, voir les travaux d'U. Rasche, « Die deutschen Universitäten zwischen Beharrung und Reform. Über universitätsinterne Berechtigungssysteme und herrschaftliche Finanzierungsstrategien des 16. bis 19. Jahrhunderts », *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, 10, 2007, p. 13-33. *Id.*, « Die Jenaer Rektoratsrechnung von Caspar Sagittarius aus dem Sommersemester 1683 », dans K. Blaschke, D. Döring (dir.), *Universitäten und Wissenschaften im mitteldeutschen Raum, op. cit.*, p. 75-186.

Enfin un réexamen des sources normatives, bien que déjà exploitées par l'historiographie ancienne, peut encore nous en apprendre sur la tension entre normes et réalités. Les éditions critiques, délaissées depuis longtemps, mériteraient donc d'être reprises.

Bien sûr, on peut attendre encore beaucoup des sources qui proviennent de l'activité d'enseignement proprement dite : les productions des professeurs sous forme de manuels et de cahiers de cours, parfois encore disponibles dans certains fonds, les dissertations conservées en masse (des millions) dans les archives et les bibliothèques, souvent non cataloguées, les programmes et catalogues des leçons édités au début du semestre, mieux encore, les comptes rendus détaillés d'activité des professeurs au gouvernement princier<sup>180</sup>.

324

Enfin, ce colloque attire l'attention dans une section particulière sur les sources qui renvoient à la perception de l'université par elle-même et par l'extérieur, c'est-à-dire : les correspondances savantes, « circulation sanguine du corps de la République des Lettres », les revues érudites qui, depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, émergent comme nouveau média de communication, les *Stammbücher*, livres d'or ou livres d'amis, ces « facebook de la première modernité » dans lesquels les relations interpersonnelles d'étudiants sont consignées, les auto-témoignages, c'est à dire toutes formes d'écrits autobiographiques, dont les récits de voyage et les *curriculum vitae*, qui éclairent en même temps quantités d'aspects de la vie académique. À cela s'ajoutent désormais aussi les images représentant des scènes de la vie universitaire, et les objets, insignes, sceaux, sceptres, collections, conservés dans les musées et le patrimoine des universités. Les descriptions contemporaines

---

<sup>180</sup> Ceux-ci ont été particulièrement bien conservés à Helmstedt dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, ce qui m'a permis de reconstituer dans le détail, en les croisant avec ses publications imprimées et les affichettes annonçant ses cours, l'enseignement et l'activité du professeur de rhétorique Christoph Schrader pendant toute sa carrière de 1635 à 1678, ce qui reste à ma connaissance un cas unique en Europe pour cette époque, cf. J.-L. Le Cam, *Politique scolaire...*, *op. cit.*, p. 136-189. Cette étude détaillée est passée inaperçue de la recherche allemande sur l'université, parce qu'elle était insérée dans un ouvrage dont le volume, la langue et le titre (qui renvoie à l'enseignement secondaire, dont on a déjà dit qu'il relevait en Allemagne d'autres chapelles) avaient tout pour la rebuter.

d'universités et de villes universitaires ainsi que les chroniques sont également l'occasion de présentation, parfois d'auto-représentation, de cette société et contribuent à la construction d'une culture mémorielle et à la formation de l'identité.

S'agissant par exemple des catalogues de cours, ou *Vorlesungenverzeichnisse*, Ulrich Rasche leur assigne la mission de permettre la mise en œuvre d'une conception plus modeste mais plus efficace de la recherche sur les contenus enseignés. Dans l'article programme qu'il publie en 2009 dans la célèbre revue généraliste *ZHP*<sup>181</sup>, il proclame : « La recherche moderne sur l'université a pris congé ces dernières années de constructions traditionnelles, non vérifiables empiriquement, qui imposèrent leurs schémas d'interprétation pendant de nombreuses années. Elle ne cherche plus l'existence d'idées immanentes censées agir par delà les époques, mais étudie les pratiques sociales, culturelles et fonctionnelles ». Cette nouvelle approche praxéologique induit ce que j'appellerais volontiers un *archivistic turn* de la recherche allemande sur l'université, non pas que la recherche précédente ait méconnu les archives, mais elle avait tendance à en faire un usage restrictif limité à l'histoire institutionnelle et à l'exploration de figures exceptionnelles de la vie universitaire. Or peut-on résumer l'essence du fonctionnement universitaire à partir de Christian Thomasius, Johann Christoph Gotsched ou d'Emmanuel Kant ?

On peut réaliser par exemple ce que l'application systématique de cette nouvelle méthode peut donner comme résultat à partir de l'expérience de recherche conduite par le SFB 482 consacré à L'Événement Weimar-Iéna : la culture autour de 1800. Un relevé systématique des 33 000 unités de cours dispensées à l'université d'Iéna entre 1749 et 1854, distribué pour analyse à 14 participants de spécialités variées, a permis de suivre tout à fait concrètement les mutations des contenus enseignés et des méthodes employées dans différentes disciplines avant et après 1800. Ce type de recherche

181 Ulrich Rasche, « Seit wann und warum gibt es Vorlesungenverzeichnisse an den deutschen Universitäten? », *Zeitschrift für historische Forschung*, 36, 2009/3, p. 445-478.

s'oriente nécessairement vers des enquêtes collectives sur la base de gros corpus de données<sup>182</sup>. Les modes de soutien sur programme de moyenne durée en vogue dans l'université allemande s'y prêtent particulièrement bien. Certains grands organismes de conservation et de recherche comme la bibliothèque Herzog August de Wolfenbüttel, haut lieu de la recherche sur l'époque moderne, peuvent aussi y jouer un rôle déterminant. Mettant à profit le fonds de l'ancienne bibliothèque universitaire qu'elle conserve, et les archives d'État toutes proches, elle a lancé depuis 2006, grâce au financement du Land de Basse-Saxe par le biais de la fondation Volkswagen, un vaste programme de recensement et de numérisation de sources sur l'université de Helmstedt, aboutissant dans certains cas à la construction de bases de données. Il comprend plusieurs volets, dont la saisie de tous les catalogues ou programmes de leçons publiés et des comptes rendus d'activité des professeurs, le recensement de toutes les publications académiques (thèses, discours), la mise en banque de données des matricules<sup>183</sup>. Les chercheurs engagés pour superviser ce projet sont à l'œuvre pour produire en outre certaines études monographiques sur des sujets particuliers telle l'histoire tardive de la faculté de philosophie ou le « ménage professoral »<sup>184</sup>.

#### Les pratiques et leur représentation : l'obsession de la « Promotion »

Parmi les nombreux objets d'étude disponibles grâce à cette méthode, il y a un groupe cohérent de pratiques qui semble retenir particulièrement

<sup>182</sup> Thomas Bach, Jonas Maatsch, Ulrich Rasche (dir.), *Gelehrte Wissenschaft. Das Vorlesungsprogramm der Universität Jena um 1800*, Stuttgart, Steiner, 2008, notamment la présentation d'U. Rasche, « Über Jenaer Vorlesungsverzeichnisse des 16. bis 19. Jahrhundert », dans *ibid.*, p. 13-43, qui donne l'état des lieux du projet à Jena et ailleurs en Allemagne.

<sup>183</sup> Voir le site <http://uni-helmstedt.hab.de>.

<sup>184</sup> Jens Bruning, *Innovation in Forschung und Lehre: die Philosophische Fakultät der Universität Helmstedt in der Frühaufklärung 1680-1740*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2012. Elisabeth Harding est en charge de l'axe sur ménage professoral, cf. *supra* n. 130. Dans ce cadre a aussi été organisée une grande exposition en 2010, dont le catalogue et les conférences publiées témoignent d'un haut niveau scientifique, cf. *supra* n. 18, 28.

l'attention de nos collègues allemands. Il s'agit du système qui va de la dispute à la promotion au doctorat ou à la maîtrise en passant par leur support écrit qui est la « dissertation », expression allemande pour les thèses déposées. Ces dissertations ou disputes publiées sont conservées en masse, souvent sans inventaire précis, dans les archives et les bibliothèques historiques allemandes et font l'objet ici et là de recensement et de constructions de bases de données. L'institut Max Planck pour l'histoire du droit européen en développe une concernant les 60 000 thèses de doctorat soutenues dans les facultés de Droit allemandes entre le XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>185</sup>. Une opération au spectre plus large car englobant tous les écrits universitaires, au-delà même des thèses de doctorat, est en cours pour l'université de Königsberg<sup>186</sup>.

Un nombre important de colloques et de publications a été consacré à ces questions dans les dernières années. Il faut retenir particulièrement les noms, encore une fois, de Rainer A. Müller<sup>187</sup>,

- <sup>185</sup> Thomas Wetzstein, « Le Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte », *Bulletin de la Mission historique française en Allemagne*, 42, 2006, p. 127-132. Sigrid Amedick, « Juristische Dissertationen des 16. bis 18. Jahrhunderts: Erschließung und Digitalisierung von Schlüsselseiten », dans Manfred Thaller (dir.), *Digitale Bausteine für die geisteswissenschaftliche Forschung*, Göttingen, 2003, p. 89-102. Doris Haben, « Ende des Dornröschenschlafes. Moderne Erschließung juristischer Dissertationen des 16. bis 18. Jahrhunderts aus dem Gebiet des Alten Reichs », dans *B. I. T. online. Zeitschrift für Bibliothek, Information und Technologie mit aktueller Internet-Präsenz*, 5, 2002/1, p. 35-40. Voir le site <http://dlib-diss.mpij.mpg.de/>.
- <sup>186</sup> Base de données en cours ([www.forschungen-engi.ch/projekte/koenigsberg.htm](http://www.forschungen-engi.ch/projekte/koenigsberg.htm)), déjà amorcée dans l'étude de M. Komorowski, *Promotionen an der Universität Königsberg 1548-1799: Bibliographie der pro-gradu-Dissertationen in den oberen Fakultäten und Verzeichnis der Magisterpromotionen in der Philosophischen Fakultät*, München, Saur, 1988.
- <sup>187</sup> R. A. Müller (dir.), *Promotionen und Promotionswesen an deutschen Hochschulen der Frühmoderne*, Köln, SH-Verl., 2001 ; *Id.* (dir.), *Bilder – Daten – Promotionen. Studien zum Promotionswesen an deutschen Universitäten der frühen Neuzeit*, bearb. von Hans-Christoph Liess und Rüdiger vom Bruch, Stuttgart, Steiner, 2007 (voir mon compte rendu dans *Francia-Recensio* 2010/3 [en ligne]). Voir aussi U. Rasche, « Johann Philipp Gablers Jenaer “Habilitationsspromotion” 1778 – eine Quellendokumentation zur Geschichte des älteren Promotionswesens in Jena », dans Karl-Wilhelm Niebuhr, Christfried Böttrich (dir.), *Johann Philipp Gabler 1753-1826 zum 250. Geburtstag*, Leipzig, Evangelische Verlaganstalt, 2003, p. 87-145. Et Marion Gindhart, Ursula Kundert (dir.), *Disputatio 1200-1800. Form, Funktion und Wirkung eines Leitmediums universitärer Wissenskultur*, Berlin, de Gruyter, 2010.

Rainer C. Schwinges<sup>188</sup> comme organisateurs de colloques, mais surtout ceux de Hans-Peter Marti, de Manfred Komorowski, et d'Ulrich Rasche comme chercheurs particulièrement actifs sur ces questions<sup>189</sup>. Chacun de ces auteurs abordant d'ailleurs à sa façon, souvent très différenciée, ces sources et leur exploitation. Komorowski, par exemple, fait partie de ceux qui considèrent les dissertations pour leur contenu intrinsèque, jusqu'ici négligé. S'appuyant sur des bases de données en cours de constitution (en particulier pour l'université de Königsberg), il cherche à y retrouver les effets de l'enseignement reçu par les étudiants. C'est dans cet esprit également que s'est orienté le projet de recherche de deux pédagogues de l'université de Münster, Stephanie Hellekamps et Hans-Ulrich Musolf, visant au recensement et à l'exploitation des thèses

188 Rainer Christoph Schwinges (dir.), *Examen, Titel, Promotionen. Akademisches und staatliches Qualifikationswesen vom 13. bis zum 21. Jahrhundert*, Basel, Schwabe, 2006.

189 Hanspeter Marti, *Philosophische Dissertationen deutscher Universitäten 1660-1750. Eine Auswahlbibliographie*, München, Saur, 1982 ; « Dissertation und Promotion an frühneuzeitlichen Universitäten des deutschen Sprachraums. Versuch eines skizzenhaften Überblicks », dans Rainer A. Müller (dir.), *Promotionen...*, op. cit., p. 1-20 ; « Das Bild des Gelehrten in Leipziger philosophischen Dissertationen der Übergangszeit vom 17. zum 18. Jahrhundert », dans Id., Detlef Döring (dir.), *Die Universität Leipzig und ihr gelehrtes Umfeld 1680-1780*, Basel, Schwabe, 2004, p. 55-109. Manfred Komorowski, *Bibliographie der Duisburger Universitätsschriften 1652-1818*, Sankt Augustin, Richarz, 1984 ; « Duisburger Universitäts- und Personalschriften des 17. und 18. Jahrhunderts », dans Klaus Garber (dir.), *Stadt und Literatur im deutschen Sprachraum der Frühen Neuzeit*, Tübingen, Niemeyer, 1998, t. I, p. 156-180 ; « Research on Early German Dissertations. A Report on Work in Progress », dans John L. Flood, William Kelly (dir.), *The German Book 1450-1750*. Festschrift David L. Paisey, London, The British Library, 1995, p. 259-268 ; « Die Hochschulschriften des 17. Jahrhunderts und ihre bibliographische Erfassung », *Wolfenbütteler Barock-Nachrichten*, 24, 1997, p. 19-42. Manfred Komorowski et Hanspeter Marti travaillent en commun à l'inventaire et la saisie partielle des écrits universitaires de Königsberg, voir M. Komorowski, H. Marti, « Erfassung und Erschließung von Königsberger Universitätsschriften der Frühen Neuzeit – Eine Projektskizze », dans Axel E. Walther (dir.), *Königsberger Buch- und Bibliotheksgeschichte*, Köln, Böhlau, 2004, p. 787-800, et *supra*, n. 186. Pour le droit, voir par exemple Werner Kundert, *Katalog der Helmstedter juristischen Disputationen. Programme und Reden 1574-1810*, Wiesbaden, O. Harrassowitz, 1984, et mon compte rendu dans *Histoire de l'éducation*, 29, janvier 1986, p. 124-126.

de disputes philosophiques données dans les classes terminales (*Oberstufe*, soit de niveau universitaire) des gymnases illustres de Westphalie. Grâce à une analyse fine de ces documents croisés avec d'autres sources, ils reconstituent la réalité de l'enseignement qui y est donné et de sa réception par les étudiants, attestant à la fois du retour inattendu de la métaphysique, en principe abandonnée depuis la Réforme, mais aussi de l'intrusion du cartésianisme en provenance de la Hollande proche<sup>190</sup>.

Ulrich Rasche focalise au contraire son attention sur tout le contexte économique, social, et culturel dans lequel s'insérait la pratique de la dissertation publiée et de la dispute publique. Il démontre par exemple que jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les auteurs de la plupart de ces dissertations n'étaient pas les étudiants mais les professeurs eux-mêmes qui présidaient ces séances. On attendait seulement des candidats qu'ils sachent défendre ces thèses comme répondants lors de la dispute publique. Seuls ceux qui aspiraient à exercer également des fonctions universitaires se devaient de délivrer un spécimen de leur savoir-faire dans ce domaine, puisqu'ils devraient par la suite eux-mêmes écrire les dissertations de leurs étudiants. Ces pratiques étaient une source de revenus non négligeable pour le corps professoral qui s'est donc opposé dans un premier temps à l'abandon de ce système, lorsque les autorités ont voulu le réformer dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils arguaient qu'il était toujours

190 Cette recherche a été menée dans le cadre de deux projets successifs soutenus par la DFG (Deutsche Forschungsgemeinschaft). H.-U. Musolff, « Wiederkehr der Metaphysik und moderne Bildungstheorie. Zur Interpretation der Schulphilosophie in Curricula des 17. Jahrhunderts », dans H.-U. Musolff, Anja-Silvia Göing (dir.), *Anfänge und Grundlegungen moderner Pädagogik im 16. und 17. Jahrhundert*, Köln, Böhlau 2003, p. 139-188. S. Hellekamps, H.-U. Musolff, « Aufgeklärter Unterricht und Cartesische Affektenlehre: das Oberstufencurriculum eines westfälischen Gymnasiums um 1700 zwischen lutherischer Orthodoxie und Pietismus », *Paedagogica Historica*, 43, 2007, p. 779-800. H.-U. Musolff et al., « Säkularisierungsphasen der Oberstufen protestantischer Gymnasien in Westfalen im 17. und frühen 18. Jahrhundert », dans H.-U. Musolff, Juliane Jacobi, J.-L. Le Cam (dir.), *Säkularisierung vor der Aufklärung ? Bildung, Kirche und Religion 1500-1750*. Köln, Böhlau 2008, p. 103-138. S. Hellekamps, H.-U. Musolff, « Zur Didaktik der FrühAufklärung. Schulbücher und Lektüren für den Philosophieunterricht am Soester Gymnasium zu Beginn des 18. Jahrhunderts », dans S. Hellekamps, J.-L. Le Cam, A. Conrad (dir.), « Schulbücher in der vormodernen Unterrichtspraxis » à paraître comme cahier spécial de la *Zeitschrift für Erziehungswissenschaft*, 2012.

fait une distinction entre ceux qui passaient ces thèses pour enseigner et ceux qui avaient simplement le besoin de justifier d'un titre académique pour asseoir leur position sociale et professionnelle. On expliquait aussi sèchement à telles autorités qu'il n'y avait aucun scandale à conférer le titre de docteur en médecine *in absentia* à des praticiens qui étaient en fait examinés par ailleurs sur des cas pratiques<sup>191</sup>.

Il me semble que cette question des dissertations et des grades fournit l'illustration la plus éclatante du tournant historiographique allemand, passant d'un point de vue qui canonisait la science et les usages universitaires à une interprétation qui les considère avant tout comme des pratiques sociales<sup>192</sup>. La recherche ancienne les avait bien sûr rencontrées au détour de ses sources mais elle les considérait comme des aberrations aux marges du système, les citant tout au plus pour leur caractère anecdotique ou folklorique. C'est en cherchant à résoudre cette contradiction qu'une nouvelle génération de chercheurs s'est attaquée sérieusement au chantier du système des disputes et des promotions<sup>193</sup>.

En même temps, ce tropisme sur la promotion au doctorat est révélateur de l'importance fondamentale de cet acte dans les processus de légitimation et de distinction sociale encore en vigueur. Il se comprend

---

191 U. Rasche, « Die deutschen Universitäten und die ständische Gesellschaft: über institutionengeschichtliche und sozioökonomische Dimensionen von Zeugnissen, Dissertationen und Promotionen in der Frühen Neuzeit », dans R. A. Müller, *Bilder – Daten – Promotionen*, op. cit., p. 150-273. Id., « Geschichte der Promotion *in absentia*. Eine Studie zum Modernisierungsprozeß der deutschen Universitäten im 18. und 19. Jahrhundert », dans R.C. Schwings (dir.), *Examen, Titel, Promotionen*, op. cit., p. 275-351. Id., « Geld, Ritual und Doktorurkunde. Zur Rationalisierung des Promotionsverfahrens im 17. und 18. Jahrhundert am Beispiel der philosophischen Fakultät der Universität Jena », *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, 9, 2006, p. 83-99. Id., « Quellen zum frühneuzeitlichen Promotionswesen der Universität Jena », dans R. A. Müller (dir.), *Promotionen und Promotionswesen an deutschen Hochschulen*, op. cit., p. 81-110.

192 Barbara Stollberg-Rilinger, « Von der sozialen Magie der Promotion. Ritual und Ritualkritik in der Gelehrtenkultur der Frühen Neuzeit », dans Christoph Wulf, Jörg Zirfas (dir.), *Rituelle Welten*, Berlin, Akademie-Verlag, 2003, p. 273-296. Voir le rôle du SFB 496 dans son axe C1, dont est sorti Marian Füssel.

193 On doit cependant reconnaître que certains aspects de cette approche avaient déjà été esquissés par Willem Frijhoff, « Der Lebensweg der Studenten », dans Walter Rüegg (dir.), *Geschichte der Universität in Europa*, op. cit., t. 2, p. 287-334.

compte tenu de ce que ce titre signifie en Allemagne, à la différence de la France. C'est un fait culturel, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une dimension très concrète. Dans les cadres de l'État et de l'Économie, y compris au niveau ministériel, là où la France collectionne les anciens élèves des Grandes Écoles, l'Allemagne ne reçoit que des docteurs. À tel point qu'on a vu se développer outre-Rhin ces derniers temps un jeu politique consistant à mettre en difficulté des personnages éminents en les accusant d'avoir plagié leur thèse de doctorat<sup>194</sup>. Ce qui démontre la sensibilité du public sur ce point, dont on n'imagine guère l'équivalent en France. Les usages civils en gardent également la trace : ils veulent qu'on vous appelle toujours par ce titre dans les correspondances officielles et les rencontres mondaines, à moins d'entretenir des relations habituelles plus détendues. Les formulaires d'inscription les plus variés l'incluent souvent dans les items possibles pour décliner votre identité<sup>195</sup>. Lorsqu'on est titulaire de plusieurs grades universitaires, ou de plusieurs doctorats, il n'est pas jugé ridicule d'en accumuler les abréviations devant son nom<sup>196</sup>. Et je me souviendrai toujours de cette maison face aux archives de Wolfenbüttel qui, dans les années 1980, portait en lettres de 10 cm de haut à côté de la boîte aux lettres le nom de son occupant : *Professor Dr. X.*

194 Ainsi le ministre de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg, qui a dû démissionner en mars 2011 ; puis le ministre de l'Éducation de Basse-Saxe Bernd Althusmann en 2011, qui s'en est apparemment mieux tiré ; enfin dernièrement depuis mai 2012 la ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche Annette Schavan, dont la situation politique s'est aggravée à l'automne 2012 à la suite d'une sévère expertise.

195 C'est le cas, par exemple pour s'inscrire sur le site des chemins de fer (*Bundesbahn*) où l'on vous demande de cocher au choix *Herr, Frau, ou Dr.*

196 Non seulement le professeur habilité rappelle encore son titre de docteur, qui n'est pourtant qu'une première étape nécessaire à son habilitation et à sa nomination comme professeur, mais un titulaire de deux doctorats dans des disciplines différentes accolera ces différents titres : le « Prof. Dr. Dr. Detlef Döring » de l'université de Leipzig, spécialiste des correspondances savantes, est à la fois docteur en théologie et docteur « phil. » en histoire des bibliothèques ; la mention « em. Prof. Dr. Dr. hc. Peter Moraw » rappelle que cet éminent médiéviste et moderniste de l'université de Giessen, désormais émérite, a été fait docteur *honoris causa* par l'université catholique d'Eichstätt-Ingolstadt, en l'occurrence sous le prodécanat de Rainer A. Müller, distinction qui peut s'accoler à ses titres de docteur et professeur habilité.

Une nouvelle école historique animée par de jeunes collègues, dont Ulrich Rasche<sup>197</sup> et Marian Füssel<sup>198</sup> me semblent les représentants les plus inspirés et les plus productifs, insistent sur la dimension sociale et le besoin de représentation de l'université. Ils rappellent, car besoin est, que les universités allemandes de l'époque moderne ne sont pas devenues, malgré leur évolution rapide, de simples institutions de transmission rationnelle de la connaissance, ou des lieux de recherche dans la liberté et la solitude de la tour d'ivoire selon l'expression humboldtienne consacrée (« *in Freiheit und Einsamkeit* »). Elles restaient, au-delà de leur fonction de transmission des savoirs et des capacités, intimement imbriquées dans la société d'ordres en tant que corporations privilégiées. Et leurs membres, enseignants comme étudiants, apportaient avec eux leur qualité sociale initiale qui leur donnait aussi des potentialités différenciées dans le champ universitaire. Enfin, professeurs et étudiants n'étaient pas mus seulement par la soif de connaissance mais aussi par les perspectives de statuts sociaux, de renommée, d'honneurs et de rang que fournissait l'état académique. Le savoir et la culture, ou plus exactement leurs représentants et leurs institutions, devaient de ce fait se soumettre en permanence à cette loi de la distinction sociale et à cet ordre du rang, tout à fait essentiels dans les sociétés d'Ancien Régime. Ce qui explique l'extraordinaire besoin de représentation de « l'État savant » (*Gelehrtenstand*), qui se traduisait dans une accumulation d'insignes, sceptre et masse, robes et toges,

---

197 Ulrich Rasche, né en 1963, après une thèse d'histoire médiévale sur les chanoines de Minden au XIII<sup>e</sup> siècle soutenue en 1996 à l'université de Göttingen, travaille au recensement et à la prosopographie des *Stammbücher* (livres d'amis) d'étudiants aux archives de Göttingen, puis intègre de 1998 à 2008 le groupe de recherche travaillant sur l'histoire de l'université de Jena, notamment dans le cadre du SFB 462 (l'événement Weimar-Jena). Après un bref passage à l'Institut pour l'histoire de la médecine à Würzburg, il est recruté à l'Académie des sciences de Göttingen en 2010 dans le cadre d'un projet sur le recensement des actes du *Reichshofrat* à Vienne. Cf. [http://reichshofratsakten.de/?page\\_id=222](http://reichshofratsakten.de/?page_id=222).

198 Voir *infra* n. 205.

bonnets et toques, et dans une très forte codification des gestes, des processions, des pratiques cérémonielles<sup>199</sup>.

Cette approche socioculturelle de l'université a commencé à être frayée dès le début des années 2000 par plusieurs études allemandes ou anglo-saxonnes. Stephanie Knöll a même fait la jonction entre ces deux mondes, en y ajoutant de surcroît l'exemple hollandais, dans une étude comparée de la représentation et du façonnement des identités professorales à Oxford, Leyde et Tübingen. Empruntant certaines interrogations à la sociologie, elle se concentre en particulier sur l'étude des monuments funéraires académiques comme supports de cette représentation de la noblesse d'esprit ou de Lettres (*Nobilitas litteraria*). C'est une des rares utilisations des sources matérielles par l'histoire de l'université<sup>200</sup>. Nous avons montré plus récemment comment la communauté universitaire avait à Helmstedt envahi et phagocyté l'espace sacré de l'église municipale Saint-Étienne, marginalisant les monuments funéraires des bourgmestres et des élites bourgeoises. On y retrouve aussi des formes de revendications de la noblesse d'esprit, voire des emprunts flagrants aux modèles de représentation funéraire de la noblesse traditionnelle, tel ce monument donnant à voir au complet en position d'orants la famille professorale du théologien Tileman Heshusius<sup>201</sup>.

Sinon, la plupart des travaux dans ce domaine sont basés sur l'analyse des pratiques cérémonielles et rituelles. Jan Königshaus se concentre sur l'étude intensive d'un seul évènement, l'inauguration de l'université

199 U. Rasche, « Die deutschen Universitäten und die ständische Gesellschaft », art. cit., p. 151-152.

200 Stephanie Knöll, *Creating Academic Communities. Funeral Monuments to Professors at Oxford, Leiden and Tübingen 1580 – 1700*, Oss, Equilibris Publ., 2003. *Id.*, « Geistesadel: Grabmonumente für Professoren in Oxford, Leiden und Tübingen im 17. Jahrhundert », dans Engerer Mark (dir.), *Macht und Memoria, Begräbniskultur europäischer Oberschichten in der Frühen Neuzeit*, Köln, Böhlau, 2005, p. 71-89. *Id.*, *Die Grabmonumente der Stiftskirche in Tübingen*, Stuttgart, Theiss, 2007. *Id.*, « Vom Ruhm des Geistesadels: Professorengrabmäler in Oxford, Leiden und Tübingen », dans Barbara Krug-Richter, Ruth-E. Mohrmann (dir.), *Frühneuzeitliche Universitätskulturen: kulturhistorische Perspektiven auf die Hochschulen in Europa*, Köln, Böhlau, 2009, p. 273-284.

201 J.-L. Le Cam, « Le poids de l'université dans la (petite) ville », art. cit., 4<sup>e</sup> partie.

de Kiel en 1665, dans la tradition de l'anthropologie culturelle<sup>202</sup>. Richard Kirwan, un jeune chercheur irlandais, multiplie au contraire les angles d'approche et les sources dans sa thèse sur la « prise de pouvoir » (*empowerment*) de l'université dans la société, à travers le cas de Helmstedt et de Würzburg de 1576 à 1634. L'une était luthérienne, l'autre catholique, mais il y discerne des éléments structurels semblables au-delà de différences évidentes (les familles professorales)<sup>203</sup>. Il décortique les façons dont l'université organisait la représentation de son ordre et de ses pouvoirs, en passant en revue toutes les cérémonies universitaires mais aussi les éléments de la vie sociale qui donnent l'occasion à l'université de se représenter : les inaugurations de nouveaux bâtiments, les rites de passage académiques, promotions au doctorat et à la maîtrise, les portraits professoraux, la commémoration des professeurs décédés au moment de leurs funérailles ou peu après ; de même les mariages, qui révèlent la constitution d'une communauté des professeurs à travers certaines stratégies matrimoniales, mais sont aussi une occasion de s'autocélébrer à travers les félicitations et poèmes que s'adressent les membres de la communauté universitaire. La représentation dans le cadre de l'espace à travers une architecture de prestige et son utilisation dans différentes célébrations ainsi que la participation des professeurs en corps constitués aux funérailles ducales et princières ne sont pas oubliées. Toutes ces apparitions sont interprétées par Kirwan comme des actes constitutifs de la manifestation du pouvoir académique au cours desquels les pouvoirs de l'institution, son charisme et ses hiérarchies sont donnés à voir, ainsi que le mécénat du prince auquel ils fournissent en retour une plateforme de représentation. Les mises en scène de ce type d'image publique étaient particulièrement pratiquées lors des périodes

<sup>202</sup> Jan Könighaus, *Die Inauguration der Christian-Albrechts-Universität zu Kiel 1665: Symbolgehalt und rechtliche Bedeutung des Universitätszeremoniells*, Frankfurt/Main, Peter Lang, 2002.

<sup>203</sup> Ces deux universités ont reçu la même année 1576 leur privilège impérial, Würzburg n'ouvrit cependant ses portes qu'en 1582. Richard Kirwan, *Empowerment and Representation at the University in Early Modern Germany: Helmstedt and Würzburg, 1576-1634*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2009. Voir mon compte rendu détaillé dans *Francia-Recensio* 2010/4 (en ligne).

critiques de « décollage » suivant la fondation d'une université car elles servaient à la consolidation des nouvelles institutions. Les universités et leurs sponsors princiers se légitimaient ainsi mutuellement, tirant avantage de ces cycles de patronage et de représentation.

C'est également un travail anglo-saxon, celui de l'universitaire américain William Clark, qui apporte la touche la plus audacieuse et controversée à ce champ de recherche. Écrit dans un style caustique aux antipodes de l'érudition universitaire allemande, cet essai tend un miroir aux sociétés universitaires contemporaines, ce qui lui a valu un succès de librairie dépassant le cercle étroit des spécialistes de cette histoire. Même s'il fait un détour comparatif par l'université anglaise (qu'il dénomme Oxbridge !) et le système des jésuites, son propos principal est de comprendre comment le modèle de l'université de recherche a émergé de l'université protestante allemande d'époque moderne. Tout en remontant parfois jusqu'au Moyen Âge, il focalise son attention sur la période allant de 1770 à 1830, dans laquelle il place le saut entre deux types d'ordres académiques contrastés qu'il appelle le traditionnel et le moderne. Son analyse est centrée sur la notion de charisme professionnel, qu'il définit en s'appuyant sur les catégories du pouvoir définies par Max Weber. Celui-ci distingue le pouvoir traditionnel reposant sur le respect d'usages hérités, le pouvoir charismatique fondé sur le caractère exceptionnel de l'individu, et enfin le pouvoir rationnel qui procède de la procédure bureaucratique. Selon Clark, le pouvoir des professeurs de l'époque médiévale et de la première modernité reposait sur les bases du pouvoir traditionnel et non rationnel. Dans l'université moderne dite de recherche, les professeurs sont définis par un certain nombre de critères rationnels déterminés par des procédures bureaucratiques qui vérifient leur position comme spécialiste. Entre ces deux états se trouve cette étape où le pouvoir procède du charisme professoral. Dans l'université traditionnelle, le charisme professionnel professoral était générique, inhérent à l'autorité de l'office ou de l'institution plutôt que de l'individu. Dans l'université de recherche, le charisme professoral est défini en référence à l'individu professeur, à sa spécialisation et à ses particularités. Clark soutient que le passage entre ces différents modes de charisme s'est passé d'abord dans les universités allemandes comme résultat de l'influence croissante du mode de

gouvernement bureaucratique et rationalisé et de l'imposition des lois du marché sur la société. Ces forces auraient exercé une pression particulière sur l'université allemande dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa démonstration passe par l'analyse de différentes pratiques universitaires avec une focalisation sur les établissements et les administrations les plus innovants de cette époque charnière, Halle, Göttingen, Iéna et Berlin d'une part, le Hanovre et la Prusse d'autre part<sup>204</sup>.

Cette interprétation est certes séduisante, mais sans doute trop idéal-typique et peut sembler parfois éloignée de la complexité des sources et du terrain et donc non exempte de la critique qu'Ulrich Rasche faisait à l'ancienne historiographie. À l'inverse, le travail de Marian Füssel<sup>205</sup>, dont l'œuvre maîtresse est sa thèse soutenue en 2004, publiée en 2006 sous le titre *La culture savante comme pratique symbolique*<sup>206</sup>, mais que complètent un nombre impressionnant

336

<sup>204</sup> William Clark, *Academic Charisma and the Origins of the Research University*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 2006. Version modernisée de la thèse de 1986 (*From the Medieval universitas scholarium to the German research university: a sociogenesis of the Germanic academic*, Thèse, Univ. of California, Los Angeles) enrichie des travaux ultérieurs tels que : « On the Table Manners of Academic Examination », dans H. E. Bödeker *et al.*, *Wissenschaft als kulturelle Praxis*, *op. cit.*, p. 33-68 ; « On The Ministerial Registers of Academic Visitations », dans E. Bödetes, P. Becker, *Little Tools of Knowledge*, *op. cit.*, p. 95-140 ; « Parades académiques, contribution à l'économie politique des livrets universitaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 135, décembre 2000, p. 7-24. Voir aussi : W. Clark, Jan Golinski, Simon Schaffer (dir.), *The sciences in enlightened Europe*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 1999 ; W. Clark, Peter Becker (dir.), *Little tools of knowledge: historical essays on academic and bureaucratic practices*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2001. Une analyse plus détaillée à venir dans J.-L. Le Cam, « Les deux corps de l'université : à propos des mutations récentes de l'historiographie des universités allemandes à l'époque moderne », dans *Histoire de l'éducation*.

<sup>205</sup> Marian Füssel, né en 1973, de 2000 à 2008 collaborateur du SFB 496 sur la *Communication symbolique et les systèmes de valeurs sociaux* dirigé par Barbara Stollberg-Rilinger puis assistant à l'université de Münster, où il soutient sa thèse en 2004. Après un bref passage à Giessen, il est nommé professeur junior à Göttingen en 2008 puis professeur titulaire en 2011, sur une chaire redéfinie récemment autour de l'histoire des savoirs.

<sup>206</sup> Marian Füssel, *Gelehrtenkultur als symbolische Praxis: Rang, Ritual und Konflikt an der Universität der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006. Ce livre a obtenu en 2008 le prix de la revue électronique

d'articles et quelques actes de colloques, allie une ambitieuse conceptualisation, s'appuyant sur de nombreux auteurs français et allemands<sup>207</sup>, une imposante recherche érudite reposant sur un large panel d'universités<sup>208</sup> et l'exploitation d'un assez large spectre de sources comprenant statuts universitaires, actes documentant les divers conflits, ordres et descriptions protocolaires, lois somptuaires, (auto)biographies, récits de voyage etc. Cette synthèse constitue une exploration de grande ampleur des pratiques symboliques des universités allemandes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'université y est considérée avant tout comme une institution ordonnée en hiérarchie à l'exemple du reste de la société. Elle est constituée comme un ordre symbolique dans lequel la structure corporative est distribuée et le rang attribué à travers des procédures rituelles aussi bien que sous la forme d'outils symboliques tels que les insignes et les habits<sup>209</sup>. Füssel se concentre tout spécialement sur les fonctions performatives des rituels et des cérémonies dans lesquels il inclut les examens et les actes

---

*H-Soz-u-Kult.*

- 207 Norbert Elias, Michel de Certeau, Pierre Bourdieu, Roger Chartier, Barbara Stollberg-Rilinger. L'auteur fait en outre un travail suivi sur l'exploitation de P. Bourdieu et M. de Certeau en histoire sociale et culturelle, voir *infra* n. 212, p. 221 et M. Füssel (dir.), *Michel de Certeau. Geschichte – Kultur – Religion*, Konstanz, UVK Verl.-Ges., 2007 ; « Die Rückkehr des ‚Subjekts‘ in der Kulturgeschichte. Beobachtungen aus praxeologischer Perspektive », dans Stefan Deines, Stephan Jaeger, Ansgar Nünning (dir.), *Historisierte Subjekte - Subjektivierte Historie. Zur Verfügbarkeit und Unverfügbarkeit von Geschichte*, Berlin, de Gruyter, 2003, p. 141-159 ; « Von der Förmlichkeit der Praktiken zu den Künsten des Widerstands. Theoretische und historiographische Kontexte des Begriffs der Aneignung bei Michel de Certeau », *Zeitsprünge*, 12, 2008, p. 237-255. M. Füssel, Tim Neu, « Doing Discourse. Diskursiver Wandel aus praxeologischer Perspektive », dans Achim Landwehr (dir.), *Diskursiver Wandel*, Wiesbaden, VS, Verlag für Sozialwissenschaft, 2010, p. 213-235.
- 208 Protestantes : Tübingen, Helmstedt, Halle, Leipzig, Heidelberg et Wittenberg ; ainsi que catholiques : Ingolstadt et Freiburg. Mais des cas illustrant d'autres universités sont aussi cités et ses articles explorent en parallèle d'autres exemples (Bâle, Giessen).
- 209 « Die Macht der Talare. Akademische Kleidung in Bildmedien der Frühen Neuzeit », dans Philipp Zitzlsperger (dir.), *Kleidung im Bild. Zur Ikonologie dargestellter Gewandung*, Emsdetten/Berlin, Ed. Imorde, 2010, p. 121-135 et *infra* n. 213.

de promotion au doctorat et à la maîtrise<sup>210</sup>. Il soutient que le rôle central de cet ordre symbolique dans la société d'époque moderne rend inévitables les conflits, où s'éprouvent les hiérarchies à travers les querelles sur les rites et les préséances. Ces conflits se déroulent aussi bien à l'intérieur de l'université elle-même, qu'entre les corporations urbaines dont elle fait partie et avec les pouvoirs externes tels que les autorités municipales. Füssel porte ce faisant une attention particulière à l'espace comme media par et dans lequel s'expriment et s'affrontent les positions dans cet ordre symbolique<sup>211</sup>.

- 210 « Universität und Öffentlichkeit. Die Inaugurationsfeierlichkeiten der Universität Halle 1694 », dans Werner Freitag, Katrin Minner (dir.), *Vernügen und Inszenierung. Stationen städtischer Festkultur in Halle*, Halle, Mitteldeutscher Verlag, 2004, p. 59-78 ; « Die inszenierte Universität. Ritual und Zeremoniell als Gegenstand der frühneuzeitlichen Universitätsgeschichte », *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, 9, 2006, p. 19-33 ; « Ritus Promotionis. Zeremoniell und Ritual akademischer Graduierungen in der frühen Neuzeit », dans R. C. Schwinges (dir.), *Examen, Titel, Promotionen, op. cit.*, p. 411-450 ; « Akademische Rituale. Deposition, Promotion und Rektorwahl an der vormodernen Universität », dans Barbara Stollberg-Rilinger et al. (dir.), *Spektakel der Macht – Rituale im alten Europa 800 bis 1800*, Katalog zur Ausstellung im Kulturhistorischen Museum Magdeburg, 21.9.2008-4.1.2009, Darmstadt, Wiss. Buchgesellschaft, 2008, p. 39-43 ; « Rituale in der Krise ? Zum Wandel akademischer Ritualkultur im Zeitalter der Aufklärung », *Paideuma. Mitteilungen zur Kulturkunde*, 55, 2009, p. 137-153 ; « Präzedenzen, Promotionen und Patrone. Frühneuzeitliche Gelehrtenkultur an der Universität Basel, Basel, 2010 [www.unigeschichte.unibas.ch/]; « Organisationsformen, Rituale und Rangstreitigkeiten », dans U. Gleixner, J. Bruning (dir.), *Das Athen der Welfen, op. cit.*, p. 88-97 ; « Akademische Solennitäten. Universitäre Festkulturen im Vergleich », dans Michael Maurer (dir.), *Festkulturen im Vergleich. Inszenierungen des Religiösen und Politischen*, Köln, Böhlau, 2010, p. 43-60 ; « Die inszenierte Universität. Rang, Ritual und Konflikt an der Universität Helmstedt », dans Helwig Schmidt-Glintzer (dir.), *Die Reformuniversität Helmstedt 1576-1810*, Vorträge zur Ausstellung „Das Athen der Welfen“, Wiesbaden, Harassowitz, 2011, p. 75-109.
- 211 M. Füssel, Christoph Dartmann and Stefanie Rütter (dir.), *Raum und Konflikt. Zur symbolischen Konstituierung gesellschaftlicher Ordnung in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Münster, Rhema, 2004 ; « Rang und Raum. Gesellschaftliche Kartographie und die soziale Logik des Raumes an der vormodernen Universität », dans *ibid.*, p. 175-197 ; « Umstrittene Grenzen. Zur symbolischen Konstitution sozialer Ordnung in einer frühneuzeitlichen Universitätsstadt am Beispiel Helmstedt », dans Christian Hochmuth, Susanne Rau (dir.), *Machträume der frühneuzeitlichen Stadt*, Konstanz, UVK Verl.-Ges., 2006, p. 171-191 ; « Der magische Tisch. Soziale Raumbezüge studentischen Lebens der Barockzeit im

Cette recherche s'inscrit au départ dans une réflexion approfondie sur l'ordre du social et ses pratiques symboliques sous l'Ancien Régime, dont l'université n'est ici qu'un champ d'application<sup>212</sup>. Elle se réfère également à la notion, plus large que celle des seules pratiques universitaires, de « culture savante » comme culture d'un groupe social que réunit l'intervention et la distinction dans le « champ » intellectuel et savant, thématique que viennent de revisiter deux colloques récents<sup>213</sup>. La notion d'*habitus* forgée par Pierre Bourdieu, est donc logiquement convoquée et se révèle particulièrement féconde pour aborder ces problématiques. Marian Füssel explore l'*habitus* professoral sous ses divers aspects, y compris dans ses stéréotypes et ses caricatures jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui le rapproche de la démarche de William Clark dans ses connexions contemporaines<sup>214</sup>. La culture étudiante est également soumise au même

---

Spiegel einer Scherzdisputation », dans G.A. Bailey, Karin Friedrich, Patrice Veit (dir.), *Die Erschließung des Raumes: Konstruktion, Imagination und Darstellung von Räumen und Grenzen im Barockzeitalter*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013.

- 212 Thématique générale à laquelle était consacré le SFB 496 de l'université de Münster sur la *Communication symbolique et les systèmes de valeurs sociaux* dirigé de Barbara Stollberg-Rilinger. Voir aussi les colloques co-dirigés par M. Füssel et Thomas Weller (dir.), *Ordnung und Distinktion. Praktiken sozialer Repräsentation in der ständischen Gesellschaft*, Münster, Rhema, 2005. M. Füssel, « „Die neue präeminenzische Unordnung“. Rangkonflikte an den Universitäten Tübingen und Ingolstadt in der Frühen Neuzeit », dans *ibid.*, p. 49-74. M. Füssel, Th. Weller (dir.), *Soziale Ungleichheit und ständische Gesellschaft. Theorien und Debatten in der Frühneuezeitforschung*, Frankfurt/Main, Klostermann, 2011, notamment M. Füssel, « Die feinen Unterschiede in der Ständegesellschaft. Der praxeologische Ansatz Pierre Bourdieus », dans *ibid.*, p. 24-46.
- 213 Daniela Siebe (dir.), *Orte der "Gelahrtheit": Personen, Prozesse und Reformen an protestantischen Universitäten des Alten Reiches*, Stuttgart, Steiner, 2008, avec notamment, p. 119-142, M. Füssel, « Zeremoniell und Verfahren. Zur Wahl und Einsetzung des Rektors an der frühneuzeitlichen Universität ». Barbara Krug-Richter, Ruth-Elisabeth Mohrmann (dir.), *Frühneuzeitliche Universitätskulturen: kulturhistorische Perspektiven auf die Hochschulen in Europa*, Köln, Böhlau, 2009, dont p. 245-271, M. Füssel, « Talar und Doktorhut. Die akademische Kleiderordnung als Medium sozialer Distinktion ».
- 214 M. Füssel, « Akademische Lebenswelt und gelehrter Habitus. Zur Alltagsgeschichte des deutschen Professors im 17. und 18. Jahrhundert », *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, 10, 2007, p. 35-51 ; « Ein Käfig voller Narren? Die Universität in Karikatur und Satire », dans R. C. Schwinges (dir.), *Universität im öffentlichen Raum*, Basel, Schwabe, 2008, p. 197-225 ; « Die zwei Körper des Professors. Zur Geschichte

type d'approche. Avec Ulrich Rasche<sup>215</sup>, il a questionné de façon plus exigeante, sur le plan conceptuel, dans ses dimensions sociologiques et anthropologiques, le folklore du *Pennalismus*, du bizutage, des violences et des excès étudiants, qui faisait les délices de l'historiographie du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle sans autre profit que celui du pittoresque ou de considérations générales sur les mœurs de l'époque<sup>216</sup>.

Marian Füssel s'inscrit aussi dans un mouvement qui cherche à explorer les conditions de production du savoir au début de l'époque moderne, mais toujours en privilégiant l'approche socioculturelle. Il

---

des akademischen Habitus in der Frühen Neuzeit », dans Horst Carl, Friedrich Lenger (dir.), *Universalität in der Provinz – die vormoderne Landesuniversität zwischen korporativer Autonomie, staatlicher Abhängigkeit und gelehrten Lebenswelten*, Darmstadt, HKD, 2009, p. 209-232 ; « Rang, Ritual und Wissen. Zur Rolle symbolischer Kommunikation für die Formierung des Gelehrtenhabitus an der spätmittelalterlichen Universität », dans Frank Rexroth (dir.), *Beiträge zur Kulturgeschichte der Gelehrten im späten Mittelalter*, Ostfildern, Thorbecke, 2010, p. 219-241 ; « Institution und Habitus. Das Erbe der Antike und die Wissenskultur der Universitäten », dans Georg Toepfer, Hartmut Böhme (dir.), *Transformationen antiker Wissenschaften*, Berlin, de Gruyter, 2010, p. 171-189.

215 U. Rasche, « Cornelius relegatus und die Disziplinierung der deutschen Studenten (16. bis frühes 19. Jahrhundert): zugleich ein Beitrag zur Ikonologie studentischer Memoria », dans K.-R. Barbara, R.-E. Mohrmann (dir.), *Frühneuzeitliche Universitätskulturen*, op. cit., p. 157-221. « Aspekte studentischer Konflikt- und Erinnerungskultur im 17. Jahrhundert », dans J. Brüning, U. Gleixner, *Das Athen der Welfen*, op. cit., p. 58-67. Son approche l'inscrit plus dans la perspective d'une culture identitaire étudiante inscrite dans la mémoire et d'une soumission progressive du monde étudiant aux normes de la rationalité bureaucratique et de la discipline sociale dans un contexte de surproduction des intellectuels (thèse contestée par W. Frijhoff).

216 M. Füssel, « Devianz als Norm? Studentische Gewalt und akademische Freiheit in Köln im 17. und 18. Jahrhundert », *Westfälische Forschungen*, 54, 2004, p. 145-166 ; « Studentenkultur als Ort hegemonialer Männlichkeit? Überlegungen zum Wandel akademischer Habitusformen vom Ancien Régime zur Moderne », dans Martin Dinges (dir.), *Männer – Macht – Körper. Hegemoniale Männlichkeiten vom Mittelalter bis heute*, Frankfurt/Main, Campus-Verl., 2005, p. 85-100 ; « Riten der Gewalt. Zur Geschichte der akademischen Deposition und des Pennalismus in der frühen Neuzeit », *Zeitschrift für historische Forschung*, 32/4, 2005, p. 605-648 ; « Akademischer Sittenverfall? Studentenkultur vor, in und nach der Zeit des Dreißigjährigen Krieges », *Militär und Gesellschaft in der Frühen Neuzeit*, 15/1, 2011, p. 124-146 (disponible en ligne). Voir aussi Thomas Maisel, « Der ‚Lateinische Krieg‘. Eine studentische Revolte des frühen 16. Jahrhunderts in Wien », *Historische Anthropologie*, 3, 1995, p. 389-411.

pas ainsi, sans les dissocier, de la *Gelehrthenkultur* à la *Wissenskultur*, de la culture du savant à celle du savoir. Il explore, sur ce mode, la culture de la querelle universitaire et intellectuelle<sup>217</sup>, les valeurs et les conceptions différenciées du savoir à travers le thème du charlatan et du faussaire en science<sup>218</sup>, de la querelle des facultés<sup>219</sup>, ou de la notion d'expert et d'expertise à l'époque moderne<sup>220</sup>. Dans son approche, il

- 217 « Die Gelehrtenrepublik im Kriegszustand. Zur bellizitären Metaphorik in gelehrten Streitkulturen der Frühen Neuzeit », dans Carlos Spoerhase, Kai Bremer (dir.), *Gelehrte Polemik. Intellektuelle Konfliktverschärfungen um 1700*, Frankfurt/Main, 2011, p. 158-175 ; « Gelehrte Streitkulturen. Zur sozialen Praxis des Gelehrtenstreits im 17. und 18. Jahrhundert », dans Markus Meumann (dir.), *Ordnungen des „Wissens“ – Ordnungen des Streitens. Gelehrte Debatten des 17./18. Jahrhunderts in diskursanalytischer Perspektive*, workshop 22-23.06.2007, Halle, DFG-Forschergruppe 529: *Die Aufklärung im Bezugsfeld neuzeitlicher Esoterik*, Berlin (sous presse) ; « Zweikämpfe des Geistes. Die Disputation als Schlüsselpraxis vormoderner gelehrter Streitkultur », dans Henning Jürgens, Th. Weller (dir.), *Streitkultur und Öffentlichkeit im konfessionellen Zeitalter*, colloque 18-20.11.2010, Institut für Europäische Geschichte de Mayence, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht (sous presse).
- 218 M. Füssel, « „Charlataneria Eruditorum“. Zur sozialen Semantik des gelehrten Betrugs im 17. und 18. Jahrhundert », *Berichte zur Wissenschaftsgeschichte*, 27, 2004, p. 119-135 ; ou en anglais : « „The Charlatanry of the Learned“: On the Moral Economy of the Republic of Letters in Eighteenth Century Germany », *Cultural and Social History*, 3/3, 2006, p. 287-300, dans lesquels il s'inspire du concept d'économie morale de E.P. Thompson adaptée par Lorraine Daston à la culture scientifique, « Die moralischen Ökonomien der Wissenschaft », dans *id.*, *Wunder, Beweise und Tatsachen: zur Geschichte der Rationalität*, Fischer, Frankfurt/Main, 2001, p. 157-184. M. Füssel, « Die moralische Ökonomie des Wissens. Einführung », dans Ulrich Johannes Schneider (dir.), *Kulturen des Wissens im 18. Jahrhundert*, Berlin, de Gruyter, 2008, p. 259-261.
- 219 « Der Streit der Fakultäten. Zur sozialen Praxis des Wertewandels in der frühmodernen Gelehrtenkultur », dans Marie Louisa Allemeyer, Katharina Behrens, Katharina Ulrike Mersch (dir.), *Eule oder Nachtigall? Tendenzen und Perspektiven kulturwissenschaftlicher Werteforschung*, Göttingen, Wallstein, 2007, p. 104-135 ; ou en anglais : « The Conflict of the Faculties: Hierarchies, Values and Social Practices in Early Modern German Universities », *History of Universities*, XXV/2, 2011, p. 80-110.
- 220 « Vormoderne Politikberatung? Gelehrte Räte zwischen Standes- und Expertenkultur », dans Eva Schlotheuber et al. (dir.), *Herzogin Elisabeth von Braunschweig-Lüneburg (1510-1558). Herrschaft – Konfession – Kultur*, Hannover, Hahn, 2011, p. 222-232. « Die Experten, die Verkehrten? Gelehrtenstüre als Expertenkritik in der Frühen Neuzeit », dans Frank Rexroth, Matthias Roick, Björn Reich (dir.), *Wissen, maßgeschneidert. Die Geburt des Experten in der Vormoderne*, München, Oldenburg, 2013. Il participe au Graduirten Kolleg (collège doctoral) GRK 1507: *Expertenkulturen des 12. bis 16. Jahrhunderts* (culture des experts du <sup>xiii</sup>e au <sup>xvi</sup>e siècle).

s'efforce d'acclimater à l'histoire de la pratique des sciences le concept de « champ scientifique » forgé par Pierre Bourdieu, plutôt que la notion de *constellation* coutumière à l'histoire des idées et de la philosophie en Allemagne<sup>221</sup>. Il dirige en outre depuis 2011 un *Réseau scientifique* de 15 chercheurs de différentes institutions et spécialités ayant pour projet de réunir sources et méthodes innovantes en vue de la constitution d'une grande synthèse sur les *Institution, les pratiques et les positions de la culture savante du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*<sup>222</sup>. Dans ce travail se trouveront associées pour leur bénéfice mutuel les différentes approches de l'histoire du savoir à une période essentielle de ses mutations, démarche qui ne pourra qu'être bénéfique à l'histoire des universités entendue au sens large.

Ce tour d'horizon s'est efforcé de donner un large aperçu de la production historiographique allemande sur les universités d'époque moderne, tout en s'efforçant d'expliquer ses caractéristiques par ses configurations historiques et géographiques et le contexte de son élaboration, mais il n'a pu évidemment descendre dans les détails de ses analyses, ni traiter les compartiments avec la même précision. L'abondance de la matière l'interdit : depuis les années 1970, les thèses

---

221 « Intellektuelle Felder. Zu den Differenzen zwischen Pierre Bourdieus Wissenssoziologie und der Konstellationsforschung », dans Martin Mulsow, Marcello Stamm (dir.), *Konstellationsforschung*, Frankfurt/Main, Suhrkamp Taschenbuch Verlag, 2005, p. 188-206 ; « Auf dem Weg zur Wissensgesellschaft. Neue Forschungen zur Kultur des Wissens in der Frühen Neuzeit », *Zeitschrift für historische Forschung*, 34/2, 2007, p. 273-289 ; Marian Füssel, Ingo Trüter « Das gelehrte Feld der Vormoderne. Möglichkeiten und Grenzen von Feldanalysen in der Geschichtswissenschaft », dans Stefan Bernhard, Christian Schmidt-Wellenburg (dir.), *Feldanalyse als Forschungsprogramm*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2012, 2 t., t. 1, *Der programmatische Kern*, p. 321-344. Sur la notion de constellation, cf. *supra* n. 175.

222 *Institutionen, Praktiken und Positionen der Gelehrtenkultur vom 13.-16. Jahrhundert. Ein interdisziplinäres Quellen- und Methodenhandbuch*, cf. [www.uni-goettingen.de/de/netzwerk-gelehrtenkultur/216156.html](http://www.uni-goettingen.de/de/netzwerk-gelehrtenkultur/216156.html), voir détails sur le site de la DFG <http://gepris.dfg.de/gepris/OCTOPUS>.

et les colloques sur le sujet se comptent par dizaines, et la tendance de la dernière décennie est encore au renforcement de la productivité de la recherche allemande sur ces sujets. La multiplicité même des objets d'étude élargit aussi significativement le champ à observer : tout le monde n'a pas une quarantaine d'universités à mettre sous la loupe. Il reste d'ailleurs des correctifs à apporter au tableau par l'étude complémentaire d'établissements laissés jusqu'ici dans l'ombre de ces universités leader qui ont tant accaparé l'attention des chercheurs. Enfin, le profond renouvellement historiographique de la dernière décennie, consistant d'une part à déplacer le regard des personnages de premier plan en direction des pratiques quotidiennes du plus grand nombre des acteurs universitaires, d'autre part à considérer celles-ci avant tout comme des pratiques sociales et culturelles, a ouvert de nouveaux chantiers et produit rapidement de nouveaux résultats. On est passé, ce faisant, d'une activité essentiellement liée aux commémorations d'anniversaire à une spécialité des études historiques s'inscrivant dans la durée, se légitimant et se structurant progressivement en se plaçant au carrefour de l'histoire politique, sociale, religieuse et culturelle tout en gardant des liens avec l'histoire des sciences et des savoirs.

Le paysage s'est donc rapidement transformé, à tel point que le diagnostic d'une histoire encore trop institutionnelle fait par Stefan Ehrenpreis, il y a à peine une décennie, est en train de perdre de sa pertinence<sup>223</sup>. Pour autant, on peut aussi discerner quelques rares points de faiblesse de cette historiographie, notamment une forme de nombrilisme qui tend à assimiler et résumer l'évolution de cette institution quasi universelle aux tribulations de l'université allemande. Si le comparatisme et la synthèse peinent parfois, comme on l'a vu, à émerger à l'intérieur même du Saint-Empire, c'est dire qu'il leur reste encore plus de progrès à faire sur le chemin d'une histoire européenne des universités, ce qui n'est pas le moindre paradoxe d'une nation qui a autant pratiqué la pérégrination académique. Comme si ce sentiment

---

223 Stefan Ehrenpreis, « Frühneuzeitliche Universitätsgeschichte. Leistungen und Defizite der deutschen Forschung seit 1990 », *Jahrbuch für Universitätsgeschichte*, 6, 2003, p. 475-487.

d'un *Sonderweg* de l'université allemande dispensait de vérifier à titre de comparaison ce qui s'est construit juste à côté au même moment, ou de relativiser ce que l'on considère trop souvent comme particulier. Il est frappant de constater que dans l'énorme érudition déposée en notes de bas de page, on ne trouve quasiment aucune trace de la production historiographique étrangère, y compris des rares travaux entrepris sur l'Allemagne. Même un ouvrage aussi stimulant ou provocant que celui de William Clark n'a guère suscité de réactions, que ce soit d'ailleurs dans un sens ou dans l'autre, pour l'acclamer ou le contredire.

Enfin, il faudrait se garder que les renouvellements de perspectives ne produisent des effets de balancier qui nous entraîneraient un peu trop loin. On pourrait être ainsi passé d'une vision idéalisée de l'université comme conservatoire de la science pure à celle d'un théâtre social ou comptent avant tout les questions de place dans la procession ou sur les bancs de l'*aula* lors des cérémonies solennelles. J'ai pu observer, lors de ma longue cohabitation avec les écrits des professeurs de Helmstedt, que cette université, certes soucieuse d'honneurs et de préséances, et nourrie de leçons privées et d'épices de promotions, avait néanmoins une réelle exigence et une ambition indéniable pour les capacités et les savoirs de ses étudiants. C'est pourquoi elle s'était impliquée comme jamais dans la définition et le contrôle de l'enseignement secondaire qui formait les candidats aux études qu'elle recevait, luttant contre l'orthodoxie pour imposer une formation réellement humaniste puisant encore aux sources antiques. Et elle savait aussi, bien avant les Lumières, innover dans sa pédagogie et l'adapter aux réalités pratiques<sup>224</sup>. Ces deux aspects, la participation à la société d'ordres et l'efficience scientifique et pédagogique, n'étaient pas incompatibles et nous rappellent sans doute que l'homme n'est pas que socialement déterminé. Même si ses règles de fonctionnement et d'évaluation étaient différentes des nôtres, l'université moderne produisait aussi un savoir qui n'était pas qu'instrument

---

224 Voir les exemples concrets que présentent l'enseignement de la rhétorique – adapté à ses divers publics – par Christoph Schrader, dans J.-L. Le Cam, *Politique scolaire...*, *op. cit.*, p. 158-186 ; « Breithaupt als Schüler Christoph Schraders und des Helmstedter Späthumanismus », dans A. Lindner (dir.), *Joachim Justus Breithaupt*, *op. cit.*, p. 79-112, ici p. 90-100.

de légitimation sociale et de représentation. Le croisement de ces différentes directions de recherche devrait cependant leur permettre de se corriger mutuellement et aboutir un tableau encore plus riche et nuancé de l'université de l'époque moderne dans le Saint-Empire, pour peu que la conceptualisation n'empêche pas une exigeante et perspicace interrogation des sources les plus variées. L'appel à un retour *ad fontes*, lancé en 2007 par Ulrich Rasche au colloque de Wolfenbüttel, et les principes mêmes du projet de grand manuel collectif interdisciplinaire sur la culture savante, initié en 2011 par Marian Füssel, sont de ce point de vue de bon augure.



## TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély.....	7

### PREMIÈRE PARTIE

#### L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE : NOUVELLES APPROCHES

L'historiographie des universités françaises à l'époque moderne		<b>347</b>
Dominique Julia.....	13	
La réforme du cardinal d'Estouteville (1452): l'université de Paris entre Moyen Âge et modernité		
Jacques Verger.....	55	
Une Sorbonne régicide ?		
Thierry Amalou.....	77	
Certificat, filtre ou titre ? La fonction sociale des degrés universitaires (xvi <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècle)		
Boris Noguès.....	117	
Les « intellectuels frustrés » et la Révolution française : une théorie révisée par les statistiques universitaires		
Patrick Ferté.....	153	

### SECONDE PARTIE

#### REGARDS SUR LES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

Excellence, amitié ou patronage ? Les nominations de professeurs aux universités néerlandaises entre 1575 et 1814		
Willem Frijhoff.....	193	
Universités, science, censure en Italie(xvi <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècle)		
Francesco Beretta.....	237	
Les universités du Saint-Empire à l'époque moderne : problématiques, concepts, tendances historiographiques		
Jean-Luc Le Cam.....	265	

